



Rapport national sur le développement humain
République Centrafricaine



*Au service
des peuples
et des nations*

RNDH 2017

**Gérer les ressources naturelles pour
promouvoir le développement humain
durable en République Centrafricaine**



Photos en couverture

Les photos de la page de couverture témoignent de l'énorme potentiel de la RCA en ressources naturelles. La femme est la principale actrice et victime de l'exploitation des ressources naturelles qu'elle soit agropastorale, forestière, minière et/ou hydraulique. Naturellement, la sécurité alimentaire peut-être assurée dans ce pays grâce aux conditions climatiques favorables. La RCA dispose de toutes les variétés d'alimentation depuis les légumes jusqu'aux protéines fournies, en passant par l'élevage et les produits forestiers non ligneux (chenilles). Pendant que l'homme exploite à grandes vitesses les sols, les forêts, les sous-sols, les cours d'eau pour approvisionner les marchés internationaux en grumes et diamants sans retombées pour les familles. Les primates en disparition (les gorilles) qui nous regardent faire sont menacés ; les forêts et l'environnement sont perpétuellement détruits et les eaux sont continuellement polluées. Cependant, les femmes centrafricaines, sans appuis, victimes des conflits, continuent de travailler encore la terre à la main dans la douleur.

Maquette et production : *Phoenix Design Aid A/S, Danemark*



Rapport national sur le développement humain durable 2017

**Gérer les ressources naturelles pour
promouvoir le développement humain
durable en République Centrafricaine**

Equipe nationale de rédaction du Rapport national sur le développement humain 2018

Coordination générale

Najat ROCHDI, Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies, Coordonnatrice Humanitaire et Représentante Résidente du PNUD

Supervision technique :

Mathieu CIOWELA, Directeur Pays

Daniel GBETNKOM, Economiste principal

Youssoufa SILLA, Economiste national

Natasha Van Rijn, Coordonnatrice des programmes

Alain Wandama-De-Penda, Assistant administratif et financier

Equipe de rédaction

Luc NEMBOT NDEFFO, Consultant international

Michel BINDO, Consultant national

Abdalla-Kadre ASSANE, Consultant national

Comité de lecture

Georges GOUGOUEI (Ministre, Conseiller Chargé du Suivi des Projets), Présidence de la République, **Rufin BENAM-BELTOUNGOU** (Conseiller en Matière des Ressources Naturelles, Présidence de la République), **Jean Michel MANDABA** (Président de la Commission des Ressources Naturelles), **Maxime BALALOU** (Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre), **Barnabé FALIBAÏ** (Directeur Général de l'Hydraulique), **Thierry FEÏKERAM** (Directeur Général des Mines et de la Géologie), **Gaston-Prosper NAKOE** (Coordonnateur du Centre des Données Forestières), **Cyprien MANGUELET** (Directeur Général des Affaires Sociales), **Lucien MALEBANDA** (Directeur des Statistiques Scolaires), **Marcel MBEKO** (Directeur Général de la Santé Publique), **Steve APETE MATONGO** (Directeur Général de l'Economie et de la Planification du Développement), **Guy Blaise Bienvenu ALI** (Directeur Général de l'ICASEES), **Ali CHAÏBOU** (Directeur national de la BEAC), **Constant GOUGNONGBIA KONGBA ZEZE** (Indépendant), **Natasha VAN RIJN** (Pnud, Coordonnatrice des Programmes), **Youssoufa SILLA** (Pnud, Economiste National), **Edith Pulchérie ASSANI DAMIAN** (Pnud, Chargée de Programme Environnement et Développement Durable), **Dominique MALO** (Pnud, Chargé de Programme Gouvernance), **Jozef De BEUS** (Pnud, Chargé de Programme Sécurité Humaine), **Etienne NGOUNIO-GABIA** (FAO, Chargé des Programmes), **Jean Louis POUNINGUINZA** (Charge de Mission, MEPC), **Bienvenu-Hervé KOVOUNGBO** (Directeur de la Coopération Multilatérale, Point Focal du New Deal et de l'Agenda 2030, MEPC), **Jean-Pierre KPATA** (Chargé de Mission, MEPC), **Jonas MODAÏ**, Chargé de Mission, MEPC), **Bienvenu SEMNGAI**, Chargé de Mission, MEPC), **Aurélié MAGALAMO KOUANDONGUI** (Directrice Générale de la Planification Régionale et du Suivi des Pôles de Développement, MEPC), **Guy-Jean Claude BILAN** (Directeur Général de la Programmation Economique, MEPC), **Elie NEMBI** (Directeur Général de la Coopération pour le Développement, MEPC), **Blaise Bienvenu ALI** (Directeur Général de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales), **Moïse ZAMI** (Expert National SP-RCPCA/CEM-RCA).

Personnes consultées

Félix MOLOUA (Ministre de l'Économie, du plan et de la coopération), **Honoré FEÏZOURE** (Ministre de l'Agriculture et du développement rural), **Yousoufa YERIMA MANDJO** (Ministre de l'Élevage et de la santé animale), **Thierry KAMACH** (Ministre de l'Environnement et du Développement Durable), **Lambert MOUKOVE-LISSANE** (Ministre des Eaux, Forêts, chasse et Pêche), **Léopold MBOLI FATRANE** (Ministre des Mines de la Géologie), **Gontran DJONO AHABA** (Ministre du développement de l'Énergie et des Ressources Hydraulique), **Georges GOUGOUEI** (Ministre, Conseiller Chargé du Suivi des Projets, Présidence de la République), **Rufin BENAM-BELTOUNGOU** (Conseiller en Matière des Ressources Naturelles, Présidence de la République), **Jean-Michel MANDABA** (Député, Président de la commission des ressources naturelles)

Préface

Depuis plus de deux décennies, la République centrafricaine a connu des crises militaro-politiques sans précédents qui ont mis en épreuve la situation économique ayant des impacts sur les indicateurs socioéconomiques du pays.

En dépit des efforts consentis par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale, la RCA reste un Etat fragile eu égard à l'ampleur de ces crises.

En vue d'une grande mobilisation de la communauté internationale sur la situation de ce pays, il s'avère indispensable d'évaluer régulièrement les efforts consentis dans le cadre du développement humain et par conséquent d'encourager le Gouvernement à accélérer les actions à travers les stratégies de mise en œuvre du RCPCA portant sur les secteurs prioritaires, porteurs de la croissance tels que : agriculture, forêt, élevage, mines.

Il convient de noter que le retour de la RCA au sein de la communauté internationale grâce au rétablissement de la légalité constitutionnelle de 2016 constitue un cadre favorable pour susciter plus d'intérêt des partenaires à soutenir ce pays pour son relèvement et la consolidation de la paix pour les prochaines années.

A la faveur de l'accalmie retrouvée, le PNUD a renouvelé son appui au Gouvernement de la RCA pour la rédaction du troisième Rapport national sur le développement humain de 2017. Cet exercice s'inscrit dans un contexte caractérisé par les efforts en cours pour sortir de la crise la plus grave que continue de traverser le pays. Ainsi, pour relever les défis majeurs et se doter d'une stratégie pertinente de développement en vue de mobiliser les ressources nationales nécessaires, le Gouvernement centrafricain et ses partenaires au développement ont procédé à l'identification des priorités et besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix. Ce qui a abouti au Plan national de Relèvement et de consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017 – 2021) présenté à la communauté des bailleurs de fonds en Novembre 2016 à Bruxelles en Belgique. Ce Plan a permis d'articuler les interventions des partenaires techniques et financiers pour les cinq prochaines années. Le Gouvernement s'est donné la vision de faire de la RCA, un pays enfin apaisé, poursuivant le dialogue national de réconciliation, posant les jalons concrets sur le chemin d'une paix solide et initiant un processus de relèvement et de développement durable. Le RCPCA s'appuie sur trois grands piliers que sont : (i) restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation ; (ii) renouveler le contrat social entre l'État et la population ; (iii) promouvoir le relèvement économique par la relance des secteurs productifs. La réalisation de projets d'infrastructures de base dans les régions en proie à l'insécurité permettra de produire des dividendes de la paix et d'améliorer les conditions de vie des populations qui pourront ainsi faire confiance aux actions du Gouvernement et de la communauté internationale, principal levier de la reconstruction, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix.

Le RNDH 2017 qui porte sur le thème : « Gérer les ressources naturelles pour promouvoir le développement humain durable en RCA » permettra de formuler des recommandations devant aider la RCA à atteindre l'ODD 8 ou les ODD 1, 3, 4, 5, 6 et 9 selon les piliers de la position commune africaine. Ce premier Rapport depuis les crises centrafricaines, constitue une réponse aux préoccupations centrafricaines. En plus de donner l'état du développement humain, il dresse un état des lieux des principaux secteurs à fort potentiel en ressources naturelles notamment les secteurs agropastoral, forestier, minier et hydraulique. Cette thématique est également traitée à point nommé pour répondre aux principales résolutions du sommet spécial de la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL) sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des grands lacs, marquée par la Déclaration des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres réunis à Lusaka en Zambie, le 15 décembre 2010. Pour la RCA, le RNDH 2017 offre une opportunité de faire la lumière sur l'état d'exploitation de ses ressources naturelles et d'aider le pays à se doter d'un plan d'actions pour la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles à travers des moyens juridiques nationaux, régionaux et internationaux.

Les ressources naturelles de la RCA constituent un atout majeur pour assurer le relèvement et le développement économique et social de ce vaste territoire de 623 000 km² localisé au cœur de l'Afrique. Au regard des difficultés que connaît la RCA à relancer son économie, à améliorer la gouvernance des ressources naturelles, l'adoption des recommandations pourrait, aux niveaux sectoriels tels que l'agriculture, l'élevage, le foncier, les forêts, la faune, les mines, l'énergie, l'eau, l'assainissement, l'artisanat, le tourisme, la culture et l'environnement, nourrir l'émergence de politiques et de stratégies susceptibles de contribuer à la stabilisation, au relèvement économique du pays, au renforcement de la cohésion sociale et à la paix durable.

C'est pourquoi, ce rapport se veut descriptif et analytique des progrès réalisés dans les domaines du développement humain tant sur les origines des différentes crises que connaît le pays que sur leurs conséquences.



Remerciements

Ce rapport n'aurait pu avoir lieu sans la disponibilité et la généreuse contribution d'un grand nombre de personnes et d'Administrations. Le Rapport a surtout bénéficié des orientations et appuis déterminants de **Najat ROCHDI**, Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies, Coordonnatrice Humanitaire et Représentante Résidente du PNUD à qui la rédaction adresse tous ses remerciements. Les auteurs souhaitent leur très sincère gratitude à **Mathieu CLOWELA**, Directeur Pays, pour ses commentaires détaillés et son éclairage à la rédaction ; **Natasha VAN RIJN**, Coordonnatrice des Programmes dont le travail a influencé ce Rapport. **Daniel GBETNKOM**, Economiste Principal dont l'engagement est très apprécié, **Youssoufa SILLA**, Economiste National pour son appui et sa supervision technique, **Edith Pulchérie ASSANI DAMIAN**, Chargée de Programme Environnement et Développement Durable pour ses contributions, **Dominique MALO**, Chargé de Programme Gouvernance pour son appui.

Ces mêmes remerciements vont à l'endroit de toutes les personnes qui ont contribué :

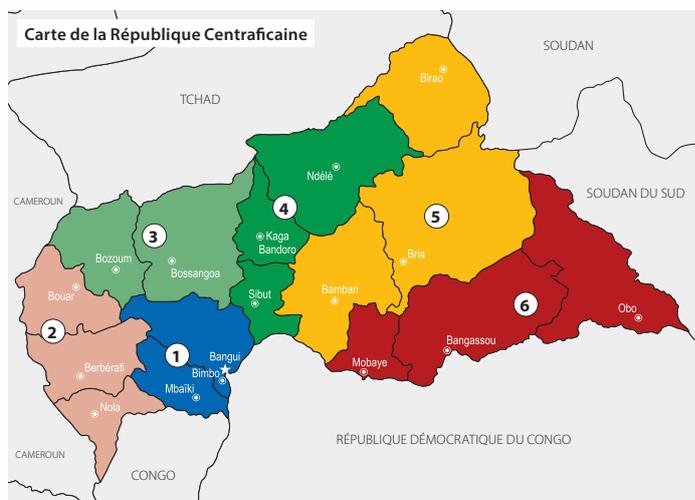
Félix MOLOUA (Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération), **Honoré FEÏZOURE** (Ministre de l'Agriculture et du développement rural), **Youssoufa YERIMA MANDJO** (Ministre de l'Elevage et de la santé animale), **Lambert MOUKOVE-LISSANE** (Ministre des Eaux, Forêts, chasse et Pêche), **Thierry KAMACH** (Ministre de l'Environnement et du Développement Durable), **Léopold MBOLI FATRANE** (Ministre des Mines de la Géologie), **Gontran DJONO AHABA** (Ministre du développement de l'Energie et des Ressources Hydraulique), **Georges GOUGOUEI** (Ministre, Conseiller Chargé du Suivi des Projets, Présidence de la République), **Rufin BENAM-BELTOUNGOU** (Conseiller en Matière des Ressources Naturelles, Présidence de la République), **Jean-Michel MANDABA** (Député, Président de la commission des ressources naturelles), **Aimé AMOUDOU** (Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture et du développement rural), **Emmanuel NAMKOÏSSE** (Directeur de Cabinet du Ministère de l'Elevage et de la santé animale), **Yves YALIBANDA** (Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux, Forêts, chasse et Pêche), **Thierry POULIZOUH** (Directeur de Cabinet du Ministère des Mines et de la Géologie), **Lambert**

GNAPLET (Point Focal du Fond pour l'Environnement Mondial au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable), **Sylvain Marius N'GBATOUKA** (Chargé des Missions en matière des Mines), **Serge Yvon DOUKOFIONA** (Chargé de Mission en matière de Pétrole), **Sylvain GUEBANDA** (Chargé de Mission en matière d'Hydraulique), **Robert NAMSENEÏ** (Chargé de Mission en matière des Eaux et Forêts), **Barthélemy KAÏMBA** (Chargé de Mission en matière de Chasse et Pêche), **Thierry FEÏKERAM** (Directeur Général des Mines et de la Géologie), **Francis Didier SODEA** (Directeur Général du Pétrole), **Barnabé FALIBAÏ** (Directeur Général de l'Hydraulique), **Salé BACKO** (Directeur Général de l'Agence Nationale d'Eau et d'Assainissement), **Justine SWO OUAKARA** (Directrice Générale de la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique), **Martin Aristarque NGUENGO** (Directeur Général de l'Office de Recherches Géologiques et d'Exploitation Minière), **François ZOLIPOU** (Directeur Général du Comptoir des Minéraux et Gemmes), **Marcel MBEKO** (Directeur Général de la Santé), **David OUENEZOUÏ** (Directeur des Statistiques de la santé), **Christian OLOWI** (Directeur des Données de la Régulation et

du Suivi de la Commercialisation), **Jean Baptiste MANDEKOUZOU PISSANGA** (Expert Evalueur Principal), **Lieutenant MALO Flavien** (Commandant de l'Unité Spéciale Anti-Fraude), **Franck YANGUERE** (Chef de Service des Statistiques), **Albert GANDOKO** (Direction Générale des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche), **Eugène BOUAWA** (Direction des Etudes, de la Planification et des Affaires Juridiques), **Ralph Mercier DEGUE-NAMBONA** (Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable), **Bertin NGOUYOMBO** (Directeur Général a.i. de l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières), **Joseph Désiré MBOGOLO** (Secrétariat Technique Permanent de la l'APV/FLEGT), **Gilles Vegard KONDIO** (Coordonnateur de l'Observatoire Economique de la Filière Bois), **Gaston-Prospér NAKOE** (Coordonnateur du Centre des Données Forestières), **Pascal BENDIMA** (Chef de Service de Recouvrement du Compte d'Affectation Spéciale de Développement Forestier), **Luc DIMANCHE** (Directeur des Opérations du Compte d'Affectation Spéciale de Développement Forestier), **Fleury Juvin PABANDJI** (Fonds National de l'Environnement (FNE)), **Bertrand NZANGA** (Coordonnateur de la Cellule de Coordination Nationale Climat), **Edouard ZAMA** (Cellule Chargée de la mise en Œuvre et de la Vérification des Documents des Autorisations FLEGT), **Robert MOÏDOKANA** (Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA), **Luc Florentin Simplicite BROSENI** (Secrétaire Permanent du Processus de Kimberley), **Christelle KOSSE-YAZIPO** (Secrétaire Permanente Adjointe du Processus de Kimberley), **Cyrille N'ZOLAMO-N'ZILAVO** (Professeur, Expert en Ressources Naturelles, Membre de l'Inspection Centrale des Mines), **Françoise KIRINGUINZA SINGA** (Membre de l'Inspection Centrale de l'Hydraulique), **Prosper MAIDE** (Projet Droits de Propriété et le Développement

des Diamants Artisanaux), **Hervé POUNOU** (Projet Droits de Propriété et le Développement des Diamants Artisanaux), **Zéphirin MOGBA** (Chercheur/Consultant, Projet Droits de Propriété et le Développement des Diamants Artisanaux), **Prisca MOYEKE** (Présidente de l'Union Nationale des Coopératives Minières de la RCA), **Cyprien MANGUELET** (Directeur Général des Affaires sociales), **Lucien MALEBANDA** (Directeur des Statistiques Scolaires), **Pascaline PAZOAKO** (Directrice de la Dette et des participations), **Denise TOMBIDAM** (Coordonnatrice Adjointe de la Cellule de Suivi des Réformes Economiques et Sociales), **Marie-Laure DENGOU** (Inspecteur Chargée du Suivi et Contrôle des Services Régionaux), **Dieudonné KEMBA** (Chef de Service en charge des Statistiques Monétaires à la BEAC), **Abdraman NDEKOMISSO** (Expert National en charge du Contrôle, de la Régulation et Suivi-Evaluation des Organisations Non Gouvernementales), **Blaise Bienvenu ALI** (Directeur Général de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes économiques et Sociales), équipe du plan, **Jean Louis POUNINGUINZA** (Charge de Mission, MEPC), **Bienvenu-Hervé KOVOUNGBO** (Directeur de la Coopération Multilatérale, Point Focal du New Deal et de l'Agenda 2030, MEPC), **Jean-Pierre KPATA** (Chargé de Mission, MEPC), **Jonas MODAÏ**, Chargé de Mission, MEPC), **Bienvenu SEMNGAI** (Chargé de Mission, MEPC), **Aurélié MAGALAMO KOUANDONGUI** (Directrice Générale de la Planification Régionale et du Suivi des Pôles de Développement, MEPC), **Guy-Jean Claude BILAN** (Directeur Général de la Programmation Economique, MEPC), **Elie NEMBI** (Directeur Général de la Coopération pour le Développement, MEPC), **Blaise Bienvenu ALI** (Directeur Général de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales), **Moïse ZAMI** (Expert National SP-RCPCA/CEM-RCA).

La République Centrafricaine en chiffre et en graphique¹



I. Géographie et Potentialités en ressources naturelles

Superficie	623 000 Km ²
Superficie comparée	1,15 X Sup. France 20 X Sup. Belgique
Terres arables	15 millions ha
Terre de pâturage	16 millions ha
Superficie de forêt	3,8 millions ha
Espèces bois exploitées	12 à 16
Indices minéraux	470
Minerais exploités	2 (Diamants et Or)
Minerais exploitables	14 substances
Exploration pétrolière	3 sites
Superficie faune	84 904 Km ²
Eau douce	47milliards m3/an

II. Découpage administratif et Politique

Capitale	Bangui
Nombre de Régions	7
Nombre de Préfectures	16
Nombre de Sous-préfectures	73
Nombre de Communes	176
Nombre de circonscriptions électorales	140
Nombre de partis politique à l'Assemblée Nationale	17

III. Socio-démographie

Population totale	5 069 458
Hommes	2 484 034
Femmes	2 585 424
Densité (Hab/Km2)	8
Population Urbaine	38%
Population < 20 ans	58%
Croissance démographique	2,5%
Age Moyen Mariage	26,9
Nombre enfants / femmes (15-49 ans)	5,1
Espérance de vie	45,3
Taille Moyenne Ménage	4,7
Part de la population active	37,8%
Part Jeunes sans emploi	44%

IV. Développement Humain et Pauvreté en 2016

IDH	0,353
Variation 2000-2016	13,9%
Variation 2010-2016	-2,5%
Variation 2012-2016	-5,4%
Incidence de la pauvreté	73%
Incidence de la pauvreté en milieu rural	75%
Incidence de la pauvreté non monétaire	75%
Seuil de pauvreté (en \$ PPP)	312

IDH ajusté en 2016



1 Sources : Note technique sur les données statistiques, p 195

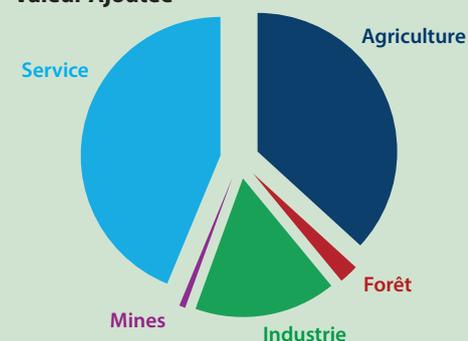
V. Economie

	2015	2016	2017
Monnaie	F CFA	F CFA	F CFA
PIB (milliards FCFA)	937	1 041	1 121
PIB (Millions de \$)	1,874	2,082	2,242
PIB (CFA/hab)	118 500	124 000	132 750
PIB (\$/hab)	237	248	265,5
Taux de Croissance PIB réel	4,8%	4,5%	4,0%
Taux d'inflation	1,4%	3,8%	4,1%
VA Agriculture	383 796	401 612	430 450
VA Forêt	12 750	14 866	18 014
VA Industrie	115 224	120 990	137 041
VA Mines	2 960	2 559	5 691
VA Service	326 337	348 324	350 101
Recettes Totales (mrds FCFA)	134,31	182,28	151,39
Taux pression fiscale	7,1%	8%	8,4%
Dépenses Totales (mrds FCFA)	137,83	227,50	167,87
Solde primaire hors dons	-25,56	-42,22	-26,36
VAN dette extérieure/PIB	34,3%	32,9%	33,4%
Service dette/Exportation	8,6%	8,9%	4,8%

Indice revenu/habitant



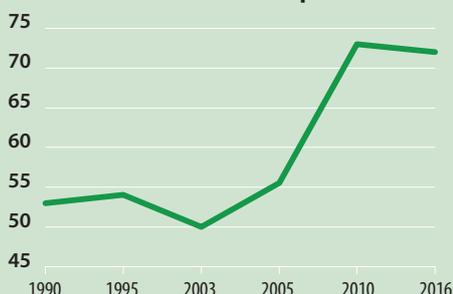
Valeur Ajoutée



VI. Education 2015/2016

Taux Brut Scolarisation au F1	96% (F: 84% G: 108%)
Taux Net Scolarisation au F1	72% (F: 65% G: 79%)
Taux d'achèvement au F1	48% (F: 40% G: 54%)
Taux Brut Scolarisation au F2	18% (F: 15% G: 22%)
Ration Fille Garçon au F1	0,78
Nombre d'élève par enseignant	83
Nombre d'élève par salle de classe	102
Taux d'alphabétisation	44,10%
Dépenses courantes d'éducation	7,40%

Taux net de scolarisation au primaire



VII. Santé et sanitaire

Espérance de vie	42,7(F: 45,1 G: 40,3)
Taux de mortalité infantile	116‰ (F: 107 G: 125)
Taux de mortalité infantojuvénile	179‰ (F: 166 G: 191)
Taux de mortalité maternelle	880/ 100 000
Taux brut de mortalité	20
Naissance assistée par un personnel de santé qualifié	54% (83 urbain 38 rural)
Taux de prévalence de VIH SIDA	7,00%
Nombre de médecins/100 milles hab	8
Taux d'accès à l'eau potable	64% (Urb: 84 Rur: 52)
Taux d'accès au lieu d'aisance	22,3% (Urb: 34 Rur: 17)
Dépenses courantes de santé	8,30%

Taux net de mortalité maternelle



Table des matières

Préface	iv
La République Centrafricaine en chiffre et en graphiqueviii
RESUME EXECUTIF	1
11 Messages clés du RNDH 2017.6
INTRODUCTION GENERALE	13
Chapitre 1 : Contexte general	15
1.1. Contexte international du développement humain durable	15
1.2. Contexte du rapport national sur le développement humain en RCA	15
1.3. Objectifs de l'étude	17
1.4. Méthodologie.	17
1.5. Les limites de l'étude	17
1.6. Plan de rédaction.	18
Chapitre 2 : État du développement humain en RCA en 2017	21
2.1. Contexte général de l'étude	21
2.1.1. Monographie de la RCA.	21
2.1.2. La récurrence de l'instabilité sociopolitique en RCA.	22
2.1.3. La dégradation de la gouvernance en RCA	22
2.1.4. Environnement macroéconomique de la RCA	24
2.2. Évaluation du niveau de développement humain durable en RCA	25
2.2.1. Démarche et mise en œuvre du développement humain durable	25
2.2.2. État du développement humain durable en RCA	30
2.2.3. Les indicateurs de développement humain en RCA.	42
Chapitre 3 : État des lieux des ressources naturelles et de leur exploitation en RCA.	47
3.1. Inventaire des ressources naturelles de la RCA	47
3.1.1. Les ressources agropastorales.	47
3.1.2. Les ressources forestières	50
3.1.3. Les Produits Forestiers Non Ligneux	50
3.1.4. Les ressources fauniques	50
3.1.5. Les ressources halieutiques et aquatiques	54
3.1.6. Les ressources minières	55
3.1.7. Les autres ressources naturelles.	58
3.2. Exploitation des ressources naturelles en RCA	61
3.2.1. Exploitation des ressources agropastorales	61
3.2.2. Exploitation des ressources forestières.	87
3.2.3. Exploitation des ressources minières	105
3.2.4. Exploitation des ressources hydrauliques	122
3.3. Exploitation des ressources naturelles et dégradation de l'environnement en RCA.	133
3.4. Impact des conflits sur l'exploitation des ressources naturelles	135
3.4.1. Sur l'exploitation des ressources agropastorales.	135
3.4.2. Sur l'exploitation des ressources forestières	137

3.4.3. Sur l'exploitation des ressources minières	137
3.4.4. Sur l'exploitation des ressources hydrauliques	138
3.5. Investissements directs étrangers (ide) et exploitation des ressources naturelles en RCA	138
3.6. Conclusions partielles	139

Chapitre 4 : Gestion des ressources naturelles et développement humain durable en RCA. . 143

4.1. Analyse des rentes minières et forestières de la RCA.	143
4.2. Contribution des ressources naturelles au budget de l'état	144
4.3. Contribution du budget de l'état au développement humain durable.	145
4.4. Liens entre ressources naturelles et développement humain	147
4.4.1. Analyse descriptive des indicateurs de développement humain de la RCA en 2016	147
4.4.2. Analyses avec l'approche des relations fonctionnelles	150
4.5. Conclusion partielle	154

Chapitre 5 : Analyses et recommandations.157

5.1. Analyse des facteurs explicatifs	157
5.1.1. La gestion des ressources naturelles, exploitation illicite, sources des conflits.	157
5.1.2. Pauvreté et dégradation des indicateurs de développement durable	164
5.1.3. La récurrence des conflits armés	165
5.1.4. La fragilité de l'Etat et de l'économie.	167
5.2. Capitaliser sur l'exploitation des ressources naturelles à travers de véritables politiques de développement. 171	
5.2.1. Les stratégies basées sur les actions de l'Etat	171
5.2.2. Les stratégies basées sur les activités industrielles	172
5.3. Intégrer la dimension environnementale, la durabilité, le genre et le développement local dans l'exploitation des ressources naturelles.	174
5.3.1. Prise en compte de la dimension environnementale	174
5.3.2. Prise en compte de la dimension genre	175
5.3.3. Développement des communautés locales	181
5.4. Renforcer la gouvernance	183
5.4.1. Pour les ressources agropastorales	184
5.4.2. Pour les ressources forestières	185
5.4.3. Pour les ressources minières	185
5.4.4. Pour les ressources hydrauliques	186
5.4.5. La nécessité de disposer d'un outil statistique performant.	189

Chapitre 6 : Les risques a redouter193

6.1. La persistance de la mauvaise gouvernance	193
6.2. La résistance des groupes armes	193
6.3. L'extrême dépendance de l'état centrafricain vis-à-vis de l'extérieur.	193

CONCLUSION GÉNÉRALE195

BIBLIOGRAPHIE196

Note technique 1 : Les substances exploitables en République Centrafricaine198

Note technique 2 : Sur les données statistiques.204

Note technique 3 : Sur l'analyse des rentes des ressources naturelles sur l'IDH.246

ANNEXES	252
Annexe 1 : Encadré 19	253
Annexe 2 : Liste des espèces attribuées annuellement pour la chasse sportive	254
Annexe 3 : Liste des sites potentiels d'aménagements hydroélectriques identifiés en RCA	255
Annexe 4 : Liste des sociétés forestières et unités de transformation du bois	257
Annexe 5 : Différents textes législatifs et juridiques régissant le secteur minier	258
Annexe 6 : Différents textes législatifs et juridiques régissant le secteur forestier	259
Annexe 7 : Extraction des ressources minérales et développement humain : les principales solutions	261
Annexe 8 : Les objectifs du développement durable (ODD) POST 2015 et les Piliers de la position commune africaine	262

Liste des Figures

Figure 1 : Evolution du taux d'investissement global de la RCA, CEMAC et pays fragiles (en %).	25
Figure 2 : Arbre du développement durable.	26
Figure 3 : Les différents aspects du développement durable	28
Figure 4 : Proportion de population centrafricaine vivant en dessous du seuil de pauvreté	31
Figure 5 : Evolution du taux d'emploi en RCA	33
Figure 6 : Evolution IDH de la RCA, du Rwanda et du Tchad.	44
Figure 7 : Evolution du PIB/tête de la RCA, des pays fragiles et pays à faible revenu	45
Figure 8 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance, RCA, pays fragiles et pays à faibles revenus	45
Figure 9 : Evolution du taux d'alphabétisation	45
Figure 10 : Evolution comparée du PIB national et du PIB secteur primaire	83
Figure 11 : Chaîne commerciale du bois.	96
Figure 12 : Superficies exploitées des zones cynégétiques de 2008 à 2017 (en milliers km ²)	103
Figure 13 : Evolution du nombre des touristes de 2008 à 2017	103
Figure 14 : Recettes par saison cynégétique de 2008 à 2017 (en FCFA)	103
Figure 15 : Chaîne actuelle de production/commercialisation des produits miniers	114
Figure 16 : Paiements et revenus déclarés sur 2007 – 2011	123
Figure 17 : Flux d'IDE (en millions USD)	139
Figure 18 : Comparaison de la rente forestière de la RCA et celle de certains pays africains.	143
Figure 19 : Evolution des recettes budgétaires et des taxes issues de l'exploitation des ressources naturelles (en milliards FCFA).	144
Figure 20 : Contribution de l'exploitation des ressources naturelles aux recettes budgétaires (en %)	145
Figure 21 : Evolution comparée du budget dans les secteurs sociaux et le développement rural	146
Figure 22 : Evolution des budgets dans les secteurs sociaux et le développement rural	146
Figure 23 : Piège de la gestion des ressources naturelles en RCA	157
Figure 24 : Evolution de la superficie du Lac Tchad	158
Figure 25 : Influence des crises sur la tendance de l'économie centrafricaine : PIB (%)	170
Figure 26 : Cercle vertueux de la bénédiction des ressources naturelles en RCA	189

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Répartition de la population entre les sept régions et les pays voisins en 2017.	21
Tableau 2 : Evolution des indicateurs de gouvernance en RCA	23
Tableau 3 : Evolution du taux de croissance dans les principaux secteurs de l'économie	24
Tableau 4 : Evolution des indicateurs macroéconomiques de la RCA	25

Tableau 5 : Profil de pauvreté monétaire en RCA suivant le milieu de résidence et les régions	31
Tableau 6 : Profil de pauvreté non monétaire en RCA suivant le milieu de résidence et les régions.	32
Tableau 7 : Taux brut de scolarisation au préscolaire au cours de l'année 2015/2016	34
Tableau 8 : Taux bruts de scolarisation dans les différents cycles au cours de l'année 2015/2016	35
Tableau 9 : Taux d'achèvement dans les différents cycles au cours de l'année 2015/2016	35
Tableau 10 : Taux d'inscription en première année par ordre de formation, 2015/2016	36
Tableau 11 : Répartition de la population active selon le groupe socioéconomique et le sexe du chef de ménage	40
Tableau 12 : Effectif des employés dans la fonction publique par sexe	40
Tableau 13 : Participation à la vie publique et politique par sexe en 2017	41
Tableau 14 : Evolution de la répartition spatiale de la pauvreté en RCA	42
Tableau 15 : Evolution de l'IDH et de ses composantes en RCA	44
Tableau 16 : Caractéristiques des zones agro-écologiques et les principales cultures	49
Tableau 17 : Couverture végétale de la RCA.	50
Tableau 18 : Situation des stations et sous stations piscicoles de l'Etat	54
Tableau 19 : Evolution des productions vivrières en RCA (en milliers de tonnes)	84
Tableau 20 : Evolution de la production du coton et du café (en milliers de tonnes)	84
Tableau 21 : Rendement du café par planteurs et par zone de production	85
Tableau 22 : Projections des effectifs du cheptel jusqu'en 2016 (en milliers de têtes)	86
Tableau 23 : Structure de la fiscalité forestière.	94
Tableau 24 : Production, exportation et vente des produits forestiers	101
Tableau 25 : Destination des produits ligneux de la RCA en 2016	102
Tableau 26 : Taxe à l'exportation selon la Loi des Finances 2016	113
Tableau 27 : Production de diamants et or	120
Tableau 28 : Indicateurs groupés du sous-secteur de l'électricité	132
Tableau 29 : Nombre d'abonnés et longueur de réseau d'eau potable à Bangui	132
Tableau 30 : Taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement	133
Tableau 31 : Comparaison de la rente minière de la RCA avec celle de certains pays africains	143
Tableau 32 : Comparaison de la rente forestière de la RCA avec celle de certains pays africains	143
Tableau 33 : Evolution des recettes propres et des taxes sur les ressources naturelles (en millions de FCFA)	144
Tableau 34 : Affectation du budget de l'Etat aux secteurs sociaux et développement rural (en millions de FCFA)	145
Tableau 35 : Estimation d'un coefficient d'ajustement des indicateurs du développement humain	148
Tableau 36 : Indicateurs estimés du développement humain par région	149
Tableau 37 : Données de développement humain par genre en RCA en 2016.	149
Tableau 38 : Indicateur IDH par genre en RCA en 2016.	151
Tableau 39 : Seuils à partir desquels la RRNAT produit des effets positifs	152
Tableau 40 : Seuils à partir desquels la RRNAT produit des effets positifs sur les indicateurs du développement humain à long terme	153
Tableau 41 : Spectre de la fragilité de la RCA	168

Liste des Cartes

Carte 1 : Massif forestier de la RCA	51
Carte 2 : Distribution des aires sur le territoire	53
Carte 3 : Cartographie des indices miniers	56
Carte 4 : Localisation des permis attribués	57
Carte 5 : Carte hydrographique.	60
Carte 6 : Les PEA en RCA.	97
Carte 7 : Dynamique d'occupation du foncier et du terroir	159

Carte 8 : Positionnement des rébellions et cartographie minière	162
Carte 9 : Itinéraires des fraudes et contrebandes	163

Liste des Encadrés

Encadré 1 : les Ouvriers miniers	115
Encadré 2 : Les artisans miniers	115
Encadré 3 : Coopératives minières	116
Encadré 4 : Les Collecteurs	117
Encadré 5 : Les bureaux d'achat.	117
Encadré 6 : Les sociétés minières en RCA.	117
Encadré 7 : Tailleries et Fonderies en RCA	118
Encadré 8 : Les bijouteries en RCA.	118
Encadré 9 : Pollution des cours d'eau.	134
Encadré 10 : Economie parallèle, cas de Kaga bandoro	138
Encadré 11 : Calcul du Coefficient d'ajustement	148
Encadré 12 : Calcul de l'IDH	148
Encadré 13 : Pillage « systématique »	157
Encadré 14 : La Malédiction ⁴	161
Encadré 15 : Financement des rébellions	162
Encadré 16 : Un chef de village de la Vakaga parle	164
Encadré 17 : La complexité	168
Encadré 18 : Double dilemme	168
Encadré 19 : Appui au suivi des progrès	190
Encadré 20 : Evénements historiques ayant influencé le développement en RCA.	253

Liste des photos

Photo 1 : Gorilles des forêts du Sud-Est	52
Photo 2 : Troupeau d'éléphants des forêts du Sud-Ouest.	52
Photo 3 : Le Tragelaphus euryceros (Bongo)	54
Photo 4 : Echantillon de diamants alluvionnaires	56
Photo 5 : Vue partielle des ressources environnementales de la RCA	58
Photo 6 : Chute de la Kotto dans la Basse Kotto	60
Photo 7 : PFNL porteurs (Gnetum africanum, pâte et huile de graines d'essessang, vin de miel)	80
Photo 8 : Modèle d'étang en zone minière.	81
Photo 9 : Femmes au champ	81
Photo 10 : Femmes de retour de champ	82
Photo 11 : Espèce de bovins élevés en RCA.	86
Photo 12 : Unité de transformation locale des bois.	97
Photo 13 : Grumes au parc d'exportation	100
Photo 14 : Eau potable en zone rurale	129
Photo 15 : Pollution des cours d'eau par les chantiers de diamants	133
Photo 16 : Déforestation par les chantiers de diamants	134
Photo 17 : Coupe accélérée du bois	134

Acronymes

ACEDD	Agence centrafricaine de l'environnement et du développement durable	CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
ACF	Action Contre la Faim	CERDI	Centre de recherche pour le développement international
ACFPE	Agence centrafricaine pour la formation Professionnelle et l'emploi	CI	Cours d'initiation
ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement	CICR	Comité Internationale de la Croix Rouge
AEP	Adduction d'Eau Potable	CMRN	Comité militaire pour le redressement national
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	CNEDD	Commission nationale pour l'environnement et le développement durable
AFD	Agence française de développement	CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
AGDRF	Agence pour la gestion durable des ressources forestières	CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
ANEA	Agence nationale de l'eau et de l'assainissement en milieu rural	CPRAC	Conseil permanent de réforme de l'administration centrafricaine
APDS	Aires protégées de Dzanga-Sangha	CRF	Croix Rouge Française
ATPC	Assainissement total piloté par la communauté	CSLP	Cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté
BAD	Banque Africaine de Développement	CTDR	Collège Technique de Développement Rural
BC	Brevet des collèges	CWE	China water electric
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale	DIEPA	Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale	DFC	Domaines fauniques communautaires
BECDOR	Bureau d'évaluation et de contrôle des diamants et or	DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
BEP	Brevet d'études professionnelles	DGH	Direction générale de l'hydraulique
BET	Brevet d'étude technique	DGID	Direction générale des impôts et domaines
BM	Banque Mondiale	DGPE	Direction générale de la programmation économique
BIVAC	Bureau Inspection Verification Assessment Control	DHD	Développement humain durable
BTEF	Baccalauréat de technicien en économie familiale	DPDDA	Droits de propriété et le développement des diamants artisanaux
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle	DSRP 1 et 2	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de 1ère et 2ème génération
CAS-DFT	Compte d'affectation Spéciale de développement forestier et touristique	DSPPC	Document de stratégie de partenariat pays conjointe
CBBG	Chimie-Biologie-Biochimie et Géologie	DUT	Diplôme universitaire de technologie
CCS	Conseil des chefs de secrétariat	EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique (Agence Panafricaine)
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard de la Femme		
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique Centrale		
CEF	Certificat d'étude fondamental		

ECASEB	Enquête centrafricaine de suivi et d'évaluation du bien être	IDE	Investissements directs étrangers
ECOFAC	Ecosystème Forestier en Afrique Centrale	IDH	Indice de développement humain
EDIC	Etude diagnostic pour l'intégration commerciale de Centrafrique	IFB	Industries Forestières de Batalimo
EIES	Etudes d'impact environnemental et social	IMF	Impôt minimum forfaitaire
EGTP	Enseignement secondaire général, technique et professionnel	IPH	Indice de pauvreté humaine
ETP	Etablissement technique professionnel	IPPT	Initiative pays pauvres et très endettés
EUFOR	Force européenne d'appui en RCA	ISDH	Indicateur sexospécifique de développement humain
FACA	Forces armées centrafricaines	ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural
FAE	Fonctionnaires et agents de l'Etat	ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture	IUT	Institut Universitaire de Technologie
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine	IUTA	Institut Universitaire de Technologie Agricole
FDF	Fonds de développement forestier	LRA	Lord resistance army (Armée de résistance du seigneur)
FDSI	Forces de défense et de sécurité intérieure	LTA	Latrine traditionnelle améliorée
FED	Fonds européen de développement	MADR	Ministère de l'agriculture et le développement rural
FeDAL	Fin de défécation à l'air libre	MDERH	Ministère de développement de l'énergie et des ressources hydrauliques
FENPAC	Fédération Nationale des Pêcheurs et des Aquaculteurs Centrafricain	MEPC	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération
FESAC	Fondation pour l'enseignement supérieur en Afrique Centrale	MISC	Enquête par grappe à indicateurs multiples (Multiple indicators cluster's survey)
FOMUC	Force multinationale pour le maintien de la paix en Centrafrique	MINUSCA	Mission des Nations-Unies pour la stabilisation de la RCA
FLEGT	Réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux	MISCA	Mission interafricaine pour la stabilisation de la RCA
FNE	Fonds national de l'emploi	MLC	Mouvement de libération du Congo
FOB	Free on bord	MLPC	Mouvement pour la libération du peuple centrafricain
FOSA	Formation Sanitaire	MMG	Ministère des mines et de la géologie
FOT	Free on Truck	MPC	Mouvement populaire de Centrafrique
FPRC	Front populaire pour la renaissance de Centrafrique	OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
FTNS	Fonds Fiduciaire du Tri-National de la Sangha	OCHA	Organisation des nations-unies pour la coordination de l'aide humanitaire
GICA	Groupement interprofessionnel centrafricain	ODD	Objectifs du développement durable
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	OMS	Organisation mondiale de la santé
IB	Initiatives de Bamako	ONU	Organisation des Nations-Unies
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales	ITTO	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ICRA	Institut centrafricain de recherches agricoles	OEFB	Observatoire économique de la filière bois
		OGM	Organisme génétiquement modifié

OIT	Organisation Internationale du travail	REIF	Redevance équipements informatiques des finances
ONG	Organisation non gouvernementale	RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
OMD	Objectif du millénaire pour le développement	RMDH	Rapport mondial sur le développement humain
OEFB	Observatoire économique de la filière bois	RNDH	Rapport national de développement humain
OPAR	Organisations des professionnels agricoles et ruraux	SANGARIS	Nom d'opération de la force française pour la stabilisation de la RCA
ORGEM	Office de recherches géologiques et minières	SCAD	Société centrafricaine d'agriculture et de Déroutage
PARN	Projet d'aménagement des ressources naturelles	SCAF	Société Centrafricaine Forestière
PARPAF	Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement	SCD	Société Centrafricaine de Développement
PASSAD	Projet d'assistance au secteur artisanal des diamants	SCPCK	Système de certification de Kimberley
PCA	Poste de contrôle administratif	SDRASA	Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique	SEBOCA	Société d'Exploitation de Bois en Centrafrique
PDVA	Programmes de départ volontaire assisté	SEFCA	Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine
PEA	Permis d'exploitation et d'aménagement	SETEC	Société d'Exploitation des Tecks en Centrafrique
PFNL	Produits forestiers non-Ligneux	SIDA	Syndrome de l'immunodéficience acquise
PIB	Produit intérieur brut	SNE	Société Nationale des Eaux
PK	Processus de Kimberley	SODECA	Société de Distribution d'Eau en Centrafrique
PNDS	Plan national de développement sanitaire	SOFOKAD	Société Forestière de la Kadéi
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle	SP	Secrétariat permanent
PNPEE	Politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité	SPPK	Secrétariat permanent du processus de Kimberley
PNPS	Politique nationale de protection sociale	SSP	Soins de santé primaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	SVL	Système de vérification de la légalité
PDSM	Promotion du développement du secteur minier	TCP	Travailleur pour compte personnel
PSNEA	Politique et stratégies en matière d'eau et d'assainissement	TER	Technologies des énergies renouvelables
PTE	Permis temporaires d'exploitation	TCA	THANRY Centrafrique
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale	UE	Union Européenne
RCA	République Centrafricaine	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
RCPCA	Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique 2017-2021	UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour la science et la culture
RDC	République Démocratique du Congo	UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
		UNPC	Union nationale du patronat centrafricain
		UPC	Union du peuple Centrafricain

USAID	United-States Agency International Development	VLP	Latrine à Fosse Ventilée
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique	WDI	World development indicators
VICA	Société Vicwood Centrafrique	WRI	World resources institutes
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine	WWF	World wildlife fund (Fonds Mondial pour la Nature)
VBG	Violence sur la base de genre	ZCV	Zones cynégétiques villageoises





Résumé exécutif

Dotée d'une terre agricole très riche et d'un potentiel naturel très important (forte pluviométrie, dense réseau hydrographique, immenses ressources minières, massif forestier important, etc.), la République Centrafricaine demeure paradoxalement l'un des pays les plus pauvres au monde. Bien avant la crise de 2013 qui a plongé le pays dans une situation économique, sociale et politique très difficile, plus de sept (7) centrafricains sur dix (10) vivaient en dessous du seuil de pauvreté. En effet, en 2016 la RCA est classée 188^{ème} sur 188 pays du point de vue de l'Indice du Développement Humain (IDH), 52^{ème} sur 54 pays de l'Indice de la Gouvernance en Afrique et, 187^{ème} sur 188 pays au classement du Doing Business établi par la Banque Mondiale.

Malgré le retour de la RCA au sein du concert des nations, l'instabilité sociopolitique et sécuritaire persiste et la pauvreté s'accroît

Pays enclavé de 623 000 km², situé au cœur du continent africain avec 5,069 millions d'habitants en 2017, la RCA, ruinée par plusieurs décennies de conflits militaires-politiques, présente une faible densité de population en Afrique avec seulement 8 habitants au km². Les conséquences humanitaires et socioéconomiques graves ont entraîné de forts mouvements de populations qui se sont accélérés ces trois dernières années. L'insuffisance des efforts de désenclavement, l'exploitation non orthodoxe et anarchique des ressources naturelles, les difficultés de création d'emploi et la quasi-absence de l'autorité de l'Etat dans les régions constituent les principales entraves au développement de la RCA. Sa population essentiellement jeune, constitue un foyer de tension latente. Les crises récurrentes ont affecté le produit intérieur brut (PIB), érodé le pouvoir d'achat des populations et plongé le pays dans l'extrême pauvreté. Bien que n'étant pas le meilleur indicateur de développement, la détérioration du PIB est synonyme d'incapacité de financement du développement humain.

La préparation du RNDH 2017 : une nécessité de prise de conscience, de sensibilisation et de plaidoyer sur le paradoxe entre l'immense

Depuis 1990, le PNUD publie régulièrement le rapport mondial sur le développement humain (RMDH) ainsi que les rapports régionaux et nationaux sur le développement humain (RNDH). Dans cet exercice, la RCA avec l'appui du PNUD, n'a produit que deux Rapports. Le RNDH de 2000 et celui de 2008 dont le thème portait sur : « Renforcer

le retour à l'ordre constitutionnel après les élections libres et démocratiques de Mars 2016, a permis d'asseoir des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la pacification et de la stabilisation du pays. C'est pourquoi, le gouvernement et les partenaires au développement ont élaboré un cadre d'interventions conjointes intitulé « Plan de relèvement et de consolidation de la paix pour la Centrafricaine (RCPCA) » qui a été présenté avec succès devant les bailleurs de fonds le 17 novembre 2016 à Bruxelles (Belgique). Sur un coût de financement estimé à un peu plus de 3 milliards de dollar US, la RCA a recueilli plus de 2 milliards de dollar US de promesse de soutien de mise en œuvre du RCPCA. Par ailleurs, les nouvelles autorités ont adopté des textes ayant permis de mettre en place les différentes institutions du pays. Malgré les efforts déployés aussi bien par le gouvernement que par la communauté internationale, la plus grande partie du pays reste encore occupée par les groupes armés.

le capital social et la sécurité humaine : un impératif pour la refondation de l'Etat centrafricain ». Ce dernier rapport avait permis d'attirer l'attention des décideurs sur les différents conflits en préparation à cette époque afin de leur permettre de mettre en place des stratégies de prévention.

**potentialité
des ressources
naturelles et
le recul du
développement
humain en RCA.**

Malheureusement, les efforts n'ont pas été suffisants pour éviter la grave crise de 2013. Le RNDH 2017 vient après les grandes étapes que le pays a franchies pour retrouver l'ordre constitutionnel : les consultations populaires à la base, le forum national pour la réconciliation et les scrutins référendaires et électoraux. En effet, au cours des deux premières consultations, les participants ont unanimement relevé le paradoxe de l'importance des ressources naturelles dont le pays est doté et la dégradation des conditions de vie des populations. Ceci a poussé une frange de centrafricains à prendre les armes. Cette forte préoccupation a soulevé un ensemble de problématiques et a fait l'objet des principales recommandations du forum national de Bangui en Mai 2015. Elle a été également inscrite dans l'agenda des principaux acteurs au dialogue dont les Nations Unies. C'est ainsi que le PNUD, dans le cadre de son mandat, a renouvelé son appui à la RCA pour la rédaction du RNDH 2017 dont le thème porte sur « Gérer les ressources naturelles pour promouvoir le développement humain durable ». Ce troisième RNDH en RCA s'est fait dans

**Une approche
méthodologique
dynamique
articulée autour
des analyses
qualitatives et
quantitatives a
permis de mettre
en exergue le
contraste entre
l'abondance
des ressources
naturelles et la
fragilité de la RCA.**

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude consiste en un traitement des données collectées à l'issue des contacts directs. Elle a été renforcée par une approche à la fois quantitative et qualitative en vue de permettre la compilation d'un maximum d'informations. En outre, les focus groups ont été privilégiés pour établir le dialogue et la concertation avec tous les différents acteurs des secteurs étudiés. Les principales données ont été enfin ajustées conformément à l'intensité de la crise et aux besoins d'estimation à partir des coefficients d'ajustement dans les différentes régions.

L'approche analytique est structurée en trois phases pour bien séquencer le processus. Dans un premier temps, l'étude devrait disposer d'une connaissance de la RCA,

un contexte marqué par la fin du cycle des OMDs 2015, l'engagement de la RCA en faveur de l'agenda 2030 sur les ODDs et son alignement sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il y a aussi l'instabilité sécuritaire entretenue par les multiples groupés armés pour le contrôle des ressources naturelles. Les effets collatéraux de ces crises ont eu des impacts dramatiques aussi bien sur les principales productions du pays que sur les bases de données des administrations sectorielles plus particulièrement les archives et le système statistique national. Le RNDH 2017 permet d'examiner les différents niveaux des indicateurs socioéconomiques au terme de la mise en œuvre des OMDs.

Etant donné que le retour à la légalité constitutionnelle permet d'envisager la reconquête de la paix sociale et la mise en œuvre des politiques de développement indispensables au bien-être, le thème retenu vise à donner une meilleure orientation aux politiques sectorielles de la RCA en vue d'améliorer la contribution des ressources naturelles à la promotion du développement humain durable et à l'atteinte des ODDs.

ses ressources naturelles et procéder à l'évaluation du développement humain et de l'exploitation des principales ressources. Dans un deuxième temps, l'état des lieux est fait pour apporter une lisibilité dans la situation des secteurs étudiés et faciliter l'analyse des déterminants de la durabilité et d'une contribution plus soutenue des ressources naturelles au développement humain, à la croissance économique, à la promotion de l'emploi ainsi qu'à la réduction des inégalités et de la pauvreté. Enfin dans le troisième temps, les éléments d'analyse ont conduit à formuler des recommandations de politique économique en vue de faire des ressources naturelles un vecteur du développement humain à moyen et long terme. Ainsi, le Rapport s'articule autour de six chapitres à savoir (i) le contexte général ;

(ii) l'état du développement humain en RCA ; (iii) l'état des lieux des ressources naturelles et de leurs exploitations en RCA ; (iv) les effets de la gestion des ressources

naturelles sur le développement humain en RCA ; (v) les analyses et recommandations ; (vi) les risques inhérents à la mise en œuvre des recommandations formulées.

Les ressources naturelles sont-elles une malédiction pour la RCA ?

Le RNDH 2017 se présente comme un instrument de dialogue et de plaidoyer pour la mobilisation de divers appuis en faveur de la RCA. Il permet d'avoir une appropriation du concept de développement humain et de ses composantes. Il évoque les buts visés par ce concept dont la durabilité est conditionnée par la protection de l'environnement. Le rapport interpelle les acteurs tant nationaux qu'internationaux sur la nécessité de répondre aux principales questions que se posent les centrafricains sur le paradoxe du fort potentiel en ressources naturelles et la situation d'extrême pauvreté du pays suite aux différents conflits et leurs conséquences. Peut-on dire que les ressources naturelles sont devenues une malédiction pour le pays ? Notons que la RCA a été suspendue par le Système de certification du processus de Kimberley (SCPK) en 2014 du fait de l'exportation illégale des diamants (1^{er} chapitre).

Le deuxième chapitre procède d'abord à la présentation générale du pays à travers la monographie, la situation sécuritaire, les questions de gouvernance ainsi que le cadre macroéconomique afin de mieux appréhender le niveau de développement humain à travers des indicateurs clés. Il ressort de cette présentation que les indicateurs sociaux, économiques et de

gouvernance du pays se sont dégradés au cours des cinq dernières années à la suite des crises successives. Au-delà de la déstabilisation des institutions de la République, les conflits ont davantage désorganisé les structures de production, déstabilisé les populations, appauvri l'Etat en le rendant incapable d'assurer les obligations sociales qui lui sont assignées. Le taux de pauvreté est passé de 62% en 2008 à 73% 2016, ce qui est largement supérieur aux 31% visés par l'Objectif 1 des OMD. Le taux brut de scolarisation est de 96% et le taux d'analphabétisme de 56% du fait de la destruction des établissements scolaires, de la démobilisation des enseignants et de nombreux déplacements des familles. De nombreux centres de santé ont été détruits, 45% des structures sanitaires ont cessé de fonctionner ou réduit le volume de leurs activités à cause, soit de la destruction, soit du pillage de leurs équipements et des médicaments ou du fait du déplacement forcé de leurs personnels suite à l'insécurité grandissante entretenue par les bandes armées. Les indicateurs de santé se sont détériorés, le taux de prévalence du VIH chez les adultes est passé de 4,9 en 2012 à 7% en 2017. L'espérance de vie à la naissance est très faible comparativement aux autres pays africains. Autant de facteurs ayant

Une diversité de ressources naturelle sous-exploitée et/ou inexploitée

contribué à la dégradation de l'IDH du pays qui, en 2016 est classé 188^{ème} sur 188.

Il ressort du troisième chapitre que la RCA dispose d'une grande diversité de ressources naturelles notamment les ressources agropastorales, forestières,

fauniques, minières, hydrauliques, etc. Le potentiel agropastoral est de 15 millions d'hectares de terres arables dont seulement environ 5,3% sont cultivées chaque année. La superficie totale de terres de pâturage est estimée à 16 millions d'hectares, dont environ 9 millions d'hectares exploités pour

un cheptel estimé à 3,7 millions de têtes de bovins. La géographie du pays offre une grande diversité d'écosystèmes qui constitue les ressources forestières. La forêt dense et humide couvre une superficie d'environ 5,6 millions d'hectares, soit 5,5% du territoire, répartis en deux blocs. Le premier au Sud-Ouest (3,8 millions d'hectares) est affecté à la production ligneuse avec 301

espèces d'arbres identifiées avec 12 sur 16 espèces commercialisables. Le second, au Sud-Est (1,8 millions d'hectares) inexploité industriellement en raison de son éloignement des ports, réservé à la conservation. Le potentiel minier est important, plus de 450 indices minéraux ont été identifiés.

L'apport des ressources naturelles au développement humain est négligeable.

Seuls le diamant et l'or sont exploités de manière artisanale. Des indices de produits pétroliers sont également identifiés.

Les différentes simulations au quatrième chapitre montrent que l'exploitation des ressources naturelles ne contribue pas au développement humain en RCA. Les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles sont très faibles dans le budget de l'Etat. L'analyse spatiale de l'IDH montre qu'il s'est davantage dégradé dans les régions occupées par les groupes armés. Comparativement aux autres pays africains, la contribution des ressources naturelles au PIB est très faible en RCA. Il est établi

à travers la base des données de la Banque Mondiale sur une période de 37 ans (1980-2016) qu'il existe des relations fonctionnelles entre la rente tirée des ressources naturelles (diamant et forêts) et les indicateurs de développement humain. Les résultats confirment l'existence des effets négatifs des ressources naturelles sur les différents indicateurs de développement humain retenus. Cette méthode de régression a permis de déterminer le seuil à partir duquel la rente des ressources naturelles rapportée au PIB produirait des effets positifs sur les indicateurs de développement humain aussi bien à court qu'à long terme.

Les ressources naturelles constituent un cercle vicieux pouvant se transformer en cercle vertueux pour la RCA

Dans son cinquième chapitre, le RNDH 2017 analyse la corrélation entre les conflits, les ressources naturelles et le développement humain. Il fait par la suite des recommandations à l'endroit des principaux acteurs impliqués dans le développement humain en RCA. L'enseignement capital est que les ressources naturelles, pour leurs effets pervers sur les indicateurs du développement humain constituent un « cercle vicieux de la malédiction » de la RCA organisé autour de quatre piliers fondamentaux :

L'extrême pauvreté et la dégradation du développement humain qui conduisent à la dégradation des indicateurs du DHD. Ceci crée la frustration d'une frange de la population, engendre la délinquance

et le chômage des jeunes qui se laissent facilement enrôlés comme soldats dans les groupes armés.

Les conflits récurrents déstabilisent les institutions et fragilisent l'Etat, ouvrent ainsi la voie à une exploitation anarchique des ressources naturelles qui alimente le trésor de guerre des groupes armés.

Les ressources naturelles deviennent à la fois des sources et victimes de conflits et suscitent la convoitise des bandes armées et des pays voisins qui les exploitent en toute illégalité, privant l'Etat des recettes indispensables au financement des secteurs sociaux.

La fragilité de l'Etat et de l'économie s'installe suite à la déstabilisation des institutions et

à l'insuffisance des ressources. Les effets conjugués du souci de ceux qui sont au pouvoir de se maintenir et des velléités de ceux qui prennent les armes pour y arriver le plus tôt possible, se traduisent par une perpétuation de ce cercle vicieux de malédiction.

Le rapport propose treize domaines de recommandations qui s'adressent à tous les acteurs impliqués dans le développement humain du pays chacun dans son mandat et ses attributions. Aux, gouvernement, partenaires au développement et à la société civile le rapport recommande de :

1. *ramener par le dialogue, la cohésion sociale et la paix comme solution aux conflits,*
2. *restaurer l'autorité de l'Etat sur tout le territoire,*
3. *n'exclure aucun acteur ni aucune région des projets de développement,*
4. *s'impliquer dans la création des richesses,*
5. *développer les infrastructures d'appui à la croissance économique,*
6. *promouvoir les emplois décents pour les jeunes et les femmes et les investissements dans les nouvelles infrastructures de production,*
7. *investir dans le capital humain,*
8. *garantir un développement durable pour un meilleur développement local dans le respect de l'environnement et du genre,*
9. *renforcer le cadre de gouvernance des ressources agricoles,*
10. *renforcer le cadre de gouvernance des ressources forestières,*
11. *renforcer le cadre de gouvernance des ressources minières,*
12. *redynamiser la gouvernance des ressources hydrauliques et,*
13. *faire des statistiques un instrument de décision et d'orientation politique.*

La mise en œuvre de toutes ces recommandations permet à l'Etat de devenir fort pour contrôler l'exploitation

des ressources naturelles. Ainsi, il en tirera des recettes budgétaires plus importantes devant contribuer à la diversification de l'économie et aux investissements dans les secteurs porteurs de croissance tels que l'agropastoral, les infrastructures et les industries de transformation. L'accumulation de la valeur ajoutée devrait se traduire par une croissance économique soutenue indispensable au financement des secteurs sociaux. Les ressources naturelles deviennent ainsi un vecteur de développement permettant de transformer le cercle vicieux de la malédiction en cercle vertueux de la bénédiction en RCA.

Dans le dernier chapitre, tous les acteurs doivent prendre conscience des risques inhérents à la persistance de la mauvaise gouvernance, à la résistance des groupes armés et à l'extrême dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure.

L'amélioration de la gouvernance couplée avec la réduction des capacités de nuisance des groupes armés devrait permettre une bonne mise en œuvre des recommandations et augmenter à court et moyen termes les revenus issus des ressources naturelles et contribuer à la réduction de l'extrême dépendance de l'aide extérieure et à l'amélioration des indicateurs de développement humain durable.

En mettant l'accent sur la stabilisation du pays par la réconciliation nationale et l'affirmation de l'autorité de l'Etat, le développement des infrastructures socioéconomiques de base, l'exploitation transparente, optimale et durable des ressources naturelles en privilégiant le partenariat public privé et, l'amélioration des conditions de vie des femmes et surtout en milieu rural, la RCA pourrait mieux améliorer ces indicateurs et progresser en matière de développement humain.

11 Messages clés du RNDH 2017

1

La préparation du RNDH 2017 : une nécessité de prise de conscience, de dialogue et de plaidoyer dans un environnement instable marqué par le recul du développement humain.

Les conflits successifs qui ont embrasé tout le pays, ont déstabilisé les institutions, détruit le tissu socioéconomique et affaibli l'Etat. Ils ont été à la base des violences entre les groupes armés, des exactions, des pillages, des destructions de tout genre et provoqué les déplacements massifs des populations. Le retour à l'ordre constitutionnel oblige les pouvoirs publics, les partenaires au développement et la population, à consolider le processus de paix et jeter les bases d'un relèvement socioéconomique durable. D'où la nécessité de faire une évaluation globale du développement humain, dans un contexte de compétition pour le contrôle des ressources naturelles par les différents acteurs, en vue d'aider à bien cerner les défis et les contraintes pour le développement humain durable en RCA.

2

Sans la paix, point de développement humain car malgré le retour de la RCA au sein du concert des nations, l'instabilité sociopolitique et sécuritaire persiste et la pauvreté s'accroît.

Au moment où la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et des OMDs 2015 avait déjà commencé à produire quelques résultats probants au niveau de l'éducation, de la santé, de l'eau potable les conflits militaro-politiques ont réapparus. Les acquis sont perdus car, les infrastructures socio-économiques de base sont les principales victimes de ces conflits de 2012 qui se sont aggravés en 2013. Les ouvrages d'art, les usines de transformation des produits, les sites miniers, les bureaux, les centres scolaires ont été soit détruits soit occupés par les groupes armés. Certains sont transformés en centres d'accueil pour les personnes déplacées internes. Les hôpitaux et les centres de soins ont été détruits, les médicaments pillés, les enseignants et le personnel médical obligés de fuir les zones de combats. Le PIB a reculé de près de 37% et l'incidence de la pauvreté a atteint 73% en 2016 sur fond d'un chômage élevé chez les jeunes (44%).

3

Le paradoxe de l'abondance des ressources naturelles et de l'extrême pauvreté en RCA avec une forte inégalité de genre doit interpeller tous les acteurs ; l'égalité entre les sexes doit faire partie de la stratégie de la RCA pour éradiquer la pauvreté.

Malgré l'abondance des ressources naturelles, le niveau de revenu par habitant de la RCA (266 USD) est le plus faible en Afrique subsaharienne. Le taux brut de scolarisation est de 96% avec un indice de parité filles/garçons de 0,78, celui de la mortalité maternelle estimé à 880 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Le taux de prévalence du VIH chez les adultes est passé de 4,9% en 2012 à 7% en 2017. L'espérance de vie à la naissance en 2017 est de 45 ans, l'une des très faibles des pays africains. Avec un IDH de 0,350 en 2015, la RCA est dernière au classement des pays. Cet indice atteindrait 0,353 en 2016. En même temps les conflits se concentrent autour des sites miniers pour le contrôle des chantiers prometteurs. Plus de la moitié de la population est exposée à l'insécurité alimentaire. Les IDH femmes et hommes respectivement de 0,287 et 0,361 et l'IDG de 0,796, témoignent des inégalités entre les femmes et les hommes. L'IDH femmes correspondant à l'IDH de la RCA en 1980 met en évidence que les femmes sont en retard de 40 ans sur les hommes en Centrafrique. La RCA doit mettre un accent non seulement sur

l'amélioration de la gouvernance dans l'exploitation et la transformation des ressources naturelles mais aussi, sur la promotion du développement des femmes afin d'accroître les impacts directs du développement humain sur les familles et l'environnement. La femme intervenant à la fois au sommet et à la base des activités socioéconomiques tant en milieu rural qu'urbain, constitue le pilier de la construction familiale. En effet, la femme a toujours été en première ligne des efforts menés au sein du foyer et de la communauté pour échapper à la pauvreté, elle est aussi la première à supporter ces conséquences. Un engagement créatif de tous les acteurs (gouvernement, partenaires au développement, société civile, populations) en faveur de l'égalité des sexes contribuera, dans tous les domaines, à la lutte contre la pauvreté.

4

La RCA dispose des capacités pour relever les défis de la promotion du développement humain car, son fort potentiel en ressources naturelles constitue pourtant un atout majeur.

Le faible niveau de l'IDH du pays témoigne de l'incapacité de l'Etat à soutenir les secteurs sociaux de base dont les dotations budgétaires ne représentent que 24% du budget national. Si elles sont bien gérées, les fortes réserves d'or et de diamants qui alimentent encore le trésor de guerre des différents groupes armés et leurs mentors, pourraient contribuer à l'augmentation des revenus du pays. La mise en valeur de la forte richesse de la RCA en terres arables et en ressources aquifères prédispose à l'autosuffisance alimentaire et à l'exportation de diverses denrées agricoles. Son immense potentialité en terres de pâturage peut faire d'elle un carrefour de la transhumance organisée et de marché à bétail régional. Son état d'enclavement peut la transformer en plateforme régionale, par le transport routier, fluvial et aérien. Tout ce potentiel peut promouvoir la création d'emplois pour la jeunesse en croissance rapide. Pour cela, tous les acteurs, autorités centrafricaines, partenaires au développement, société civile doivent répondre en urgence, aux causes de vulnérabilité politique, socioéconomique et sécuritaire.

5

L'exploitation traditionnelle et artisanale des ressources naturelles ne peut assurer le développement humain en RCA.

Le niveau élevé de l'extrême pauvreté est le reflet des difficultés rencontrées dans l'exploitation traditionnelle des ressources naturelles. Si ces fortes réserves d'or et de diamants ne sont pas gérées à l'état alluvionnaire, la fraude devrait être maîtrisée et les revenus du pays vont augmenter de manière substantielle grâce à une exploitation maîtrisée. La mise en valeur de la forte richesse de la RCA en terre arable et en ressources aquifères prédispose à l'autosuffisance alimentaire et à l'exportation de diverses denrées agricoles si le système de culture n'était pas aratoire. Son immense potentialité en terre de pâturage peut faire d'elle un carrefour de la transhumance organisée et de marché à bétail régional. Ainsi, son état d'enclavement peut la transformer en plateforme régionale, par le transport routier, fluvial et aérien. Tout ce potentiel peut promouvoir la création d'emplois pour la jeunesse dont le taux de chômage a atteint un niveau inquiétant (environ 25%). Il faut pour cela sortir de l'exploitation traditionnelle et artisanale et promouvoir la transformation des matières premières à travers une bonne politique d'industrialisation adaptée. Le pays passerait ainsi du stade de sous-exploitation et/ou inexploitation à une exploitation optimale de ses ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté.

6

Il est urgent de sortir la RCA du cercle vicieux dans lequel elle s'est installée ; un leadership, une volonté politique nationale, un engagement des partenaires techniques et financiers ainsi qu'un consensus national peuvent la faire entrer dans un cercle vertueux.

La mauvaise gouvernance entretenue par l'absence d'une vision et d'un professionnalisme politique conduit à la mauvaise utilisation des fonds publics et à une redistribution irrationnelle des revenus, plaçant le pays dans l'extrême pauvreté. Le chômage des jeunes, les haines, les frustrations nées de l'exclusion font le lit aux divers conflits qui se transforment très rapidement en exploitation mafieuse, anarchique et illégale des ressources naturelles. L'Etat, privé des ressources financières, est fragilisé et impuissant face à la forte demande sociale et humanitaire. Pourtant, la RCA ne souffre pas que de cadre de gouvernance, même si les autorités et les partenaires techniques et financiers continuent de déployer beaucoup d'efforts pour améliorer les cadres institutionnels et juridiques dans tous les secteurs de développement socioéconomique. La problématique réside dans le leadership de la direction des actions et le management stratégiques des programmes et projets. Les centrafricains peuvent convertir ce cercle vicieux et en cercle vertueux maintenant et c'est possible, en capitalisant l'exploitation des ressources naturelles par l'affectation d'une grande partie des revenus qu'elles génèrent au financement des infrastructures sociales de base, à l'investissement dans les infrastructures de soutien à la croissance, au développement des chaînes de valeurs, à la diversification économique et à la création des emplois. Un accent devant être mis sur la modernisation de l'exploitation des ressources naturelles avec une meilleure intégration des dimensions environnementale, de l'égalité du genre et du développement local ainsi que sur la promotion de la responsabilité sociétale d'entreprise.

7

Ne pas perdre de vue la Position commune africaine: « N'exclure ni race, ni ethnie, ni communauté, ni région, ni secteur dans le processus de reconstruction et de promotion du développement humain durable, et faire de l'éradication de la pauvreté un objectif prioritaire de politique de développement national ».

Les conflits qui perdurent en Centrafrique sont nés des sentiments de frustration, d'exclusion du développement cultivés depuis les individus jusqu'à leurs régions d'origine. L'absence ou les disparités de revenu exercent une influence sur l'accès aux services sociaux et aux ressources productives. Or, nous ne devons pas perdre de vue la Position commune africaine traduit dans l'Agenda 2063 qui repose sur la recherche d'une transformation économique structurelle en vue d'un développement inclusif et axé sur l'être humain. La RCA doit s'attacher à cet idéal et agir pour le renforcement des capacités de production, notamment dans les domaines du développement des infrastructures, de l'agriculture, des industries et des services ; le développement et l'innovation dans le domaine des sciences et des technologies ; la création de la valeur ajoutée ; le développement et la participation de la jeunesse ; l'autonomisation des femmes et la gestion durable des ressources naturelles. Pour y parvenir, les autorités centrafricaines doivent mettre en œuvre une stratégie de reconstruction et de lutte contre l'extrême pauvreté basée sur « la croissance inclusive et spatiale ». Une telle stratégie prend en compte dans le temps, le relèvement et le développement des communautés de base dans toutes les régions afin d'éviter un développement discriminatoire et mobiliser tous les acteurs pour l'atteinte de l'Agenda 2030 en général et en particuliers, les ODDs 1, 7, 8 et 10, répondant aux six piliers de la position commune africaine. Il faut renforcer les ressources personnelles des femmes et des hommes de manière juste et équitable dans chaque région ; la ressource personnelle la plus importante résidant dans la santé. Ces ressources personnelles englobent également les compétences et les aptitudes des individus. Ainsi, la capacité de résilience individuelle peut être renforcée par un niveau d'éducation et formation ouvrant plus largement le champ des possibles.

8

La RCA ne saurait s'inscrire sur la trajectoire de l'expansion économique et se doter de moyens conséquents en vue de la promotion d'un développement humain durable, sans promouvoir les investissements directs étrangers en faveur de l'exploitation de ses ressources naturelles.

Durant plusieurs années, et fort des conseils des institutions de Breton Wood, la RCA n'a cessé de baisser les taxes à l'exportation des diamants et du bois afin d'être compétitive et améliorer ses recettes. Malheureusement, la production ne progresse pas voire recule, les recettes fiscales sont en baisse, les fraudes sont en régulière augmentation. Tant que le pays ne comptera que sur les taxes à l'exportation des ressources naturelles, il ne profitera pas assez de ses richesses et ne fera aucun investissement lourd en faveur des infrastructures sociales de base. La RCA doit tout faire pour séduire les investisseurs étrangers afin qu'ils s'impliquent dans la production des richesses et faire profiter l'Etat du capital par la création des sociétés minière et forestière à capital ouvert aux institutions financières (Banque mondiale et Banque africaine de développement par exemple) en vue de garantir la gouvernance et une redistribution rationnelle des fonds.

9

Les efforts pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement humain doivent aller de pair avec ceux destinés à protéger l'environnement et à lutter contre les changements climatiques car, la poursuite de la dégradation de l'environnement est une source permanente d'appauvrissement.

L'exploitation des ressources naturelles est la principale source de déforestation, de dégradation des sols et terres arables et de pollution des eaux de surface et souterraines. Près de 80% de la population centrafricaine vivant dans les zones rurales, représente la couche la plus pauvre, soit environ 4 millions de personnes qui trouvent leurs moyens de subsistances dans des zones écologiquement fragiles et peu productives. La RCA doit veiller à la protection de l'environnement, chacun doit donc prendre ses responsabilités ; le gouvernement dans la réglementation, les opérateurs dans le respect des cahiers de charge, les populations dans le respect de leur milieu de vie, les partenaires dans leurs appuis multiformes au pays. Le développement des sources d'énergies durables et la protection de la biodiversité doivent faire partie des efforts pour parvenir à la viabilité à moyen et long terme de l'environnement. A ce titre, le pays doit accélérer la transition démographique car la réduction de la pauvreté est étroitement liée au ralentissement de la croissance démographique. C'est peut-être dans le besoin d'une force de travail supplémentaire pour les activités agropastorales, la recherche des ressources en eau et en combustible toujours éloignées de leurs résidences que les familles pauvres font davantage d'enfants. A cause des conflits, cette pauvreté se manifeste gravement par la faim, l'analphabétisme, les épidémies et la pénurie des services de santé ainsi que d'eau potable.

10

Une gestion efficace des risques peut constituer un atout pour la RCA dans cette phase de restauration de l'autorité de l'Etat et de reconstruction des bases de l'économie.

Les actions à mettre en œuvre pour sortir totalement la RCA de la crise ne se feront pas sans des risques majeurs qui placent déjà les principaux acteurs face à trois principaux défis : la bonne gouvernance, la sécurité des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire et la mobilisation des ressources nécessaires au financement des actions. La gouvernance engage tous les acteurs (gouvernement, classe politique, société civile, partenaires au développement) et repose sur leur volonté d'agir et leur professionnalisme. Elle nécessite, pour ce qui est de la partie nationale que les pouvoirs publics, les partis politiques présents à l'assemblée nationale ou non et la société civile s'accordent sur des objectifs à atteindre pour l'intérêt du peuple centrafricain et agissent ensemble. Le retour à une sécurité totale du territoire ne sera acquis que par une cessation définitive des hostilités, un désarmement total des groupes armés et un retour à l'ordre républicain dans toutes les régions. Les leaders des groupes armés et leurs hommes ont vu le gain que rapporte l'exploitation illégale des ressources naturelles et goûté aux honneurs à travers les médiations et rencontres avec la communauté internationale, souhaitent que cela dure. A un moment donné, le gouvernement et la communauté internationale doivent dire stop à ceux des groupes armés qui ne veulent pas regagner l'ordre républicain. Sans les ressources adéquates, les objectifs de la paix et de reconstruction ne seront pas atteints. L'engagement des partenaires techniques et financiers de la RCA est capital. Cependant, le défi de la mobilisation des ressources s'exprime principalement en termes de recadrage des priorités et d'intégration conséquente de ces priorités dans un nouveau schéma de croissance en faveur des pauvres. La croissance économique associée à des actions redistributives limitées mais soutenues permettraient de dégager la totalité des ressources nécessaires.

11

Le relèvement, la reconstruction et le développement humain durable ne sauraient être possibles sans une meilleure coordination et un suivi et évaluation efficace en vue de l'efficacité et du succès des programmes à venir : le renforcement des bases analytiques des actions de lutte contre l'extrême pauvreté doit être une priorité.

Les aides publiques au développement et la mobilisation de l'assistance technique s'acquièrent à partir des documents de politiques et des cadres programmatiques qui sont des instruments de dialogue et de plaidoyer reposant sur des données statistiques fiables de tous les secteurs de développement socioéconomique. Or, les crises successives et principalement celle de 2013 ont sérieusement affectés les systèmes d'information des administrations déjà fragiles et détruit le système statistique national. Pour relever les grands défis des ODDs, il devient urgent de reconstruire le système statistique national. Cela passe par le renforcement des systèmes nationaux d'information. Ce renforcement des capacités des systèmes d'information et de contrôle des engagements nationaux devront servir de base au processus de suivi-évaluation des Agendas 2030 (ODDs) et 2063 de l'Union Africaine.





INTRODUCTION GENERALE

Vaste territoire enclavé et doté de ressources naturelles abondantes, la RCA est un pays très pauvre, situé au cœur du continent africain. Faiblement peuplée avec 8 habitants au km², elle a une population essentiellement jeune (58% ont moins de 20 ans). Depuis l'indépendance, le pays a connu des troubles sociopolitiques qui se sont soldés par des coups d'Etat à répétition. La dernière crise de mars 2013 qui a abouti à la prise du pouvoir par la coalition de plusieurs groupes armés dénommée « séléka », a marqué l'histoire de la RCA par l'ampleur des violences et des destructions.

Toutes les réformes engagées par les différents régimes pour donner une impulsion à l'exploitation des ressources naturelles n'ont pas permis la relance économique et l'amélioration des conditions de vie des populations. La croissance économique moyenne sur les dix dernières années est presque nulle, affectant ainsi, le revenu et le pouvoir d'achat des populations. La pauvreté s'est considérablement aggravée sur la même période et ce, malgré la mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) conclue avec les institutions de Bretton Woods et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés (IPTE) en septembre 2009. Les indicateurs sociaux sont très alarmants, malgré les efforts déployés aussi bien par le gouvernement que par les partenaires au développement dans le cadre des DSRP 1 et 2 et des programmes socioéconomiques comme le Programme d'urgence pour le relèvement et le développement (PURD) ou la feuille de route de la transition. Déjà bien avant la crise de 2013, l'exploitation des ressources naturelles n'a pas permis à l'Etat d'engranger des ressources financières suffisantes car, les recettes fiscales de la RCA sont des plus faibles au monde.

Aujourd'hui, les groupes armés se sont emparé de manière illégale et anarchique de l'exploitation des ressources naturelles. C'est la ruée vers les ressources minières selon certains experts des Nations-Unies. En effet, la concurrence autour du contrôle des ressources naturelles continue d'entretenir et d'amplifier les exactions et la prédation sur les populations déjà appauvries. Le manque à gagner pour l'économie

et le trésor public est énorme en termes de revenus d'exportation et des recettes fiscales. Ce qui limite les capacités du gouvernement à investir dans la santé, l'éducation, le développement rural et les infrastructures économiques. Selon le PNUD, la RCA est classée dernière en matière d'IDH.

Les ressources naturelles au lieu d'être une bénédiction pour les populations, semblent devenir une malédiction pour le pays. Elles entretiennent des conflits qui créent l'insécurité alimentaire, contribuent à l'affaiblissement de l'offre des services sociaux de base et le gouvernement ne peut contrôler leur gestion. C'est pourquoi, la RCA demeure la destination marginale des investissements directs étrangers. Toutefois, pour transformer cette malédiction en bénédiction, comment doit-on gérer ces ressources naturelles afin qu'elles améliorent les conditions de vie des populations ? Pour répondre à cette préoccupation, le gouvernement en partenariat avec le PNUD a engagé une réflexion sur le thème « gérer les ressources naturelles pour promouvoir le développement humain durable en Centrafrique ».

Cette réflexion doit aider à redéfinir le nouveau cadre de gestion optimale des ressources naturelles pour le grand bénéfice des populations. En même temps, elle doit soutenir un plaidoyer auprès des partenaires au développement et des investisseurs pour changer le paradigme d'exploitation et de gouvernance des ressources naturelles. Dans un premier temps, cette étude a procédé à une évaluation approfondie de l'état du développement humain et à un inventaire du potentiel des ressources naturelles de la RCA. Ensuite, elle a fait le bilan de toutes les politiques de leurs exploitations et a analysé leurs contributions à la croissance économique, à l'emploi, à l'exportation et au budget national. Et enfin, elle a formulé des recommandations à l'endroit de tous les acteurs y compris le gouvernement pour améliorer la gestion des ressources naturelles dans tout le pays. D'ailleurs, il n'y a pas de développement humain là où l'économie n'est pas viable. Et, il est aussi démontré qu'aucune économie n'est saine là où les ressources naturelles sont mal gérées, où l'Etat est absent, l'éducation paralysée et la culture malade.

Chapitre 1

The background features a complex, abstract pattern of overlapping squares and diamonds. The colors range from light, airy blues to deep, vibrant blues, with some white elements. The shapes are layered, creating a sense of depth and movement. The overall aesthetic is clean, modern, and geometric.

CONTEXTE GENERAL

1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Pendant de nombreuses décennies, le produit intérieur brut (PIB) qui mesure la production des richesses fut considéré par certaines institutions internationales et de nombreux chercheurs comme le meilleur indicateur de développement. Selon le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD, 1990), cet indicateur comporte de nombreuses imperfections. Il ne prend pas en compte les écarts de richesse entre les individus ainsi que les performances sociales des pays. Il n'intègre pas la qualité de l'offre des services sociaux tels que l'éducation, la santé, l'assainissement, et marginalise la loyauté des populations envers la patrie, l'intégrité des dirigeants, la justice sociale, etc. C'est au regard de ces insuffisances que le PNUD, suite aux travaux de la Commission Armatya SEN (Armatya SEN, 1990), a élaboré dès le début des années 90 le concept du développement humain par la construction d'un indice : l'indice du développement humain (IDH). L'approche de l'IDH a inspiré les travaux de la Commission STIGLITZ qui a suffisamment critiqué les limites du PIB comme critère d'évaluation de la richesse des pays (STIGLITZ, 2009), a également permis d'attirer l'attention sur l'incidence des changements climatiques et sur la nécessité de la durabilité du développement. Dans son rapport de 1990, le PNUD définit le développement humain comme le processus d'élargissement des choix des populations. Il s'agit principalement de disposer d'une bonne espérance de vie à la naissance, d'être bien instruit et de mener une vie décente. A cela s'ajoutent les libertés de choix politique, la garantie des droits de l'homme et le respect de soi. Le développement humain est donc un concept multidimensionnel qui est une combinaison des aspects qualitatifs et des aspects physiques du développement tel que la croissance économique. Cette dernière n'est plus appréhendée comme finalité du développement, mais comme un moyen. En revanche, la finalité de l'accumulation de la valeur ajoutée est l'être humain qui est en même temps acteur et bénéficiaire du développement (Fongang S., 2006).

Comme acteur, l'être humain doit mettre en exergue son potentiel humain symbolisé par la force du travail à travers son emploi. Le souci de capitaliser ce potentiel humain pour le rendre plus efficient amène l'approche du développement humain à promouvoir, de manière soutenue, l'investissement sur les êtres humains (Fongang, 2006). L'individu comme acteur du développement doit disposer de toutes ses facultés. Il doit jouir d'une santé physique et se doter de bonnes capacités intellectuelles. Comme bénéficiaire ou finalité de l'accumulation, l'être humain devrait satisfaire aussi bien ses besoins matériels que ses besoins non matériels. Car l'objectif premier du développement est de bénéficier aux populations (PNUD, 1990). Le niveau de satisfaction de ces besoins reste la mesure de la contribution de ses avoirs sur son bien-être. Le développement humain devrait donc se traduire par la réduction de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités sociales et des formes d'exclusion, l'élargissement des champs d'opportunités sur toutes les dimensions sociales.

La pérennité du développement humain est une préoccupation du PNUD qui met en exergue dans ses rapports, l'intérêt de la protection de l'environnement. Le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2007 (PNUD, 2007) donne l'alerte concernant l'incidence des changements climatiques sur le développement humain : augmentation de la pauvreté, crise alimentaire, déficits en allocation de santé et d'éducation, etc. Le développement humain est l'enjeu social primordial de développement durable à l'échelle planétaire. C'est pourquoi, le Rapport sur le développement humain de 2010 est allé plus loin en mettant l'accent sur la durabilité dans le cadre du développement humain.

1.2. CONTEXTE DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN RCA

En marge de l'élaboration chaque année, d'un Rapport mondial sur le développement humain, le PNUD

apporte un appui à la publication des rapports nationaux portant sur des problématiques variées. Jusqu'ici, la RCA a produit deux Rapports nationaux sur le développement humain (RNDH) dont le premier en 2000 et le second en 2008. Celui de 2008 qui est plus récent avait comme thème « Renforcer le capital social et la sécurité humaine : un impératif pour la refondation de l'Etat centrafricain » (PNUD, 2008). Après avoir identifié les sources et la nature des conflits en mettant en exergue le rôle de différents groupes sociaux, ce deuxième RNDH analyse les disparités en matière des conditions de vie des populations centrafricaines. Il propose des mesures dont la mise en œuvre devrait se traduire par la consolidation de la paix, la prévention des conflits et plus précisément la refondation de l'Etat centrafricain. La reconquête de la paix sociale est apparue comme une condition incontournable pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement indispensables pour le bien-être des populations à travers l'amélioration des indicateurs du développement humain. C'est ainsi que le gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, a élaboré le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA 2017 – 2021) pour un coût total de 3,16 milliards USD qui a été présenté avec succès devant les bailleurs de fonds, le 17 novembre 2016 à Bruxelles.

Le thème retenu pour le troisième Rapport national sur le développement humain est : « *Gérer les ressources naturelles pour promouvoir le développement humain durable* ». Le contexte que connaît le pays est particulier. Depuis Mars 2013, le renversement de l'ordre constitutionnel par un coup d'Etat a engendré une série de crises militaro-politiques qui a ébranlé la précaire stabilité du pays encore en construction vers une refondation de l'Etat centrafricain telle que préconisée par les recommandations du deuxième RNDH. Les actes de violence consécutifs à l'occupation de plusieurs régions du pays par des groupes armés ont engendré une instabilité sociale qui a sapé les efforts des pouvoirs publics en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement et contribué à la dégradation des conditions de vie des centrafricains. En effet, selon les statistiques du World Development Indicators (WDI, 2016), le niveau de développement humain en RCA est très faible. Le taux brut au cycle primaire n'est que de 70,55% en 2014. Ce

taux masque des disparités par rapport au sexe. Chez les jeunes garçons, ce taux était de 79,11% et de 62,12% pour les jeunes filles. L'espérance de vie à la naissance est passée de 49,8 à 43,8 ans entre 1985 et 2003. Le taux de mortalité infanto-juvénile encore très élevé est de 179 pour 1000. Le taux de croissance économique a été de -37% en 2013. Le PIB par tête qui était de 423 dollars par an en 1986 est tombé à 226,4 en 2015. Selon la Commission Economique pour l'Afrique, le taux de pauvreté est passé de 62% en 2008 à 70% en 2015.

Et pourtant, les potentialités de la RCA en termes des ressources naturelles sont importantes et variées (ressources agropastorales, forestières, fauniques, minières, hydrauliques, etc.). Le pays regorge de terres arables, de riches pâturages, de bois, de diamant, de l'or, des gisements d'uranium et de pétrole encore inexploités ; sans compter de nombreuses espèces animales et la forte réserve en eau. C'est pourquoi l'expression de *malédiction des ressources naturelles* peut bien lui être attribuée. Malgré l'adoption de la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009 qui reste le cadre juridique et institutionnel de la gestion du secteur minier en RCA, on observe une exploitation anarchique des ressources naturelles en général et minières en particulier. C'est ainsi qu'en Novembre 2014, les Nations-Unies ont estimé que 140 milles carats de diamant d'une valeur de 24 millions USD avaient été exportés illégalement en dépit de la suspension du pays du Système de certification du processus de Kimberley (SCPK). Cette situation est liée à une mauvaise gouvernance généralisée dans le pays. En effet, selon les indicateurs de la Banque mondiale sur la question, le niveau de gouvernance en Centrafrique s'est considérablement dégradé et est imputable en partie à la crise politico-militaire qui s'est traduite par la perte de l'autorité de l'Etat et à l'instabilité.

Les effets conjugués de l'exploitation illégale, illicite et anarchique de certaines ressources naturelles et du contrôle d'une grande partie du territoire par des groupes armés constituent une entrave à la mobilisation des ressources intérieures nécessaires au financement des investissements dans les secteurs sociaux et infrastructurels. Lesquels investissements sont indispensables pour l'amélioration des conditions de vie des populations en général et du niveau du développement humain en particulier. C'est dans

ce contexte que le PNUD s'est engagé à apporter un appui à l'élaboration du RNDH 2017 en RCA. La problématique des retombées des ressources naturelles qui est placée au centre des préoccupations publiques génère une série d'interrogations dont les principales portent sur le niveau actuel du développement humain durable en RCA, les différentes politiques d'exploitation des ressources naturelles, l'appréciation de la contribution de l'exploitation des ressources naturelles à l'amélioration du développement humain durable et enfin les stratégies de développement susceptibles de mieux orienter la gestion des ressources naturelles vers le développement humain durable en RCA. Ces mêmes interrogations avaient poussé les Chefs d'Etat et de gouvernement des Pays Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) réunis à Lusaka en Zambie, le 15 décembre 2010, à se préoccuper de l'exploitation illégale persistante des ressources naturelles dans la Région des Grands Lacs et ses liens avec la prolifération des armes légères et de petit calibre, le financement des groupes armés et la perpétuation des crimes contre l'humanité au point d'en faire une Déclaration.

1.3. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de l'étude est de contribuer à une meilleure orientation des politiques de développement de la RCA en vue d'améliorer l'apport des ressources naturelles à la promotion du développement humain durable. De manière spécifique, il s'agit de :

- dresser un état des lieux du développement humain et de ses différentes composantes au cours des dernières années ;
- faire un état des lieux de l'exploitation des ressources naturelles et des politiques nationales en la matière ;
- analyser les effets et les impacts de l'exploitation des ressources naturelles sur le développement humain, la croissance économique, ainsi que la réduction des inégalités et de la pauvreté en RCA ;
- formuler des recommandations de politique susceptibles de faire des ressources naturelles un vecteur du développement humain à moyen et long termes tout en atténuant les facteurs potentiels de conflits.

1.4. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre ces différents objectifs, une méthodologie basée sur la collecte et le traitement des informations, les entretiens, l'exploitation documentaire et l'analyse des données a été adoptée. La mobilisation des informations et des documents ayant trait à la problématique est faite auprès des administrations et des partenaires au développement. Des entretiens sont également réalisés auprès des responsables de diverses administrations publiques, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Pour appréhender la relation fonctionnelle entre les ressources naturelles et le développement humain, deux approches sont retenues. Celle portant sur une analyse spatiale des indicateurs de développement humain en rapport avec le contexte d'instabilité que traverse le pays et la seconde, consistant à estimer des modèles de régression pour apprécier les effets de la rente tirée de l'exploitation des ressources naturelles sur des indicateurs de développement humain. Les effets de seuil mis en exergue ont permis d'estimer les ratios à partir desquels les rentes générées par l'exploitation des ressources naturelles commencent à produire des effets positifs sur les indicateurs de développement humain.

1.5. LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Le dernier RNDH de la RCA a été produit et publié en 2008. Il a permis de faire le bilan de la mise en œuvre des politiques publiques d'avant 2008, conformément au thème qui a avait été retenu et qui portait sur : ***renforcer le capital social et la sécurité humaine : un impératif pour la refondation de l'Etat centrafricain.*** La rédaction du présent rapport intervient en 2017 soit dix ans plus tard. Cette étude qui a pour thème « Gérer les ressources naturelles pour promouvoir le développement humain durable en RCA », porte sur la période 2007 – 2016 et examine les effets des politiques mises en œuvre au cours de la période sous revue en s'appuyant sur les données de productions, du commerce, de consommations et des exportations des ressources naturelles. Il s'agit des rapports des missions d'évaluation, des textes officiels, du DSRP1 (2008-2010), du DSRP2 (2011-2015), du PURD (2014-2016) et de la Feuille de route de la transition.

Ainsi, compte tenu de l'impact des crises successives sur les bases de données, la réalisation de cette étude se heurte à des contraintes majeures qui sont celles de la disponibilité et de la fiabilité des données. Car, les dernières crises ont non seulement détruit les archives des administrations et les bases des données de l'ICASEES ainsi que celles des administrations sectorielles mais ont aussi empêché l'organisation à date des différentes enquêtes à caractères économiques et sociaux. D'où l'intérêt accordé dans cette étude à la constitution des données statistiques.

1.6. PLAN DE RÉDACTION

Après avoir situé le contexte et la problématique du développement humain durable en RCA, le deuxième chapitre du présent rapport présente l'état du développement humain. Le troisième chapitre s'intéresse à la gestion des ressources naturelles alors que le quatrième apprécie les effets de la gestion des ressources naturelles sur le développement humain. Le cinquième chapitre porte sur les analyses et recommandations pouvant optimiser la contribution des ressources naturelles au développement humain durable en mettant en exergue les défis à relever. Le sixième chapitre analyse les risques inhérents à la mise en œuvre des recommandations formulées.



Chapitre 2

The background of the page is a complex, abstract geometric pattern. It consists of numerous overlapping squares and diamonds of various sizes and orientations. The colors range from light, pale pink and lavender to deep, rich purple and magenta. Some shapes are solid, while others are outlined in white or light pink, creating a layered, three-dimensional effect. The overall composition is dynamic and modern.

ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN RCA EN 2018

2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Le contexte permet de mieux connaître la situation du pays à travers un aperçu monographique, la situation sécuritaire, les questions de gouvernance ainsi que le cadre macroéconomique.

2.1.1. Monographie de la RCA

La RCA est un pays enclavé, faisant partie aussi bien de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) que de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Les pays limitrophes sont le Cameroun à l'Est, Tchad au Nord, le Soudan au Nord-Est et le, le Sud-Soudan à l'Est et la République Démocratique du Congo et la République du Congo au Sud. Les deux tiers du pays sont situés dans le bassin du fleuve Oubangui, qui coule en direction du Sud jusqu'au fleuve Congo, tandis que l'autre tiers est situé dans le bassin du fleuve Chari, qui coule en direction du Nord vers le Lac Tchad.

La RCA a un relief marqué par deux massifs montagneux aux extrémités du territoire : celui du Yadé au Nord-Ouest où culmine le Mont Ngaoui à 1 410 m et le massif du Dar Challa au Nord-Est pointant à 1 330 m au Mont Toussoro. Ces hauteurs se sont progressivement abaissées d'Est en Ouest jusqu'à 550 m au centre (Dékoa) selon une ligne qui sépare le bassin du Lac Tchad au Nord de celui du fleuve Congo au Sud.

Le climat est tropical humide, comprenant cinq (5) variantes du Sud au Nord : guinéen-forestier, soudano-oubanguien, soudano-guinéen, soudano-sahélien et sahélien. Selon ce gradient Nord-Sud, la pluviométrie moyenne varie de 1 542 mm (guinéen-forestier) à 775 mm (sahélien) sur la période de 1950-1993, engendrant une diversité de végétations et de sols en fonction des milieux écologiques. Les végétations sont caractérisées, du Sud au Nord, par la forêt dense humide, la forêt tropophile ou forêt dense semi-décidue, des savanes et de la steppe.

Tableau 1 : Répartition de la population entre les sept régions et les pays voisins en 2017

Régions	Superficie (km ²)	Populations (ha)	Densité (ha/km ²)
1. Plateaux (Ombella-M'Poko, Lobaye)	51 060	665 681	11,5
2. Equateur (Nana-Mambere, Mambere-Kadei, Sangha-Mambere)	76 295	740 016	9,7
3. Yadé (Ouham, Ouham-Pende)	82 350	803 167	9,8
4. Kagas (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)	87 298	579 295	6,6
5. Fertit (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto)	175 379	209 832	1,2
6. Haut-Oubangui ((Basse-Kotto, Mboumou, Haut-Mboumou)	134 280	588 470	4,4
7. Bangui	16 338	1 032 997	63,2
Refugiés dans les pays voisins (Cameroun, Tchad, Congo, RDC)	-	450 000	-
Total	623 000	5 069 458	8,1

Source : Auteur, OCHA 2017

Selon les dernières projections, la population est estimée à 5 069 458 habitants en 2017. Avec une superficie de 623 000 km², la densité de la population est estimée à 8 habitants au km². La RCA est, administrativement, organisée en 7 régions, 16 préfectures, 73 sous-préfectures, et 176 communes en 2012 et 8 800 villages et quartiers. Les populations se répartissent en trois grands groupes, suivant les zones climatiques du pays. Les populations dites "du fleuve" établies le long de l'Oubangui au Sud et au Sud-Est, celles de la forêt au Sud-Ouest, puis le plus gros du peuplement dit "de la savane" au Centre, à l'Ouest, au Nord, au Nord-Est et à l'Est. Cette inégale répartition de la population est perceptible au niveau des régions. Selon les données du Tableau 1, la Région 7 qui correspond à la capitale Bangui est la plus peuplée avec 1 032 997 habitants. Elle dispose également de la plus forte densité qui est de 63 habitants au km². En revanche, la Région 5 est la moins peuplée avec 209 832 habitants. Etant donné que c'est la région la plus vaste, elle dispose de la plus faible densité de la population estimée à 1 habitant au km².

La structure par âge montre que la population est très jeune avec 58% âgés de moins de 20 ans, dont 50,1% de garçons et 48,9% de filles ; 38% de la population se situe entre 20-59 ans et 4% sont âgés de 60 ans et plus. Les deux groupes extrêmes de la population constituent des foyers de tensions sociales liées à la jeunesse et au vieillissement et suscitent d'importants besoins à couvrir notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de l'emploi, des loisirs et de la sécurité sociale, etc. La forte proportion des jeunes est à la fois source d'opportunités et de risques. En effet, si cette jeunesse est en bonne santé et bien formée, elle pourrait permettre de renforcer les capacités de la croissance économique et de réduction de la pauvreté et faire bénéficier au pays des dividendes démographiques. Dans le cas contraire, ils constitueraient une source d'instabilité. En effet, leur faible niveau d'instruction est une entrave à l'accès à l'emploi. Par ailleurs, la situation de chômage qui en résulte est à l'origine de nombreux problèmes sociaux tels que le grand banditisme, la prostitution et l'enrôlement dans les groupes armés qui continuent d'entretenir le climat d'insécurité dans le pays.

2 L'Encadré 13 en Annexe 1 permet d'appréhender la situation du pays.

2.1.2. La récurrence de l'instabilité sociopolitique en RCA

Après les indépendances, la RCA n'a pas initié des stratégies en vue de mettre en œuvre des programmes de développement pouvant répondre aux besoins fondamentaux des populations et assurer une paix durable. Le pays a connu plusieurs décennies d'instabilité sociopolitique liée à la mauvaise gouvernance. Cette situation a entraîné l'affaiblissement de l'autorité l'État et le dysfonctionnement des institutions de la République².

Sur le plan politique, il faut souligner les entraves à l'expression démocratique. Le mode d'accession au pouvoir par la violence s'est érigé en règle pendant plusieurs décennies après l'indépendance du pays. Les épisodes démocratiques amorcés en 1993 ont été interrompus en 2003, de même que celles de 2005 à 2011. Après une transition de Janvier 2014 à Mars 2016, de nouvelles élections sont organisées et ont permis le rétablissement l'ordre constitutionnel.

Il faut souligner que ces différents cycles de violence ont plongé le pays dans une situation de crise humanitaire profonde et déstructuré les secteurs productifs. C'est ainsi que de nombreux centrafricains se sont réfugiés dans les pays voisins. Par ailleurs, presque toutes les régions du pays sont occupées par des bandes armées qui commettent des exactions sur les populations, pillent les ressources naturelles et défient ainsi l'autorité de l'Etat. Cette situation de désordre, a donné lieu à une généralisation de la corruption, une recrudescence de la violation des droits de l'homme, du non-respect des lois et textes réglementant la vie socioéconomique du pays. Tout cela se traduit par une dégradation des indicateurs de gouvernance.

2.1.3. La dégradation de la gouvernance en RCA

La Banque mondiale publie annuellement des statistiques sur l'état de la gouvernance dans la quasi-totalité des pays du monde qui sont des indicateurs calculés sur la base de 31 sources de données basées sur la perception de chaque indicateur de

la gouvernance. Lorsque les politiques mises en place par le gouvernement sont bien perçues par les populations, les résultats sont satisfaisants et les scores ou indicateurs sont positifs. Dans le cas contraire, ils sont négatifs. Plus ils sont inférieurs à zéro, plus la situation est critique. Il ressort des résultats du Tableau 2 que ceux de la RCA se sont dégradés au cours des dernières années. Sont pris en compte :

- l'indicateur de la *stabilité politique* (STAB) apprécie la probabilité des changements violents des dirigeants ainsi que les menaces graves à l'ordre public y compris le terrorisme, "Political stability and absence of violence/terrorism". On peut relever que la situation s'est particulièrement dégradée au cours des années, 2012, 2013 et 2014. Cette situation est attribuable à la crise sociopolitique que le pays connaît depuis 2012.
- l'indicateur du contrôle de la corruption (CORRUP) mesure l'usage des prérogatives du pouvoir à des fins personnelles conduisant à l'enrichissement des dirigeants, "Control of Corruption". Entre 2009 et 2015, il a connu une nette dégradation en passant de -0,19 à -1,31.
- l'indicateur de l'efficacité de l'action publique (GOV) mesure la compétence de la bureaucratie publique ainsi que la qualité des services publics "Government Effectiveness". Sa dégradation traduit les difficultés du gouvernement à mener certaines actions publiques. En effet, entre 2009 et 2015, il est passé de -0,14 à -0,78.

- l'indicateur de la pertinence des procédures légales (QUAL) mesure la qualité du respect des contrats légaux par le système judiciaire en tenant compte du recours à la violence privée et à sa répression, "Regulatory Quality". Il connaît aussi une dégradation qui traduit le non-respect des termes des contrats légaux. Sa dégradation justifie les défaillances du système judiciaire en matière de l'application des procédures légales.
- l'indicateur de la qualité de la réglementation (REGL) mesure les entraves réglementaires au fonctionnement des marchés, "Rule of Law". Il s'est considérablement dégradé depuis 2012 où il était de -1,09 pour se situer à -1,44 en 2015.
- l'indicateur des capacités revendicatives et d'expression (REVEN) mesure les droits politiques et individuels dont jouissent les citoyens "Voice and Accountability". Son comportement est identique à l'indicateur précédent. Ce résultat pourrait se justifier par le fait que les revendications des populations, au lieu d'être prises en compte et traitées, sont très souvent réprimées.

Dans l'ensemble, la dégradation générale des indicateurs de gouvernance peut être liée au cycle de violence sociopolitique, mais aussi à un leadership moins affirmé et à une absence du sens de l'intérêt général. Les conséquences sur les performances macroéconomiques sont perceptibles.

Tableau 2 : Evolution des indicateurs de gouvernance en RCA

Indicateurs	1996	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Stabilité politique	-1,37	-1,88	-2,10	-1,78	-1,87	-2,18	-2,67	-1,90	-1,74
Contrôle corruption	-1,39	-0,91	-0,84	-0,84	-0,89	-1,04	-1,15	-1,31	-1,28
Efficacité action pub.	-1,46	-1,42	-1,39	-1,28	-1,46	-1,65	-1,84	-1,78	-1,77
Qualité procédure judiciaire	-0,92	-1,25	-1,15	-1,18	-1,09	-1,18	-1,41	-1,44	-1,43
Qualité réglementation	-1,50	-1,32	-1,29	-1,27	-1,45	-1,83	-1,73	-1,68	-1,84
Capacités de revendication	-0,99	-1,01	-1,12	-1,11	-1,26	-1,53	-1,42	-1,90	-1,74

Source : Banque mondiale, (Kaufman D., Kraay A. et Mastruzzi, 2017)

Tableau 3 : Evolution du taux de croissance dans les principaux secteurs de l'économie

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Primaire	-0,9%	2,3%	6,8%	2,9%	-45,1%	-6,5%	3,0%	3,2%	3,2%
Secondaire	1,7%	1,9%	5,2%	4,1%	-23,0%	1,2%	1,3%	2,7%	7,2%
Tertiaire	3,5%	2,2%	3,1%	4,7%	-28,0%	16,6%	3,2%	3,6%	1,4%
PIB	1,7%	3,0%	3,3%	4,0%	-36,7%	1,0%	4,8%	4,5%	4,0%

Source : Banque mondiale (2017)

2.1.4. Environnement macroéconomique de la RCA

Comme expliqué plus haut, la recrudescence des conflits armés a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie centrafricaine et a par conséquent, affecté les indicateurs macroéconomiques. Selon les statistiques de la Banque mondiale (WDI, 2016), le PIB par tête de la RCA a connu une embellie entre 2005 et 2012 en passant de 333 à 364,5 dollars US. En 2013, il a fortement chuté pour se situer à 228,6 dollars US. Il reste l'un des plus faibles des pays d'Afrique subsaharienne.

Ce résultat a des répercussions sur l'évolution du taux de croissance économique qui est passé de 1,7% en 2009 à 4% en 2012. Comme le montre le Tableau 3, ce taux a connu un repli spectaculaire en 2013 pour se situer à -37% suite à la déstabilisation du pays après le coup d'Etat du mois de Mars 2013. Tous les secteurs de l'économie n'ont pas été affectés par les différentes crises avec la même ampleur. Le choc a été plus violent dans le secteur primaire dont le taux de croissance est passé de 2,9% en 2012 à -45,1% en 2013.

Les efforts déployés par la communauté internationale dans le cadre des interventions humanitaires, ont renforcé la résilience des communautés à la base et soutenu la consommation créant ainsi les conditions d'une reprise rapide de la croissance. Le taux d'inflation a été plus ou moins maîtrisé jusqu'en 2011 (Cf. Tableau 4). Il a connu une dégradation entre 2012 et 2014 avec un niveau très élevé de 11,6%. Malgré la chute observée en 2015, il est toujours supérieur au maximum de 3%, norme fixée dans le cadre des critères de convergence de la CEMAC.

Selon le Tableau 4, les proportions des dépenses sont largement supérieures à celles des recettes publiques rapportées au PIB. Ce qui traduit l'incapacité de l'Etat à mobiliser les ressources nécessaires au financement des investissements sociaux. L'écart le plus élevé observé en 2013 est de 9,3%. Les différences entre ces écarts et le solde budgétaires s'expliquent par les dons venant de diverses origines dont le pays bénéficie du fait de son statut de pays fragile. C'est ainsi qu'en passant d'un solde budgétaire hors dons de -7,8% à celui de 3% dons compris en 2014, les dons reçus sont estimés à 11,1% du PIB. Le revers des dons reste la dépendance du pays vis-à-vis des institutions financières internationales et d'autres donateurs.

Pour ce qui est de l'endettement extérieur, l'admission du pays à l'Initiative des pays pauvres et très endettés (IPTE) a permis à la RCA de se retrouver à un niveau d'endettement soutenable. En effet, le poids de la dette par rapport au PIB était de 108,8% en 2005. L'atteinte du point d'achèvement en 2009 qui s'est traduite par l'annulation d'une importante partie du stock de la dette a ramené le niveau d'endettement à 21,1%. Cependant, forces est de constater que le pays s'est considérablement endetté au cours de ces dernières années pour faire face aux problèmes structurels. Son taux d'endettement en 2014 est de 51,1%.

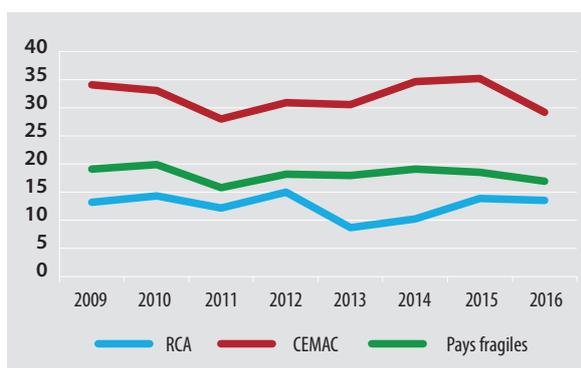
Par ailleurs, le taux d'investissement global de la RCA est très faible, comparativement aux pays fragiles et à ceux de la CEMAC tel que perçu sur la Figure 1. Le niveau le plus élevé est de 15% atteint en 2012 et le niveau le plus bas de 8,7% l'année suivante. Ce repli se justifie par la tension sociale créée par le coup d'Etat du mois de Mars 2013 qui a déstructuré les activités économiques en compromettant les opportunités d'investissement.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs macroéconomiques de la RCA

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de croissance PIB	1,70%	3,00%	3,30%	4,00%	-36,70%	1,00%	4,80%	4,50%	4,00%
Taux d'inflation	3,50%	1,50%	1,20%	5,90%	6,60%	11,60%	4,50%	4,60%	4,10%
Recettes publiques en % PIB	10,80%	11,60%	10,80%	11,50%	5,60%	4,90%	7,10%	8,20%	8,00%
Dépenses publiques en % PIB	16,60%	18,60%	15,70%	16,40%	14,90%	12,50%	14,90%	12,40%	12,70%
Solde budgétaire en % PIB	-0,60%	-1,50%	-2,40%	0,00%	-6,50%	3%	-0,60%	1,70%	2,20%
Dette publique en % PIB	21,10%	21,40%	21,80%	23,50%	38,50%	51,10%	48,50%	42,50%	38,00%
Solde compte courant en % PIB	9,10%	10,20%	7,20%	-4,60%	-3,00%	-5,60%	-9,00%	-8,90%	-9,80%
Investissement en % PIB	13,20%	14,30%	12,20%	15%	8,70%	10,20%	13,90%	13,50%	13,80%

Source : MEPC, CS-RF, FMI (2017)

Figure 1 : Evolution du taux d'investissement global de la RCA, CEMAC et pays fragiles (en %)



Source : Données du FMI, (FMI, 2017)

En 2010, le taux d'investissement de la RCA ne représentait que 71,8% du taux moyen d'investissement des pays fragiles et 43,3% de celui des pays de la CEMAC. En 2013, ces proportions se sont dégradées pour se situer à 48,3% puis 28,4% respectivement. Ce résultat est en partie tributaire du faible taux d'épargne du pays qui est l'un des plus faibles du continent avec une moyenne de 5,3% pour les 6 dernières années. Il en est de même du taux de pénétration financière (rapport entre les actifs financiers et le PIB) qui, malgré une embellie en 2013 où il a été de 25,7% contre 19,2% un an plus tôt, ne représente que 63,6% de la moyenne des pays fragiles. En tout état de cause, cette faiblesse

de l'investissement constitue un véritable handicap à l'accumulation de la valeur ajoutée indispensable à l'amélioration du développement humain durable.

2.2. ÉVALUATION DU NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN RCA

Il s'agit d'abord de présenter la démarche et la mise en œuvre du processus du développement durable. L'analyse de différents indicateurs permet d'apprécier la pertinence des politiques mises en œuvre.

2.1.1. Démarche et mise en œuvre du développement humain durable

La mise en œuvre du développement humain durable est un processus complexe qui nécessite au préalable une bonne appréhension du concept.

2.1.1.1. Concept du développement humain durable

Par la notion de développement humain durable, on entend un accroissement des libertés et des potentialités des individus dans toutes ses composantes : économique, sociale, culturelle, éthique, politique. La durabilité sous-entend la préservation des acquis, dans ce sens, on transmet aux

générations futures un montant de capital multiforme qui leur permet de vivre au moins aussi bien que la génération présente. Le développement humain durable est le développement du peuple, pour le peuple (présent et futur) et par le peuple (ONU, 2010). En cela, la notion de développement humain durable constitue un concept globalisant de développement (développement des ressources humaines, besoins essentiels, bien-être humain).

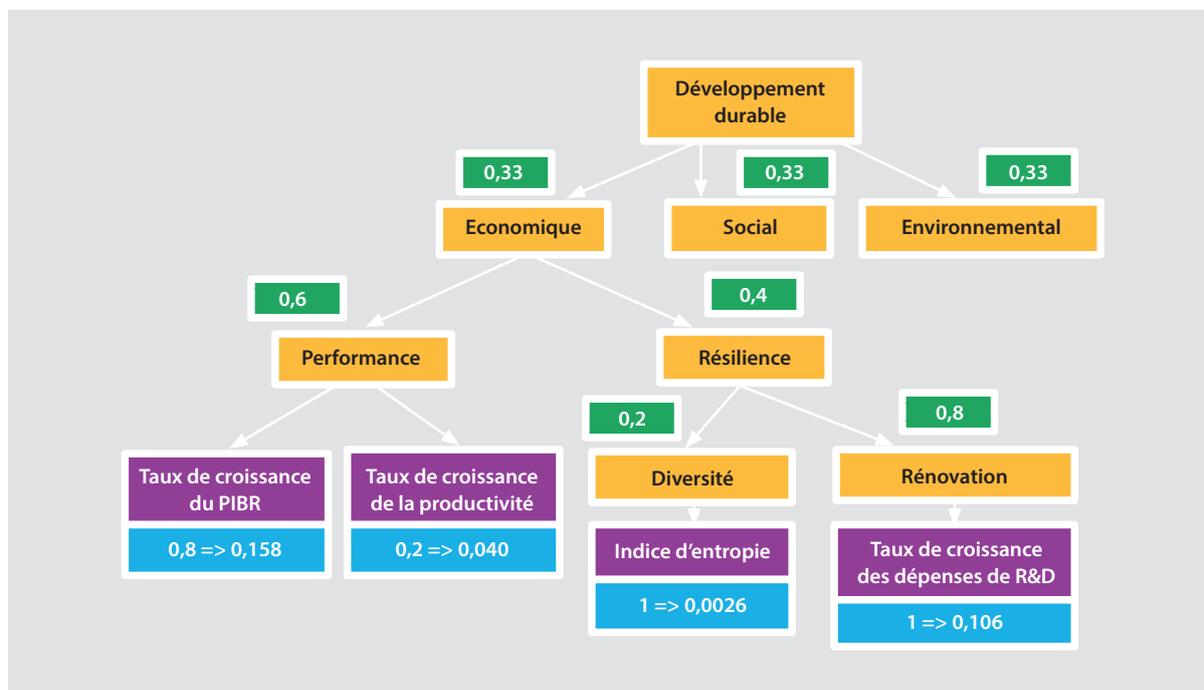
La première définition du développement durable apparaît en 1987 dans le Rapport Brundtland : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Brundtland, 1987). Selon l'ancien administrateur du PNUD, James Gustave Speth, « *Le développement humain durable est un développement qui n'engendre pas seulement la croissance, mais qui distribue de façon équitable ses bénéfices, qui renouvelle l'environnement plutôt qu'il ne le détruit, qui responsabilise les gens plutôt qu'il ne les exclut. Le développement humain durable donne la priorité aux pauvres en élargissant leurs choix*

et opportunités, en leur permettant de participer aux décisions qui les affectent ».

Les problématiques soulevées par le développement durable sont économiques, sociales et environnementales. Ces différentes dimensions peuvent être représentées sous la forme d'une arborescence à travers des indicateurs correspondants comme propose Boulanger (2004). Le concept de développement durable constituant le tronc de l'arbre et chaque branche désignant l'un des piliers, lui-même pouvant se décomposer en sous-branches pour finir par les feuilles représentant les indicateurs proprement dits. A chaque embranchement, il est possible d'attacher une pondération aux branches qui y prennent naissance, en terminant par les feuilles auxquelles est attachée une pondération égale au produit des coefficients des sous-branches et des branches dont elles sont issues.

Selon la Figure 2, la notion de développement durable est décomposée en trois dimensions qui correspondent aux piliers économiques, social et environnemental.

Figure 2 : Arbre du développement durable



Source : Boulanger, 2004

Néanmoins dans cet exemple, seule la branche économique est développée avec deux dimensions constitutives : la performance et la résilience. La performance est appréciée à l'aide de deux indicateurs, le taux de croissance du PIB et celui de la productivité. La sous-branche résilience est, quant à elle, décomposée en deux dimensions : la diversité et l'innovation. Le processus de pondération en cascade des indicateurs est illustré par le poids final de chaque indicateur, produit de toutes les pondérations en amont et de la sienne propre. Ainsi, le taux de croissance du PIB se voit attribuer un poids de 0,158, soit le produit de 0,8 (sa pondération spécifique), de 0,6 (pondération de la branche « performance ») et de 0,33 (pondération de la branche « économique ») (Boulangier, 2004).

Ainsi, la tentative d'entreprendre une démarche de développement humain durable passe par la prise en considération des trois piliers du développement durable (préserver l'environnement, favoriser la cohésion sociale et promouvoir une économie responsable) et de l'empreinte écologique (Boulangier, 2004 ; (Destais G., 2011) ; Grolleau, 2014).

2.2.1.1.1. Préserver l'environnement

Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. La faune, la flore, l'eau, l'air et les sols, indispensables à notre survie, sont en voie de dégradation. Ce constat de rareté des ressources naturelles se traduit par la nécessité de protéger ces grands équilibres écologiques pour préserver nos sociétés et la vie sur Terre. Parmi les principaux enjeux environnementaux, il s'agit principalement de :

- économiser et préserver les ressources naturelles. Cela passe par l'utilisation optimale et efficace des ressources naturelles, la limitation du gaspillage (énergie, eau, matériaux, alimentation, etc.) et un accent particulier mis sur l'utilisation de ressources renouvelables (animales, végétales, minières, énergétiques, etc.) et de matériaux recyclables ;
- protéger la biodiversité. La protection de la biodiversité renvoie au maintien de la variété des espèces animales et végétales pour préserver les écosystèmes. Pour ce faire, il faut épargner les espèces menacées ou en voie de disparition, intégrer les variétés anciennes ou rares, éviter les produits à base d'OGM et favoriser les produits

issus de l'agriculture biologique, biodynamique et raisonnée ;

- éviter les émissions de CO₂. La lutte contre le changement climatique passe par l'optimisation des modes de transports (personnes, prestations, biens matériels), le choix des prestations locales (services et biens), la promotion de l'utilisation de produits et d'espèces végétales de saison ; ceci en vue de limiter les émissions de CO₂ dans l'atmosphère.
- gérer et valoriser les déchets. La gestion et la valorisation des déchets s'insèrent dans une dynamique de limiter la consommation aux quantités nécessaires ; de favoriser le tri, le recyclage et la valorisation des déchets ; et d'intégrer ces problématiques dans une politique d'achat responsable : analyse du cycle de vie des produits, sélection de produits issus du recyclage.

2.2.1.1.2. Favoriser la cohésion sociale

C'est la capacité de notre société à assurer le bien-être de tous ses citoyens. C'est-à-dire, la possibilité pour tout individu d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, accès égal au travail et à un salaire équitable, sécurité, éducation, droits de l'homme, culture et patrimoine, etc. Les principaux enjeux sociaux à préserver portent entre autres sur la lutte contre l'exclusion sociale par la protection des personnes les plus vulnérables (handicapés, minorités, personnes âgées), le développement de la solidarité par la réduction des inégalités, la préservation de l'identité culturelle des peuples.

2.2.1.1.3. Promouvoir une économie responsable

Il s'agit de concilier la performance économique avec des principes éthiques, tels que la protection de l'environnement et la préservation du lien social. Selon ce système, le prix des biens et services doit refléter le coût environnemental et social de l'ensemble de leur cycle de vie, c'est-à-dire, de l'extraction des ressources à la valorisation, en tenant compte de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation. Les enjeux d'une économie responsable sont souvent liés à l'un des deux autres piliers du développement durable, l'environnement et le social, ou même aux deux. Ainsi, de façon générale, le développement humain durable est une nouvelle approche de l'intérêt général qui vise à assurer la pérennité de nos sociétés, de notre

écosystème et de notre économie, avec l'individu au centre des préoccupations. Le schéma de la Figure 3 résume bien les différents courants entrecroisés de cette notion très large.

Ainsi, selon Destais (2011), le développement humain sera taxé de durable s'il est à la fois équitable, viable et vivable. Cependant, dans un monde où les besoins sont illimités et les ressources très limitées, il est indispensable d'évaluer les capacités de la planète à satisfaire ces besoins, compte tenu des restrictions budgétaires écologiques (biocapacité).

Figure 3 : Les différents aspects du développement durable



Source : Destais, 2011

Le progrès d'un pays en termes de développement humain durable nécessite donc une gestion efficace des richesses naturelles à travers des outils comptables qui puissent comparer la consommation de ressources par rapport à la capacité disponible à régénérer ces ressources. C'est ce que permet de faire l'empreinte écologique. Elle mesure la somme des services écologiques utilisés par les habitants (Wackernagel M., 2009). En d'autres termes, c'est un outil qui évalue la surface nécessaire pour produire tout ce que consomme un individu ou une population pour son alimentation, son habitation, ses déplacements, ainsi que pour absorber les déchets rejetés. Plus simplement, c'est la superficie géographique nécessaire pour subvenir aux besoins d'une ville, d'un pays et absorber ses déchets. Elle est exprimée en hectares mondiaux, c'est-à-dire des hectares de productivité mondiale moyenne. Cet indicateur mesure les postes les plus révélateurs et prend en compte des éléments déterminants comme le carbone ; les terres cultivables ; les zones de pâturage, forestières et de pêche ; et les surfaces construites. La moyenne mondiale actuelle est de 2,3 hectares

globaux (Global Footprint Network, 2014 ; (Grolleau A., 2014)). Le défi est alors de concilier développement humain et l'empreinte écologique. C'est pourquoi les décideurs devraient investir dans un développement humain qui puisse durer face aux limites écologiques.

Il ressort de tout ce qui précède que le développement humain sera durable lorsque tous les individus pourront s'épanouir dans leur vie sans dégrader la planète. Ainsi, pour mesurer le chemin accompli par un pays en termes de développement durable, il faut étudier, d'une part, son développement humain et, d'autre part, son empreinte écologique. Considérés ensemble, l'IDH et le seuil d'empreinte écologique définissent les critères minimaux à remplir pour parvenir à un développement durable. Pour atteindre cet objectif, il faut réaliser des investissements tant dans les secteurs sociaux qu'en matière de protection de l'environnement. L'insuffisance des ressources financières et le retard en développement technologique peuvent ainsi constituer de véritables handicaps à la mise en œuvre du DHD dans de nombreux pays pauvres tels que la RCA.

2.2.1.2. Mise en œuvre du développement humain durable

Le rapport sur le développement humain dans le monde de 1990 a été un plaidoyer sans précédent du PNUD auprès des dirigeants du monde entier et des pays en développement en particulier, en vue de mettre l'individu au centre des politiques de développement. Il s'agissait de consacrer plus des moyens à l'éducation, à la santé, aux infrastructures de base dans le but de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables. Le degré d'adhésion à cette nouvelle vision a varié d'un pays à l'autre, soit en fonction de la volonté politique des dirigeants, soit en fonction des moyens financiers et matériels ou bien par rapport aux spécificités des pays. La longue instabilité sociopolitique de la RCA n'a pas permis aux dirigeants qui se sont succédé au pouvoir de faire du développement humain leur priorité. Ils ont été beaucoup plus préoccupés par des questions de sécurité des populations, de la recherche et du maintien de la paix sociale dans le pays, de la préservation de l'intégrité territoriale du pays face aux bandes armées. Appuyé par le PNUD, le premier Rapport national sur le développement humain en RCA a été élaboré sur la

base des données de 1997 (PNUD, 2000). Comme il fallait s'y attendre, les résultats ont montré que malgré quelques efforts, les indicateurs de développement humain du pays restent encore très faibles traduisant la dégradation des conditions de vie des populations. Face à cette situation, le gouvernement a, dans le cadre du premier DSRP publié en 2007, envisagé des mesures en faveur du développement du capital humain. Elles ont porté sur les articulations suivantes :

- dans le secteur éducatif, il fallait améliorer la qualité de l'offre de formation à travers le recrutement des enseignants qualifiés, doter les écoles des manuels scolaires, équiper les établissements d'enseignement professionnel et accroître le nombre d'écoles et de collèges ;
- en matière de santé, l'Etat s'est engagé à redynamiser le système de santé à travers la formation du personnel, la construction et la réhabilitation des formations sanitaires, le renforcement de la lutte contre les épidémies et les pandémies, et la planification familiale ;
- pour ce qui est de l'emploi, l'Etat s'est engagé à améliorer le cadre institutionnel et réglementaire pour l'adapter au contexte socioéconomique du pays.

Tirant les leçons du Sommet de Rio en 1992 qui a demandé à tous les pays d'intégrer la dimension durabilité dans les processus de développement, les autorités du pays ont créé un Comité national pour l'environnement et le développement durable (CNEDD) par Décret n° 94.124 du 26 avril 1994 dont le mandat se décline en deux principaux points :

- intégrer le processus de prise de décision sur l'environnement et le développement dans le cadre d'une concertation au niveau central et à travers les régions ;
- veiller au respect de la prise en compte de la durabilité dans les politiques et stratégies de développement économique.

Face à l'inopérationnalisation de ce Comité, la Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement a créé d'autres structures :

- **la Commission nationale pour l'environnement et le développement durable (CNEDD)** ; elle est chargée entre autres de contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques sectorielles en rapport avec l'environnement, l'écologie et le développement durable ; de veiller à ce que les aspects environnementaux ainsi que les principes de développement durable soient pris en compte dans les politiques, stratégies et plans d'action sectoriels ; de valider les statuts des institutions exerçant des activités sous l'égide du Ministère en charge de l'environnement et de l'écologie, de donner son avis sur les programmes nationaux d'action environnementale.
- **l'Agence centrafricaine de l'environnement et du développement durable (ACEDD)** dont la principale mission est de diriger le processus technique et scientifique qui sous-tend l'évaluation environnementale, y compris l'établissement de normes environnementales. Elle doit être financée par des droits et redevances environnementaux et sociaux, des subventions étatiques, d'organisations nationales ou internationales, publiques ou privées, des amendes, etc.
- **Fonds national de l'environnement (FNE)** qui s'est vu doter de nombreuses attributions. La Loi portant Code de l'environnement stipule que le FNE, alimenté par les redevances et les impôts³, doit financer les activités dans le domaine de l'environnement. A ce titre, il est chargé de : établir des programmes en vue de protéger et réhabiliter les terres, lutter contre la désertification et prendre des mesures en vue d'améliorer l'environnement, exécuter les contreparties nationales au financement des projets et programmes de l'environnement et financer les études et la mise en œuvre des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation du public en vue d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des problèmes liés à l'environnement en RCA.

Pour mieux encadrer ces différentes structures et développer une certaine synergie en matière de protection de l'environnement, il a été créé en 2009 un

3 Il s'agit des taxes et redevances sur les activités ayant un impact environnemental sur les ressources naturelles.

Ministère à part entière dédié à l'environnement et à l'écologie.

Malgré la relative stabilité politique du pays, l'existence de cadres institutionnels et l'appui technique et financier de nombreux partenaires au développement à l'époque, les résultats enregistrés par la RCA sur le plan du développement humain, ont été mitigés. C'est dans ce contexte que le deuxième RNDH réalisé en 2008 avec l'appui du PNUD, avait porté sur le thème « Renforcer le capital social et la sécurité humaine : un impératif pour la refondation de l'Etat centrafricain » (PNUD, 2008). Ce rapport a fourni des données pertinentes de différents domaines de développement humain en proposant des stratégies en faveur de la lutte contre la pauvreté et la promotion des valeurs humaines. Compte tenu du niveau élevé d'insécurité tribulaire aux conflits dans le pays, il était indispensable de procéder à une analyse desdits conflits en intégrant les partis politiques, les organisations de la société civile, les autres partenaires au développement, les responsables des départements ministériels en charge de la sécurité, etc. Il s'agissait d'impliquer les différents groupes dans l'identification des causes des conflits et d'apprécier leurs capacités à contribuer à leur résolution.

En dépit de la pertinence des stratégies proposées pour la refondation de l'Etat centrafricain, le pays s'est plongé de nouveau dans une profonde crise en Mars 2013 avec le renversement de l'ordre constitutionnel à la tête du pays.

Le présent RNDH va au-delà des objectifs des rapports précédents pour s'interroger sur la capacité des pouvoirs publics à faire bénéficier les populations des retombées de l'exploitation des ressources naturelles dans une logique de durabilité. La pertinence des analyses et recommandations qui pourront en découler est fonction d'une parfaite appréhension du diagnostic actuel du développement humain en RCA.

2.2.2. État du développement humain durable en RCA

Plusieurs facteurs permettent d'appréhender le niveau de développement humain durable. Dans le cadre du présent rapport, il a été retenu, le profil de pauvreté, l'accès aux services sociaux de base, la protection sociale ainsi que la prise en compte du genre.

2.2.2.1. Profil de pauvreté

La pauvreté demeure un phénomène complexe. Cette complexité est perçue aussi bien par rapport à sa mesure qu'à son interprétation à travers des données de diverses sources⁴. Ces données ont permis non seulement d'apprécier l'ampleur de la dégradation des conditions de vie des ménages, mais aussi d'actualiser le profil de pauvreté en RCA en distinguant le profil de pauvreté monétaire de celui de pauvreté non monétaire.

2.2.2.1.1. Profil de pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire est calculée en 2008 sur la base d'un seuil de 259 255 FCFA, soit 530 USD par équivalent adulte.

Il ressort des données du Tableau 5 que 62% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Celle-ci est plus accentuée en milieu rural 69,4% qu'en milieu urbain (49,6%). Cette disparité est observée aussi bien en termes de profondeur que de sévérité de pauvreté. Lorsqu'on compare les données entre les régions, on se rend compte que la Région 3 (Yadé) dont l'incidence de la pauvreté est de 78,2%, est la plus pauvre alors que celle de la Région 7 qui correspond à la ville de Bangui, est la plus faible (44,6%). Les résultats de l'enquête de 2008 ont montré que la pauvreté est plus accentuée dans les ménages dont le chef est très âgé ainsi que dans les ménages dirigés par les hommes. En revanche, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus le taux de pauvreté est faible. En ce qui concerne l'indice de Gini qui traduit le niveau des inégalités, on se rend compte que le niveau des inégalités est le même quel que soit le milieu de résidence.

En revanche, les inégalités sont plus prononcées dans les Régions 1 (Plateaux) et 6 (Oubangui) comparativement à la Région 2 (Equateur) dont l'indice est la plus faible.

4 Les données sur les conditions de vie des populations issues des enquêtes sur les conditions de vie des ménages ruraux et urbains (2003) RGPH03, des enquêtes sur le suivi-évaluation du bien-être (ECASEB) de 2008, de MICS4 (2010) et

Tableau 5 : Profil de pauvreté monétaire en RCA suivant le milieu de résidence et les régions

	Nombre préfectures	P0	P1	P2	Structure population	Répartition des pauvres	Indice de Gini
National	17	62	33,1	21,1	100	100	0,543
Suivant le milieu de résidence							
1. Urbain		49,6	29,8	20,5	37,2	29,7	0,533
2. Rural		69,4	35	21,5	62,8	70,3	0,533
Suivant les régions							
1. Plateaux	2	66,1	36,6	23,5	16,3	17,4	0,616
2. Equateur	3	48,5	30,1	21,2	16,	13,2	0,437
3. Yadé	2	78,2	36,4	21,2	16,9	13,2	0,51
4. Kagas	3	70,6	37,5	23,7	14,8	16,8	0,516
5. Fertit	3	58,5	33,3	21,9	5,1	4,8	0,544
6. Oubangui	3	63,3	29,2	16,9	12,4	12,7	0,623
7. Bangui	1	44,6	27,3	19,1	15,5	11,1	0,553

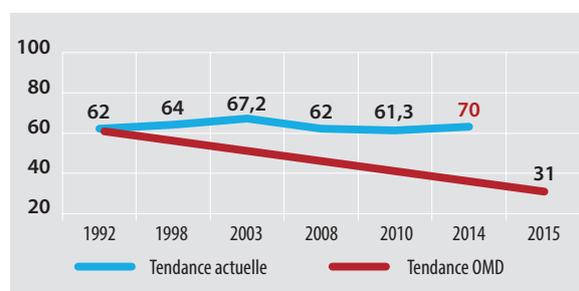
Source : DSRP 2, 2011 – 2015

Il ressort de la répartition des populations pauvres en termes de milieu de résidence que 70,3% vivent en milieu rural et 29,7% dans les centres urbains. Sur le plan spatial, les Régions 1 et 4 (Kagas) regorgent du plus grand nombre des populations pauvres avec des proportions respectives de 17,4% et 16,8% alors que la Région 5 n'en compte que 4,8%.

Au regard de la situation de crise que connaît le pays, il est évident que les conditions de vie des populations se sont davantage dégradées. Selon le Rapport d'évaluation des OMD réalisé en 2015, le taux de pauvreté au regard des récents événements intervenus dans le pays, est estimé à 70%.

L'analyse par rapport au milieu de résidence, montre que près de la moitié de personnes pauvres vivent en milieu urbain et qu'en milieu rural près de 7 personnes sur 10 vivent en dessous du seuil de la pauvreté surtout dans les ménages dirigés par les petits producteurs agricoles et les artisans. Elle touche plus les femmes (près de 77%). On note également une forte disparité entre les régions. Les Régions 1 et 4 regorgent plus de populations pauvres que les autres avec des proportions de 17,4% et 16,8% respectivement.

Figure 4 : Proportion de population centrafricaine vivant en dessous du seuil de pauvreté



Source : Rapport national OMD 2015

Le Figure 4 indique bien que l'objectif d'un taux de pauvreté de 31% en 2015 n'a pas été atteint. En comparant la situation de 2009 avec celle de 2015, l'écart entre la cible (31%) en 2015 et la situation réelle en 2015 s'est davantage creusé (39%). On observe de fortes disparités en termes de milieu de résidence et des régions.

2.2.2.1.2. Profil de pauvreté non monétaire

En ce qui concerne la pauvreté non monétaire, le calcul de son indice prend en compte les conditions

Tableau 6 : Profil de pauvreté non monétaire en RCA suivant le milieu de résidence et les régions

	Nombre préfectures	P0	P1	P2	Structure de la population	Distribution de la pauvreté
National	17	75,1	31,4	16,7	100	100
Selon le milieu de résidence						
1. Urbain		36,6	8,3	2,8	33,4	16,3
2. Rural		94,5	43	23,6	66,6	83,7
Selon les régions						
1. Plateaux	2	72,9	23,5	10,1	15,7	15,3
2. Equateur	3	76,7	27,8	13,3	17,5	17,9
3. Yadé	2	91,3	43,2	24,8	20,2	24,6
4. Kagas	3	89,7	39,7	21,7	14,4	17,2
5. Fertit	3	84,8	32,2	16,2	5,4	6,1
6. Oubangui	3	95,1	46,2	26,3	14,1	17,9
7. Bangui	1	6,6	0,6	0,2	12,6	1,1
Suivant le sexe du chef de ménage						
1. Homme		76,6	31,4	16,3	78,2	79,7
2. Femme		70,0	31,4	18,1	21,8	20,3

Source : DSRP 2 2011-2015

de vie des ménages en termes des matériaux de construction des maisons d'habitation, l'hygiène et la salubrité, l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, à l'électricité, etc. Les caractéristiques de logement telles que la nature du sol, du toit, du mur ainsi que les indicateurs de capital humain et du patrimoine en termes de possession des actifs durables sont également pris en compte. L'indicateur global de pauvreté multidimensionnelle ou de bien être est ainsi appréhendé comme une moyenne arithmétique des indicateurs représentant ces commodités de base. Ils sont par la suite pondérés par les scores dimensionnels obtenus en mettant en exergue l'analyse des correspondances multiples d'Asselin⁵. Les données du Tableau 6 montrent que 75% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté non monétaire. Des disparités existent aussi bien par rapport au milieu de résidence qu'entre les Régions.

C'est ainsi que la zone rurale est très affectée (94,5%) en raison de la dégradation des infrastructures sociales et de l'enclavement de certaines localités. La Région n° 6 dispose du taux le plus élevé (95,1%) de la pauvreté non monétaire, suivie de la Région n° 4 avec un taux de 89,7%. Il s'agit des Régions les plus enclavées. Il est important de relever que les taux de pauvreté multidimensionnelle sont supérieurs aux taux de pauvreté monétaire. Sur le plan national, l'écart entre ces deux taux est de 13,1%. Il est encore plus accentué en milieu rural (25,1%) ainsi que dans toutes les régions en dehors de celle de Bangui, traduisant le degré élevé de privation des populations face aux commodités élémentaires.

2.2.2.2. Le niveau de vie et de l'emploi

L'emploi peut être appréhendé comme un moyen par lequel les travailleurs reçoivent des revenus, sous

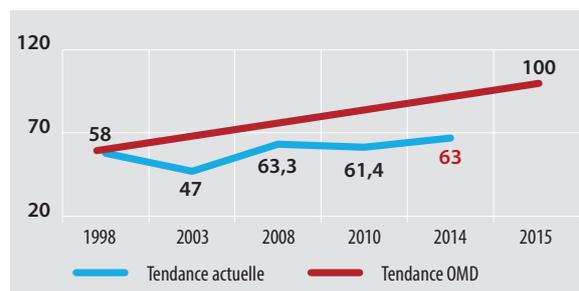
5 (Asselin L. M. and Anyck D., 2000)

forme de salaire. Les autorités de la RCA ont mis en place un dispositif institutionnel pour adresser les problèmes d'emploi. Il s'agit essentiellement du Conseil supérieur de l'emploi et de la formation professionnelle créé en 1987 dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement ont été fixés par décret. Il avait pour mission de coordonner toutes les actions de formation en tenant compte des opportunités d'emploi en perspective d'une part, et élaborer la politique de l'emploi qui puisse s'intégrer dans une dynamique d'appropriation de l'adéquation « Formation-Emploi », d'autre part. Plusieurs organes et dispositifs ont été créés pour assainir l'économie, la haute administration publique et le marché du travail. Il s'agit entre autres :

- du Conseil permanent de réforme de l'administration centrafricaine (CPRAC) pour la maîtrise des effectifs ;
- des Programmes des départs volontaires assistés (PDVA), mécanisme par lequel l'Etat entendait amener les fonctionnaires et agents éligibles à bénéficier des indemnités en quittant l'administration afin de se reconvertir dans le privé par la création des emplois. Malgré les mesures d'accompagnements, les PDVA n'ont pu atteindre leur objectif.

L'importance du secteur informel en RCA est telle qu'il est difficile d'appréhender avec fiabilité le taux de chômage tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT). C'est pourquoi, il semble plus indiqué de s'intéresser au taux d'activité qui pour un pays, représente la proportion de la population en activité âgée de 15 ans ou plus dans l'ensemble de la population de cette tranche d'âge. En Centrafrique, selon les résultats du rapport d'analyse diagnostique de la problématique de l'emploi des jeunes post crise de 2015, près d'un actif sur quatre (24,2%) dont 25,7% de personnes en milieu urbain contre 23,4% en milieu rural est sans emploi comme indiqué sur la Figure 5. Selon les mêmes sources, 9,6% des actifs masculins sont frappés par le chômage ; ce taux est de 5% pour les femmes.

Figure 5 : Evolution du taux d'emploi en RCA



Source : ACFP, Note sur les tendances du marché d'emploi, 2012

A défaut de données actualisées et fiables, les faits et les constats démontrent que le taux d'emploi selon la Figure 5, se situe à 63% en 2015 contre 61,4% en 2012 traduisant un léger progrès. Selon ce même constat et sur la base du SMIG, plus de la moitié des personnes occupées vivent dans la pauvreté du fait de la faiblesse de revenu surtout les employés de l'Etat et ceux du secteur informel urbain et rural exerçant dans le petit commerce et les activités génératrices des revenus dans de nombreux secteurs.

Le développement du sous-secteur emploi se heurte à un certain nombre de problèmes qui perpétuent l'inactivité de la population en RCA. On peut citer :

- l'absence d'une vision accompagnée d'une insuffisance de politique nationale en matière de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- la détérioration du climat des affaires qui constitue des entraves à la promotion des investissements et du commerce extérieur comme relevé dans le rapport du Doing Business de la Banque mondiale ;
- le faible développement des infrastructures économiques ;
- la destruction des unités économiques du secteur privé due aux effets des crises récurrentes ;
- l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi ;
- et,
- la difficulté de mesure liée à l'indisponibilité des données chiffrées fiables sur l'emploi devant permettre des analyses statistiques pertinentes.

Quelques actions ont été entreprises par les pouvoirs publics au cours des dernières années pour améliorer la situation. Compte tenu du fait que les résultats restent en deçà des attentes. On peut citer :

- la mise en place de l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et de l'emploi (ACFPE) ;
- la mise en place du Guichet unique de formalité de création des entreprises ;
- la création d'un cadre de concertation public – privé (CMCAA) ;
- l'organisation du forum national sur l'emploi et le travail décent ;
- l'élaboration du programme pays pour la promotion du travail décent de la RCA (2013-2016).
- l'enseignement fondamental 2 ;
- l'enseignement secondaire général, technique et professionnel (EGTP) ;
- l'enseignement supérieur dispensé dans une unique Université d'Etat et dans des établissements d'enseignement supérieur privé ;
- l'alphabétisation et l'éducation non formelle permet de lutter contre l'analphabétisme et conduit ceux qui le désire aux différents examens nationaux.

2.2.2.3. L'accessibilité à l'éducation

Historiquement, le système éducatif de la RCA a été un système élitiste préparant plus à des emplois dans la fonction publique et moins pour saisir les opportunités d'autoemploi et d'emploi dans le secteur privé. En effet, depuis son indépendance, les enseignements dans le système éducatif ont été dispensés uniquement en langue française et ce, pendant près de 4 décennies. La langue nationale le SANGO a été instituée comme seconde langue officielle par la Loi n° 97.014 du 10 décembre 1997 portant orientation de l'éducation en Centrafrique. L'utilisation de cette langue comme celle de l'enseignement et de la promotion sociale reste encore timide. Sur le plan institutionnel, les Ministères en charge de l'éducation nationale ont pour mission de mettre en application la politique de l'éducation dans le pays. Toutefois, les dimensions professionnelles et techniques ne sont pas suffisamment prises en charge dans un système éducatif qui comprend un secteur public et un secteur privé y compris confessionnel. Ce système est organisé autour de plusieurs ordres d'enseignement :

- l'enseignement préscolaire ;
- l'enseignement fondamental 1 ;
- l'enseignement post primaire ;

Les performances de chaque ordre de formation ne peuvent être appréciées que par des indicateurs qui mettent en exergue l'aspect genre.

Les données du Tableau 7 montrent que les taux de scolarisation dans le cycle préscolaire est très faible. Le préscolaire étant pris en charge par deux ministères (celui en charge des affaires sociales et celui en charge de l'éducation) ne permet pas son développement. Ainsi c'est le secteur privé qui reçoit actuellement plus de 63% des enfants de ce cycle. De ce fait, l'accès est coûteux et par conséquent, prohibitif pour les ménages à faible revenus. L'indice de parité filles/garçons de 1,03 montre que le nombre de filles préscolarisées est supérieur à celui des garçons. C'est le reflet de la structure de la population en termes de genre.

Les taux bruts de scolarisation, Tableau 8, sont décroissants lorsqu'on passe de l'enseignement fondamental 1 (cycle primaire) aux niveaux d'enseignement du cycle plus élevé. C'est ainsi que le taux fléchi de 96% au cycle fondamental 1 à 18% au fondamental 2 et à 7% seulement au secondaire. Ces données font apparaître que pour chaque niveau d'enseignement les filles sont marginalisées. La parité

Tableau 7 : Taux brut de scolarisation au préscolaire au cours de l'année 2015/2016

Populations 3-5 ans			Nombre d'inscrits au préscolaire			Taux brut de scolarisation			Indice parité filles/garçons
Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
212 110	212 981	425 091	5 555	5 395	10 950	2,61%	2,53%	2,57%	1,03

Source : Annuaire statistique secteur de l'éducation 2015/2016

Tableau 8 : Taux bruts de scolarisation dans les différents cycles au cours de l'année 2015/2016

Cycles de formation	Filles	Garçons	Total	Indice parité filles/garçons
Fondamental 1	84%	108%	96%	0,78
Fondamental 2 et ETP (cycle court)	15%	22%	18%	0,67
Secondaire et ETP (cycle long)	6%	9%	7%	0,62

Source : *Annuaire statistique secteur de l'éducation 2015/2016*

filles/garçons est ainsi passée de 0,78 à 0,62 entre le cycle fondamental 1 et le secondaire.

Le taux de déperdition (Tableaux 9 et 10) est très élevé en RCA. Cet abandon est perçu à deux niveaux.

D'une part au cours de différents cycles de formation et d'autre part lorsqu'on passe d'un niveau de formation à un autre. Ainsi, le taux d'achèvement du cycle primaire est de 48% seulement, c'est-à-dire que 52% des enfants qui font leur première inscription au CI, n'achèvent pas le cycle primaire. Celui des filles est encore plus faible. Il n'est que de 40% contre 54% pour les garçons.

Dans le cycle d'enseignement fondamental 2 d'une durée de 4 ans, 9% seulement d'inscrits en première année vont jusqu'à la fin du cycle. Il existe également une disparité entre les filles (7%) et les garçons (11%). Au niveau du secondaire général et technique, 4% seulement achèvent le cycle de 3 ans.

La déperdition entre les niveaux de formation est très accentuée. Parmi les 48% qui achèvent le cycle primaire, seulement 18% prennent une inscription au cycle fondamental 2 et ETP. L'indice de parité filles/garçons est de 0,65, c'est-à-dire que 30% d'enfants

abandonnent les études après le cycle primaire. Cette rupture peut s'expliquer par plusieurs raisons. D'abord, l'insuffisance des infrastructures d'accueil des sortants du fondamental 1 ne leur permet pas de poursuivre leur scolarisation. Par ailleurs, le niveau des revenus des parents ne leur donne pas l'opportunité de subvenir aux besoins de poursuite scolaire des enfants. Ensuite, dans certaines zones d'exploitation des minerais, les jeunes enfants choisissent délibérément d'abandonner les études au profit d'un emploi informel dans l'exploitation minière.

Quel que soit le niveau de l'enseignement, la jeune fille est très marginalisée. Cette situation l'expose au mariage précoce et à la prostitution qui forcément, engendrent d'autres problèmes sociaux. Les autres faiblesses du système éducatif ont trait à la faible accessibilité des élèves aux manuels scolaires, à l'insuffisance des enseignants en quantité et en qualité, au faible équipement des établissements scolaires et des universités, etc. Ces insuffisances se traduisent Notamment, par le ratio nombre d'élèves par enseignant est en moyenne de 83 pour le fondamental 1 et de 95 pour le fondamental 2, très loin de la norme de 40 élèves au plus par enseignant exigée par l'UNESCO.

Tableau 9 : Taux d'achèvement dans les différents cycles au cours de l'année 2015/2016

Cycles de formation	Filles	Garçons	Total	Indice parité filles/garçons
Fondamental 1	40%	54%	48%	0,74
Fondamental 2 et ETP (cycle court)	7%	11%	9%	0,63
Secondaire et ETP (cycle long)	3%	6%	4%	0,55

Source : *Annuaire statistique secteur de l'éducation 2015/2016*

Tableau 10 : Taux d'inscription en première année par ordre de formation, 2015/2016

Cycles de formation	Filles	Garçons	Total	Indice parité filles/garçons
Fondamental 1	99%	119%	109%	0,83
Fondamental 2 et ETP (cycle court)	14%	21%	18%	0,65
Secondaire et ETP (cycle long)	6%	9%	7%	0,62

Source : *Annuaire statistique secteur de l'éducation 2015/2016 (UNESCO, 2016)*

L'enseignement technique professionnel n'est pas encore bien développé : il n'y a qu'un seul Lycée technique public ainsi que quelques centres de formation. Ces derniers se caractérisent par l'insuffisance des équipements en machines, des matières d'œuvre pour les ateliers et l'insuffisance d'enseignants qualifiés.

L'enseignement supérieur qui se limite à la seule Université de Bangui, quelques établissements de formation et aux établissements privés qui lui sont rattachés, se caractérise par un manque d'équipement dans les laboratoires, un personnel enseignant insuffisant, des infrastructures insuffisantes en qualité et en quantité. La démotivation et les mauvaises conditions de travail se traduisent par de faibles rendements et la fuite des cerveaux pour ceux qui trouvent des meilleures opportunités ailleurs.

Le gouvernement s'engage à mettre en place des politiques visant à instaurer un mécanisme d'accès équitable, de rétention et d'achèvement à tous les niveaux du système éducatif. Ces politiques tiendront compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des hommes et des femmes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation.

2.2.2.4. Les soins de santé aux populations

Les effets conjugués de paupérisation des populations et de la crise sécuritaire de ces dernières années, ont contribué à la dégradation de la situation sanitaire de la RCA déjà trop précaire avant la crise. Selon les données de l'Enquête à indicateurs multiples (MICS 4, 2010) :

- le taux de mortalité infanto-juvénile est estimé à 179 pour 1 000 naissances vivantes ;
- le taux de mortalité maternel est estimé à 880 pour 100 000 naissances vivantes ;

- le taux de malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans est de 10% ;
- le taux de prévalence du VIH chez les adultes est de 7% ;
- 76% des habitants du pays résident à plus de 10 km d'un centre de santé ;
- l'espérance de vie à la naissance est très faible comparativement aux autres pays africains.

Les conséquences des différents conflits notamment le pillage dans les centres de santé, la démobilisation du personnel, la rupture des médicaments dans les centres encore opérationnels, etc., ont contribué à l'affaiblissement et au dysfonctionnement du système de santé dans plusieurs régions du pays. Les conditions sanitaires se sont dégradées de manière substantielle.

En effet, la RCA est organisée en 24 régions sanitaires. Il ressort des résultats de l'enquête Health Resources Availability Mapping (HeRAMS, 2014) conduite par l'OMS que 27% des structures sanitaires ont été partiellement ou totalement détruites à travers le pays, 45% des structures sanitaires ont cessé de fonctionner ou réduit le volume de leurs activités à cause du pillage des médicaments et/ou de leurs équipements, ou encore du déplacement forcé de leurs personnels à cause de l'insécurité grandissante animée par les bandes armées. 50% de formations sanitaires ont connu des ruptures de médicaments essentiels. Il s'agit surtout des centres de santé situés dans les districts sanitaires les plus touchés par la violence. Ces ruptures portent essentiellement sur les nutriments thérapeutiques, les médicaments pour le traitement du paludisme, les produits de la santé de reproduction, des réactifs et des kits de diagnostic des nombreuses maladies, des réactifs des laboratoires. Près de 80% des centres de vaccination ne sont pas fonctionnels dans les districts de santé. La déstabilisation de

l'administration sur l'ensemble du territoire, a rendu difficile la production des rapports régionaux sur les statistiques de la santé qui se sont arrêtés en 2011-12. C'est ainsi que selon le rapport (HeRAMS, 2014), le niveau de mortalité maternelle a atteint 880 pour 100 000 naissances vivantes. Cette situation favorise aussi (Cf. Tableaux 1.2.16 et 1.2.17, Note technique 1, pp 202, 203) une montée de la prévalence des maladies telles les maladies diarrhéiques dans plusieurs régions du pays, le VIH SIDA, etc. Sur le plan épidémiologique, les résultats sont inquiétants :

- une flambée de l'épidémie de la rougeole s'est propagée sur l'ensemble du pays en touchant près de 70% des districts de santé ;
- le taux de mal nutrition pour les enfants de moins de 5 ans est estimé à 40%
- la recrudescence du paludisme qui est la première cause de morbidité (50%) et de mortalité (40%) ;
- la dégradation dans les zones reculées du système de surveillance intégrée des maladies et de riposte.

Cette situation constitue un déficit face auquel, l'Etat centrafricain ne dispose pas de tous les moyens requis alors qu'une importante partie du territoire est sous le contrôle des bandes armées. Il ne peut compter que sur les partenaires au développement dont les interventions multiformes ont pour objectifs de réduire le risque de morbidité et de mortalité sur tout le territoire. Leur appui se fait aussi bien en direction des autorités sanitaires du pays qu'en faveur des acteurs humanitaires du domaine de la santé. C'est ainsi que le bureau de l'OMS apporte à la fois un soutien en termes d'expertise technique, de gestion de l'information, des appuis administratifs et logistiques. C'est dans cette optique qu'un Plan de transition du secteur de santé (2015-2017), document de référence pour le gouvernement et les partenaires techniques et financiers a été élaboré en vue de mieux structurer et coordonner les appuis dont bénéficie le pays. Il s'agit de contribuer à court, moyen et long terme à l'amélioration des conditions de santé de la population centrafricaine et relever le niveau du développement humain du pays.

2.2.2.5. Protection sociale

Selon les normes internationales du travail définies par les Nations-Unies, la protection sociale reste un

droit fondamental reconnu aux travailleurs. Pour encourager les pays à assurer la protection sociale à tous, le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations-Unies a adopté en Avril 2009 l'initiative pour un socle de protection sociale parmi les neuf initiatives prises pour faire face à la crise économique. Il s'agit d'une initiative mondiale novatrice agissant de façon coordonnée, basée sur un ensemble cohérent et articulé de services sociaux fondamentaux auxquels tous les citoyens devraient avoir accès.

Le socle de protection sociale favorise donc l'accès des ménages aux services sociaux fondamentaux que sont la santé, l'éducation, l'eau potable, l'assainissement, l'alimentation, le logement, etc. Il insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques de protection sociale cohérentes et bien coordonnées en vue de garantir des services et des transferts sociaux tout au long de la vie des ménages et surtout aux groupes les plus vulnérables.

Il est reconnu aussi que la protection sociale regroupe tous les mécanismes de sécurité sociale qui permettent aux ménages de faire face aux conséquences financières des risques sociaux. Il s'agit généralement des situations qui contraignent les ménages à des dépenses pouvant les exposer à un déséquilibre sur le plan financier (éducation, maladie, invalidité, chômage, décès, etc.). La protection sociale englobe donc un ensemble de mesures élaborées par les pouvoirs publics et mises en œuvre par les organismes étatiques ou des structures privées en vue de faire face aux risques, à la vulnérabilité et à la pauvreté chronique (DFID, 2005). Elle permet de donner davantage aux personnes vulnérables les moyens de participer à la vie économique, sociale et politique de la communauté à laquelle elles appartiennent et d'en tirer des avantages indispensables à leur épanouissement (OCDE, 2007). Toutes ces définitions montrent l'importance de la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que l'OCDE (OCDE, 2009) affirme que la protection sociale est un investissement fondamental qui contribue à la croissance économique et rend celle-ci plus favorable aux pauvres, tout en réduisant directement la pauvreté. C'est-à-dire que la protection sociale contribue de manière efficace à la croissance pro-pauvre.

En dépit de toutes ces dispositions initiées à l'échelle internationale, le système de protection sociale reste très précaire en Centrafrique et ne se limite qu'aux employés du secteur formel et ne concerne que moins de 10% de la population. En effet, on distingue deux sous-systèmes. Celui qui régit les employés du secteur public. Ils bénéficient en contre partie des cotisations prélevées à la source sur leurs salaires des allocations familiales et la pension vieillesse. Le second s'applique aux employés du secteur privé qui sont régis par la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS). Celle-ci paye des prestations aux employés recensés et immatriculés du secteur privé en contre partie des charges patronales versées par leurs employeurs.

Chaque sous-système est affecté par un dysfonctionnement qui pénalise les travailleurs. Dans le sous-système public, pendant longtemps, les retraités accusaient d'importants arriérés de la pension vieillesse liées à l'insuffisance des recettes budgétaires. Aujourd'hui des efforts ont été faits pour apurer ces retards de paiement grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers. Dans le sous-système privé, les arriérés sont imputables à la faible mobilisation des recettes au niveau de la CNSS. Cette situation est tributaire de l'incivisme de certains employeurs dont le souci est de minimiser les charges patronales en immatriculant peu d'employés, contournant ainsi, les dispositions réglementaires en vigueur. Cette situation prive de nombreux ménages des moyens financiers nécessaires pour faire face aux risques sociaux auxquels ils sont exposés.

Face à cette situation, le gouvernement a élaboré une politique nationale de protection sociale (PNPS) en 2012 qui constitue une opérationnalisation du DSRP 2. Il s'agit non seulement de faciliter l'accès des populations et notamment des groupes vulnérables aux services sociaux de base, mais également de créer des mécanismes de sécurité du revenu grâce à l'assistance sociale ou à des transferts sociaux ou encore dans le cadre de régimes d'assurance. En matière de protection sociale, le DSRP 2 avait prévu les actions suivantes :

- la création d'un mécanisme institutionnel et juridique de protection sociale ;
- la réhabilitation des capacités financières de la Caisse nationale de la sécurité sociale ;

- la formulation et la mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale ;
- la mise en place des mécanismes volontaires de sécurité et assurance sociale et de mutualisation de risque pour les travailleurs informels pour assurer une meilleure couverture du système contributif de protection sociale ; et,
- le développement et la mise en œuvre des programmes de protection sociale au profit des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables (i.e. programmes HIMO, mutuelles de santé, les transferts sociaux non contributifs et/ou contributifs et autres instruments de réduction de barrières financières d'accès aux services sociaux de base pour les couches vulnérables, etc.).

Cette nouvelle politique s'appuie sur les axes stratégiques suivants :

- reformer, coordonner et étendre les dispositifs de protection sociale existants ;
- promouvoir et faciliter l'accès de tous aux services sociaux de base ;
- promouvoir les mécanismes pour garantir une sécurité de l'emploi et un revenu décent aux populations.

C'est pour s'arrimer avec succès à cette nouvelle politique que la CNSS a élaboré un plan stratégique pour ses activités couvrant la période 2017-2021 et comportant quatre axes stratégiques que sont :

- la maîtrise et l'optimisation des opérations de recouvrement des recettes ;
- l'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers ;
- la modernisation de l'institution en vue de répondre aux nouvelles exigences en matière de protection sociale ;
- la garantie de la pérennité du régime afin de mettre en confiance les employeurs et employés.

2.2.2.6. La problématique du genre

Le gouvernement centrafricain a progressivement pris en compte la dimension genre à travers le cadre institutionnel, juridique et politique. En plus des dispositions égalitaires prévues dans la constitution, une politique nationale de promotion de l'égalité et de

l'équité (PNPEE) a été mise en œuvre par la création d'un Comité sectoriel « Egalité de genre et réduction de la pauvreté ». Sur le plan juridique, la RCA a souscrit à une série d'engagements internationaux tels que la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme (CEDEF), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole. Les efforts du gouvernement avec l'appui technique et financier des partenaires au développement s'étendent sur la protection de l'enfance, la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables, la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à l'égalité et l'équité de genre, l'autonomisation de la femme, le renforcement des capacités des organisations des femmes affectées par les conflits, la promotion socioéconomique des groupes vulnérables.

En dépit de toute cette batterie de mesures, les pressions sociales et traditionnelles sont encore très fortes en RCA où les femmes et les jeunes subissent l'autorité des anciens. Les femmes représentent pourtant 53,7% des actifs contre 46,7% pour les hommes. Elles exercent dans le secteur primaire à concurrence de 74%. Selon le PNUD (2009), la RCA est classée 153^{ième} sur 177 pays en termes d'indice de développement du genre (IDG). De graves disparités existent encore et particulièrement dans le secteur agricole. Dans les zones rurales, la division du travail selon le genre attribue à l'homme les activités de défrichage et extra-agricoles (pêche, chasse, recherche des minerais) alors que la femme s'occupe de l'entretien des cultures et des récoltes, de la vente du surplus et des autres tâches domestiques (cuisine, soins aux enfants, corvée d'eau, vaisselle, lessive, etc.). C'est ainsi que les femmes assurent 90% de sarclages et désherbages, 80% du transport de production des champs au village. La proportion des femmes actives dans la production vivrière pour assurer l'autoconsommation familiale est de 78,9% en milieu rural contre 37,7% en zone urbaine. De tout ce qui précède, elles sont plus affectées par la pauvreté que les hommes. En milieu rural, 81% des femmes contre 69% d'hommes sont pauvres. Bien que son espérance de vie soit plus élevée par rapport à celle de l'homme, la femme centrafricaine âgée de 15 à 49 ans est plus exposée au risque de décès du fait de la mortalité maternelle liée entre autres aux grossesses rapprochées, aux complications de l'accouchement et au mariage précoce.

Malgré leur forte implication dans les activités agricoles, les ressources qu'elles en tirent sont faibles et irrégulières à cause des inégalités dans l'accès aux facteurs et moyens de production (terre, intrants, crédits, équipements, etc.). Elles sont peu impliquées dans la gestion et le contrôle des ressources au niveau familial. Elles n'ont pas accès aux crédits bancaires ; ce qui limite leur autonomie et leurs capacités à créer des activités génératrices des revenus, aggravant leur état de dépendance vis-à-vis des hommes. L'indice de développement relatif aux questions de genre (Gender related Development Index du CERDI) pour la RCA qui est de 0,336 est très faible comparativement à celui de la RD Congo 0,398 ou du Cameroun 0,524.

Dans le domaine de l'éducation, la femme fait l'objet d'une marginalisation. Comme indiqué plus haut, le taux de scolarisation des filles est largement inférieur à celui des garçons quel que soit le niveau d'enseignement. Le pourcentage des femmes alphabétisées varie selon le lieu de résidence : 51,6% en milieu urbain contre 8,3% en milieu rural en 2010. En milieu urbain, 66% des hommes et 46% des femmes étaient alphabétisés contre 24% pour les hommes et 6% pour les femmes en milieu rural en 2010. La situation s'est davantage dégradée depuis les événements de 2013. Cette situation constitue un sérieux handicap aux emplois décents.

Seulement 16,5% des femmes sont salariées dans le secteur non agricole comme le révèle le Tableau 11. Les femmes chefs de ménages interviennent principalement dans les groupes où il y a peu de sécurité en termes d'emploi, de revenus, de couverture sociale, de pension de retraite. Selon ECASEB 2008, dans l'administration publique, la proportion des femmes salariées se limite à 15% contre 85% pour les hommes. Dans le secteur privé, la situation est plus criante, la proportion des femmes salariées se limite à 4,1%.

Malgré une embellie de la situation au cours de ces dernières années, les résultats ne sont pas encore probants. Comme le montre le Tableau 12, en 2013, l'effectif des emplois féminins dans le secteur public est de 5 559 soit 17,8% dont environ 6,05% occupent des emplois de responsabilité supérieure de l'Etat la majorité d'entre elles se trouve dans les secteurs

Tableau 11 : Répartition de la population active selon le groupe socioéconomique et le sexe du chef de ménage

Groupe socioéconomique	% hommes	% femmes
Salarié administration publique	85	15
Salarié entreprise	95,9	4,1
Autre dépendant	88,8	11,2
Patron/Employeur	94,3	5,7
TCP agricole	79,1	20,9
TCP non agricole	69,9	30,1
Chômeur	81,7	18,3
Inactif	60,1	39,9

Source : ECASEB 2008

de l'enseignement et de la santé. Elles représentent un peu plus de 3% de l'effectif total des employés dans le secteur privé avec 697 emplois. Le personnel d'encadrement représente 1,4% d'entre elles et la plus forte proportion (5,4%) est classée dans la catégorie du personnel technique qualifié. Dans la fonction publique, les données sont les suivantes :

La participation des femmes au processus de gouvernance locale et la sphère de prise des décisions reste également très faible. Le niveau des progrès amorcés depuis 2005 s'est nettement détérioré avec les effets de la crise enclenchée en Décembre 2012. En dépit des récentes promotions de plusieurs femmes aux différents postes de responsabilité, de profondes disparités persistent dans plusieurs secteurs clés du

développement. Les femmes restent encore faiblement représentées dans les sphères de la vie publique et politique, ainsi que dans les instances de prise de décision.

Le Tableau 13 fait également apparaître que le premier gouvernement, après la transition comptait 13% de femmes et l'actuel en compte 17,64%. La proportion des femmes députées n'est que de 7,8%. Dans le corps de la justice, on compte 8,86% de femmes magistrats et 9,57% de femmes avocates. Au niveau du commandement des régions, la proportion de femmes préfettes est de 12,5% et celle des femmes sous-préfets est de 6,57%. Tout cela traduit la marginalisation de la femme dans la sphère de décision comme dans les autres pans de la société.

Bien que le contexte de conflit dans lequel se trouve la RCA place la question sécuritaire au centre de tous ses agendas, la problématique du genre continue de préoccuper le gouvernement. Le projet de loi instituant la parité entre les hommes et les femmes, élaboré fin 2014, a été adopté par l'Assemblée Nationale en Novembre 2016.

En plus de tout ce qui précède, la violence basée sur le genre a pris de l'ampleur en RCA. Selon les résultats l'Enquête à Indicateurs Multiples sur la Santé (MIS) financée par l'UNICEF et réalisée par les humanitaires en 2015, il a été identifié entre Janvier et Décembre 2014, 6 758 cas des violences basées sur le genre pris en charge par les acteurs de la lutte contre les VBG. Parmi les victimes des violences sexuelles qui ont appelé la ligne verte de DRC pour solliciter des conseils et orientations 98% sont des femmes et 2% des hommes. Parmi les victimes, 92% ont sollicité

Tableau 12 : Effectif des employés dans la fonction publique par sexe

Sexe	Effectif en 2012	Effectif en 2013	Variation 2012/2013	Proportion en 2013	Effectif 2014	Proportion en 2014	Effectif 2015	Effectif 2016	Effectif 2017
Hommes	23 469	25 658	9,3%	82,1%	24 272	82,4%	23 979	23 127	22 126
Femmes	4 801	5 559	15,7%	17,8%	5 172	17,5%	5 089	4 873	4 856
Total	28 270	31 217	10,4%	100%	29 444	100%	29 068	28 000	26 982

Source : ONI, Direction Technique

Tableau 13 : Participation à la vie publique et politique par sexe en 2017

Institutions	Hommes	Femmes	% Femmes
Gouvernement	29	6	17,64%
Assemblée Nationale	128	12	8,6%
Présidents des Partis politiques	44	3	6,38%
Magistrats	144	14	8,86%
Régisseurs de prison	32	5	13,51%
Avocats	85	9	9,57%
Haut Conseil de Communication	5	4	44,44%
Autorité Nationale des Elections	5	2	28,57%
Cours Constitutionnelle	5	4	44,44%
Préfets	14	2	12,5%
Sous-préfets	71	5	6,57%

Source : Administrations et institutions publiques

des conseils juridiques et/ou l'assistance médicale ou psychosociale. Par rapport à la nature des agresseurs, 47% de victimes déclarent que leurs bourreaux sont des individus issus des groupes armés alors que 49% affirment être agressé par des civils.

De manière générale, plusieurs facteurs pourraient expliquer la marginalisation des femmes. Les plus importants sont :

- la faible reconnaissance par la société de l'exercice des droits civiques et politiques par la femme, car l'exercice du pouvoir est considéré dans la société comme l'apanage de l'homme ;
- la faiblesse de l'instruction et de la formation des femmes qui constitue un véritable handicap à leur émancipation et à leur capacité à revendiquer certains droits élémentaires ;
- le système patriarcal qui entraîne une perception sociale et idéologique défavorable à l'égalité homme/femme dans la prise de décision et l'exercice du pouvoir ;
- le déficit des politiques publiques caractérisé par un déficit en termes d'harmonisation de la législation nationale aux instruments internationaux. Même si le pays a souscrit à une série d'engagements internationaux, leur mise en application est entravée par des contraintes de diverses natures ;

- le manque de visibilité du travail des femmes dans les agrégats économiques, le faible accès aux ressources et aux bénéfices du développement ;
- la prise en compte encore marginale de la dimension transversale du genre dans les actions de développement qui influe sur le financement des besoins différenciés des hommes et des femmes
- certaines insuffisances des dispositions du Code de la Famille peu favorables à l'épanouissement de la femme.

En vue de renforcer le processus de prise en compte du genre, le gouvernement est en train de développer une stratégie articulée autour des points suivants :

- renforcer des capacités institutionnelles et techniques des acteurs centraux, régionaux et locaux de développement en faveur de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre ;
- promouvoir la participation citoyenne inclusive dans le cadre de la consolidation de la paix et de la gouvernance démocratique ;
- réduire la pauvreté et les disparités socioéconomiques ;
- améliorer l'accès des groupes vulnérables au droit et à la justice, intensifier la lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre et le sexe.

Autant de mesures qui ne pourront être concrétisées que si l'Etat centrafricain parvient à assurer le contrôle de son territoire et à disposer des moyens adéquats.

2.2.3. Les indicateurs de développement humain en RCA

Les analyses porteront essentiellement sur l'IDH et l'indice de pauvreté humaine.

2.2.3.1. L'indice de pauvreté humaine (IPH) et l'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH)

L'IPH calculé par le PNUD mesure les formes de dénuement et reflète les inégalités que présente un pays dans l'accessibilité aux infrastructures de progrès social. Il prend en compte les dimensions essentielles du développement humain que sont la longévité, le savoir, les conditions de vie. L'IPH se calcule à partir des indicateurs simples exprimés en pourcentage. Il s'agit essentiellement du taux de mortalité avant l'âge de 40 ans, le niveau d'analphabétisme, l'accessibilité à l'eau potable et la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale. L'IPH de la RCA publié par le RMDH de 2009 est de 0,424.

En 2009, le pays était classé au 179^{ème} sur 182 pays considérés. Le classement s'est fait à partir des résultats suivants des composantes de l'IPH en RCA :

- la probabilité de décéder avant 40 ans était de 39,6%;
- le taux d'analphabétisme des adultes atteignait 51,4% ;
- la proportion de la population n'utilisant pas une source d'eau potable améliorée était de 34% ;
- 29% des enfants de moins de cinq ans souffraient d'insuffisance pondérale.

L'évolution de l'incidence de la pauvreté par région sur la base des données issues des études ECASEB 2008 et de la Banque mondiale est présentée dans le Tableau 14.

2.2.3.1.1. Malgré la résilience de certaines régions, la RCA a perdu les acquis de la lutte contre l'extrême pauvreté

De manière générale, le taux de pauvreté (Tableau 14) a évolué en dents de scie pour les trois périodes considérées. Cette tendance générale est en cohérence avec l'évolution de la situation sociopolitique et sécuritaire du pays. Entre 2003 et 2008, période au cours de laquelle la RCA a connu une relative stabilité sociopolitique, le taux de pauvreté est passée de 67,2% à 62%, soit un recul de 5 points. La pauvreté a connu un repli dans quatre régions, l'Equateur, le Yadé, le Haut Oubangui et Bangui. Dans les régions du Plateaux et du Yadé, l'incidence de la pauvreté est restée quasiment stable alors que dans la région du Fertit, la pauvreté s'est accentuée avec un taux passant de 50,1% en 2003 à 58,5% en 2008.

Tableau 14 : Evolution de la répartition spatiale de la pauvreté en RCA

Régions	2003	2008	2016
1. Plateaux (Ombella-M'Poko, Lobaye)	66,0	66,1	74,5
2. Equateur (Nana-Mambere, Mambere-Kadei, Sangha-Mambere)	65,1	48,5	65,2
3. Yadé (Ouham, Ouham-Pende)	79,3	78,2	87,2
4. Kagas (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)	70,2	70,6	78,8
5. Fertit (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto)	50,1	58,5	62,7
6. Haut-Oubangui ((Basse-Kotto, Mboumou, Haut-Mboumou)	76,1	63,3	78,1
7. Bangui	49,7	44,6	55,6
Total	67,2	62,0	73,0

Source : ECASEB 2008, Banque Mondiale et Auteur

Il est important de souligner qu'après la situation alarmante de 2003 caractérisée par la baisse de taux de croissance du PIB réel d'environ 7,1%, l'économie centrafricaine a connu une embellie entre 2004 et 2007. Cette amélioration est marquée par le retour de la stabilité politique et socioéconomique ainsi que la reprise de la coopération internationale. Le taux de croissance du PIB réel est passé de 1% en 2004 à 4,2% en 2007. Cette embellie économique a permis d'attirer les financements extérieurs, notamment les aides publiques au développement et les flux d'investissements directs étrangers dans les secteurs des eaux et forêts, des mines et des télécommunications. Lesquels financements ont servi de moteur à la relance de l'investissement tant public que privé en RCA.

Le recul spectaculaire de la pauvreté dans la région de l'Equateur provient d'abord de la reprise des activités d'exploitation forestière, puis de la promotion des activités minières et enfin de l'impact positif de la mise en œuvre des premiers projets du DSRP1. Par contre, l'augmentation de la pauvreté dans la région du Fertit, s'explique en grande partie par la quasi-inexistence des infrastructures socioéconomiques de base et l'instabilité sécuritaire liée à l'apparition des premières poches de rébellion dans le Nord-Est et à l'infiltration de la LRA dans l'Est.

Globalement, les conditions de vie des populations se sont substantiellement dégradées entre 2008 et 2016. Cette détérioration est favorisée au plan extérieur par les effets de la flambée des prix du pétrole, de la crise alimentaire mondiale, de la crise de l'électricité et enfin de la baisse de la demande mondiale due à la crise financière internationale et au plan intérieur par le recul de l'activité forestière dû à la baisse des commandes, l'insécurité généralisée dans les zones minières entravant ainsi le bon fonctionnement des opérateurs du secteur et, l'application des dispositions du code minier centrafricain de 2009 qui a eu pour corolaire, le retrait des agréments aux (08) bureaux d'achat et saisie des produits et biens sur quelques collecteurs supposés exercer dans l'illégalité. Ces signes avant-coureurs ont servi de détonateurs à la crise politico-militaire, laquelle s'est propagée dans toutes les régions du pays entraînant le déplacement massif des populations, la déstructuration de tous les circuits de production et enfin la paupérisation de la

population. Le taux de croissance économique a chuté de 37% en 2013 et se relève difficilement. Le taux de pauvreté quant à lui est passé de 62% en 2008 à 73% en 2016 soit une augmentation de 11 points.

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), créé en 1995, sert d'argumentation dans les analyses ayant trait à la différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les composantes (espérance de vie, éducation, revenu) du développement humain. Il se calcule par la combinaison de trois indices d'inégalité de répartition. Sa valeur est inférieure à celle de l'IDH. Lorsque l'écart est très important, il traduit le niveau élevé d'inégalités de traitement entre hommes et femmes. Selon le rapport mondial sur le développement humain de 2006, l'ISDH de la RCA était de 0,336. Le pays était classé 124ème sur 128 pays concernés. La différence de 0,17 par rapport à l'IDH faisait partie des plus élevées, traduisant l'ampleur des inégalités de traitement entre hommes et femmes. Il ressort du Rapport de 2014 que l'indice d'inégalité de genre est de 0,654 classant le pays 144ème sur 151 pays concernés. Il prend en compte le taux de mortalité maternelle qui était de 890 pour 100 000 naissances vivantes ; le taux de fertilité des adolescentes (naissance pour 1000 filles âgées de 15 à 19 ans) qui était de 98,3 ; la proportion de femmes siégeant au parlement qui était de 12,5%, la proportion des femmes âgées de 25 ans et plus ayant suivi un enseignement au secondaire et plus qui était de 10,3% et 26,2% pour les hommes ; le taux d'activité dans la population active qui était de 72,5% contre 85,2% pour les hommes.

Tout bien considéré, il ressort des analyses ci-dessus que les politiques élaborées par les autorités de la RCA en faveur du développement humain se sont heurtées à des contraintes d'ordre financier, organisationnel et sécuritaire. En effet, les multiples conflits liés à la conquête ou à la conservation du pouvoir ont sapé les efforts du pays en matière de création des richesses et de construction des infrastructures socioéconomiques de base. Ce sombre tableau a contribué à la dégradation des indicateurs de développement humain du pays qui dispose pourtant d'importantes ressources naturelles dont la rationalité et une bonne gouvernance dans la gestion auraient pu inverser les tendances observées.

2.2.3.2. Évolution de l'IDH

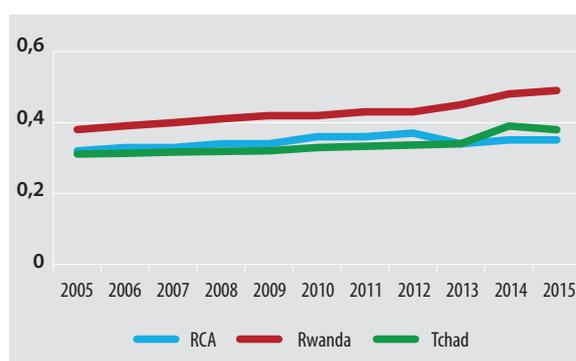
Comme indiqué plus haut, l'IDH de chaque pays se calcule en prenant en compte des variables ayant trait au niveau d'instruction, au revenu et à la santé. Il permet d'apprécier le degré de développement humain de chaque pays. C'est-à-dire, les efforts fournis par chaque pays pour que l'accroissement des richesses se traduise par une amélioration substantielle du bien-être des populations. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Plus il est élevé, pour un pays, mieux la valeur ajoutée affecte positivement le bien-être des populations, traduisant ainsi une meilleure répartition du fruit de la croissance. En revanche, lorsque sa valeur est faible et proche de zéro, il traduit un faible niveau de développement humain. Cette situation peut s'expliquer soit par une répartition inéquitable du fruit de la croissance, soit par un taux de croissance très faible (inférieur au taux de croissance démographique) qui ne permet pas aux pouvoirs publics de satisfaire les besoins de base des populations.

Les données du Tableau 15 montrent que l'IDH de la RCA demeure faible. Il est passé de 0,320 en 2005 à 0,370 en 2012. Il a connu un repli en 2013 avec la crise militaro sécuritaire en se situant à 0,340. Malgré la légère embellie observée en 2015 pour une valeur de 0,350, le pays a été classé 188ème sur 188. Ce résultat signifie que les efforts du pays pendant la période de transition n'ont pas permis de combler le déficit encore préjudiciable enregistré en 2013. Comparée à l'Afrique

subsaharienne et au reste du monde, la situation du développement demeure critique et que toutes les actions de développement doivent être orientées vers une lutte accrue contre l'extrême pauvreté.

La comparaison à partir de la Figure 6, de l'évolution de l'IDH de la RCA à celle de deux pays post conflits, le Rwanda et le Tchad, fait apparaître que l'IDH du Rwanda s'est nettement amélioré par rapport à ceux des deux autres pays. En 2005, le différentiel entre l'IDH du Rwanda et celui de la RCA était de 0,06 et en 2015 il a plus que doublé pour se porter à 0,14. Il ressort de la comparaison avec le Tchad qu'en 2005, l'IDH de la RCA était supérieur à celui du Tchad. La tendance s'est inversée depuis la crise de 2013.

Figure 6 : Evolution IDH de la RCA, du Rwanda et du Tchad



Source : PNUD

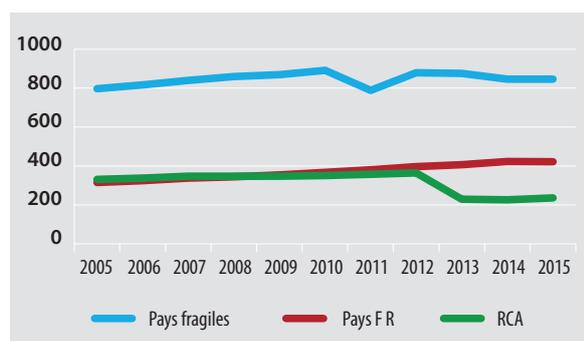
Tableau 15 : Evolution de l'IDH et de ses composantes en RCA

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Espérance vie	44,70	45,10	45,60	46,20	46,90	47,60	48,30	49,10	49,80	50,60	51,30	45,30
Taux de scolarisation	74,65	75,63	81,74	89,38	86,09	91,64	87,20	88,30	89,49	90,66	91,85	95,79
Taux alphab	50,60	50,10	48,30	46,20	44,20	36,70	38,60	45,90	50,20	50,50	51,20	58,90
PIB/habitant	332,10	339,00	348,40	349,00	348,40	352,20	357,00	364,50	228,60	226,40	237,00	248,00
IDH RCA	0,320	0,330	0,330	0,340	0,340	0,360	0,360	0,370	0,340	0,350	0,350	0,353
IDH Afrique Subsaharienne	0,366	0,372	0,377	0,379	0,384	0,389	0,523	0,475	0,502	0,686	0,523	
IDH Monde	0,598	0,604	0,611	0,615	0,619	0,624	0,694	0,693	0,702	0,711	0,717	

Source : PNUD, Banque mondiale, World Development indicators (2017), FMI (2017)

L'évolution des composantes de l'IDH a également connu une tendance à la baisse. La Figure 7 montre que le PIB par habitant a connu une évolution entre 2005 et 2012, passant de 332,1 à 364,5. Il a considérablement chuté en 2013 pour s'écarter davantage de la moyenne de celui des pays à faible revenu et des pays fragiles. C'est ainsi qu'il ne représentait que 40% du PIB moyen des pays fragiles en 2009. Avec la dégradation du contexte économique du pays, cette proportion se situe à 26,12% en 2013. Le PIB de la RCA était supérieur de 15 dollars de la moyenne de celui des pays à faible revenu en 2009. Avec le renversement de la tendance en 2013, l'écart est de 178,9 au détriment de la RCA. En 2014, le PIB du pays ne représentait que 53,8% de la moyenne de celui des pays à faible revenu.

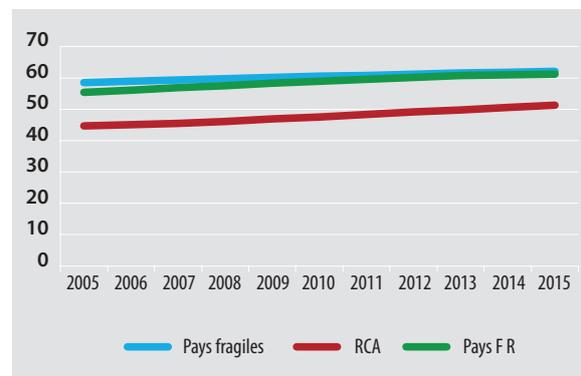
Figure 7 : Evolution du PIB/tête de la RCA, des pays fragiles et pays à faible revenu



Source : WDI, 2016

L'espérance de vie à la naissance est restée largement en-deçà de la moyenne des pays fragiles et de celle des pays à faible revenu tel que présenté sur la Figure 8. Malgré les efforts fournis, l'espérance de vie à la naissance stagne autour de 51 ans.

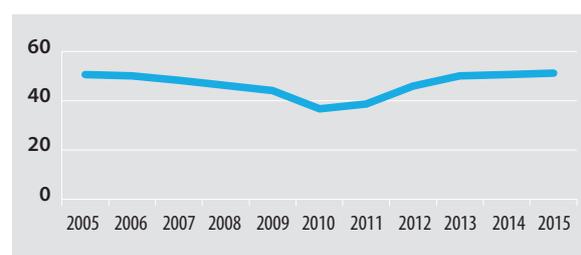
Figure 8 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance, RCA, pays fragiles et pays à faibles revenus



Source : WDI, 2016

Le taux d'alphabétisation (Figure 9) reste l'un des plus faibles des pays d'Afrique. Il a d'ailleurs régressé entre 2005 et 2010 en passant de 50,2% à 36,7% avant de se relever pour se situer à 51,2% en 2015. Comparativement aux pays à faible revenu et aux pays d'Afrique subsaharienne, on observe un manque de dynamisme dans la politique d'éducation en RCA. En effet les taux moyens d'alphabétisation en Afrique subsaharienne et dans les pays à faible revenu sont passés respectivement, entre 2000 et 2010 de 57% à 60% et de 53,7% à 57,5% respectivement.

Figure 9 : Evolution du taux d'alphabétisation



Source : WDI, 2016

Il faut ajouter qu'en 2014, la valeur de l'IDH ajustée aux inégalités est passée de 0,350 à 0,198, connaissant ainsi une dégradation de 43,5% ; ce qui a fait perdre une place dans le classement du pays qui est passé de 187^{ème}/188 à 188^{ème}/188.

Chapitre 3

The background is a complex, abstract composition of overlapping geometric shapes, primarily squares and diamonds, in various shades of orange, yellow, and white. The shapes are arranged in a way that creates a sense of depth and movement, with some shapes appearing to be in the foreground and others receding into the background. The overall effect is a vibrant, textured pattern that serves as a backdrop for the chapter title.

ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LEUR EXPLOITATION EN RCA

3.1. INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA RCA

La RCA est un pays qui malgré son enclavement est très riche en ressources naturelles. Plusieurs études ont été réalisées pour inventorier les ressources agropastorales, forestières, minières et hydrauliques. Cependant, en raison de leur très grand nombre, certains types de ressources naturelles n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire précis.

3.1.1. Les ressources agropastorales

La RCA regorge de riches terres agricoles dont le potentiel est estimé à 15 millions d'hectares de terres arables. Chaque année, seulement 5,3% de ce potentiel est mis en valeur et moins de 0,5 hectare exploité en moyenne par actif agricole. Sur 1,9 millions d'hectares de terres irriguées, seuls 635 sont exploités.

Deux types de cultures sont pratiqués dans le pays. Il s'agit des cultures de rente : le coton, le café, le tabac, la canne à sucre et le palmier à huile ; et, des cultures vivrières : l'arachide, le haricot, le sésame, le soja, le petit pois, les bananes, le manioc, la patate douce, l'igname, le taro, le maïs, le mil, le sorgho, les courges, le blé, le riz, les tomates, le paddy, les carottes, les aubergines, l'avocat, l'ananas, la papaye, les mangues, les oranges, etc...

Le pays dispose aussi, de riches terres de pâturage dont l'étendue et le parcours sont estimés à 16 millions d'hectares. Seulement 9 millions d'hectares sont exploités pour un cheptel estimé à 3,7 millions de têtes de bovins (SDRASA). Deux types d'élevage sont pratiqués. Il s'agit de l'élevage du petit bétail et de celui du gros bétail. L'élevage du petit bétail ou l'élevage domestique est constitué de caprins, de la volaille, de porcins et d'ovins. Il est pratiqué généralement par des habitants dans les villages ou en zones périurbaines.

L'élevage du gros bétail est constitué uniquement de l'élevage bovin. Il est pratiqué généralement par des peulhs Mbororo.

Le pays est subdivisé du Sud au Nord par quatre zones agroécologiques comme le montre le Tableau 16 déterminant ainsi les types de cultures et d'élevage pratiqués.

Ces zones se résument ainsi qu'il suit :

- La zone forestière, dite zone forêt-café, couvre les parties Sud-Ouest du pays (Lobaye, Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï) et Sud-Est (Haut-Mbomou, Mbomou, Basse-Kotto et le Sud de la préfecture de la Ouaka). Elle est le prolongement de la zone équatoriale de la cuvette congolaise. La pluviométrie dépasse 1 600 mm par an et permet une période de croissance de végétaux de 270 jours avec une végétation abondante.

Cette zone est caractérisée par un mois de saison sèche, deux mois d'intersaison et 9 mois de saison pluvieuse. Les sols sont en général de type ferrallitique, faiblement à moyennement désaturés, de couleur rouge, très profonds. C'est la zone de production des cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile, poivre), des plantes à tubercules (manioc, taro, igname), des bananes et plantains, et des fruits (ananas, avocat, etc.). Cette zone est aussi caractérisée par des ressources forestières, fauniques, et minières importantes.

- La zone guinéenne, dite zone vivrier-élevage, est une zone de transition entre la zone forestière et la zone soudano-guinéenne. Elle couvre la partie Centre-Ouest du pays, notamment les préfectures de l'Ombella-M'Poko et de la Nana-Mambéré. Elle est caractérisée par 3 mois de saison sèche, 2 mois

d'intersaison et 7 mois de saison pluvieuse avec des précipitations annuelles comprises entre 1 400 et 1 600 mm. La période de croissance des végétaux varie entre 240 et 270 jours.

En général, les sols sont de type ferralitique, faiblement à fortement désaturés, moins profonds avec une bonne porosité.

La température moyenne est de 26°C. La zone guinéenne est située principalement dans les savanes où prédominent la production des racines et tubercules (manioc, igname, taro, patate douce), la production maraîchère, et l'élevage de gros bétail.

- La zone soudano-guinéenne, dite zone coton-vivrier-élevage, s'étend d'Ouest en Est au Nord de la zone vivrier-élevage et de la zone forêt-café. La pluviométrie annuelle est comprise entre 1 200 et 1 500 mm de pluies avec une période de croissance des végétaux variant de 180 jours à 240 jours. Elle est caractérisée par 3 mois de saison sèche, 3 mois d'intersaison et 6 mois de saison pluvieuse.

On y trouve des sols ferrugineux, relativement riches en éléments chimiques, mais sensibles au phénomène d'érosion. Leur profondeur est faible et constitue avec les cuirasses latéritiques un facteur limitant pour leur exploitation.

La température moyenne est de 28°C. Située dans les savanes, cette zone est propice à la production de coton, de céréales (sorgho, mil, maïs, paddy), de légumineuses à graines et protéagineux (arachide, niébé, sésame, courges).

L'élevage y est également pratiqué grâce à l'étendue et à la richesse des pâturages.

- La zone soudano-sahélienne, dite zone cynégétique et touristique, couvre les préfectures de la Bamingui-Bangoran, la Vakaga et la Haute-Kotto. Elle est caractérisée par une longue saison sèche de 7 à 8 mois et une courte saison pluvieuse de 4 à 5 mois. Cette zone est comprise entre les isohyètes de 1 200 et 800 mm avec une période de croissance des végétaux située entre 180 et 120 jours.

Les sols sont du type sableux, associés à des indurations, à faible profondeur. La température moyenne est de 30°C. Cette zone convient surtout à la production de céréales (mil, sorgho), de dattes et de la gomme arabique. Elle recèle également d'importantes ressources fauniques et minières.

Les deux zones « coton – vivrier – élevage » et « forêt – café » sont densément peuplées et riches en production agricole, car 60% de la population totale y habitent et couvrent 75% des exploitations agricoles.

Au regard de ces potentialités, la RCA fait figure de pays à vocation agricole et l'agriculture constitue le moteur de son économie. En effet, l'agriculture emploie 70% de la population active et plus de 60% des chefs de ménage sont agriculteurs. L'agriculture fournit plus de 75% des produits alimentaires du pays et contribue à plus de 40% au PIB. Les filières vivrières qui sont pratiquées à 80% par les femmes rurales, représentent plus de 65% de la production agricole. Les cultures de rente ne sont presque plus pratiquées de façon régulière en raison des différentes crises exogènes et endogènes. Ainsi, (i) la production de coton qui était de 22 000 tonnes durant la campagne 2011-2012, a chuté à 300 tonnes pour la campagne 2013-2014 ; (ii) la production de café marchand est passée de 8 900 tonnes (2011-2012) à 6 500 tonnes (2015-2016).

L'élevage est une composante très importante des ressources agropastorales. Traditionnellement, en RCA, le bétail est une source économique importante pour les populations locales. Les potentialités de développement de cette filière sont énormes, en termes de disponibilité des terres de pâturage, d'eau, de demande intérieure et d'ouverture sur les marchés extérieurs des pays voisins (RDC, Congo, Cameroun, Gabon). Sur une superficie totale de terres de pâturages et de parcours estimé à 16 millions d'hectares, seulement 56% sont exploitées. Par ailleurs, dans certaines régions les agriculteurs manifestent un engouement à investir dans l'élevage bovin, en se constituant en groupements d'éleveurs sédentaires.

Le nomadisme est l'une des caractéristiques majeures des peuhls, par rapport aux autres populations

Tableau 16 : Caractéristiques des zones agro-écologiques et les principales cultures

Zones Agroécologiques	Préfectures	Superficie (km ²)	Pluviométrie moyenne annuelle (mm)	Climat	Productions et potentialités
Forêt-café	<ul style="list-style-type: none"> Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï, Lobaye, Ouaka Kouango), Basse Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou 	199 596	De 1700 à 1400	Guinéen Forestier	<ul style="list-style-type: none"> Cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile, poivre), Plantes à racines et tubercules (manioc, taro, igname), Bananes et plantains, Fruits (ananas, avocat, etc.)
Savane vivrière-élevage	<ul style="list-style-type: none"> Ombella-M'Poko, Nana-Mambéré 	73 010	Moins de 1400 à 1100	Soudano-Guinéen ou Soudano Oubanguien	<ul style="list-style-type: none"> Racines et tubercules (manioc, igname, taro, patate douce), Produits maraichers, Elevage du gros bétail
Savane Coton-vivrier-élevage	<ul style="list-style-type: none"> Ouham Pende, Ouham, Nana-Gribizi, Kémo, Ouaka (hors Kouango) 		De 1500 à 1200	Soudano-Guinéen	<ul style="list-style-type: none"> Coton, Céréales (sorgho, mil, maïs, paddy), Légumineuses à graines et Protéagineux (arachide, niébé, sésame, courges), Elevage du gros bétail
Savane cynégétique et touristique	<ul style="list-style-type: none"> Vakaga, Bamingui-Bangoran, Haute Kotto, Haut-Mbomou, Mbomou 		1200 à 800	Médio Soudanien ou Soudano Sahélien ⁵	<ul style="list-style-type: none"> Céréales (mil, sorgho), Dattes et gomme arabique ; Ressources Fauniques et minières

Source : MADR, ICRA

d'agriculteurs sédentaires. La transhumance, leur est à la fois vitale et une nécessité pour leur survie. Le cycle saisonnier, l'évolution du couvert végétal et des réserves aquatiques, poussent des familles entières à migrer vers le Sud forestier et l'Est, nantis d'immenses terres pour le pâturage. Toutefois ces ressources sont très fragiles. Elles dépendent étroitement des cycles saisonniers et des aléas climatiques tels que les périodes de sécheresse sévère. En 1983 et 1993, la vaste zone soudano sahélienne, au Nord du pays a été affectée par la sécheresse. En raison de la rareté de pâturage et des réserves d'eau, des mouvements massifs de bétail en provenance des pays voisins investissent le territoire par l'Ouest, le Nord et le Nord-Est.

En soutien à l'exploitation des ressources agropastorale, le pays dispose d'un important réseau hydrographique (Carte 5) qui permet une bonne disponibilité en eaux de surface et souterraines assurant une forte ressource en eau pour l'agriculture, l'alimentation du bétail, la faune sauvage, le développement floristique et la régulation naturelle. On estime à 36 911 tonnes métriques la disponibilité en eau douce par tête d'habitant, ce qui constitue un potentiel important dans la perspective de l'intensification des cultures et de la sédentarisation de l'élevage.

3.1.2. Les ressources forestières

La géographie de la RCA offre une grande diversité d'écosystèmes (Cf. Tableau 17). La forêt dense et humide couvre une superficie d'environ 5,6 millions d'hectares, soit 5,5% du territoire, répartis en deux blocs. Le bloc Sud-Ouest (3,8 millions d'hectares) affecté à la production ligneuse avec 301 espèces d'arbres identifiées, constitue un potentiel économique mobilisable. Aujourd'hui, le potentiel exploité se limite à 12 sur 15 espèces commercialisables. Le bloc Sud-Est (1,8 millions d'hectares), inexploité industriellement en raison de son éloignement des ports, est réservé à la conservation. Le reste du pays, dans la partie Nord, est recouvert de savanes arborées et des forêts tropicales semi denses. Cette zone de savanes est le siège privilégié d'espèces fauniques favorables au développement de l'écotourisme. Les aires protégées ou secteur cynégétique couvrent 62 300 km². La forêt de Bangassou reste inexploitée car son éloignement rend l'exploitation peu rentable. Le taux moyen annuel de déforestation dans les forêts denses caducifoliées était estimé à 2,4% entre 1990 et 2000 et à 1,75% entre 2000 et 2010 (Source FRA 2010).

Comparée à celle des pays avoisinants, la superficie forestière commercialement productive de la RCA est relativement petite (Cf. Carte 1). Ses ressources ont cependant une importante valeur marchande. En effet, les forêts du pays font partie des plus riches d'Afrique en termes d'essences ligneuses commercialisables. Le gouvernement a octroyé des concessions forestières dans les forêts denses caducifoliées définies comme productives. Certes, les autres zones boisées sont des sources de bois, de produits forestiers non ligneux et de viande de chasse pour les communautés locales. Les

principales essences produites sous forme de grumes et de sciages sont : le Sapelli, le Longhi, l'Aniégré, le Bubinga, le Sipo, l'Ayous, l'Iroko, le Kossipo, le Dibétou, le Mukulungu, le Tali et le Tiama. Ces produits sont exportés pour la plupart vers l'Union Européenne, la Chine, la Turquie, l'Inde, etc. Cependant, le tissu industriel concernant ce secteur reste moins développé par rapport aux pays tels que le Cameroun, le Congo et le Gabon.

3.1.3. Les Produits Forestiers Non Ligneux

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont variés et répandus sur le territoire national, tant en forêt qu'en savane. Leur cueillette est pratiquée par plus de la moitié de la population centrafricaine. En effet, ils sont d'une importance alimentaire, médicinale et économique fondamentale et leur exploitation demeure toujours artisanale depuis la tenue des états généraux des eaux et forêts en 2003. En outre, on note une certaine insuffisance dans la structuration des organisations de producteurs et de commerçants des PFNL et d'appui financier ainsi que l'absence des normes d'inventaires d'aménagement et d'exploitation des PFNL. Ce qui constitue un manque à gagner en termes de valeur ajoutée à l'économie nationale. Et pourtant, ces principaux produits font l'objet d'échange commercial avec l'extérieur.

3.1.4. Les ressources fauniques

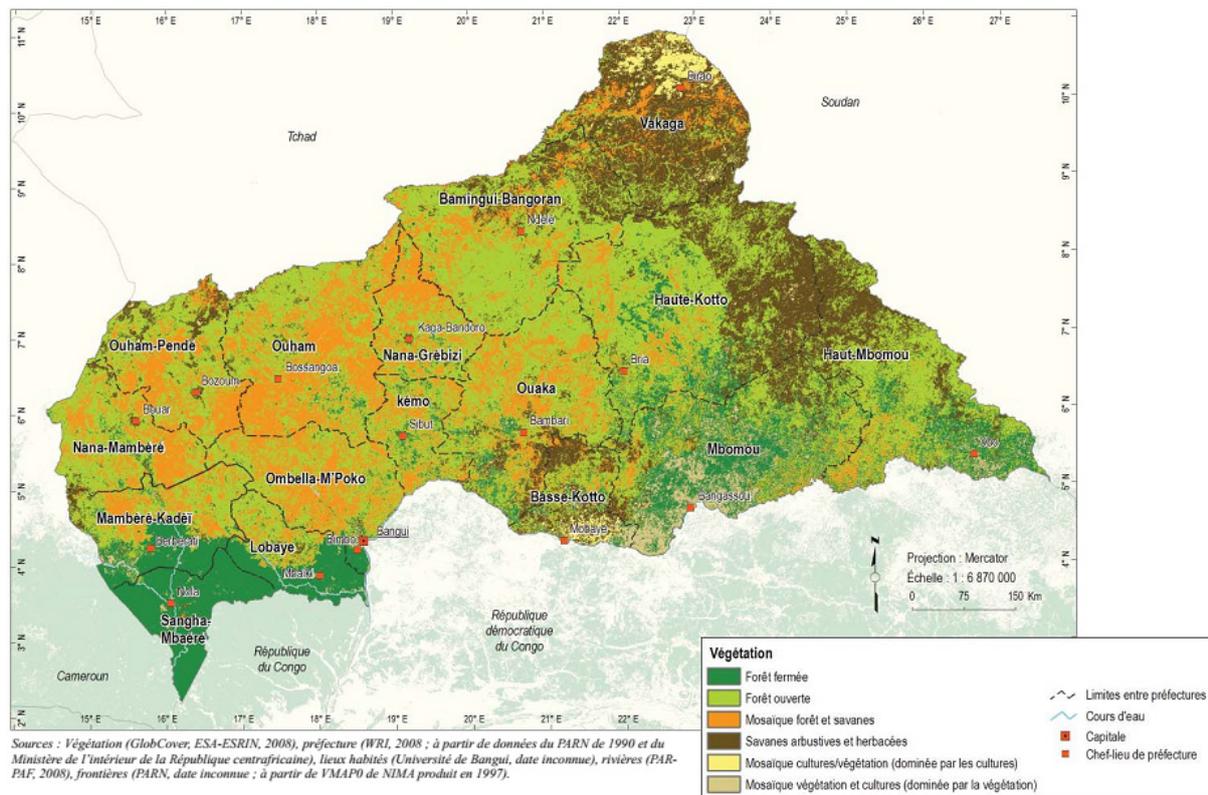
Les connaissances sur les ressources fauniques de la RCA sont partielles. Cependant, l'Est du pays offre un refuge à une communauté unique d'espèces typiques de forêts, de savanes et d'écotones avec des

Tableau 17 : Couverture végétale de la RCA

Composante de la couverture végétale de la RCA		Superficie (millions ha)	Espace couvert
Forêt dense et humide	Bloc Sud-Ouest	3,8	5,5% du territoire national
	Bloc Sud-Est	1,8	
Zones de savanes abritant les parcs nationaux et aires protégées pour la faune qui se nourrit de leurs espèces végétales		6,2	10% du territoire national

Source : Rapport EDIC, Secteur Forestier, Bangui, RCA 2007

Carte 1 : Massif forestier de la RCA



Source : MEFCP, CDF

populations pertinentes mondiales ou régionales de plusieurs espèces menacées. La mise en œuvre de certains projets a permis de disposer de quelques données socioéconomiques et fauniques. Ainsi, le Projet des écosystèmes du Nord-Est de la RCA (ECOFAUNE-RCA) réalisé avec le concours de l'Union Européenne a couvert les préfectures du Bamingui-Bangoran, la Vakaga et une partie de la Haute-Kotto pour une superficie totale de 104 700 km², soit 17% de la superficie du pays. En effet, la zone est composée d'un ensemble de parcs nationaux : Bamingui-Bangoran et Manovo Gounda St. Floris ; d'une réserve naturelle intégrale : Vassako Bollo ; d'une réserve de faune : Aouk Aouakalé ; des secteurs de chasse et des zones cynégétiques villageoises (ZCV). La grande faune offre une large diversité d'espèce de savane et de forêt du fait que la zone recouvre des savanes et galeries forestières. Les principales espèces de grands mammifères sont : éléphant de savane d'Afrique, girafe, éland de derby, buffle, hippotrague, bongo, les chimpanzés de l'Est, le Lycaon, hylochère,

bubale, cobe de fassa, etc. Ces espèces sont concentrées essentiellement dans les ZCV et les secteurs de chasse. Durant ces dernières décennies, les populations de ces grands mammifères des différentes espèces sont régulièrement en baisse. Cette situation est favorisée par l'afflux massif de pasteurs nomades du Sahel et par des incursions de braconniers et dans une certaine mesure par les exploitations minières illégales. Ces pratiques constituent une exploitation non durable des ressources naturelles. Cette préoccupation par rapport à la durabilité, a été intégrée dans l'exécution de certains projets comme celui dans l'aire de conservation de Chinko depuis le milieu de 2014 qui a permis de restaurer une zone neutre, avec quelques influences humaines, où peuvent progressivement se reproduire plusieurs espèces de grands mammifères en voie de disparition.

Photo 1 : Gorilles des forêts du Sud-Est



Source : Authors

Notons que les populations locales dépendent fortement de la viande de chasse qui constitue l'une des principales ressources alimentaires locales à l'Est du pays qui dispose d'assez de pâturages pour les grands troupeaux de bétail en dehors de la zone banale.

Dans le Sud-Ouest du pays sont localisées des aires protégées de Dzanga-Sangha (APDS) au Sud (Parc national Dzanga-Ndoki de 495 km² et réserve spéciale de Dzanga-Sangha avec 725 km²) qui abritent certaines espèces d'animaux protégés (Cf. Photos 1 et 2).

Photo 2 : Espèce d'éléphants des forêts du Sud-Ouest



Source : Authors

Toutes ces aires protégées, comme le montre la Carte 2, au sens de la définition UICN, couvrent près de 68 244 km², soit 41% du territoire national. A ce jour, la RCA dispose d'un réseau de 17 aires protégées classiques comprenant : 1 réserve intégrale, 5 parcs nationaux dont l'un dispose de double statut de réserve de

biosphère, 7 réserves de faune, 2 réserves de biosphère, 1 parc présidentiel, 2 réserves spéciales.

La RCA ne dispose que peu de possibilité de financement durable des activités de toutes ces aires protégées. Cependant, les aires protégées de Dzanga Sangha au Sud-Ouest, le parc national de Bamingui-Bangoran au Nord et la zone de conservation de Chinko au Nord-Est bénéficient de l'aide des partenaires techniques et financiers tels que :

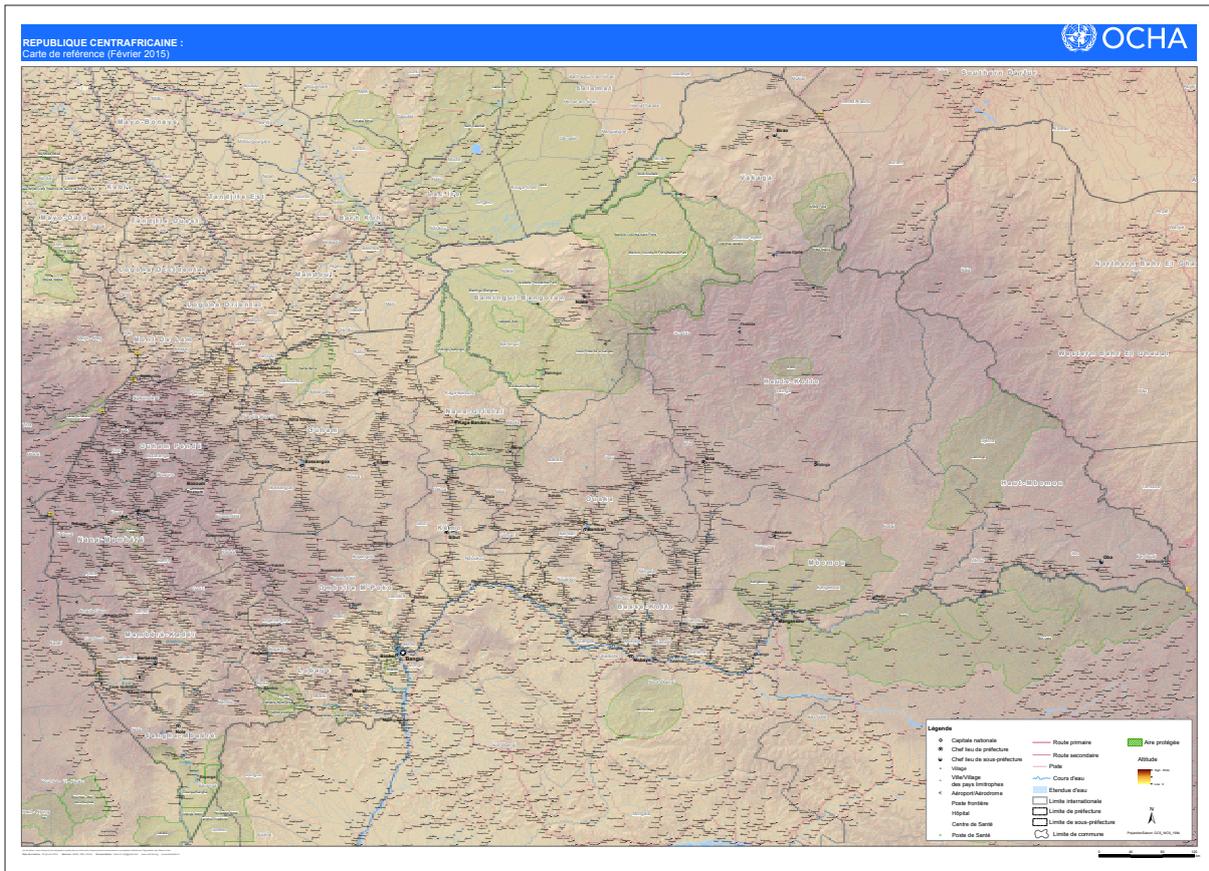
- FTNS, UICN, WWF pour Dzanga Sangha :
- Fonds européen pour le développement (11^e FED) à travers le Fonds Bekoû pour Bamingui :
- African Park pour la Zone de conservation de Chinko.

Les autres aires protégées n'ont pas de financement pour leurs activités à savoir :

- le parc national de Mbaéré Bodingué au Sud qui fait partie du réseau des aires protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), qui depuis 2005 n'a pas eu de financement. Il dispose depuis 2015 d'un plan de gestion et de plan d'affaire. Cette aire protégée nécessite un financement pour les activités de la conservation, d'aménagement et de valorisation de la faune à travers le tourisme cynégétique ;
- le Parc national de Manovo Gounda Saint Floris au Nord qui est un site du patrimoine mondial de l'UNESCO en péril, nécessite un financement durable pour les activités de conservation afin d'éviter son retrait de la liste des sites du patrimoine mondiale de l'UNESCO ;
- la zone pilote de Sangba au Nord qui abrite plusieurs espèces animales est sans financement depuis 2012. Elle nécessite également un financement pour la reconstruction de sa base vie et la reprise des activités de conservation ;
- La réserve de biosphère de la basse Lobaye au Sud qui est une réserve de MAB souffre également de manque de financement pour sa protection.

La RCA est également un pays de grande chasse à travers les activités cynégétiques. Mais à cause des

Carte 2 : Distribution des aires sur le territoire



Source : MEFCP, CDF

crises, le pays ne dispose actuellement que de 02 sociétés de safari à savoir :

- National Safaris à Djémah dans le Haut-Mbomou ;
- Safari Bongos à Bayanga dans la Sangha-Mbaéré.

L'Annexe 2 fournit la liste de certaines espèces attribuées annuellement pour la chasse sportive dans les secteurs de chasse, les ZCV et les domaines fauniques communautaires (DFC). Ces zones, à l'image de l'ensemble du territoire, renferme une grande biodiversité d'écosystèmes avec 300 espèces identifiées de catégorie I, II. Il existe donc un marché national extrêmement actif et structurellement demandeur avec une forte potentialité de valorisation éco touristique des aires protégées.

Les aires protégées représentent le 1/3 du territoire national et font du secteur touristique, l'un des secteurs

porteurs de croissance économique. Le pays dispose de 06 parcs nationaux dont 04 au Nord et 02 au Sud-Ouest. Dix (10) réserves sont réparties sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, l'Est du du pays est encore inexploité. C'est un bloc continu de végétation naturelle de plus de 100 000 km² caractérisé par une absence d'activité humaine soutenue (l'agropastorale) et une faible desserte routière à l'extrême Nord. L'Est de la RCA est l'un des très rares promoteurs intacts de la biodiversité (Source Pierre ROULET, 2010), avec de nombreuses espèces animales et végétales rares vivant dans les zones boisées soudano-sahéliennes semi-arides, des plaines inondables, des prairies sèches sur les « Lakéré », des forêts tropicales Congo-Guinéen et des marécages. Ces espèces disposent d'une facilité d'adaptation aux conditions locales que la région Est offre aux populations même au sein d'une espèce de grands mammifères.

Photo 3 : Le *Tragelaphus euryceros* (Bongo)



Source : Authors

3.1.5. Les ressources halieutiques et aquatiques

Les ressources halieutiques comme la pêche et la pisciculture restent un domaine peu exploité par les populations en raison de la non-maîtrise des techniques modernes de capture et surtout à l'effort de pêche. Au niveau de la commercialisation du poisson, la filière fonctionne essentiellement de manière informelle.

Dans ces domaines, plusieurs projets portés par la FAO ont contribué à lancer la pisciculture dans les années 70, où il a été dénombré 10 000 étangs appartenant à 8 500 pisciculteurs. Ces dernières années, les activités ont malheureusement régressé avec la fin de l'assistance technique extérieure. Cependant, le gouvernement a reçu des promesses de financements dont certaines sont en cours d'exécution. C'est le cas avec la BAD pour l'identification des actions prioritaires et urgentes. La CEMAC (CEBEVIRHA) à travers le projet de promotion de la pêche et de l'aquaculture a donné son accord de principe pour un montant de 3 milliards FCFA dont les démarches de financement sont en cours. De même, la FAO/DFID sont engagés sur le programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche dont le processus de financement est en cours.

La contribution de la pêche à la richesse nationale est très faible. Mais, c'est une activité très importante pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Cette activité est largement tributaire de la situation sociale du pays surtout en période d'insécurité ou les prises sont considérablement réduites et essentiellement destinée au marché intérieur. Le Tableau 18 fournit les potentialités sur l'aquaculture et la pêche.

Tableau 18 : Situation des stations et sous stations piscicoles de l'Etat

Zones piscicoles	Stations principales	Sous stations	Statut	Observations
Occidentale	Paya à Bouar pour 140 ares	Baboua	Station Paya viable ; une partie des étangs prêtée à l'ONG Association des Ressortissants et Amis de la Nana Mambéré (ARAN)	Les 03 Sous-stations ne sont pas viables
		Baoro		
		Bocaranga		
Centrale	Landjia à Bangui avec 52 bassins	Ndrès	Station de la Landjia prêtée à l'ONG ETODIVI, et aux groupements piscicoles GAPLAND et BATASOUSOU	Les 04 sous-stations ne sont pas viables
		Bossembélé		
		Boda		
		Mbaiki		
Orientale	Bengué à Bambari	Alindao	Station non fonctionnelle (Problème d'eau)	Les 04 sous-stations ne sont pas viables
		Kongbo		
		Oyo-Carréfour		
		Ippy		

Source : MADR, ICRA

La pêche s'est fortement développée dans le réservoir d'eau formé par le barrage sur le cours d'eau de la MBali à Boali. D'importants alevinages de Tilapia y ont été effectués dans le cadre du programme de réhabilitation de l'environnement ayant accompagné le programme de construction de ce barrage. La proximité de l'axe bitumé Bossembélé-Boali-Bangui, facilitant la commercialisation du poisson frais et sa consommation dans les restaurants, a sans aucun doute été un facteur déterminant dans l'essor de cette activité.

Plusieurs obstacles entravent le développement de la pêche en RCA, notamment l'insuffisance des structures de stockage et de congélation, et le manque de financement de l'activité. N'eût été les techniques artisanales de séchage et de conservation, une partie non négligeable de la production locale serait perdue du fait des contraintes énumérées.

Les acteurs de la pêche et de l'aquaculture sont regroupés dans la Fédération nationale des pêcheurs et des aquaculteurs centrafricains (FENPAC) qui joue un rôle important dans le sous-secteur.

3.1.6. Les ressources minières

Les deux grandes catégories identifiées sont les produits minéraux et les produits pétroliers.

3.1.6.1 Produits minéraux

Le grand ensemble géologique dont dispose la RCA témoigne d'un potentiel minier important et se caractérise par des formations archéennes du socle «Précambrien», des formations du Protérozoïque inférieur à moyen, des formations des séquences fluviales du Crétacé et des formations du Quaternaire du bassin sédimentaire.

La RCA a procédé à l'étude de certaines ressources minières jusqu'au stade de la détermination de la teneur ou des réserves, d'autres nécessitent des études plus approfondies ou ne sont encore connues qu'à l'état d'indices. Seul l'or et le diamant qui sont disséminés dans presque tout le pays sont exploités en plus grande partie artisanalement.

Le plan minier, achevé en Mars 1995 a identifié et localisé plus de 450 indices minéraux. Parmi les indices qui ont fait l'objet d'études approfondies, on note les substances suivantes :

- l'uranium de Bakouma estimé à 50 mille tonnes de métal ;
- l'or de Ndassima, 50 tonnes, soit 1 600 000 onces et celui de Bogoin, 1 tonne d'or, soit 32 mille onces, avec une teneur de 6g/t ;
- le fer de Bogoin, 3,5 millions de tonnes de minerai avec une teneur de 60 à 65% ; le fer de Topa, avec une teneur de 69% ;
- le lignite de N'zako, 33 km³ ;
- le calcaire de Bobassa, 10 millions de tonnes avec une teneur de 92% de carbonate ;
- le graphite de Marago-Manga, 300 mille tonnes avec une teneur de 13,25% de carbone ;
- le cuivre de Ngadé, avec une teneur de 5,72% ; et,
- les sources thermales de Dékoa (50 à 52°C), de Kaga-Bandoro (40 à 42°C) et de N'Zako (40 à 42°C).

Les filons de quartz massifs minéralisés en cuivre dans la région de Ngadé sont associés à une structure qui renferme un gisement de cuivre au Soudan. On note aussi, le graphite, la cassitérite, le sel gemme, le diamant, le fer, le granite, les pegmatites, les phosphates, les latérites, les argiles, les kaolinites.

La Carte 3 donne un aperçu sur la localisation des 14 substances minérales en attente de valorisation dont les principales sont fournies par les Tableaux de la Note Technique 1, p 181.

La cuvette de Bakouma présente également des ressemblances avec les séries cuprifères du Katanga et du Nord de la Zambie. De même, le gisement de lignite de N'Zako et les gisements de calcaire de Fatima et de Bobassa renferment quelques 10 millions de tonnes de minerais, avec en moyenne 92% de carbonates. En plus de ces gisements, des indices d'Étain, de Nickel, de Chrome, et de terres rares (le colombo tantalite, la monazite...) ont été trouvés un peu partout dans le pays. Des indices de pétrole ont été localisés dans les bassins de Doséo et Salamat au Nord, couvrant près de 148 000 km².

Carte 3 : Cartographie des indices miniers



Source : MMG, DG ORGEM

Les activités d'exploitation artisanale ou semi-mécanisées concernent quelques éléments des substances connues, à savoir : le diamant (Photo 4), l'or, le quartz et les matériaux de construction (argile, quartzite, sable, granite...). Ces activités jouent un grand rôle dans l'économie nationale, mais l'or, depuis un certain nombre d'années est presque inexistant parmi les produits destinés à l'exportation. Mais compte tenu de sa forte valeur actuelle sur le marché mondial ses activités reprennent péniblement.

3.1.6.2. Potentiel d'hydrocarbures

En ce qui concerne les indices d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel), seul le potentiel pétrolier du pays est toujours en cours de clarification (Carte 4). Les activités de l'exploration pétrolière en RCA ont commencé dans les années 70. Les premières recherches ont abouti à l'identification d'une zone prometteuse des bassins de DOSEO et SALAMAT, couvrant près de 30 000 km² et situés dans le Nord-Est du pays sur la frontière de la RCA et du Tchad.

Photo 4 : Echantillon de diamants alluvionnaires



Source : MMG, DPDDA

Le premier permis de recherche, couvrant une superficie de 147 000 km² a été accordé au consortium composé de SHELL, CHEVRON et CONOCO. Le consortium a débuté les efforts d'exploration par une couverture magnétométrique en 1973-74 et suivie de plusieurs campagnes sismiques entre 1975 et 1985. En 1986, un premier forage de recherche réalisé à

« AOUKALE 1 » a mis en évidence l'existence de traces d'hydrocarbures mais ne confirmait pas l'existence d'un gisement économiquement exploitable. Bien qu'insuffisantes, les données collectées avaient permis d'envisager l'existence d'un potentiel pétrolier exploitable, avec une probabilité raisonnable.

En vue de relancer les recherches, le gouvernement avait de nouveau, signé un contrat, avec une compagnie pétrolière américaine, RSM Production Corporation, assorti d'un permis de recherche, octroyé par Décret n° 00.272 du 24 novembre 2000, et couvrant une superficie de 55 501 km², sur les bassins de DOSSEO et SALAMAT. Ce contrat a été suspendu en janvier 2004. Ces recherches se poursuivent, avec l'octroi à partir de 2010, de trois nouveaux permis de recherche pétrolière :

- dans le nord aux sociétés PTIAL International Pétroleum Limited, actuellement à la fin de sa phase initiale d'exploration et va mettre en œuvre

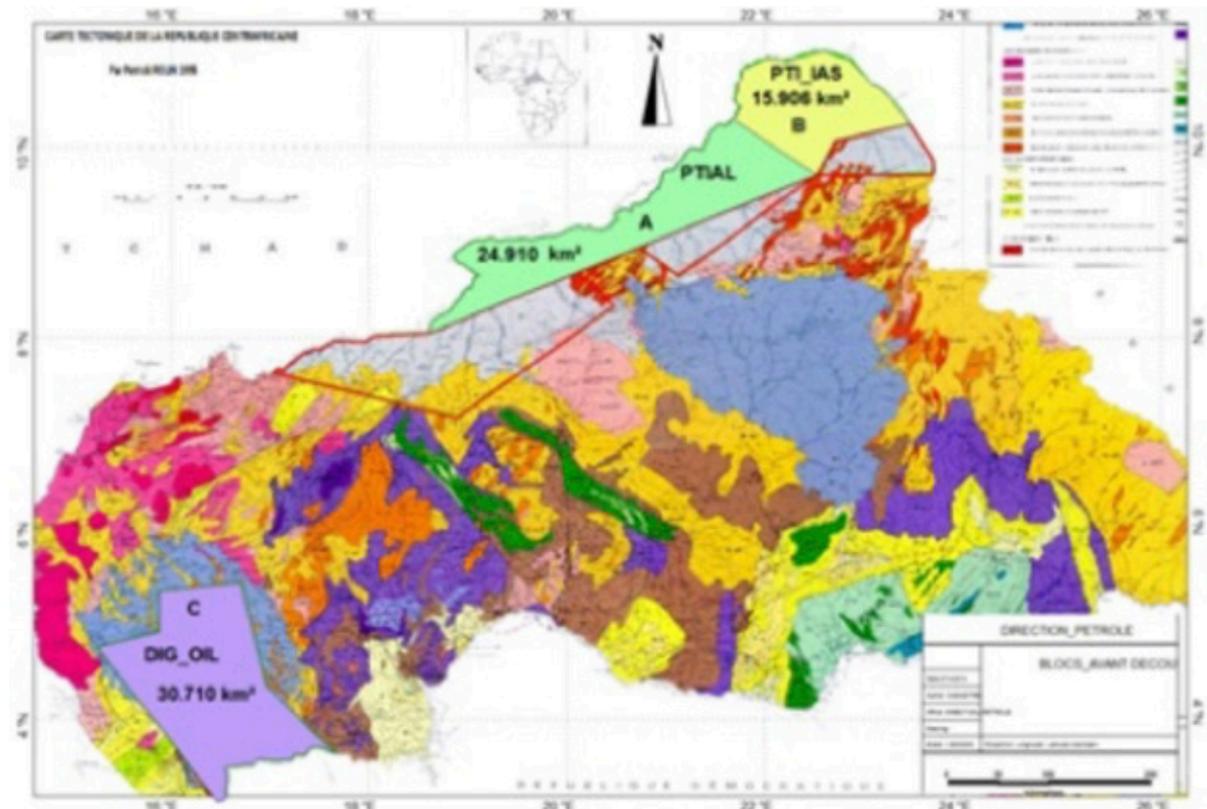
un programme de forage de puits d'exploration en 2018 et PTI-IAS Petroleum Holding Company actuellement dans sa deuxième phase d'exploration et prévoit un programme de forage de puits d'exploration en 2018 ;

- dans le Sud-Ouest à la société SAPETRO-DIGOIL South qui a réalisé un scannage géophysique aéroportée en 2012, une étude d'impacts environnemental et social préalable en 2016 et est en train de finaliser un programme de sondage sismique 2D.

Les zones de recherches pétrolières, identifiées en RCA sont :

- Au Nord de la bande centrafricano-tchadienne ;
- Au Centre de la région de Bangui ;
- Au Sud-Est de la région de Ndjoukou-Possel ;
- Les grés de Carnot-Nola au Sud-Ouest et de Mouka-Ouadda au Nord-Est.

Carte 4 : Localisation des permis attribués



Source : MMG, DG Pétrole

Toutefois, malgré la présence des organismes de recherches, la couverture complète du pays n'a pas été assurée. Une grande partie de l'Est reste à prospector, ce qui promet de véritables révélations, compte tenu de la richesse minérale des Etats voisins. De plus, la plupart des travaux d'exploration sont concentrés sur des objectifs connus, à savoir, diamant, or, uranium, fer. Il convient que l'exploration du sous-sol centrafricain reste à réaliser. Pour consolider sa base de données, la RCA dispose des cartes :

- topographiques à l'échelle de 1/200 000 et 1/500 000 ;
- géologiques à l'échelle de 1/200 000 et 1/500 000 ;
- d'indices miniers à l'échelle de 1/1 000 000 ; et,
- tectoniques à l'échelle de 1/1 500 000.

3.1.7. Les autres ressources naturelles

3.1.7.1. Ressources environnementales (Cf. Photo 5)

La RCA est à cheval sur deux grandes zones climatiques, sahélienne au Nord et équatoriale au Sud, et dispose de deux bassins hydrographiques au nord (relié au lac Tchad) et au sud (relié au Congo). Dans les conditions de variations climatiques combinées avec les effets de relief tourmenté et des sols qui ont été sommairement présentés, s'est formée une végétation aux faciès très diversifiés qui varie des steppes du Nord centrafricain (région de BIRAO) aux savanes herbeuses et arborées confinées entre les isohyètes 1000 et 1400, jusqu'aux formations de type forestier au Sud, situées entre 1500 et 1800 mm. Cette impressionnante biodiversité constitue la richesse des ressources naturelles du pays. Elle offre en outre de vastes pâturages de qualité pour l'élevage dont le mode dominant est la transhumance, des domaines à vocation cynégétique et d'importantes réserves forestières pour les scieries ainsi que les cultures de café, cacao, poivre et fruitiers divers.

Photo 5 : Vue partielle des ressources environnementales de la RCA



Source : © PNUD_RCA

Le climat est équatorial chaud et humide caractérisé par deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La pluviométrie varie entre 800 mm au Nord et 1 600 mm au Sud et la température moyenne annuelle oscille entre 15 °C au Sud et 38 °C au Nord. Les scénarios d'avenir indiquent une augmentation de température de l'ordre de 1,4 à 2,2°C, dans l'hypothèse de faible émission de gaz à effet de serre, et de 1,8 à 2,7°C, dans l'hypothèse de forte émission de gaz à effet de serre. Les prévisions concernant l'évolution des précipitations sont moins nettes. Certaines prévoient une légère augmentation des précipitations annuelles alors que d'autres projettent des variations irrégulières des précipitations. Les aléas climatiques extrêmes, dont la probabilité de retour pourrait augmenter avec le changement climatique, sont les pluies diluviennes suivies d'inondations et les sécheresses.

Dans le cadre la COP 21 en Décembre 2015 à Paris, la RCA a prévu dans la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), de réduire de 5% les émissions du pays par rapport au niveau de référence BAU (soit 5 498,3 kt éq-CO₂ évités) à l'horizon 2030 et de 25% (soit 33 076,1 kt éq-CO₂) à l'horizon 2050, dans le cadre d'une mise en œuvre conditionnelle. Ainsi, la maîtrise de la problématique de l'environnement constitue un potentiel de ressources pour le pays.

3.1.7.2. Potentiel en énergies nouvelles et renouvelables

La RCA dispose d'importants gisements d'énergies nouvelles et renouvelables qui sont quasi uniformément répartis sur tout le territoire.

3.1.7.2.1. Ressources hydrauliques

La RCA regorge d'importantes ressources en eau grâce à une importante pluviométrie et des réseaux hydrographiques denses (Cf. Carte 5) ce qui constitue un potentiel dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui couvre la mobilisation des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable, l'agriculture dans la perspective d'intensification des cultures pluviales et l'instauration de culture irriguée, l'élevage, l'hydroélectricité, la navigation, les industries, le tourisme, la conservation des écosystèmes ainsi que l'assainissement autonome et collectif.

Cet important potentiel en eau est encore mal connu et très peu utilisé pour l'amélioration des conditions de vie des populations et l'hydroélectricité.

Au niveau d'utilisation des ressources en eau à des fins économiques sur l'ensemble du territoire, les prélèvements pour les sous-secteurs de l'eau productive ne représentent même pas 1% des ressources internes disponibles.

Les systèmes hydrographiques du pays sont partagés entre deux principaux bassins que sont le bassin hydrographique du Lac Tchad au Nord qui couvre 202 351 km² et celui de l'Oubangui au Sud qui s'étend d'Est à l'Ouest sur 350 684 km², jusqu'en RDC.

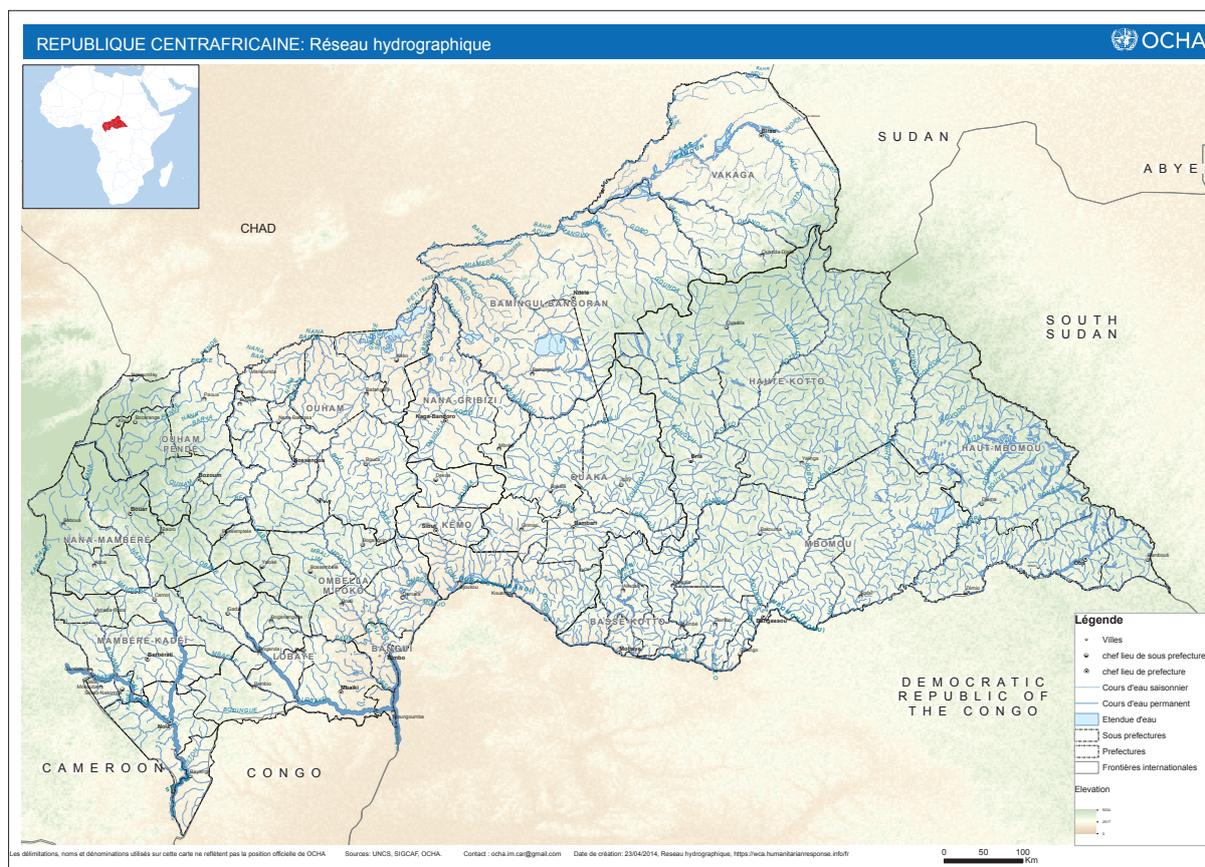
Les ressources en eau global de la RCA sont estimées en :

- pluviométrie, à plus de 160 milliards de m³ en moyenne par an pour l'ensemble du pays. Ce volume d'eau ainsi généré par les précipitations constitue la base des ressources en eau renouvelables du pays et représente environ 60% du volume d'eau pluviale ;
- eau de surface, à 47 milliards m³/an ; et,
- eau souterraine, à 35 milliards m³/an.

En matière d'hydroélectricité, la RCA dispose d'une forte potentialité. Ce potentiel n'est cependant pas répertorié de manière exhaustive et demeure très mal apprécié. Des efforts sont régulièrement consentis par le gouvernement pour mieux appréhender ce potentiel.

Il n'existe encore que des inventaires partiels des ressources hydroélectriques de la RCA. Mais, une étude menée par le bureau d'études ELECTROWATT en 1972 a mis en évidence la forte potentialité hydraulique du pays, et le potentiel hydroélectrique est estimé à 2000 MW. Ce potentiel non exhaustif est réparti sur plusieurs sites hydroélectriques aménageables à travers le pays. Une quarantaine de sites hydroélectriques de puissance variant de 5 à 180 MW dont les données signalétiques sont présentées dans le Tableau de l'Annexe 3. La capitale Bangui est située à une distance moyenne de 100 km de quelques-uns de ces sites hydroélectriques existants et éligibles (Lobaye, Palambo et Boali).

Carte 5 : Carte hydrographique



Source : MDERH, DGH

Sur la quarantaine de sites hydroélectriques répertoriés, seuls quelques sites de Boali ont été mis en valeur pour une puissance de 18,4 MW et un barrage hydroélectrique pour tous les usages d'eau, alors que le pays dispose de plusieurs de chutes d'eau (Photo 6). Il s'agit des canalisations forcées sur la M'Bali alimentant les usines de Boali 1 et 2 conçues initialement pour une puissance totale installée de 18,4 MW destinée à l'alimentation de la capitale, le barrage de régulation sur la M'Bali à l'avant de ces ouvrages construit par la société chinoise CWE en 1989 d'une capacité de 300 millions m³ d'eau, la canalisation forcée au fil de l'eau de Mobaye alimentant trois turbines de 3,785 MW chacune installées dont une seule fonctionne à l'heure actuelle.

3.1.7.2.2. La biomasse

Le pays dispose d'un potentiel de biomasse important qui constitue la principale ressource énergétique traditionnelle. L'exploitation du potentiel forestier, les

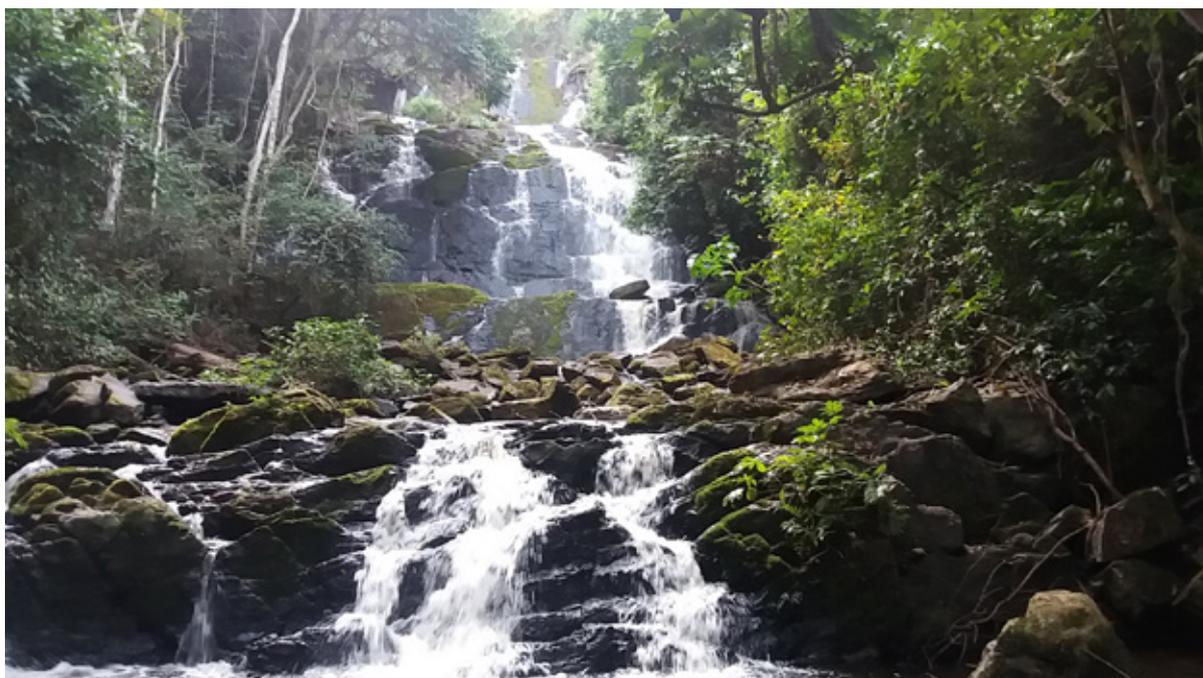
diverses activités agricoles et les ordures ménagères peuvent faire de la RCA un immense laboratoire d'ENR à base de la biomasse pour sa richesse en combustibles ligneux et en végétation.

Les combustibles ligneux. La RCA est couverte dans sa plus grande partie de formations de savanes, assez fortement boisées, même dans les zones du Nord où la pluviométrie est plus faible (moins de 1 m/an) dotant ainsi le pays d'un fort potentiel en énergie traditionnelle caractérisé par un gisement forestier important. Au sein de ces régions de savanes, les formations arbustives ou arborées alternent avec la forêt dense sèche et des forêts galeries.

La défriche agricole et exploitation de bois énergie.

La défriche agricole, pour la culture vivrière, mais aussi certaines cultures de rente comme le coton ou le café, libérerait annuellement entre 400 000 et 800 000 tonnes de bois. En particulier, l'autoconsommation

Photo 6 : Chute Chute de la MBEKO dans la préfecture de la Lobaye



Source : © PNUD_RCA

rurale n'a aucune influence sur l'évolution du couvert forestier : une famille paysanne consommerait en effet environ 3 tonnes de bois de feu par an et défriche près d'un demi-hectare, qui lui fournit entre 5 tonnes (savane arbustive pauvre) et 150 tonnes (forêt dense) de bois.

Matières organiques et plantes énergétiques. La valorisation de ces matières organiques permet au pays de s'engager dans la production des biocarburants. En effet, les plantes énergétiques et particulièrement le *Jatropha curcas*, plante à fleur dénommée « kada mono » en langue nationale, pousse en zones aride et semi-aride et ne concurrence guère l'agriculture. S'agissant des plantes énergétiques comestibles, telles que les céréales, les plantes à tubercule, les oléagineux pour ne citer que ceux-là, leur valorisation doit prendre en compte l'autosuffisance alimentaire.

3.1.7.3. L'énergie solaire et éolienne

La moyenne annuelle de l'irradiation solaire est de 5,34 kWh/m²/j⁶ répartie sur tout le territoire pour une température moyenne de 24,1 °C. La partie

Nord-Est du pays et la partie Centre bénéficient d'un ensoleillement journalier dont la durée, suivant les régions et les saisons, varie de 10 à 12 heures et susceptible de faciliter le développement de l'électricité photovoltaïque. On note cependant, deux jours sur l'année sans ensoleillement sur le territoire. Les potentialités en matière d'énergie solaire existent mais son utilisation n'est encore qu'au stade embryonnaire : pompage d'eau en milieu rural, centres de santé, éclairage, relais de faisceaux hertziens ou balises de navigation aérienne.

Le pays dispose aussi des potentialités en termes d'énergie éolienne et géothermique. Cependant, il faudrait que des études soient effectuées pour mieux les localiser et les quantifier. Malgré la diversité des ressources naturelles en RCA, l'exploitation ne se limite qu'à quelques catégories.

3.1.7.4. Autres potentialités énergétiques

L'uranium : Le gisement sédimentaire de phosphates de Bakouma (Préfecture du Mbomou) comporte des réserves connues d'uranium estimé à 20 000 tonnes.

6 Donnée météorologiques de la NASA du 22 mars 2007

Le lignite : Un gisement de lignite a été reconnu dans la même région et estimé à 2,9 millions de m³.

Ces deux gisements (uranium et lignite) sont insuffisamment évalués.

La géothermie : Des sites ont été identifiés dans les zones de Dissikou (Dékoa) et d'Ambilo (Nzako).

3.2. EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES EN RCA

Les analyses de l'exploitation des ressources naturelles portent principalement sur les ressources agropastorales, forestières, minières et hydrauliques.

3.2.1. Exploitation des ressources agropastorales

3.2.1.1. Contexte spécifique au secteur

Le secteur agropastoral de la RCA a été complètement déstructuré et ruiné par des séries de crises aussi bien endogènes qu'exogènes que traverse le pays depuis plus de deux décennies. L'apogée de la désorganisation totale des activités rurales a été atteinte avec le changement politique de 2013. En effet, la production agricole a connu une baisse drastique de 46% en 2013. En même temps, la production du bétail a chuté de 55%, et le sous-secteur de la chasse et de la pêche de 33%. Il s'en est suivi une augmentation spectaculaire de l'insécurité alimentaire, touchant plus 50% de la population, soit plus de 2,5 millions de personnes. Les performances du secteur rural sont largement en deçà des attentes, en dépit des atouts et des potentialités dont le pays regorge. Cette situation a entraîné un faible niveau de revenu des populations rurales qui continuent de vivre dans des conditions précaires. Ces populations se trouvent pris au piège du cercle vicieux de la pauvreté avec tout ce que cela comporte comme conséquences sur les plans social et économique.

Les femmes qui représentent plus de la moitié de la population, travaillent en grande partie dans l'agriculture car presque 80% des femmes rurales pratiquent les cultures vivrières pour l'autoconsommation familiale. Aujourd'hui, la féminisation de la pauvreté y est particulièrement alarmante et se caractérise par : (i) un bas niveau

d'instruction ; (ii) des difficultés d'accès des femmes aux biens et ressources de développement ; (iii) des difficultés d'accès localement au processus de prise de décisions et leur faible prise en compte en matière de planification ; (iv) des revenus des ménages dirigés par des femmes largement inférieur à ceux des ménages dirigés par les hommes. Globalement les ménages ruraux sont plus défavorisés que les ménages urbains.

Le sous-secteur de l'élevage qui, avec l'appui du gouvernement et de la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC), a connu son année de gloire dans les années 1990, continue de jouer un rôle majeur dans l'économie nationale et constitue une composante essentielle des moyens de subsistance pour les populations rurales. L'élevage représente en moyenne 15% du PIB et 1/3 de la production agricole. La production de bétail était autrefois limitée aux zones de savane dans les régions centrales et méridionales du pays, mais elle s'étend à présent aux zones forestières du Sud-Ouest. Le cheptel bovin national est estimé à environ 3,7 millions de têtes. La production de petits animaux, tels que les moutons, les chèvres, les porcs et la volaille, est pratiquée dans toutes les régions et les ménages agricoles la pratiquent souvent comme une activité auxiliaire. Cependant, les conflits récurrents ont perturbé l'appui institutionnel au secteur de l'élevage, et la production a reculé de façon spectaculaire entre 2012 et 2013. Les tensions persistantes entre éleveurs et agriculteurs continuent de poser un sérieux défi au secteur, à l'instar des conflits transfrontaliers périodiques avec les éleveurs du Tchad et du Soudan.

Les ressources naturelles de la RCA sont relativement abondantes par rapport à sa population et les conditions agro-écologiques sont favorables à l'agriculture et à l'élevage. La superficie du pays est vaste comparée à sa population donnant la possibilité de vastes terres propices aux activités agropastorales. Sur près de 15 millions d'hectares de terres arables, il n'est mis en culture chaque année que près de 1% du territoire national et 4,4% de la superficie cultivable.

Le secteur est caractérisé par le dysfonctionnement des structures et des systèmes de production et reste exposé aux aléas conjoncturels tels que la baisse des cours mondiaux qui se traduisent par la chute de la

productivité et de la production, l'insécurité et ses conséquences sur l'élevage, la perte de confiance des producteurs et la désorganisation des circuits de commercialisation. Le manque criant de données statistiques et d'évaluations de la sécurité alimentaire en RCA se répercute sur la planification d'une réponse appropriée. L'ensemble de ces contraintes constitue un facteur contraignant au développement du secteur agropastoral.

(i) Contexte spécifique au sous-secteur agricole

L'agriculture est au centre de l'économie nationale, par la richesse qu'elle génère, sa contribution à l'emploi, à l'autosuffisance alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. En effet, malgré le recul enregistré en 2013, elle représente environ 45% du PIB en 2016, 70% des emplois, et plus de 75% de la consommation alimentaire nationale. Cette performance est due à la reprise et à la réorganisation des activités agricoles dans toutes les préfectures. L'agriculture fait vivre plus 75% de la population centrafricaine. Selon l'étude de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire du PAM (« Etude VAM » 2004), 95% la population rurale cultive des produits agricoles. L'agriculture occupe donc environ 1,3 millions de personnes, soit près de 76% de la population active du pays.

La production vivrière est primordiale pour la survie de la population et constitue le principal ressort de l'économie centrafricaine ; bien qu'en baisse, en 2016 sa contribution au PIB avoisine 30% soit une progression de 4,2% ; elle participe à hauteur de 61% à la production agricole.

Les cultures d'exportation contribuent à environ 2% dans le PIB en 2016 et entre 5 et 10% dans les recettes d'exportation qui sont déjà faibles. Ces dernières sont dominées par le café et le coton. La production de coton graine est passée de 300 tonnes en 2015 à 1 726 tonnes en 2016. Le volume de café marchand contrôlé par l'ORCCPA a atteint 6 500 tonnes en 2016 contre 10 100 tonnes en 2015 soit une baisse de 35,6%, en raison de la recrudescence de l'insécurité dans les zones du Centre et de l'Est (Bambari, Alindao, Mobaye).

Les cultures industrielles couramment pratiquées sont : le coton, le café, la canne à sucre, le tabac et le palmier à huile. L'agriculture vivrière produit les légumineuses

(arachide, haricot, soja, petit pois, bananes vertes), les tubercules et autres racines (manioc, patate douce, pommes de terre, ignames) et les céréales (maïs, mil, courges, blé, riz, etc.). Cependant, les quantités produites ne sont pas à la hauteur des énormes potentialités du pays et ne couvrent pas les besoins des populations.

En dépit des efforts pour tenter de juguler la pauvreté et ses corollaires, la pauvreté n'a guère reculée en Centrafrique. Ainsi, avec les récentes crises, tous ces indicateurs se sont dégradés. Selon les données de la Banque mondiale en 2016, 73% des personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté dont plus de 2/3 des personnes sont en milieu rural ; et selon les données du PAM, environ 50% des centrafricains vivent dans l'insécurité alimentaire.

C'est pour s'attaquer à ces nombreux défis de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire que le gouvernement centrafricain, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dont les agences onusiennes, avait formulé une seconde génération du DSRP (DRSP 2 2011-2015), axée sur l'agriculture, la croissance accélérée pro pauvre et les OMD. Un programme dénommé «Stratégie de développement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée pro pauvre et du cadre d'accélération de l'OMD 1c (SCA-CAO)» avait été élaboré par le gouvernement avec l'appui du PNUD et s'inscrivait dans le cadre du Plan d'action de l'UNDAF + (2012-2016) en accord avec les priorités inscrites dans le DSRP 2 en ce qui concerne ces deux thématiques, à savoir la croissance accélérée et l'accélération des progrès vers la sécurité alimentaire (OMD 1c).

Les crises ont fortement impacté l'activité agricole. La main d'œuvre agricole étant composée en partie de cellules familiales, les déplacements des populations, le vol et le pillage des greniers et réserves de semence ont totalement déstabilisé la production agricole. L'insécurité routière a entravé la circulation des biens et des personnes, rendant presque impossible la vente des produits agricoles. L'insécurité a renvoyé les centrafricains vers une économie de subsistance, la production de cultures de rente comme le maïs, l'arachide et le coton, etc. étant fortement touchée.

Les principales contraintes au développement de l'agriculture sont :

- l'insécurité sur les parcours et les pistes rurales, laquelle a débuté vers les années 1980 avec le phénomène de coupeurs de route et s'est accentuée avec les troubles socio-politiques qui ont émaillé le pays depuis les années 1996 et qui se sont aggravées avec les dernières crises depuis 2012 ;
- la faiblesse du cadre institutionnel marquée par l'insuffisance des structures efficaces d'encadrement ;
- l'inexistence de données fiables pour la prise de décision, le dernier recensement agricole datant de 1985 ; la faiblesse du financement public du sous-secteur. Dans le cadre du programme triennal d'investissement 2017 – 2019, il est prévu de ne consacrer que 1% du budget de l'Etat respectivement au secteur agricole, au secteur de l'élevage et au secteur de la chasse. Les investissements privés sont également faibles (3% du PIB entre 2015 et 2016) ;
- la faiblesse des infrastructures et des services sociaux de base ;
- l'instabilité des cours sur le marché international des matières premières.

(ii) Contexte spécifique au sous-secteur de l'élevage

Comme pour l'agriculture, le pays dispose des ressources naturelles favorables au développement et à l'intensification de l'élevage. D'importantes possibilités sont encore inexploitées. Sur une superficie totale de terres de pâturages et de parcours estimées à 16 millions d'hectares, 9 millions d'hectares seulement sont exploités. En 2016, la contribution de l'élevage au PIB est de 15% contre 13,3 % en 1997 et 12,6% en 2004. La contribution moyenne de cet agrégat au PIB est relativement stable dans le temps. Le sous-secteur fournirait 6,6% d'emplois. En 2010, les exportations avaient atteint près de 3 Milliards de FCFA. Elles sont destinées en priorité aux pays côtiers de la CEMAC (Cameroun et Congo) et sont constituées essentiellement de bovins sur pieds. La contribution de la pêche au PIB se situe à environ 2% en 2016.

Les crises récurrentes ont transformé le visage du sous-secteur de l'élevage. De manière traditionnelle, le bétail a toujours été pour le pays et pour les familles, un important capital économique mais aussi une cause de violence et de conflit. Cependant, ce qui était perçu hier comme des désaccords mineurs et escarmouches sur les allégations que les bergers laissaient leur bétail paître dans les champs, ont pris depuis la crise de 2013 des proportions dans certaines parties du pays. Ces conflits "traditionnels" sont devenus de plus en plus destructeurs et difficiles à gérer, rendant les communautés pastorales à la fois victimes et auteurs de violences. L'élevage est désormais un sous-secteur couplé à un environnement complexe dans lequel les pasteurs, les populations locales, et les groupes armés évoluent et où de violents affrontements entre les protagonistes ont tendance à se renforcer mutuellement. Il est reconnu, d'une certaine manière que les conflits et la transhumance sont liés mais, la crise et l'instabilité socioéconomique et politique qui se sont installées depuis 2012 dans le pays ont exacerbé les conflits liés à la transhumance à une échelle sans précédent dans l'histoire de la transhumance en RCA.

Pour adresser la problématique particulière de la transhumance, le Gouvernement et les principaux acteurs du sous-secteur ont mis en place une Plateforme de la transhumance en RCA regroupant le Ministère de l'élevage et de la santé animale, les Ministères de la défense, de l'administration du territoire, de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement, des eaux forêts et chasse, de l'intérieur, de la communication, des finances, de l'action humanitaire, de l'enseignement supérieur, des Partenaires techniques et financiers et la Société civile. Cette structure est opérationnelle et a tenu sa 4^{ème} Réunion sur la transhumance le 19 décembre 2017. Plusieurs actions et recommandations ont été mises en œuvre notamment l'appui des partenaires (ONG internationales CRS, DRC, etc.) s'intéressant au pastoralisme et à la transhumance et des organisations des Nations-Unies impliqués dans la problématique de la transhumance (FAO, MINUSCA etc.). C'est ainsi que la FAO, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie sur le pastoralisme, a organisé dans des zones pilotes, une mission sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière pour soutenir les autorités locales et nationales à réglementer et faciliter le pastoralisme en RCA, afin de réduire le risque de tensions et de conflits

et d'améliorer les moyens de subsistance et la résilience des populations vulnérables. Cette mission a ciblé à l'Ouest la Commune d'élevage de Besson, au Nord, Kabo, Farazala et au Centre-Est, Bokolobo, Maloum (Commune d'élevage de Ouro-Djafoun), Bambari (marché à bétail). En vue de renforcer la cohésion et la collaboration apaisée entre les différents acteurs, cette Plateforme entend soutenir la Grande assemblée des éleveurs de la FNEC prévues en 2018.

La situation actuelle de l'élevage en RCA est donc caractérisée par l'existence d'un certain nombre de phénomènes (paupérisation des éleveurs, baisse du pouvoir d'achat des agents de l'État, insécurité) qui conjuguent leurs effets négatifs et se traduisent par une détérioration des conditions de vie des éleveurs.

Les contraintes identifiées pour le sous-secteur agricole sont pour la plupart identiques et s'appliquent au sous-secteur de l'élevage (insécurité, conséquence des troubles socio-politiques, problèmes de financement, etc.). Les statistiques sont mal connues, les dernières données les plus exhaustives étant celles de la campagne de vaccination de 1983. Par ailleurs, la Société d'Etat de gestion des abattoirs (SEGA) connaît des difficultés depuis la dernière crise pour doter ses installations d'abattage. Ainsi, l'abattoir frigorifique de Bangui (AFB) en service depuis quarante (40) ans, les abattoirs des villes secondaires et les aires d'abattage sont inadéquats pour assurer la sécurité sanitaire des carcasses de viande destinées à la consommation.

3.2.1.2. Cadre institutionnel et juridique

Conformément au Décret n° 16.362 du 27 octobre 2016, portant son organisation et son fonctionnement, le cadre de gouvernance des ressources agropastorales est assuré par le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural. Et par Décret n° 17.324 du 12 septembre 2017, la gestion du secteur agropastoral est confiée à deux Ministres, l'un chargé de l'agriculture et du développement rural et l'autre de l'élevage et de la santé animale.

Sous-secteur agricole

Le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural a pour missions de concevoir, élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'agriculture et du

développement rural. Ses principales attributions sont entre autres, de : veiller à la modernisation et au développement économique et social du milieu rural ; promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition ; veiller à la sécurité sanitaire des aliments ; créer un environnement propice à l'accroissement, à la diversification et à la commercialisation des produits agricoles ; aider à la structuration du milieu rural par la constitution et la formation des organisations paysannes et la promotion du mouvement coopératif et la professionnalisation des agriculteurs.

Pour assurer la gouvernance du secteur, le Ministère est appuyé par plusieurs directions. Les directions régionales de développement rural sont chargées de l'application de la politique de développement rural et de l'agriculture au niveau régional. La direction générale de l'agriculture et d'appui aux acteurs de développement rural, chargée de concevoir, animer, coordonner, superviser, promouvoir et évaluer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection des végétaux, la promotion des industries agricoles et apporter un appui aux acteurs de développement agricole et rural. La direction générale des infrastructures et des aménagements Ruraux a pour mission, la conception, la promotion et la réalisation des infrastructures et des aménagements ruraux. La direction générale de la planification, des études, du suivi, de l'Evaluation et des Statistiques Agricoles est chargée de concevoir, planifier, suivre et évaluer les activités de développement agricole et rural, de la production des statistiques agricoles conformément aux orientations politiques et stratégiques du Gouvernement.

Le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural, assure la tutelle des Organismes sous tutelle notamment, les agences, les offices, les sociétés, les programmes, les projets de développement et les institutions de formation. C'est ainsi que trois organes, réhabilités avec le soutien de la Banque mondiale, sont responsables des opérations de développement. L'Institut centrafricain de recherche agricole (ICRA), créé par Décret n° 93.004 du 20 avril 1993 est responsable de l'analyse technologique et du développement de nouvelles techniques de production. L'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), créée par ordonnance n° 93.003 du 20 avril 1993 et ses Statuts approuvés, par Décret n° 93.198

du 02 juillet 1993, se concentre sur les services de vulgarisation, de diffusion des nouvelles technologies et de conseils aux agriculteurs. L'Office de la réglementation, du contrôle et de la commercialisation des produits alimentaires (ORCCPA) est une commission de marché principalement responsable du contrôle de la commercialisation du café. L'Unité de coton fournit des intrants aux producteurs de coton et exploite 5 usines de transformation (égrenage).

Sous-secteur de l'élevage

Le Ministère en charge de l'élevage et de la santé animale a pour missions la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en vue de la promotion du monde pastoral. Ses principales attributions sont entre autres, de : concevoir, organiser, planifier, animer, coordonner, contrôler, suivre et évaluer toutes les affaires relevant de son Département, veiller à la promotion économique et sociale du monde rural d'élevage ; assurer, en collaboration avec les autres Départements concernés, la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles et animales ; organiser les systèmes de production animale proposés dans le Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) ; favoriser l'écoulement des produits d'élevage en collaboration avec les Départements concernés ; veiller à la santé publique vétérinaire ; assurer la formation et le perfectionnement des cadres nationaux chargés de mettre en œuvre la politique de développement de l'élevage ; aider à la structuration du milieu pastoral par la constitution des organisations pastorales, du mouvement coopératif et de la professionnalisation des acteurs de la filière élevage ; assurer la promotion des femmes et des jeunes intéressés par l'élevage et vivant dans le milieu rural, urbain et périurbain ; assurer la promotion de l'agro-business et du partenariat public et privé dans le domaine de l'élevage ; et, suivre l'évolution du commerce international des produits de base pour une orientation appropriée des productions animales au niveau national.

Pour assurer la gouvernance du secteur, le Ministère est appuyé par plusieurs directions. La direction générale de la planification, du suivi et de l'évaluation qui a pour missions d'animer, de coordonner et de contrôler les activités des services relevant de son autorité. La direction générale des services vétérinaires dont les missions sont de veiller à la politique nationale en

matière de santé publique, des laboratoires, de médecine et de la pharmacie vétérinaire. La direction générale des services zootechniques, stratégiques et d'appui qui a pour missions de concevoir, planifier, suivre et évaluer les activités dans le domaine de l'élevage en termes de promotion des différents types d'élevages, de la production animale, de l'agropastoralisme, de l'apiculture, des ressources halieutiques, de la sériciculture, des industries animales, d'aménagement des terroirs et des infrastructures pastorales, et du suivi évaluation des activités pastorales, halieutiques, apicoles et séricicoles, en conformité aux grandes orientations politiques et stratégiques du gouvernement.

Le Ministère en charge de l'élevage et de la santé animale assure la tutelle des Organismes comme les agences, les offices, les sociétés, les programmes, les projets de développement et les institutions de formation. C'est ainsi que trois organes, l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE), créée par Décret n° 89/154 du 18 Juillet 1989, soutient l'élevage et l'agropastoralisme, souvent en conjonction avec la FNEC, qui promeut la production, l'acquisition et la commercialisation des intrants pour le sous-secteur de l'élevage. La FNEC, reconnue d'utilité publique par l'Ordonnance n° 06.045 du 04 août 1986, en remplacement de l'Association nationale des éleveurs centrafricains (ANEC) créée en 1972 puis transformée plus tard, en 1985, en FNEC. Elle a pour objectifs : la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, la promotion économique notamment par l'approvisionnement des éleveurs en intrants, la formation aux techniques d'élevage et à la commercialisation de leurs produits, la promotion sociale par des actions en faveur de l'éducation, l'alphabétisation, la santé des éleveurs et leurs familles, la promotion financière par le développement du crédit mutuel et l'intégration agriculture élevage et la protection de l'environnement. La direction de l'école nationale d'élevage de Bouar (ENEB) a pour missions d'élaborer les programmes de formation et d'en assurer la mise en œuvre.

3.2.1.3. Présentation de la politique agropastorale actuelle

La redynamisation du secteur agropastoral constitue donc l'une des priorités de la stratégie actuelle du Gouvernement pour la lutte contre la pauvreté et la poursuite de l'objectif de sécurité alimentaire du

pays. En effet, durant la crise alimentaire de 2008, le gouvernement avait pris des mesures pour atténuer les effets des hausses des prix des denrées alimentaires, particulièrement en matière d'importations. Il avait été appuyé par la Banque mondiale à travers les programmes de cantines scolaires et le lancement d'activités destinées à accroître la production alimentaire. Avec le concours des bailleurs de fonds, le gouvernement a élaboré une stratégie de développement rural qui repose sur quatre piliers : (i) l'augmentation de la productivité et la diversification de l'économie rurale ; (ii) l'appui au développement des chaînes de valeur et au renforcement des capacités des associations de producteurs ; (iii) la promotion du développement local et l'amélioration de l'infrastructure rurale ; et, (iv) le renforcement des capacités des institutions sectorielles.

Dans le cadre du DSRP 2, le gouvernement avait construit une collaboration solide avec les partenaires au développement qui interviennent dans le secteur agricole. C'est ainsi qu'avec le concours du PNUD, de la Banque mondiale, de la FAO et du PAM, le gouvernement a adopté la SDRASA. Associé à tous les partenaires, ils vont unir leurs efforts sur le PDDAA de la Commission de l'Union Africaine. Et, la signature de ce PDDAA le 15 avril 2011 démontre l'engagement des partenaires au développement de la RCA à harmoniser leurs programmes de développement rural. Cet engagement avait abouti à l'adoption du PNIASA qui a dégagé les programmes prioritaires, de nouveaux systèmes d'analyse stratégique et de soutien à la connaissance pour faciliter la revue des pairs, le dialogue et la planification dans le secteur agropastoral.

Il fallait, pour le gouvernement de s'engager dans la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo, qui appelle à une augmentation des dépenses agricoles à hauteur d'au moins 10% du budget national et qui vise une augmentation de 6% de la production agricole au cours des 5 années suivantes. C'est ainsi qu'en Décembre 2013, le gouvernement a adopté le PNIASAN porté sur les ménages possédant de petites exploitations agricoles, les groupes d'agriculteurs (jeunes et groupements de femmes), les coopératives et d'autres organisations sectorielles pour une enveloppe financière initiale de 716 millions USD. L'ambition du PNIASAN était de fournir un soutien

technique, de renforcer les capacités, d'encourager la prise de décision inclusive par les organisations de producteurs, et d'accroître l'accès des femmes et des jeunes aux activités génératrices de revenus.

En réponse à la situation humanitaire, la FAO et le PAM ont lancé, en 2014, le projet de réponse d'urgence à la crise alimentaire et de relance agricole, qui a bénéficié d'un appui financier de la Banque mondiale à hauteur de 20 millions USD. Ainsi, des vivres ont été distribués à plus de 700 000 personnes réparties dans 12 préfectures. Des semences, des outils agricoles, des équipements de transformation des aliments et des moyens de résilience ont été distribués à plus de 235 000 agriculteurs, parmi lesquels 370 groupements de femmes qui comptent un total de 1 110 membres, et 1 000 groupements produisant des semences.

La tendance au relèvement du sous-secteur agricole s'est fait sentir depuis 2015, avec l'appui des partenaires à travers des actions d'urgence notamment le retour des PDI et l'implantation de bases pour la relance d'un plan de développement agricole. Par ailleurs, le gouvernement, avec l'appui technique de la FAO, a élaboré, en Décembre 2015, une Feuille de route pour la relance agricole articulée autour de quatre axes stratégiques prioritaires : (i) Résilience, relance durable des activités agropastorales et développement économique ; (ii) Agriculture, facteur de réconciliation nationale ; (iii) Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture ; et, (iv) Gouvernance agricole et compétitivité de l'agriculture au niveau régional, continental et international. La Feuille de route prend en compte les principales préoccupations récurrentes notamment, la vulnérabilité des communautés de base, les conflits intercommunautaires, le chômage des jeunes et la mauvaise gouvernance. Ils dégagent ensuite, les perspectives suivantes : la relance durable et le développement économique, la réconciliation nationale, la modernisation et la compétitivité de l'agriculture.

En 2016, afin de tenir sa promesse d'organiser une conférence des donateurs pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du relèvement de la RCA dès le retour à la légalité constitutionnelle, la communauté internationale a appuyé le gouvernement à élaborer le RCPCA dont les objectifs spécifiques sont

entre autres de relancer et de développer de manière durable les secteurs productifs dont l'agriculture et l'élevage qui sert aujourd'hui de cadre de gouvernance du secteur. Cette Feuille de route a été déclinée en plans d'actions régionaux puis détaillés dans des programmes et projets qui font partie du RCPCA, présenté par le Gouvernement aux bailleurs de fonds, le 17 novembre 2016.

La SDRASA actualisée, demeure le fondement de la politique des autorités centrafricaines en matière de gestion des ressources agropastorales.

Pour le sous-secteur agricole, le Gouvernement a accordé une grande priorité à l'amélioration des conditions d'accompagnement des investisseurs en soumettant à l'examen au Conseil économique et social les projets de code foncier rural et de loi régissant les organisations des professionnels agricoles et ruraux (OPAR). Il a signé l'Arrêté n° 0016 du 04 septembre 2017, fixant les conditions temporaires d'importation et de distribution des intrants, matériels agricoles, vétérinaires et halieutiques en RCA.

En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, la RCA dispose d'un pâturage de très bonne qualité. Les éleveurs nomades nationaux ou des pays voisins ont saisi la situation de crise pour changer de couloir de transhumance et s'installer dans des villages abandonnés, faire paître leurs troupeaux dans des champs, détruisant les récoltes, provoquant des conflits permanents entre agriculteurs et éleveurs. Les éleveurs peuhls sédentaires ou transhumants régulièrement victimes de vols de leurs bétails par les éléments armés, se sont vus obligés de s'armer pour se défendre entraînant un conflit triangulaire « séléka/antibalaka – peuhls – agriculteurs » qui contribue à la dégradation des conditions de vie des populations et du développement humain.

Le retour à l'ordre constitutionnel en Mars 2016, a permis au Gouvernement de mettre au centre de sa politique, la relance des activités pastorales incluant aussi l'aspect de la cohésion sociale. Une grande priorité a été accordée au retour et à la réinstallation des éleveurs déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays dans leur campement initial. Dans ce cadre, il a été mise en œuvre une série de programmes articulés

autour de la sensibilisation des autochtones au rapprochement communautaire et au renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle dans la résolution des conflits à base communautaire, le recensement des éleveurs déplacés aux frontières et des principales zones d'élevage désertées, la redynamisation des organisations d'éleveurs (GIP, GIAP et FELGIP), la relance de la cohésion sociale à travers la reprise des activités économiques d'intérêts communs (marchés périodiques et de bétail, maraichage, culture attelée, etc.), la mise en place des comités locaux de dialogue intercommunautaire, de prévention et de gestion des conflits, la multiplication des réunions et les émissions radio pour demander aux autochtones d'accepter les éleveurs qui veulent regagner leur campement initial et la mise en place d'un comité mixte de gestion de la transhumance.

Le Gouvernement s'est engagé à développer le sous-secteur de l'élevage (abattoir, marché à bétails, chambres frigorifiques et transport) à travers des partenariats publics privés (PPP) pour se libérer de la gestion de certaines activités et recentrer son rôle sur ses activités régaliennes notamment la régulation, le soutien au marché, la définition de la politique du secteur pastoral, etc.

Ces actions ont permis le retour et la réinstallation des éleveurs déplacés dans l'Ombella M'Poko (Damara et Boali), puis la réinstallation de plusieurs éleveurs déplacés et réfugiés enregistrés dans la Nana Mambréré, la Mambere-Kadei, l'Ouham, l'Ouham-Pende, l'Ombella-M'poko et dans le Bamingui-Bangoran. Ainsi, plus de 2000 Eleveurs sont rentrés du Cameroun et se retrouvent à l'Ouest du pays. De même, entre 1500 et 2500 éleveurs sont rentrés du Tchad et se sont installés dans l'Ouham-Péndé et l'Ouham (Paoua, Kabo, Bossangoa, Markounda, Benzambé, etc.). Des éleveurs déplacés sont également enregistrés à Sibut, Damara, Ndélé, Njoukou, Kouï, etc.

La principale entrave à l'atteinte des objectifs fixés par cette nouvelle orientation politique pourrait être la résurgence des conflits agropastoraux. En effet, les conflits agropastoraux qui sont récurrents en RCA constituent une entrave à une contribution des ressources agropastorales au développement humain. Ces conflits se traduisent par le déplacement

des populations qui abandonnent les champs et les greniers. Ceux-ci sont pillés ou parfois brûlés. Le système agricole centrafricain étant organisé autour de petites exploitations familiales, les activités agropastorales sont réduites au strict minimum durant les conflits dans certaines régions rurales du fait des PDI. La crainte des exactions et des assassinats a amené les populations à réaliser les travaux champêtres le jour puis se retirer dans les lieux de cachette la nuit. Un cycle de vie qui non seulement ne favorise pas l'agriculture, mais ne permet pas aux populations de disposer des revenus pour subvenir à leurs besoins vitaux.

3.2.1.4. Conventions et projets essentiels du secteur

Pour atteindre les objectifs assignés au secteur agropastoral, le gouvernement a élaboré un certain nombre de projets et développé un partenariat en vue de la mobilisation des ressources. Tant dans le sous-secteur agricole que le sous-secteur de l'élevage, des conventions ont été signées pour la mise en œuvre des programmes et projets sectoriels.

Sous-secteur agricole

Le Gouvernement est en train de mener à terme l'un des grands projets du sous-secteur, le Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES) mise en œuvre avec l'appui du Fonds international de développement agricole (FIDA) sur un Accord conclu depuis le 12 avril 2011. Ce Projet, la première opération du FIDA après dix ans d'absence du pays, constituait (i) une réponse aux orientations et priorités du gouvernement tels que présentées dans le DRSP2 spécifiquement axé sur le développement rural et l'agriculture, (ii) les piliers 1 et 2 du PDDAA, dont la Charte a été adoptée avec l'appui de la FAO, (iii) les axes prioritaires du Document de stratégie de développement du secteur rural (DSDSR), notamment : l'accroissement durable des productions agricoles et le renforcement des infrastructures, la relance de la commercialisation, le développement de services financiers adaptés et le renforcement des capacités institutionnelles des services d'appui conseil et des autres opérateurs du secteur, notamment le secteur privé. Les activités du Projet ont été conduites dans les localités de Bouar et Baoro au Nord-Ouest, Yaloké au Sud et Bouca à l'Est. Les récentes crises ont

fait perdre au pays tous les acquis de ce projet dont les zones d'interventions sont situées dans les principales régions des conflits.

Depuis 2016, après avoir décliné la Feuille de Route de relance agricole en plans régionaux pris en compte dans le RCPCA, le Gouvernement dispose d'un pipeline de programmes et projets agricoles. Les 4 axes stratégiques de la Feuille de Route sont déclinés en 4 programmes d'actions prioritaires auxquels sont rattachés 18 projets agricoles choisis dans le document des plans d'actions régionaux avec un coût global indicatif de 332 milliards de FCFA, soit 604 millions USD. Tous ces projets ont en communs : (i) l'appui à l'organisation des bénéficiaires, (ii) l'approvisionnement en intrants de qualité, (iii) l'appui à l'équipement des exploitants en matériel de culture et de conditionnement et, (iv) le conseil technique agricole. Les zones d'intervention de ces projets sont : la zone des savanes (le coton comme culture locomotive), la zone de forêts (le café comme culture dominante accompagné de la reprise progressive du cacao dans le Sud-Ouest et à l'Est).

Sous-secteur de l'élevage

De nombreux projets ont été initiés et sont pour la plupart, dans l'attente de financement. Pour les actions dont les financements sont acquis, le Gouvernement a obtenu l'appui de la BAD d'un montant de 15,00 millions d'UC pour la mise en œuvre du Projet d'appui à la restructuration des communautés de base. La première phase de ce Projet dont la convention a été signée en Février 2015, cible les régions n° 7 (Bangui) et n° 1 (Préfecture de l'Ombella M'poko et de la Lobaye).

Plusieurs autres projets sont en attente de financement dans le pipeline du Gouvernement. Il s'agit : du projet de restauration et de sécurisation des activités pastorales en RCA évalué à 2,74 milliards FCFA ; du projet de renforcement de capacité des associations socioprofessionnelles et d'appui à l'entrepreneuriat en élevage basé sur le genre de 37,10 milliards FCFA, du projet d'appui au renforcement des capacités du Ministère de l'élevage et de la santé Animale et des institutions sous tutelle pour un montant de 18,00 milliards FCFA et du projet de renforcement de la protection sanitaire du cheptel national pour 2,85 milliards FCFA.

3.2.1.5. Historique, organisation et emplois dans le secteur agropastoral

En l'absence d'enquêtes récentes et des statistiques actualisées, la présente étude s'est appuyée sur le résultat des travaux effectués en 2010 sur l'emploi dans le secteur de l'agriculture.

3.2.1.5.1. Dans le domaine de la production végétale

(i) Les cultures de rentes ou cultures industrielles

Les principales cultures industrielles sont le coton et le café, suivis du palmier à huile, du tabac et de la canne à sucre. Elles ont subi une chute vertigineuse entre 1990 et 1993, puis une reprise significative à partir de 1994, suivie d'une rechute de 1996 à 2003, liés aux troubles sociaux et à l'insécurité. La baisse tendancielle de la production est en partie liée à la baisse des cours mondiaux au cours de la décennie écoulée, mais également à une politique de restructuration mal négociée (réformes agraires de 1970), une politique de soutien des prix très coûteuse surtout pour les filières coton et café.

(a) Filière coton

Le coton est l'une des principales cultures de rente en RCA et fait vivre plus de 1 000 000 de personnes. La culture du coton a été introduite en Centrafrique (alors Oubangui-Chari) dès 1925 et les premiers opérateurs venaient de la Compagnie belge de coton (Cotonco) installée dans l'ex Congo belge voisin. D'autres compagnies cotonnières ont suivi : Cotonaf, Cotonfranc, Cotoubangui et Comouna. C'est en 1964 que ces sociétés furent fondues pour donner naissance à l'Union cotonnière centrafricaine (UCCA). Après avoir culminé à 58 743 tonnes de coton graine en 1969/1970, la production cotonnière centrafricaine a évolué en dents de scie pendant 35 ans, et plusieurs sociétés cotonnières se sont succédées, la faillite de l'une entraînant la mise en place de la suivante. Avec une production, en 2005 de 3 500 tonnes de coton-graine, pour 1 700 tonnes de coton-fibre, la filière coton a connu une dégringolade sans précédent, la plaçant loin des campagnes glorieuses de 1997/1998.

Zone de production du Coton : La zone cotonnière s'étale du Nord-Ouest au Centre, le long de l'axe Ndim/Bambari couvrant ainsi 5 préfectures (Ouaka ; Kémo ; Nana-Grébizi ; Ouham et Ouham-Pendé : environ

170 000 km²) ; elle est peuplée d'environ 1,5 million d'habitants (soit un tiers de la population nationale).

Mobilisation de la Main d'œuvre dans la filière coton : En 2009, sur une population estimée à 4,3 millions d'habitants, 3 500 000 habitent les campagnes. En 2010, les zones cotonnières comptaient 1 200 000 habitants soit environ 30% de la population rurale vivant par le coton et/ou autour du coton. Le coton joue ainsi un rôle moteur dans l'économie et le développement des zones de savanes à travers l'amélioration des revenus des paysans et l'emploi des jeunes dans les usines d'égrenage et autres. Le développement durable de cette filière permet d'assurer la sécurité alimentaire, de lutter contre l'extrême pauvreté et réconcilier le gouvernement et les producteurs laissés pour compte.

L'emploi ou la main d'œuvre dans la filière coton se répartit entre les cotonculteurs (les producteurs, premiers employés et premiers employeurs), l'organisation des producteurs (les groupements des producteurs ou groupements d'intérêts ruraux (GIR), les intervenants de la filière : l'ACDA, la Cellule coton, et l'ICRA.

Les producteurs de coton et leurs organisations :

La filière coton, malgré toutes les difficultés qu'elle rencontre, emploie (campagne 2009/2010) 49 195 personnes (exploitants). La structuration des organisations des producteurs a donné naissance aux GIR, dont les ristournes (frais de manutention) profitent aux activités sociales : écoles, forages, pharmacies villageoises, magasins villageois, etc...

- **Les GIR**, créés depuis 1964, se sont multipliés au fil des années. A l'origine destinés à jouer un rôle moteur dans un processus de développement intégré initié par la Banque de développement des produits agricoles (BDPA), ils ont couvert progressivement l'appui à la filière coton (intrants, collecte primaire du coton...). En 1998, la filière comptait 829 GIR et groupements mutuels des producteurs structurés en 152 coopératives auxquelles ont adhéré environ 3 000 producteurs. En 2002, le nombre de GIR était compris entre 860 et 900 et a fluctué à la baisse à cause de l'insécurité dans une bonne partie de la zone cotonnière due aux coupeurs de routes ou « zarguina » provoquant l'abandon de

la culture du coton dans certaines zones. Ces GIR collectent la totalité du coton graine pour le compte de la Cellule coton et regroupent 120 000 producteurs de coton soit environ 60% des exploitants agricoles de la zone cotonnière. Les GIR ont amorcé un processus de structuration verticale par la constitution d'une représentation professionnelle au niveau communal et préfectoral notamment la fédération des producteurs de coton de l'Ouham.

- **Les intervenants de la filière coton ou dispositif d'appui direct aux producteurs** sont l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), la Cellule Coton et l'ICRA. Les producteurs de coton et les GIR bénéficient de l'appui de l'ACDA en matière de conseil agricole et d'animation, et de l'appui de la « Cellule coton » pour le conseil technico-commercial. Pour assurer les fonctions de gestion des intrants et l'organisation logistique de la commercialisation, la Cellule coton utilise un personnel d'interface, les gestionnaires, dont les activités sont complémentaires à celles des conseillers techniques villageois de l'ACDA et comportent entre autres l'évaluation des besoins, la mise en place des intrants, la fourniture de conseil pour leur utilisation rationnelle, le suivi de la commercialisation et du crédit. La Cellule coton attribue aux GIR une rémunération pour la réalisation des opérations de suivi de la culture, de collecte primaire et pour le chargement. Les ressources ainsi constituées par les GIR sont utilisées essentiellement pour financer des réalisations sociales au sein des communautés villageoises (fonds de roulement des pharmacies et des boutiques villageois, salaires des maîtres parents des écoles primaires, eaux potables) ; ou sont utilisées pour des crédits sociaux. Le réinvestissement des rémunérations dans les opérations de la filière est très rare.

En ce qui concerne la recherche sur la filière cotonnière, l'ICRA travaille en collaboration avec l'ACDA. Le programme de recherche est organisé en trois sections : la section génétique (basée au centre de Bambari), la section de lutte phytosanitaire (basée à la station de Soumbé, près de Bossangoa) et une station agronomie qui constitue actuellement le point le plus faible avec seulement un agronome à la station de Boukoko à temps partiel. Les travaux de recherche sur le coton sont conduits sur les stations de Bambari, de Soumbé et de Pombaïdi (près de Paoua) ainsi que sur

un réseau de villages de base (Bédaya, Bodjomo, Bolio, Ngouyali, Morouba, Lioto et Dokoumbé).

- **L'Outil industriel cotonnier : La Cellule Coton.** Après la liquidation de la dernière société cotonnière (SOCADEX) et du retrait de COCECOT société privée, la filière coton s'est retrouvée sans structure industrielle. Compte tenu du rôle moteur que joue le coton dans les productions végétales, et son importance dans l'économie centrafricaine, et particulièrement en zone des savanes, l'Etat a créé par Arrêté n° 05/MDR/DIRCAB/06 du 24 janvier 2006 au sein de l'ACDA, une structure provisoire : la **Cellule coton**, chargée des activités d'organisation, d'égrenage et de commercialisation du coton. Par ailleurs, une nouvelle société, la "Société des Fibres Centrafricaines" (SOFICA), a été créée mais non opérationnalisée, faute de partenaire financier.

- **Organisation et fonctionnement de la cellule :** La Cellule est rattachée à la direction générale de l'ACDA et placée sous l'autorité d'un cadre, dénommé responsable de la cellule. Le Directeur Général et le responsable de la Cellule sont solidairement responsables des activités de la Cellule, dont ils rendent compte hebdomadairement au Ministre en charge du développement rural et de l'agriculture. Tous les deux mois ils rendent compte au Comité ad hoc chargé de la restructuration et de la relance du secteur cotonnier. Le Comité de gestion de l'ACDA est informé par le Directeur Général des activités de la cellule.

Pour réaliser les activités de collecte, d'égrenage et de commercialisation du coton, le Directeur Général de l'ACDA et le responsable de la Cellule signent des contrats, recrutent du personnel contractuel, cogèrent le compte bancaire et réalisent toute autre opération nécessaire par des actes portant leur double signature. La comptabilité des opérations réalisées est tenue séparément de la comptabilité ordinaire de l'ACDA. Le transport du coton graine et du coton fibre à l'exportation est sous-traité aux transporteurs privés. Les graines de coton sont vendues à SUCAF, HUSACA, et une partie vendue à SODECOTON au Cameroun.

Les équipements industriels. La Cellule a hérité de deux usines de SOCADEX de Bossangoa et de

Bambari qu'elle continue de maintenir en état de fonctionnement en dépit de son état de vieillissement prononcé. En prévision de la campagne de 2010/2011 des réparations ont été entreprises sur les machines.

Personnel de la Cellule coton. En 2010, la Cellule coton avait un effectif total d'environ 700 personnes reparti en :

- **personnel permanent** : à compter de 2006, l'effectif était de 95 personnes.
- **personnel saisonnier** : il existe 142 emplois saisonniers pour les deux usines. Cette catégorie du personnel est recrutée pour les activités saisonnières d'égrenage du coton graine, de chargements et déchargements dans les usines et licenciée à la fin de la campagne.
- **personnel temporaire** : le personnel temporaire avoisine 463 personnes. Cette catégorie du personnel est recrutée pour des travaux ponctuels et licenciés dès la fin des travaux.

(b) Filière café

Le café est l'une des cultures de rente traditionnelle qui offre l'avantage d'être une culture pérenne. Cependant, cette spéculation fait face à de nombreuses contraintes. La superficie plantée en café couvre entre 45 000 et 60 000 ha situés en zone forestière, dans les régions du Sud-Ouest et du Sud-Est du pays. Son exploitation repose sur environ 40 000 petites plantations familiales, dont plus de 80% ont une superficie inférieure à 2 ha.

Le café est une filière qui malgré les fluctuations des cours mondiaux, a eu une croissance positive : 6 200 tonnes en 1992, 14 200 en 1995 et 11 270 tonnes en 2000. La production record a été de 24 470 tonnes en 1986. En 1999, le café a contribué à 6,75% du PIB. La production centrafricaine essentiellement basée sur la variété Robusta qui se caractérise par une faible productivité et de récolte de qualité moyenne. Il existe une corrélation directe entre les cours mondiaux et le niveau de production exportée qui a sensiblement diminué à partir de 1990.

L'emploi dans la filière café. La filière café mobilise plusieurs catégories de main d'œuvre ou emplois. En commençant par les travaux de mise en place

des pépinières au niveau paysan ou au niveau des points d'appui (champs semenciers ou parc à bois) de l'ICRA. Ces travaux nécessitent de la main d'œuvre non qualifiée pour certains (entraide, main d'œuvre familiale "enfants et femmes"), et main d'œuvre qualifiée (technicien, ingénieur) pour d'autres. Le choix de l'implantation et du jalonnage de la parcelle caféière par exemple, fait appel à un technicien (Technicien d'agriculture et/ou Agronome).

Le café tient une place importante dans l'économie centrafricaine par le nombre de personnes (1,6 millions) qui vivent directement ou indirectement de ces activités et également par les ressources (devises) qu'il procure au pays pour son développement. Le café avait contribué à plus de 20% de la valeur des exportations totales en 1995. L'agriculture dans l'ensemble a contribué à concurrence de 37%, ce qui indique que le café assurait plus de 59% de la valeur des exportations agricoles du pays.

L'exploitation du café crée beaucoup d'emplois en milieu rural dont :

- la main-d'œuvre agricole pour l'abattage sous-bois et bois, le débitage et andainage, le piquetage, la trouaison, le planting, le désherbage, le recépage, la récolte, le traitement sanitaire et la fumure ;
- les ouvriers : chauffeurs et apprentis, gardiens, machinistes, trieurs, électriciens, mécaniciens, marqueurs, manutentionnaires, contrôleurs, superviseurs ;
- les employés : peseurs, quittanciers, caissiers, magasiniers, déclarants en douanes.
- les administrateurs et dirigeants des coopératives.

Par ailleurs plus de 50 000 familles soit environ 400 000 personnes vivent des activités liées au café, notamment le traitement des caféiers et du café, le transport et le commerce. Plus de 70 000 planteurs produisaient du café sur une superficie cultivée de 65 000 ha dont 60 000 ha étaient en production en 1998. Généralement, pendant la campagne caféière, des salaires substantiels sont distribués en milieu rural proportionnellement à l'emploi occupé et au statut de l'ouvrier.

Le café se révèle avec le coton, le tabac, le palmier à l'huile et la canne à sucre comme des produits

industriels, baromètres de l'économie centrafricaine. Il a permis et permet encore un courant d'échange (quoique faible) entre la RCA et les pays membres de l'Organisation internationale du café (OIC), ceux de la sous-régions CEMAC (Tchad), RDC et les pays non membres de l'OIC frontaliers de la RCA (Soudan).

Une analyse rétrospective révèle que de toutes les productions agricoles existantes en Centrafrique, le café était celle qui assurait la plus haute rémunération de la journée de travail en exploitation familiale (plus de 800 FCFA/jour en année moyenne) quel que soit le niveau d'intensification considéré. Le revenu monétaire distribué aux planteurs familiaux de café se chiffrait en 1986 à plus de 5 milliards FCFA réduit actuellement à 800 millions FCFA. Cette masse de revenus distribués a sensiblement stimulé la demande de biens et services dans la région caféière et partant a développé l'économie locale.

Les autres opportunités d'emplois dans la filière café sont similaires à celles de la filière coton et s'adressent aux caféiculteurs, l'organisation des producteurs (GIR), les intervenants de la filière : l'ACDA et l'ICRA.

Au-delà des structures classiques d'intervention dans le secteur agricole citées ci-dessus, la filière café fait intervenir d'autres structures de l'Administration et du secteur privé, notamment : l'ORCCPA, les acheteurs agréés, les exportateurs, les transitaires, les services des douanes, les services des impôts, le BARC (Bureau d'affrètement routier centrafricain), le Ministère en charge du commerce, les transporteurs, le fonds Routier, la gendarmerie, les FACA et les policiers (les forces de l'ordre interviennent dans le cadre du contrôle et de la répression des fraudes sur le terrain).

L'encadrement des producteurs du café : De 1975 à 1985, c'est l'ADECAF qui avait la charge de l'ensemble de la filière café. De 1985 à 1995, l'encadrement des producteurs a été pris en charge par deux entités différentes opérant dans les deux zones de production : l'Agence de développement pour la caféiculture familiale (ADECAF) dans la région Sud-Ouest, et le Projet de développement régional de la région Centre-Sud (ADRRCS) dans la région Sud-Est. Après 1995, le Programme d'appui à la production agricole et à l'auto promotion villageoise (PAPAAV) a remplacé le Projet Centre-Sud et a pris fin à son tour en

Mars 1999. Les résultats des projets portent surtout sur l'acquisition d'une certaine maîtrise des techniques de production, la création et la promotion des groupements d'intérêts ruraux (GIR).

La structuration de la filière café : La création de GIR a été appuyée dans la zone café par les projets à l'instar des groupements en zone cotonnière. Après la liquidation de l'ADECAF dans le Sud-Ouest et en fin de campagne 1999/2000, on dénombrait 372 GIR répertoriés viables dans la zone PAPAAV (rapport final de fin d'activité de PAPAAV). Aujourd'hui un peu moins de 50% des GIR viables seraient fonctionnels mais ne peuvent plus développer leurs activités génératrices de revenus faute d'appui de l'extérieur.

Les objectifs et les activités des GIR dans le cadre de la caféiculture concernent essentiellement la commercialisation en commun du café (marchés autogérés), l'approvisionnement en intrants et la gestion des décortiqueuses et des coopératives d'usage pour la transformation du café. Après dissolution de l'ADECAF, les activités des GIR se sont limitées aux travaux d'entraide, pour l'entretien des plantations. Sauf quelques cas, toute activité organisée concernant l'approvisionnement, la distribution d'intrants et la commercialisation du café a été abandonnée.

Dans la zone PAPAAV, les difficultés liées à l'exécution du projet « situation socio-politique perturbée (1996-1997 et aujourd'hui) et région difficile d'accès » ont engendré une certaine fragilité des acquis qui n'ont pas permis une pérennisation des activités des groupements après la fin du projet selon les rapports d'évaluation. Aujourd'hui, c'est l'ACDA qui est entrain de reprendre timidement l'encadrement dans les deux zones de production de café.

En matière de recherche caféière, l'ICRA a la charge d'un programme caféier basé sur des actions en milieu paysan et en station. Dans la zone PAPAAV, des acquis encourageants ont été obtenus sur la multiplication caféière (boutures et seedlings) et sur les référentiels technico-économiques de production. Au Centre de recherche de Boukoko (CRPR), les activités de l'ICRA se sont limitées à la conservation des ressources phytogénétiques et à la production des matériels végétaux.

Opérateurs de la filière. Deux catégories d'opérateurs interviennent dans la commercialisation du café : *les acheteurs agréés et les exportateurs* :

Les acheteurs agréés achètent le café coque aux producteurs. Ils le livrent à l'exportateur décortiqué ou en l'état. Quand il est indépendant, l'acheteur agréé dispose de fonds propres lui permettant de revendre du café déjà usiné. Quand il est affilié à un exportateur son contrat l'autorise à acheter le café coque ou marchand. L'agrément est accordé par l'ORCCPA pour une campagne. On compte environ une centaine d'acheteurs agréés. La concurrence est forte spécialement dans les zones désenclavées les plus proches de Bangui. Ce qui a un effet important sur le prix d'achat aux planteurs.

Les acheteurs ou les exportateurs accordent des avances aux planteurs en espèce ou en matériel (machettes-limes), pour s'assurer de la disponibilité des produits. Les montants d'avances sont de 10 000 à 30 000 FCFA, et contribue aussi au paiement de la main d'œuvre nécessaire.

Les exportateurs, quelques professionnels et beaucoup d'occasionnels, sont en nombres variables, selon les années. Un manque de professionnalisme avait été relevé chez les opérateurs pour lesquels l'exportation de café ne se justifie seulement que par les marges de bénéfices générées voire la possibilité de récupérer des devises et qui rechignaient à s'impliquer dans l'amélioration du fonctionnement de la filière et dans la promotion de produit.

(c) Filière tabac

Le tabac représentait il y a quelques années, la troisième culture d'exportation pratiquée par les planteurs centrafricains. Après la faillite de la société centrafricaine de tabac (SCAT), une société privée de droit centrafricain, la compagnie d'exploitation des tabacs centrafricains (CETAC) a pris le relais, avant d'être mise en liquidation, abandonnant ainsi les paysans à leur triste sort.

La filière tabacole centrafricaine traverse une crise organisationnelle depuis le transfert de l'essentiel des activités de la CETAC à Bertoua au Cameroun en 2002. Cette culture occupait environ 10 000 producteurs avec

un revenu moyen de 225 000 FCFA soit à l'époque 450 \$ US par an dans deux préfectures (la Nana-mambéré et la Mambéré-kadeï) des plus pauvres de la RCA.

Le potentiel d'emploi dans la filière repose sur, la dynamique de production paysanne, la création d'emplois dans le transport, la commercialisation et autres activités connexes liées à la production du tabac. De même, le potentiel de croissance du tabac pourrait résulter de la reprise de l'encadrement et de l'amélioration de l'accès aux moyens modernes de production pour une mécanisation des exploitations. Mais surtout, l'attraction des investisseurs pour l'installation de nouvelles sociétés en vue d'instaurer une plus grande concurrence serait favorable à l'amélioration des productions et des revenus des producteurs.

(d) Les autres cultures industrielles

• Le palmier à huile

La culture industrielle du palmier à huile a occupé à son implantation, 2 500 ha de plantations gérées par la Centrafricaine des palmiers à huile (CENTRAPALM) qui dispose d'une usine de transformation ayant une capacité de 10 tonnes/heure à Bossongo (Lobaye). L'Etat détient toujours 100% du capital de CENTRAPALM qui connaît des difficultés financières récurrentes en raison de la vieillissement de ses plantations de palmiers (environ 1 000 ha seulement en production aujourd'hui), de la vétusté de son matériel et équipement et de sa capacité de transformation limitée. Ces difficultés minent sa compétitivité, fortement éprouvée par les produits importés des pays voisins notamment la RD Congo. Le palmier à huile en milieu paysan et sa transformation artisanale sont relativement mal connus (inexistence de statistiques). Un projet initié par le Diocèse de Berberati avec l'appui d'une ONG, avait envisagé la relance de la culture en milieu paysan sur 50 ha à travers la fourniture de plants et la mise en place de presses pour l'extraction artisanale d'huile. Des expériences similaires ont eu lieu dans le Centre-Sud avec le projet PAPAAV (palmeraie villageoise) et le projet de développement régional de la zone tabacole avec des résultats non probants.

Les productions d'huile de palme et de palmistes se sont respectivement établies à 1 846 et 214 tonnes en 2005, contre respectivement 2400 et 300 tonnes

en 2004. Cette baisse s'expliquait par la chute de la production de noix de palme. Entre 70 à 80% du chiffre d'affaires de la CENTRAPALM provient de ventes d'huile aux entreprises de droit privé HUSACA et SAVEX pour la fabrication du savon.

- **La canne à sucre**

La canne à sucre est actuellement produite sur le site du complexe sucrier SUCAF dans la OUAKA. Le développement des plantations villageoises peut être envisagé dans les zones environnantes de la sucrerie. Pour le moment, seule la plantation industrielle et l'usine de la SUCAF offre les possibilités d'emplois. Cependant, la production locale du sucre est loin de satisfaire les besoins des populations ; et SUCAF, n'arrivant pas à investir pour augmenter sa production, est contrainte d'importer pour combler le déficit (production environ 8 000 tonnes, besoins environ 30 000 tonnes).

- (ii) **Les principales cultures vivrières**

La production végétale est dominée par les cultures vivrières (663 000 ha), elles-mêmes dominées par le manioc qui constitue l'aliment de base des populations. Viennent ensuite l'arachide et le maïs dont les productions s'élèvent respectivement à 110 000 et 95 000 tonnes. Le sorgho, le mil, le sésame, le riz, les cultures maraîchères, l'igname, le taro, les pommes de terre ou la banane plantain sont produits dans des quantités très faibles et destinés essentiellement à l'autoconsommation. Les performances de ces différentes spéculations sont généralement médiocres. Les niveaux de rendement moyen sont de 3 tonnes/ha pour le manioc ; 900 kg/ha pour le maïs et l'arachide ; et, 1,1 tonnes pour le sorgho. Les productions sont destinées majoritairement à l'autoconsommation.

A l'évidence, le système de production actuel est donc incapable de garantir la sécurité alimentaire des ménages ruraux et du pays. Une augmentation des superficies cultivées est indispensable si l'on veut accroître le niveau de la production. Cependant, cette solution ne paraît pas réaliste à court terme, car la main d'œuvre essentiellement vieille, constitue le facteur limitant en milieu rural.

La main d'œuvre familiale composée en majorité des femmes et des jeunes qui jouent un rôle très important.

Ces derniers assurent la plupart des travaux de semis, d'entretien de récolte, de conditionnement des récoltes et de commercialisation.

- **Le Manioc**

Le manioc occupe une place prépondérante avec 40% des terres cultivées et 70% de la production en volume. C'est l'aliment de base de la majorité des centrafricains, en même temps qu'une importante source de revenus pour la majorité des planteurs. Il est cultivé dans tout le pays, à l'exception des zones rurales septentrionales des préfectures de Bamingui-Bangoran et de la Vakaga. La demande intérieure est importante et progresse avec la croissance de la population. C'est une spéculation qui offre également des possibilités d'exportation vers les pays voisins : Tchad, Congo, ainsi que de transformation en amidon. Pour les paysans, la possibilité qu'offre cette culture à conserver leur champ est un atout non négligeable.

- **L'Arachide**

L'arachide semble occuper la deuxième place en importance dans les cultures vivrières. Elle est utilisée sous plusieurs formes dans l'alimentation humaine et animale, ainsi que dans la pharmacopée traditionnelle, selon les paysans. La production nationale d'arachide est estimée à environ 100 000 tonnes en coq. Plus de 50% de la production est réalisée dans la zone des savanes cotonnières. La consommation et la fraction de la production commercialisée sont mal connues. Non seulement la production nationale ne satisfait pas encore à la demande intérieure, mais les voisins du Congo et de la RDC en sont des clients potentiels. Il existe une demande potentielle pour la transformation industrielle au niveau de Bangui. Pour satisfaire la demande intérieure, les commerçants sont obligés d'importer la différence à partir du Tchad.

- **Le Maïs et le Riz**

La culture du maïs occupe environ 15% des superficies cultivées en vivriers. La production nationale serait d'environ 66 000 tonnes dont 45% produites en zone forestière. Des rendements qui peuvent dépasser 3 tonnes/ha sont facilement atteints sans utilisation d'engrais sur les nouvelles défriches.

L'autoconsommation concerne surtout le maïs en vert et la fabrication des boissons alcoolisées traditionnelles.

La partie commercialisée correspondant à 40% de la production soit plus de 20 000 tonnes, est destinée à la farine et à l'alimentation de la volaille dans les petites entreprises d'élevage périurbaines.

L'intérêt des agriculteurs pour le développement de la culture du maïs est limité par le fait que la commercialisation n'est pas assurée et que les débouchés sont considérés comme aléatoires. Il se dégagerait tout de même plus de 1,4 milliard de FCFA avec les ventes de maïs au niveau paysans.

En fait il existe des débouchés potentiels pour l'écoulement d'une production accrue de maïs qui revêtent :

- la transformation en farine pour remplacer une partie des importations de farine de blé, des opérateurs privés intéressés pourraient envisager d'investir dans des minoteries ;
- la substitution des importations des brasseries centrafricaines qui importent annuellement environ 3 000 tonnes de gritz de maïs avec des prix assez élevés par la production locale, sous réserve d'une qualité équivalente ;
- l'accroissement de la demande en aliment de bétail dû à l'essor du petit élevage autour des villes ;
- la couverture des besoins ponctuels des programmes d'assistance alimentaire aux réfugiés et déplacés internes (HCR, PAM).

Toutefois une meilleure adéquation entre l'offre et la demande s'impose. En particulier, la transformation industrielle est confrontée à plusieurs contraintes d'ordre technique et économique, parmi lesquelles, la sécurité de l'approvisionnement en termes de quantité, qualité et délai de livraison revêt une importance capitale. La RCA étant un pays enclavé, les approvisionnements pour les brasseries sont faits au minimum 6 mois à l'avance, pour éviter tout risque de rupture des stocks fort préjudiciable à la production. L'utilisation en brasserie demande l'égrenage préalable des grains et est donc liée aux capacités de transformation existantes. Enfin, le prix de la matière première locale doit être concurrentiel par rapport au prix du produit importé. La reconquête d'une part du marché national par substitution des importations impose donc aux producteurs de relever le défi en termes de productivité et d'organisation technique.

Le riz représente un aliment secondaire dans la consommation des ménages. L'essentiel de la production rizicole est d'origine pluviale (la production nationale serait de 7 800 tonnes de riz décortiqué) ; 45% de cette production provient de la zone forestière. La riziculture irriguée pratiquée sur environ 400 ha aménagés avec l'appui de la coopération chinoise est en recul du fait de la dégradation d'une grande partie des aménagements et de la disparition de l'assistance technique dans ce domaine.

Néanmoins, l'intensification et la motorisation du riz pluvial ou la modernisation sous l'impulsion des groupements rizicoles qui pratiquent un système de culture intensif sédentarisé et très performant (périurbain) se développent progressivement. Ce système est comparé à l'approche traditionnelle de la production extensive en zone rurale éloignée. Les groupements rizicoles de la Commune de Pissa qui pratiquent ce système vendent du riz décortiqué ; ceux de Bambari aussi. La culture du riz pluvial est rentable pour les producteurs et présente de bonnes perspectives de développement en zone périurbaine et dans les zones désenclavées à tradition rizicole.

Ces deux cultures (maïs et riz) rentrent également dans l'alimentation des populations en même temps qu'elles leur procurent du travail et des revenus. Elles rentrent aussi dans l'alimentation animale (fabrication de provende) et en même temps, les sous-produits sont source de fumure organique.

L'existence d'une maïserie qui extrait de l'huile ainsi que les possibilités d'exportation vers les pays de la sous-région (Tchad, RDC, Congo) constituent autant d'atouts. La création de cette maïserie offrirait ainsi des opportunités supplémentaires d'emplois dans les filières de ces deux cultures.

• **Le sésame**

La culture du sésame est pratiquée essentiellement pour l'autoconsommation. La fraction de la production commercialisée n'est pas connue mais on estime qu'elle est de l'ordre de 20%. Le développement de cette culture est lié à l'évolution de la demande intérieure et aux possibilités d'exportation. La demande internationale est soutenue ; des quantités de l'ordre de 1000 à 2000 tonnes pourraient être exportées en direction de

l'Europe ou des pays du Moyen Orient. Dans le passé plus de 300 exploitants vendaient du sésame à des opérateurs qui les exportaient par le Soudan.

(iii) Les produits maraîchers et les autres légumes traditionnels

En zone rurale, la production des légumes est réalisée essentiellement pour l'autoconsommation dans les jardins de case ou en inter culture dans les champs vivriers (ou cotonniers) et concerne les légumes traditionnels (légumes feuilles, gombo, piments). En zone périurbaine la production est destinée principalement à la vente et concerne outre certains légumes traditionnels, les légumes types "tempéré" (choux, tomates, concombres, carottes, aubergines, laitues, courgettes, oignon, poireaux...).

La plus grande partie de la production, destinée à la commercialisation, est réalisée autour de la ville de Bangui, dans les régions de Bouar, Bambari et Bozoum. A Bangui le nombre de maraîchers "spécialisés" est estimé à environ 500 personnes. A ceux-ci, s'ajoutent les producteurs des zones rurales (surtout des femmes) qui vendent, de façon saisonnière, une partie de leur production de légumes traditionnels. La superficie consacrée au maraîchage, en zone périurbaine est estimée à environ 50 ha. Il existe d'autres zones de production d'importance plus limitée autour des villes secondaires.

La région de Bouar, grâce à son climat favorable aux légumes "tempéré" et une longue tradition de maraîchage, approvisionne Bangui en pomme de terre, oignon, tomates, carottes et choux. Les surfaces consacrées au maraîchage seraient, dans cette région, de l'ordre de 10 à 15 ha exploités.

La production est en principe possible tout au long de l'année. Cependant, en saison des pluies, l'inondation des parcelles et l'importance des attaques des ravageurs et des maladies cryptogamiques limitent fortement la production et compromettent la qualité des produits.

En saison sèche, la production est de meilleure qualité et les rendements sont plus élevés ; mais l'assèchement des points d'eau limite selon les cas la production. Il n'existe pas des données fiables sur les productions, la consommation et les importations de produits maraîchers.

(iv) Autres cultures vivrières

Les autres cultures non traitées ci-dessous, sont toutes aussi des activités qui occupent les paysans, et contribuent de manière importante à l'alimentation et leur procurent des revenus. Il s'agit notamment des bananes et des plantains, taro, haricot, de diverses légumineuses et de la patate douce. Malgré leur importance économique, elles sont peu connues ; peu de données et pas à jour sont effectivement disponibles sur les superficies cultivées, les productions et leur utilisation.

Le développement de ces cultures, considérées secondaires, est pourtant souhaitable, car elles peuvent aider à la diversification et à l'amélioration des revenus et de l'alimentation. Elles créent des activités (emplois) aux producteurs mais aussi aux commerçants.

(v) Les productions fruitières

Les productions fruitières ne constituent pas encore une préoccupation. Elles sont délaissées et dominées par des pratiques empiriques des paysans qui les placent dans la situation d'une production de cueillette malgré les opportunités d'amélioration qui existent. Elles sont présentes dans tout le pays avec une forte concentration autour des grands centres urbains notamment Bangui qui représente le plus grand marché de consommation.

Les principales cultures fruitières sont les bananes, la mangue, les agrumes et l'ananas. La production commercialisée provient essentiellement de la zone forestière (Ombella M'poko et Lobaye). Les agrumes sont aussi cultivés dans la Kémo, la Basse-Kotto et la Ouaka.

La production fruitière est limitée par le manque de matériel végétal performant, par l'insuffisance voire l'inexistence de l'encadrement technique et enfin par le faible développement de l'industrie de transformation. Le Centre polyvalent de recherche de Boukoko et la station horticole de PK 22, route de Damara ont vu leur production de plants fruitiers réduits à néant par manque de financement. L'approvisionnement des producteurs est réalisé actuellement par quelques pépiniéristes privés ou dans le cadre des projets de développement.

3.2.1.5.2. Dans le domaine de la production animale

(i) L'élevage

L'élevage occupe une place non négligeable dans le monde rural et dans la constitution du revenu national, puisqu'il contribue en moyenne à environ 15% au PIB et est pratiqué par au moins 80% de la population rurale, en particulier la frange la plus pauvre. L'élevage bovin est dominant dans tout le pays. Il est pratiqué par environ 25 000 pasteurs. L'intérêt de cet élevage porte sur l'apport des revenus, et l'approvisionnement des marchés locaux, la traction animale (transport, travail du sol), la production de fumure organique et la valorisation des sous-produits (peau, cuir, cornes, sang). Les différentes enquêtes ont permis, en fonction de l'activité secondaire définie par l'éleveur, de distinguer : des éleveurs purs, des éleveurs agriculteurs, et des éleveurs commerçants.

Les systèmes d'élevage et de production animale pratiqués en Centrafrique sont issus des ensembles de spécificités distinctes notamment l'élevage pastoral transhumant, l'élevage paysan sédentaire, l'élevage sédentaire « modèle Ranching », le petit élevage villageois traditionnel et le petit élevage moderne.

(a) L'élevage pastoral transhumant

L'élevage transhumant est pratiqué par 2/3 des éleveurs purs et près de 40% des éleveurs agriculteurs. Il concerne l'espèce bovine trypanosensible de la race zébu, l'espèce ovine de la race Djallonké ou peulh trypanosensible et l'espèce ovine de la race Djallonké ou peulh aussi trypanosensible. En général, les zébus peuhls (Mbororo et Foulbé) sont utilisés par les pasteurs peuhls nomades. La période de la transhumance est de six à sept mois, allant d'octobre, novembre à mars-avril. Les mouvements s'effectuent du Nord au Sud et d'Ouest à l'Est.

(b) L'élevage paysan sédentaire

Il porte sur les espèces bovines, taurines ou leur métis, les espèces ovines, caprines et des volailles, réparties dans trois systèmes d'élevage : (i) élevage en métayage des bovins taurins trypanotolérants de race pure ou hybride interracial ou taurins zébu, (ii) agro élevage lié à l'élevage des bœufs de traction animale de races zébu, taurine, hybride, (iii) élevage de modèle « Ranching » pour les bovins, ovins, caprins et volailles.

(c) L'élevage sédentaire « modèle Ranching »

Le modèle Ranching s'adresse à une catégorie d'éleveurs qui possèdent de grandes superficies de terroir privées dites « Fermes privées agro-pastorales » qu'ils mettent en exploitation soit pour des productions agricoles, soit pour des activités pastorales et même souvent pour des exploitations mixtes dites agropastorales. Les propriétaires exploitants achètent un certain nombre d'animaux (bovins, ovins, caprins et volailles) qu'ils placent sous gardiennage de bouviers. Le bétail est maintenu dans ces exploitations avec possibilité d'alimentation complémentaire en graines de coton, résidus agricoles, sel et natron. Pour les porcs et les volailles des aliments complets leur sont distribués.

(d) Le petit élevage villageois traditionnel

C'est le système d'élevage le plus pratiqué et le plus répandu dans tout le pays. Il concerne le petit bétail (petits ruminants, porcins, volailles) pratiqué aussi bien par les villageois autochtones que par les pasteurs peuls. Près de 40% des éleveurs possèdent des ovins avec des différences régionales peu marquées. Les chèvres sont peu présentes avec cependant de fortes différences selon les catégories (15% des éleveurs purs mais 30% des éleveurs agriculteurs). Dans l'Ouest du pays, le cheptel caprin est très représenté dans la Nana-Mambéré, l'Ouham, l'Ouham Pendé ; dans l'Est, on le trouve particulièrement dans la Ouaka et la Basse-Kotto.

En général, la conduite de ce système d'élevage est libre et extensive. Les races exploitées sont, pour la plupart, des races locales peu précoces mais rustiques et résistantes aux difficiles conditions climatiques et d'élevage. Les animaux sont exploités pour la production de viande, de lait, d'œufs et pour la peau (petits ruminants). L'habitat est dans l'ensemble inexistant. L'alimentation est libre et est constituée des pâturages aux abords des villages, des feuilles d'arbustes fourragers, des résidus agricoles, des restes de cuisine, les soins vétérinaires sont aléatoires basés sur la pharmacopée. Le gardiennage est presque inexistant. Les animaux sont abandonnés à eux-mêmes dans les villages ou dans les campements d'éleveurs.

(e) Le petit élevage moderne

Aviculture moderne

L'aviculture moderne est principalement une activité de la périphérie de Bangui même si l'on signale quelques

implantations à proximité d'autres villes du pays. Elle a connu un début de développement dès 1960. Après une phase de croissance, ces dernières années, cet élevage a connu une régression à cause du manque d'encadrement mais il est en train de reprendre. Les races commandées pour la production de chair et pour la ponte proviennent des souches hybrides importées. Le nombre d'aviculteurs serait en constante progression. Il était d'environ 200, selon l'Association nationale des groupements des aviculteurs centrafricains (ANGAC), représentant 32 000 places de pondeuses et 140 000 places de poulets de chair.

Les aviculteurs sont constitués en grande partie d'anciens fonctionnaires ou des fonctionnaires en exercice. La plupart emploient de la main d'œuvre salariée. Des groupements par quartiers existent, en particulier pour regrouper les commandes de poussins. L'ANGAC, association affiliée à la FNEC qui a été créée en 1998, représente un début de structuration de la filière qui a bénéficié d'un appui de la coopération française.

Elevage de porc moderne

L'élevage de porc moderne qui est le plus souvent installé dans la périphérie de la capitale, les zones périurbaines et dans des unités privées plus ou moins grandes. Ces installations sont constituées de quelques porcheries (en moyenne 2 ou 3) divisées en boxes selon la capacité de production. Le nombre d'éleveurs de porcs améliorés a été évalué à une centaine, généralement naisseurs engraisseurs regroupés en Association nationale des éleveurs de porcs (ANEP) qui détiennent, un total d'environ 400 truies. L'élevage porcine est favorisé par une forte demande urbaine.

Elevages de lapins

Les élevages de lapins, d'aulacodes et de cobayes sont encore à leur début même si quelques petites exploitations villageoises ont existé depuis plusieurs années déjà.

La production animale (bovin, avicole, porcine et ovine) concerne environ 25 000 exploitations et produisent plus de 46 000 tonnes de viande par an, soit un disponible moyen à la consommation d'environ 15 kg/hab/an. L'élevage bovin transhumant prédomine avec environ 3,7 millions de têtes. Pour les autres

types d'élevage, les estimations font état de plus de 2 millions de petits ruminants et de près de 3 millions de volailles. Aux éleveurs nomades, s'ajoutent désormais des agriculteurs de certaines régions qui s'engagent dans l'élevage bovin, en se constituant en groupements d'éleveurs sédentaires.

Néanmoins, elle fait face à plusieurs contraintes qui portent essentiellement sur : la situation d'insécurité dans le pays, la faiblesse des services vétérinaires en matière de ressources matérielles, logistiques et humaines, les faibles capacités des professionnels de l'élevage et la situation sanitaire du bétail.

(ii) L'apiculture

L'apiculture est très répandue dans les zones de savanes de l'Ouest, du Centre, du Nord et de l'Est. Elle est exploitée sur des principes traditionnels et constitue une source de revenus non négligeables pour les villageois.

Les dernières données disponibles sont celles du recensement général de l'agriculture de 1985 qui évaluait à environ un million de ruches pour un nombre d'apiculteurs estimé à 60 000. Les estimations de 1997 ont été faites en conservant le même nombre moyen de ruches par exploitation, le cheptel apicole atteindrait 1,3 millions de ruches pour 72 000 à 80 000 apiculteurs.

Le potentiel est important dans le Nord particulièrement dans le Bamingui-Bangoran. La majorité des récoltes s'effectue dans des colonies "sauvages", les ruches étant en minorité. L'apiculture représente un bon potentiel porteur (Photo 7), d'abord en matière de production et d'exportation de cire (135 tonnes/an entre 1995 et 1997) puis pour la production de miel. Les autres activités de cueillette (coco *Gnetum Africanum*, chenilles, champignons, gomme arabique) constituent des activités extra-agricoles courantes chez près de 90 000 ménages agricoles (23% de la population agricole au niveau national « source : enquête ICRA 1995-97 », montant jusqu'à plus de 60% des ménages dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Vakaga et du Haut Mbomou).

Dans la zone forestière, la cueillette est pratiquée par tout le monde (hommes, femmes, enfants) et les

Photo 7 : PFNL porteurs (*Gnetum africanum*, pâte et huile de graines d'essessang, vin de miel)



Source : MADR

produits naturels sont utilisés de manière constante pour l'alimentation, les soins médicaux, la fabrication d'objets.

(iii) La sériciculture

La sériciculture a été installée dans les années 1965 aux environs de Bangui (à la Station de la Landjia) et à Mbaïki (à la Station de recherche de Boukoko) avec la multiplication des parcelles des mûriers et la diffusion des vers à soie. Ces activités ont été arrêtées suite à la réforme agraire de 1970.

Au cours de ces dernières années, l'élevage de vers à soie a connu un renouveau prometteur sous l'impulsion de l'Association Séricicole Centrafricaine (ASCA) avec le concours de l'Association internationale de la soie (AIS).

(iv) La pêche et la pisciculture

Les zones de ressources halieutiques : Les ressources halieutiques des trois principaux bassins versants du pays sont réparties dans toutes les zones humides situées depuis le cours supérieur des rivières jusqu'au lit principal des grands cours d'eau (Chari au Nord, M'Bomou et Oubangui à l'Est et au Sud, Sangha au Sud-Ouest). Les marécages et les plaines d'inondation constituent les zones privilégiées de reproduction et de croissance durant la saison des pluies, tandis que les rivières principales sont des lignes de concentration des poissons où les pêcheurs les capturent, principalement au cours de la saison sèche.

La partie supérieure des rivières (ruisseaux, marécages) ainsi que leur cours moyen (forêts galeries inondées, plaines d'inondation), sont difficiles d'accès et font l'objet d'une exploitation traditionnelle à petite

échelle par les autochtones. Ils utilisent de nombreuses techniques adaptées à ces milieux : barrages de terre orientant les poissons vers des nasses, palangres appâtées ou non, sagaie, poisons végétaux. Les captures sont surtout destinées à l'autoconsommation ce qui élimine les risques de sur exploitation.

(a) La pêche

La pêche est une activité traditionnelle pratiquée depuis longtemps dans les bassins de l'Oubangui, du Chari et de la Sangha pour la consommation locale. A partir du début du 21^{ème} Siècle, grâce à l'amélioration des voies de communication, l'effort de pêche s'est accru afin de permettre l'approvisionnement des centres urbains. Les stocks halieutiques constituent des ressources naturelles dont le potentiel dépend de la productivité de l'ensemble des bassins fluviaux.

Les pêcheurs n'ont jamais été recensés dans leur ensemble. La seule information utilisable provient des enquêtes centrafricaines auprès des ménages (ECAM, 1994) qui a évalué la proportion des pêcheurs au sein de la population rurale. Sur ces bases, les pêcheurs sont estimés à plus de 99 000 dont plus de 40 000 dans le Nord de la zone coton vivrier élevage (Ouham Pendé, Ouham et Nana Grébizi). Ces pêcheurs se répartissent en deux catégories, les pêcheurs professionnels qui sont estimés à près de 21 000 et les paysans pêcheurs estimés à près de 78 000 et qui pratiquent la pêche comme une activité extra-agricole complémentaire (ECAM 1994 et DSEE 1997).

(b) La pisciculture

Le lancement de la pisciculture date de 1952. L'objectif des autorités de l'époque était d'améliorer l'alimentation des populations rurales isolées souvent carencées en protéines animales. Cette première tentative n'a pas reçu un bon accueil de la part des paysans ; mais elle a eu le mérite de construire une infrastructure de stations d'alevinage.

Plusieurs projets de la FAO ont permis le décollage de la pisciculture à partir de 1968 et l'apogée de la pisciculture a été atteinte en 1985 où plus de 10 000 étangs (127 ha) appartenant à 8 500 pisciculteurs ont été dénombrés. Cette date a malheureusement marqué le début d'une régression provoquée par la fin de l'assistance extérieure, qui va durer jusqu'en 1992. Plus

Photo 8 : Modèle d'étang à Bambari



Source : © PNUD_RCA

de 75% des étangs ont été abandonnés au cours de cette période. Une amélioration apparaît de 1992 à 1995 dans la Ouaka et la Basse-Kotto, zone d'action du Projet de développement de la région Centre-Sud (PDRCS). Cette tendance est confirmée par l'action du Projet d'appui à la production agricole et à l'autopromotion villageoise (PAPA AV) à partir de 1996.

A l'heure actuelle, seuls quelques pisciculteurs poursuivent leur activité et obtiennent des productions significatives (Photo 8). Bien que marginale, la pisciculture est connue par l'ensemble de la population centrafricaine. Malgré des résultats positifs, l'activité reste marginale par suite de sa trop grande dépendance vis-à-vis des structures gouvernementales de vulgarisation et de fourniture d'alevins.

3.2.1.6. Bilan de l'exploitation

3.2.1.6.1. Capital humain

Emplois et genre

Le secteur primaire (agriculture-cueillette-chasse-exploitation forestière) est la branche d'activité la plus pratiquée car un peu plus de 70% des populations actives occupées s'y adonnent dont 67% des hommes et 81% des femmes. On y observe une prédominance en milieu rural où environ plus de 84% de la population active est dans cette branche contre 26% en milieu urbain.

En milieu rural, 1 enfant sur 6 âgés de 6 à 17 ans, travaille déjà, soit un rapport respectif de 1 sur 4 chez les filles et de 1 sur 5 chez les garçons. Conséquence en partie de la non-scolarisation ou de la déscolarisation ; le travail des enfants est une réalité en RCA, plus particulièrement en milieu rural. Au niveau national,

16,4% des enfants travaillent, mais ils sont 23% à travailler en milieu rural contre 6% en milieu urbain. Le phénomène de travail des enfants touche environ 7% des filles en zone urbaine contre 26% en zone rurale. Pour les garçons ce rapport est de 6% en milieu urbain contre 20% en milieu rural.

L'administration ne compte que 1,6% de l'ensemble des actifs occupés dans l'exploitation des ressources agropastorales. Ainsi, les salaires (cadres, ouvriers, manœuvres) ne représentent que 8% contre 74% pour ceux qui exercent une profession libérale. L'administration des ressources agropastorales emploie 519 personnes dont 18,5% de femmes. Ce personnel est réparti entre le sous-secteur agricole, 479 agents dont 18% de femmes et le sous-secteur de l'élevage, 40 agents dont 27,5% femmes. Les femmes sont faiblement impliquées dans la gouvernance et l'encadrement des activités agropastorales alors qu'elles constituent la plus grande partie de la main d'œuvre du secteur.

Pourtant, les femmes jouent un rôle très important dans la production végétale. Elles sont très actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Elles se livrent aussi aux activités extra agricoles (cueillette, pêche...) en vue de diversifier et d'améliorer la qualité de l'alimentation de la famille. En effet, dans les exploitations culturales le travail est structuré : les travaux de défrichage, du dessouchage, de labour, de sarclage et sarclo-buttagage sont dévolus aux hommes tandis que ceux de semis, de démarrage, de récolte, et de post-récolte notamment la transformation et la commercialisation reviennent aux femmes (Photo 9).

Photo 9 : Femmes au champ



Source : © PNUD_RCA

Elles consacrent l'essentiel de leurs efforts de production aux cultures vivrières et maraîchères. Dans les systèmes agropastoraux, elles assurent la traite et la commercialisation du lait (fromageries artisanales gérées par les groupements des femmes). Quel que soient les spéculations pratiquées, la femme assure la plupart des travaux d'entretien et de récolte des cultures vivrières ainsi que la transformation et la commercialisation (Photo 10). Elle contribue aux besoins alimentaires de la famille avec des activités extra-agricoles (cueillette, pêche, petite chasse). Au total, sans tenir compte des activités ménagères, la femme contribue pour 60% à l'ensemble des activités agricoles et extra-agricoles de l'exploitation, et à près de 72% des activités liées à la production agricole. Le nombre de femmes chefs de ménage, augment proportionnellement à l'exode rural masculin. Elles ne peuvent compter que sur une disponibilité limitée de force de travail ; ce qui limite les performances de ces exploitations.

Photo 10 : Femmes de retour de champ



Source : MADR

Malgré leur rôle primordial dans la production, il existe encore, à l'endroit des femmes, des discriminations ou inégalités qui se traduisent au plan économique, sous la forme d'un accès difficile aux intrants, au crédit, aux innovations techniques et à la formation. Ces difficultés limitent l'accroissement de la productivité du travail des femmes et freinent leur intégration dans le processus de développement local durable. Toutefois, un effort a été réalisé dans le domaine de la vulgarisation et de l'animation suite à l'émergence des femmes comme acteurs incontournables dans les initiatives de développement local.

Education et santé

La plupart des projets de développement dont ceux de l'éducation, n'ont pas atteint de manière significative et équitable la majeure partie des zones rurales, c'est encore plus grave pour celles dont l'accès est difficile. D'ailleurs, cette situation a servi de principal argumentaire aux dernières rébellions qui sont à l'origine des récentes crises. Les efforts déployés dans le cadre des OMDs n'ont pas atteints comme il faut les collectivités territoriales dans leur ensemble et les quelques acquis ont été ruinés par les récents conflits qui ont embrasés le territoire centrafricain. De même, des efforts ont été faits dans le secteur de la santé en milieu rural, pour améliorer le niveau des indicateurs des OMD n° 4, 5 et 6 qui étaient pourtant en progression entre 2003 à 2008 notamment en matière d'infrastructures sanitaires et de soins pour atteindre les objectifs fixés au-delà de 2015. Malheureusement, l'insuffisance des financements, l'insuffisance de l'autorité de l'Etat, l'insécurité avec son corollaire, les vols, le pillage et les destructions ont réduits à néant tous ces efforts. Les populations rurales qui ne profitent déjà pas véritablement des fruits des différentes activités agricoles, sont retombées dans une extrême pauvreté.

Développement communautaire

Depuis la destruction des structures de productions de l'électricité et d'eau potable dans les centres secondaires avec l'assaut des ex-libérateurs pour le renversement de Patassé, la rareté des ressources n'a pas permis à l'Etat de réhabiliter certaines infrastructures. Pour les mêmes raisons, les pistes rurales n'ont été ni réhabilitées ni construites. Ainsi les équipements hérités des grands projets d'hydraulique villageoise ont été détruits pour certains et pour d'autres, irrécupérables faute de maintenance. Les populations des zones rurales et surtout des grandes zones de production agricoles et d'élevage manquent cruellement d'accès aux infrastructures sociales de base particulièrement les routes en terre, pistes rurales, marchés, puits et forages, électrification rurale, etc.).

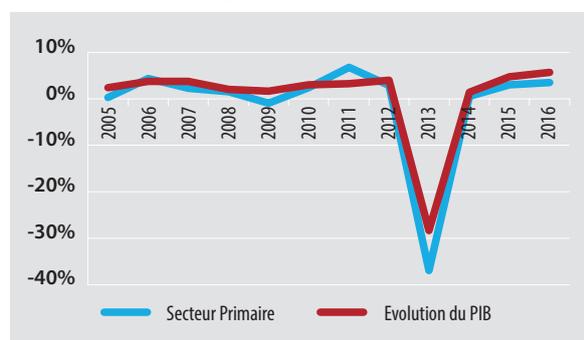
3.2.1.6.2. Production et contribution des ressources agropastorales à l'économie

L'agriculture représente 45% du PIB et en général, 7 ménages sur 10 en RCA sont des familles d'agriculteurs. Contribuant à hauteur de 30% du PIB et de 61% de la

production agricole, la production vivrière joue un rôle essentiel dans l'économie nationale. En revanche, les cultures de rente représentent moins de 2% du PIB et entre 5 et 10% des recettes d'exportation. La contribution de l'élevage au PIB se situe à hauteur de 15%, et celle de la pêche tourne autour de 1,5 à 2 %. Cependant, le secteur agropastoral est difficilement fiscalisable. Le budget consacre seulement moins de 3% des dépenses publiques aux investissements agricoles à l'heure actuelle. Il sera nécessaire d'accroître l'investissement public de sorte à faciliter le glissement d'un secteur à faible productivité, d'une agriculture axée sur la subsistance vers une agriculture commerciale de plus forte valeur ajoutée.

Le Figure 10 montre que le taux de croissance du PIB global est fortement influencé par le taux de croissance agricole. La chute vertigineuse de la production agricole en 2013, a été à l'origine de la dégradation du taux de croissance économique avant de se relever l'année suivante. Les petites exploitations familiales de subsistance dominent l'agriculture en RCA.⁷ Sur les 480 000 ménages que compte le pays, 65 à 75% vivent dans les zones rurales et produisent la plupart des denrées alimentaires qu'ils consomment. Les conditions météorologiques incertaines et le manque de fiabilité des marchés de denrées alimentaires locaux ainsi que la fréquence des conflits ont conduit la plupart des ménages à adopter des modèles de production qui mettent l'accent sur la diversification et l'autonomie.

Figure 10 : Evolution comparée du PIB national et du PIB secteur primaire



Source : MEPC, DGEPD

(i) Sous-secteur agricole

(a) Cultures vivrières

Le manioc, l'arachide, le maïs, le sorgho, le mil, les fruits et légumes, et les graines oléagineuses sont les principales cultures vivrières qui occupent environ 90% de la superficie cultivée totale en RCA. L'importance économique des cultures vivrières au niveau national se reflète au niveau des ménages. La production de cultures vivrières constitue la principale source d'emploi et de revenu des ménages, en particulier dans les zones rurales, étant donné que 70% de la population pratique l'agriculture de subsistance. Les cultures vivrières et l'élevage produits pour le compte de la consommation des ménages représentent environ 80% de la production totale des ménages ruraux. Les cultures de rente et les revenus du travail représentant les 20% restants.

La reprise de la réorganisation des activités agricoles dans toutes les préfectures a stabilisé surtout les cultures vivrières et relancé la production. Leur contribution au PIB a atteint 4,2% en 2016, malgré les mouvements des populations suite à la recrudescence de l'insécurité.

L'évolution des productions vivrières en RCA de 1990 à 2017, Tableau 19, témoigne de la sévérité des récentes crises dans le sous-secteur agropastoral. En effet, la culture du manioc, premier produit composant l'aliment de base des centrafricains, a toujours résisté aux phénomènes endogènes et exogènes que connaît le pays (intempérie, perturbations sociopolitiques, crises, ou crises mondiales). Ainsi, depuis l'an 2000, la culture du manioc s'est installée dans une tendance haussière sans discontinuité jusqu'en 2012 ; année de début des dernières crises, passant de 560 à 667 tonnes. A partir de cette année, la production du manioc a amorcé une chute pour tomber à 433 tonnes en 2013, année de sévérité de la crise ; la production est en train de reprendre péniblement depuis 2014. Cette analyse est la même pour toutes les autres principales cultures vivrières. Cela s'explique par le fait que la main d'œuvre pour cette agriculture est principalement familiale, et les récentes crises ont pris naissance dans le milieu rural et ont touchées toutes les couches de familles faisant au moment le plus critique, 2013-2014, pas

7 Banque mondiale, Jeter les nouvelles bases pour la stabilité et la croissance, 2016

Tableau 19 : Evolution des productions vivrières en RCA (en milliers de tonnes)

	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Manioc	547,3	560,4	572	595	601,8	619,7	632,7	646	650	667	433	458	458	478	504,3
Mil et sorgho	30,2	47,6	59	59,2	59,8	61,2	61,9	63,2	47,5	50	19,2	28,3	20	18,5	19,3
Maïs	51,1	119	131	141,1	146,7	150,9	151	154	80	83	60	75	80	84,8	86,4
Sésame	21	37,7	46,2	48,1	48,5	49,8	50,9	51,9	20	19,2	16,8	23,3	32,5	38,2	39,5
Arachides	80,5	115,9	146	157,9	164,1	170,2	172,8	176	176	176	176	176	176	176	176,4
Riz Paddy	7,8	23,1	34,1	37,6	39,1	40	40,9	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7
Courges	12,8	24,3	30,4	31,6	31,9	32,7	33,4	34,1	34,1	34,1	34,1	34,1	34,1	34,1	34,1

Source : MEPC, Banque mondiale 2010 et 2016

moins de 1,2 millions de PDI et PDE, agriculteurs et éleveurs compris.

(b) Les cultures de rente

Les cultures de rente ont vu leur production a chuté pendant la crise, cette production se redresse difficilement. C'est particulièrement le cas du coton. En revanche, la production du café ayant connu une légère augmentation en raison de la présence massive des commerçants soudanais au moment de la crise. La production de coton qui était de 22 000 tonnes en 2012 a plongé à 800 tonnes en 2014. Grâce à la stabilisation progressive de la sécurité et l'appui des partenaires, la production du café et du coton représentait une part significative dans le volume total des exportations, mais les deux sous-secteurs sont en difficulté depuis le début les années 2000 en raison de la volatilité des prix des matières premières et de l'instabilité de la sécurité intérieure. Leur contribution combinée aux exportations agricoles (en valeur) a chuté de 60% en 2000 à 40% en 2003 avant de passer sous la barre de 2% en 2015. En 2016, cette contribution au PIB est

de +3,7% grâce à la reprise de la réorganisation des activités agricoles dans toutes les préfectures.

Les éléments du Tableau 20, montrent qu'après un ralentissement observé entre 2006 et 2007 dû aux grandes crises internationales et au début d'organisation des rébellions, la production du coton a suivi une tendance haussière de 2008 à 2012 où la production a atteint environ 22 000 tonnes. A partir de 2012, la production du coton a amorcé une chute grave passant de 7 400 tonnes en 2013 à 300 tonnes en 2014 et 2015. En revanche, les crises n'ont pas directement influencé la culture du café parce que les différents conflits qui ont marqué le territoire du pays ont épargné dans un premier temps l'Est et le Sud-Ouest du pays, zones de culture du café. Par contre, les baisses observées sont dues aux fluctuations des cours mondiaux, à la peur de la mévente, aux difficultés d'accès aux produits et à l'insécurité.

Le coton. Il représente la première culture de rente de la RCA, en particulier dans les savanes du Nord-

Tableau 20 : Evolution de la production du coton et du café (en milliers de tonnes)

	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coton	93,3	24,5	5,4	2,8	2,3	7,5	9,5	10,5	10,1	21,7	7,4	0,3	0,3	1,7	6,2
Café	31,1	16,8	6,2	8,8	9,3	8,6	7,9	6,5	5,6	8,9	10,8	9,1	10,1	6,5	6,5

Source : MADR, 2016

Tableau 21 : Rendement du café par planteurs et par zone de production

Préfectures	Nombre de planteurs	Superficies (ha)	Estimation production (kg)	Rendement (kg/ha)
Lobaye	8 109	15 406	8 473 575	550
Sangha-Mbaéré	1 508	1 198	377 667	312
Mambéré-Kadéi	3 060	3 380	1 221 711	331
Ouaka	5 937	7 739	3 405 090	440
Basse-Kotto	12 490	10 017	5 178 679	457
Mbomou	10 677	7 311	2 931 094	335
Total	41 781	45 052	21 587 815	404

Source : ORCCPA, 2015

Ouest, du Centre-Nord et du Centre-Est. Malgré l'appui du gouvernement et de ses partenaires (France, Banque Mondiale, SDIC...), la production et le rendement de coton graine demeurent faibles (550 kg/ha en moyenne) ainsi que les superficies moyennes (0,50 hectare/ planteur), conséquence d'une faible mécanisation.

Le café. Après l'abandon des plantations industrielles à cause de la tendance baissière des cours mondiaux des années 2 000, il est cultivé dans les plantations familiales de l'Est et du Sud-Ouest du pays et compte près de 42 000 plantations avec une superficie moyenne d'un (1) hectare par planteur répartie comme le montre le Tableau 21. La production de café qui oscillait entre 15 000 et 20 000 tonnes dans les années 1980, est voisine de 10 000 tonnes en 2010.

Le cacao. En RCA, les conditions de culture du cacaoyer sont réunies dans les préfectures du Mbomou, de la Basse-Kotto, Sud-Ouaka, Sud de l'Ombella Mpoko, la Lobaye, la Mambéré-Kadéi et la Sangha-Mbaéré. A cause de leur proximité avec le Cameroun où la commercialisation du cacao est maintenue, les producteurs des préfectures de Mambéré-Kadéi et Sangha-Mbaéré ont continué jusqu'aujourd'hui à produire le cacao et à le vendre à travers le Cameroun. Le rendement moyen des parcelles est estimé à 400kg/ha. La production nationale de cacao est de l'ordre de 1 000 tonnes de cacao fève, en prenant en compte les chiffres définitifs de la Sangha-Mbaéré. Quelques plantations existent aussi dans le Mbomou et la Basse-Kotto, à l'Est du pays.

(j) Sous-secteur élevage

En la faveur du retour progressif et de la prise de conscience des autorités nationales et internationales du rétablissement de leur sécurité, les éleveurs ont repris confiance et regagnent leurs domaines dans les zones d'élevage. Le système d'élevage avec une prédominance de l'élevage bovin transhumant a repris et couvre actuellement 90% de l'effectif total des bovins, majoritairement de race zébu M'bororos et de Goudali.

L'élevage représente en moyenne 15% du PIB et 1/3 de la production agropastorale. La production de bétail était autrefois limitée aux zones de savane dans les régions centrales et méridionales du pays, mais elle s'étend à présent aux zones forestières du Sud-Ouest. En l'absence de recensement des cheptels depuis plus de 30 ans, l'effectif du cheptel est mal connu car les dernières données les plus exhaustives sont celles de la campagne de vaccination de 1983. Selon les estimations des services de suivi et d'évaluation de l'Administration du sous-secteur, le cheptel bovin national est d'environ 3,7 millions de têtes.

Le Tableau 22 montre qu'en raison des crises, la production bovine qui était sur une tendance haussière de 2004 à 2012, est passée de 4,03 millions de têtes en 2013 à 2,4 millions de têtes en 2015. De même, l'élan des productions de petits animaux, tels que les moutons, les chèvres, les porcs et la volaille, pratiquée dans toutes les régions et les ménages agricoles la pratiquent souvent comme une activité auxiliaire, a

Tableau 22 : Projections des effectifs du cheptel jusqu'en 2016 (en milliers de têtes)

Libellé Effectif du cheptel	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bovins	3 501	3 582	3 663	3 723	4 017	4 033	4 066	4 166	4 033	2 366	2 400	2 434	2 468
Ovins	286	301	317	334	341	333	333	333	162	160	161	162	163
Caprins	3 450	3 680	3 890	4 112	4 833	5 033	5 334	5 667	666	669	700	718	737
Porcins	840	877	915	955	1 165	1 230	1 330	1 350	667	690	900	945	992
Volailles	5 183	5 402	5 631	5 869	6 332	6 600	6 830	3 832	3 866	4 500	5 167	5 348	5 535
Importations	3,0	3,0	3,5	3,5	4,0	4,0	5,0	5,0	7,0	5,0	5,0	6,0	5,0
Exportations	50,0	50,0	55,5	55,5	56,0	56,0	58	58	60	45	45	50	47
Cameroun	45,0	45,0	50,0	50,0	50,0	50,0	51	51	51	40	40	44	42
Congo	5,0	5,0	5,5	5,5	6,0	6,0	7	7	9	5	5	6	5

Source : MESA et ICASEES sur base données 2010

été brisé par les crises. Ces productions ont également connu une baisse importante.

Les déplacements massifs des populations expliquent ces contreperformances. Le gros bétail qui a fait jadis de la RCA, le 3ème exportateur en zone CEMAC, reste l'élevage le plus économiquement rentable pour le pays. Cependant, la transhumance, désormais une source de conflit, est une grande problématique tant pour les acteurs nationaux qu'internationaux.

La commercialisation du bétail constitue une force pour le pays avec une consommation de 300 000 têtes de bovins (Photo 11) par an dont 250 000 localement et 50 000 bovins sur pieds exportés vers le Cameroun et les deux Congo, moyenne exportée depuis 2005 (Cf. Tableau 22). Près de 12 000 ovins et caprins sont également convoyés chaque année vers le Congo. Les exportations ont atteint près de 5 Milliards de FCFA contre seulement 3 Milliards de FCFA aujourd'hui. Elles sont destinées en priorité vers les pays côtiers de la CEMAC (Cameroun et Congo notamment) et sont constituées essentiellement des bovins sur pieds. Les transactions commerciales constituent une source importante de devises pour l'économie centrafricaine. L'abattage à la SEGA qui se chiffrait à 200 bœufs par jour pour la consommation de viande au niveau de la capitale Bangui et réduit à 40 bœufs aujourd'hui, pourrait revenir

à la situation initiale, avec un appui en équipements, au développement de l'élevage trypanotolérant dans les zones forestières et la culture attelée.

Photo 11 : Espèce de bovins élevés en RCA



Source : MADR

La crise de ces dernières années a eu des répercussions sur les activités de l'élevage avec un départ d'éleveurs vers les pays voisins ralentissant ainsi le flux de commerce du bétail, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et une décapitalisation de nombreux éleveurs (pratique agricole). Les efforts produits par le gouvernement et la communauté internationale commencent à porter les fruits, car les éleveurs reviennent en masse à leurs campements d'origines ou dans de nouveaux campements identifiés.

Mais, pour soutenir la production animale, la préoccupation majeure des autorités nationales demeure la santé animale ; la protection zoosanitaire s'impose annuellement dans les zones d'élevage du territoire et particulièrement les zones frontalières. En effet, les caprins et les ovins constituent des moyens de thésaurisation des biens des agropasteurs. Mais, la peste des petits ruminants (PPR) fait des ravages sporadiques dont la vaccination est limitée par les problèmes financiers.

Aussi, la FAO, dans le cadre de ses divers appuis au gouvernement, a réalisé, à titre d'échantillonnage, une mission du 23 novembre au 04 décembre 2017, dans les zones d'élevage de l'Ouest (commune de Besson), du Nord (Kabo, Farazala) du Centre-Est : Bokolobo, Maloum (Commune d'élevage de Ouro-Djafoun, Bambari (marché à bétail)). Des traces de plusieurs maladies ont été révélées notamment le charbon bactérien et le charbon symptomatique, la pasteurellose, brucellose, tuberculose, la fièvre aphteuse, PPCB, les trypanosomoses, la babésiose. Par ailleurs, les zones sont envahies par de faux médicaments, vendus parfois à même le sol et au soleil (achetés par les éleveurs, car moins chers).

En conséquence, ces zones enregistrent un taux de mortalités variant de 20% à 50%, parfois jusqu'à 80%, dans les troupeaux bovins, un taux de mortalité élevés, liés à l'utilisation généralisée de faux médicaments : diagnostic et traitements (en l'absence d'agents vétérinaires qualifiés) réalisés par les éleveurs eux-mêmes (posologie très souvent mal observée). Par ailleurs, la transhumance transfrontalière a un impact sérieux sur la santé animale et par conséquent sur la production. En effet, en Novembre 2017, le bureau de la FAO à Kinshassa (RDC) a alerté les autorités centrafricaines de la mortalité de bovins Mbororo provenant de la RCA, dans la province du bas Uélé (RDC), environ 2000 bovins morts, suite à une perte de poids, atteinte de l'appareil respiratoire, diarrhée abondante et suspicion de la tuberculose. Une telle situation, peut compromettre la fragile reprise de la production animale en RCA.

3.2.2. Exploitation des ressources forestières

3.2.2.1. Contexte spécifique au secteur

Les forêts centrafricaines disposent d'un potentiel économique considérable et attirent beaucoup

d'investissements privés. Le secteur forestier occupe donc une place importante dans l'économie du pays. Près de 2,5 millions ha sont attribués en permis forestier et douze essences sont exploitées. La répartition entre les différents types de bois montre que le bois rouge représente 95% de l'abattage, contre 3% pour le bois blanc et 2% pour le reste. Cet important secteur de l'économie a été affecté par les effets de la crise financière internationale de 2008 ainsi que la dernière crise politico-militaire. En plus, les coûts de transport et de carburants, pénalisent les industries sur le marché mondial et sous-régional, où les prix de vente sont fixés à partir des cours mondiaux de bois.

L'apparition des premiers conflits dans le pays a davantage déstabilisé le secteur. Ainsi, entre 2000 et 2004, les permis d'exploitation ont été attribués de façon arbitraire (Permis Spéciaux de Coupe). Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le gouvernement, a redressé la situation, faisant de la RCA un exemple de gestion maîtrisée de la forêt dans la région.

Le gouvernement a, par ailleurs, organisé en 2003 les états généraux des eaux et forêts ayant permis de dresser le diagnostic et de définir la stratégie de relance du secteur. Des réformes profondes ont été mises en œuvre en vue de sécuriser les recettes tirées de l'exploitation forestière. En outre, le gouvernement a pris des mesures pour renforcer la transparence dans l'attribution des permis forestiers ainsi que pour la gestion des taxes versées aux communes en vue de contribuer à une meilleure utilisation de celles-ci au profit des couches les plus défavorisées. L'ouverture d'un Compte d'affectation spéciale de développement forestier et touristique (CAS-DFT), devenu CASDF puis FDF aujourd'hui. Ce mécanisme financier d'appui à la promotion des initiatives d'aménagement et de réhabilitation du capital naturel visait notamment à augmenter les retombées sur les communautés. Ces efforts ont été soutenus notamment par le Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers (PARPAF), actuelle Agence de gestion durable des ressources forestières (AGDRF).

Avant la crise de 2013, les performances du secteur forestier étaient déjà en régression. Le secteur représentait un peu plus de 5% du PIB, environ la moitié des exportations, et 10% des revenus de l'État. La présentation

du cadre institutionnel et légal permet de mieux appréhender les contours en matière de contribution de ce secteur à l'économie à travers la production.

3.2.2.2. Cadre institutionnel

Conformément aux dispositions du Décret n° 16.365 du 28 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère en charge de l'environnement, du développement durable, des eaux, forêts, chasse et pêche, ce département a pour missions la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'environnement, du développement durable, des eaux, des forêts, chasse et pêche. Par Décret n° 17.324 du 12 septembre 2017, la gestion du secteur est confiée à deux Ministres, l'un chargé des eaux, forêts, chasse et pêche et l'autre, de l'environnement, du développement durable.

Ces attributions sont réalisées à travers plusieurs directions et organismes sous tutelle : la direction générale des eaux, forêt, chasse et pêche (DGEFCP), la direction générale des études, de la planification et des affaires juridiques (DGEPAJ) et la direction générale de l'environnement et du développement durable (DGEDD). Comme organismes, on compte le Secrétariat technique permanent de l'Accord de partenariat volontaire pour le FLEGT (STP-APV/FLEGT), l'Observatoire économique de la filière bois (OEFB), le Centre des données forestières (CDF), l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF), le Compte d'affectation spéciale de développement forestier (CAS-DF), le Fonds national de l'environnement (FNE), la Coordination nationale climat (CNC), la Cellule chargée de la mise en œuvre et de la vérification des documents des autorisations FLEGT (CCMEVDA-FLEGT).

Les missions et attributions des structures et de leurs démembrements ainsi que celles des organes qui interviennent dans ce secteur sont ainsi précisées :

1. Direction Générale des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (DGEFCP)

La DGEFCP a pour mission d'appliquer les politiques sectorielles en matière des eaux, forêts, chasse et pêche. A ce titre, la DGEFCP a pour principales attributions de : veiller à l'exploitation rationnelle

des ressources forestières, fauniques et halieutiques ; initier et coordonner les travaux de recherche relatifs à la protection et à la mise en valeur rationnelle et durable des ressources forestières, fauniques et aquatiques ; suivre l'application au niveau national des conventions, accords et traités internationaux relevant du domaine des eaux, forêts, chasse et pêche ; suivre et coordonner les interventions des organismes de coopération bilatérale ou multilatérale, des organisations non gouvernementales nationales et internationales en matière des eaux, forêts, chasse et pêche ; délivrer les permis relatifs à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) dans les secteurs forestier, faunique et halieutique ; appliquer les dispositions légales relatives à l'attribution des permis et titres d'exploitation forestière ; assurer la vérification de la légalité des entreprises et entités d'exploitation forestière, de la faune et de la pêche ; adresser des rapports sur les conformités et les non conformités à la légalité à l'Inspecteur central en matière des eaux, forêts, chasse et pêche justifiant de la délivrance ou du rejet des autorisations FLEGT ; initier et coordonner les travaux de recherche relatifs à la protection et à la mise en valeur rationnelle et durable des ressources forestières et autres que le bois ; suivre et coordonner les activités liées à la promotion des forêts communautaires et de la valorisation des principaux produits forestiers non ligneux ; veiller à l'élaboration d'un plan directeur d'industrialisation de la filière bois.

2. Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD)

La DGEDD a pour mission d'appliquer les politiques sectorielles en matière d'environnement et du développement durable. A ce titre, la DGEDD a pour attributions essentielles de : veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de lutte contre les feux de brousse ; contrôler les installations classées pour la protection de l'environnement ; participer à la gestion des risques et catastrophes majeurs ; élaborer les stratégies de gestion des déchets industriels, agricoles, toxiques ou dangereux en collaboration avec les ministères concernés ; informer, éduquer et sensibiliser la population sur les problèmes environnementaux ; proposer les textes pour réglementer la gestion de l'environnement ; mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière du développement durable

en collaboration avec les ministères concernés ; veiller à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par le gouvernement ; encourager la participation citoyenne ou publique dans les choix des politiques de développement économique ; élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion des risques et de réponse d'urgence aux catastrophes naturelles ; participer à l'élaboration des plans de conservation des habitats naturels et des espèces ; promouvoir le développement des initiatives et filières de l'économie verte ; veiller à la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes en collaboration avec les ministères et organismes concernés ; assurer l'évaluation environnementale des investissements, plans et programmes de développement qui ont des impacts potentiels sur l'environnement ; assurer le suivi de la mise en œuvre des Accords multilatéraux de l'environnement signés et ratifiés par la RCA et leur intégration dans les lois et réglementations nationales.

3. Direction Générale des Etudes, de la Planification et des Affaires Juridiques (DGEPAJ)

La DGEPAJ a pour mission de planifier les travaux de recherche dans les domaines de compétence du Ministère, d'en centraliser et diffuser les résultats et de gérer les ressources humaines, financières et matérielles. A ce titre, les attributions principales de la DGEPAJ sont de : étudier et suivre les affaires contentieuses du Ministère ; identifier et rechercher les financements des projets d'investissement dans les secteurs forestiers, fauniques, halieutiques et environnementaux ; suivre et évaluer les projets en cours d'exécution, en collaboration avec l'Inspection Centrale ; assurer la passation de tous les marchés du Ministère en liaison avec la Direction Générale des Marchés Publics ; assurer l'informatisation des services techniques et de la maintenance des matériels ; promouvoir les nouvelles technologies.

4. Missions et attributions des organes sous tutelle

(i) Secrétariat Technique Permanent de l'Accord de Partenariat Volontaire pour le FLEGT (STPAPV/FLEGT)

Conformément au Décret n° 17.118 du 24 mars 2017, le STP-APV a pour mission, le suivi de la mise

en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire entre l'Union Européenne et la RCA. La mission du STP est exécutée par les chargés d'études en matière de légalité, de traçabilité et de l'Assistant administratif et financier. Ses attributions consistent à : animer, coordonner, superviser et évaluer les activités des services placés sous sa responsabilité ; coordonner la mise en œuvre et le suivi de l'Accord de partenariat volontaire (APV) FLEGT ; servir d'interface entre la partie européenne et la partie centrafricaine ; faire le suivi des recommandations issues des réunions du comité conjoint de mise en œuvre ; suivre l'exécution des activités de renforcement des capacités de toutes les structures impliquées dans le processus FLEGT ; préparer au profit de la partie centrafricaine toute la documentation nécessaire à la tenue des réunions du comité conjoint de mise en œuvre ; rendre compte périodiquement de l'état d'avancement des activités du STP-APV au mécanisme conjoint de mise en œuvre de l'Accord ; veiller au respect du calendrier des différentes phases des activités pour la mise en œuvre de l'Accord ; développer et mettre en œuvre une stratégie de communication spécifique à l'APV/FLEGT ; initier et exécuter les programmes de sensibilisation du grand public sur les éléments principaux de l'Accord de partenariat volontaire ; gérer l'archivage de toutes les correspondances et dossiers traités et validés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord ; rechercher les sources de financement pour la mise en œuvre de l'APV/FLEGT ; contribuer à la rédaction du rapport annuel conjoint avec l'Union Européenne ; dresser un rapport périodique des activités.

(ii) Observatoire Economique de la Filière Bois (OEFB)

Créée par Décret n° 17.079 du 1^{er} mars 2017, l'OEFB a pour mission de mener des réflexions prospectives sur la filière bois, faunique, halieutique et environnementale en vue de son développement. A ce titre, il est chargé de : collecter, traiter et analyser les données forestières, fauniques, halieutiques, environnementales, économiques et comptables de base afin de produire des informations pertinentes pour évaluer la contribution réelle du sous-secteur à l'économie nationale ; fournir à l'Etat, aux entreprises du secteur, aux organisations non gouvernementales et aux partenaires au développement les informations nécessaires au suivi des activités concernant la rentabilité du sous-secteur, afin d'optimiser son

fonctionnement ; sécuriser et rendre cohérente la circulation de l'information économique et fiscale par la mise en place des états trimestriels, visés et approuvés respectivement par le Ministère en charge des eaux et forêts et le Ministère en charge des finances ; jouer le rôle d'interface entre le département en charge des forêts et les missions des partenaires bilatéraux et multilatéraux ; produire des notes techniques relatives au marché de bois, assorties des données nécessaires pour les travaux de révisions des valeurs mercuriales et FOT ; et de réaliser des études thématiques ciblées.

(iii) Centre des Données Forestières (CDF)

Conformément au Décret n° 17.117 du 24 mars 2017, le CDF a pour mission la production des données nécessaires non seulement à l'administration forestière et tous autres utilisateurs pour une prise de décision efficace et efficiente dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources forestières, fauniques et halieutiques nationales ; mais aussi à la mise à jour des bases de données sous-régionales pour une harmonisation de la gestion des forêts du Bassin du Congo. Les attributions du CDF consistent à : collecter, traiter et centraliser les données d'exploitations forestières, cynégétiques, halieutiques et économiques ; calculer les taxes forestières et cynégétiques en vue de l'établissement à partir d'un système de gestion de base de données (SGBD) des ordres de recettes (OR) au bénéfice du trésor public (TP), compte d'affectation spéciale de développement forestier (CAS-DF), de l'AGDRF et des communes forestières (CF) ; produire et diffuser les annuaires statistiques des secteurs forestier, cynégétique et halieutique au niveau national et international ; cartographier au moyen du système d'information géographique (SIG) et de traitement des images satellitaires des zones d'exploitations des ressources naturelles en vue de la production des cartes géophysiques et des informations nécessaires à l'attribution et au suivi-contrôle des titres d'exploitations forestières, cynégétiques et halieutiques ; collecter, gérer et archiver les informations nécessaires à la délivrance des autorisations APV/FLEGT ; mettre en ligne les informations de la légalité et de traçabilité du bois sous régime APV/FLEGT ; contribuer au suivi des activités forestières, cynégétiques et halieutiques ainsi qu'à la mise en œuvre des plans d'aménagement des permis

forestiers en collaboration avec l'AGDRF ; émettre des avis techniques sur les documents de gestion des sociétés forestières soumis pour approbation et validation en vue de l'établissement d'une autorisation d'exploitation durable des ressources naturelles ; produire les données nécessaires à l'alimentation et la mise à jour des bases de données sous-régionales et internationales pour une meilleure orientation des prises de décisions dans le cadre de la gestion efficiente des ressources naturelles du Bassin du Congo ; coordonner la préparation, l'élaboration et l'exécution du budget annuel du centre de données forestières.

(iv) Agence pour la gestion durable des ressources forestières (AGDRF)

L'AGDRF est un Office Public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Créée par la Loi n° 12.006 du 25 mai 2012, régie par la Loi n° 08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et offices publics, le Décret n° 08.296 du 20 août 2008 fixant les modalités d'application de la loi et le Décret n° 12.262 du 29 novembre 2012 adoptant ses statuts. Elle a pour mission de contribuer à la politique sectorielle du gouvernement en matière d'aménagement forestier. A ce titre, elle est chargée de : conseiller et appuyer le Ministère en charge des forêts dans la définition et la mise en œuvre de sa politique forestière ; conseiller et suivre les sociétés forestières pour une gestion durable et intégrée des ressources forestières.

L'AGDRF a pour attributions de : appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagements des sociétés forestières par : la production et l'utilisation des documents de gestion, l'appui à l'élaboration des plans sociaux en lien avec les plans d'aménagement, l'appui à l'élaboration des plans environnementaux en lien avec les plans d'aménagement, la poursuite du transfert des outils informatiques développés, le conseil aux entreprises pour la certification ; appuyer le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement par le Ministère en charge des forêts par : la validation des documents de gestion, la définition des procédures de contrôle de l'exploitation forestière, le transfert des données collectées relevant de sa compétence au centre des données forestières, l'information et la formation des structures déconcentrées du Ministère en charge des forêts, la production des rapports sur la mise en

œuvre des plans d'aménagement ; piloter les révisions ultérieures des plans d'aménagement ; mettre à jour toute la base de données liée à la gestion forestière ; conseiller le Ministère en charge des forêts sur les enjeux liés au carbone forestier : mécanisme MDP et REDD+ en lien avec la question du changement climatique, à la légalité et la traçabilité liées au processus FLEGT, aux produits forestiers autres que le bois d'œuvre, à la certification forestière ; à tout le nouvel enjeu national ou international d'importance ; capitaliser les activités de recherches dans les concessions forestières ; contribuer à la planification du développement du secteur forestier.

(v) Fonds de développement forestier (FDF)

Conformément à Loi n° 17.016 du 24 avril 2017, le FDF a pour mission d'assurer le financement des : (i) programmes de développement, de recherche et d'étude dans les domaines forestier, cynégétique et halieutique ; (ii) contreparties des programmes et projets ; et, (iii) engagements souscrits avec les organismes sous-régionaux et internationaux en termes de contributions nationales en faveur du secteur forestier.

(vi) Fonds national de l'environnement (FNE)

Le FNE est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, créé par la Loi n° 07.018 du 27 décembre 2007, portant Code de l'environnement de la RCA. Conformément à ses statuts adoptés par Décret n° 10.158 du 25 janvier 2017, le FNE a pour missions de : exécuter en régie les programmes de protection, de gestion et de conservation de la diversité biologique ; exécuter les contreparties nationales au financement des projets et programmes de l'Environnement ; participer au paiement des contributions de la RCA au budget des organisations internationales dans le domaine de l'environnement ; assurer les programmes de protection, de restauration des sols et lutter contre la désertification et mener toutes autres actions visant l'amélioration de l'environnement ; financer l'étude et la réalisation des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation du public sur la gestion rationnelle et durable des ressources de la diversité biologique et aux problèmes relatifs à l'Environnement ; et, financer la formation et/ou le recyclage du personnel pour le développement du secteur.

(vii) Coordination nationale climat (CNC)

Conformément au Décret n° 17.042 du 25 janvier 2017, la CNC a pour missions l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques. A ce titre, elle est chargée de : définir une vision à long terme de politique et mesures de lutte contre les changements climatiques, évaluer la vulnérabilité du territoire et des populations face aux effets des changements climatiques, remédier aux besoins financier, socioéconomique et environnemental en matière d'atténuation, d'adaptation et de transfert de technologie ; examiner et donner un avis sur les programmes et projets en rapport avec les changements climatiques ; coordonner le processus d'intégration des changements climatiques dans les politiques, programmes et projets nationaux, sectoriels et locaux de développement ; accompagner la politique de développement du gouvernement en matière de changements climatiques, par une approche intégrée ; promouvoir l'économie verte ; coordonner la mise en œuvre du fonds vert pour le climat ; initier et exécuter des programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et leurs effets ; encourager et promouvoir les travaux de recherche scientifique, technologique et autres, l'observation systématique et la constitution d'archives de données sur le système climatique permettant de mieux comprendre les causes, les effets, l'ampleur et l'échelonnement dans le temps des changements climatiques ; promouvoir des mécanismes permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux indices des changements climatiques, notamment un fonds d'assurance contre les risques liés aux aléas climatiques pour pallier aux effets de graves phénomènes météorologiques ; renforcer les capacités nationales, dans tout secteur d'activités, en matière de changements climatiques ; initier et conduire toutes réflexions et actions de nature à contribuer à une meilleure connaissance afin de lutter contre le phénomène de sécheresse, de déforestation, d'inondation et d'érosion en RCA ; veiller au respect des engagements internationaux souscrits par la RCA en matière de changement climatique ; approuver le plan de travail ; et, valider au préalable les dépenses sur la base d'un programme d'emploi.

(viii) Cellule Chargée de la mise en Œuvre et de la Vérification des Documents des Autorisations FLEGT (CCMEVDAF)

Créée par Décret n° 17.256 du 02 août 2017, portant son organisation et son fonctionnement, la CCMEVDAF, a pour missions, la mise en œuvre et le suivi de l'application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux (FLEGT), conformément aux dispositions de l'Accord de partenariat volontaire signé le 28 novembre 2011, entre la RCA et l'Union Européenne. Elle est placée sous la responsabilité d'un expert national, coordonnateur qui a pour attributions essentielles de : contrôler l'applicabilité des normes et procédures dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire FLEGT ; assurer le suivi des échanges d'informations liées au système de gestion de la base de données dans le cadre du FLEGT ; assurer la réconciliation des données sur le système de vérification de la légalité et de la traçabilité du bois ; recevoir et traiter toutes les demandes d'autorisation FLEGT des sociétés forestières et émettre des avis techniques sur leur conformité ; transmettre les avis techniques à l'Autorité de délivrance des autorisations FLEGT après vérifications documentaires et physiques ; transmettre les avis favorables de l'Autorité de délivrance des autorisations, aux antennes des frontières ou aux ports d'embarquement en matière de légalité et de traçabilité ; archiver les copies des autorisations FLEGT délivrées aux sociétés forestières ; suivre la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la RCA dans le cadre du processus FLEGT ; vérifier les documents de légalité des entreprises forestières et de la traçabilité des bois et produits dérivés avant émission des autorisations FLEGT ; centraliser les données et informations liées aux exportations avant vérification et émission des autorisations FLEGT.

La mission de la Cellule est assurée par les entités constituées des directions vérificatrices en matière de légalité, de traçabilité et du guichet au port de Douala, des inspections forestières frontalières et de la brigade mobile mixte d'intervention et de vérification (BMIV) constituée des agents des douanes, des impôts, des eaux et forêts et de la gendarmerie.

3.2.2.3. Cadre législatif et juridique

Le cadre législatif et juridique repose sur un ensemble de textes législatifs et juridiques dont les principaux sont énumérés à l'Annexe 4. Il est régi par une ordonnance et un ensemble de lois votées par l'Assemblée nationale et promulguées par le Président de la République dont les dispositions sont complémentaires. Les différents décrets et arrêtés ministériels qui font partie du cadre juridique donnent les orientations par rapport à la mise en application de ces différentes lois. Ce dispositif légal met en exergue les exigences de la conservation du patrimoine forestier et de la diversité biologique en vue d'un développement durable dans le processus d'exploitation des forêts centrafricaines.

Au niveau législatif, trois textes fondamentaux sont au centre de la gouvernance des secteurs forestier et environnemental, la Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008, portant Code forestier de la RCA, la Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007, portant Code de l'environnement de la RCA et l'Ordonnance n° 84.045 du 2 juillet 1984, portant Code de protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse.

Le Code forestier et ses textes d'application instituent un cadre juridique pour assurer la gestion du secteur forestier centrafricain et ont pour vocation, de (i) concilier l'exploitation des produits forestiers avec les exigences de la conservation du patrimoine forestier et de la diversité biologique en vue d'un développement durable, (ii) assurer la conservation et la protection des formations végétales afin de permettre leur régénération et, (iii) garantir la gestion durable des écosystèmes forestiers. Les articles 31 et 32 exigent l'obtention préalable d'un permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) par décret présidentiel après avis favorable du comité interministériel chargé d'étudier les dossiers d'appel d'offre. Ce permis est délivré pour la durée de vie de la société. L'article 44 quant à lui fixe le taux de transformation locale sur la production nette des essences de première catégorie à 70% et la production des grumes doit couvrir en priorité la demande des unités de transformation locales. Aussi, le code forestier prévoit en outre des dispositions relatives à l'exploitation artisanale du domaine forestier permanent. Ce type de permis n'est malheureusement pas attribué. Pour renforcer le caractère durable du développement dans le secteur, le gouvernement a adopté le code de

l'environnement de la RCA qui fait de l'environnement centrafricain, un patrimoine de la nation. Sa protection et sa gestion sont d'intérêt général et universel. Il prédispose que tout citoyen centrafricain, a droit à un environnement sain dans les conditions définies par les textes juridiques nationaux et internationaux en vigueur. Le code donne mandat au Ministère en charge de l'environnement de surveiller les problèmes environnementaux dans le secteur minier. Les règlements d'application destinés à mettre en vigueur ce mandat ne sont pas encore clairement définis. En vue de promouvoir une exploitation harmonieuse des autres ressources associées aux ressources forestières, le code de protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse a été adopté par l'Ordonnance n° 84.045 du 02 juillet 1984. Le gouvernement s'est doté d'autres instruments de gouvernance du secteur devant lui permet de répondre à l'adéquation exploitation forestière et développement durable. Ainsi, les Lois n° 12.006 du 25 mai 2012 et n° 17.016 du 24 avril 2017 ont été adoptées pour respectivement créer l'AGDRF dont les statuts ont été approuvés par le Décret n° 12.262 du 29 novembre 2012 et le FDF qui remplace l'ancien compte d'affectation spéciale pour le développement forestier (CAS-DF).

Le cadre juridique est marqué par la mise en application des principaux textes législatifs de base. Après le Décret n° 09.117 du 26 avril 2009, fixant les modalités d'application du code forestier, le gouvernement a fixé, par le Décret n°09.118 du 28 avril 2009, les modalités d'attribution des PEA. Pour renforcer ses capacités de gouvernance, il a adopté les Décrets n° 17.079 du 1^{er} mars 2017 et n° 17.117 du 24 mars 2017 pour déterminer respectivement, l'organisation et le fonctionnement de la coordination de l'OEFB et du CDF.

En ce qui concerne l'environnement, le gouvernement a renforcé le cadre juridique par un ensemble de textes. Notamment, le Décret n° 17.042 du 25 janvier 2017 qui détermine l'organisation et le fonctionnement de la coordination nationale climat en RCA (CNC) et le Décret n° 10.158 du 19 mai 2010, approuvant les statuts du fonds national de l'environnement (FNE). Ils ont été complétés par plusieurs Arrêtés : fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'obligation d'une étude d'impact

environnemental et social (EIES) en RCA, définissant les exigences des contenus de rapports des termes de références et rapports d'EIES en RCA, fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental en RCA, fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des EIES en RCA, créant un registre au sein du Ministère en charge de l'environnement relatif aux projets soumis à une évaluation environnementale en RCA et fixant les modalités d'agrément des experts autorisés à réaliser l'évaluation environnementale.

Le gouvernement s'est engagé dans l'Accord de partenariat volontaire avec l'Union européenne en vue de garantir la transparence et la traçabilité dans la chaîne d'exportation des bois centrafricains. Pour le concrétiser, il a signé les Décrets n° 17.118 du 24 mars 2017 et n° 17.256 du 02 août 2017 pour déterminer respectivement l'organisation et le fonctionnement du secrétariat technique permanent pour la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire et de la cellule chargée de la mise en œuvre et de la vérification des documents des autorisations « FLEGT » en Centrafrique.

Pour établir une base légale de la commercialisation, des arrêtés interministériels sont pris pour fixer par semestre de chaque année, les valeurs mercuriales et FOT des essences forestières.

3.2.2.4. Cadre fiscal

Malgré sa position géographique de pays enclavé, la fiscalité forestière pratiquée dans le secteur est souple. Elle est composée (i) des taxes à l'exportation et, (ii) des taxes forestières (droits forestiers) définies par le code forestier. La taxation du bois se fait sur les valeurs mercuriales établies semestriellement. La prise en compte des cours du marché international n'est pas intégrée. La structure de la fiscalité forestière est donnée par le Tableau 23.

En dehors des droits de sortie, toutes les taxes sont ordonnancées par le Ministère en charge des forêts et elles sont liquidées auprès des bénéficiaires. La taxe affectée à l'AGDRF est pleinement instaurée depuis 2015 et la taxe affectée aux communes s'effectue par un virement à la BEAC qui positionne les sommes sur des comptes ouverts dans les banques commerciales au nom des communes.

Tableau 23 : Structure de la fiscalité forestière

Taxes	Trésor	DGID	DGDDI	FDL	AGDRF	Communes
Loyer, 600 FCFA/ha		70%		24%	6%	-
Abattage, 7%/m3		40%		24%	6%	30%
Reboisement, 11%/m3		25%		40%	10%	25%
Redevance de déboisement	100%			-		-
Redevance de préreconnaissance	100%			-		-
Droits de sortie, 8% ou 4%			100%	-		-

Source : MEFCP, OEFB

Le loyer. Il constitue une taxe de superficie prélevée sur l'ensemble de la surface du permis forestier. Il est destiné à marquer la propriété de l'État sur le domaine forestier. Le loyer est acquitté annuellement sauf la première échéance où la société paie 3 ans de loyer.

La taxe d'abattage. Cette taxe correspond à la vente, par l'administration, pour le compte de l'État, du bois sur pied. Elle est établie en fonction du volume total de la grume abattue et du prix de vente des bois à l'exportation. La taxe d'abattage est acquittée mensuellement.

La taxe de reboisement. Cette taxe est prélevée sur les grumes exportées sans transformation. Elle est calculée sur la base des volumes en grumes exportés dont la valeur mercuriale est supérieure à 20 000 FCFA/m³ par mètre cube et donc ne concerne pas toutes les essences. La taxe de reboisement est acquittée mensuellement.

La redevance de déboisement. En application de l'article 194 du Code forestier, les personnes physiques ou morales titulaires d'une autorisation de déboisement sont tenues au paiement d'une redevance par hectares dont le montant est de 50 000 FCFA/ha .

La redevance de pré reconnaissance. En application de l'article 196 du Code Forestier, la pré-reconnaissance ou l'inventaire de reconnaissance est réalisée par l'entreprise soumissionnaire d'un titre d'exploitation forestière avec la participation d'une expertise agréée et reconnue selon les normes prescrites par l'administration des eaux et forêts. L'autorisation de prospection est conditionnée au paiement d'une

redevance d'un montant forfaitaire de 200 000 FCFA exigible au moment de la demande d'autorisation de prospection.

Les droits de sortie. Les droits de sortie sont perçus à chaque opération. Sont également perçus à la sortie, un acompte d'impôt sur les bénéfices. Les taux sont de 8% sur les grumes et 4% sur le sciage. Cette recette est globalement sécurisée (contrôle BIVAC). La différence de taux entre les droits sur les grumes et le sciage rentre dans l'optique d'encourager la transformation locale du bois.

3.2.2.5. Les grands axes de la politique forestière

Le Gouvernement poursuit une politique forestière qui s'inscrit dans le cadre du processus de la relance de son développement économique, social et culturel au lendemain des crises multiformes qu'a traversé le pays. Cette politique a pour ambition de concilier les exigences de l'utilisation des ressources forestières aux fins de développement, aux impératifs de leur conservation, du maintien de leur diversité biologique ainsi que de la préservation de l'environnement, pour que les générations actuelles tout en bénéficiant de l'usufruit dont elles tirent, transmettent aux générations futures un patrimoine forestier nécessaire à leur développement. Cette politique forestière apparaît ici comme un élément fondamental du cadre stratégique de gestion des ressources naturelles.

En effet, elle intègre au niveau de la gestion, toutes les composantes de l'écosystème forestier ainsi que leurs fonctions et situe la forêt comme un domaine transversal lui permettant de mieux s'insérer dans

les différents secteurs de développement, en les appuyant de façon durable, notamment les secteurs de développement rural. C'est à ce titre que le code forestier a été révisé et adopté en 2008 pour servir de cadre de gouvernance des ressources forestières. Ce nouveau code a pris en compte les préoccupations des populations riveraines en insérant la foresterie communautaire, qui se veut plus participative en prenant en considération les principaux problèmes des différents acteurs, parties prenantes de la filière.

Dans les zones périurbaines à forte concentration humaine, la politique forestière préconise entre autres la mise en place des opérations de type « ceinture verte » combinant l'agroforesterie, la sylviculture à petite échelle, impliquant les populations et les privés. Des programmes de reboisement rural venant renforcer la journée nationale de l'arbre institutionnalisée et célébrée chaque année dans le pays. De même, la politique forestière prescrit que toute opération de développement forestier devra s'opérer dans le cadre d'un plan d'aménagement, préalable à l'octroi de toute concession forestière.

Pour la période 2016 – 2017, le Gouvernement a développé un plan d'actions dont la mise en œuvre intègre le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques du secteur, le renforcement des capacités des parties prenantes notamment des communautés, la promotion de la protection de l'environnement et des forêts communautaires, la promotion de la traçabilité et la mise en place d'un système de vérification de la légalité (SVL), la promotion des produits halieutiques et aquatiques et des produits forestiers non-ligneux (PFNL). Une attention particulière est accordée à la fiscalité par la révision des valeurs mercuriales et FOT et à la stratégie nationale de lutte contre le braconnage. Le Gouvernement entend adopter un document de politique forestière qui visera à pérenniser les différentes ressources et fonctions de la forêt par une maîtrise de sa gestion qui assure de façon durable sa contribution à l'effet de développement national tout en préservant le potentiel productif dans sa diversité et ses écosystèmes stables et protégés. De ce qui précède, un accent particulier est mis sur la connaissance de ces ressources et une planification pertinente de leur utilisation, de leur aménagement et conservation.

3.2.2.6. Conventions et projets essentiels du secteur

Le Gouvernement a signé des conventions de partenariat pour l'exploitation forestière avec des opérateurs économiques par l'attribution d'un PEA, seul titre formel d'exploitation forestière opérationnel en RCA. Le PEA octroie un droit d'exploitation industrielle, selon les normes nationales en vigueur complétées par les clauses spécifiques d'une convention d'aménagement qui vaut un cahier des charges. En contrepartie, l'opérateur économique verse un loyer à la superficie et une taxe liée aux volumes produits et exportés. L'attribution et l'exploitation des PEA se fait par avis d'appel d'offre conformément aux dispositions des textes réglementaires. En raison de l'état de fragilité de certains écosystèmes forestiers, il est proscrit toute forme d'exploitation portant sur des investissements lourds (massif de Bangassou et autres forêts sèches). Seule la forme artisanale conçue de manière à pouvoir à la fois préserver l'équilibre écologique du milieu et rentabiliser l'investissement consenti est autorisée.

L'exploitation artisanale de ces zones doit strictement satisfaire aux normes retenues par le Code forestier centrafricain et ses textes d'application. Elle doit engager pour l'essentiel comme capital, la force de travail de l'artisan et de sa famille ou du groupement souscripteur, renforcée le cas échéant par un petit matériel portatif, et doit être essentiellement destinée au commerce local. L'accès à l'exploitation de ces zones pour les besoins de bois d'œuvre est soumis à l'obtention d'un permis dit artisanal dont la délivrance incombe au Ministre en charge des forêts. Le permis d'exploitation forestière artisanale n'est accordé qu'aux personnes physiques de nationalité centrafricaine ayant vécu plus de dix (10) ans dans la zone et aux groupements organisés et immatriculés constitués au niveau local.

Pour la mise en œuvre de cette politique forestière, la RCA exécute plusieurs projets avec les partenaires au développement (ECOFAC, PARPAF...) et a ratifié plusieurs conventions et traités tant avec des pays industrialisés qu'émergents. Toutes ces initiatives visent à rationaliser la gestion du potentiel forestier et garantir la durabilité du capital naturel et des écosystèmes. A titre de mesures d'accompagnement des différents engagements tant nationaux qu'internationaux, le gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions

en vue d'une gestion durable des ressources et la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit de : la concertation avec les populations locales riveraines aux sociétés forestières et sociétés de Safari de chasse ; les études pour la prise en compte des nouveaux mécanismes de financement du secteur forestier et notamment le paiement des services environnementaux dont les processus innovants (REDD+, MDP, MRV etc.) ; la création de l'AGDRF ; le projet de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) ; l'étude sur la commercialisation du bois et ses recommandations ; et, la création d'un Fonds de l'économie verte.

Il faut noter que de nombreux programmes et projets ont été déployés et permis de capitaliser les expériences en matière de planification participative, de gestion communautaire et de gestion de permis d'exploitation

3.2.2.7. Les intervenants dans le secteur forestier

Les opérations d'exploitation forestière et la commercialisation forment une structure linéaire. La chaîne commerciale est organisée en circuits formel et informel (Figure 11). Le circuit formel concerne

les entreprises forestières qui alimentent directement leurs dépôts de vente à partir desquels viennent s'approvisionner les détaillants de la place en sciage. Une partie de leur production est destinée à l'exportation sur contrat de vente à des clients à l'étranger. Le circuit informel a deux sources d'approvisionnement, l'une vise les donations en débités aux personnels et à la population riveraine provenant des entreprises forestières et l'autre concerne les bois provenant des producteurs artisans. L'ensemble des produits issus des deux sources se rencontrent sur le marché national en respectant la loi de l'offre et de la demande.

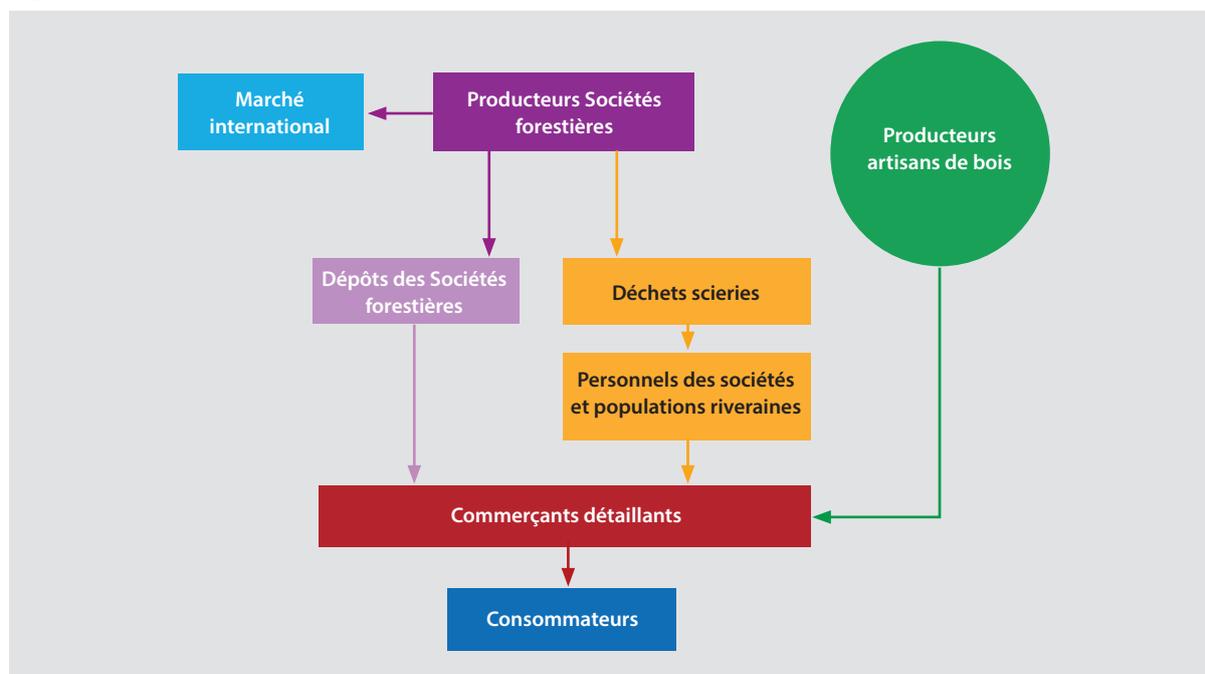
Le bois fait partie des ressources forestières exportées et vendues localement sous forme de débités en RCA. La production est assurée par deux types d'exploitation forestière : l'exploitation industrielle localisée dans le massif du Sud-Ouest et l'exploitation artisanale pratiquée sur toute l'étendue du territoire.

3.2.2.7.1. Les exploitants industriels

Les industries forestières

Elles concernent les détenteurs des PEA qui octroient le droit d'exploitation industrielle, selon les normes

Figure 11 : Chaîne commerciale du bois



Source : MEFCP, CDF

nationales en vigueur complétées par les clauses spécifiques d'une convention d'aménagement qui vaut un cahier des charges. La RCA compte 14 sociétés ou industries forestières (Tableau Annexe 4).

Les unités de transformation

Dans les sous-secteurs de la transformation industrielle et de la commercialisation du bois proprement dits, l'article 44 du code forestier oblige les détenteurs de PEA à transformer sur place le bois de première catégorie, soit les essences les plus recherchées et définies dans le plan d'aménagement, à hauteur minimale de 70% des volumes abattus.

La plupart des détenteurs de PEA sont à ce titre, des unités de transformation locale du bois. Sur les 14 PEA, 8 unités de transformation sont enregistrées (Tableau Annexe 4, Carte 6) ; mais, en 2017, une seule unité est opérationnelle (Photo 12).

Finalement, la majeure partie de commercialisation se fait sous forme de grumes qui sont entièrement destinées à l'exportation. La faible production en

contreplaqués est essentiellement destinée aux marchés locaux. La transformation du bois est effectuée par 7 scieries industrielles d'une capacité totale de 500 000 m³ et par une usine de déroulage qui dessert surtout le marché sous-régional.

Photo 12 : Unité de transformation locale des bois

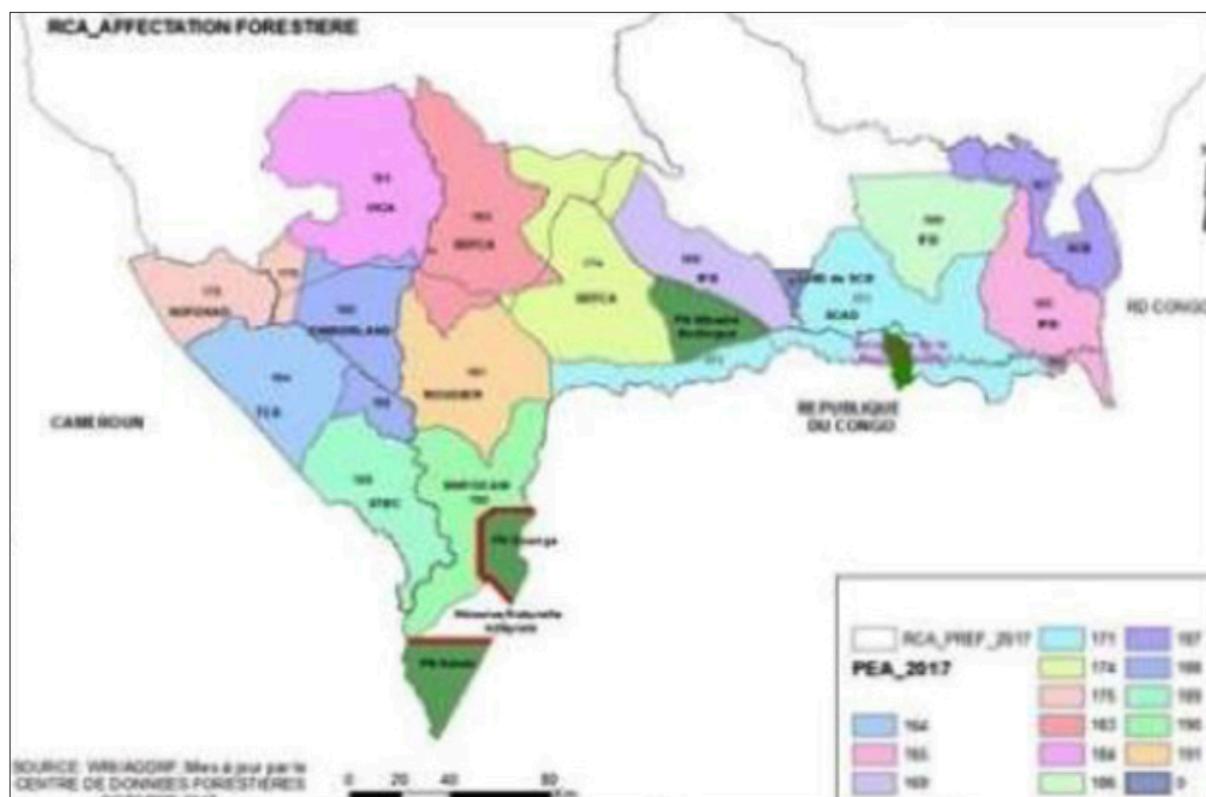


Source : MEFCP

3.2.2.7.2. Les exploitants artisanaux

Des permis d'exploitation artisanale du domaine forestier ont été prévus par la réglementation forestière pour être attribués aux particuliers de nationalité

Carte 6 : Les PEA en RCA



Source : MEFCP, CDF

centrafricaine et aux communautés de base. Six permis d'exploitation artisanale ont été attribués en 2016 et Six autres en 2017.

3.2.2.7.3. Les acteurs du circuit d'approvisionnement et de distribution

L'approvisionnement des avivés concerne les sciages industriels, les déchets des scieries et les sciages artisanaux et procède au plan formel et informel.

1. Au plan formel

Les principaux acteurs au plan formel qui s'approvisionnent auprès des sociétés forestières sont les détaillants, les communautés villageoises, les personnels à défaut de grossistes et les pays voisins dans le cadre des échanges intracommunautaires (Congo Brazzaville et Tchad).

Malheureusement, les grossistes de fait font aussi la vente en détail en violation de la Loi 92.002 du 22 mai 1992.

(i) Les détaillants

Les sociétés forestières qui possèdent des unités de transformation en général ne vendent pas directement le bois aux commerçants. Ce sont des personnels de scieries et des communautés villageoises qui vendent leurs dotations et les déchets ramassés sur le site aux détaillants venus de Bangui et autres horizons.

L'accès au service clientèle des scieries est très difficile aux revendeurs pour des raisons liées au blocage érigés par le personnel de scierie et autres, à l'insuffisance de stock disponible pour la vente sur le marché national car le bois n'est scié que sur commande. En dépit de ces désagréments, les détaillants se regroupent pour alléger et contourner les difficultés inhérentes à l'accès au service client.

(ii) Les artisans

La production du bois scié d'origine artisanale est mise sur le marché de Bangui par l'entremise des moyens de transport ci-après : pousse-pousse, pirogue et « baleinière », véhicules de transport, sans documents d'accompagnement tels que le certificat d'origine, les factures... L'attribution de ces permis leur permettrait d'entreprendre des activités de sciage afin d'augmenter le volume des avivés destinés au marché national.

(iii) Le personnel de l'usine

L'employé d'une scierie est assujéti aux dispositions du code de travail et de la convention collective. Il bénéficie de temps en temps des donations comme avantages exceptionnels, lesquels ne lui donnent pas le droit d'exercer des activités commerciales. Malheureusement, une fois ces donations obtenues, ce dernier se livre à de transactions commerciales lesquelles concurrencent déloyalement les ayants droits du métier du commerce de bois.

Ponctuellement et sur demande des employés, des avances de solde ou le remboursement des frais de santé se font en nature (bois) contre de l'argent liquide. Ces bois ramassés çà et là constituent un stock pour la revente aux détaillants.

(iv) Les pays voisins

Les principaux pays voisins qui s'approvisionnent auprès de nos sociétés forestières en sciage sont le Tchad, le Soudan (par voie routière) et le Congo (par voie fluviale).

Le Cameroun s'approvisionne en grume pour une transformation plus poussée afin de répondre à la capacité hautement technologique de ses engins de transformation.

Il faut noter qu'en RCA, un circuit de commercialisation organisé comportant une chaîne regroupant les producteurs, les grossistes, les détaillants jusqu'aux consommateurs fait cruellement défaut. Ce qui nécessite une réorganisation totale du circuit de commercialisation de bois sur l'ensemble du territoire national afin de valoriser les produits bois.

2. Au plan informel

Le Commerce de bois dans l'informel se fait à plusieurs niveaux : les exploitants artisans et l'importation dans les pays limitrophes.

(i) Les exploitants artisans

Les artisans de bois sont implantés autour des PEA et autres domaines forestiers de l'Etat. Leur caractère informel s'explique par le défaut de détention du NIF (Numéro d'Identification Fiscal) et d'un agrément de commerce. Les artisans et autres se livrent aux violations des domaines sous PEA en utilisant des tronçonneuses pour produire les débités.

Ces exploitants artisans travaillent dans le secteur informel sans se déclarer et constituent des sources d'approvisionnement pour les détaillants et autres consommateurs. A défaut de stock suffisant au niveau des producteurs pour satisfaire la demande, beaucoup de détaillants se retournent vers le secteur informel pour s'approvisionner.

(ii) Les pays voisins

Confrontés aux difficultés d'approvisionnement et aux coûts élevés de bois dans les scieries, les revendeurs s'approvisionnent généralement aux marchés des pays voisins notamment à Yélé, à Bétou au Congo Brazzaville et à Zongo en RD du Congo (planches et chevrons), au Cameroun (contreplaqué) pour maximiser leur profit et éviter des pénuries sur le marché.

3.2.2.7.4. Les distributeurs

Les bois transformés empruntent le circuit de distribution pour se retrouver chez les commerçants en passant par des dépôts. Les principaux dépôts de bois sur toute l'étendue du territoire national sont concentrés à Bangui et quelques-uns dans les villes de provinces. Certains dépôts de l'arrière-pays ne sont plus fonctionnels en raison de la dégradation des routes, du coût de transport, de l'insuffisance de production et d'approvisionnement et surtout des différentes crises. D'autres dépôts continuent d'être opérationnels, avec un faible capacité d'offre sur le marché et des prix exorbitants. Les ventes locales des bois sciés ou débités sont estimées à 19 900 m³, dont au moins 7 900 m³ de sciages artisanaux. En effet, le prix de vente du sciage informel s'élève à 40 000 FCFA/m³ à Bangui, largement inférieur au prix des sciages industriels qui se situe à hauteur de 60 000 Fcfa/ m³. Il convient de préciser qu'au niveau des sciages artisanaux, 40% de ces produits sont vendus sur commande par contre les 60% sont écoulés librement.

3.2.2.8. Bilan de l'exploitation forestière

3.2.2.8.1. Capital humain

Emplois et genre

Les emplois sont de 03 types : les emplois formels du secteur public, les emplois dans le secteur privé et les emplois du secteur informel.

Les agents du service public. En 2017, 462 agents sont employés dans les deux départements en charge des

Forêts et de l'Environnement dont 13% de femmes. Le Cabinet regroupe, le corps des professionnels des eaux et forêts représentant environ 75% de l'effectif total et composé de gardes forestiers, des préposés forestiers, des techniciens, des techniciens supérieurs et des ingénieurs. Ce personnel est réparti dans les différentes structures notamment la DGEFCP, la DGEDD et la DGEPAJ y compris les organes sous tutelle.

Les employés du secteur privé. Le secteur privé forestier centrafricain, avec 3 000 à 4 000 emplois directs (y compris les saisonniers), représente à lui seul 25% des emplois du secteur formel national et approximativement 3% de la population active des préfectures concernées. Avant la crise, il comptait 3 412 employés dont 1496 ont été mis en chômage technique pendant la crise soit 43,9%. Après la crise, les sociétés ont réembauché près de 2 258 personnels représentant 66,2% de l'effectif total. Dans le secteur les femmes employées représentent 6% de l'effectif total.

Les employés du secteur informel. Ils sont recrutés pour les travaux de sciage par des artisans, les producteurs des bois de chauffe, de charbon et des bois d'œuvres qui travaillent pour la plupart sans titre légaux d'exploitation de permis et sont installés dans les villages périphériques des PEA et d'autres domaines forestiers. Ce secteur emploierait environ 4 000 salariés. La collecte des données fiables sur le secteur informel n'est possible que grâce aux enquêtes périodiques.

Il faut souligner que la proportion des femmes en activité dans le secteur forestier est faible aussi bien en termes d'emplois publics (13%) que d'emplois privés (6%).

Santé communautaire, Vih/Sida et famille

Les structures sanitaires des communes abritant les PEA, lorsqu'elles existent, ont été touchées par les crises à cause de l'absence de personnel de santé reparti vers la capitale en raison des affrontements pour être proches de leurs familles ou effrayé par les mouvements des hommes armés dans leurs zones. Ainsi, les familles d'ouvriers salariés des sociétés et les populations sont exposées à toute sorte de maladie ou aux conséquences néfastes de la médecine traditionnelle. Certaines femmes entrepreneuses ou abandonnées par les

époux en migration professionnelle, sont attirées par le petit commerce et la prostitution, et sont exposées aux MST plus particulièrement le Vih/Sida et les maladies opportunistes (candidose, tuberculose, eczéma...). Tout cela fait place à l'automédication qui est en augmentation dans des zones où les pharmacies ambulantes, encouragées par le commerce de technicien de santé, sont nombreuses.

Les zones forestières du Sud-Ouest n'ont pas vraiment connu de conflit armé direct. Ils ont subi par contre les conséquences notamment les mouvements des personnes déplacées internes (PDI) venant des régions en conflit dont la concentration sur les sites est source de contamination liée particulièrement à la pollution de l'eau en l'absence de latrine.

Sécurité alimentaire

Les exploitants forestiers, leurs familles et les populations rurales des communes abritant les PEA vivent habituellement dans une relative sécurité alimentaire grâce aux petites activités agropastorales marquées par la cueillette des PFNL surtout lorsque vient la saison des chenilles « Makongo ».

Même s'il n'y a pas eu de conflit direct, les mouvements des hommes armés et les apparitions sporadiques des braconniers ont déstabilisé les villages des communes abritant les PEA. A cela, s'ajoute la pression démographique provoquée par les PDI venues des zones en conflits. Ainsi de l'autosuffisance alimentaire, ces zones ont glissé vers l'insuffisance alimentaire voire la malnutrition. Le syndrome des diamants et or a atteint ces zones ; les familles se sont ruées vers ces produits délaissant en partie les activités agropastorales.

3.2.2.8.2. Production

Production sylvicole

Le Tableau 24 fournit des informations sur la production, l'exportation et la vente des produits forestiers centrafricains. Au premier constat :

La Production du bois ne repart pas encore à la hausse. En effet, cette production qui était de 703 000 m³ en 2000, a chuté jusqu'à 536 713 m³ en 2007. La production totale des grumes est passée de 315 154 m³ en 2015 à 418 250 m³ en 2016, soit une hausse de 32,7%.

La production de sciages est en régression de 44% passant de 513 m³ en 2012 à 32 532 m³ en 2016, due aux difficultés qu'éprouvent les entreprises à se relever suite aux crises. Après la chute de 740 à 93 m³ entre 2007 et 2009 et la reprise en hausse de 2009 avec 863 m³, la production de contreplaqués a cessé depuis cette année. Plus aucune entreprise n'en a produit jusqu'à ce jour.

Les exportations se maintiennent. Les exportations de grumes (Photo 13) ont augmenté de 68% passant de 110 015 m³ en 2015 à 184 801 m³ en 2016 en lien avec l'amélioration des prix du bois tropicaux sur le marché international. Cette tendance se confirme en 2017 avec 273 148 m³, soit une hausse de 48% entre 2016 et 2017.

Photo 13 : Grumes à Bangui



Source : © PNUD_RCA

Les exportations de sciages, quant à elles, ont régulièrement baissées depuis 2007 revenant de 76 042 m³ à 20 632 m³ en 2017. Cette situation serait liée à la faiblesse des carnets de commandes des sociétés forestières.

Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, les contreplaqués ne sont plus exportés depuis 2008, alors que les exportations avaient chuté de 513 m³ à 48 m³ entre 2007 et 2008.

Les ventes locales ne progressent pas. Elles se sont arrêtées en 2015 pour les sciages et en 2009 pour les contreplaqués. Les ventes locales de sciages continuent de souffrir de l'étroitesse du marché local avec pour résultat une baisse de la demande intérieure de 100% par rapport à l'année 2016, revenant de 9 847 m³ à 0

Tableau 24 : Production, exportation et vente des produits forestiers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PRODUCTIONS (m³)											
Grumes											
Production brute	537 998	555 143	348 926	324 283	424 447	423 122	341 977	237 489	315 154	418 250	536 713
Production nette commercialisable	441 158	455 217	286 119	265 912	348 047	346 960	280 421	194 741	258 426	342 965	440 105
Sciages	92 486	73 675	61 849	45 138	58 357	58 513	40 037	24 034	33 135	34 431	17 261
Contreplaqués	740	93	863	0	0	0	0	0	0	0	0
EXPORTATIONS (m3)											
Grumes	193 213	155 301	11 484	147 893	152 278	158 178	144 615	113 993	110 105	184 801	188 450
Sciages	76 042	62 233	40 477	36 657	38 813	38 674	27 557	27 015	24 993	30 768	13 574
Contreplaqués	513	48	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VENTES LOCALES (m3)											
Sciages	11 565	13 247	3 784	4 026	4 526	11 380	3 883	1 100	31	0	0
Contreplaqués	967	787	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TRANSFORMATION											
Taux de transformation sur production brute	46%	54%	50%	36%	46%	45%	40%	34%	47%	39%	31%
Taux de transformation sur production nette	56%	66%	61%	44%	56%	54%	48%	41%	57%	46%	38%
Rendement moyen de sciages	38%	25%	35%	38%	30%	31%	29%	30%	22%	22%	10%

Source : MEFCP, CDF

m³ en 2017. Cette mauvaise performance s'expliquerait par le fait que depuis 2016 aucune société n'a déclaré ses ventes en débités. Depuis 2007 et 2008 où leurs volumes vendus sont passés de 967 m³ à 787 m³, les ventes de contreplaqués ont cessé.

Destination des produits ligneux issus de la forêt centrafricaine. Presque toutes les sociétés forestières en RCA sont productrices et exportatrices en même temps. Les bois ronds et les débités sont exportés par elles-mêmes en utilisant les corridors Bangui-Douala et le quatrième parallèle. L'analyse des données du Tableau 25 met en exergue des enseignements sur la destination du bois de Centrafrique.

Les exports cumulés de sciages et de grumes en volume marchand en 2016 sont répartis à part quasiment égales entre l'Europe et l'Asie (48% de part à l'export chacun). Une petite part de marché (1,6%) des exports de bois de RCA est consommée sur le continent africain. Une part non négligeable (2,1% des exports de grumes) a une destination indéterminée dans les registres du CDF. Si l'on considère un rendement matière au sciage de 30% (3 m³ de grume pour obtenir 1 m³ de sciage qui est un rendement moyen couramment utilisé) on obtient un équivalent volume grume de 93 304 m³ qui, ajouté aux exports grumes donne un total de 277 106 m³ équivalent grumes produites et exportés pour l'année 2016.

Tableau 25 : Destination des produits ligneux de la RCA en 2016

Destination des exportations de la RCA	Grumes en		Sciages		Grumes et sciages	
	Volume m ³	%	Volume m ³	%	Volume m ³	%
Europe	86 298	46,7	17 998	58	104 296	48,4
Allemagne	26 508	14,3	2 957	10	29 465	13,7
Autriche	18 368	9,9	400	1	18 768	8,7
Belgique		0,5			875	0,4
Bulgarie			30	0	30	0,0
Chypre			53	0	53	0,0
Croatie			105	0	105	0,0
Danemark	4 010	2,2	190	1	4 200	1,9
Espagne	902	0,5	98	0	1 000	0,5
France	32 565	17,6	13 599	44	46 164	21,4
Italie	563	0,3	544	2	1 107	0,5
Portugal	2 338	1,3	22	0	2 360	1,1
Divers Europe	169	0,1			169	0,1
Afrique	579	0,3	2 751	9	3 330	1,5
Cameroun	579	0,3			579	0,3
Maroc			48	0	48	0,0
Sénégal			2 678	9	2 678	1,2
Emirat Arabe Uni			25	0	25	0,0
Asie	94 084	50,9	10 019	33	104 103	48,3
Bengladesh	101	0,1			101	0,0
Chine	67 924	36,8	8 935	29	76 859	35,7
Corée	706	0,4			706	0,3
Japon	291	0,2			291	0,1
Turquie	2 600	1,4	170	1	2 770	1,3
Vietnam	21 641	11,7	914	3	22 555	10,5
Divers Asie	821	0,4			821	0,4
Non Déterminée	3 841	2,1			3 841	1,8
Total	184 802	100	30 768	100	215 570	100,0

Source : MEFCB, CDF

(ii) Production faunique

Evolution des superficies exploitées des zones cynégétiques de 2008 à 2017

Comme le montre la Figure 12, 2011-2012 correspond à la meilleure saison cynégétique du

pays. Le pays a atteint la plus grande superficie des zones cynégétiques exploitée, environ 82 000 km². En 2012-2013, du fait de la crise, la superficie exploitée a régressé pour atteindre 55 300 km². Cette diminution s'explique par l'abandon de

certaines secteurs de chasse par la Société National Safaris à cause des éleveurs transhumants dans presque tous les secteurs : National Safari, 847 km² en amodiation, Safari Bongos : Une partie de 4 687 km² à la journée.

Figure 12 : Superficies exploitées des zones cynégétiques de 2008 à 2017 (en milliers km²)

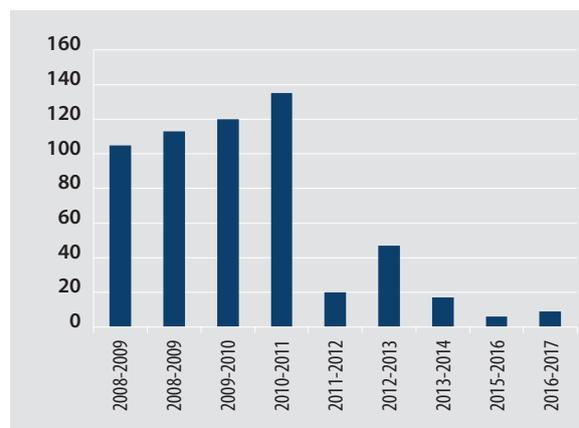


Source : MEFCP, DGEF

Evolution du nombre de touristes chasseurs de 2009 à 2017

L'évolution du nombre des touristes (Figure 13) est étroitement liée à celle des superficies exploitées des zones cynégétiques. Après une lente progression de 105 à 135 touristes entre 2008 et 2012, le nombre de touristes enregistrés a chuté brutalement à 20 en 2012-2013 puis après une légère hausse en 2013-2014 à 47 touristes, il a suivi une tendance baissière atteignant 09 touristes en 2016-2017 dont 07 pour National Safaris et 02 pour Safari Bongo. Cette forte baisse s'explique également par les situations conflictuelles qui se sont étendues sur presque tout le territoire et qui ont touché particulièrement les zones cynégétiques qui cohabitent pour la plupart, avec les zones d'exploitation des ressources forestières ou minières convoitées. Durant les mêmes périodes, une baisse régulière du nombre des chasseurs a été constatée surtout sur ces 4 dernières saisons cynégétiques.

Figure 13 : Evolution du nombre des touristes de 2008 à 2017

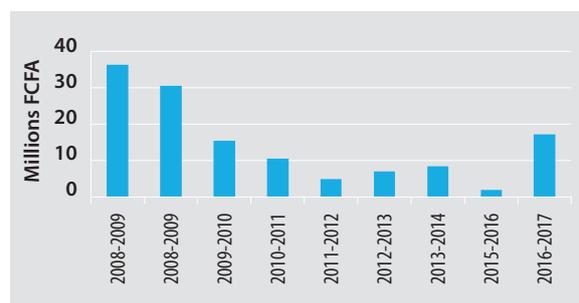


Source : MEFCP, DGEF

Recettes

Les recettes dégagées par ce sous-secteur sont loin du potentiel dont dispose le pays. Depuis la saison 2008-2009, le tourisme en RCA a été sérieusement affecté par les crises récurrentes que connaît le pays comme le montre la Figure 14. Les recettes, qui étaient de 36 millions FCFA en 2008-2009, ont suivi une tendance baissière en dent de scie pour atteindre 2 millions FCFA en 2015-2016. La reprise est constatée depuis la saison cynégétique 2016-2017, où deux sociétés ont générées, à titre des différentes taxes cynégétiques, 17,14 millions FCFA dont : National Safari : 13 184 850 FCFA ; et, Safari Bongo : 3 952 610 FCFA.

Figure 14 : Recettes par saison cynégétique de 2008 à 2017 (en FCFA)



Source : MEFCP, DGEF

3.2.2.8.3. Développement communautaire

Les Communes forestières bénéficient d'une partie des recettes forestières rétrocédées qui est passée de 1,1 millions en 2012 à 1,3 millions USD en

2017. Ces fonds sont utilisés pour l'exécution des différents projets d'investissements, le paiement des salaires et indemnités du personnel des mairies, les primes des chefs de quartiers et chefs de village et le fonctionnement des municipalités.

Il convient de noter qu'un mécanisme de gestion de fonds issus de l'exploitation forestière est contenu dans le Code forestier en vue de garantir la bonne gouvernance du sous-secteur où une partie des recettes forestières est rétrocédée aux populations riveraines (communes) pour améliorer leurs conditions et cadres de vie. Cependant, aucun rapport sur l'état de mise en œuvre de ces fonds n'est pas disponible.

3.2.2.8.4. Fraude, lutte contre la fraude, traçabilité et transparence

Fraude et lutte contre la fraude

L'absence des autorités administratives des régions ainsi que des FDS nationales, a engendré une contrebande frontalière en matière de trafic frauduleux du bois. La production illégale du bois provient des scieurs artisanaux qui travaillent pour la plupart sans permis et sont installés dans les villages périphériques des PEA et d'autres domaines forestiers. Il existe peu de statistiques fiables sur cette forme d'exploitation.

Des enquêtes récentes réalisées conjointement par les Bureaux d'études TERE et CIFOR en Octobre 2010 pour quantifier et qualifier le secteur domestique du bois d'œuvre à Bangui, ont estimé à 74 000 m³ la production globale des sciages dont la moitié est d'origine artisanale. Cette quantité correspond à la moitié du secteur formel démontrant ainsi l'importance du sciage artisanal dans l'économie nationale avec des impacts directs de création d'emplois et de revenus dans l'économie locale. Selon les mêmes sources, 40% des scieurs sont natifs de la zone où ils exercent et 46% viennent de Bangui sur l'ensemble d'un échantillon de 37 scieurs enquêtés. Il est important de noter que la production illégale est constituée des bois d'origine illégale issus des PEA et autres.

Conscient de l'existence d'une fraude massive, dans la chaîne de production/distribution du bois, le gouvernement a mis en place par arrêté, la Brigade forestière composée de 29 personnes toutes du corps militaire ou paramilitaire. Cet effectif ne permet pas

d'avoir une surveillance élargie sur l'ensemble des PEA, on aurait un ratio de 1 agent pour 117 273 ha, irréalisable lorsque l'on sait qu'ils n'ont pas les moyens.

Le processus FLEGT entendu l'« Application des Règlements Forestiers, la Gouvernance et le Commerce Associé », reste une réponse de l'Union Européenne à cette pratique. Ce processus se poursuit à travers des sessions techniques et formelles de négociation entre la RCA et l'Union Européenne, pour l'opérationnalisation de l'APV-FLEG.

Traçabilité et Transparence

Préoccupé par la problématique de la traçabilité, le gouvernement a signé un contrat avec BIVAC. Acteur indirect de la logistique en tant que vérificateur des chargements, BIVAC propose un service de vérification des marchandises au chargement et de pointage des camions au niveau des passages frontière de la RCA. BIVAC a aussi un bureau de pointage à l'arrivée au parc SEPBC au Cameroun et centralise toute cette donnée pour la communiquer sous forme de rapport aux instances gouvernementales : Ministère et directions des administrations. Il se rémunère en prélevant 1% de la valeur marchande des produits inspectés.

BIVAC dispose d'au moins un agent sur chacun des points de chargement dans les concessions forestières en production et traite les opérations et documents suivants : (i) les demandes d'exportations commerciales, permettant d'ouvrir les dossiers exportations, et indiquant le produit, le volume, la valeur FOB et l'identité du client ; (ii) les déclarations en douanes, (validation des informations déclarées) ; et, (iii) les attestations de vérification export : assurant qu'un tiers a observé le chargement et que ce chargement correspond bien aux informations mentionnées sur les documents de transport : facture ; note de détail, déclaration d'exportation commerciale, spécification des colis, lettre de voiture, déclaration – état de codage.

BIVAC constitue une base d'informations importante en volume et en sensibilité. C'est un atout dans la mise en place d'un système de traçabilité centralisé et partagé entre les ministères. Car il permet d'apporter non seulement une information contradictoire de

l'ensemble des chargements export mais apporte aussi un appui non négligeable aux administrations qui manquent de moyen de vérification sur les sites de production (agents) et de moyens logistiques pour les contrôles inopinés sur les routes et points de passage stratégiques.

Pour renforcer la transparence et la traçabilité, le gouvernement a pris deux dispositions. Premièrement, la création d'un Secrétariat Technique Permanent de l'Accord de partenariat volontaire pour le FLEGT (SPAPV/FLEGT) et d'une Cellule chargée de la mise en œuvre et de la vérification des documents des autorisations FLEGT (CCMEVDAF). Leur opérationnalisation effective permettra une meilleure traçabilité. Deuxièmement, le sous-secteur forestier a été intégré au processus ITIE.

L'Administrateur indépendant de l'ITIE a procédé à la réconciliation des paiements et revenus du secteur en 2011. Mais, sur 09 sociétés d'exploitation forestières enquêtées, aucune n'a déclaré ses paiements, seul l'Etat (notamment la direction générale des impôts et des domaines et la direction générale des douanes et des droits indirects) a déclaré les revenus perçus qui sont exactement de 4 010 071 000 FCFA correspondant aux paiements des différentes taxes, amendes, redevances et diverses contributions.

3.2.3. Exploitation des ressources minières

3.2.3.1. Contexte spécifique au secteur

Les principaux indicateurs du secteur minier se sont rapidement détériorés avec la crise militaro-politique de 2013. La RCA a été suspendue du SCPK et de l'ITIE. Et bien que les activités d'extraction n'aient pas cessé, le nombre de collecteurs a baissé. Par ailleurs, la RCA ne s'est pas remise des effets de la crise économique mondiale de 2008 notamment du ralentissement de la demande mondiale de diamants qui a fait évoluer en dents de scie le nombre de bureaux d'achat de diamants inscrits à Bangui. Les effets conjugués des crises internes à répétition, des crises et sanctions internationales ont eu pour conséquences, la réduction de l'activité des exploitations minières avec la baisse drastique des investissements dans la prospection et des recettes fiscales, la cessation des activités de certaines sociétés minières notamment la suspension des projets

d'exploration qui pourtant étaient au stade avancé en fin 2012. Les grands problèmes de gouvernance qui ont longtemps entravé le développement du secteur minier ont été exacerbés par la crise.

Le gouvernement et les autorités du SCPK se sont accordés en Mai 2015 sur un retour progressif des régions productrices de diamants dans le processus de certification. Le diamant étant le principal produit minier de la RCA est suivi de l'or qui se positionne comme le deuxième produit exploité.

Pour mieux appréhender les contours de l'exploitation des minerais en RCA, il convient de faire une analyse des dispositions légales qui régissent cet important secteur de l'économie à travers les institutions, les lois et règlements du pays.

3.2.3.2. Cadre institutionnel

L'exploitation des minerais en RCA est sur le plan institutionnel organisée par le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG). Conformément aux dispositions du Décret n° 17.324 du 12 septembre 2017, portant son organisation et son fonctionnement, le MMG est responsable de la réglementation des différents sous-secteurs et de la tutelle politique et technique des structures et entreprises sous-tutelle dans le secteur. A ce titre, le Ministère a pour attributions :

En matière des mines : concevoir la politique générale et la stratégie d'actions dans le domaine des mines ; veiller au respect et à la bonne application des dispositions légales et réglementaires en matière des mines ; veiller au respect et à la bonne application des dispositions légales et réglementaires en matière d'utilisation des substances radioactives, explosives et détonantes par les opérateurs du secteur ; organiser la répression de la fraude et de la contrebande dans le secteur minier ; dresser l'inventaire des substances minérales du pays et promouvoir les infrastructures favorables à leur mise en valeur ; veiller à la réalisation des études d'impact environnemental et social des activités des sociétés minières ; délivrer les diplômes de maîtres bijoutiers ; assurer l'organisation d'un partenariat actif avec les organisations professionnelles régulièrement constituées ; délivrer et assurer le contrôle des agréments nécessaires aux activités de collecteurs et de bureaux d'achat ; assurer

l'harmonisation du droit interne des politiques, programmes et procédures nationales en matière des mines avec les normes internationales régissant le secteur ; délivrer les autorisations de circulation en zones minières ; et, veiller à l'exécution de la mission qui incombe aux opérateurs économiques du secteur minier.

En matière de pétrole : concevoir et mettre en œuvre la politique générale et la stratégie d'actions dans le domaine du pétrole ; veiller au respect et à la bonne application des dispositions légales et réglementaires en matière de pétrole ; veiller au respect et à la bonne application des dispositions légales et réglementaires en matière d'utilisation des substances radioactives, explosives et détonantes par les opérateurs du secteur ; négocier et suivre l'exécution des contrats, conventions ou accords liant l'État et les sociétés exerçant dans le secteur du pétrole ; organiser la répression de la fraude et de la contrebande dans le secteur pétrolier ; actualiser la carte de découpage du domaine pétrolier de la RCA en blocs et sous- blocs surfaces ; veiller à la réalisation des études d'impact environnemental et social des activités des sociétés pétrolières ; assurer l'organisation d'un partenariat actif avec les organisations professionnelles régulièrement constituées ; assurer l'harmonisation du droit interne des politiques, programmes et procédures nationales en matière de pétrole avec les normes internationales régissant le secteur ; concevoir et proposer des projets de développement communautaire à financer dans le cadre des contrats de partage de production ; et, veiller à l'exécution de la mission qui incombe aux opérateurs économiques du secteur pétrolier.

Il anime cette politique à travers la Direction Générale des Mines (DGM) et la Direction Générale du Pétrole (DGP) et compte quatre organismes chargés de la mise en œuvre des politiques sectorielles (ORGM, COMIGEM, ST-ITIE et SPPK).

Il est important de distinguer les missions et attributions des structures et de leurs démembrements ainsi que celles des organes qui interviennent dans ce secteur.

1. La Direction générale des mines et ses démembrements

Les missions et attributions destinées à la DGM et aux structures qui y sont attachées sont variées et complémentaires.

La DGM est chargée de l'exécution de la politique gouvernementale dans ce domaine, de l'élaboration des règles et procédures et d'en assurer l'application. Elle a entre autres pour principales attributions de : veiller à l'application de la législation et de la réglementation relatives aux activités minières ; promouvoir la prospection et la recherche minière ; veiller à la production des données statistiques sur la production des mines ; assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des conventions de développement ; harmoniser le droit interne avec les normes internationales du secteur minier ; veiller à la gestion du domaine minier ; promouvoir la valorisation des autres indices des minerais ; maintenir un partenariat actif avec les organisations professionnelles du secteur minier légalement constituées ; promouvoir et suivre l'exploitation des ressources minérales nationales ; contrôler les activités techniques et administratives relatives à la promotion et à l'exploitation des ressources minières.

La mission de la DGM se décline en plusieurs domaines confiés à trois directions :

- **La direction de la recherche minière et du cadastre minier** qui a pour missions l'exécution des travaux de recherches géologiques et minières pour la mise en place d'une base de données fiables.
- **La direction des techniques industrielles, de l'exploitation artisanale et de la protection de l'environnement** qui a pour missions la protection de l'environnement, la promotion de l'exploitation artisanale et des techniques industrielles.
- **La direction des données, de la régulation et du suivi de la commercialisation** qui a pour missions la collecte de toutes les données relatives au secteur minier et d'assurer la régulation et le suivi de la collecte et de la commercialisation des pierres et métaux précieux ou semi précieux et autres substances minérales.

2. Le bureau d'évaluation et de contrôle de diamants et or (BECDOR)

Placé sous la direction en charge de la commercialisation, le BECDOR est chargé de : l'évaluation des diamants bruts et taillés, de l'or et autres pierres et métaux précieux destinés à l'exportation ; l'expertise, l'évaluation et les ventes des saisies de pierres et métaux précieux ; la préparation des arrêtés fixant la valeur mercuriale à l'exportation, des bureaux d'achat d'import-export (BAIE) et des collecteurs en vue de leur meilleur suivi ; le visa des bordereaux d'achat des bureaux d'achat d'import-export et des collecteurs et le suivi des activités de la production et de la commercialisation des sociétés minières ; le contrôle des diamants bruts et le visa des carnets des collecteurs à l'arrivée et au départ de Bangui ; l'émission des avis d'encaissement des taxes et droits à l'exportation et de s'assurer du recouvrement ; le contrôle de la mise en caissette des produits d'exportation après expertise et évaluation, et la pose des scellés sur les caissettes ; l'escorte des caissettes depuis le bureau d'expertise jusqu'à l'aéroport où il est procédé au dernier contrôle des scellés ; le suivi des activités d'achat, de préemption, de production et de vente du comptoir national de diamant ; l'établissement et la diffusion des statistiques de diamants bruts et de l'or ; et, la formation continue des experts évaluateurs.

Les tâches journalières du contrôle d'évaluation du diamant et d'or sont effectuées par les experts évaluateurs en diamant et or sous la responsabilité d'un expert évaluateur principal nommé pour une année, renouvelable une fois, par le Ministre en charge des mines sur proposition du Directeur Général des Mines.

3. L'Unité Spéciale Anti-Fraude (USAF)

Elle a pour missions la recherche des infractions, la répression des fraudes et les contrebandes dans les secteurs minier, pétrolier, énergétique et hydraulique. Elle est placée sous la responsabilité d'un Commandant, Directeur de service, et composée des unités de contrôle minier, pétrolier, énergétique et hydraulique.

L'unité de contrôle minier, pétrolier, énergétique et hydraulique, placée sous la responsabilité d'un Chef d'unité, Chef de service, est chargée de : réprimer des

fraudes sur la recherche, l'exploitation, la détention, la cession, la circulation et la commercialisation des pierres et métaux précieux, l'électricité, des hydrocarbures et de l'eau ; enquêter sur la moralité des candidats à la profession de collecteur d'or et de diamants, des acheteurs et démarcheurs agréés des bureaux d'achat ; contrôler et viser les autorisations de circulation et de séjour en zones minières protégées ; et, dresser les procès-verbaux des infractions à la législation minière, pétrolière, énergétique et hydraulique.

4. Missions et attributions des organes, sociétés et projets sous tutelle

(i) Office de Recherches Géologique et d'Exploitation Minière (ORGEM)

L'ORGEM est un office public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Créée par la Loi n° 09.005 du 29 Avril 2009, portant code minier de la RCA, il est, par ailleurs, régie par la Loi n° 08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et offices publics, le Décret n° 08.296 du 20 août 2008 fixant les modalités d'application de la loi et les présents Statuts. L'ORGEM a pour mission d'améliorer la connaissance géologique du pays et de promouvoir la mise en valeur des ressources géologiques et minières en RCA conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi n° 09.005 du 29 Avril 2009, portant code minier de la RCA. A ce titre, il est chargé notamment de :

- **En matière de ressources minérales :** répertorier, classer et étudier aux fins de leur valorisation tous les indices minéraux utiles, économiquement connus en RCA ; relancer, organiser et développer la prospection et la recherche géologique et minière sur toute l'étendue du territoire ; réaliser ou poursuivre les études de faisabilité d'exploitation des gisements reconnus et procéder ou faire procéder à leurs exploitations ; et élaborer un cadre de partenariat public/privé pour développer le lien de partenariat avec les organismes, établissements publics ou privés, sociétés ou personnes physiques intéressées par la mise en exploitation des gisements pour lesquels la faisabilité a été reconnue et conformément aux intérêts du pays.

- **En matière de cartographie** : établir la carte géologique et minière (ou coupures) des régions du territoire n'ayant pas encore fait l'objet de levées géologiques ; procéder à la révision des cartes géologiques ; et, effectuer des levées géologiques à grande échelle des régions d'intérêts économiques pour la RCA, et des zones urbaines dans lesquelles les travaux d'aménagements sont envisagés.
- **En matière d'infrastructures routières et matériaux de construction** : fournir une assistance technique lors des études et de la réalisation des tracés du réseau routier pour la reconnaissance des structures géologiques impliquées et la recherche à proximité des tracés, des carrières des matériaux de construction indispensables à la réalisation des routes ; procéder à la prospection, aux études géologiques et physicochimiques, aux essais de traitement et à l'évaluation des réserves et gisements de matériaux de construction (argiles, latérites, graviers, sables, calcaires, marbres, granités, quartz etc.) exploitables économiquement aux voisinages des grands centres urbains ; et, procéder aux études géologiques et géotechniques des terrains devant servir d'assise à des ouvrages d'art ou immeubles importants.
- **En matière de partenariat et de coopération technique** : développer des échanges avec des centres et établissements scientifiques d'autres pays pour la formation des cadres et agents de l'ORGEM dans le cadre de son objet et développer, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de l'objet de l'office.
- **En matière de protection et sauvegarde de l'environnement** : promouvoir et mettre en œuvre une politique environnementale dans le domaine de l'hydrologie, de l'hydrogéologie et de radiologie et rechercher, aménager et protéger les nappes souterraines.
- **En matière de structures d'accueil** : Servir de centre d'accueil pour faciliter les activités de

recherche et de documentation des sociétés minières, établissements privés ou publics, groupement, associations ou particuliers concernés ou intéressés par les objectifs de l'office.

La gestion de l'ORGEM est assurée par un conseil d'administration et une direction générale.

(ii) **Comptoir des minéraux et gemmes (COMIGEM)**

Le COMIGEM est une société anonyme d'État dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Créée par la Loi n° 09.005 du 29 Avril 2009, portant code minier de la RCA, elle est, par ailleurs, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique, la Loi n° 08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et offices publics, le Décret n° 08.296 du 20 août 2008 fixant les modalités d'application de la loi et les Statuts.

Le COMIGEM a pour objet de favoriser et de promouvoir les transactions sur les substances minérales précieuses et semi-précieuses ; et de l'achat et l'exportation des pierres et des métaux précieux et semi-précieux, et autres substances minérales. Elle est chargée de l'importation, l'exportation, et généralement, de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de l'objet social.

La gestion du COMIGEM est assurée par un conseil d'administration et une direction générale.

(iii) **Secrétariat permanent du processus de Kimberley (SPPK)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Processus de Kimberley (PK) en RCA, par Décret n° 03.124 du 20 juin 2003, le gouvernement a réglementé les modalités d'importation et d'exportation de diamants bruts. Le PK a adopté un certain nombre de recommandations dont la mise en œuvre permet d'éviter que les diamants ne servent à financer les conflits militaro-politiques.

Ainsi, l'exportation de diamants bruts est soumise aux recommandations du PK notamment ils doivent être obligatoirement accompagnés du certificat de Kimberley de la RCA délivré, signé et validé par l'autorité compétente et doivent être placés sous forme de lot dans un conteneur inviolable portant le sceau de l'autorité compétente. L'importation de diamants bruts est également soumise aux recommandations du PK notamment ils doivent être obligatoirement accompagnés d'un certificat de Kimberley du pays de provenance et importés sous forme de lot logés dans leurs conteneurs d'origine non violés.

L'autorité compétente est le BECDOR du Ministère en charge des mines, qui est chargé du contrôle et de la validation des certificats de PK de la RCA. Cette validation se fait par l'apposition d'une signature et d'un sceau dont le modèle est notifié aux participants et à la présidence du PK.

L'autorité d'émission du certificat de Kimberley est le BECDOR du Ministère en charge des mines. Toutefois, cette autorité pourrait être confiée par le gouvernement à une personne morale, auquel cas cette modification est notifiée aux participants et à la présidence du PK.

Le Processus de Kimberley est représenté en RCA par un Secrétariat Permanent (SP) composé d'un secrétaire permanent et d'un adjoint, nommés par arrêté du Ministère en charge des mines. Les textes portant organisation et fonctionnement du SPPK sont en cours d'adoption.

(iv) Projet pilote sur les droits de propriété et le développement des diamants artisanaux (DPDDA)

Le droit de propriété, représente l'ensemble des principes et règles qui définissent l'accès, l'usage et le contrôle d'une ressource. C'est sur cette base que le gouvernement américain s'était engagé à soutenir les efforts de la RCA pour aller vers plus de transparence et de traçabilité. Ainsi, l'USAID a financé le DPDDA, mis en œuvre par un bureau d'étude américain basé aux États-Unis, en partenariat avec le Ministère en charge des mines.

Lancé en 2007 comme initiative pilote en RCA, le projet DPDDA est une initiative conjointe de l'USAID

et du Département d'État pour aider le gouvernement de RCA et du Liberia à remplir leurs engagements vis-à-vis du Processus de Certification Kimberley. Le projet vise à augmenter le nombre de diamants alluviaux qui entrent dans le système formel tout en augmentant les bénéfices accrus par les communautés minières à travers une approche de renforcement des droits de propriété.

Mis en œuvre en deux phases, la phase pilote, d'Avril 2007 à Avril 2009, axée sur la préparation du modèle et la deuxième, de Mai 2009 à Mai 2011, portant sur le perfectionnement, l'extension et la repiquage, le projet DPDDA a pour objectif de (i) créer dans les zones pilotes du projet un modèle de collecte et de gestion d'informations fiables sur la production du diamant artisanal depuis la mine jusqu'à l'exportation, comme l'exige le Processus de Kimberley dont la RCA est partie signataire ; (ii) renforcer les capacités techniques des artisans pour mieux gérer leurs ressources naturelles et leurs revenus ; et (iii) développer une prise de conscience des artisans sur la réduction des impacts environnementaux. A ce titre, le Projet DPDDA assiste le gouvernement centrafricain et les artisans miniers de ses zones d'intervention dans les domaines de : la sécurisation des droits à la terre et aux ressources, l'amélioration des systèmes de suivi de la production et de la vente de diamants, l'augmentation des bénéfices accrus par les communautés artisanales minières du diamant, le renforcement de la capacité des artisans à réduire l'impact environnemental de l'artisanat minier du diamant (AMD) et l'amélioration de l'accès des partenaires aux informations importantes sur l'AMD.

Les principales préoccupations abordées par ce Projet portent sur (i) le manque d'informations fiables de suivi de la production artisanale du diamant pour assurer l'intégrité du Processus de Kimberley ; (ii) la pauvreté des acteurs miniers et des communautés artisanales des zones minières ; et, les impacts négatifs sur l'environnement naturel et la diminution de la production agricole liés au secteur.

Il s'agit principalement pour le gouvernement des États-Unis d'appuyer la mise en œuvre du Processus de Kimberley (PK) en RCA dont le but principal est de prévenir, par un système de certification, le commerce des diamants de conflit tout en protégeant

sa valorisation légale. Trois zones pilotes avaient été retenues dans la sous-préfecture de Boda, à savoir : Ngotto, Bossoui, Boulaye II et III.

Le projet DPDDA aide ainsi les artisans miniers à formaliser leurs titres de droit coutumier à travers un processus de validation visant à une reconnaissance légale formelle. Le projet géoréférence les sites miniers et rentre les données dans un registre informatique qui sera transféré au gouvernement dès que la capacité de celui-ci à gérer les bases de données sera renforcée. Le DPDDA aide les communautés minières à diversifier leurs sources de revenu à travers des projets comme la pisciculture sur des sites miniers épuisés. Enfin, le DPDDA aide les communautés minières et le grand public à accéder aux informations vitales à l'artisanat du diamant alluvial.

Pour atteindre ces objectifs, l'approche du programme s'était reposé sur l'hypothèse centrale selon laquelle le renforcement des droits de propriété des artisans et des communautés locales, ainsi que la reconnaissance de leurs droits coutumiers par le système légal aideraient à : (i) ramener plus de diamants artisanaux dans le circuit contrôlé ; (ii) augmenter la transparence et assurer un meilleur accès aux informations sur la production artisanale du diamant ; (iii) éviter les conflits d'accès aux minéraux précieux ; (iv) donner plus de pouvoir aux populations locales (y compris les artisans et ouvriers miniers) à défendre et à négocier en termes de revenu leurs droits de propriété.

En raison de la suspension de la RCA du SCPK le 13 mai 2013, le bureau d'étude Tetra Tech ARD a suspendu sa participation au premier projet DPDDA arrivant à terme. Mais considérant que la décision de suspension de la RCA du SCPK avait été assouplie par une décision administrative du 17 juillet 2015 permettant la reprise des exportations des diamants bruts après avoir mis en œuvre l'annexe à la décision intitulé « Cadre opérationnel pour la reprise des exportations des diamants bruts de la RCA » issus des « zones conformes », l'USAID, à travers le bureau d'étude Tetra Tech ARD et le gouvernement centrafricain ont signé un accord de collaboration pour la mise en œuvre d'un projet de promotion et de consolidation de la paix, de résolution des conflits en soutenant le rétablissement de la chaîne légale de diamants dans les

zones conformes dans le cadre du PK. Ainsi, le projet DPDDA est poursuivi jusqu'à septembre 2018 dans le domaine de cohésion sociale.

(v) **Secrétariat technique permanent de l'ITIE (STP-ITIE)**

L'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) vise à développer la transparence dans les pays producteurs en matière de communication de paiements et des revenus générés par les industries extractives, de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public ; et de favoriser de cette manière, le bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable ainsi qu'à la réduction de la pauvreté. La RCA a adhéré à cette Initiative en août 2007 et a été déclaré « pays candidat » le 21 novembre 2008. Le dispositif institutionnel comprend un conseil national de l'ITIE en RCA (CN ITIE-RCA), un comité de pilotage de l'ITIE en RCA (CP ITIE-RCA) et un secrétariat technique de l'ITIE en RCA (ST ITIE-RCA).

Le comité national de pilotage est composé de représentants de gouvernement, des institutions de la république, des administrations sectorielles, des sociétés extractives et de commerces, des organisations professionnelles et des plateformes de la société civile. Il est chargé de : définir les grandes orientations politiques et stratégiques de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA ; assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA ; servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA ; vérifier et approuver les formulaires de déclarations des revenus tirés par le gouvernement de la RCA des activités des industries extractives ; amener tous les intervenants à participer activement aux débats publics sur les résultats de l'initiative ; veiller à la participation de tous les acteurs au processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'initiative ; adopter et veiller à la large diffusion des rapports ITIE ; définir et adopter le plan de travail, y compris les objectifs de développement ; définir et adopter le périmètre du rapport ; sélectionner l'administrateur indépendant ; et, évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'initiative sur le développement durable et la réduction de la pauvreté en RCA.

Le ST de l'ITIE-RCA, placé sous l'autorité d'un coordonnateur national est chargé de : collecter et centraliser les données relatives respectivement aux paiements déclarés par les sociétés et aux recettes enregistrées dans la comptabilité de l'État et en tenir une base de données ; organiser et assurer les travaux du comité national de pilotage de l'ITIE-RCA ; élaborer des projets de rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative ; élaborer les projets des termes de référence pour la réalisation des audits indépendants ou de toute autre étude sur directive du comité national de pilotage ; élaborer le projet de budget et en assurer l'exécution après approbation du comité national de pilotage ; gérer tous les événements relatifs à la mise en œuvre de l'ITIE ; participer aux événements internationaux relatifs à l'ITIE ; veiller au renforcement des capacités des structures nationales de l'ITIE ; proposer toute mesure corrective entrant dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA ; définir et gérer l'assistance technique et financière nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA ; et, produire un rapport d'activités annuel au comité national de pilotage pour approbation avant la transmission au Secrétariat International de l'ITIE.

Le ST remplit sa mission à travers deux cellules spécialisées : la cellule chargée de l'administration, des finances et de la collecte des données statistiques et fiscales et la cellule chargée du renforcement des capacités et de la communication.

3.2.3.3. Cadre législatif et juridique

Depuis 2003, à l'issue des états généraux du secteur minier, la RCA a entrepris des réformes dans le domaine de la législation minière en vue d'offrir un cadre institutionnel et juridique favorable à l'émancipation du secteur minier centrafricain. L'annexe 3 présente les principaux textes législatifs et juridiques qui fixent le cadre de gouvernance du secteur.

Après l'Ordonnance n° 93.007 du 25 mai 1993, portant code pétrolier dont les dispositions et ses textes d'application régissent la prospection, la recherche, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures par canalisations sur le territoire de la RCA ainsi que le régime fiscal de ces activités, le texte autour duquel s'organise toute la politique minière centrafricaine est

la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant code minier de la RCA. Elle détermine les conditions d'accès, les modes de recherche et d'exploitation, le contrôle de la production et de la valorisation des ressources minérales (diamant, or, etc.) en RCA. Les artisans miniers peuvent en assurer l'exploitation et la gestion en cas d'autorisation consentie par l'Etat. L'objectif et la finalité du code minier, est d'assurer une bonne gestion des ressources minérales, en garantissant le profit maximum à tous les acteurs du secteur minier et en tenant compte de la protection de l'environnement.

Fondé sur le premier de ses douze principes à savoir que les ressources minérales appartiennent à l'État et constituent une richesse très importante pour le développement économique du pays, ce code est suffisamment aligné sur les meilleures pratiques internationales qui constituent le corps d'importants textes qui fixent le cadre juridique notamment les Décret n° 09.126 du 30 avril 2009 fixant les conditions de son application et n° 09.127 du 30 avril 2009, approuvant la convention minière standard entre l'État centrafricain et l'investisseur minier et incitant à la recherche et à la modernisation du travail dans les mines. La réglementation et la prospection y sont pris en compte : les droits et redevances superficielles liés à l'attribution des titres miniers et autorisations diverses qui n'étaient institués que par les lois de finances, et la prise en compte des titres des carrières ; les droits accordés aux artisans regroupés en coopératives d'exporter leurs produits, les droits des enfants mineurs dans les chantiers miniers, et la protection de l'environnement.

Au début de la chaîne de mise sur le marché des pierres et métaux précieux de la RCA, figure l'évaluation et l'attribution des valeurs marchandes à ces produits. C'est pourquoi, dès le 13 décembre 1993, le Décret n° 93.437 a été adopté pour créer et fixer les attributions du BECDOR.

Pour promouvoir les investissements et améliorer la production, les Décrets n° 09.217 du 30 juin 2009 et n° 09.216 du 31 juillet 2009 ont été signés pour approuver respectivement les statuts de l'ORGEM et du COMIGEM. Ces deux organes ayant un statut d'office public, ils sont régis par le Décret n° 08.296 du 20 août 2008 fixant les modalités d'application de la

Loi n° 08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et offices publics.

En vue d'améliorer l'environnement des affaires et rassurer les investisseurs, le gouvernement avait adhéré très tôt au dialogue international sur la traçabilité et la transparence dans l'industrie extractive. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Kimberley en RCA, dès le 20 juin 2003, le Décret n° 03.124 a été signé pour régler les modalités d'importation et d'exportation de diamants bruts, suivi de l'Arrêté n° 028/15 du 09 août 2015, portant création d'un comité national de suivi chargé de la mise en œuvre du cadre opérationnel défini par le Processus de Kimberley, relatifs à la reprise des exportations de diamants bruts centrafricains qui sera renforcé par l'Arrêté n° 024/17 du 04 avril 2017 mettant en place un comité national de suivi chargé de la mise en œuvre du cadre opérationnel défini par le Processus de Kimberley, relatifs à la reprise des exportations de diamants bruts centrafricains. En ce qui concerne le processus ITIE, plusieurs textes juridiques ont été également pris. Le Décret n° 08.260 du 18 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel qui sera renforcé par les Décrets n° 16.318 du 29 août 2016 et n° 16.096 du 22 mars 2016.

En vue de lutter contre la fraude et en application des dispositions du code minier, le Décret n° 13.241 du 08 juillet 2013 a été signé pour déterminer l'organisation et le fonctionnement de l'unité spéciale anti-fraude en RCA.

Par ailleurs, compte tenu de leur caractère sensible et nocif pour l'homme et la nature, le gouvernement a différencié le traitement des ressources naturelles radioactives. Ainsi, la Loi n° 06.031 du 27 septembre 2006 sur les minéraux radioactifs de la RCA a été adoptée.

Dans le cadre de la gouvernance nationale des ressources naturelles et de leur commercialisation, le code minier est adossé à d'autres textes législatifs :

- La Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007, portant code de l'environnement de la RCA qui donne mandat au Ministère en charge de l'environnement

de surveiller les problèmes environnementaux dans le secteur minier.

- La Loi n° 01.010 du 16 juillet 2001, portant charte des investissements de la RCA et instituant le code des avantages fiscaux de droit de commerce ne traitent pas des exonérations minières, mais, elles sont prévues dans le code minier. Ces exonérations s'appliquent aux titulaires de permis de recherche qui bénéficient de l'exonération des droits d'enregistrement et de mutation relatifs aux opérations minières à l'exception de ceux afférents aux baux et locations à usage d'habitation et de l'exonération des impôts : contribution des patentes (CP), impôt sur les sociétés (IS), impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (RCM) et la contribution au développement social (CDS).

Les titulaires d'un permis d'exploitation minière qui outre l'exonération des droits et taxes de douane sur les matériels et matériaux de traitement de laboratoire et de construction, bénéficient de l'exonération des droits et taxes de douane sur l'équipement de « Remplacement » et sur l'équipement devant servir à une extension de l'exploitation ; et de l'exonération des droits et taxes de douane sur l'importation des matériaux et matériels nécessaires à la construction des bâtiments jusqu'à la date de la première production commerciale.

Pour faciliter l'accès du code minier à tous les opérateurs, quel que soit leur niveau, un guide du code a été élaboré dans le cadre du projet DPDDA.

3.2.3.4. Cadre fiscal

Le cadre fiscal minier centrafricain est déterminé chaque année par la loi des finances. La fiscalité minière pratiquée se compose de droits miniers définis par le code minier et ses textes d'application et de taxe à l'exportation.

Les droits miniers : ils comprennent : *(i)* les frais de licences de collecteurs ; *(ii)* les frais de licences pour les bureaux d'achat et leurs bureaux secondaires ; *(iii)* les frais d'achat de carte d'ouvrier minier ; *(iv)* les frais de patente d'artisan minier ; *(v)* les frais liés à

Tableau 26 : Taxe à l'exportation selon la Loi des Finances 2016

	DS ⁸	TC ⁹	PDSM	REIF	SPPK	Total TE ¹⁰	IMF
Diamant	2,00%	0%	0,75%	0,5%	0,5%	3,75%	3%
Or	1%	0%	0,75%	0,5%	0%	2,25%	3%

Source : Auteurs

l'attribution des permis et aux différentes autorisations minières ; **(vi)** les redevances sur les superficies ; **(vii)** les redevances proportionnelles ou royalties.

A cela, on pourrait ajouter la taxe sur les virements de fond. En effet, les principales banques centrafricaines ne disposent pas de ressources suffisantes et ne prennent pas de risque pour financer les opérations commerciales des bureaux d'achat. C'est pourquoi ces derniers sont obligés de se faire financer par des banques spécialisées dans le commerce du diamant à Anvers (quelquefois à New York ou à Ramat Gan). Les sommes correspondantes font l'objet de virements bancaires (facturés par les banques au taux d'environ 5% en rémunération de leurs services et 0,5 % sous forme de taxes sur les virements perçues pour le compte de l'État).

La taxe à l'exportation : Conformément à la Loi des Finances 2016, elle est passée de 6% en 2015 à 3,75% en 2016. En plus de la taxe à l'exportation, les établissements d'achat payaient des taxes supplémentaires correspondant aux taxes des collecteurs (3%) et l'IMF (3%). Les taux des différentes composantes sont donnés dans le Tableau 26. Le principal enseignement est la disparition de la taxe des collecteurs et la baisse du niveau des autres taux.

3.2.3.5. Les grands axes de la politique minière

Le Ministère en charge des mines a adopté un document de déclaration de politique minière qui détermine les orientations clés de la gouvernance des ressources minières. **Premièrement**, l'État a désormais pour rôle de se concentrer sur ses missions fondamentales de mise en place des infrastructures de base, de la création d'un environnement favorable à l'investissement, de la promotion du secteur, de

la définition du cadre juridique et institutionnel plus incitatif et de l'application rigoureuse de la réglementation en la matière. **Deuxièmement**, les cadres législatif, réglementaire, fiscal sont adoptés pour rendre le secteur minier attrayant dans un partenariat gagnant – gagnant, et le cadre institutionnel conçu pour promouvoir le développement du secteur. **Troisièmement**, en vue de promouvoir les investissements privés, améliorer la production et les revenus de l'État, des structures paraétatiques ont été créées dans le domaine de la prospection, la recherche ou l'exploitation des substances minérales et leurs commercialisations. Un accent a été mis sur la définition d'une politique de la petite mine artisanale. **Quatrièmement**, pour assurer la durabilité, la lutte contre la fraude doit être renforcée et une meilleure stratégie de protection de l'environnement et d'implication des communautés affectées par les activités minières développée.

Dans l'attente de l'adoption d'un programme de mise en œuvre de la déclaration de politique minière, la direction générale des mines a élaboré un plan d'actions articulé autour de 4 axes : (i) assainissement du cadastre minier ; (ii) relecture du code minier ; (iii) contribution du secteur minier à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté ; et, (iv) lutte contre les fraudes et les contrebandes minières.

3.2.3.6. Conventions et projets essentiels du secteur

Les conventions actuelles signées entre les sociétés minières et le Département en charge des mines établissent les conditions générales, juridiques, douanières, administratives, économiques et sociales. En matière de pétrole, trois conventions sont en cours et portent sur les recherches. Cependant, pour les 5 ou

8 DS = Droit de sortie,

9 TC = Taxe des collecteurs

10 TE = Taxe à l'exportation

10 prochaines années, il n'est envisagé, en ce moment en RCA, ni aucun grand projet minier industriel, ni aucun investissement majeur. Depuis 2012, les projets de prospection les plus avancés du pays sont confrontés à des problèmes de sécurité et aux revers du marché.

Avec l'aide de l'USAID, le gouvernement a mis en œuvre le Projet DPDDA. Lancé en 2007 comme initiative pilote en RCA, le Projet DPDDA est une initiative conjointe de USAID et du Département d'État pour aider le gouvernement de la RCA à remplir ses engagements vis-à-vis du Processus de Certification Kimberley tout en augmentant la production des diamants alluviaux qui entrent dans le système formel tout en augmentant les bénéfices accrus par les communautés minières à travers une approche de renforcement des droits de propriété.

3.2.3.7. Organisation de la chaîne d'exploitation des minerais

Les activités d'exploitation minière et la commercialisation forment une structure pyramidale dans laquelle, la production et la commercialisation

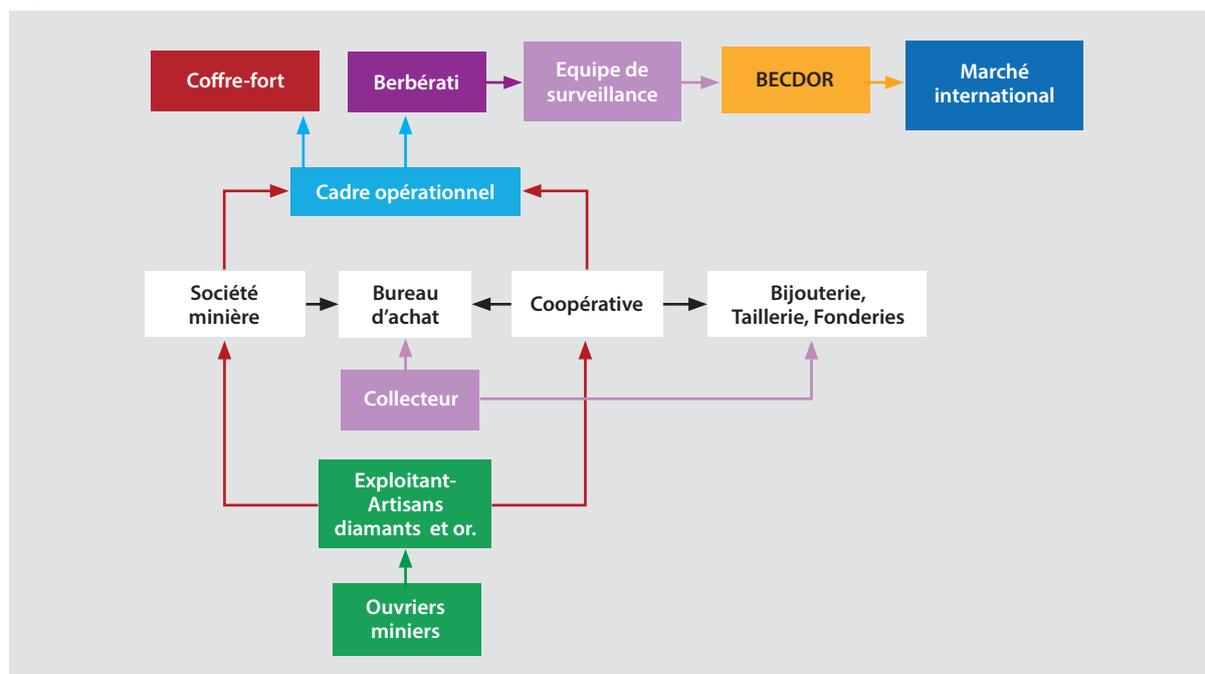
constituent des opérations difficilement séparables. La chaîne commerciale se finance à partir des marchés de grossistes internationaux. Ce financement s'étend depuis les outils, les permis et les moyens de subsistance des travailleurs des mines artisanales jusqu'à la production. L'organigramme de la Figure 15 présente la chaîne de production et de commercialisation des produits miniers de la RCA qui intègre le cadre opérationnel recommandé par le SCPK.

Les principaux acteurs du secteur minier sont constitués d'acteurs légaux du secteur public, du secteur privé et des acteurs illégaux. Cependant, l'activité artisanale minière est considérée comme une activité familiale génératrice de revenus, et se pratique dans des régions éloignées de la capitale. Il devient urgent pour le gouvernement d'exercer un contrôle rigoureux. A côté des acteurs légaux, il y'a un nombre important d'intervenants, notamment les sages des villages, les collecteurs, et les chefs religieux.

3.2.3.7.1. Acteurs légaux

Les acteurs légaux sont constitués d'agents du secteur public et d'acteurs du secteur privé à savoir, l'ouvrier

Figure 15 : Chaîne actuelle de production/commercialisation des produits miniers



Source : MMG, DGM

minier, l'artisan minier, la coopérative, le collecteur, le bureau d'achat et la société minière (société d'exploration/exploitation, tailleries et fonderies, atelier de bijouterie).

1. Secteur public

Les acteurs du secteur public sont des fonctionnaires ou décisionnaires de l'Etat. Ils appuient le Ministre en charge des mines à mettre en œuvre toutes ses attributions en matière des mines et du pétrole. Ils assurent au quotidien à travers l'inspection centrale, les chargés de mission, les directions générales et les directions, la gouvernance dans les domaines de la commercialisation, de l'industrialisation, de la programmation, des études et la recherche, de l'appui à la production minière, de l'information et la répression des fraudes, sans oublier le contrôle et la transparence à travers le BECDOR, le SPPK et l'ITIE.

2. Secteur privé

(i) Ouvrier minier

Encadré 1 : les Ouvriers miniers

Les ouvriers miniers sont officiellement estimés à 320 000 en 2009 et 80 000 actuellement travaillant dans les chantiers miniers de la RCA. Sur cet effectif, seulement 234 en 2014 à 1232 en 2017 sont légalement déclarés.

L'ouvrier minier appelé aussi en sango « nagbata ou djinginza », désigne les creuseurs dans les chantiers miniers. Est ouvrier minier, toute personne de nationalité centrafricaine d'origine qui possède une carte d'ouvrier minier (COM). Les Nagbata représentent la catégorie sociale et professionnelle la plus laborieuse mais aussi la plus exploitée des zones minières. Ce sont généralement des jeunes nationaux urbains et ruraux souvent déscolarisés ou diplômés mais en chômage venus tenter leur chance dans les zones minières. Les chantiers de diamants leur offrent une occasion de se valoriser par le travail. Conformément aux textes officiels régissant les rôles des acteurs dans la chaîne de production et de valorisation, un Nagbata n'a pas le droit de détenir ni de vendre un diamant, ils sont tenus de le remettre au propriétaire du chantier en vue d'une inscription

dans son cahier de production. Cette disposition les pénalise et les confine à des tâches d'exécution dont les bénéfices ne profitent qu'aux chefs de chantier et aux collecteurs.

(ii) Artisan minier

Dans le code minier, c'est une personne de nationalité centrafricaine, qui exploite le diamant et l'or par des méthodes manuelles et peu mécanisées. Il doit payer sa patente pour avoir une carte d'artisan minier.

Il peut demander et obtenir une autorisation de prospection et d'exploitation artisanale, et un cahier de production. L'organisation de l'exploitation artisanale dépend de la dimension du site exploité. Le module simple est constitué d'une équipe comprenant un exploitant artisan, jouant le rôle de chef d'équipe, et d'ouvriers dont le nombre varie de 4 à 10 personnes.

Encadré 2 : Les artisans miniers

Estimé à 3000 en 2009, le nombre d'exploitants-ouvriers patentés est passé de 57 en 2014 à 410 en 2017 dont au moins 16% de femmes.

Les revenus moyens mensuels des artisans ou ouvriers miniers sont pris en charge par un collecteur et s'évaluent pour :

- un exploitant-artisan : salaire mensuel moyen de 150 000 FCFA ;
- un ouvrier minier : salaire mensuel de l'ordre de 20 000 à 25 000 FCFA.

Les artisans miniers n'étaient essentiellement que d'anciens ouvriers des sociétés minières au début de la reprise en main de l'exploitation minière par les centrafricains. Progressivement, cette activité a attiré toute la population centrafricaine ; elle n'est donc pas spécifique à une ethnie. Les derniers travaux menés par PASSAD, DPDDA font ressortir ci-après, les indicateurs sociaux concernant cette population d'acteurs :

- la tranche d'âge des artisans est comprise entre 25 et 55 ans avec une forte amplitude entre 36 et 45 ans.

- la distribution selon le niveau d'instruction des artisans est hétérogène :
 - 82,85% des artisans affirment avoir fréquenté l'école moderne ou l'école coranique ;
- 17,14% ne savent ni lire ni écrire. 45,70% des artisans miniers à Bossoui¹¹ déclarent avoir entre 16 et 40 ans d'exercice dans l'exploitation artisanale des diamants.

Les montants de salaires payables aux exploitants-artisans et ouvriers miniers ne sont que des estimations théoriques. En réalité, ce niveau de salaire est sensé intégrer d'une part, l'avance financière et l'aide en nature fournies aux artisans miniers durant la durée du chantier, en général, à chaque fin de semaine ; et d'autre part, des revenus résultant de la vente des diamants versés une seule fois à la fin du chantier et partagés entre l'exploitant-artisan et les ouvriers.

(iii) Coopérative minière agréée

Une coopérative, est une association régie par la Loi n° 61.233 du 27 mai 1961 relative à la liberté d'association en RCA. Bien que ne dépendant pas de lui, l'État participe à la promotion des coopératives par des initiatives administratives, techniques et financières notamment l'autorisation d'exporter et de se regrouper et le renforcement de leurs capacités matérielle et parfois financière. Dans la situation actuelle, le cadre juridique autorise une coopérative minière à exporter les diamants et l'or. Les coopératives paient (de facto) 3% de moins que les bureaux d'achat, pour la même valeur de diamants exportés.

Depuis le 09 août 2004, des coopératives se sont regroupées pour former l'Union nationale des coopératives minières de Centrafrique (UNCMCA) qui a des bureaux régionaux dans le Sud-Ouest, le Nord-Ouest, le Sud-Est et le Nord-Est du pays.

Encadré 3 : Coopératives minières

La RCA compte en 2017, environ 288 coopératives réparties sur tout le territoire dont 14% appartiennent aux femmes.

Pour être reconnue par le Ministère en charge des mines, toute coopérative doit remplir les conditions suivantes :

- regrouper au moins 10 artisans miniers patentés avec procès-verbal, statuts et règlement intérieur ;
- adhérer à l'Union nationale des coopératives minières de Centrafrique ;
- remplir les fiches de création de coopérative minière ; et,
- demander l'agrément au département des mines.

Ainsi, chaque coopérative agréée est affiliée à l'UNCMCA. L'Union s'est fixée comme principales tâches de : organiser les artisans miniers en coopérative ; lutter contre l'exploitation anarchique des ressources minières ; élaborer et vulgariser les méthodes et les techniques les plus adaptées en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des artisans miniers ; observer les principes universels des coopératives au partage des revenus, au droit de vote ; défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ; contribuer à la réduction de la fraude ; commercialiser les produits de ses membres après les formalités administratives ; faire la promotion financière par le développement des structures micro crédits ; faire la promotion sociale par les actions en faveur de l'éducation, l'alphabétisation, la santé et toute autre activité susceptible de favoriser l'épanouissement des artisans miniers et de leurs familles ; et, favoriser l'intégration de l'agriculture et de la protection de l'environnement. Le bureau actuel de l'UNCMCA compte 8 membres dont 2 femmes.

(iv) Collecteur

Le Collecteur est une personne autorisée par la loi à acheter des diamants et de l'or bruts d'origine artisanale, pour les revendre aux bureaux d'achat. L'activité de collecteur est ouverte aux personnes

11 Sous-préfecture de Boda

de toute nationalité. Ils sont pour la plupart, de confession musulmane, originaires de l'Afrique de l'ouest et nationalisés centrafricains, on compte quelques libanais. Les collecteurs n'assumaient à l'origine que les fonctions d'acheteurs agréés. Les autorités administratives obligeaient alors les villageois à effectuer d'abord les travaux agricoles avant les activités minières ; de ce fait, les artisans étaient parfaitement autonomes.

Encadré 4 : Les Collecteurs

Le nombre des Collecteurs est passé de 234 en 2010 à 284 en 2017. Pour être collecteur, il faut :

Pour le centrafricain :

- payer une patente de 1,5 million FCFA
- s'inscrire au registre de commerce

Pour l'étranger :

- résider au moins 5 ans en RCA
- justifier d'un investissement immobilier de 50 millions FCFA et d'une capacité financière de 1 million FCFA

Le financement des chefs artisans par les collecteurs consiste le plus souvent, à leur acheter les patentes et en les dotant d'un capital devant couvrir une partie des fonds d'exploitation, la nourriture et les produits de consommation pour les travailleurs des mines. Selon les estimations, un collecteur dépenserait entre 10 000 – 15 000 FCFA (USD 19,23-28,85) par semaine pour les travailleurs, en plus des pelles, pics, batteries, etc.

Dès 1970, avec le relâchement des autorités administratives, le métier de collecteur s'est installé. En apportant de l'aide financière à l'exploitation, les collecteurs jouent un rôle de promoteur tout en étant eux-mêmes financés par les bureaux d'achat.

De même, le revenu moyen des collecteurs (hors frais de fonctionnement) par rapport à leurs investissements est de l'ordre de 20 à 25%. Ce chiffre n'est qu'une indication car, les collecteurs interrogés estiment leur capital à près de 5 millions de FCFA, mais, les grands collecteurs ont des chiffres d'affaires s'établissant entre 200 à 300 millions FCFA par mois.

(v) Bureau d'achat

Créé conformément aux dispositions du code minier, le bureau d'achat est une société qui achète le diamant et l'or de la production artisanale et les revend sur le marché international. La plupart des bureaux d'achat sont financés par leur maison mère à Anvers, et achètent tous les produits destinés à l'exportation.

Encadré 5 : Les bureaux d'achat

Conditions :

Caution de 50 millions FCFA

Capital social de 50 millions FCFA

Patente annuelle de 18,5 millions FCA

Investissement immobilier de 350 millions après 3 ans d'exercice

Siège social de 150 millions après 5 ans d'exercice

De 7 en 2012, le nombre de bureaux d'achat est passé à 16 en 2017 dont 12 en activité. Parmi les bureaux d'achat en inactivité, une est sous sanction internationale pour activité illégale et participation au commerce des diamants de sang.

C'est à la vente des diamants dans les bourses internationales que les bureaux d'achat réalisent leurs bénéfices ; cette marge bénéficiaire n'est évidemment pas divulguée mais, selon certaines indiscretions, elle serait au maximum de 5% sur la valeur d'exploitation. Les fluctuations fréquentes des valeurs sur le marché international constituent donc un problème.

Les prix des diamants en RCA est déterminé en fonction de leurs valeurs sur le marché international et tient compte de tous les frais de fonctionnement et des taxes et patentes payées par les bureaux d'achat. Il intègre également le bénéfice éventuel de collecteur, ses frais de fonctionnement et le coût de production.

(vi) Société minière :

Encadré 6 : Les sociétés minières en RCA

En 2017, 32 sociétés minières sont enregistrées à la direction de recherche ; plusieurs ont suspendu leurs activités ou ont leur permis en expiration. Sur ces 32 sociétés 15 sont effectivement en activité.

- **Société d'exploration/exploitation**

Elle a les droits légaux de propriété accordés par le code minier sur son permis. Le plus souvent, ces sociétés minières n'arrivent pas à développer des exploitations minières soutenues à cause surtout de la configuration des gisements en présence. Sur la base d'un contrat de partenariat, elle peut fournir un certain appui aux artisans miniers installés sur sa zone et acheter le produit de l'exploitation.

- **Tailleries et fonderies**

Constituées conformément à la Loi, les tailleries et les fonderies participent à la transformation et à la mise en forme locale des diamants et de l'or.

Encadré 7 : Tailleries et Fonderies en RCA

Taillerie : Les troubles politico-militaires que le pays a connus, ont totalement fragilisé cette filière. Sur 4 tailleries enregistrées depuis 2010, une seule est en activité depuis 2015.

Le marché des diamants taillés n'est pas officiellement visible mais des pierres taillées provenance certainement des petits ateliers de taille installés dans les quartiers circulent dans le pays. Pour disposer d'une taillerie il faut, un capital de vingt-cinq millions, une caution de dix (10) millions et réaliser, un investissement d'au moins cinquante (50) millions.

Fonderie : Une seule Fonderie est en activité depuis 2015. Pour exercer, une fonderie doit aussi déposer au Trésor public un fonds de garantie de 10 millions FCFA.

Depuis la disparition du comptoir national de diamants (CND), société mixte de taille de diamant, la RCA ne compte pratiquement pas de tailleries dignes de ce nom en état d'opération.

Les fonderies sont régies par le texte d'application en vigueur, pour leur fonctionnement, elles peuvent s'approvisionner en or auprès des bureaux d'achat, des collecteurs, des sociétés minières, des exploitants artisans agréés ou des centres d'achats agréés. Actuellement, quelques fonderies font des efforts en exportant de temps en temps de l'or d'une quantité de 10 kg. Les fonderies doivent aussi déposer au trésor

public une somme de 10 millions FCFA à titre de fonds de garantie.

- **Atelier de bijouterie**

Constituées conformément à la Loi, les bijouteries participent également à la transformation et à la mise en forme locale des diamants et de l'or. Le véritable problème de ces bijoutiers est celui d'une clientèle très réduite qui amène les moins compétitifs à fermer leurs ateliers en attendant des jours meilleurs. Comme pour les diamants taillés, les bijoux en or ne sont pas à la portée de tout le monde, encore moins d'une majorité des nationaux compte tenu de leur coût assez élevé. Cette situation a favorisé l'émergence d'un marché noir des bijoux en or encore difficile à endiguer.

Pour défendre leurs intérêts les ressortissants centrafricains de l'école des métiers d'arts ont créé l'ASBICA (Association des bijoutiers centrafricains) en 1993. C'est sur leur demande que le gouvernement a créé une bijouterie nationale (BINACA) qui est gérée par des nationaux et compte actuellement 22 personnes. Il faut souligner que cet établissement connaît en ce moment des problèmes de fonctionnement.

Encadré 8 : Les bijouteries en RCA

Au nombre de 11 ateliers en 2010, la RCA enregistre en 2017, 24 bijouteries agréées toutes en activité et contribuent à la transformation locale d'au moins 25% de la production officielle d'or.

Malgré la volonté des pouvoirs publics d'insérer les nationaux dans cette branche de métier, celle-ci reste fortement dominée par les ouest-africains. Sur les 24 ateliers de bijouterie, 7 sont tenus par des centrafricains, 4 autres par des européens ou asiatiques et les 13 restants par des ouest-africains, particulièrement les sénégalais, maliens,...

3.2.3.7.2. Acteurs illégaux

Toute personne qui fait de la recherche, de l'exploitation ou de la commercialisation des produits miniers sans les documents officiels est un acteur illégal. Celui qui fait autre chose que ce qui lui est autorisé est aussi un acteur illégal.

Dans la catégorie d'acteurs illégaux on trouve les débrouillards, les enfants âgés de moins de 18 ans et les femmes exploitées.

(i) Le débrouillard

Ce terme n'existe pas dans la Loi. Mais c'est une appellation très importante car elle désigne une personne non autorisée par la loi qui a payé une patente d'artisan minier et avec un cahier de production, achète illégalement des pierres et métaux précieux bruts pour les revendre aux collecteurs et bureaux d'achats agréés.

Cette catégorie d'acteurs illégaux est récemment arrivée dans la chaîne de production. Elle n'est pas reconnue dans le code minier. Une grande ambiguïté entoure leur statut d'artisan minier dont ils se réclament. Ils se disent artisans miniers mais en réalité se sont en fait des « faux collecteurs » impliqués dans l'achat des diamants directement auprès des chefs des artisans miniers. Ils utilisent leur statut et carte d'artisan d'un coût de 35 050 FCFA à la place de la patente du collecteur dont le montant est de 1 500 000 FCFA. Ce qui constitue un manque énorme à gagner pour le trésor public.

Les artisans débrouillards constituent en réalité, une catégorie d'acteurs fossoyeurs à la base de la traçabilité et du développement durable du diamant artisanal en RCA. Leur typologie laisse apparaître une structure bipolaire : les débrouillards étrangers et les débrouillards centrafricains.

(ii) Femmes, enfants et handicapés

Quand elles participent à l'exploitation, les femmes assurent des travaux de manutention (transport du stérile et de gravier, transport de matériaux pour la construction des barrages, vidange des zones inondées). Il n'y a que dans la vallée du Nzako que les femmes effectuent le lavage du gravier. Le mode de rémunération des femmes est très variable ; trois cas sont les plus fréquents :

- elles sont payées à la tâche ;
- elles touchent une indemnité dont le montant dépend des bénéfices réalisés sur le chantier ;
- leur participation au chantier est comptabilisée avec celle de leur mari qui est seul à bénéficier du partage des revenus.

Des enfants mineurs (moins de 18 ans) travaillent couramment sur certains chantiers artisanaux appartenant le plus souvent à la famille ou accompagnant leurs parents en violation totale des textes. La rémunération de cette catégorie d'ouvriers n'est généralement pas connue.

Des handicapés, malheureusement se trouvent quelque fois-là à travailler dans des conditions difficiles avec des outils inadaptés pour assurer leur survie.

3.2.3.8. Bilan de l'exploitation des ressources minières

3.2.3.8.1. Capital humain

Emplois et genre :

L'exploitation minière en RCA est encore entièrement artisanale et nécessite une main d'œuvre importante. Elle crée beaucoup d'emplois tant au niveau de la régulation que de la production et la commercialisation. Les ressources humaines employées pour le développement du secteur proviennent de l'ensemble des principaux acteurs.

En 2017, le secteur minier de la RCA a employé légalement environ 2 450 agents de l'État et personnel minier. **Le service public** emploierait 409 agents directement mobilisés pour l'administration, le contrôle et la surveillance des activités d'exploitation minière par chacune des structures du Ministère en charge des mines dont 20% seulement sont des femmes. Cependant, avec 409 agents, l'Administration ne peut couvrir tout le territoire et assurer le service public à tous les opérateurs.

Le secteur privé compterait légalement 2 042 personnes réparties aux différents acteurs ; 20% de cette main d'œuvre serait féminine. Sur 288 coopératives minières, environ 14% sont tenues par des femmes. Mais, du point de vue de la composante illégale de l'effectif des employés du secteur minier, les ouvriers travaillant dans les champs de diamants étaient estimés en 2009 à 320 000 selon les données de la Banque mondiale¹² et avant les crises ils étaient au nombre de 80 000.

12 Jeter de nouvelles bases pour la stabilité et la croissance, Groupe de la Banque mondiale, 2016

Santé communautaire, Vih/Sida et famille

Les conditions de travail dans l'exploitation artisanale sont difficiles et exposent les artisans à des risques divers des blessures, fractures ou accidents mortels, maladies professionnelles comme la silicose, la pneumonie, l'hernie et les saignements du nez et des oreilles et la dermatose. Les femmes, livrées parfois au travail du sexe, sont plus vulnérables face aux IST et au VIH/Sida. Et, en raison de fréquents mouvements migratoires des hommes vers les zones minières plus productives, les populations sont déstabilisées avec comme conséquence, la dislocation des cellules familiales suivi de la séparation, du divorce, de l'adultère, de la polygamie..., exposant toute la famille au risque de contamination par les maladies sexuellement transmissibles.

Sécurité alimentaire

Dans les zones minières toutes les familles ont mis l'accent uniquement sur les activités minières. Les hommes et quelques femmes sont dès le matin sur les chantiers des mines et la majeure partie des femmes sont directement impliquées dans toutes les activités commerciales directement ou indirectement liées aux activités des chantiers (petite restauration fixe ou ambulante, pharmacie ambulante). Les autres activités économiques et en particulier toutes les formes d'agriculture (cultures de rente et vivrières) sont délaissées. Et, la faiblesse du rendement agricole et des revenus ne permet pas de soutenir une alimentation équilibrée des familles plaçant les populations des zones minières dans une situation de famine et d'insécurité alimentaire criante. L'agriculture traditionnelle se maintient plus ou moins autour des villages miniers mais est complètement délaissée au niveau des grands chantiers. L'approvisionnement des zones minières en produits vivriers (manioc essentiellement) se fait à partir des régions limitrophes (préfecture de la Ouaka pour l'Est ; région comprise entre Baoro et Yaloké pour l'Ouest).

3.2.3.8.2. Production

Les chiffres contenus dans le Tableau 27 donnent un aperçu de l'évolution de la production de diamants et or en RCA. Il s'agit des chiffres officiels publiés par le BECDOR qui ne tiennent pas compte des circuits informels. La production du diamant a évolué en dents de scie avec une tendance à la baisse entre 2000

et 2012 en revenant de 461 004 à 365 881 carats. Pour cette période, l'année 2010 a enregistré le niveau de production le plus faible avec 301 557 carats.

Tableau 27 : Production de diamants et or

	Diamants (Carats)	Or (Grammes)
2000	461 004	12 325
2005	383 294	14 572
2010	301 557	59 687
2011	323 575	75 033
2012	365 877	38 284
2013	115 872	11 034
2014	0	7 104
2015	0	8 103
2016	12 641	32 935
2017	37 073	96 695

Source : MMG, BECDOR

Les événements politico militaires de 2013 ont entraîné une chute drastique de la production du diamant de l'ordre de 66% entre 2012 et 2013. La production est ainsi tombée de 365 881 à 265 872 carats. La production enregistrée au cours des années 2014 et 2015 est nulle à cause de la suspension du pays du SCPK, suite à l'implication de certains leaders des mouvements politico-militaires et bureaux d'achat dans la commercialisation illicite de diamants.

En ce qui concerne la production de l'or, elle est encore marginale. Elle a atteint le pic en 2011 avec 75 003 grammes. A cause des conflits, elle a rechuté pour atteindre 11 034 grammes en 2011. Pendant la période de suspension du SCPK, alors que la production de diamants est nulle, celle de l'or s'est maintenue dans une tendance baissière atteignant 8 103 grammes en 2015 ; cela s'explique par le fait que la production de l'or suit la dynamique de production de diamants, les mêmes bureaux d'achat pouvant acheter les deux produits à la fois. Dès la levée de la suspension du SCPK dans la région Sud-Ouest dite zone verte, les productions de diamants et or sont reparties à la hausse ; ainsi de 2016 à 2017, la production de diamants est passée de 12 641 à 37 073 carats, celle de l'or de 32 935 à 96 695

grammes. Conformées aux données, les quantités produites correspondent aux quantités exportées. Cela veut tout simplement dire que le BECDOR ne comptabilise et ne publie que les quantités destinées à l'exportation conformément à la chaîne de production exposée plus haut. Par conséquent, le circuit informel qui échappe à l'Etat n'est pas pris en compte.

En définitive, les performances de la RCA en termes de production et d'exportation des minerais sont très faibles. Ce résultat s'explique par un certain nombre de raisons dont les principales sont :

- l'insuffisance du financement du secteur ;
- l'interférence des autorités de l'époque dans la production et la commercialisation du diamant ;
- l'évolution parfois défavorable des cours mondiaux ;
- la fraude et les autorisations spéciales d'exportation ;
- l'insécurité résultant des troubles politico-militaires récurrentes ;
- etc.

3.2.3.8.3. Développement communautaire

Le code minier centrafricain n'a prévu aucune disposition précise en matière de développement communautaire et de prise en charge des peuples autochtones. Après excavation des terrains, abattage des arbres, fouilles et entassement de gravats, les populations sont abandonnées à elles-mêmes avec toutes les conséquences environnementales, socioéconomiques et sanitaires.

3.2.3.8.4. Fraude, lutte contre la fraude, traçabilité et transparence

La Fraude

L'augmentation de la production dont la quasi-totalité du diamant produit est en proie à la fraude et à la contrebande transfrontalière vers les pays limitrophes. Le déplacement perpétuel des artisans miniers face à certaines menaces aggrave la situation. Selon les estimations d'avant la crise, la fraude correspondrait à environ 30% de la production visible, soit 125 000 carats pour une exportation officielle de 416 000 carats en 2006. Mais, la valeur moyenne des pierres détournées peut être le double de celle constituant l'exportation officielle, soit 294 USD/carat contre 147 USD/carat. La valeur des pierres détournées serait alors de

37 millions USD. Ainsi, la fraude représentait environ 30% en poids et 38% en valeur de la production totale réelle. En conséquence, pour des taxes à l'exportation à l'époque de 12%, l'Etat perdait environ 4,4 millions USD de revenu sous forme de taxe à l'exportation, soit l'équivalent de 2,2 milliards FCFA. Mais, dans cette situation d'extrême conflit armé et en l'absence quasi-totale de l'autorité de l'Etat dans les régions, ce taux de fraude peut passer du simple au double, voire plus. En effet, l'écart entre la production en 2012 (366 000 carats) et celle de 2017 (37 100 carats) explique cette fraude car de 2012 à 2017 aucun chantier n'a été fermé. Le taux en 2017 est à envisager au minimum autour de 60%. Ainsi, en 2017, en référence au niveau de production de 2012 et pour des taxes à l'exportation de 6,75%, l'Etat perdrait actuellement 5,5 millions USD sous forme de taxe.

Lutte contre la fraude

Pour lutter contre la fraude, le gouvernement a mis en œuvre le code minier en créant l'USAF placée sous l'autorité d'un Commandant de la gendarmerie et composée d'éléments de la gendarmerie et de la police nationale avec pour missions, la recherche des infractions, la répression des fraudes et les contrebandes dans les secteurs minier, pétrolier, énergétique et hydraulique. Elle conduit des opérations de lutte contre la fraude sur toute l'étendue du territoire. De 2015 à 2017, 847,01 carats de diamants et 390,4 g d'or provenant d'achat et collecte illicite ont été saisis soit à l'aéroport de Bangui soit dans les zones minières. Cette unité ne dispose que de 146 personnels composés de 125 hommes et de 21 femmes. Cet effectif ne suffit pas à couvrir tout le territoire et les matériels et équipements disponibles ne leur permettent pas de se projeter rapidement sur le théâtre des opérations.

Traçabilité et Transparence

Traçabilité

En vue de garantir la traçabilité, le gouvernement a mis en œuvre le processus de certification des diamants et or avec le SCPK. L'exportation (ou l'importation) de diamants bruts est donc obligatoirement accompagnée du certificat de Kimberley de la RCA délivré, signé et validé par l'autorité compétente. Les produits ainsi destinés à l'exportation (ou l'importation) doivent être placés sous forme de lot dans un conteneur inviolable portant le sceau de l'autorité compétente. Ainsi, pour

la période de Juin 2016 à Juillet 2017, le SPPK a traité 53 transferts pour 8 bureaux d'achat correspondant à 45 639,5 carats pour 391 milles USD de taxe pour l'État.

Pour éviter le commerce illicite des diamants, la RCA a été suspendue du SCPK le 13 mai 2013. Mais, sur la base du rapport préliminaire de la mission de revue du PK et des progrès réels accomplis par la RCA lors de la réunion intersessionnelle tenue à Luanda du 22 au 26 juin 2015, une décision administrative du 17 juillet 2015 a été prise, permettant la levée complète de la suspension temporaire, assortie des conditions de mise en œuvre progressive, consignées dans le « Cadre opérationnel pour la reprise des exportations des diamants bruts de la RCA ». Ce cadre opérationnel recommande la mise en place d'un comité national de suivi et dispose que l'exportation n'est reprise que pour des diamants issus des zones déclarées conformes. A l'issue d'une large campagne d'information et sensibilisation, le gouvernement avec l'appui de la MINUSCA dans la stabilisation de la sécurité dans certaines zones, a obtenu de manière progressive la mise en place de 10 comités locaux de suivi ayant permis la mise en conformité de 10 sous-préfectures (Berberati, Boda, Carnot, Gadzi, Nola).

Toutes les opérations de mise en œuvre du PK en RCA sont réalisées avec seulement 17 agents (dont 8 femmes) et 10 stagiaires. Cet effectif ne permet pas d'accompagner le processus de mise en conformité et de mise en œuvre du PK sur toute l'étendue du territoire.

Transparence

La transparence est assurée par le processus de l'ITIE. En vue de garantir cette transparence, le dispositif ITIE a été ouvert à tous les acteurs partie prenante au processus notamment le gouvernement, la société civile, le secteur extractif, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social. Soit au total 46 représentants dont 8 femmes. Le gouvernement. Est représenté à hauteur de 47,83%.

Depuis son opérationnalisation, le ST ITIE a publié trois rapports de l'administrateur indépendant : le rapport sur les revenus des années 2007, 2008 et 2009, le rapport sur les revenus de l'année 2010 et le rapport

sur les revenus de l'année 2011. Dans le rapport 2007-2008-2009, l'administrateur avait visité : 04 entreprises industrielles sur 07 présentes en RCA, les 03 autres ayant abandonné leurs activités ; 05 bureaux d'achat sur 18 présents en 2009 en RCA ; les coopératives minières (UNCMCA). Le syndicat des collecteurs n'a pas fait de déclaration de paiement, les déclarations de revenus sur les patentes ont été faites par l'État. Dans le rapport de 2010, il a visité : 05 entreprises minières industrielles actives et 06 bureaux d'achat. Compte tenu de leur contribution réduite au budget de l'État, de leur nombre important et de leur dispersion à travers le territoire, compliquant les opérations, les contributions des collecteurs agréés et des coopératives minières ont été collectées sur la seule base des données recensées par la direction générale des mines. Enfin, le rapport de 2015 a couvert tous les secteurs extractifs du pays à savoir : mine, hydrocarbures et forêts.

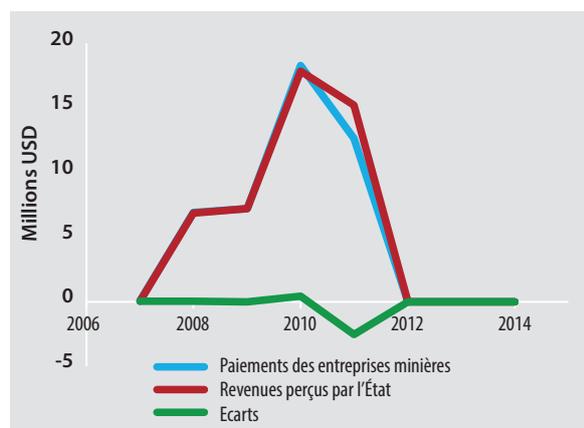
Sur toute la période, les données réconciliées ont permis d'obtenir un paiement total effectué par les entreprises de 45 150 392 USD contre 47 120 714 USD de revenus déclarés par l'Etat soit un écart cumulé de -1 970 322 USD. L'écart étant considéré comme la différence entre un paiement et un revenu. La Figure 16 permet de suivre l'évolution sur la période, des déclarations des paiements et des revenus. Les écarts traduisent donc le niveau de transparence dans les déclarations des différents acteurs (opérateurs et Etat). Lorsque l'écart est nul, les paiements effectués par les entreprises ont été convertis avec parité en revenus pour l'Etat. Ils constituent des anomalies de gestion pour les entreprises s'ils sont positifs (trop payés) et pour l'Etat s'ils sont négatifs (trop perçus). Les entreprises et l'Etat devraient œuvrer à résoudre les écarts afin de fermer la porte à la corruption et aux déclarations ou paiement frauduleux.

3.2.4. Exploitation des ressources hydrauliques

3.2.4.1. Contexte spécifique au secteur

Les ressources hydrauliques interviennent dans le processus de développement socioéconomique de la RCA comme un facteur transversal déterminant pour la croissance économique et une meilleure qualité de vie. Les ressources hydrauliques, par l'entremise de l'hydroélectricité, produisent l'énergie nécessaire pour

Figure 16 : Paiements et revenus déclarés sur 2007 – 2011



Source : ST-ITIE

toute production et transformation des ressources naturelles et autres. Elles permettent également de produire l'eau potable qui assure la santé et une vie saine aux populations.

(i) Contexte spécifique au sous-secteur énergétique

La RCA dispose d'une bonne base énergétique particulièrement en combustibles ligneux et en hydroélectricité. Le potentiel hydroélectrique, comme l'a révélé l'inventaire des ressources, offre plusieurs sites qui sont aménageables en petites, moyennes et grandes hydroélectriques dont les puissances pourraient varier de 5 à 180 MW. Cependant, le pays présente tous les problèmes et contraintes rencontrés dans la mise œuvre de l'électrification rurale. Tout d'abord, c'est un vaste pays avec une faible densité de population. L'éloignement de plusieurs localités de la capitale a constitué un facteur de non rentabilité économique des investissements et l'élimination des projets de développement créant de fait des zones d'exclusion, contraire au 10^{ème} principe pour l'engagement international dans les Etats fragiles. Les difficultés financières de l'ENERCA, les insuffisances de financement de l'Etat, et depuis 2012, les conflits nés justement du sentiment d'exclusion de certaines localités du développement des infrastructures socioéconomiques, ont ruiné les rares embryons de l'électrification urbaine et/ou rurale de quelques localités de l'intérieur du pays. Les indicateurs socioéconomiques directs d'amélioration des conditions de vie des populations traduisent le retard en matière de développement de l'énergie électrique.

La situation des populations rurales reste très préoccupante. Souffrants déjà d'insuffisance de financement et des problèmes de gestion, les crises ont provoqué la disparition des centres secondaires d'électrification par la destruction, le pillage et le vol des outils de production. Face à l'insuffisance de l'offre du service public de l'électricité, une fraction croissante de la population dans les villes de provinces s'équipe individuellement de groupes électrogènes à essence ou à gas-oil. C'est le cas des sociétés minières, des agro-industries, des industries du bois, des planteurs et des missions religieuses.

(ii) Contexte spécifique au sous-secteur eau et assainissement

Le potentiel des ressources renouvelables en eau de la RCA est immense, mais l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement est extrêmement limité. La proportion de la population ayant accès à l'eau potable est de 30%. Ce taux est de 36,5% à Bangui et un peu moins de 27% dans les zones rurales. Les infrastructures de distribution d'eau potable à Bangui sont anciennes et l'approvisionnement de la ville en eau n'est pas suffisant pour répondre à la demande. Dans les zones rurales, 95% de toute l'eau potable est fournie par des pompes manuelles parce que les réseaux de distribution d'eau potable se limitent à Bangui et à quelques villes secondaires. Chaque pompe manuelle permet en moyenne d'approvisionner en eau entre 1 500 et 2 000 personnes, chiffre dépassant de loin la norme gouvernementale des 300 personnes. Il est courant dans de nombreuses zones rurales de marcher pendant 30 minutes à 1 heure pour chercher de l'eau de qualité douteuse.

Les ménages ruraux utilisent le point d'eau le plus proche : un puits traditionnel et/ou une source non-aménagé, voir même un marigot. L'utilisation d'un seau accroché à une corde de chanvre qui traîne sur le sol constitue une source additionnelle de pollution. Les sources naturelles, situées quelques fois entre 0,5 et 2 km des villages sont rarement protégées. Le réseau de forages équipés de pompes manuelles, pour capter la nappe fossile (à 35-70 m de profondeur) constitue la source la plus saine. Le puisage se fait au moyen des pompes à pédale ou à levier. En milieu rural, seul 1% des ménages traite l'eau pour la rendre potable.

Dans les zones urbaines, l'eau potable est principalement fournie par des points d'eau publics. Quelques ménages bénéficient d'un raccordement privé au réseau de distribution d'eau. Les bornes fontaines publiques assurent 73% de la desserte totale en eau des habitants de Bangui tandis que les branchements particuliers y participent pour 27%. Dans les zones rurales, l'approvisionnement en eau se fait au moyen de forages équipés de pompes manuelles ou de puits modernes. La plupart des zones rurales manquent de forages motorisés ou de réseaux de desserte plus étendus.

Le pays ne dispose pas de système d'assainissement conventionnel combinant réseaux d'égouts et stations de traitement des eaux usées. De nombreux ménages urbains utilisent des latrines, mais presque tous les ménages ruraux pratiquent la défécation en plein air, ce qui entraîne des risques graves pour la santé publique et de dégradation de l'environnement. Les taux d'accès à l'assainissement vont de 7% dans les zones rurales à 44% dans les zones urbaines, et la moyenne nationale est estimée à 22%.

3.2.4.2. Cadre institutionnel et juridique

Conformément aux dispositions du Décret n° 17.324 du 11 septembre 2017, le cadre de gouvernance des ressources hydrauliques est assuré par le Ministère chargé du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques. Ses attributions sont définies par le Décret n° 16.349 du 11 octobre 2016 qui régit l'organisation et le fonctionnement du Ministère en charge des mines, de l'énergie et de l'hydraulique. Il est responsable de la réglementation des différents sous-secteurs et de la tutelle politique et technique des structures et entreprises sous-tutelle. Cette tutelle s'exerce dans les sous-secteurs de l'énergie et de l'hydraulique.

En matière d'énergie

Le Ministère en charge de l'énergie a pour principales attributions de : assurer la gestion durable des ressources énergétiques et faire prendre des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques ; veiller à la réalisation des études d'impact environnemental et social des activités des projets dans le secteur de l'énergie ; promouvoir le développement de l'électrification rurale.

La gouvernance du sous-secteur de l'électricité est assurée à travers la direction générale de l'énergie et trois organes sous-tutelle : l'Agence centrafricaine d'électrification rurale (ACER), l'Energie centrafricaine (ENERCA) et l'Agence autonome de régulation du secteur de l'électricité en Centrafrique (ARSEC).

• Direction générale de l'énergie (DGE)

La DGE a pour mission, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'énergie. Ses attributions, sont entre autres de : animer, coordonner, superviser et évaluer les activités des directions placées sous sa responsabilité ; coordonner et évaluer les activités du secteur de l'énergie ; préparer et proposer une politique nationale en matière d'énergie ; contrôler toutes les activités administratives et techniques relatives à la promotion et à l'exploitation des ressources énergétiques nationales ; assurer la promotion de l'exploitation des ressources énergétiques nationales ; assurer la promotion de l'intégration énergétique sous régionale ; promouvoir le développement des infrastructures énergétiques nationales et veiller à leur bonne gestion ; favoriser la diversification de l'exploitation des ressources énergétiques et leur utilisation à des fins socioéconomiques ; promouvoir et assurer le développement de l'électrification rurale ; veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires se rapportant au secteur énergétique ; développer un système d'information énergétique ; et, assurer la promotion du partenariat avec le secteur privé et les organisations associatives en matière d'énergie.

• Agence centrafricaine d'électrification rurale (ACER)

Créée par l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005 portant Code de l'électricité de la RCA et le Décret n° 05.273 du 11 septembre 2005, portant son organisation et son fonctionnement. C'est un établissement public à caractère administratif et technique doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est chargée de promouvoir l'électrification rurale et a entre autres pour attribution de : favoriser l'émergence et le développement rationnel d'installations électriques en milieu rural sous toutes ses formes et dans le respect de l'environnement ; négocier auprès des bailleurs de fonds, en liaison avec les administrations compétentes,

les financements nécessaires à l'électrification rurale ; assister les opérateurs dans la préparation des dossiers relatifs à la production par centrale hydroélectrique de faible puissance, au transport, à la distribution et à la vente d'électricité ; encadrer les communautés rurales bénéficiaires des installations d'électrification en milieu rural dans la gestion et la maintenance de celles-ci ; élaborer les mécanismes de gestion communautaire et de maintenance des installations d'électrification en milieu rural ; veiller, en coordination avec l'agence de régulation, à la préservation des intérêts des consommateurs finaux en milieu rural et renforcer la protection de leurs droits, notamment au travers d'une action tendant à promouvoir l'émergence de groupements des consommateurs et des opérateurs en milieu rural.

- **Energie centrafricaine (ENERCA)**

Fondée par Décret n°68/048 du 12 janvier 1968 abrogeant le Décret n° 63/258 du 4 octobre 1963 et approuvant les statuts d'établissement public de l'ENERCA qui avait le monopole de l'offre de service d'électricité jusqu'à la promulgation de l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, portant Code de l'électricité de la RCA, qui a libéralisé le sous-secteur de l'électricité. Elle assure la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité sur toute l'étendue du territoire. Le gouvernement a mis en œuvre la plupart des politiques dans le sous-secteur de l'électricité à travers l'ENERCA. Dans le cadre du premier projet énergie, ses statuts ont été réformés pour faire d'elle une société d'Etat dotée d'un capital.

- **Agence autonome de régulation du secteur de l'électricité en RCA (ARSEC)**

L'ARSEC a été instituée aux termes de l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, qui consacre la libéralisation du sous-secteur de l'électricité. Elle a un statut d'établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et d'autonomie financière, chargé de veiller à la bonne exécution du service public de l'électricité. Conformément au Décret n° 09.046 du 02 février 2009, portant approbation de ses Statuts, l'ARSEC a pour mission de : favoriser la satisfaction des besoins énergétiques des consommateurs dans une perspective de développement durable, en tenant compte des préoccupations économiques sociales

et environnementales ; assurer le développement ordonné et rentable des industries électriques ; contribuer à l'exercice de toute mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'État dans le secteur de l'électricité.

En matière d'hydraulique

Le Ministère en charge de l'hydraulique a pour principales attributions entre autres de : promouvoir l'alimentation en eau potable, l'assainissement et les bonnes pratiques de l'hygiène en milieu rural ; veiller à la réalisation des études d'impact environnemental et social des projets dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ; promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau tout en assurant la protection de ces ressources. Il anime cette politique à travers la direction générale de l'hydraulique (DGH), et compte des organismes chargés de la mise en œuvre des politiques sectorielles.

- **Direction générale de l'hydraulique (DGH)**

La DGH a pour missions, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de l'eau et de l'assainissement. Elle a entre autres pour attributions de : préparer et proposer une politique nationale en matière de l'eau et d'assainissement ; préparer et proposer un cadre législatif et réglementaire en matière de l'eau et de l'assainissement ; harmoniser les instruments juridiques et programmatiques nationaux et de gestion sectorielle avec les instruments sous régionaux, régionaux et internationaux ; assurer la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ; élaborer des programmes et projets et suivre leur mise en œuvre ; instruire les dossiers d'agrément pour l'exploitation des ressources en eau ; assurer le contrôle technique des sociétés d'exploitation de l'eau ; veiller à la fourniture des services de qualité aux consommateurs et usagers ; développer un système d'information du secteur de l'eau et de l'assainissement ; et, assurer la promotion du partenariat avec le secteur privé et les organisations associatives en matière de l'eau et de l'assainissement.

Mission des organes sous-tutelle

Par la Loi n° 06.001 du 12 avril 2006, le gouvernement a adopté le Code de l'Eau révisé de la RCA qui constitue la base actuelle des dispositions institutionnelles du secteur. Cette Loi prévoit la mise en place d'un

nouveau cadre institutionnel selon le principe de gestion intégrée des ressources en eau et fixe les rôles du gestionnaire et les droits et obligations des usagers. Ce nouveau cadre institutionnel comprend :

- le Conseil national de l'eau et de l'assainissement (CONEA), composé de fonctionnaires et de représentants de la société civile, devait être chargé de la supervision générale des installations et de gestion de l'eau ;
- l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA) en milieu rural est un organisme exécutif chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural ;
- l'Agence de bassin pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (ABSEA) ;
- l'Agence de régulation pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (ARSEA) ; et,
- le Fonds national pour l'eau et l'assainissement (FNEA).

Tous ces organismes sont placés sous la supervision du ministère en charge de l'hydraulique et seule l'ANEA est véritablement opérationnel car ses Statuts ont été adoptés par le Décret n° 09.108 du 23 avril 2009.

- **Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA)**

L'ANEA est chargée de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural à ce titre, elle a entre autres pour mission de : favoriser l'émergence et le développement rationnel des ouvrages hydrauliques et d'assainissement en milieu rural sous toutes ses formes et dans le respect de l'environnement ; élaborer des programmes et projets en liaison avec les administrations concernées, les communautés rurales et les opérateurs du secteur en vue du financement des actions d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et de mise en valeur des ressources en eau en milieu rural ; et, négocier auprès de bailleurs de fonds, en liaison avec les administrations compétentes, les financements nécessaires à l'approvisionnement en eau potable, à l'assainissement et à la valorisation des ressources en eau en milieu rural.

- **Société de distribution d'eau en Centrafrique (SODECA)**

La politique de distribution d'eau potable au plan national est assurée par la SODECA, née suite à plusieurs réformes qui ont traduit la volonté politique d'améliorer l'accès à l'eau potable des populations. En effet, c'est vers 1930 que le premier réseau embryonnaire de distribution d'eau potable en Centrafrique a été construit à Bangui. Les villes de province ne seront équipées que beaucoup plus tard entre 1970 et 1990 pour la majorité et en 2000 pour la ville de Bozoum. En 1949, un service structuré est mis en place sous la dénomination du service nationale des eaux placé sous la responsabilité du trésor public puis de la mairie de Bangui en 1955. Et c'est en 1975 que, par Décret n° 75/466, la société nationale des eaux (SNE) avait été créée pour assurer le service public des eaux avec une autonomie de gestion. En vue d'améliorer les performances du sous-secteur, les activités principales de la SNE ont été cédées à l'entreprise française Saur Afrique dans la vague des privatisations de 1990 et les statuts de la SODECA ont été adoptés en 1991. La SNE devient une société de patrimoine qui délègue pour le compte de l'Etat la gestion par affermage. La mission principale de la SODECA est la production et la distribution d'eau potable en milieu urbain. En raison des contraintes financières, SAUR Afrique se retire en 2000 et cède ses actions à l'Etat qui redevient majoritaire avec 97,41% à partir de 2001.

3.2.4.3. Présentation de Politique actuelle

1. Au plan énergétique

Le gouvernement a adopté l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, portant Code de l'Electricité de la RCA pour libéraliser le sous-secteur de l'électricité. Cette Ordonnance crée l'agence autonome de régulation du secteur de l'électricité en Centrafrique (ARSEC) chargée de réguler les activités de production, de transport, de distribution et de vente de l'énergie électrique ainsi que l'agence autonome de l'électrification rurale de Centrafrique (ACER) chargée de mettre en œuvre cette politique avec la participation des collectivités territoriales. Par Décret n° 10.092 du 18 mars 2010, a été adopté le Document de politique énergétique nationale (PEN) dont l'objectif global est de « contribuer à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de la vie par l'augmentation du taux d'accès à l'électricité et

d'assurer l'indépendance énergétique dans une sécurité d'approvisionnement de l'énergie en interconnexion avec les autres pays ». Cette orientation globale se décline en cinq (5) objectifs spécifiques à savoir, (i) améliorer les capacités institutionnelles en matière de management stratégique du secteur de l'énergie, (ii) garantir la continuité de la fourniture de l'énergie à toutes les entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire à un coût compétitif, (iii) assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques liés aux activités dans le domaine de l'énergie, (iv) assurer l'indépendance et la sécurisation d'approvisionnement en énergie du pays et, (v) assurer la gouvernance du secteur de l'énergie dans le cadre d'un système interconnecté, sous régional, régional et international.

En vue de répondre aux préoccupations du monde rural, le gouvernement avec l'appui du Fond pour l'environnement mondial (FEM) et le PNUD a élaboré la politique énergétique décentralisée (PED) en cours de validation. En effet, l'objectif général poursuivi par le gouvernement dans le sous-secteur de l'électricité est d'accroître considérablement l'accès à des services d'électricité fiables aux populations urbaines, péri-urbaines et rurales à un coût abordable et de stimuler la croissance économique en promouvant des partenariats public-privé. A cette fin, le document de politique énergétique décentralisée a pour objectif global « de garantir l'accès à une énergie moderne, efficace et durable ».

En vue de garantir la fourniture de l'électricité, le gouvernement a mis en œuvre la réhabilitation des centrales hydroélectriques de Boali 1 et 2 qui constitue la première composante du projet de réponse d'urgence électrique (Emergency Power Response Project – EPRP) de la Banque mondiale, une initiative de 10,5 millions USD a été approuvée et mise en œuvre en liaison avec l'AFD. D'autres efforts ont été faits pour améliorer l'offre du service de l'électricité :

En milieu urbain. Pour réduire les délestages dus au déficit de production, le gouvernement œuvre pour réhabiliter les infrastructures de production dans le projet de réponse d'urgence électrique (EPRP). En décembre 2012, la puissance installée totale de la RCA était d'environ 25 MW, comprenant la production à

la fois hydroélectrique et thermique, sur lesquels plus de 20 MW étaient opérationnels. Les deux centrales hydroélectriques qui restent aujourd'hui en activité ont une capacité combinée de 18 MW, mais la production réelle oscille entre 13 et 16 MW. En partenariat avec ENERCA, la Banque mondiale et l'AFD réalisent des travaux de réhabilitation des usines de Boali 1 et 2 pour 10,5 millions USD. La BAD appuie la restauration des unités de la centrale thermique de Bangui et finance l'extension de Boali 2 en vue de doubler sa capacité ; tandis que la Chine installe une turbine de 10 MW au pied du barrage de Boali 3. Dans le cadre de la seconde composante de l'EPRP, 101 000 lampes fluorescentes compactes (LFC) à efficacité énergétique ont été distribuées à plus de 25 000 foyers. La quatrième composante comportera l'installation de nouveaux câbles, transformateurs et autres améliorations apportées au réseau de distribution. Un transformateur électrique de 10 MVA et un disjoncteur ont également été installés à la sous-station de Bangui pour augmenter la capacité de transfert du réseau de sous-transmission et de deux transformateurs élévateurs de tension. 5 500 compteurs prépayés ont été installés en Juillet 2016.

En milieu rural. Avec l'appui du FEM et du PNUD, un projet de promotion d'investissement dans de petits mini-réseaux hydroélectriques a été mis en place pour fournir des services d'électricité aux zones rurales et formuler un modèle commercial approprié devant assurer la durabilité des mini-réseaux basés sur le développement de petites centrales hydroélectriques dans le pays. L'apport du FEM est de 3 millions USD. De petites centrales hydroélectriques pilotes vont être développées dans quatre sous/préfectures pour fournir des services d'électricité à plusieurs villages à travers des mini-réseaux pour les activités génératrices de revenus et l'utilisation des ménages et des communautés. Ce projet contribuera à la réduction du CO₂.

2. Au plan hydraulique

La politique du gouvernement en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement considéré comme un facteur déterminant de développement s'est traduite par l'élaboration du Document de politique et stratégies en matière d'eau et d'assainissement (PSNEA) adopté dès 1983, après la souscription par la RCA aux principes de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA) en 1982. Ce Document

de politique et de stratégies qui a régité les actions du sous-secteur au cours des années 80 a été révisé suite aux contreperformances, aux imperfections et à la non-atteinte des objectifs assignés. Le nouveau document basé sur le principe de la gestion intégrée des ressources en eau a été adopté par Décret n° 06.170 du 25 mai 2006. Il fixe les grandes orientations stratégiques du sous-secteur et a guidé au cours de la période 2005-2015, les actions du gouvernement dans le cadre, entre autres, de :

- l'amélioration du cadre institutionnel ;
- la construction des installations d'eau potable et d'assainissement de base ;
- la promotion de l'hygiène collective et individuelle.

Cette nouvelle politique fait le point des engagements et déclarations internationales auxquels la RCA a souscrit et qui témoignent de la volonté du gouvernement d'œuvrer pour le bien-être de sa population par une amélioration du cadre de vie en général et des services d'eau et d'assainissement en particulier, dans l'optique d'un développement durable. Elle a pour objectif global en matière d'eau et d'assainissement, de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne soit pas un facteur limitant au développement économique et social. Sept objectifs spécifiques regroupés en trois domaines sont à atteindre :

- **Sur le plan institutionnel et juridique :**
 - ✓ mettre en place un cadre institutionnel et juridique adéquat favorable aux initiatives privé ;
- **Sur le plan socio-économique :**
 - ✓ réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable ;
 - ✓ garantir la pérennisation des infrastructures en matière d'eau et d'assainissement ;
 - ✓ renforcer les capacités pour la maîtrise du secteur de l'eau ;
- **Sur le plan de la promotion de gestion intégrée des ressources en eau :**
 - ✓ créer et développer un système d'information du secteur de l'eau et de l'assainissement en vue de promouvoir la recherche ;

- ✓ promouvoir la valorisation de l'eau à des fins économiques dans un contexte de développement durable ;
- ✓ développer la coopération et l'intégration sous-régionale en matière d'eau et d'assainissement.

Après une évaluation, le département s'est rendu compte que les aspects concernant l'assainissement et l'hygiène n'ont pas été bien abordés dans le Document de la politique qui a été adopté en 2006. C'est ainsi qu'un autre document de politique et stratégies nationales a été adopté le 30 octobre 2015 en vue de bien prendre en compte l'assainissement et l'hygiène car les principales contraintes auxquelles est confronté le secteur d'assainissement et d'hygiène sont d'ordre institutionnel, réglementaire, organisationnel et structurel, ce qui ne favorisent pas une gestion performante de ce sous-secteur.

Le processus de la révision de tous ces deux documents de politique sectorielle est en cours afin de les aligner sur les objectifs de développement durables et aussi de prendre en compte les changements climatiques et d'autres nouveaux concepts.

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine

Depuis 1991, la gestion du service public de l'eau potable en milieu urbain est assurée par la SODECA. Son périmètre d'exploitation est constitué présentement de huit (8) centres de production notamment à Bangui, Bambari, Bozoum, Carnot, Berberati, Bossangoa, Ndélé et Bouar mais suite à des actes de vandalisme sur les installations de production et de distribution d'eau de la SODECA, certains centres d'exploitation, en l'occurrence Bambari, Bozoum et Ndélé sont en arrêt de production. Les populations de ces villes font recours à des forages ou à d'autres sources d'alimentation en eau (puits traditionnel, eau de pluie, cours d'eau) dont la qualité est douteuse pour la consommation.

Les six chefs-lieux desservies par la SODECA ont fait l'objet d'une étude d'avant-projet sommaire et détaillé dans le cadre d'un projet d'étude d'alimentation en eau potable et assainissement des 16 chefs-lieux des préfectures ; ce projet est financé par la BAD/FAE mais actuellement trois (3) d'entre elles y compris Bangui ont déjà bénéficié des financements de la

Photo 14 : Eau potable en zone urbaine



Source : © PNUD_RCA

banque mondiale et de BADEA pour leur remise en état.

A Bangui, le nombre d'abonnés facturables par la SODECA est passé de 8 961 en 2011 à 16 362 en 2017 soit une progression de plus 80% alors que le réseau de distribution d'eau est passé seulement de 391 km à 412 km. Les multiples fuites d'eau suite aux actes de vandalisme et les fraudes qui se sont multipliées sur le réseau de distribution sont à l'origine des perturbations dans la fourniture d'eau potable en continu à Bangui. La consommation moyenne d'eau à Bangui est estimée entre 25 à 55 litres par personne et par jour. La nécessité d'aller chercher de l'eau aux bornes fontaines publiques parfois éloignées réduit considérablement la consommation marginale pour ceux qui n'ont pas de branchement direct à domicile.

Le service public d'eau potable est passé successivement par les phases prioritaires de fourniture d'eau potable sans la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion durable du sous-secteur eau potable. Certes des efforts ont été consentis, mais ils restent encore très insuffisants face aux besoins croissants eau des populations.

Dans le domaine de l'hydraulique villageoise

Les différents programmes d'hydraulique villageoise ont permis jusqu'à la fin de l'année 2003, la réalisation de 3 177 forages équipés de pompe à motricité humaine (Photo 14). Ils ont couvert les besoins d'alimentation en eau potable de 29,5% de la population rurale qui était de 2 419 824 habitants. Il existe une nette disparité dans la répartition des réalisations entre les différentes régions. C'est ainsi que 05 sous-préfectures sur 73 que compte la RCA disposent à elles seules, plus de 1/3 des points d'eau modernes existants.

La presque totalité des programmes et projets d'AEP en milieu rural avait été réalisée en régie administrative, ce qui à terme pose un problème de continuité dans l'effort d'équipement hydraulique du pays compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines dans le sous-secteur et les contraintes institutionnelles qu'il faut relever. Des actions importantes mais limitées ont été mises en œuvre. Ainsi, avec les appuis de la BAD, de l'UNICEF et de certaines ONGs, l'ANEA a réalisé 330 forages dont 75 forages manuels dans près de 10 préfectures entre 2011 et 2016. La gestion de ces forages est confiée aux communautés concernées par l'intermédiaire de comités des points d'eau (CPE). Les revenus issus de cette vente sont destinés à la maintenance des équipements.

Malgré ces efforts, on peut relever que l'accès à l'eau potable est fortement limité dans l'ensemble du pays, avec des disparités entre les milieux urbains et les zones rurales. Moins d'un tiers de la population totale de la RCA a accès à l'eau potable. Le taux le plus élevé de 36,5% est enregistré dans la capitale Bangui, suivie de près par les autres zones urbaines 35%. Mais ce taux n'atteint que 27% dans les zones rurales. Comme celles-ci abritent plus de 60% de la population, le faible taux d'accès à l'eau potable en milieu rural signifie qu'une large majorité de la population de la RCA consomme régulièrement une eau non potable.

Dans le domaine de l'assainissement

De façon globale, la situation de l'assainissement est plus critique avec un taux de couverture nationale estimé à moins de 10% en 2008. Bien que l'assainissement soit un des soucis du gouvernement, ce volet n'a pas du tout reçu l'appui nécessaire pour un développement dynamique. Ce manque d'accès

à un système d'assainissement adéquat affecte les populations des quartiers précaires de Bangui et des villes de provinces sur le plan sanitaire.

En matière d'assainissement, la remise en état du réseau de drainage de la ville de Bangui a été réalisée dans le cadre du projet PURISU financé par la banque mondiale, mais quant aux stations d'épuration des eaux usées des centres hospitaliers, la situation ne s'est guère améliorée.

Les ouvrages de drainage des eaux pluviales et le traitement des eaux usées sont quasiment inexistant dans la plupart des villes du pays. L'évacuation des eaux usées domestiques se fait généralement dans la rue, dans la nature ou dans les caniveaux. La gestion des déchets solides et des ordures ménagères par les municipalités en général, reste très faible exceptée la ville de Bangui qui connaît un début d'amélioration ces dernières années, malgré les faibles niveaux de financement dans ce sous-secteur.

Cependant pour améliorer la situation, des actions ont été initiées ces dernières années, mais elles restent encore très limitées à l'échelle nationale. Ce n'est qu'une faible partie de la population rurale qui dispose des latrines traditionnelles, si bien que le péril fécal est développé par dissémination des excréta par les eaux de ruissellement et la poussière. Dans les zones rurales, l'utilisation des latrines traditionnelles fait partie des habitudes socioculturelles, mais, le plus souvent celles-ci ne répondent pas aux conditions d'hygiène.

Il y a très peu de programmes et projets s'intéressant à la promotion de latrines traditionnelles améliorées et des latrines à fosses ventilées (VIP). Ces interventions sont menées pour la plupart par les ONG à travers les programmes humanitaires. Elles sont isolées et ne sont pas encore soutenues par une vraie politique d'envergure permettant une vulgarisation de ces technologies à faible coût à l'échelle nationale. La construction des latrines dans les écoles fondamentales et les formations sanitaires a été réalisée à travers les programmes et projets financés par l'UNICEF, la BAD et la banque mondiale.

En milieu rural, la construction des latrines à fosses ventilées (VIP) et des latrines traditionnelles

améliorées (LTA) ont été réalisées à travers le pays. Cependant, cette action reste encore limitée.

D'après les données de Joint Monitoring Program (JMP) les taux d'accès à l'assainissement en 2015 est de 24% sur le plan national, avec 46% pour les centres urbains et 4% seulement en milieu rural.

Financement du sous-secteur

L'étude réalisée par Joint Monitoring Programme (JMP) en 2017 montre que pour atteindre les ODD d'ici 2030, en ce qui concerne les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement, la RCA devra investir à hauteur de 114,17 millions USD en infrastructures et fonctionnement soit 32 milliards de FCFA d'investissement par an selon l'étude. Selon la nouvelle évaluation faite dans le cadre du RCPCA, pour renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, les investissements à réaliser pour la période de 2017 à 2021 s'élèvent à environ 86,54 milliards FCFA pour pouvoir fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'eau et l'assainissement, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales.

Financement de l'Etat

Les dépenses publiques de la décennie 1990/99 révèle que l'Etat a consacré environ 10% de ses ressources au sous-secteur. La part de contribution nationale au développement du sous-secteur avant la crise en 2009 est en décroissance entre 2006 et 2009 et a atteint 0,7% en 2009. L'investissement direct de l'Etat dans le sous-secteur de l'eau et l'assainissement reste très faible alors que les besoins des populations augmentent. Aussi, la tendance est fortement décroissante sur ces cinq dernières années (2013-2017) selon les lois des finances. De 2013 à 2015 la contribution de l'Etat au financement du sous-secteur est passé de 0,7 à 0,16% ; elle de 2% en 2016.

Financements extérieurs

Le financement des gros investissements a principalement été assuré, par l'Union Européenne, la BAD, la Banque Mondiale, la BADEA, le Fonds Saoudien et autres, sous forme de subventions et de prêts. Le volume global des investissements formellement identifiés par bailleurs de fonds dans le

cadre des programmes de développement de 2017 à 2022 s'élève à 38,7 milliards FCFA dont 6,8 milliards de prêt. Ils permettraient de couvrir 45% des besoins identifiés dans le programme d'investissement du gouvernement pour le RCPCA, mais une bonne partie des financements est alloués aux actions d'urgence humanitaire.

3.2.4.4. Bilan de l'exploitation des ressources hydrauliques

3.2.4.4.1. Capital humain

Emploi et genre

En 2017, le sous-secteur énergétique a employé 544 dont environ 10% de femmes ; sur cet effectif, 37 agents sont de l'administration publique. L'effectif du personnel de l'ENERCA a atteint 507 agents dont 17% de cadres, 24% d'agents de maîtrise et 60% d'agents d'exécution. L'entreprise réalise un taux de productivité de 61 abonnés par agents. Ce bon niveau de productivité est terni par les résultats commerciaux.

En 2017, le sous-secteur eau et assainissement a employé 352 personnes dont environ 11% de femmes ; sur cet effectif, 17 agents sont du domaine public, 37 de l'ANEA et 279 de la SODECA.

Santé, famille et éducation

L'absence de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement ont des conséquences directes sur les conditions de vie de la population particulièrement le développement du capital humain.

Les délestages du fait du déficit de production de l'électricité affectent gravement le fonctionnement des hôpitaux et centres de soin à Bangui. Les familles éprouvées ne peuvent plus conserver de manière descente les dépouilles. Aussi, les blocs opératoires, les pharmacies et structures de conservations des vaccins sont dysfonctionnels. Certains établissements scolaires dispensent difficilement les enseignements faute d'électricité qui pénalisent plus particulièrement les élèves et étudiant en informatique. Cette situation est dramatique dans les régions qui n'ont pratiquement d'énergie.

Le déficit d'eau potable et de l'assainissement influence le bien-être des personnes notamment la santé et la nutrition. Les crises récurrentes ont impacté les

structures de distribution d'eau potable de la ville déjà en difficulté. Les ruptures fréquentes d'eau courante poussent certaines personnes à aller vers les puits ou les cours d'eau non entretenus. Les services de soins font ainsi face à une recrudescence de la fièvre typhoïde, des amibiases et autres parasites intestinaux directement liés à la qualité des eaux.

3.2.4.4.2. Production

Au plan énergétique, la RCA a déployé des efforts pour réformer le cadre institutionnel du sous-secteur de l'énergie et promouvoir le développement de l'électricité. Ces efforts n'ont pas abouti et les indicateurs caractéristiques n'ont que faiblement évolué. Ainsi, de 2006 à 2016 :

- ✓ le taux d'accès est passé de 14,23 à 23% à Bangui et de 2,3 à 3,7% au niveau national,
- ✓ le taux de desserte de 15,3 à 24%,
- ✓ le taux d'électrification de 2,4 à 3,8%.

C'est dire que pour la population centrafricaine, environ 4% seulement des ménages bénéficient de l'électricité produite et distribuée par ENERCA. Ces taux sont quasi-nul pour les populations rurales.

L'insuffisance des financements et les contreperformances financières de l'ENERCA dues aux difficultés de recouvrement ont un impact direct sur la maintenance des infrastructures de production et de distribution.

Ce déficit de production et distribution de l'énergie moderne à l'échelle nationale oblige l'ensemble de la population à ne privilégier que l'énergie traditionnelle notamment le bois énergie dont la consommation a atteint 2 635 000 tep pour le bois de feu et 14 000 tep pour le charbon. Ce qui n'est pas sans conséquence sur l'environnement.

Les indicateurs groupés du sous-secteur de l'électricité (Tableau 28) renseignent de la situation du sous-secteur. Les pertes techniques et non techniques estimées à près de 50 % de la production énergétique totale, plus de deux fois la moyenne en Afrique subsaharienne, de 18 à 20 %, sont d'une part, dues à l'obsolescence et aux destructions des infrastructures et d'autre part, aux connexions illégales et divers actes frauduleux sur les réseaux d'électricité.

Tableau 28 : Indicateurs groupés du sous-secteur de l'électricité

	2012	2013	2014	2015	2016
Energie produite (GWh)	140,2	138,7	139,2	137,4	139,5
Energie distribuée (GWh)	123,0	127,0	126,0	124,0	129,7
Energie facturée (GWh)	77,0	66,0	71,0	83,0	88,2
Abonnés	25 369	26 141	27 381	29 247	31 143
Nombre total de Point de livraison	26 927	27 642	28 947	30 848	32 693
Consommation par habitant (kWh)	26,19	26,49	25,74	24,81	25,42
Taux d'accès Bangui (%)	20,27	20,46	20,99	21,96	22,90
Taux d'accès national (%)	3,24	3,27	3,36	3,51	3,66
Taux de desserte (%)	21,52	21,64	22,19	23,16	24,04
Taux d'électrification (%)	3,44	3,46	3,55	3,70	3,84

Source : ENERCA

La situation en matière d'eau et d'assainissement est aussi critique. Les populations des zones urbaines s'approvisionnent en eau potable principalement fournie par des points d'eau publics (ou bornes fontaines publiques) mais quelques ménages bénéficient d'un raccordement privé au réseau de distribution d'eau. A Bangui, les bornes fontaines publiques assurent 73% de la desserte totale en eau des habitants, les branchements particuliers y participent pour 27%. Dans les zones rurales, l'approvisionnement en eau se fait au moyen de forages équipés de pompes manuelles ou de puits modernes. La plupart des zones rurales manquent de forages motorisés ou de réseaux de desserte plus étendus.

A Bangui, le nombre d'abonnés au service public d'eau potable de 13 682 en 2012 à 15 676 en 2017 (Tableau 29) tandis que la longueur du réseau a atteint 402 km. A ce jour, un seul centre secondaire de service public d'eau potable est opérationnel dans les régions.

Tableau 29 : Nombre d'abonnés et longueur de réseau d'eau potable à Bangui

	Abonnés Bangui	Longueur réseau (km)
2012	13 682	396
2013	14 174	396
2014	14 180	396
2015	14 180	396
2016	15 449	397
2017	15 676	402

Source : MMG, DGH

Le pays ne dispose pas de système conventionnel d'assainissement combinant réseau d'égouts et installation de traitement des eaux usées. L'assainissement est donc assuré par des installations individuelles dans des normes aussi variables.

Les indicateurs du Tableau 30 montrent que les OMDs n'ont pas été atteints, les conflits ayant détruits les acquis. Les proportions de population n'utilisant pas une source d'eau potable et de meilleurs services d'assainissement ont augmenté, traduisant la dégradation de la situation.

Tableau 30 : Taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

	Données de base en 2003	Objectif en 2015	Données récentes en 2012
Proportion de la population n'utilisant pas une source d'eau potable	74%	40%	45,90%
Proportion de la population n'utilisant pas de meilleurs services d'assainissement	69%	37%	77,70%

Source : MMG, DGH

3.2.4.4.3. Développement communautaire

Les populations rurales, qui portent tout le poids des efforts nationaux pour le développement économique vivent dans une situation de vulnérabilité préoccupante et sont privées des moyens modernes qui pourraient améliorer leurs conditions de vie en dépit de l'important potentiel en hydroélectricité et en eau.

Le taux d'accès à l'électricité a régressé au niveau des régions et est quasiment nul pour les villes de l'intérieur et dans les zones rurales qui dépendent fortement des produits pétroliers et des bois de feu.

L'influence du changement climatique et les conséquences de l'exploitation des ressources forestières et minières impactent qualitativement et quantitativement de manière sérieuse les cours d'eau, les sources d'eau souterraine engendrant des perturbations dans le mode de vie des populations rurales et les rendant davantage vulnérables.

3.3. EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT EN RCA

La RCA confrontée aux problèmes de sécurité ne contrôle pas l'exploitation de ses ressources naturelles. Par conséquent, celles-ci sont exposées à une exploitation anarchique et désordonnée qui contribue à la dégradation de l'environnement et ne garantit pas un développement durable. Toutes les catégories de ressources sont concernées par cette exploitation anarchique.

1. L'exploitation minière et l'environnement

Globalement les exploitations de diamant et d'or provoquent sans cesse la dégradation des sols, la déforestation, la pollution des cours d'eau et favorise la propagation de certaines épidémies faute d'assainissement adéquat (Photos 15 et 16).

Photo 15 : Pollution des cours d'eau par les chantiers de diamants



Source : MMG, DPPDA

Selon certaines études du Ministère de l'agriculture, les zones diamantifères sont généralement importatrices nettes des produits agricoles. Donc les populations des régions minières, sont exposées régulièrement à l'insécurité alimentaire, car les activités agricoles sont le plus souvent délaissées au profit de la recherche du diamant et de l'or.

Les autorités de l'administration minière ont pris conscience de la problématique environnementale et ont prévu des dispositions dans le Code Minier et créé un service en charge de l'environnement. En 2017, rien ne permet de dire que les exploitants miniers ont respectées les clauses des cahiers de charge en matière de protection de l'environnement. Les sociétés

d'exploitation ou d'exploration payent bien les taxes prévues par les textes en vigueur, mais sur le terrain, aucune action de mise aux normes environnementales n'est réalisée ou entreprise. Les capacités de surveillance et de coordination avec le Ministère en charge de l'environnement sont limitées.

Photo 16 : Déforestation par les chantiers de diamants



Source : Auteur

2. L'exploitation des ressources forestières et la dégradation de la nature

Encadré 9 : Pollution des cours d'eau

Il a été fait mention d'un gros engin (tracteur) qui serait tombé à l'eau à Nola avec tout son contenu de lubrifiant et de carburant. Le rejet de ces produits a provoqué la pollution du cours d'eau détruisant ainsi les poissons et autres ressources aquatiques environnantes.

L'exploitation forestière est l'une des premières sources directes de déforestation (Photo 17) aux côtés de l'exploitation minière (Photo 15) et provoque également la dégradation des sols, la pollution des cours d'eaux et favorise la propagation de certaines épidémies faute d'assainissement adéquat. Les acteurs du sous-secteur forestier ont une appropriation insuffisante de cette importante question de protection de l'environnement. L'autorité en charge des questions environnementales au plan national s'inquiète que certaines administrations disposant de structures sectorielles en charge de l'environnement, font payer des taxes de réhabilitation mais ne réhabilitent aucune aire déboisée dégradée.

Des études d'impact sur l'environnement sont désormais exigées en vue de la délivrance d'un certificat de conformité aux cahiers de charge pour toute activité d'exploitation de ressources naturelles. Certaines compagnies forestières ou minières ont lancé des études d'impact sur l'environnement. C'est le cas des sociétés Axemin, ZHI GOU Mining, Uramine ou des PEA tels que PPGR à Abba (Bouar).

Photo 17 : Coupe accélérée du bois



Source : MEFCP

Cependant, le constat est que les anciennes sociétés ne respectent pas cette exigence. Depuis 2015, toutes les nouvelles sociétés sont contraintes de faire une étude d'impact environnemental ; c'est ainsi que Centra Bois qui est un PEA hérité, a été actualisé et mise en conformité, SEFCA, après un audit environnemental s'est également mise en conformité.

Avec la mise en œuvre effective de l'APV, les licences entreront dans le respect de la légalité car la grille des critères environnementaux constitue des contraintes inévitables.

La mise en œuvre du FNE laisse déjà entrevoir des difficultés de vérification des déclarations des déchets de rejet devant permettre de déterminer les taxes que certains contribuables refusent de payer. Certaines taxes prévues sur les cartons douaniers ne sont pas reversées. Ces taxes vont permettre au FNE de financer les actions de certains ONG pour la sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles et leurs conséquences sur l'environnement.

Les visites régulières effectuées sur le terrain ont révélé que les opérateurs n'informent pas suffisamment les structures de l'Etat sur les équipements et produits utilisés sur leurs chantiers afin de prévoir à temps les conséquences sur l'environnement. L'application des sanctions prévues au Code de l'Environnement est difficile car la plupart de ces sociétés n'ont pas de siège ou d'adresse visible à Bangui ou dans les localités de leur champ d'action.

Des conflits liés au chevauchement des PEA et des activités minières ont été révélés. En effet, des artisans miniers exploitent parfois des chantiers situés dans des PEA. Les conséquences sur l'environnement sont démultipliées sans que l'on puisse exactement savoir qui est responsable de la dégradation.

Il est important de noter que les forêts et les parcs aménagés ont connu une dégradation accélérée sous l'effet des conflits. Il s'est développé un braconnage intensif tant national que transfrontalier dans tous les parcs, menaçant d'extinction des espèces protégées en RCA (l'éléphant, le gorille). Plusieurs dizaines d'éléphants ont été abattus dans la réserve de Dzanga-Sangha, obligeant le personnel de l'ONG qui gère le site à se réfugier au Cameroun. Les projets et programmes de protection des aires de conservation en particulier et la biodiversité en général (Projet DZANGA-SANGHA, programmes ECOFAUNE) sont principalement les plus touchés et font perdre à la RCA la crédibilité acquise ces dernières années.

3.4. IMPACT DES CONFLITS SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Etant placées au centre des conflits, l'exploitation des ressources naturelles a été gravement touchée par les conflits récurrents que la RCA a connus depuis ces dernières années. Ils ont impacté depuis le capital humain jusqu'aux infrastructures de production tout en affectant les résultats.

3.4.1. Sur l'exploitation des ressources agropastorales

C'est depuis la fin des années 80 que le secteur agropastoral subit l'influence des conflits sous-

régionaux notamment au Tchad, Soudan, Congo et en RD Congo et les conséquences des différentes crises que le pays a connues.

L'insécurité, associée à la porosité des frontières centrafricaines a permis aux bandits, repris de justice et éléments des milices recherchés dans leurs pays de s'implanter sur le territoire centrafricain avec armes et bagages pour donner naissance aux phénomènes des coupeurs de route communément appelés « zaraguina » dans le Nord-Ouest et progressivement dans le Nord-Est. La propagation d'onde de la rébellion en RD Congo, de la LRA en Ouganda et de la lutte pour l'indépendance du Sud-Soudan a atteint la RCA. L'instabilité politique depuis, conjuguée avec tout cet ensemble de perturbation a ouvert la porte au braconnage, aux pillages et aux exactions de toutes sortes sur les populations rurales, entravant ainsi les activités agropastorales. Les sous-secteurs agricoles et de l'élevage sont les secteurs de l'économie centrafricaine les plus touchés par ces phénomènes avec des conséquences graves sur le PIB (-37% en 2013). Et au niveau institutionnel, les bases de données sectorielles comme celle de l'Administration en général ont été détruites ou pillées rendant difficile toute analyse diagnostique. Le secteur agropastoral centrafricain, avec toutes ces crises, souffre encore plus qu'avant du manque d'informations crédibles sur les activités de production.

Sous-secteur agricole

Les crises ont fortement impacté l'activité agricole et l'économie du pays en a pâti. En effet, c'est dès Mars 2003, lors du renversement de Patassé par les libérateurs que la ruine du sous-secteur agricole s'est amorcée avec la destruction des sociétés agroindustrielles et de maintenance. Cette situation s'est aggravée depuis 2012 avec le début de la campagne militaro-politique de la « Séléka » qui a atteint son point critique en 2013 avec le renversement de Bozizé. Les exactions, les vols et les pillages perpétrés préfecture par préfecture jusqu'à Bangui, ont provoqué des déplacements massifs des populations rurales, forcées d'abandonner le terroir. La main d'œuvre agricole étant composée en partie de cellules familiales, ces déplacements ont réduit la superficie des terres emblavées. Le vol et le pillage des greniers et réserves de semence ont totalement déstabilisé la production agricole. Pour les

régions sécurisées et détenant des produits, l'insécurité routière a entravé la circulation des biens et des personnes, rendant presque impossible la vente des produits agricoles. La préoccupation majeure de ces populations étant désormais la lutte contre la faim, elles se sont tournées vers une économie de subsistance délaissant la production de cultures de rente comme le maïs, l'arachide et le coton, etc.

Les rares industries agricoles du pays à l'exemple de SUCAF ex SOGESCA (industrie sucrière créée en 1985) et SN HUSACA/Palme d'or (huilerie savonnerie/plantation industrielle) ont été victimes de ces différentes crises et jouent désormais difficilement leur rôle dans l'économie du pays.

Sous-secteur de l'élevage

Avec les dernières crises, le sous-secteur a gravement souffert et avec lui, l'économie centrafricaine.

Pour éviter les confrontations avec les groupes armés, les mouvements des troupeaux en direction de Bangui se font à l'aide des bétailières et des gros camions des transporteurs grâce aux escortes des forces de la Minusca. Ce n'est pas exagéré de dire qu'avec 16 millions d'hectares de terres pastorales en plus de ses vastes réserves d'eau naturelles, cette situation unique de la RCA vis-à-vis de ses pays voisins en termes de transhumance et ressources pastorales constitue une source potentielle de convoitise. Ce fort potentiel agronomique est progressivement devenu une malédiction car le gouvernement n'a pas réussi à établir son autorité et son contrôle sur une grande partie du territoire du pays encore entre les mains des groupes armés. Les activités de transhumance autrefois florissantes, s'avèrent être l'un des facteurs clés de la crise et de l'aggravation de l'insécurité, alimentant les crises que connaît la RCA depuis des années. Le risque de conflits liés à la transhumance a augmenté avec un impact direct sur la cohésion sociale dans les régions. En effet, il existe un lien direct entre les groupes ex-Seleka et le mouvement de transhumance, ces derniers (à Paoua et à Kouï) affirmant que leur objectif est la protection des bergers des communautés sédentaires. Or, les causes profondes des conflits locaux peuvent être la lutte entre les éleveurs et les agriculteurs et la présence des groupes ex-Seleka modifie la dynamique alimentant un conflit parallèle entre les groupes

antibalaka (défendant soi-disant les agriculteurs chrétiens) et ex-Seleka (défendant soi-disant les éleveurs musulmans).

Par ailleurs, la circulation des armes légères accompagne le mouvement de la transhumance. Les éleveurs peuls transhumants sont bien armés et généralement protégés par les groupes armés qui perçoivent des taxes illégales sur les marchés à bétail (Bambari et Kouango (UPC) et Kaga Bandoro (MPC, FPRC)). Cette activité lucrative devrait être l'un des facteurs du déploiement de l'UPC sur les axes de transhumance de la préfecture de la Ouaka, mais aussi la présence du groupe armé dans le Nord de la RCA, notamment à Kaga-Bandoro, Batangafo et Kabo, depuis janvier 2016.

Depuis le début de la crise, les attaques ont contraint de nombreux éleveurs à quitter le Centre du pays, en évitant les zones de Kemo, Ouaka et Haute-Kotto, pour aller vers le Sud-Est et les préfectures de Mbomou et du Haut-Mbomou où ils ont été plus ou moins épargnés par la crise actuelle. Cette arrivée des éleveurs au Sud-Est aurait poussé les éleveurs locaux de la Basse-Kotto (commune d'élevage d'Ewou) et de Mbomou à migrer vers le Haut-Mbomou, alors qu'ils ne sont normalement pas des éleveurs transhumants.

Les groupes armés ont aussi affecté les activités des éleveurs dans le Haut-Mbomou qui est une zone importante pour l'élevage bovin, en particulier Zemio, Obo et Mboki. Mais, c'est aussi une destination clé pour les éleveurs transhumants qui se déplacent annuellement à travers les couloirs internes et externes (par exemple de l'Est vers la RDC et le Soudan du Sud). Cependant, les éleveurs doivent souvent s'installer dans un endroit et ont une liberté de mouvement limitée en raison du risque élevé d'attaques des groupes armés opérant sur le territoire centrafricain. Il convient de souligner que ce ne sont pas seulement des ex-Seleka et des antibalaka, mais il faut compter aussi des groupes armés étrangers tels que les « Janjaweed », la LRA et d'autres groupes qui se constituent de manière opportuniste. C'est la source de conflits entre les éleveurs étrangers, en particulier soudanais, qui se sont accrus en raison de l'augmentation de l'armement des éleveurs au cours des deux dernières années. Ces éleveurs ou groupes armés venus des pays voisins

échangent souvent des armes contre du bétail, du café ou le poivre.

Tous les éléments développés ci-dessus, ont des répercussions considérables à tous les niveaux du développement humain.

Au plan humanitaire, ces crises à répétition ont provoqué le déplacement de 1 194 019¹³ personnes dont 621 035 déplacées internes (PDI) et 572 984 réfugiées dans les Etats voisins. Par ailleurs, 2,9 millions de personnes soit plus de la moitié de la population centrafricaine sont dans le besoin d'assistance dont 1,6 millions en besoin d'assistance aigue et immédiate. Au nombre de ces déplacés, on compte des milliers d'éleveurs dont les activités ont été désorganisées.

Au plan sécuritaire, des éleveurs transhumants des pays voisins franchissent les frontières et se retrouvent, suffisamment armés, dans plusieurs localités. Leur présence inquiète les agriculteurs des localités concernées et dont les exploitations sont détruites.

Au plan économique, les groupes armés ont instauré une administration parallèle dans chacune des zones qu'ils occupent et prélèvent des taxes sur toutes les activités économiques notamment : une taxe sur les ventes de bœufs (20 000 FCFA/tête vendue), une taxe de franchissement de barrière par véhicule en fonction de type de véhicule (50 000 à 120 000 FCFA), une taxe phytosanitaire sur les produits agricoles. Cette activité illégale rapporte globalement une moyenne de 19 000 000 FCFA par jour aux groupes armés. Cette prédation forcée constitue une source de revenu pour la rébellion mais devient très rapidement un problème pour l'Etat et impacte le pouvoir d'achat des centrafricains car les commerçants, en intégrant par la suite les taxes d'abattage (SEGA) et celle des éleveurs (ANDE), sont obligés de répercuter toutes ces dépenses intermédiaires sur le prix à l'étalage, grevant régulièrement le panier de la ménagère.

3.4.2. Sur l'exploitation des ressources forestières

Le sous-secteur forestier a d'abord souffert grandement des effets de la crise internationale depuis 2008 puis des dernières crises politico-militaires. Les infrastructures de production ont été pillées dans certaines zones et le personnel régulièrement mis au chômage technique ou licencié.

Ces événements de 2003 et 2012, considérés comme les premières guerres civiles centrafricaines, ont conduit le sous-secteur du bois et de la forêt à réduire son activité pour ne réaliser aujourd'hui qu'un peu plus de la moitié de sa production de grumes d'il y a 10 ans et le tiers de sa production de sciages sur cette même période. La contribution du sous-secteur au PIB a baissé d'environ 11,8% en 2005 à 8,6% en 2016 en passant à 5,3% en 2013.

L'absence des autorités administratives locales et les déplacements forcés des populations, ont laissé libre cours à une importante filière d'exploitation artisanale illégale du bois d'œuvre, même dans les zones sous concessions. Le développement de cette exploitation est source de conflits permanents entre les exploitants artisanaux, souvent soutenus par les populations riveraines, et les sociétés d'exploitation forestières.

3.4.3. Sur l'exploitation des ressources minières

La dernière crise, a entraîné des conséquences graves pour le secteur minier : une baisse drastique de la production formelle au détriment d'une exploitation informelle et illégale. Il s'en suit la destruction des installations et équipements miniers, la fermeture des bureaux d'achat, une baisse des recettes d'exportation ainsi que des revenus publics. ; Ainsi, de nombreuses sociétés (Aurafrique, Dimbi Diamant, Tala-Mining, SDMT, AREVA, etc.) ont été contraintes de cesser ou de différer le démarrage de leurs activités.

Ainsi, selon les statistiques officielles, la production de diamants est passée de 366 000 à 37 100 carats entre 2012 et 2017, soit son niveau le plus bas jamais atteint depuis des décennies.

13 Aperçu des besoins humanitaires en RCA, OCHA, Octobre 2018

Encadré 10 : Economie parallèle, cas de Kaga bandoro

L'entretien avec un commerçant de bétail Dans la localité de Kaga Bandoro, 25 camions transitent par jour transportant chacun en moyenne 30 bœufs ; les recettes journalières sont de 15 000 000 FCFA/jour sur les têtes de bétail vendu, 3 000 000 FCFA sur les véhicules et environ 1000 000 FCFA de taxes phytosanitaires. Cette activité illégale rapporte globalement une moyenne de 19 000 000 FCFA par jour aux groupes armés.

L'exploitation illégale et anarchique des diamants avec la mainmise de certains chefs des groupes armés et l'implication de certains bureaux d'achats dans le commerce illicite ont conduit le SCPK à considérer pour certaines zones d'exploitation le diamant centrafricain comme « le diamant de sang » avec comme principale conséquence, la suspension de son exportation. Toutefois pour les zones sous contrôle du Gouvernement le droit à l'exploitation a été rétabli et conditionnée à la certification.

3.4.4. Sur l'exploitation des ressources hydrauliques

Depuis 2003, les crises successives ont détruit le parc de production de l'électricité et d'eau dans les centres secondaires. Les infrastructures de production et de distribution ont été pillées, aggravant ainsi le sort des villes et des villages et compromettant toute initiative de développement de l'économie locale.

Dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, les infrastructures de production et distribution d'eau potable ont été saccagées. Les conséquences ont été dramatiques à la fois sur l'économie et les conditions de vie des populations.

3.5. INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE) ET EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES EN RCA

En Afrique, l'essentiel de l'exploitation des ressources naturelles demeure assuré par les grands groupes

multinationaux. L'opération « séduction » des pays en développement, riches en ressources naturelles, est considérée comme stratégique. Les implantations à des fins d'exploration, d'exploitation et d'exportation supposent une logistique des affaires et un tissu économique, social et technique non réductible à de faibles coûts salariaux et à une réglementation incitative.

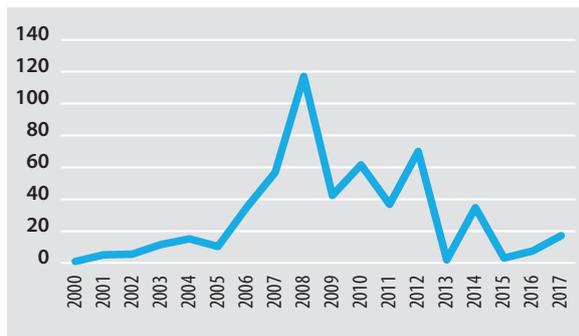
Selon une étude de l'OCDE, la faiblesse des IDE dans les pays africains, renvoie aussi, aux contraintes caractérisées par une anticipation pessimiste de la croissance des marchés, les défaillances institutionnelles et le niveau des infrastructures physiques et sociales, et surtout les risques réels (ou perçus comme tels) que ce soit en termes d'instabilité politique, de volatilité des politiques économiques ou d'instabilités internationales.

La RCA, malgré l'abondance de ses ressources naturelles, n'arrive pas à séduire les investissements étrangers. Selon une étude réalisée par le PNUD en 2004, le stock d'IDE de la RCA ne représentait qu'à peine 0,07% de celui de l'ensemble des pays africains. Ce qui explique en partie la faiblesse du niveau d'investissement privé et un relèvement difficile de l'économie et la persistance de la pauvreté.

La RCA est le 7^{ème} pays d'accueil des IDE en Afrique centrale¹⁴ en termes de stock d'IDE (39^{ème} sur 46 pays en Afrique subsaharienne). Le spectre du flux d'IDE de la Figure 17 montre que les IDE sont passés de 1 à 5 millions USD entre 2000 et 2001. Le pays a bénéficié d'entrées d'IDE croissantes passant de 5 millions USD en 2001 à près de 120 millions USD en 2008. C'est entre 2006 et 2007 que les flux entrants d'IDE en Centrafrique ont véritablement commencé à s'accélérer, la période 2000 – 2005 ayant été peu dynamique du fait de l'instabilité politique dans le pays.

14 8 pays = CEMAC + RD Congo et São Tomé et Príncipe, Direction Générale du Trésor français, Juin 2014.

Figure 17 : Flux d'IDE (en millions USD)



Source : Banque mondiale, FMI, OCDE, Global Développement Finances, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/bx.klt.dinv.wd.gd.zs>

En 2007, le pays a bénéficié du retour de certains investissements comme ceux de France Télécom dans la téléphonie mobile et AREVA, qui a acquis le site d'URAMIN, qui explore l'uranium dans la région de Bakouma. Mais, à la suite de l'accident de Fukushima et la chute des cours de l'uranium, AREVA a décidé de geler ses projets de développement sur ce site. La revue des performances économiques de la Centrafrique du FMI de juin 2012 indique que les entrées d'IDE à partir de 2008 ont principalement bénéficié aux secteurs : minier, des transports et des télécommunications.

De 2008 à 2015, le flux d'IDE a évolué à la baisse en dent de scie en passant par des maxima en 2010, 2012 et 2014. Les efforts de du gouvernement et des forces internationales pour stabiliser la sécurité et organiser les élections de 2016 ont rassurés les investisseurs étrangers. Ainsi, de 2015 à 2017, les IDE sont repartis à la hausse, passant respectivement de 3 à 17 millions USD. Les Stocks d'IDE correspondant sont passés de 626 millions USD en 2015 à 651 millions USD en 2017. Cette tendance haussière est en partie, soutenue par le secteur forestier et la reprise du secteur minier. Les IDE restent l'une des principales sources de financement du déficit courant, devant les emprunts extérieurs. Ils contribuent avec les dons et transferts à l'équilibre financier des échanges avec l'extérieur.

L'économie centrafricaine se remet lentement des conflits qui ont fragilisé le pays. L'insécurité récurrente, le mauvais état du réseau routier et le coût élevé de l'électricité freinent les affaires. En dépit de la mise en place du guichet unique pour la formalité des entreprises, de l'adoption du nouveau code de commerce, les investissements étrangers tardent à

venir et bon nombre d'investisseurs considèrent la RCA comme un pays à haut risque.

C'est pourquoi, la RCA doit saisir l'opportunité de l'abondance de ses ressources naturelles pour attirer davantage les IDE. Pour cela, le gouvernement devrait faire des efforts en matière de stabilisation, de pacification, de l'amélioration du climat général de l'investissement, de conclusion des accords d'investissement, de qualification de la main d'œuvre et de développement des infrastructures de base.

3.6. CONCLUSIONS PARTIELLES

Du fort potentiel en ressources naturelles dont dispose la RCA seules les ressources agropastorales, forestières, minières et hydrauliques sont exploitées. Cette exploitation contribue insuffisamment à l'amélioration des revenus de l'Etat et au développement humain durable.

En ce qui concerne le secteur agropastoral, les crises récurrentes ont provoqué ces trois dernières années, le déplacement massif des populations constituées majoritairement de la main d'œuvre féminine dans le secteur des ressources agropastorales, exposant plus de la moitié de la population à l'insécurité alimentaire et aux risques de pandémies et affectant ainsi le processus de développement humain. Les ressources agropastorales sont un levier pour la promotion du développement humain durable. Et, un secteur agropastoral mieux organisé et mieux encadré aiderait la RCA à relever de manière substantielle la croissance économique, contribuer à l'accroissement des ressources budgétaires, lutter efficacement contre l'extrême pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations. La modernisation des cultures, la reconstruction, l'amélioration et l'expansion des infrastructures rurales du pays, y compris les routes, les réseaux d'irrigation, les réseaux électriques et les systèmes de communication, accéléreraient la reprise du secteur agropastoral, stimuleraient la productivité marginale et assureraient la promotion de la diversification et l'autosuffisance alimentaire.

L'industrie forestière de la RCA, comparée à celles de la région, est relativement modeste en termes de volume. Cependant, tout en constituant une

importante source de devise pour le pays, l'exploitation des ressources forestières et fauniques contribue énormément à l'économie à travers le nombre d'emploi qu'elle crée et les impôts payés à l'Etat. Elle est le deuxième employeur officiel après le secteur public avec en 2010, environ 4000 emplois directs et 6000 emplois indirects et la plupart des ouvriers forestiers vivant dans des régions reculées où le taux d'emploi est très faible. Malgré l'arrêt des attributions arbitraires des permis d'exploitation (permis spéciaux des coupes), la désorganisation de la gestion du secteur forestier s'est aggravée avec les crises et le pays fait face à l'absence de contrôle de l'Etat. Notamment les cahiers de charges et leurs principales clauses environnementale et sur le développement des secteurs sociaux ne sont plus observés conformément au code forestier. Certes, le gouvernement a produit des efforts pour adapter son système fiscal aux exigences en matière de transport, de logistique et d'importation dans ce secteur, mais il lui faudra adopter et mettre en œuvre un document de politique forestière claire. Pour rassurer les investisseurs sérieux et les partenaires au développement et témoigner de l'engagement du gouvernement en faveur de la transparence et de la traçabilité, le processus FLEGT devra être poursuivi et renforcé et le secteur forestier intégré au processus de l'ITIE.

La RCA ne profite pas directement des retombées de l'exploitation de son fort potentiel minier et l'avantage procuré est minime du point de vue du développement socioéconomique et humain. L'exploitation courante se limite à l'or et le diamant et est encore artisanale et éparse sur un vaste territoire ; ce qui ne facilite pas l'organisation du secteur et la lutte contre la fraude et la corruption. Une étude approfondie des connaissances sur tous les indices miniers et l'identification de toutes les défaillances et des problèmes du secteur minier centrafricain, permettra un meilleur développement des ressources. Pour cela, tous les acteurs (exploitants et administration), doivent adopter une nouvelle éthique de travail qui consiste à œuvrer ensemble pour atteindre les objectifs de développement humain. A ce titre, la RCA gagnerait à imiter l'expérience des pays qui ont réussi en matière de commercialisation de pierres et métaux précieux dont le commerce surtout des diamants s'est développé de manière rationnelle et durable grâce à l'implication du secteur privé et du secteur public dans la gestion des procédures et des

règlementations du commerce ainsi que la définition d'un cadre clair pour les transactions minières. Pour attirer de nouveaux investisseurs, qui n'entreront dans un environnement commercial que s'il est sûr et transparent et où la libre concurrence est la loi, la RCA devra centraliser dans un complexe des mines, toutes les opérations minières notamment les transactions commerciales des substances, les services associés et les formalités d'exportation. Le pays devra poursuivre les processus du système de certification du processus de Kimberley (SCP) et de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Même si à court terme, la mécanisation ou la semi mécanisation de l'exploitation artisanale en vue d'augmenter la production est une urgence, il est grand temps pour le pays d'envisager l'industrialisation de l'exploitation des pierres et métaux précieux.

Malgré l'important potentiel d'énergies nouvelles et renouvelables dont dispose le pays, le sous-secteur de l'électricité en Centrafrique souffre d'un grave sous-développement et ses infrastructures existantes ont été fortement mises à mal par des décennies de conflit et de négligence. Si la crise de 2013 a exacerbé les problèmes de ce secteur, l'amenant au bord de l'effondrement, c'est depuis plusieurs années que les défis fondamentaux avaient été identifiés. L'absence d'énergie moderne dans certaines régions crée un sentiment d'exclusion et d'insécurité au sein des populations des zones rurales, attise la haine et menace la cohésion sociale. Mais, des solutions décentralisées destinées à satisfaire différents types de demande en électricité, comme les lanternes solaires, les systèmes solaires domestiques, les microcentrales hydroélectriques, peuvent être efficacement mises en œuvre en coordination avec le secteur privé. Mais, pour attirer l'investissement privé dans des solutions énergétiques décentralisées, il faut un environnement plus favorable à une collaboration entre le secteur public, les entreprises privées et les communautés locales, ainsi que l'application de normes techniques et de service minimales et le recours à des mécanismes de financement appropriés. La mise en œuvre de la politique énergétique décentralisée (PED) devient une urgence pour le gouvernement. Un sous-secteur de l'électricité réhabilité et productif participerait à la croissance de l'économie et placerait le pays sur la trajectoire de l'atteinte des ODDs.

Pour ce qui est de l'eau et de l'assainissement, les indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont sombres. Pourtant, avec un territoire à cheval sur les bassins de l'Oubangui et du Chari, la RCA possède d'importantes ressources en eau qui devrait lui permettre d'améliorer significativement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Améliorer les accès à l'eau potable et développer un système adéquat d'assainissement restent un défi majeur. Car, l'accès à l'eau potable est fortement limité dans l'ensemble du pays, avec des taux particulièrement bas dans les zones rurales, une absence de système conventionnel d'assainissement combinant réseau d'égouts et installation de traitement des eaux usées et l'inexistence d'un système formel et structuré

de gestion des déchets. Améliorer les systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement ne permet pas seulement d'améliorer les conditions de vie et de freiner l'incidence des maladies d'origine hydrique ; il permet également de réduire la pénibilité du travail pour assurer l'approvisionnement en eau des ménages. La promotion des sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement est un atout essentiel pour le développement humain durable. Car ces sous-secteurs représentent une importante source locale d'emplois, en particulier dans les zones rurales. Les emplois potentiels dans les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement dépendront en grande partie des particularités de la politique nationale de l'eau en milieu rural.

Chapitre 4

The background of the page is a complex, abstract geometric pattern. It consists of numerous overlapping squares and diamonds of various sizes and orientations. The colors range from light, almost white, to deep, dark red. The shapes are layered, creating a sense of depth and movement. The overall effect is a modern, digital aesthetic.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN RCA

L'appréciation de la contribution de la chaîne des ressources naturelles au développement humain se fait à travers plusieurs leviers dont la création de la richesse nationale, les recettes publiques et d'exportation, la création d'emplois, le développement des services sociaux de base et l'aménagement des cadres de vie. Le respect de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives ainsi que la souscription à la responsabilité sociétale d'entreprise permettent d'optimiser l'impact de l'exploitation des ressources naturelles sur le développement humain.

4.1. ANALYSE DES RENTES MINIÈRES ET FORESTIÈRES DE LA RCA

Le Tableau 31 montre que la rente minière par rapport au PIB de la RCA est très faible comparativement à celle des autres pays africains dotés des minerais tels que le Botswana et la RD Congo. Elle ne représente même pas 0,2% du PIB.

Tableau 31 : Comparaison de la rente minière de la RCA avec celle de certains pays africains

	RCA	Botswana	RD Congo
2000	0,009	1,00	0,09
2005	0,080	3,27	2,34
2010	0,090	3,56	14,70
2011	0,100	3,01	17,40
2012	0,100	2,78	18,10
2013	0,070	3,30	21,30
2014	0	1,84	20,06
2015	0	2,18	19,80

Source : WDI, 2016

En revanche, les données du Tableau 32 montrent que la RCA tire de l'exploitation forestière une rente plus

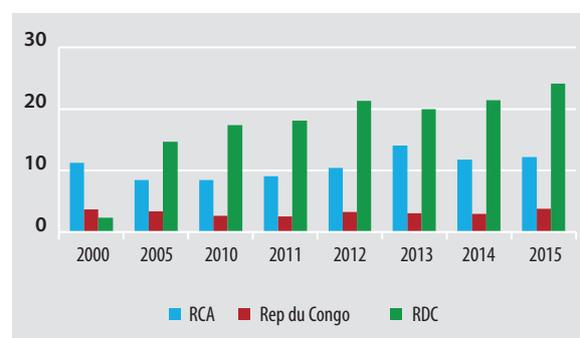
importante. Sa proportion par rapport au PIB s'est considérablement accrue entre 2010 et 2013, passant de 8,39% du PIB à 14,06%. Cette rente est largement supérieure à celle du Congo et très en-deçà de celle de la RD Congo.

Tableau 32 : Comparaison de la rente forestière de la RCA avec celle de certains pays africains

	RCA	Congo	RD Congo
2000	11,21	3,70	2,34
2005	8,39	3,31	14,70
2010	8,39	2,68	17,40
2011	9,03	2,48	18,10
2012	10,41	3,20	21,30
2013	14,06	3,06	20,00
2014	11,77	2,90	21,40
2015	12,17	3,80	24,10

Source : WDI, 2016

Figure 18 : Comparaison de la rente forestière de la RCA et celle de certains pays africains



Source : Auteurs

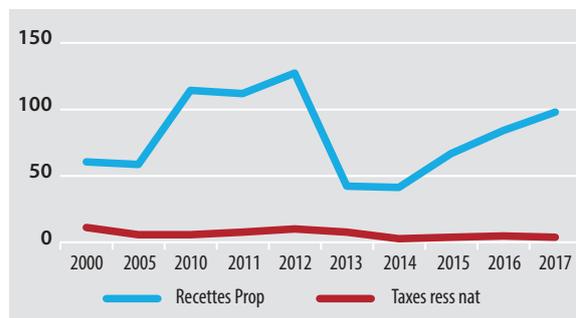
4.2. CONTRIBUTION DES RESSOURCES NATURELLES AU BUDGET DE L'ÉTAT

Les recettes internes de l'Etat (Tableau 33) sont très faibles comparées à celles des autres pays de la sous-région CEMAC. Elles ont évolué ces dernières années, en passant de 58,6 milliards FCFA en 2002 à 127,3 milliards FCFA en 2012. Elles ont baissé de deux tiers en 2013, à la suite de la crise, avant d'amorcer un accroissement progressif depuis 2014.

La contribution des secteurs forestier et minier aux recettes de l'Etat est faible au regard du potentiel dont dispose le pays (Figure 19). En effet, cette contribution est passée de 11,14 milliards FCFA en 2000 à 5,94 milliards FCFA en 2005 puis à 5,65 milliards FCFA en 2010.

Les recettes budgétaires, après être demeurées stationnaires entre 2000 et 2005, a connu d'abord une augmentation rapide entre 2005 et 2010 puis lente jusqu'en 2012. Cette augmentation s'explique en partie par la hausse de près de 10 milliards FCFA des recettes des ressources naturelles, à la suite de l'accroissement simultané des recettes minières et forestières. En 2013, la chute enregistrée est de l'ordre de 66% (Figure 20) due à l'impact de la crise qui a beaucoup plus touché le secteur minier que le secteur sylvicole. A partir

Figure 19 : Evolution des recettes budgétaires et des taxes issues de l'exploitation des ressources naturelles (en milliards FCFA)



Source : Auteurs à partir du Tableau 34

de 2014. Les efforts du gouvernement et des forces internationales pour stabiliser la sécurité ont favorisé une reprise des ressources naturelles. Cette reprise bien que lente pour le secteur minier a permis aux recettes budgétaires de repartir à hausse.

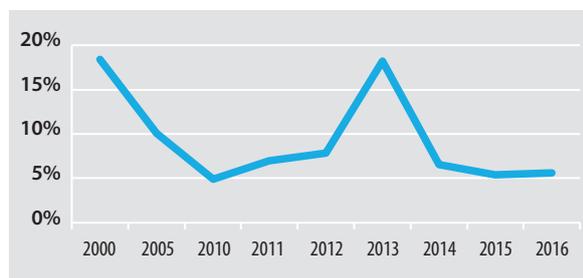
L'exploitation des ressources naturelles en RCA, non seulement, provoque la destruction de la nature mais aussi, elle n'est pas transparente et ne contribue pas suffisamment au développement socioéconomique. Presque toutes les sociétés opérant dans ces secteurs n'ont pas de sièges visibles à Bangui et/ou dans les

Tableau 33 : Evolution des recettes propres et des taxes sur les ressources naturelles (en millions de FCFA)

	Recettes Propres	Recettes forestières	Recettes minières	Recettes totales	Contribution
2000	60 500	8 500	2 640	11 140	18,40%
2005	58 600	4 400	1 540	5 940	10,10%
2010	114 200	4 100	1 550	5 650	4,90%
2011	111 800	5 800	1 780	7 580	6,95%
2012	127 300	7 900	2 070	9 970	7,83%
2013	42 200	7 000	660	7 660	18,20%
2014	41 300	2 700	3	2 700	6,54%
2015	66 500	3 600	3	3 600	5,41%
2016	83 900	4 500	70	4 570	5,60%
2017	98 000	3 500	320	3 820	3,90%

Source : CSREF, BECDOR, CDF

Figure 20 : Contribution de l'exploitation des ressources naturelles aux recettes budgétaires (en %)



Source : Auteurs à partir du Tableau 34

régions d'exploitation, facilitant l'évasion fiscale. D'où la création par le Gouvernement d'une cellule de rapatriement des recettes d'exportation pour contrôler auprès des banques les lignes de transfert de fonds.

En termes relatifs, la tendance baissière se confirme pour la période 2000-2010 suivie d'une embellie les années suivantes. La forte proportion de 2013 est due au fait que le secteur forestier n'avait pas été concerné par la forte contraction des recettes budgétaires. Il est aussi

important de noter que les taxes minières ne représentent que 5 à 10% de l'ensemble des taxes issues des ressources naturelles. Elle est presque nulle depuis 2013 à la suite de la suspension de l'exportation des minerais de la RCA par le PK. Cette suspension a fortement paralysé les activités formelles de l'exploitation minière. Cependant, les minerais du pays ont continué à être pillés à travers les circuits informels. C'est ainsi que les Nations-Unies ont estimé que 140 000 carats de diamant¹⁵ d'une valeur de 24 000 000 USD avaient été exportés illégalement depuis l'entrée en vigueur de la suspension. Ces exploitations passent par des pays voisins.

4.3. CONTRIBUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Les quatre principaux secteurs qui agissent fortement sur le développement humain sont le secteur social avec l'éducation, la santé, les affaires sociales et le secteur du développement rural. Les statistiques du Tableau 34, traduites sur les Figures 21 et 22, montrent que les affectations budgétaires à ces secteurs sont faibles.

Tableau 34 : Affectation du budget de l'Etat aux secteurs sociaux et développement rural (en millions de FCFA)

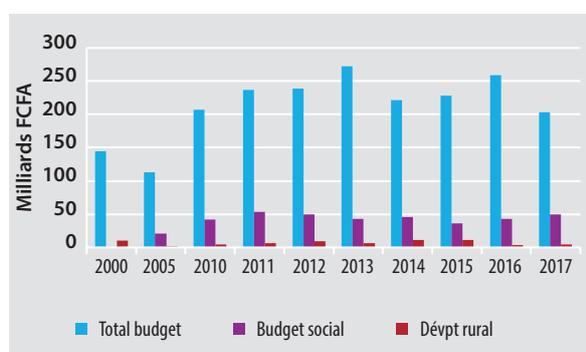
	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total budget	144 527	113 179	206 898	236 931	239 054	272 668	221 272	228 358	259 197	203 251
Education	10 057	10 373	20 783	25 593	18 379	22 099	20 771	19 152	19 161	21 102
% Educ	7,0%	9,2%	10,0%	10,8%	7,7%	8,1%	9,4%	8,4%	7,4%	10,4%
Santé	10 704	9 793	18 577	24 041	24 041	16 186	24 880	14 390	21 440	25 262
% santé	7,4%	8,7%	9,0%	10,1%	10,1%	5,9%	11,2%	6,3%	8,3%	12,4%
Aff Social	1 310	386	2 809	3 700	6 883	4 217	-	3 004	2 779	3 101
% Aff soc.	0,9%	0,3%	1,4%	1,6%	2,9%	1,5%		1,3%	1,1%	1,5%
Budget social	22 071	20 552	42 169	53 334	49 303	42 502	45 651	36 546	43 380	49 465
% Sociale	15,3%	18,2%	20,4%	22,5%	20,6%	15,6%	20,6%	16%	16,3%	24,3%
Budget Dévpt rural	9 914	1 849	4 871	6 328	9 651	6 789	11 247	11 229	3 826	4 122
% Dévpt rural	6,9%	1,6%	2,4%	2,7%	4,0%	2,5%	5,1%	4,9%	1,5%	2,0%

Source : MFB, DGB

15 U.N. Security Council, "Final report of the Panel of Experts in accordance with paragraph 59(c) of resolution 2127 (2013)," S/2014/762 ; U.N. Security Council, "Final report of the Panel of Experts in accordance with paragraph 59(c) of resolution 2127 (2013)," S/2014/762, paras. 125-127 ; The Political Economy of African Wars N° 2, Warlord Business, Car's Violent Groups Armed and their Criminals Operations for profit and Power, Kasper Agger. June 2015

L'analyse de la structure budgétaire (Figure 21) fait ressortir que le budget du secteur social est passé de 22 milliards FCFA en 2000 à 49,5 milliards FCFA en 2017 en passant par 53,3 milliards FCFA en 2011 qui est la meilleure année d'engagement du gouvernement en faveur de ce secteur. Cependant, le niveau d'affectation de budget en faveur du développement rural en plus d'être faible, est en baisse ; de 10 milliards FCFA en 2000 il passe à 4 milliards en 2017, en passant par 11,2 milliards en 2014. Un tel niveau d'engagement ne saurait impulser un progrès dans le développement humain.

Figure 21 : Evolution comparée du budget dans les secteurs sociaux et le développement rural



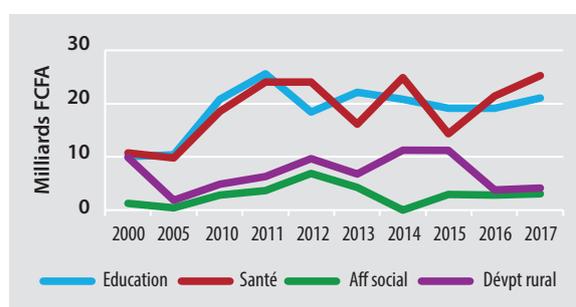
Source : Auteurs

La Figure 22 montre l'évolution des allocations budgétaires des secteurs sociaux et du développement rural et permet de suivre les engagements du gouvernement en faveur du Développement Humain Durable.

Le budget alloué à l'éducation est en moyenne de 9% sur la période de 2000 à 2017 et a enregistré 10% et plus en 2010, 2011 et 2017 ; largement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (selon les données de l'Unesco) qui se situe à 16,9 % contre 11,8 % en Europe et Amérique du Nord et 14,1 % au niveau mondial. Il faut souligner que ce budget qui doit couvrir tous les cycles d'enseignement du préscolaire à l'Université est extrêmement insuffisant. C'est pourquoi, tout le système éducatif du pays est en état de délabrement

avancé. Il est certain que les ambitions exprimées dans la stratégie de l'éducation ne peuvent pas se réaliser en raison d'une nette régression des dotations budgétaires au cours des trois dernières années ; car, sa proportion est passée de 9,4% à 7,4% entre 2014 et 2016. Mais, avec le retour à l'ordre constitutionnel et la dynamisation des divers appuis de la communauté internationale en faveur de la mobilisation des ressources tant externe qu'interne, l'appui du budget de l'Etat au système éducatif est passé à 10,4% en 2017.

Figure 22 : Evolution des budgets dans les secteurs sociaux et le développement rural



Source : Auteurs

Dans le secteur de la santé, la situation est critique car les dotations budgétaires atteignent difficilement 10% et reste donc en deçà du seuil recommandé par la déclaration d'Abuja (15%). Néanmoins, il a été noté une allocation de 11,2% en 2014 qui se justifie par le fait que la santé et les affaires sociales constituaient un seul département ministériel. L'éclatement en deux ministères en 2015 s'est traduit par une baisse drastique de la dotation budgétaire allouée à la santé (6,3%). Toutefois, les efforts fournis par le gouvernement issu des dernières élections ont permis d'accroître la dotation budgétaire au secteur de la santé qui a atteint 12,4% du budget en 2017. Il convient de noter que la RCA, avec 17 USD par habitant, est le pays de l'Afrique subsaharienne¹⁶ qui dépense le moins dans le domaine de la santé alors que l'Ile Maurice, avec 506 USD est le pays qui dépense le plus. Cette dotation budgétaire est encore inférieure à la norme de l'OMS¹⁷ qui recommande une allocation minimale de 30 à 40 USD par habitant pour un pays dont le PNB par habitant est inférieur

16 Jean Shiloh et Julien Chongwang, Faits et Chiffres : Santé-pauvreté, le piège sans fin, Avril 2018

17 Rapport de l'OMS en 2002

à 500 USD. Aussi, elle ne reflète pas les engagements pris par les pays africains dans le cadre de l'initiative de Bamako visant à mettre à la disposition du secteur de la santé des financements conséquents en vue d'assurer l'accès universel aux soins de santé primaire.

Les affaires sociales disposent des plus faibles dotations budgétaires souvent inférieures à 2%. Ce qui signifie que les enfants de la rue, les veuves, les orphelins, les handicapés, etc. sont abandonnés à eux-mêmes. Ce qui est préoccupant pour un pays déchiré par plusieurs décennies de conflits ayant fait de nombreux indigents dans la société.

L'évolution du budget alloué au secteur de l'agriculture et du développement rural révèle clairement que la RCA n'a pas encore pris en compte les engagements de Maputo. En effet, le gouvernement centrafricain, à l'instar des autres pays africains, s'est engagé en juillet 2003 à Maputo de relever le budget du secteur à 10% du budget national pour faire de son agriculture, un secteur productif, rentable, respectueux de l'environnement et de la dimension genre, créateur de richesse et d'emploi, réducteur de la pauvreté et garantissant la sécurité alimentaire. Cependant, malgré le niveau accentué de la pauvreté en milieu rural, le développement du monde rural ne constitue pas la priorité car le budget alloué au secteur du développement rural atteint difficilement 5% sauf en 2000 où elle a atteint 7% pour la première fois. Et sur les deux dernières années, les allocations budgétaires du secteur sont tombées en dessous de 2%.

4.4. LIENS ENTRE RESSOURCES NATURELLES ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Ce lien est apprécié d'une part à travers les analyses descriptives et d'autre part avec une approche des relations fonctionnelles.

4.4.1. Analyse descriptive des indicateurs de développement humain de la RCA en 2016

Les analyses précédentes ont montré que des efforts restent à fournir pour améliorer la contribution

des ressources naturelles au budget de l'Etat afin d'impacter positivement sur les investissements dans les secteurs sociaux. Cependant, l'existence des ressources naturelles pose deux types de problèmes qui entravent le développement humain durable en RCA : (i) le niveau élevé de pauvreté pousse les jeunes adolescents vers la recherche des minerais au détriment de la scolarisation, (ii) les ressources naturelles constituent une convoitise des groupes armés qui profitent de l'absence de l'autorité de l'Etat pour occuper le pays et tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation des dites ressources.

Non seulement l'enrôlement des mineurs les détourne du chemin de l'école, mais les affrontements armés déciment des vies humaines, contribuant ainsi, à la baisse des taux de scolarisation et de l'espérance de vie à la naissance. Etant donné que la crise actuelle se caractérise par des incidents dans des zones occupées par des groupes armés qui provoquent des déplacements massifs des populations, soit vers les zones jugées plus paisibles du pays, soit à l'extérieur du pays. Les effets conjugués des conflits et de ces déplacements contribuent à la dégradation des indicateurs de développement humain. Cette situation fait que le niveau de développement humain varie d'une région à l'autre. C'est pourquoi il est intéressant de calculer les IDH par région en vue d'une analyse spatiale.

Pour y parvenir, un retraitement des indicateurs relatifs à la santé, à l'éducation et au revenu par habitant est effectué. Les données sur l'éducation et le niveau de revenu par région sont ajustés en fonction des tendances observées entre les données de l'enquête MICS 4, celles publiées par l'annuaire statistique de l'éducation 2015/2016 et celles de WDI de 2016 pour le revenu par tête. Ainsi on estime à 2,01% la hausse du taux de scolarisation et à 31% la baisse du revenu par habitant entre 2008 et 2016.

Pour les besoins de l'exercice, la répartition spatiale de l'espérance de vie à la naissance a été faite à partir des coefficients d'ajustement calculés du Tableau 35 et des données de WDI de 2016.

Encadré 11 : Calcul du Coefficient d'ajustement

Le calcul de ces coefficients d'ajustement par région prend en compte le nombre d'incidents et celui des déplacés qui varient d'une région à l'autre. Pour calculer ce coefficient d'ajustement, il est déterminé d'abord la moyenne arithmétique entre le coefficient des incidents (proportion des incidents de la région *i* par rapport au nombre total d'incidents enregistrés dans le pays depuis la crise) et celui relatif au nombre de déplacés (proportion des déplacés de la région *i* sur l'effectif total des déplacés depuis l'actuelle crise). Si *M_i* est cette moyenne pour la région *i*, le coefficient d'ajustement *C_i* d'une région *i* est de $C_i = (1 - M_i)$.

Les résultats des calculs présentés dans le Tableau 35, montrent que la région de Bangui qui a été moins affectée par les déplacements des populations et les incidents dispose du coefficient d'ajustement le plus faible avec une moyenne des coefficients des incidents et déplacés de 8%. En revanche, les régions de Yadé et Kagas ont les coefficients les plus forts respectivement 24% et 27% qui s'expliquent par la destruction du capital humain du fait de la recrudescence de la violence dans ces régions.

Encadré 12 : Calcul de l'IDH

$$IDH = 1/3_{(lev)} + 1/3_{(Iniv-instr)} + 1/3_{(Ipib)}$$

Indice d'espérance de vie (lev) :

Mesure le niveau d'espérance de vie à la naissance atteint par le pays considéré.

$$I_{ev} = \frac{Esp\ Vie - 20}{83,4 - 20}$$

Indice de niveau d'instruction (*I_{niv-inst}*) :

Mesure le niveau d'alphabétisation des adultes et d'enseignement (taux brut de scolarisation (TBS) combine dans le primaire, le secondaire et le supérieur) atteint par le pays considéré.

$$I_{niv-inst} = \frac{2/3 (\text{indice d'alphabétisation des adultes}) + 1/3 (\text{indice de scolarisation})}{+ 1/3 (\text{indice de scolarisation})}$$

Indice de PIB (Ipib) :

$$I_{pib} = \frac{\log (PIB \text{ par habitant}) - \log(100)}{\log(107\ 721) - \log(100)}$$

L'espérance de vie à la naissance s'ajuste avec les coefficients d'ajustements calculés dans le Tableau 36. L'application d'une hausse de 2,01% sur les taux d'alphabétisation de 2008 et une baisse de 31% sur les revenus par habitant, permet d'obtenir des valeurs ajustées du taux d'alphabétisation et du revenu

Tableau 35 : Estimation d'un coefficient d'ajustement des indicateurs du développement humain

Régions	Nombre de déplacés	Coefficients déplacés	Nombre d'incidents	Coefficients incidents	Moyenne des coeff.	Coefficient ajustement
1. Plateaux	59 909	14%	139	3%	9%	91%
2. Equateur	55 534	13%	119	4%	9%	91%
3. Yadé	74 110	18%	935	31%	24%	76%
4. Kagas	124 779	30%	716	24%	27%	73%
5. Fertit	29 994	7%	398	13%	10%	90%
6. Oubangui	48 112	11%	404	15%	13%	87%
7. Bangui	27 794	7%	265	9%	8%	92%
Total	420 231	100%	2978	100%	100%	

Source : OCHA, 2017

Tableau 36 : Indicateurs estimés du développement humain par région

Régions	Coefficient ajustement	Espérance vie ajustée	Taux alphabétisation ajusté	Taux scolarisation ajusté	Revenu ajusté	IDH estimé
1. Plateaux	91%	52,9	68,3	98,0%	284,522	0,360
2. Equateur	91%	52,0	66,1	89,1%	320,000	0,360
3. Yadé	76%	51,5	64,2	97,0%	221,051	0,317
4. Kagas	73%	51,0	62,7	96,7%	225,000	0,331
5. Fertit	90%	49,7	65,7	93,8%	250,216	0,347
6. Oubangui	87%	48,8	63,5	90,1%	240,104	0,335
7. Bangui	92%	54,9	79,0	102,2%	360,000	0,391

Source : Auteurs

par région. Le taux de scolarisation par région est déterminé à partir des données de l'annuaire statistique 2015/2016. Par la suite, l'IDH par région est estimé sur la base des éléments de l'Encadré 12.

En raison du nombre élevé d'incidents à Yadé (31%) et le nombre élevé de déplacés à Kagas (30%), ces deux régions affichent les IDH les plus faibles (Tableau 36). Ceci s'explique par le fait que la région de Yadé qui regroupe deux préfectures (Ouham et Ouham Pende)

situées au Nord et frontalières au Tchad, est occupée par le MPC, la RJ et les antibalaka qui se battent pour le contrôle du bétail.

La région de Kaga est constituée de trois préfectures (Ouaka, Kemo et Kaga Bandoro) où se pratiquent également l'agriculture et l'élevage, est sous le contrôle de trois groupes armés qui y sévissent : le MPC, l'UPC et les antibalaka. La région de Bangui, en raison de la quasi stabilité, a l'IDH le plus élevé.

Tableau 37 : Données de développement humain par genre en RCA en 2016

Régions	Espérance vie		Taux Alphabétisation		Taux Scolarisation		Revenus (\$)	
	F	H	F	H	F	H	F	H
1. Plateaux (Ombella-M'Poko, Lobaye)	49,0	45,8	42,4	78,1	86,0%	110,2%	215,071	384,520
2. Equateur (Nana-Mambere, Mambere-Kadei, Sangha-Mambere)	48,5	46,5	37,0	67,4	68,6%	88,0%	220,674	420,000
3. Yadé (Ouham, Ouham-Pende)	47,9	44,8	30,8	65,3	85,2%	109,2%	205,930	321,050
4. Kagas (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)	48,2	46,0	35,7	66,6	85,1%	109,1%	203,874	325,000
5. Fertit (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto)	49,4	47,6	35,5	67,2	79,1%	102,2%	217,455	350,220
6. Haut-Oubangui (Basse-Kotto, Mboumou, Haut-Mboumou)	49,5	46,6	34,5	68,9	76,2%	97,6%	219,918	340,100
7. Bangui	49,9	46,8	69,9	79,1	88,6%	103,4%	251,032	460,000
Total	48,9	46,2	43,4	71,3	82,0%	102,9%	221,600	381,500

Source : Auteur

Les crises militaro-politiques à répétition que la RCA a connues depuis 2012 ont considérablement dégradé la situation sécuritaire, politique et socioéconomique du pays et données lieu à l'occupation de plus de 70% du territoire par les groupes armés et une détérioration des conditions de vie des populations. L'accès de la majorité de la population aux infrastructures socioéconomiques de base est rendu difficile en général, et plus particulièrement dans les zones de conflits. Lesquels conflits ont provoqué l'effondrement du système sanitaire et scolaire avec la destruction de plusieurs infrastructures et laissé pratiquement seules les organisations humanitaires fournir à la population des services de base. L'insécurité, l'insuffisance du personnel de santé et de l'éducation et l'absence de l'autorité de l'Etat dans l'arrière-pays sont autant de facteurs de détérioration des indicateurs de développement. Même les multiples interventions des organisations non gouvernementales n'ont pas permis d'arrêter cette dégradation.

L'analyse données du Tableau 37 fait ressortir également des différences remarquables entre les sexes en 2016.

L'analphabétisme croît chez les femmes

Le taux d'analphabétisme des femmes est très élevé (58% de femmes contre 29% d'hommes). En ce qui concerne le taux brut de scolarisation, pris par rapport à la population scolarisable par sexe, il est de 82% chez les filles contre 103% chez les garçons. Par rapport à la population globale des enfants scolarisables, le taux brut de scolarisation est de 45% chez les filles contre 51% chez les garçons.

L'exploitation des ressources naturelles ne profitent pas aux femmes qui deviennent de plus en plus pauvres

Les femmes sont plus affectées par la pauvreté que les hommes et leur contribution à la richesse nationale paraît faible ou sous-estimée avec un écart d'environ 150 USD de moins que les hommes. La pauvreté d'existence des ménages est encore prépondérante : plus de la moitié de la population est pauvre, avec, en milieu rural, 81% de femmes contre 69% d'hommes.

En ce qui concerne l'indice de développement humain (IDH), le pays est classé 188^{ème} sur 188.

L'IDH stagne en Centrafrique, l'écart se creuse entre les hommes et les femmes

Dans le présent rapport, l'IDH de la RCA est évalué par genre et par région et les résultats obtenus, Tableau 38, font apparaître clairement une disparité femmes – hommes matérialisés par l'indice de développement de genre (IDG). En effet, en 2016, le pays a enregistré un IDH hommes de 0,361 et un IDH femmes de 0,287 confirmant le fossé de développement humain entre les deux sexes. Selon le rapport sur le développement humain de l'Afrique en 2014, l'IDG de la RCA est de 0,773 contre 0,796 en 2016 présenté par ce rapport, soit un léger progrès de 23 points. Les IDH femmes observés pour les 06 régions hors Bangui correspondent à l'IDH de la RCA des années 1992-94 (RMDH 1997) ; ce qui signifierait que les femmes sont en retard de développement d'une trentaine d'années particulièrement en milieu rural. Cet IDH des femmes est altéré au niveau de ses trois dimensions de bases : la précarité de la longévité et de la bonne santé des femmes qui malgré leur meilleure espérance de vie, sont très exposées aux risques de décès entre 15 et 49 ans en raison de la mortalité maternelle, l'analphabétisme trop élevé en raison d'un niveau de scolarisation faible chez les filles et les écarts de revenu par habitant entre les hommes et les femmes qui concourent à réduire les niveaux de développement humain de ces dernières.

4.4.2. Analyses avec l'approche des relations fonctionnelles

L'analyse avec l'approche des relations fonctionnelles est une analyse économétrique qui met en relation plusieurs données. La méthodologie mise en œuvre pour cette approche est développée dans la Note technique 3 (p 217) et permet d'obtenir des résultats qui sont interprétés dans ce Rapport.

4.4.2.1. Démarche méthodologique

Les effets de l'exploitation des ressources naturelles sur le développement humain sont estimés à travers des modèles de régression exprimés par la fonction de la relation (1) de la Note technique 3, p 217 :

$$IDH_t = f(c, RRNAT, INFL, OPEN, URBAIN, TDEPEGOV, TSS, INFRAS, TOT) \quad (1)$$

Tableau 38 : Indicateur IDH par genre en RCA en 2016

Région	IDH			IDG
	Ensemble	Hommes	Femmes	
1. Plateaux (Ombella-M'Poko, Lobaye)	0,360	0,375	0,284	0,758
2. Equateur (Nana-Mambere, Mambere-Kadei, Sangha-Mambere)	0,360	0,359	0,271	0,755
3. Yadé (Ouham, Ouham-Pende)	0,317	0,332	0,250	0,753
4. Kagas (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)	0,331	0,342	0,262	0,767
5. Fertit (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto)	0,347	0,355	0,271	0,763
6. Haut-Oubangui ((Basse-Kotto, Mboumou, Haut-Mboumou)	0,335	0,352	0,270	0,767
7. Bangui	0,396	0,391	0,358	0,916
Ensemble pays	0,353	0,361	0,287	0,796

Source : Auteur

L'IDH étant la variable dépendante ; trois autres fonctions à estimer font intervenir des variables expliquées : le taux de croissance du PIB (TCPIB), l'espérance de vie à la naissance (ESPVIE) et le taux de scolarisation secondaire (TSS). Quatre régressions sont effectuées avec les mêmes variables explicatives à savoir : la rente ressource naturelle rapporté au PIB qui est la variable d'intérêt (RRNAT), le taux d'inflation (INFL), l'ouverture de l'économie (OPEN), le taux d'urbanisation (URBAIN), le taux de croissance de la population (TCPOP), les dépenses gouvernementales rapportées au PIB (TDEPEGOV), le niveau d'infrastructure pour 1000 habitants (INFRAS) et les termes de l'échange (TOT).

Le choix du modèle et de la méthode d'estimation est fonction des résultats des tests préliminaires de stationnarité, d'autocorrélation, d'hétéroscédasticité et de multicollinéarité. Les ordres d'intégration trouvés à l'issue des tests de stationnarité (Tableau 2.1 (Note technique 3, p 218) donnent la possibilité d'appliquer le modèle d'autorégression à retard distribué (ARDL). La méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) est utilisée pour l'estimation des modèles car les résultats des tests du Tableau 2.2 (Note technique 3, p 218) qui montrent l'absence de l'autocorrélation des résidus, de l'hétéroscédasticité sur l'ensemble des modèles pour leur probabilité supérieure à 10% et ces résidus suivent une loi normale. Le modèle de long terme et la version

de correction d'erreur du modèle ARDL sont estimés selon la relation (2) compte tenu de l'existence d'une relation de cointégration :

$$\Delta IDH = \alpha_0 + \sum_{i=1}^n \beta_{1i} \Delta IDH_{t-i} + \sum_{i=1}^n \beta_{2i} \Delta RRNAT_{t-i} + \sum_{i=1}^n \beta_{3i} \Delta X_{t-i} + \alpha_1 IDH_{t-1} + \alpha_2 RRNAT_{t-1} + \sum \alpha_{3i} X_{it-1} + \varepsilon_t \quad (2)$$

Le seuil à atteindre pour que la rente des ressources naturelles (RRNAT) contribue favorablement à l'amélioration des indicateurs de développement humain est déterminé par des relations (3), (4) et (5) de la Note technique 3, p 218 :

$$\beta_i RRNAT^2 + \alpha_i RRNAT = IDH \quad (3),$$

$$2\beta_i RRNAT + \alpha_i = 0 \quad (4), \text{ soit } RRNAT = -\frac{\alpha_i}{2\beta_i} \quad (5)$$

Il y a une relation de long terme entre ressources naturelles et indicateurs de développement humain car le Tableau 2.3 (Note technique 3, p 219) indique que dans tous les modèles, les valeurs calculées à partir du test de cointégration n'appartiennent pas aux différents intervalles du de leurs fortes valeurs vis-à-vis du maximum de 4,43.

4.4.2.2. Résultats obtenus et interprétation

Il est important de distinguer les résultats de court terme de ceux de long terme.

Les résultats de court terme

L'analyse des résultats se fait d'une part pour l'IDH et d'autre part pour chacune de ses composantes. Il s'agit d'apprécier à travers les résultats du Tableau 39, les effets de la rente des ressources naturelles sur les indicateurs de développement humain.

Effets à court terme de la rente des ressources naturelles sur l'IDH

La rente des ressources naturelles influence négativement et non significativement l'IDH tandis que cette même rente retardée d'une période influence positivement l'IDH et sans signification. Par ailleurs, la valeur au carré de cette rente impacte positivement et significativement l'IDH. Ce résultat permet de calculer le seuil à partir duquel les ressources naturelles commencent à produire des effets positifs sur le développement humain. Le Tableau 2.4 (Note technique 3, p 219) montre que ce niveau minimum de la rente est de 9,83%. Les variables infrastructures ont une influence négative et significative sur l'IDH. Ce résultat est incohérent au regard de l'importance des infrastructures dans le développement humain.

Effets à court terme de la rente des ressources naturelles sur le PIB

Les résultats montrent que la rente a un effet négatif alors que l'impact de la valeur au carré de la rente est plutôt positif. Le seuil de significativité est de 1%. Le niveau de seuil calculé dans le Tableau 39 est de 27,54%. L'effet est également positif et significatif au

seuil de 10% pour la variable rente au carré retardée d'une année. La croissance économique retardée, l'ouverture de l'économie et le taux d'urbanisation ont des effets positifs et significatifs sur la croissance économique. Les autres variables à court terme n'ont pas d'effet.

Effets à court terme de la rente des ressources naturelles sur le taux de scolarisation (TS)

Il ressort de différents résultats que la rente de l'année en cours et la rente retardée influencent négativement et significativement au seuil de 5 et 1% le taux de scolarisation à court terme. C'est-à-dire qu'une augmentation de la rente de 1% réduit le taux de scolarisation de 1,7% au cours de la même année et de 6,7% au cours de l'année suivante. Ces résultats montrent que les jeunes sont davantage tirés vers l'exploitation des ressources naturelles lorsque celles-ci génèrent des revenus pouvant leur permettre de satisfaire leurs besoins vitaux. Cependant, la valeur au carré de la rente impacte positivement et significativement ce taux de scolarisation. Une augmentation de la rente au carré de 1% accroît le taux de scolarisation de 0,67%. Ce résultat signifierait qu'une augmentation substantielle de la rente pourrait améliorer l'offre de l'éducation et relever le taux de scolarisation par le biais des investissements publics. Le calcul du seuil à partir duquel la rente des ressources naturelles commence à produire des effets sur l'éducation est de 20,325% du PIB. Tant que la rente par rapport au PIB sera inférieure à cette proportion,

Tableau 39 : Seuils à partir desquels la RRNAT produit des effets positifs sur les indicateurs du développement humain à court terme

Modèles	Retards	TCPIB	TSS	ESPVIE	IDH
RRNAT	0	-8,3668**	-1,7886*	-0,2018	-0,5920
	1	-	-0,6334**	-	0,0028
RRNAT ²	0	0,5555***	0,0044***	0,0044***	0,0301**
	1	0,1519*	-	-	-0,0001
Seuil à atteindre	0	27,5404	20,325	22,9318	9,8338
	1	-	-	-	-
RRNAT MOYEN			8,9108		

Source : Auteurs

ses effets sur le taux de scolarisation seront négatifs. Quant aux autres variables, elles n'ont pas d'influence à court terme sur le taux de scolarisation.

Effets à court terme de la rente des ressources naturelles sur l'ESPVE

Les résultats obtenus montrent que la rente tirée des ressources naturelles n'a pas d'impact positif sur l'espérance de vie à court terme. Sa valeur au carré quant à elle impacte positivement et significativement l'espérance de vie au seuil de 1%. Le niveau minimum à partir duquel cette rente produirait des effets positifs sur l'espérance de vie à court terme est de 22,93%. Par ailleurs, les variables espérance de vie retardée, infrastructures, taux d'urbanisation et taux de croissance de la population et le taux de change influencent positivement et significativement l'espérance de vie à la naissance à court terme.

Les résultats de long terme.

Les différents résultats sont récapitulés dans le Tableau 2.5 (Note technique 3, p 220) et interprétés par rapport à la variable IDH et sur ses composantes.

Effets à long terme de la rente des ressources naturelles sur l'IDH

Au regard des résultats issus de l'estimation de l'effet des recettes des ressources naturelles sur l'IDH, la rente retardée d'un an n'a pas d'effet sur l'IDH tandis que sa valeur au carré influence positivement et significativement l'IDH au seuil de 10%. Le seuil calculé dans le Tableau 40 est de 11,58%. C'est-à-dire qu'à long terme, il faut un niveau minimum de 11,58% de la rente des ressources naturelles par rapport au PIB

pour produire des effets positifs sur le développement humain en RCA. Par ailleurs, l'IDH de l'année précédente impacte négativement et significativement l'IDH de l'année en cours. Ce résultat est inverse à celui du taux d'urbanisation qui pourrait s'expliquer par le fait que dans les centres urbains les conditions d'accès aux soins de santé et à la scolarisation sont meilleures que celles des zones rurales. En effet, une augmentation du taux d'urbanisation de 10% se traduit par une amélioration de l'IDH de 0,14%. Ce résultat confirme ceux des analyses descriptives qui ont montré que sur le plan spatial, la ville de Bangui dispose du meilleur indice de développement humain. Les autres variables n'ont pas d'effet significatif sur l'IDH.

Effets à long terme de la rente des ressources naturelles sur le PIB

Les résultats montrent que la rente issue des ressources naturelles retardée d'un an impacte négativement le taux de croissance économique alors que la même variable élevée au carré produit un impact positif et significatif au seuil de 10%. En effet, un accroissement de 1% de la rente au carré améliore à hauteur de 0,14% le taux de croissance économique. A partir de ces résultats, le seuil minimum à partir duquel la rente agit positivement sur la croissance à long terme est de 9,14%. Les autres variables qui affectent positivement et significativement la croissance économique sont l'ouverture commerciale et le taux d'urbanisation. Une hausse de 1% de l'ouverture commerciale se traduit par une amélioration de 2% de la croissance, alors qu'un accroissement de 1% du taux d'urbanisation engendrerait une embellie de 10,5% de la croissance économique.

Tableau 40 : Seuils à partir desquels la RRNAT produit des effets positifs sur les indicateurs du développement humain à long terme

Modèles	Retards	TCPIB	TSS	ESPVE	IDH
RRNAT	1	-2,6602	-4,1483***	-0,1975	-0,0149
RRNAT ²	1	0,1454*	-0,1616	0,0091*	-0,000064
Seuil à atteindre	1	9,1478	12,8350	10,8516	11,5863
RRNAT MOYEN			8,9108		

Source : Auteurs

Effets à long terme de la rente des ressources naturelles sur le taux de scolarisation

Le calcul du seuil à partir duquel la rente des ressources naturelles affecte le taux de scolarisation est rendu possible par le fait que la rente retardée d'un an affecte négativement la scolarisation alors que sa valeur élevée au carré produit un résultat positif. Ces résultats sont significatifs au seuil de 1% et de 10% respectivement. Une hausse de 10% de la valeur au carré de la rente se traduirait par une embellie du taux de scolarisation de 1,61%. Cet effet positif commence à être ressenti lorsque la rente atteint une proportion minimale de 12,83% du PIB pendant une longue période.

Effets à long terme de la rente des ressources naturelles sur l'ESPVIE

Les résultats montrent que la rente des ressources naturelles retardée d'une période au carré impacte positivement l'espérance de vie alors que cette même rente non levée au carré n'a pas d'effet significatif sur l'ESPVIE, même si son signe est négatif ; il produit un effet positif au seuil minimum de 10,85%. Si le taux d'urbanisation influence positivement et significativement l'espérance de vie, il n'en est pas de même pour les infrastructures dont l'effet est négatif et significatif.

De manière générale, comme le montre le Tableau 40, les résultats sont robustes étant donné que les R et R^2 ajustés sont supérieurs à 0,70 pour l'ensemble des quatre modèles. Ce qui montre que les variables indépendantes expliquent respectivement à 70,60%, 72,27%, 95,95% et 76,28% le taux de croissance économique, le taux de scolarisation secondaire,

l'espérance de vie à la naissance et l'indice de développement humain. Par ailleurs, la probabilité de Fisher de l'ensemble des modèles est inférieure à 10%, ce qui signifie que tous les modèles sont globalement significatifs.

4.5. CONCLUSION PARTIELLE

La RCA est très loin de profiter de l'exploitation de ses abondantes ressources naturelles du fait de l'instabilité chronique due à la récurrence des conflits. Lesquels conflits détruisent continuellement le tissu économique, accentuent la pauvreté surtout en milieu rural, provoquent des déplacements massifs des populations et l'insécurité alimentaire, augmentent les risques de pandémie et de mortalité, paralysent le système éducatif et détruisent le système de santé. Dans ce contexte, les femmes et les enfants sont les plus affectés en raison de leur exposition à la malnutrition, aux famines et aux risques de maladies.

En 2015, la RCA est classée dernière en matière d'IDH et ce, en raison de la faiblesse des trois paramètres qui entre dans son calcul. En mettant l'accent sur (i) la stabilisation du pays par la réconciliation nationale et la restauration de l'autorité de l'Etat, (ii) le développement des infrastructures socioéconomiques de base, (iii) l'exploitation transparente, optimale et durable des ressources naturelles en privilégiant le partenariat public privé et, (iv) l'amélioration des conditions des femmes et surtout en milieu rural, la RCA pourrait mieux progresser en matière de développement humain.



Chapitre 5



ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

Au regard de l'importance des ressources naturelles dont dispose la RCA, des événements sociopolitiques que le pays a connus et du degré de dégradation des conditions de vie des populations, il est indispensable de bien analyser les effets pervers des ressources naturelles sur le développement humain avant d'envisager les recommandations pour une bonne gouvernance des ressources naturelles en faveur du développement humain durable dans le pays.

5.1. ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS

Il ressort des chapitres ci-dessus que la gestion des ressources naturelles agit sur le développement humain et que les risques de tomber dans le « Piège de la gestion des ressources naturelles en RCA » sont élevés si certaines précautions ne sont pas prises. Dans le cas de la RCA ce Piège est illustré par le schéma de la Figure 23. Il est construit à partir de quatre piliers : la recrudescence des conflits, la gestion et l'exploitation anarchique des ressources naturelles, la fragilisation de l'Etat, la paupérisation des populations et la dégradation du développement humain. Une analyse de chacun des piliers permet de percevoir son implication dans la dégradation du développement humain durable en RCA.

Encadré 13 : Pillage « systématique »¹⁸

Pendant près de vingt ans, les économistes ont diagnostiqué une « malédiction des matières premières », un paradoxe par lequel les nations les plus riches en ressources naturelles souffrent souvent d'une grande pauvreté, d'une mauvaise gouvernance et de conflits. Ce n'est pas un accident, pas une bizarrerie de l'économie. C'est un système de pillage organisé. Les nationaux sont certainement coupables dans de nombreux cas, mais ce sont surtout des réseaux transnationaux branchés sur l'économie mondiale qui servent leurs propres intérêts...

Figure 23 : Piège de la gestion des ressources naturelles en RCA



Source : Auteurs

5.1.1. La gestion des ressources naturelles, exploitation illícite, sources des conflits

Qu'il s'agisse des ressources agropastorales, forestières, minières et hydrauliques, elles sont sources de conflits en RCA. L'insécurité grandissante dans le pays se traduit par une exploitation illégale et anarchique de ces ressources. A cela s'ajoute la corruption et la faible mise en application des textes réglementant la gestion durable des ressources, et les moyens matériels pouvant permettre le bon fonctionnement des structures chargées de la mise en œuvre de la politique générale de l'Etat en la matière.

5.1.1.1. Ressources agropastorales, source de conflits

Le secteur agropastoral est l'un des secteurs des ressources naturelles qui est à la fois victime et sources des conflits armés que connaît la RCA. Victime parce qu'étant d'abord une activité patriarcale, les déplacements en masse des populations entières sur

18 Le Monde.fr, Entretien du 13 avril 2015

plusieurs villages ont désorganisé le système agricole centrafricain et freiné l'exploitation des ressources agricoles. Il est devenu source de conflit, parce que l'une de ses branches d'activité, l'élevage transhumant, oppose les agriculteurs aux éleveurs « peulhs ». Ce conflit oppose les éleveurs transhumants peulhs tant centrafricains qu'étrangers aux agriculteurs locaux.

En effet, pour la qualité du pâturage en RCA, les éleveurs nomades des pays voisins franchissent fréquemment les frontières centrafricaines utilisant parfois les couloirs de transhumance réguliers ou passant par les villages abandonnés ou non, pour s'installer et faire paître leurs troupeaux dans des champs d'autrui, générant des conflits fonciers récurrents entre agriculteurs et éleveurs. Ainsi, quatre types de conflits liés aux activités d'élevage de transhumance en RCA sont identifiés :

Les conflits agriculteurs-éleveurs. Ils sont de loin les plus nombreux, dans la mesure où ils représentent près des 3/4 des conflits liés aux activités pastorales signalés dans l'ensemble des régions. Souvent assez complexes, ils opposent les agriculteurs, soit aux éleveurs autochtones, soit aux transhumants étrangers, ou encore aux agro-éleveurs. Ces types de conflits ont pour origines la destruction des cultures, les vols et tueries de bétail, les vols ou destructions de récoltes, le kidnapping, l'absence ou le non-respect du zonage établi par l'administration pour les uns et les autres, le non-respect des couloirs de transhumance, l'empoisonnement de points d'eau, les champs piégés et les problèmes fonciers.

Les conflits entre éleveurs autochtones et transhumants étrangers ont surtout lieu dans les régions du Nord et

du Centre (Ouham, Ouham Pendé, Nana Gribizi, etc.) que traversent les grands couloirs de transhumance. Ils sont également signalés dans les zones d'accueil telles que la Lobaye, le Bamingui Bangoran, la Haute Kotto et la Ouaka. Ce sont généralement des conflits d'accès aux ressources pastorales (eau et pâturage).

Les conflits éleveurs-groupes armés varient suivant les régions et les forces en présence. Dans la partie Ouest du pays, il s'agit de conflits ouverts et violents entre les éleveurs qui se sont réfugiés aux frontières des pays voisins (Cameroun et Tchad) et les antibalaka. Les jeunes Peuls impliqués dans ces affrontements affirment avoir pris les armes pour défendre leurs parents contre les antibalaka, qui les tueraient par vengeance ou pour leur voler leur bétail.

Les conflits entre États voisins. Moins visibles sur le terrain, ils ont parfois de graves conséquences. Ils découlent des différences de positions ou de point de vue qui entraînent parfois des ruptures de négociations et enveniment les rapports entre les acteurs de terrains. C'est le cas des rapports entre le Tchad et la RCA qui ont été très perturbés ces dernières années à cause des différends opposant les éleveurs tchadiens aux populations du Nord du pays. Cette tension est sérieusement aggravée par les méfaits du changement climatique sur les deux pays. En effet, les travaux de la composante Nord du projet ECOFAUNE ont montré que le Lac Tchad est à un niveau de rétrécissement très avancé. Comme le montre la Figure 24, sa superficie est passée de 25 000 km² en 1963 à 1 350 km² en 2007. Ainsi, les éleveurs tchadiens sont obligés de rechercher ailleurs, des points d'eau et de bons pâturages pour leurs bétails.

Figure 24 : Evolution de la superficie du Lac Tchad



Source : ECAUFAUNE, 2017

Ces conflits récurrents liés à l'occupation du foncier et des terres sont destructeurs pour la cohésion sociale et la paix au sein des diverses communautés locales et par répercussion, sur la nation toute entière. En effet, des affrontements sont relevés entre les « séléka » (protecteurs des éleveurs transhumants peuhls) et les « antibalaka » (protecteurs des agriculteurs locaux).

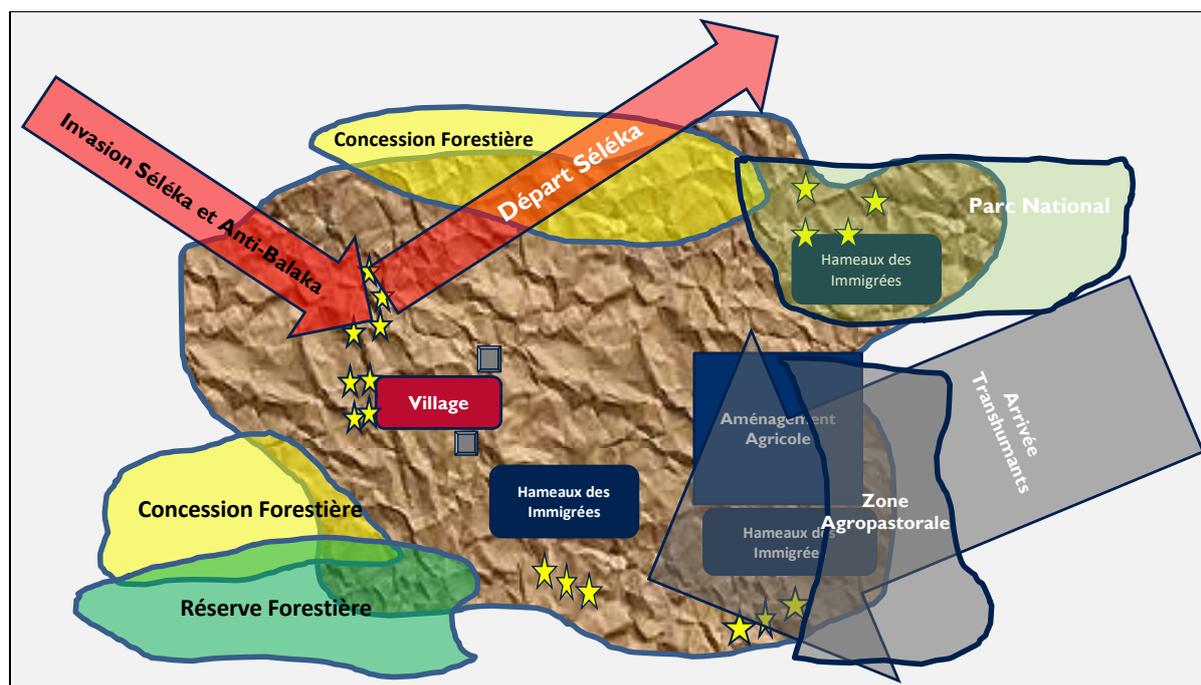
Les recherches menées à ce sujet dans le cadre du Projet DPDDA ont permis d'établir la Carte 7 de la dynamique d'occupation du terroir par les protagonistes.

En réponse à cette grave situation, le gouvernement a créé en 2016, la "Plateforme pour la transhumance et le pastoralisme" regroupant tous les principaux acteurs nationaux et internationaux concernés. Cette

plateforme a déjà mené quelques actions et envisage une grande conférence sous-régionale pour se préoccuper de la problématique de la transhumance. Il s'agira surtout de répondre à la principale question, « Que faire pour que la transhumance transfrontalière, voire même interne dans certaines localités de la RCA se déroule dans un climat apaisé ? ».

La recrudescence des conflits armés est source d'insécurité qui constitue une opportunité d'exploitation des ressources naturelles par les groupes armés qui en tirent leur principale source de revenus. Ces ressources échappent au contrôle de l'Etat, fragilisé non seulement par le manque à gagner qui en découle, mais aussi par son incapacité à déployer son personnel sur toute l'étendue du territoire.

Carte 7 : Dynamique d'occupation du foncier et du terroir



Source : MMG, DPDDA

Recommandations R 1 : Restaurer la cohésion sociale et la paix comme solution aux conflits

Les activités agropastorales s'articulent autour des familles et des villages. Des liens d'alliance, de cohésion sociale et de solidarité communautaire sont fragilisés par la crise, les rancœurs accumulées non digérées et le clivage intercommunautaire s'accroissent. Il est nécessaire d'élaborer de manière inclusive et de formaliser un « PACTE LOCAL » de paix et de cohésion sociale entre les diverses communautés.

La vision est de redonner aux communautés de base (chefferies locales, sages, parties belligérantes, populations, etc.) le « lead » dans le processus de reconstruction de la cohésion sociale et de retour d'une paix véritable.

Ceci permettrait de repenser localement le vivre-ensemble dans un contexte respectueux de la multiculturalité et l'interculturalité dans les zones agropastorale, forestière et minière, dans toutes les régions de la RCA.

La stratégie sera de bâtir un consensus fort à la base autour du « PACTE LOCAL » pour la paix, la cohésion sociale et la réglementation des couloirs de transhumance.

Il s'agira de mettre en œuvre des consultations populaires à la base (Arbre à Palabre), afin de rechercher la vérité et d'asseoir une justice transitionnelle et réparatrice, dans un esprit de tolérance.

Par commune ou village, ce pacte pourrait s'articuler autour de 4 piliers : (i) Paix et cohésion sociale (dialogue de rapprochement, arbre à palabre, formation des facilitateurs locaux de paix, fondation du PACTE LOCAL) en capitalisant notamment sur les comités locaux de paix et de réconciliation existants ; (ii) Retour des réfugiés ou PDI (identification des propriétés ou zones d'accueil, campagnes de sensibilisation, commissions locales de gestion des retours des réfugiés et PDI) ; (iii) Suivi des retours et intégrations des réfugiés et PDI (nombre des réfugiés retournés et intégrés, nombre de litiges recueillis et traités et non traités, nombre de chantiers miniers libérés, nombre de propriétés libérées) ; et, (iv) Instauration de l'autorité de l'Etat et bonne gouvernance des ressources naturelles (protection des personnes et des biens, vulgarisation des textes sur l'exploitation des ressources naturelles, lutte contre les fraudes ; lutte contre les tracasseries et corruptions, information sur la légalité, etc).

Pour cela, il faudra préparer les différents acteurs pour obtenir un engagement communautaire fondé sur le principe directeur suivant : Responsabilités individuelles et collectives, Conditions/Garanties de retour, Obligations, Négociation, Médiation, Sanctions, Suivi.

Le Pacte pourrait être expérimenté, pour sa première fonctionnalité dans des « sites pilotes » que sont les zones conformes et prioritaires du Processus de Kimberley

5.1.1.2. Ressources forestières et fauniques source de conflits

Les ressources forestières sont devenues des sources de conflits d'intérêts à plusieurs facettes en raison de ses produits forestiers ligneux et fauniques. Le plus petit niveau de conflit entre les mouvements armés est le contrôle des corridors. La sylviculture a affiché un taux de croissance en 2013 de -18,2% dû principalement à l'arrêt de la production des entreprises, à l'impraticabilité des routes et à la paralysie récurrente du corridor Bangui-Douala.

Les conflits dans les pays voisins ont également engendré des flots de réfugiés en RCA, qui abritait sur certaines périodes quelques 11 000 réfugiés reconnus,

provenant du Soudan, du Tchad et de la RDC. La porosité des frontières de la RCA avec les pays voisins du Nord a laissé libre cours aux circulations de bandits et braconniers lourdement armés. Au fur et à mesure de la progression de l'ex-coalition Seleka, les forêts et les parcs aménagés ont connu une dégradation accélérée sous l'effet des combats. Il s'est développé un braconnage intensif tant national que transfrontalier dans tous les parcs, menaçant d'extinction des espèces protégées en RCA. Plusieurs dizaines d'éléphants ont été abattus dans la réserve de Dzanga-Sangha.

Depuis plus d'un siècle, la zone du Nord-Est de la RCA, frontalière avec le Tchad et le Soudan, est sous la pression de braconniers étrangers venant

principalement de ces deux pays¹⁹. Au cours des 20 dernières années, les braconniers sont mieux armés et organisés²⁰. Avec l'appréciation du prix de l'ivoire sur les marchés, les braconniers soudanais lourdement armés effectuent des raids de plus en plus organisés. La quasi-absence de l'autorité de l'Etat et la faible densité humaine laissent de grandes zones sans contrôle, favorisant l'émergence de trafics de tout genre. Les liens historiques, environnementaux et sociaux entre le Darfour au Soudan et le Salamat au Tchad avec le Nord de la RCA ont conduit ces populations à considérer le Nord de la RCA comme leur réserve. Depuis 2011-2012, aux conflits fréquents entre les braconniers tchadiens et soudanais avec les éléments de la LRA, se sont ajoutés les affrontements réguliers avec la Séléka dans le Nord-Est et le Sud-Est de la RCA. Le braconnage et le trafic illégal de la faune, impliquant autant des groupes lourdement armés circulant entre les frontières que des chasseurs locaux, a fortement affecté la zone du Nord-Est.

D'autres actions imprévues se sont ajoutées aux conflits d'intérêts existants et sont sources de pressions sur les communautés et les ressources naturelles. Il s'agit des pressions significatives par les transhumants et par l'exploitation minière artisanale dans des PEA (forestiers), permis miniers ou non, exacerbant les conflits déjà latents entre les agriculteurs et les peuhls interprété comme des conflits entre « chrétiens et musulmans ».

L'exploitation illégale de ressources naturelles par des groupes armés (centrafricains ou étrangers) continue de faire ses ravages. Des liens entre sécurité et trafic illégal transfrontalier de ressources naturelles avec le Tchad et le Soudan ont été constatés, impliquant des transhumants et des groupes lourdement armés. Les communautés locales paient un lourd tribut à cette insécurité et sont pénalisées lorsque, les transhumants envahissent leurs espaces et détruisent leurs cultures et des groupes armés les menacent et les rançonnent. Toute amélioration de la sécurité pour la protection des espaces classés bénéficie également aux communautés locales.

5.1.1.3. Les ressources minières, sources des conflits

Il convient de rappeler que le premier élément déclencheur de la formation d'alliance des rébellions armées contre le régime Bozizé est d'abord la colère des commerçants de diamants, à cause de l'opération « fermeture des bureaux d'achat » de 2008. La suspension de ces bureaux d'achats a mis en chômage toute une population de jeunes dans le Nord-Est. Cette mise en chômage a été une aubaine pour les mouvements armés qui les ont recrutés comme soldats.

Le deuxième élément majeur ayant élargi l'assise matérielle et financière de l'alliance est l'affaire d'attribution du bloc de recherche pétrolière B dans le Nord-Est dont le conflit a longtemps opposé la société « Grynberg Petroleum ²¹ » et le régime du président Bozize. En effet, le président Bozize a attribué à un autre opérateur le permis de recherche pétrolière sur le bloc B que le président Patassé avait attribué à la société « Grynberg Petroleum ». La société « Grynberg Petroleum » avait été en justice aux Etats-Unis et n'a jamais caché son amertume.

De plus, après la prise de pouvoir et la dissolution symbolique de la Séléka, le président de la transition a décidé de nommer ses principaux chefs de guerre comme commandants des zones riches en minerais à titre de récompense. Après son départ du pouvoir, ils se sont constitués en groupes armés dont les revenus sont tirés de l'exploitation des minerais et d'autres ressources de leur territoire de commandement. La Carte 8 restitue la superposition de la configuration des rébellions sur le terrain et celle des zones minières.

Encadré 14 : La Malédiction⁴

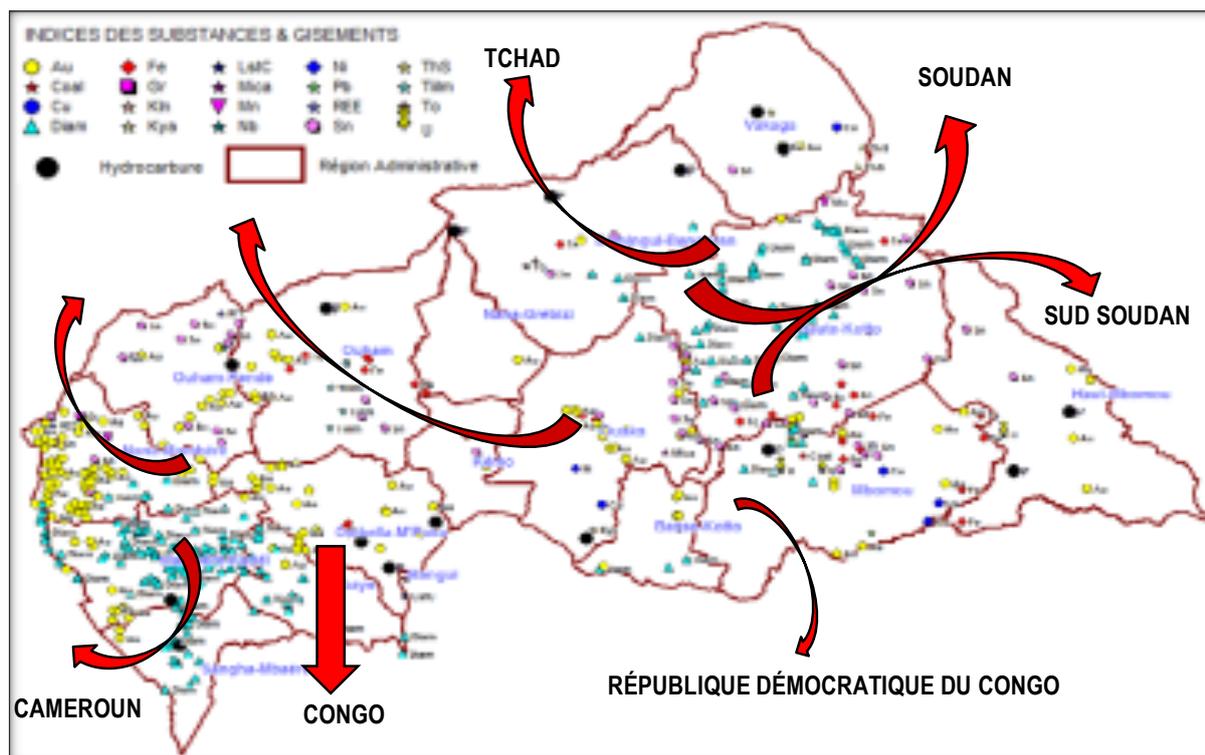
A l'heure où le pays cherche à se reconstruire, les diamants doivent être pour lui une bénédiction, et non une malédiction. Si des sociétés ont acheté des diamants du sang, il ne faut pas qu'elles puissent en tirer profit.

19 Delving & Tello, 2004

20 Delving & Tello, 2004; Sejourne & al., 2008

21 Afrique Intelligence n° 576 du 05 mars 2008, site : www.africaintelligence

Carte 9 : Itinéraires des fraudes et contrebandes



Source : MMG, DGM

Les fraudes sont toujours le fait de quelques personnes qui se mettent volontairement ou par corruption au service d'un réseau de trafiquants. Parmi les facteurs de fraude, il y a entre autres, la nomadisation perpétuelle des artisans miniers, le statut variable des gisements en exploitation, la présence illégale des étrangers dans les zones minières, la dépendance des artisans miniers des bailleurs (collecteur et autres), la faiblesse des moyens de détection et de répression de la fraude ; la porosité des frontières du pays ; l'absence de centres d'achat dans les zones minière. Les principaux acteurs sont évidemment les groupes rebelles, les artisans miniers et les agents collecteurs, les bureaux d'achat, d'import-export qui ont pour partenaires certaines organisations non gouvernementales (ONG) et certains fonctionnaires internationaux.

5.1.1.4. Ressources hydrauliques, source de conflit latent

Les exploitations anarchiques dans les zones minières et forestières notamment, l'utilisation des acides, carburants et lubrifiants polluent les cours d'eau et les sources d'eau souterraine, obligeant plusieurs ménages

ruraux à rechercher des points d'eau de plus en plus éloignés de leurs habitations. En effet, la corvée de l'eau est le fait principalement des femmes et des enfants dans le milieu rural, et le principal mode de transport est « le port sur la tête ». Ils font deux à trois corvées par jour en y dédiant 1 à 4 heures de temps et en parcourant de 0,5 à 6 km selon la saison. Ils utilisent une variété de conteneurs ayant une capacité de 10 à 30 litres : marmites en métal, bassines en plastique, calebasses en terre ou bidons en plastique. Les bidons, qui sont les moins exposés à la pollution, sont trop chers (2 000 FCFA) pour la plupart des ménages ruraux. Le temps et l'énergie actuellement consacré à l'approvisionnement en eau pourraient être consacrés à d'autres activités plus productives, y compris la production agricole, la transformation, la commercialisation et l'éducation.

La situation est plus acceptable là où il y a un forage avec pompe (manuelle), mais celle-ci est souvent en panne ou bien il y a de longues files d'attente. Mais, avec les conflits armés et l'occupation de certains villages, les points d'eau sont devenus des enjeux et font l'objet

de chantage se traduisant en petits conflits fréquents entre communautés. En l'absence de la vulgarisation de l'eau potable, l'eau potable ne tardera pas à devenir une source de conflit majeur.

5.1.2. **Pauvreté et dégradation des indicateurs de développement durable**

Le phénomène cyclique décrit par la Figure 23 a, à travers la fraude et l'évasion fiscales, privé l'Etat centrafricain d'importantes ressources requises pour assumer suffisamment ses obligations sociales. Face à cette situation, la communauté internationale a mis en place une aide budgétaire directe, contribuant ainsi à la prise en charge de la demande sociale notamment le paiement des salaires, la réhabilitation des certaines écoles et centres de santé détruits par les conflits, etc. La contraction de l'économie, la faiblesse du secteur privé et des investissements directs étrangers, et l'environnement peu favorable et moins attractif n'ont pas permis de générer les opportunités de création des emplois. Combinée, à la crise politico militaire, cette situation a accentué la pauvreté et le chômage et, créant ainsi des tensions sociales au sein de la population et alimentant la constitution des groupes armés dont les éléments sont recrutés parmi les frustrés de la société et les chômeurs en majorité jeunes.

A travers le schéma de la Figure 23, il est démontré que la mauvaise gestion des ressources naturelles, peut constituer une source de conflits, d'insécurité et de fragilité de l'Etat. Il en découle une dégradation des conditions de vie des populations, amplifiant ainsi de facto les disparités socioéconomiques et les exclusions régionales, elles mêmes facteurs d'aggravation des conflits.

Encadré 16 : Un chef de village de la Vakaga parle

« Notre isolement et notre abandon ont servi d'argument aux rébellions :

Nous souffrons des problèmes de routes en mauvais état, de manque d'hôpitaux, d'écoles et d'eau potable dans nos communautés ».

L'extrême pauvreté qui règne dans l'ensemble de la RCA, mais en particulier les disparités socioéconomiques flagrantes entre la capitale et les autres localités du pays, constituent d'importants facteurs d'instabilité politique. En effet, les populations de certaines régions se sentiraient marginalisées. Prétextant cet argument, certaines personnes ont formé des groupes armés sur fond de préoccupations d'ordre socioéconomique, notamment l'absence de services de base dans leurs régions, tels que les écoles et les hôpitaux. La faiblesse de l'Etat fait qu'une bonne partie du Nord, Nord-Est ou Sud-Est se trouvent hors du contrôle des forces de sécurité, devenant des zones de non-droit, où des groupes nébuleux de rebelles et de bandits opèrent librement, prenant souvent pour cible la population civile.

Les régions du Nord-Est et le Sud-Est connaissent la même situation. Les routes sont impraticables, et rendent ces zones coupées du reste du pays pendant les saisons de pluies. En outre, les villes secondaires sont non électrifiées ; les écoles et les infrastructures médicales, lorsqu'elles fonctionnent, sont dans un état de dégradation avancée, sans moyens de fonctionnement et de personnel qualifié. De nombreux villages ne disposent d'aucun système d'approvisionnement en eau potable. Dans certaines zones parmi les plus reculées, les structures étatiques ont des difficultés à s'installer – il n'y a pas de Forces de Sécurité Intérieure (FSI), de fonctionnaires de l'administration, d'enseignants ni de professionnels de la santé.

Les régions de l'Est sont coupées du reste du pays lors de la saison des pluies qui rendent les routes impraticables.

Recommandations R 2 : Promouvoir un développement durable et inclusif ; « ne laisser personne pour compte »

Afin d'éviter toute exclusion régionale du processus de développement, le gouvernement devra faire du principe de « Ne laisser personne pour compte » son cheval de bataille et développer et mettre en œuvre une stratégie de reconstruction et de lutte contre l'extrême pauvreté basée sur « le développement durable et inclusif » qui prend en compte la dimension spatiale, notamment les mouvements de populations, l'accessibilité des régions et préfectures du pays, le développement et l'intégration des pôles économiques, le développement équilibré du capital humain, le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire, etc. Une telle stratégie devra intégrer le développement des communautés à la base dans toutes les régions afin d'éviter un développement spatial inégal. Un accent devra être mis sur (i) le développement des infrastructures de communication et de transports ; et (ii) le développement du sous-secteur énergétique.

De cette manière, la mise en œuvre de la stratégie contribuera à l'atteinte des ODD²², notamment :

- ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
- ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équipe et promouvoir les possibilités d'apprentissages tout au long de la vie
- ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ;
- ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
- ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD 12 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

5.1.3. La récurrence des conflits armés

Il faut reconnaître que la récurrence des conflits armés constitue la première source d'instabilité de la RCA. Les causes sont à la fois exogènes et endogènes.

Pour les causes exogènes, la RCA est entouré par des pays ayant connu des décennies d'instabilité. Il s'agit du Tchad, du Soudan et de la RDC. Les groupes rebelles et les forces gouvernementales de ces pays voisins ont profité de la porosité des frontières de la RCA pour utiliser librement les zones rurales

reculées du pays comme bases arrière pour des opérations militaires. Cette situation a provoqué un flux important d'armes légères, alimentant davantage l'instabilité, en particulier dans le Nord. Les conflits chez ses voisins ont également engendré des flots de réfugiés (civils comme militaires) fragilisant la sécurité des populations frontalières.

Sur le plan interne, l'origine du dernier cycle d'instabilité et de conflit est attribuée à la mauvaise gouvernance généralisée du pays, caractérisée par

22 Liste en Annexe 8, p 229

un déni de la démocratie. D'un côté, ceux qui sont au pouvoir ne veulent pas le partager, de l'autre, l'opposition prête à accéder au pouvoir par tous les moyens, y compris par les armes. Le dernier cycle des conflits peut être découpé en quatre grandes périodes :

- **Chute du régime de Patassé en 2003, avènement du régime de Bozizé en 2005.**

Après avoir manqué un coup d'Etat en octobre 2002, le Général François Bozizé (ancien chef d'État-major de Patassé) à la tête d'une rébellion comprenant d'anciens éléments des FACA, ainsi que des combattants tchadiens, s'est réfugié au Tchad pour réorganiser ses hommes et recruter de nouveaux combattants. Le 15 mars 2003, une attaque est lancée sur Bangui en l'absence du Président de la République en déplacement pour le sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens. L'ancien Chef d'Etat Major s'autoproclame président et, entre Mars et Mai 2005, il organise les élections présidentielle et législatives pluralistes à deux tours pour mettre fin aux deux années de transition politique.

- **9 Mai 2005 – 20 Décembre 2008 : Contestation du régime de Bozizé.**

Plusieurs groupes armés lancent des insurrections dans le but de renverser le nouveau président élu, pour avoir monopolisé le pouvoir en nommant des membres de sa famille et des proches aux postes clés du gouvernement et des forces de sécurité. Certains opposants invoquent ce népotisme pour prendre les armes plutôt que d'essayer d'obtenir un changement de régime par des voies démocratiques. C'est ainsi qu'une rébellion a vu le jour dans le fief de l'ancien président renversé en 2003, dans le Nord-Ouest du pays. Début 2006, l'extrême Nord-Est du pays est le théâtre d'une autre insurrection, dans la préfecture de la Vakaga, au prétexte que la région est totalement négligée par les autorités centrales. Cette insurrection fut entretenue par un groupe armé fortement composé d'« ex-libérateurs », anciens partisans armés de Bozizé, mis à l'écart après son arrivée au pouvoir et entretenant de facto davantage de liens avec le Tchad et le Sud-Darfour..

La pression militaire exercée par les différents groupes armés et les appels de la communauté internationale à mettre fin aux conflits armés ont contraint le régime en place à accepter malgré lui, de négocier des cessez-le-

feu et des accords de paix avec l'opposition armée. Le premier accord de paix fut signé à Birao, le 2 février 2007 suivi d'un second accord de paix signé le 13 avril 2007. Les efforts entrepris pour mettre fin à ces conflits ont abouti à la signature d'un Accord de paix global à Libreville le 21 juin 2008, et à la tenue du dialogue politique inclusif du 8 au 20 décembre 2008 à Bangui. Toutefois, aucun de ces accords n'a été appliqué. Par conséquent, les conflits se sont enlisés.

- **21 Décembre 2008 – 23 mars 2013 : Le Processus de paix dans une impasse.**

Aussitôt après le dialogue politique inclusif de Décembre 2008, un nouveau gouvernement est formé et inféodé au régime en place en janvier 2009. Le président en place fait modifier unilatéralement la loi électorale pour favoriser sa réélection en 2011 et refuse de mettre en œuvre certaines recommandations du dialogue inclusif. Cette obsession à se maintenir au pouvoir constitue un abus pour les groupes rebelles ayant participé au dialogue inclusif qui reprennent aussitôt, les hostilités.

Malgré les conflits armés et les violations connexes des droits de l'homme, le pouvoir en place persiste à organiser les élections présidentielles et législatives. Reportées à plusieurs reprises, ces élections ont finalement eu lieu en Janvier et Mars 2011. Le président est réélu et son parti politique remporte la majorité des sièges à l'Assemblée nationale. Les partis de l'opposition contestent les résultats, invoquant des irrégularités dans les bureaux de vote, mais ces résultats sont validés par le Conseil constitutionnel. Des membres de la famille et proches du président sont élus de manière irrégulière au parlement soulevant la grongne de toute l'opposition.

En août 2012, un regroupement de « combattants » issus de différents mouvements, sans chaîne de commandement centralisée ni idéologie se crée sous le nom de Séléka (« alliance » en sango, la langue nationale centrafricaine). Cette coalition est composée de plusieurs groupes armés et soutenue par les commerçants de diamant qui avaient été frustrés par une décision portant fermeture des bureaux d'achat en 2008. Dès Décembre 2012, le principal partenaire de la Séléka, occupe les villes de Ndélé, de Ouadda et de Sam Ouandja. Quelques semaines plus tard, alors que

les forces de la Séléka étaient sur le point de s'emparer de Bangui, les dirigeants de la CEEAC appellent à un arrêt des combats et à la négociation d'un accord politique. Le gouvernement et la Séléka concluent un accord de partage du pouvoir le 11 janvier 2013. En février 2013, l'un des chefs de la Séléka, Michel Djotodia, fut nommé Vice-premier Ministre et Ministre de la Défense. Toutefois, en mars 2013, les deux camps reprennent les hostilités, dont l'apogée fut la prise de Bangui et le renversement du régime par la Séléka le 24 mars 2013.

- **24 mars 2013 – 31 décembre 2015 : Une nouvelle spirale de violence.**

L'arrivée au pouvoir de la Séléka précédée par des conflits violents et meurtriers a plongé la RCA dans une nouvelle crise sécuritaire, politique, humanitaire et des droits de l'homme. Les populations civiles en payent encore un lourd tribut. Elles sont victimes de violations à grande échelle, dont des exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées, tortures, violences sexuelles et basées sur le genre et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, arrestations arbitraires, détentions illégales, destructions d'habitations et de biens et pillages. La Séléka a également recruté des milliers d'enfants dans ses rangs. Après la chute de Bangui, des centaines de corps non-identifiés ont été retrouvés dans différents quartiers de la capitale. Après le départ du pays du président Bozizé, Michel Djotodia, haut dirigeant de la Séléka, s'autoproclame président de la République le 24 mars 2013 et reconduit Nicolas Tiangaye au poste de Premier Ministre.

Le 13 septembre 2013, le Président autoproclamé décide de dissoudre symboliquement la Séléka. A partir de cette date, le terme ex-Séléka est utilisé pour décrire les anciens éléments de la Séléka. En Septembre 2013, les anti-balaka se créent dans la région d'origine de l'ex-président. Ils lancent des offensives dans les régions occidentale et centrale du pays dans le but de chasser l'ex-Séléka. Les attaques ont rapidement pris une tournure sectaire, les anti-balaka visant les musulmans et tous ceux liés ou perçus comme entretenant un lien avec l'ex-Séléka qui à son tour, continuait à prendre principalement pour cible les non-musulmans. Les tentatives de médiation et les appels lancés par des chefs religieux ne parviennent pas à mettre fin aux

conflits. Le 05 décembre 2013, les anti-balaka lancent deux attaques simultanées sur Bossangoa et Bangui. Dans la capitale, les éléments des ex-séléka ripostent et les assaillants battent en retraite après des échanges de tirs prolongés. Les jours suivants, les fouilles à domiciles et les exécutions se sont généralisées dans plusieurs quartiers de Bangui.

Jusqu'à présent, les exactions continuent. Les armes circulent et les populations sont en insécurité totale, surtout dans les régions occupées par les groupes armés.

5.1.4. La fragilité de l'Etat et de l'économie

5.1.4.1. Fragilité de l'Etat

Le spectre de la fragilité de la RCA issu de l'enquête sommaire sur la fragilité réalisée par le gouvernement centrafricain en 2014 dans le cadre du New Deal est décrit dans le Tableau 43. En quantifiant de 1 à 5 les différentes phases de progrès, tout objectif dont la note moyenne est égale au rang d'une phase, prend au moins la valeur de celle-ci. Le Résultat révèle que la crise est encore profonde malgré les efforts au plan politique. Cette évaluation sommaire de la fragilité montre que la RCA est encore profondément ancrée dans la crise. En dehors de l'Objectif 1, Légitimité politique qui se situe dans la reconstruction, tous les autres Objectifs demeurent en situation de crise. L'indice de la fragilité de l'Objectif 2, Sécurité, prouve que la situation de ce secteur est alarmante et conditionne tout le reste. De même les indices des Objectifs 3, 4 et 5 montrent que le pays s'enfonce dans l'extrême pauvreté qui est la principale cause des crises récurrentes avec une population qui doute fortement de la fonction judiciaire.

Pour la plupart des acteurs socioéconomiques enquêtés, ce spectre conduit à croire que le gouvernement et la communauté internationale se préoccupent surtout des problèmes politiques. Une fois la cessation des hostilités obtenue, les élections réalisées et les gouvernements formés, ils sont satisfaits et négligent totalement les aspects touchant à la sécurité, la justice, la relance économique et le partage équitable des revenus.

Tableau 41 : Spectre de la fragilité de la RCA

Objectifs	Phase 1 : Crise	Transition			Phase 5. : Résilience
		Phase 2. : Reconstruction	Phase 3. : Stabilisation	Phase 4. : Transformation	
Légitimité Politique		2,22			
Sécurité	1,44				
Justice	1,67				
Fondements Economiques	1,54				
Revenus et Services	1,50				

Source : MEPC, Enquête fragilité en RCA, 2014

A cause de cette extrême fragilité, l'Etat dépend entièrement de la communauté internationale sur le plan économique. Les structures de production ne peuvent pas prospérer dans un climat d'insécurité. Par conséquent, les investissements productifs sont considérablement réduits.

L'absence des services de sécurité, de la protection des civils, sources de conflits

Encadré 17 : La complexité

Les forces de sécurité « n'ont pas les moyens de sécuriser le pays » et « les autorités centrafricaines ont besoin d'un appui international » pour gérer la situation sécuritaire dans le nord.

La population civile du Nord de la RCA se heurte depuis fort longtemps, à la situation d'un État dans l'incapacité de lui offrir une protection et un État de droit. Face au banditisme et à la rébellion, elle ne peut, en définitive, compter que sur elle-même.

La pauvreté, qui s'ajoute à des dizaines d'années d'instabilité politique et de divisions militaires, a laissé le pays avec des services de sécurité désorganisés, mal entraînés, violents et inadéquats. Ces forces sont incapables d'offrir une véritable sécurité à la population de la RCA. En fait, les services de sécurité de la RCA se retrouvent souvent en position d'infériorité face à des groupes de bandits et de rebelles tant centrafricains qu'étrangers, mieux équipés.

Dans une bonne partie de la RCA, mais particulièrement dans le Nord, l'armée ne dispose pas de casernes pour héberger ses troupes, la plupart d'entre elles ayant été détruites lors des rébellions et mutineries successives. Les soldats trouvent leurs propres logements dans les quartiers civils. Cela constitue un obstacle pour les commandants des FACA, essayant d'assurer un contrôle effectif sur leurs troupes et contribue à l'indiscipline, l'alcoolisme et aux exactions contre la population civile. L'irrégularité de leur ration, primes globales d'alimentation et autres provisions poussaient plusieurs soldats à extorquer de l'argent aux populations.

Encadré 18 : Double dilemme

La population du nord de la RCA se trouve face à un dilemme : elle veut que l'État lui apporte une protection contre les bandits et autres forces non étatiques violentes mais elle craint les représailles et autres exactions commises par quelques forces de sécurité, celles-là mêmes qui devraient être responsables de sa protection, les soupçonnant de collaboration avec les rébellions.

Les bailleurs de fonds sont confrontés à un dilemme similaire : ils veulent contribuer à mettre sur pied une force de sécurité efficace en RCA mais ils ne souhaitent pas se trouver mêlés à une force de sécurité affichant un mauvais résultat sur le plan des droits humains.

Avant les crises, un seul contingent des FACA, comptant approximativement 30 personnes, était responsable du « triangle » régional composé des

Recommandations R 3 : Il faut restaurer l'autorité de l'Etat sur tout le territoire

La préoccupation du gouvernement et de la communauté internationale devra être d'atteindre l'ODD 16. Ce qui signifie qu'en définitive, une réponse militaire au banditisme et à l'insécurité en RCA ne constitue qu'une mesure palliative à court terme. Le retour à la paix sociale et à la sécurité en RCA est indispensable et dépend d'abord des centrafricains eux-mêmes.

Pour garantir une paix durable et parvenir à restaurer l'Etat avec ses services publics (la sécurité et l'ordre public, l'administration, la justice, la protection des droits humains et de la population civile,...), le gouvernement, les partis politiques, la société civile, les populations et les groupes armés, avec l'appui des partenaires au développement, doivent :

Pour l'instauration progressive de la sécurité sur toute l'étendue du territoire :

- s'engager consensuellement à mettre en œuvre les activités de l'agenda dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'Etat ci-après :

AGENDA DE RESTAURATION AUTORITE DE L'ETAT

N°	Activités	1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T	4 ^{ème} T	5 ^{ème} T	6 ^{ème} T	7 ^{ème} T	8 ^{ème} T
1	Comité vérité réconciliation impliquant tous les acteurs								
2	Opérations DDDR								
3	Evaluation opérations DDDR								
4	Poursuite de la mise à niveau et formation des FACA								
5	Formation des ex combattants destinés aux FDS								
6	Opérations DDDR phase II								
7	Evaluation du dispositif logistique des groupes armés opposés aux DDDR								
8	Opérations de nettoyage du pays par la méthode forte								
9	Redéploiement des autorités administratives et fonctionnaires dans les régions								

- mettre en place une force de police et un système judiciaire efficaces, permettant aux victimes de violations des droits humains d'avoir accès à la justice et garantissant à chacun un procès équitable ;
- déployer dans chaque préfecture, des sections ou compagnies des FDS pour rassurer les personnes déplacées interne à regagner leurs sites d'origine, sécuriser les activités agropastorales et veiller à la réglementation des couloirs de transhumance ;
- déployer et installer des bases mixtes MINUSCA/FDS aux zones frontalières exposées aux activités des mouvements armés ;
- redynamiser les plates-formes régionales et locales de gestion de conflits.

Pour la redéfinition du rôle des services publics :

- restructurer l'administration dans le cadre de la gouvernance locale ;
- réhabiliter et construire les bâtiments et logements administratifs ;
- déployer les services financiers par l'accompagnement de l'implantation des agences bancaires dans les régions.

Pour l'amélioration de la gouvernance locale :

- veiller à l'adoption rapide et à la mise en œuvre des textes législatifs sur la décentralisation et la régionalisation, définissant les régions, leurs limites géographique et compétences qui sont d'une importance capitale pour lever le principal obstacle à l'émergence des communautés de base centrafricaines ;
- organiser les élections municipales dès le retour de la sécurité dans toutes les régions du pays ;
- développer une stratégie de repeuplement des régions centrafricaines dans le cadre de la décentralisation et régionalisation.

villes de Batangafo-Kabo-Ouandago dans la préfecture de l'Ouham, secteur qui s'étend sur des centaines de kilomètres. Tous ces soldats étaient entassés dans un seul landcruiser ouvert disposant d'une mitrailleuse montée. Même cette section n'était pas basée en permanence dans le triangle mais y était arrivée dans le cadre d'un déploiement temporaire.

Cette situation d'insécurité persistante, à la fois cause et conséquence du déficit de la présence efficiente des services de l'Etat dans les zones de conflit, accentue les disparités pour l'accès à l'eau, la santé, l'éducation et aux infrastructures économiques (transport, énergie) entre les régions où les services de base sont quasi absents.

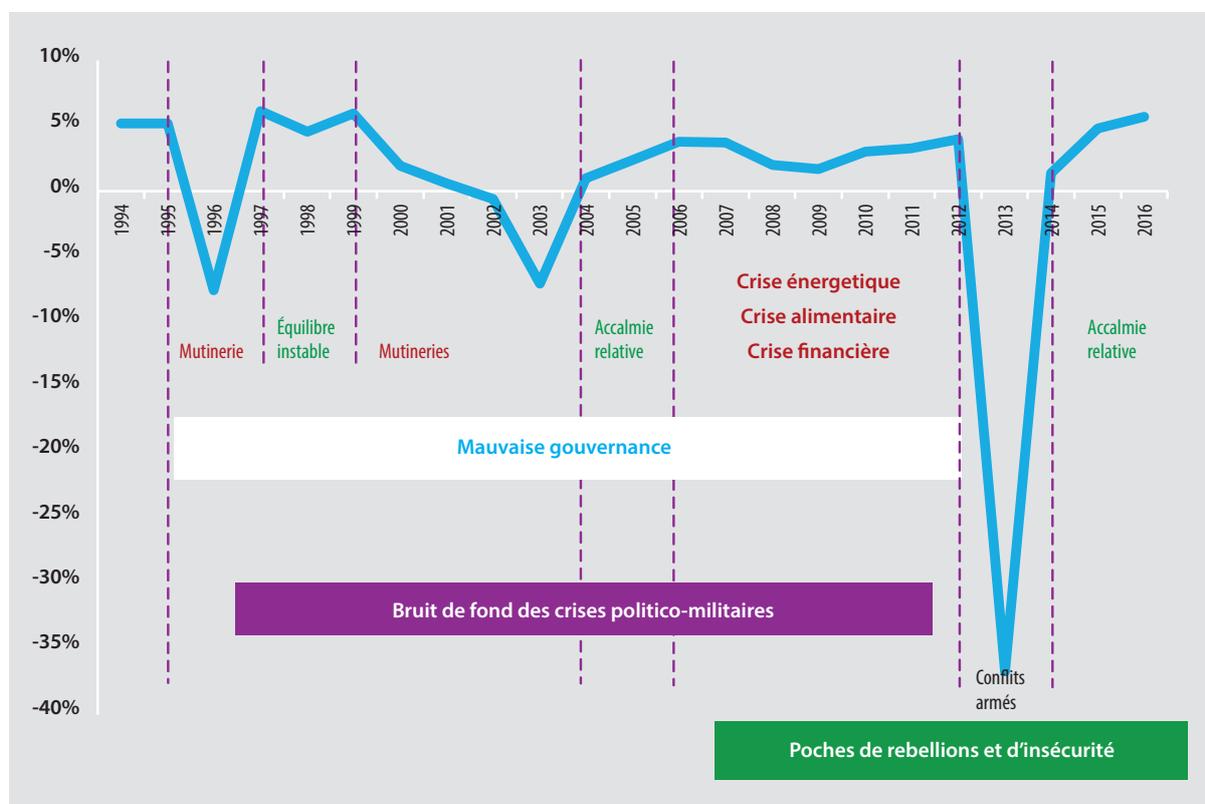
5.1.4.2. Fragilité de l'économie

Il y a une véritable relation entre les conflits et le PIB de la RCA (Figure 25). Il est aisément relevé qu'à chaque apparition de crise le PIB chute. En 1996, le pays a connu une grave mutinerie et le PIB a chuté

de 7,5%. Il atteint -6% en 2003, lors du coup d'Etat de Bozizé qui a fait partir Patassé. La situation la plus dramatique est celle de 2013 avec un PIB de -37%, témoignant de l'intensité et de l'ampleur de la dégradation des structures de production face à la crise. Cette dernière situation a montré que la crise a frappé le cœur du système économique centrafricain, l'agriculture et les corridors d'approvisionnement du pays. En effet, tous les 4 points cardinaux du pays ont été pratiquement touchés, faisant de nombreuses PDI par régions. Le système agricole centrafricain étant fondé sur de petites exploitations familiales, les activités agricoles avaient pratiquement cessé et tous les stocks et semences pillés.

Cette situation qui malheureusement perdure depuis des décennies, traduit un phénomène cyclique se marqué par des phases « conflits/récession économique et accalmie/reprise économique ».

Figure 25 : Influence des crises sur la tendance de l'économie centrafricaine : PIB (%)



Source : Rapport Général du Colloque National sur l'Emergence des régions centrafricaines, GEAC

L'économie politique du conflit et ses conséquences

En RCA, trois zones de tension qui perpétuent les crises sont identifiées : le Sud-Est, le Nord-Ouest et le Nord-Est. Ces régions sont sous le contrôle des mouvements armés qui tirent profit de l'exploitation des ressources naturelles (coton, café, élevage, bois, diamant, or, ...). En contrôlant les principaux axes routiers dans ces zones de tension, les groupes armés contrôlent les activités commerciales rentables, les opérateurs économiques et les populations en leur imposant des taxes. Ainsi, selon une étude l'International Peace Information Service (IPIS, 2018), 284 barrières routières des groupes armés sont recensées à travers le pays. La contribution des ressources naturelles à l'économie politique du conflit n'est pas évidente car, au lieu de se focaliser exclusivement sur les sites de production, les groupes armés concentrent également leurs efforts le long des chaînes d'évacuation et commercialisation des ressources naturelles en vue de maximiser les recouvrements. Ces taxes rapporteraient environ 6 millions d'euros par an aux combattants de l'ex-Séléka, majoritairement musulmans. Bien que moins organisés, les groupes antibalaka, à dominante chrétienne et animiste, pratiquent aussi ce racket routier. L'enjeu de la participation dans l'usage de l'espace routier était donc déjà une des premières causes de la crise actuelle, notamment avec les coupeurs de routes ou « zaraguina ». Le système de taxation de la circulation routière a pris aujourd'hui une telle ampleur au point d'imposer une asphyxie économique au pays. Il assure à chaque faction une rente qui lui permet d'enrichir ses dirigeants, d'entretenir sa petite armée et d'acheter clandestinement des équipements et véhicules militaires.

5.2. CAPITALISER SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES À TRAVERS DE VÉRITABLES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Selon un schéma établi par la BAD en 2015 (Annexe 6), la contribution des ressources naturelles au développement humain se fait suivant quatre stratégies dont deux à travers l'Etat et deux par le biais des activités industrielles. La présente section présente ces différentes stratégies et propose des recommandations adaptées à la situation spécifique de la RCA.

5.2.1. Les stratégies basées sur les actions de l'Etat

Elles portent sur les dépenses publiques ainsi que sur les actions en faveur de la croissance et de la diversification. Cette stratégie doit prendre en compte la politique d'industrialisation de l'exploitation des ressources naturelles et un niveau plus poussé de leurs transformations.

5.2.1.1. Les dépenses publiques

Principes : Il est évident que les projets d'exploitation des ressources naturelles génèrent des recettes budgétaires à travers la fiscalité, les redevances de plusieurs natures, les dividendes liés à la participation de l'Etat, etc. La BAD indique que les gouvernements peuvent affecter une part conséquente des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Cette stratégie contribue au renforcement du capital humain et permet une meilleure répartition du fruit de la croissance dans la mesure où les populations les plus démunies en tirent profit.

Les données statistiques présentées plus haut montrent que la contribution des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles au budget de la RCA est très faible, et même décroissante au cours des dernières années. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. L'exploitation des ressources naturelles demeure encore rudimentaire et artisanale surtout dans le secteur minier. Le niveau de transformation dans le secteur forestier reste très faible. En plus, l'Etat ne prend pas des participations dans les entreprises en vue non seulement de mieux les contrôler, mais aussi d'en percevoir des dividendes.

Les secteurs agropastoral, forestier et minier doivent contribuer à l'augmentation des revenus de l'Etat. A cet effet, le gouvernement sera amené à promouvoir un environnement favorable à l'augmentation de la production et à la transformation locale des produits.

5.2.1.2. Les investissements en soutien à la croissance et à la diversification

Principes : Une proportion des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles peut permettre au gouvernement de relancer et diversifier l'économie. Il s'agit de fonder la croissance économique sur

Recommandations R 4 : Créer un environnement favorable à la création et au partage des richesses

En vue d'atteindre les objectifs visés notamment l'ODD 8 et l'ODD 9, les stratégies en faveur de la création des richesses et de l'accroissement des revenus devraient porter sur :

- la modernisation de l'exploitation et de la transformation : (i) Dans le secteur agropastoral, il s'agit de passer des cultures familiales et traditionnelles aux cultures intensives mécanisées et modernes. Cette mécanisation permettra d'accroître le rendement des cultures, de rendre les paysans et les groupements féminins plus compétitifs par la baisse des coûts marginaux de production, de soulager la main d'œuvre féminine et d'encourager les PME/PMI de transformation, d'employer de moins en moins les enfants afin qu'ils reprennent le chemin de l'école ; (ii) Dans le secteur forestier, il s'agit d'apporter de la valeur ajoutée en mettant l'accent sur la transformation locale des grumes en limitant les pertes. A cet effet, les scieries devraient moderniser leurs équipements et contribuer à l'extension de la chaîne de valeurs par la transformation des bois d'œuvre. Il s'agira également de former les jeunes aux métiers de bois et à l'entrepreneuriat et les accompagner à la création de PME/PMI ; (iii) Dans le secteur minier, il s'agit d'encourager la modernisation des moyens de production et de transformation locale des produits. Cette modernisation permettra d'accroître le rendement de l'extraction, de rendre les entreprises plus compétitives, de générer plus d'emplois et de revenus ;
- l'appui et le renforcement des capacités humaines, techniques et financières de l'ORGEM en vue de lui permettre de réaliser des recherches, améliorer la base de connaissances sur les potentialités minières et mettre à la disposition des investisseurs des dossiers d'études de qualité ;
- le renforcement des capacités nationales en matière de régulation et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles ;
- la création d'une chambre des mines ouverte aux sociétés locales et internationales agissant dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation minières ainsi que des géo-services (laboratoires d'analyses, sociétés de sondages, sous-traitants miniers,...).
- la mise en œuvre, en direction du monde artisanal, d'une campagne d'information, de formation et de sensibilisation pour un changement de mentalité et culture en vue de permettre à ce que les revenus de diamants contribuent au développement socioéconomique des artisans et leurs familles ;
- la promotion des appuis directs aux artisans miniers enregistrés, notamment en termes de renforcement des capacités, y compris le transfert de technologie et leur structuration, pour soutenir la croissance et la modernisation des exploitations minières.

des piliers solides de manière que l'épuisement des ressources naturelles ne provoque pas de déséquilibre macroéconomique. La diversification doit permettre aux autres secteurs de se développer en vue de générer des ressources suffisantes pour compenser le gap créé par l'épuisement des matières premières.

Ces différentes mesures pourront, à moyen et long termes, accroître les ressources de l'Etat pour lui permettre de réaliser les options stratégiques élaborées en faveur de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de la préservation de l'environnement en vue d'améliorer les indicateurs du développement humain durable.

5.2.2. Les stratégies basées sur les activités industrielles

Il s'agit du secteur privé dont les activités portent sur l'exploitation des ressources naturelles. Les stratégies portent sur deux principales orientations que sont le développement des industries créatrices d'emplois ; la réalisation des investissements dans les infrastructures et le développement du capital humain.

5.2.2.1. Emplois et investissements en infrastructures

Principes : Les résultats mitigés des politiques publiques dans le secteur des ressources naturelles indiquent que les investissements réalisés génèrent très peu d'emplois et de revenus. Le phénomène pourrait s'inverser si les multinationales qui s'installent font des investissements conséquents et établissent des contrats de sous-traitance avec les entreprises locales.

Recommandations R 5 : Développer les infrastructures d'appui à la croissance économique

Compte tenu de la faible contribution des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles au budget de l'Etat, il est impossible à court terme d'envisager des stratégies en faveur de la croissance et de la diversification de l'économie en comptant sur ces revenus. Cependant, si à moyen et long termes les politiques de développement élaborées permettent au pays de mobiliser suffisamment des revenus issus des ressources naturelles, le gouvernement pourrait investir le surplus dans les secteurs porteurs de croissance tels que les infrastructures, l'agriculture, l'élevage. Il s'agit de :

- construire les routes pour désenclaver le pays en vue de permettre aux entreprises de réaliser des économies d'échelles à travers la facilitation de la libre circulation des hommes et des biens et l'élargissement du marché intérieur ;
- valoriser le potentiel hydroélectrique pour offrir de l'énergie moderne et électrifier les zones rurales, favoriser les investissements et la transformation de l'économie, améliorer le bien-être des populations;
- développer la téléphonie mobile afin de promouvoir les opportunités économiques, financières, sociales et d'apprentissage.

Ce qui favoriserait la relance de l'économie ainsi que l'accroissement des recettes, tant des collectivités territoriales que de l'Etat.

5.2.2.2. Investissements dans le capital humain

Principes : Pour être soutenues localement, les entreprises réalisent des investissements sociaux dans

Recommandations R 6 : Promouvoir les emplois décents et les investissements dans les nouvelles infrastructures de production

Pour que la RCA bénéficie des avantages de l'installation des entreprises dans le secteur des ressources naturelles, il faudrait que l'Etat soit plus exigeant au moment de l'attribution des permis d'exploitation en termes de qualité des investissements et par rapport au recrutement des personnels. Pour cela le gouvernement devra :

En matière d'infrastructures :

- exiger aux entreprises d'acquérir des équipements durables et de niveau de technologie avancée. Dans le secteur minier, les minerais ne devraient plus être exploités de manière artisanale dans le pays comme c'est le cas actuellement. Dans le secteur forestier, les entreprises enregistrent des pertes énormes liées à la vétusté des équipements. L'acquisition des machines modernes devrait permettre de limiter ces pertes, d'accroître la valeur ajoutée des entreprises et par conséquent les recettes publiques.

En matière d'emplois :

- se doter d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle avec un mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation ;
- redynamiser les réformes du secteur privé et l'amélioration du climat des affaires en vue d'une promotion des investissements et l'entrepreneuriat afin d'en faire un moteur de croissance ;
- réorienter les différents cycles de formation dans le système éducatif en faveur d'une adéquation entre l'offre et la demande en matière d'emploi ;
- obtenir des entreprises qui s'installent :
 - le recrutement des proportions des nationaux par catégorie. C'est-à-dire du manœuvre à la classe dirigeante en passant par les agents de maîtrise et les cadres afin de réduire le taux de chômage, distribuer les revenus et relancer la consommation dans le pays ;
 - le transfert progressif des technologies en faveur des cadres nationaux. La formation des jeunes centrafricains capables de saisir ces opportunités doit faire partie des priorités.
- développer l'auto emploi particulièrement dans le secteur primaire en milieu rural et le secteur informel en milieu urbain en faveur des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et des cycles de formation professionnelle.

Recommandations R 7 : Investir dans le capital humain

Pour bénéficier pleinement de l'implantation des entreprises exploitant les ressources naturelles, il faut élaborer un cahier de charge prenant en compte toutes les exigences évoquées ci-dessus. Cela est d'autant plus justifié que l'exploitation des ressources naturelles contribue à la destruction du cadre de vie des populations locales, souvent sans perspective de restauration. A cet égard, le gouvernement devra :

- créer à travers tout le pays les centres de formations techniques et professionnelles en vue de mettre sur le marché de l'emploi un personnel qualifié et compétent ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des cahiers de charge par un comité local inclusif ;
- promouvoir le développement de la responsabilité sociétale des entreprises à travers un cadre permanent de dialogue inclusif entre les différents acteurs.

leurs zones géographiques d'implantation à travers la création des centres de santé et des écoles entre autres. Elles peuvent soutenir des activités culturelles et sportives pouvant contribuer au développement local. Il faudra également prendre en compte le genre afin d'assurer l'équilibre social. Les entreprises veilleront à ce que la femme ne soit pas exploitée mais plutôt partage le travail avec l'homme. Les textes en matière de protection de la femme, de l'enfant ou de la personne vivant avec handicap devront être respectés.

5.3. INTÉGRER LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE, LA DURABILITÉ, LE GENRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

5.3.1. Prise en compte de la dimension environnementale

Les activités minières comme forestières ont un impact sur l'environnement. La dégradation de l'environnement imputable à l'exploitation minière s'observe à travers la transformation de la végétation, du sol, de la faune, mais surtout de l'eau qui a des effets sur la santé des populations. Cette dégradation de l'environnement résulte du déracinement et du dessouchage des arbres, de constructions de barrages aux fins de détourner les cours d'eau, de la dissémination des mares dans les forêts, qui se sont formées à la suite d'extraction des substances minérales.

La microfaune et la faune ne sont pas épargnées. Compte tenu du fait que l'exploitation minière

concerne les zones marécageuses et les rivières, ce sont les bassins versants qui sont les plus menacés, malgré l'abondance des précipitations. Certaines plantes aquatiques rattachées à cette aire géographique, se font rares, pourtant elles ont une valeur médicinale qui prend de l'importance pendant les périodes de crise économique.

Des milliers de trous dans la forêt, créés par les chantiers de diamant et d'or, laissent se développer un courant d'air chaud qui se propage dans la forêt provoquant son dessèchement. Cette situation favorise les feux de brousse et l'installation des plantes héliophiles qui modifient progressivement l'environnement biologique. Si les cours d'eau sont lourdement pénalisés par l'exploitation minière, les sols le sont dans une moindre mesure. Le caractère rudimentaire des outils ne permet pas aux artisans, en dépit de leur nombre, de dégrader fondamentalement le sol.

Malgré l'apparente richesse monétaire des zones minières ou forestières, elles constituent des poches importantes de pauvreté sur une bonne partie du territoire. Le secteur agricole n'a pas véritablement profité du développement des activités minières, car privé d'une part importante de main-d'œuvre disponible et des terres cultivables. Par ailleurs, cette dégradation avancée des ressources naturelles a des répercussions négatives durement ressenties au niveau des populations et en particulier des femmes : celles-ci ont de plus en plus de difficultés pour s'approvisionner en eau et en bois de chauffage, leurs activités agricoles sont soumises aux aléas climatiques et l'appauvrissement du sol induit un faible rendement.

L'utilisation du bois de chauffe et du charbon pour la cuisine est source de pollution domestique et de problèmes de santé, notamment pour les enfants, sous la forme d'infections respiratoires aiguës, première cause de décès des enfants de moins de 3 ans²³. Le rendement des femmes au travail baisse en raison des fréquentes maladies dont elles souffrent, du fait de la pollution de l'eau, de l'air, ...

Pour cette raison, l'Article 104 du Code minier prévoit que les exploitations minières doivent être conduites de manière à assurer la protection, la préservation et la gestion de l'environnement ainsi que la réhabilitation des sites exploités selon les normes, conditions et modalités établies par la législation et la réglementation en vigueur.

Pour garantir l'intégrité de certains espaces de valeur historique ou culturelle, l'État a instauré une réglementation particulière qui interdit l'exploitation minière ou forestière dans des espaces qui sont classés zones interdites ou protégées. Comme tous les exploitants miniers en RCA, les artisans miniers sont tenus au respect de la réglementation sur la protection de l'environnement. Ils doivent assurer la préservation et la réhabilitation des sites exploités en adoptant des meilleures techniques et méthodes disponibles (Cf. Art. 83 du Code minier, Art. 83 du Code forestier).

5.3.2. Prise en compte de la dimension genre

Il apparaît que les aspects socioculturels, la situation de pauvreté et la situation post-conflit exercent une forte influence sur les relations entre hommes et femmes. Comme dans d'autres pays, les inégalités de genre sont ancrées dans les us et coutumes, nées d'un contexte socioculturel généralement défavorable pour les femmes. Mais en Centrafrique, ces inégalités entre hommes et femmes sont encore amplifiées par la pauvreté et les années de crises politiques et de conflits armés récurrents rendant la situation critique. Ces conflits armés ont affecté davantage les femmes que les hommes, pour ne citer que la multiplication des cas de violences basées sur le genre (VBG), les impacts négatifs sur leurs activités et sur les conditions de vie des ménages, dont elles assurent seules la charge.

Pour y apporter de véritables améliorations, les interventions en faveur de l'égalité de genre devront être à la fois transversales, c'est-à-dire concerner tous les domaines du développement, et spécifiques à savoir axées sur la vie et la situation des femmes, et devront comporter des actions qualitatives et quantitatives pour combler au plus vite le fossé qui existe entre leur situation et celle des hommes.

Aussi, depuis 2005, la RCA a entrepris de mettre en œuvre la politique du genre par la création des structures dédiées notamment, l'institution de ministères avec des attributions élargies sur les questions de genre et la mise en place d'une direction générale en charge de la promotion du genre. C'est ainsi que la problématique du genre a été prise en compte dans le premier DSRP (2008 – 2010) en son deuxième Pilier « Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit » comme un axe traitant de la Promotion de l'égalité de genre. Un Comité sectoriel « Egalité de genre et réduction de la pauvreté » a en outre été constitué réunissant les points focaux du genre des ministères, les représentants des organismes d'appui et de la société civile spécialisée, chargés de s'assurer chacun à leur niveau, de la prise en compte des principes d'égalité et d'équité pour un développement durable et équitable. Le gouvernement a encouragé l'émergence de différents intervenants non étatiques contribuant à la promotion de l'égalité de genre en RCA. C'est le cas des organisations de la société civile, en majorité des associations féminines, telles que l'Association des femmes d'affaires centrafricaines (AFAC), l'Association des femmes juristes, et des plateformes d'associations telles que l'Organisation des femmes centrafricaines (OFCA) et la Plateforme des femmes leaders (le G 23) qui œuvrent, soit pour l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes, soit pour la promotion des droits de la femme, ou encore pour la participation des femmes en politique. Pour consolider cette volonté, le gouvernement avait inscrit le genre dans le DSRP2 (2011 – 2015) en son axe stratégique « Capital humain et services sociaux essentiels » dont les grands objectifs ont été axés sur les OMD notamment l'Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces différents efforts consolidés ont abouti à

23 Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, Université de Bangui, LACCEG/Département de Géographie, Atlas de la République Centrafricaine (estimations à partir des données du RGPH 2003), 2008

l'adoption en Novembre 2016, de la Loi instituant la parité entre les hommes et les femmes en RCA.

Cependant, l'évaluation des performances en matière de développement humain a fait ressortir des disparités et inégalités profondes entre les sexes. Que ce soit sur le plan de la santé, de l'éducation et des revenus, les écarts entre le niveau de développement humain des hommes et femmes sont énormes. Ce qui témoigne que les efforts produits par la RCA en matière de mise en œuvre de la politique du genre n'ont produits qu'un résultat mitigé et les conflits ont ruiné les acquis.

En réponse aux multiples préoccupations posées par la thématique du présent rapport national sur le développement humain, plus que jamais, la promotion de l'égalité et de l'équité du genre devra constituer l'une des priorités du gouvernement dans le processus de consolidation de la paix et du développement durable. C'est reconnaître ainsi que la finalité des perspectives du genre dans tout processus de paix et de développement est de rechercher l'efficacité et la durabilité des politiques et programmes à travers la prise en compte et la participation effective et significative des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Aussi, l'analyse de genre par secteur fournit quelques éléments d'évaluation.

La situation des hommes et des femmes en matière d'emploi et d'activités économiques

Dans le domaine de l'emploi, 63,6% de la population active en RCA est effectivement employée, 19% sous-employées et 1,3 % en chômage. Chômeurs et inactifs jumelés sont évalués à 17,5%. La répartition des populations selon le statut dans l'emploi prouve que les travailleurs pour compte personnel (TCP) sont les plus nombreux (74%) et ensuite les aides familiales (16%). La répartition des populations actives en fonction des branches d'activités économiques, place le secteur agricole en tête (67%), suivi du secteur commercial (15%)²⁴. Même si juridiquement, les femmes centrafricaines ont le même droit à l'emploi que les hommes, leur faible niveau d'instruction et de

qualification ne leur permet pas d'avoir le même accès que les hommes au marché du travail et à certains emplois. Les femmes chefs de ménages interviennent principalement dans les groupes où il y a peu de sécurité, en termes d'emploi, de revenus, de couverture sociale, de pension de retraite... Les femmes sont en général plus occupées par des tâches non rémunérées (femmes au foyer). Elles occupent aussi plus souvent des postes subalternes, les fonctions de cadres moyens et supérieurs étant pour la plupart tenues par des hommes. Les cadres féminins sont plus nombreux dans le secteur de l'éducation, suivi de ceux de la santé, des finances et de la jeunesse, et restent minoritaires dans les départements techniques. La participation des femmes dans la production économique est relativement faible. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans le secteur informel, soit 10,0% contre 6,4% chez les hommes.

Les relations entre hommes et femmes dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire

Les relations entre hommes et femmes dans l'agriculture : les problèmes dans le secteur agricole se posent en termes d'étroitesse des superficies des exploitations (une exploitation sur deux à moins d'1 ha)²⁵, mais aussi de pratiques culturelles fortement extensives sur brûlis, itinérantes et peu mécanisées, avec de faibles rendements, un accès limité aux intrants et au crédit. D'autres facteurs viennent aggraver cette situation : le mauvais état des routes, ou l'éloignement – voire l'enclavement des exploitations par rapport aux routes, rendant difficile l'accès aux marchés, et les frais de transport plus élevés. Ces problèmes expliquent la faiblesse des revenus et donc la pauvreté de la population rurale, soit 80% de la population active en RCA. Dans ce sous-secteur, 81% de main d'œuvre sont féminines contre 67% d'hommes. Les femmes participent peu dans les cultures de rente (café et coton) et interviennent presque exclusivement dans les cultures vivrières²⁶. En plus des problèmes propres aux secteurs évoqués ci-dessus, les femmes ont très peu d'accès aux biens et aux ressources de développement,

24 Secrétariat Technique National chargé du DSRP, *Rapport de l'Enquête Centrafricaine pour le Suivi Évaluation du Bien-Être (ECASEB)*, 2008

25 PNUD, *Profil de la pauvreté en RCA en 2008, Diagnostic à partir des résultats de l'Enquête Centrafricaine pour le Suivi Évaluation du Bien-être (ECASEB 2008, ICASEE)*

26 Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille, *Plan d'actions National de la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité* (sur la base des données du RGPH03), 2007

ainsi qu'aux sphères de prise de décision. Elles ont surtout une énorme charge de travail, puisqu'elles doivent travailler la terre de leur mari, celle du groupement si elles en sont membres, et enfin la leur. De lourdes responsabilités leur incombent en devenant des chefs de ménage de fait suite à l'abandon de famille par les hommes, ou à leur migration pour raison de sécurité ou professionnelle. Les femmes chefs d'exploitation agricole dirigent des agrégats familiaux plus petits que ceux des hommes, donc elles ont moins de revenus qu'eux.

Les relations entre hommes et femmes dans l'élevage : l'élevage est pratiqué par plus de 80% de la population rurale, mais c'est le petit élevage traditionnel qui prédomine en RCA. L'aviculture est présente dans 67% des exploitations, et l'élevage porcin dans 74%¹³. Les femmes sont en majorité impliquées dans l'élevage à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles). Elles s'occupent de l'alimentation, des soins aux animaux et de la propreté de leur habitat, pour leur élevage personnel et celui de leur époux, ainsi que de la transformation et la commercialisation des produits. L'élevage du gros bétail relève plus des attributions des hommes, mais les femmes sont généralement les gestionnaires du lait. Dans les familles rurales, l'homme est traditionnellement le chef des activités rapportant des revenus importants, bien que ce soit la femme qui se charge de la majeure partie des activités.

Les relations entre hommes et femmes dans la pêche : dans les activités de pêche, les hommes assurent la capture, et les femmes s'occupent de la transformation des produits, et de leur vente sur les marchés locaux à l'état frais ou transformé¹³. Le fait d'intervenir à l'étape de la commercialisation ne confère cependant pas à la femme le contrôle des revenus provenant de la vente des produits, que ce soit de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche.

La situation des hommes et des femmes en matière de sécurité alimentaire : l'insécurité alimentaire en RCA est essentiellement liée à l'instabilité sociopolitique

que le pays continue de traverser, et qui a contribué à dégrader les conditions de vie des ménages, et à affaiblir considérablement leurs moyens d'existence et leur capacité à faire face aux chocs. La violence et l'insécurité ont provoqué dans les zones concernées des déplacements de population, la perturbation des activités de production agricole et des circuits commerciaux²⁷ et réduit les capacités des femmes à faire face aux besoins alimentaires des ménages. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont devenues des problèmes récurrents sur presque tout le territoire et de manière accrue, dans les régions où la productivité agricole est faible. La RCA a perdu l'autosuffisance alimentaire, même si les cultures vivrières (manioc, arachide, maïs, mil et sorgho) occupent 75% des terres cultivées.

Au niveau national, 50,0% des ménages sont en insécurité alimentaire, 4,2% des enfants de 6 à 59 mois étaient dans un besoin de prise en charge nutritionnelle, et 8,4 % des femmes de 18 à 49 ans (enceintes ou allaitantes) étaient affectées par la malnutrition aiguë globale. Les ménages urbains sont moins confrontés à l'insécurité alimentaire. Les ménages en insécurité alimentaire se caractérisent par la forte prévalence de la pauvreté (84,6% des ménages très pauvres sont en insécurité alimentaire), la faiblesse de leurs revenus, la proportion très élevée des dépenses alimentaires (74%), l'importance de l'achat comme source des aliments consommés (68,7%)²⁸.

La situation du genre dans le secteur minier

Le secteur minier emploie environ 80 000 artisans, et 400 000 à 500 000 personnes dépendent des ressources engendrées par l'activité minière, soit 9 à 12% de la population. Les femmes y exercent principalement le petit commerce, mais elles peuvent aussi prendre part aux activités d'exploitation du diamant, en exécutant des tâches comme le transport de gravier (43%), le creusage (42,0%), le puisage de l'eau (32,8%), la digue (29,8%), le transport de matériels (15,4%) et la supervision (9,8%)²⁹.

27 Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale, ICASEE, *Analyse globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN)*, Mai-Juin 2009

28 Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale, ICASEE, *Analyse globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN)*, Mai-Juin 2009

29 Fonds Africain de Développement, Département ORCE, *Rapport d'étude sur le VIH/Sida dans le secteur minier : Évaluation des facteurs de vulnérabilité*, Août 2008

D'une manière générale, les effets pervers de l'activité minière sont le développement incontrôlé des activités et du commerce, y compris le travail du sexe, l'abandon de l'agriculture et les mouvements migratoires, qui entraînent la déstabilisation des familles. Ces effets négatifs touchent beaucoup plus les femmes que les hommes qui sont la cause de la dislocation de la cellule familiale, en cas de migration du mari vers les zones minières (séparation, divorce, adultère, polygamie...); dans ce cas, la femme devient « chef de ménage », avec ce que cela comporte de surcharge de travail et de responsabilité, mais en même temps de faiblesse du rendement agricole et des revenus.

La situation des femmes dans les zones minières est un autre indicateur de l'acuité des problèmes de ce secteur. Elles sont cantonnées dans des activités informelles, ou faiblement rémunérées, vivent dans la précarité quand elles sont des travailleuses du sexe, et sont plus vulnérables face aux IST et au VIH / Sida. Elles sont exclues des transactions et des bénéfices de la vente de diamant : en effet, si elles sont, depuis quelques temps, des artisanes et ouvrières dans les mines, elles n'ont pas accès à la commercialisation du diamant. Le paradoxe est que ces femmes vivent dans des conditions de pauvreté parfois extrêmes, dans des régions qui vivent de richesses comme le diamant.

La situation du genre dans le secteur de l'eau et l'assainissement

La proportion de la population centrafricaine utilisant une source d'eau améliorée est passée de 64% en 2008 à 58,4% en 2011. Ce taux s'est déjà largement dégradé avec les crises récurrentes. Le taux d'accès à l'eau potable est estimé à 32% en milieu urbain et 27% en milieu rural. Près de 80% de la population n'avait pas accès à l'eau potable en 1995 contre 74% en 2006, dont 68,5% en milieu urbain et 74% en milieu rural. En 2015, c'est plus de 60% qui n'y avaient pas accès (OMD n° 7 Cible 10). La situation en matière d'hygiène et d'assainissement est également déplorable, près de 90% des ménages centrafricains ne disposent pas d'installations adéquates (toilettes). L'utilisation des toilettes améliorées par les ménages au niveau national est faible. Elle est deux fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (28,6% contre 13,2%).

Un enjeu important pour l'égalité de genre se trouve dans la gestion communautaire des points d'eau. Souvent, un comité communautaire est mis en place pour prendre en main cette gestion, et surtout, pour assurer l'entretien de l'infrastructure. En raison de la construction socioculturelle des rôles, les membres des comités communautaires de gestion et d'entretien de l'infrastructure des points d'eau sont en majorité sinon tous des hommes, alors qu'il s'agit de gestion de l'eau, dont la femme est la principale pourvoyeuse et utilisatrice dans la vie quotidienne. Depuis quelques temps, elles ont commencé à intégrer ces comités, et à revendiquer leur droit à y participer. Ce changement ouvre la voie à une plus grande visibilité des femmes dans la gestion de la vie communautaire, jusque-là détenue par les hommes et constitue une porte d'entrée pour que les femmes puissent accéder graduellement aux instances de décision, le début d'un processus pour une plus grande représentation féminine aux différents niveaux de la vie publique. Dans le cadre des projets de développement, l'approche de mettre en place ces comités de gestion communautaire est pertinente pour favoriser la participation et l'appropriation par ces communautés de leur propre développement. Elle serait encore plus pertinente si le système de quota hommes / femmes est institué au sein de ces comités, pour équilibrer la représentation masculine et féminine et promouvoir ainsi l'égalité de genre.

La situation du genre dans le secteur des infrastructures

En général, la population centrafricaine à un accès très limité aux infrastructures socioéconomiques de base, les services publics sont faibles sur l'ensemble du territoire du pays, et il y a un manque d'entretien des infrastructures existantes. L'ensemble du réseau routier est en mauvais état (84%) et souvent impraticable durant la saison des pluies. Le transport fluvial qui s'effectue sur un réseau de 2 600 km environ, sur l'Oubangui, la Sangha, et dans une moindre mesure la Lobaye, est très dépendant des régimes pluviométriques. Ces fleuves ne sont navigables que pendant 5 mois de l'année, de juillet à novembre, ils sont pourtant très importants pour le transport des produits importés comme le carburant, la farine et l'huile. A cause de ces problèmes, la circulation des personnes, des biens et des capitaux reste faible.

Par exemple, il faut environ 4 à 7 jours pour aller de Bangui à Douala (port de Cameroun), avec plus d'une soixantaine de points de contrôle officiels (police, gendarmerie, eaux et forêts, douanes, municipalités) et non officiels (groupes armés) induisant des coûts supplémentaires. La conséquence est la cherté des coûts de transport, qui grève la valeur des marchandises transportées. Les populations rurales sont doublement pénalisées : en tant que productrices et commerçantes des produits agricoles, et en tant que consommatrices et acheteuses des produits importés. Les femmes sont plus défavorisées que les hommes, parce qu'elles ont moins de revenus qu'eux, alors qu'elles ont des besoins fondamentaux de circuler comme par exemple accéder aux centres de santé pour elles-mêmes mais aussi pour leurs enfants.

Le secteur de l'Énergie est caractérisé par l'insuffisance et l'instabilité de l'offre d'électricité en RCA, qui augmentent les coûts de production. Moins de 4% de la population est connecté à l'énergie moderne produite par l'Énergie centrafricaine (ENERCA) et les populations rurales n'ont quasiment pas d'accès à l'électricité. Les problèmes dans ce secteur sont vécus par toute la population, mais ils sont plus aigus pour les femmes, parce qu'elles doivent assurer l'approvisionnement de leur famille en combustible de première nécessité, tels que le bois et le pétrole mais en même temps elles éprouvent les difficultés de conservation des produits alimentaires faute d'énergie.

Les infrastructures sont souvent considérées comme « neutres » à l'égard du genre. Mais le constat est qu'en amont, l'absence ou le mauvais état des routes pénalise beaucoup plus les femmes que les hommes, puisqu'elles auront plus de mal à circuler qu'eux. Et quand bien même que les routes sont construites ou réhabilitées, l'accès à ces infrastructures, les moyens pour pouvoir en profiter, les impacts sociaux et économiques qu'elles induisent ne sont pas identiques pour les hommes et les femmes. Aussi, une des questions dans ce secteur est l'analyse différenciée des problèmes, des priorités, des besoins, des intérêts et des retombées pour les hommes et les femmes par rapport à l'infrastructure à construire ou à réhabiliter. En RCA, les inégalités de genre liées aux infrastructures sont encore aggravées

par l'insécurité, qui limite fortement les possibilités de circuler pour les femmes.

La situation du genre dans le domaine foncier

En RCA, selon le droit coutumier, l'accès à la terre se fait par héritage et de manière privilégiée pour l'homme. Le fils a le droit de demeurer dans la propriété bâtie par ses parents, même en étant marié. La femme travaille la terre de ses ancêtres ou dans le domaine de sa belle-famille sans en être propriétaire. La pratique de la gestion foncière en RCA, en particulier à Bangui, se caractérise par une dualité entre le coutumier et le formel. Cependant, la situation diffère selon le milieu concerné, et la nature du terrain.

En milieu rural, par la nature patrimoniale du foncier, les responsables coutumiers (chefs de villages et/ou chefs de terre) ont le pouvoir de disposer de la terre et de l'affecter. La notion de Chef de terre exclut déjà les femmes du pouvoir de posséder et/ou d'attribuer des terres. Dans les grands centres urbains, le nombre de litiges et de conflits fonciers se multiplie avec la poussée démographique. Obtenir un titre foncier pour un terrain en ville est possible mais financièrement difficile pour la plupart des centrafricains indépendamment du sexe.

Un processus est en cours pour valider un projet de code foncier rural proposé par le Ministère en charge du développement rural. Les liens à faire entre la sécurisation foncière et l'accès au crédit constituent des pistes de réflexion et d'action en vue du renforcement du pouvoir économique de la femme centrafricaine.

La situation du genre dans le domaine de la santé et de la santé de la reproduction

La situation sanitaire est la suivante : l'accessibilité géographique à une formation sanitaire dans un rayon de 5 km était de 65,2% en 2000 (MICS). Plus de 25% de la population dans l'arrière-pays parcourent plus de 10 km à pied, ou en utilisant des moyens de fortune pour atteindre une formation sanitaire³⁰. En 2010, d'après le DSPPC, environ 86% de la population n'avaient pas accès aux services de santé. Et la destruction

30 Ministère de la Santé Publique et de la Population, *Plan National de Développement Sanitaire 2006-2015*

des infrastructures sanitaires au cours des multiples conflits, l'insuffisance et l'inégale répartition du personnel de santé dans les régions sont les problèmes supplémentaires du système de santé centrafricain.

Concernant la santé de la femme, les décès maternels n'avaient cessé de croître de 1988 à 2003 pour amorcer une véritable baisse entre 2003 et 2013. Environ 880 femmes pour 100 000 naissances vivantes sont décédées en 2015 en couches, soit une diminution de 27% par rapport à 1990 (1200 décès). Entre 2012 et 2015, le risque de décès maternel a augmenté de 63%, c'est-à-dire 540 femmes pour 100 000 naissances vivantes sont décédées en couches en 2012 contre 880 en 2015. Dans l'ensemble en 2015, 89,6% des naissances ont été assistées par un personnel de santé qualifié, contre 50% en 1995. En 2010, les femmes du milieu rural sont nettement moins assistées par un personnel qualifié (38%), que celles du milieu urbain (83%). Cette différence en faveur des citadines s'explique en partie par une forte concentration du personnel de santé et des infrastructures sanitaires dans le milieu urbain. La proportion de femmes enceintes qui ont reçu au moins quatre visites prénatales a stagné. En effet, elle n'est passée que de 39,7% à 38,1% entre 1995 et 2015. La prévalence contraceptive parmi les femmes mariées de 15 à 49 ans ou en couple a quadruplé entre 1995 (3,3%) et 2015 (15%), mais reste néanmoins limitée. La proportion de femmes entre 15 et 49 ans, mariées ou en couple, ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale a augmenté de 8 points entre 1995 (19%) et 2015 (27%)³¹.

Les femmes centrafricaines sont victimes d'autres problèmes de santé, tels que les avortements clandestins, les infections sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA et les mutilations génitales féminines. La situation de santé de la femme requiert une attention particulière et constitue une priorité des ODD, notamment l'ODD n°5 « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». En effet, elle est un domaine où se jouent « les relations de pouvoir » qui existent entre l'homme et la femme. Il est très révélateur qu'en RCA, il appartient généralement à l'homme de décider si sa femme peut ou pas utiliser une méthode de planification familiale. Cela revient à dire que la femme ne décide pas toujours pour ce qui

touche directement à son corps et à ses choix, et donc à son droit fondamental d'être humain. La promotion de l'égalité de genre nécessitera alors de plaider pour que la femme puisse décider de sa propre vie génésique. Cela conduit à revoir l'approche habituelle pour promouvoir l'égalité et l'équité entre homme et femme.

La situation du genre dans l'éducation

Les inégalités entre garçons et filles persistent à tous les niveaux de l'enseignement, mais l'écart est encore plus grand au niveau de l'enseignement supérieur, au regard du contexte économique et politique difficile des années 90, aggravé par les dernières crises de 2013, ainsi que de la dégradation des tendances actuelles.

L'accès des filles au fondamental 1 (F1) sans distinction d'âge demeure préoccupant malgré le constat d'évolution. Le taux brut de scolarisation est passé de 84% en 2008 (71% pour les filles et 96% pour les garçons) à 91% en 2009 (76% pour les filles et 105% pour les garçons) pour chuter à 88,30% en 2012 (77,40% pour les filles et 98,80% pour les garçons). Les effectifs des élèves du fondamental 2 (F2) évoluent difficilement, comparativement à la population scolarisable. Le taux brut de scolarisation (TBS) au F2 entre 2010 et 2011 était de 22% (15% pour les filles et 28% pour les garçons). Les enfants du milieu rural et surtout les filles sont plus défavorisées, du fait que les établissements du F2 se trouvent surtout dans les chefs-lieux des préfectures et sous-préfectures.

Il existe d'importantes disparités dans l'accès à l'éducation au niveau secondaire. La situation est plus préoccupante en ce qui concerne les Inspections Académiques (IA) du Nord-Est (9% dont 4% pour les filles et 15% pour les garçons), du Sud-Est (14% dont 8% pour les filles et 19% pour les garçons) et du Nord (11% dont 6% pour les filles et 17% pour les garçons)³⁰.

Cette disparité se maintient jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur. Au niveau de l'Université de Bangui par exemple, les effectifs des étudiants en 2010 se composaient d'environ 70,4% de garçons, contre 29,6% de filles. Au niveau du taux des abandons, l'analyse selon le sexe montre un désavantage

31 Rapport national de suivi des OMD en RCA, 2015

important des filles par rapport aux garçons : elles seraient 24% à abandonner l'école, contre 14% chez les garçons³².

Les questions de genre dans l'Environnement, et les changements climatiques

La RCA est à cheval sur deux grandes zones climatiques, sahélienne au Nord et équatoriale au Sud, et dispose de deux bassins hydrographiques au Nord (relié au lac Tchad) et au Sud (relié au Congo), le tout souffrant des effets de la détérioration des conditions climatiques. Le projet de transfert des eaux de l'Oubangui-Chari vers le Lac-Tchad, dont les études de faisabilité sont en cours, s'il se réalisait un jour, pourrait avoir des impacts socioéconomiques et environnementaux importants, tant positifs que négatifs sur les groupes vulnérables (en particulier les populations rurales pauvres majoritairement constituées de femmes) dont les activités économiques et la survie même dépendent de la pérennité de ce réseau hydrographique. La prise en compte de la dimension genre dans le montage de ce projet constitue donc un aspect très important. La flore et la faune sont riches et diversifiées, mais ce potentiel économique est menacé par l'augmentation du braconnage (éléphants et rhinocéros) et de la déforestation (industrie forestière non réglementée, pratiques agricoles et pastorales extensives et besoins en énergie domestique).

Il ressort de l'exploitation forestière que le respect du cahier des charges est un défi et que les exploitants n'observent pas l'application stricte des règles et des normes d'abattage et d'aménagement privilégiant la préservation³³. Ensuite, les systèmes de production en RCA relèvent souvent d'une juxtaposition d'activités, très tributaires de la nature (pratiques agricoles extensives sur brûlis, activités pastorales liées à la transhumance, cueillette, coupe de bois/production de charbon de bois). Enfin, les besoins en énergie domestique, notamment le bois de chauffe, engendrent une pression de plus en plus forte sur les ressources forestières, qui accélèrent ainsi la déforestation (100 000 ha de forêts sont détruits chaque année³⁴).

La dégradation avancée de ces ressources naturelles a des répercussions négatives sur les conditions de vie des populations, en particulier celles des femmes. En effet, celles-ci éprouvent de plus en plus de difficultés pour s'approvisionner en eau et en bois de chauffe ; et leurs activités agricoles sont soumises aux aléas climatiques et l'appauvrissement du sol induit un faible rendement. L'utilisation du bois de chauffe et du charbon pour la cuisine est source de pollution domestique et de problèmes de santé, notamment pour les femmes et les enfants.

En outre, il est noté une faible implication des femmes dans l'identification et la gestion des projets communautaires malgré qu'elles soient les premières utilisatrices des ressources naturelles et principales victimes de leur dégradation.

5.3.3. Développement des communautés locales

Le développement de l'emploi rural non agricole constitue une des mesures importantes pour la réduction de la pauvreté. Les actions en faveur de la transformation locale des produits agricoles, forestiers, miniers et de la facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs contribuent à la diversification des revenus non agricoles. D'où l'enjeu du renforcement de ces différentes activités et de la promotion de l'entrepreneuriat rural.

Le code minier n'a pas prévu de disposition claire en faveur du développement communautaire. Les seules initiatives dans ce sens proviennent des actions pilotes menées par le Projet DPDDA. Par contre, le code forestier permet la prise en compte effective des intérêts des communautés riveraines aux domaines sous permis d'exploitation. Une partie des recettes relatives aux taxes forestières et fauniques était versée dans un compte d'affectation spéciale de développement forestier et touristique (CAS-DFT) devenu aujourd'hui fonds de développement forestier (FDF), et utilisé pour financer les projets de développement des dites communautés sur la base

32 Secrétariat Technique National chargé du DSRP, *Rapport de l'Enquête Centrafricaine pour le Suivi Évaluation du Bien-Être (ECASEB)*, 2008

33 PNUD, *Rapport de Suivi des OMD*, Juin 2007

34 Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille, *Plan d'actions National de la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité* (sur la base des données du RGPH03), 2007

d'un plan d'actions. Cependant, les réalisations sont loin de satisfaire les attentes des communautés rurales qui ne sont pas impliquées dans la gestion de ces fonds. Pour que les ressources sylvicoles contribuent véritablement à la lutte contre l'extrême pauvreté des populations riveraines des PEA, il conviendrait d'allouer également une partie des loyers forestiers aux

communes pour promouvoir le développement local. En effet, ils découlent des dispositions de l'article 51 du code forestier que les sociétés forestières titulaires d'un PEA sont tenues de contribuer au développement des collectivités locales riveraines situées dans le permis, conformément aux clauses des conventions d'aménagement et d'exploitation.

Recommandations R 8 : Garantir un meilleur développement local dans le respect de l'environnement et du genre

La gestion durable des ressources naturelles (agropastorales, forestières, minières, hydrauliques, ...), dans un contexte d'atténuation des changements climatiques et pour l'amélioration du bien-être des hommes et des femmes et des communautés en milieu rural, appelle à la prise de conscience du gouvernement pour prévoir dans les codes minier et forestier des dispositions à cet effet ; même si un cadre institutionnel de surveillance et de protection de l'environnement est déjà mis en place.

Pour que l'exploitation des ressources naturelles contribue effectivement au développement humain durable, et permette d'atteindre les ODD (ODD 5, ODD 13 et ODD 15) le gouvernement devra :

En matière de protection de l'environnement :

- renforcer les capacités de coordination des activités nationales et sectorielles de protection de l'environnement ;
- mettre en place un mécanisme de sécurité avec les capacités d'intervention rapides permettant de détecter, intercepter et neutraliser les groupes impliqués dans le braconnage et toute exploitation illégale des ressources naturelles ;
- mettre en œuvre une plus grande collaboration entre les autorités de tutelle et les collectivités locales dans l'esprit du projet de loi sur la décentralisation en cours d'examen ;
- veiller à ce que le cadre réglementaire national tienne compte davantage des droits et possibilités pour la population, notamment les femmes et les jeunes, de bénéficier de revenus ;
- appliquer les sanctions pour le non-respect du cadre institutionnel et réglementaire de la gestion des ressources naturelles ;
- initier, dans le cadre de la coopération régionale avec les pays voisins, un mécanisme de surveillance et de protection mixte des frontières ;
- renforcer la présence des administrations économiques et techniques dans les régions (forêt, élevage, mines) ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan national de reboisement devant permettre :
 - l'augmentation de la superficie forestière, la réduction de la déforestation et la dégradation des forêts, la diversification de l'économie nationale et la promotion de l'économie verte ;
 - la création des richesses et des ressources ;
 - la création des emplois et le renforcement des capacités de la population ;
 - la lutte contre la pauvreté pour le bien-être de la population ; et,
 - la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

En matière d'égalité et d'équité du genre

A l'attention du Gouvernement Centrafricain :

- renforcer les capacités nationales pour l'opérationnalisation du suivi et évaluation dans le domaine du genre et élaborer les budgets sensibles au genre ;
- rechercher la mise en cohérence du cadre juridique pour le genre dans son ensemble, en conformité avec les conventions internationales ratifiées par la RCA, et pour appliquer le principe général de droit sur l'égalité entre femme et homme (Loi sur la Parité de 2016, code de la famille, code électoral) ;

- intensifier et étendre à l'ensemble du territoire la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la violence basée sur le genre et le sexe, en collaboration avec les différentes institutions, le personnel judiciaire, la société civile, les associations féminines, les responsables coutumiers et religieux ;
- instituer davantage de mesures incitatives pour augmenter le nombre de femmes aux postes de décision ;
- prendre un acte pour l'institutionnalisation des points focaux formés dans différents départements ministériels, en vue de veiller à l'intégration du genre dès la phase de conception des programmes et projets.

Pour les partenaires au développement :

- appuyer les institutions nationales en charge du genre pour l'intégration du genre dans les interventions de développement ;
- appuyer l'opérationnalisation d'un système national de suivi et évaluation et de budgétisation sensible au genre.
- promouvoir le pouvoir économique des femmes à travers l'entrepreneuriat par la mise en place d'une structure pour :
 - le montage de projets économiques dans les filières porteuses,
 - la facilitation de leur accès aux moyens de production et au « micro crédit avec éducation », pour l'amélioration de l'artisanat, et le développement des activités génératrices de revenus ;
 - la mise en place d'un mécanisme de financement susceptible de leur faciliter l'accès au crédit avec allègement de conditionnalités ;

Pour tous les acteurs du développement en RCA :

- soutenir la mise en œuvre de la PNPEE et de son plan d'action;
- effectuer des investissements conséquents en faveur de l'éducation des filles et leur maintien à l'école.

En matière de développement local

- renforcer la démocratie locale par la tenue effective et régulière des élections municipales et communales ;
- renforcer le caractère participatif dans l'élaboration des budgets et la gestion des projets de développement communautaire en veillant à une représentation équitable hommes/femmes dans les instances de décision ;
- augmenter les revenus des communes par la révision des clés de répartition des loyers forestiers selon la proposition ci-dessous :

Taxes	Trésor	DGID	DGDDI	FDF	AGDRF	Communes
Loyer 600 FCFA / ha		70%		20%	5%	5%

- intégrer dans le code minier, des dispositions favorables à la participation et au développement local.

5.4. RENFORCER LA GOUVERNANCE

Le renforcement de la gouvernance est transversal et concerne toutes les stratégies de sortie de crise en RCA. Tous les indicateurs de gouvernance présentés dans la première partie connaissent une dégradation. Ils témoignent du niveau élevé de la corruption, du non-respect de la réglementation, de l'abus d'autorité ou de fonction, du manque de transparence et de l'absence d'une culture de redevabilité dans la gestion publique. L'insuffisance des revenus que l'Etat tire de l'exploitation des ressources naturelles peut s'expliquer en partie par la corruption. Il ressort d'un rapport d'audit que depuis 2012, les arriérés

des paiements des redevances accumulés par les exploitants forestiers se chiffrent à 12,6 milliards FCFA sans que les sanctions prévues par les textes ne soient appliquées.

En réalité, la RCA ne souffre pas d'absence de cadre de gouvernance, tant pour le secteur minier que pour les secteurs forestier et agropastoral ; des progrès ont été faits par le gouvernement même si des améliorations sont nécessaires. Le code minier centrafricain est conforme aux standards internationaux et la RCA figure aujourd'hui dans les textes parmi les pays de la sous-région où la gestion

pérenne des forêts est la plus avancée. Le problème réside dans leur application, notamment l'absence de leadership, l'insuffisance des capacités humaines et la qualité des hommes chargés d'animer ces différents cadres de gouvernance.

Le gouvernement, par le passé, a choisi une option politique et une stratégie de développement inappropriées. Tout d'abord, il s'agit de la réforme agraire dans les années 1970 et de la nationalisation des structures de développement agricole sans avoir évalué les capacités techniques, humaines et organisationnelles du pays. Ce choix a hypothéqué l'avenir de l'agriculture en ruinant les acquis que sont les centres de recherches agronomiques, les centres de productions semencières, etc. ; tout en misant prématurément sur l'exploitation de l'uranium, de diamants et du pétrole.

Il convient de souligner que la mauvaise gouvernance engendre plusieurs dysfonctionnements aux niveaux politique, économique et sociale.

Sur le plan politique, la mauvaise gouvernance constitue une entrave à la transparence et l'établissement d'un contrat social entre les gouvernants et les gouvernés. Cette situation, combinée aux effets des crises récurrentes de ces dernières années, ont fortement affaibli les institutions politiques et démocratiques, conduisant ainsi à une rupture de confiance entre les dirigeants et les populations dont la frustration permanente peut développer des velléités de défiance vis-à-vis de l'Etat. La persistance d'une telle situation peut entretenir un climat d'instabilité sociopolitique.

Sous l'angle économique, la mauvaise gouvernance engendrée par la corruption a un coût énorme à payer par la société. Dans le secteur productif, elle engendre des prélèvements indus (taxes souterraines) aux producteurs et aux consommateurs. Les producteurs qui acceptent de payer « ces taxes » l'incorporent dans leur coût de production et le consommateur final en est la victime. Les entrepreneurs incapables de les payer sortent du secteur d'activité favorisant ainsi une situation de monopole ou d'oligopole. Lorsque la concurrence se joue en fonction des taxes à payer, les consommateurs sont privés des

avantages induits par cette concurrence (GOPAC, 2005). Le découragement des investisseurs locaux et étrangers fait perdre à l'Etat des impôts directs et à la société des emplois potentiels. Vue sous l'angle macroéconomique, la corruption entrave la mobilisation des ressources internes, produit un effet d'éviction sur des investissements directs étrangers et altère le climat des affaires.

La corruption alimente les inégalités sociales et engendre dans la société une division qui peut être latérale ou verticale (GOPAC, 2005). Elle entretient un sentiment d'exclusion des populations vulnérables qui, perçoivent la classe dirigeante comme des oppresseurs ou des prédateurs et non comme des facilitateurs (GOPAC, 2005). Lorsque la division est verticale, elle contribue à la détérioration du capital social et à des frustrations au sein de la société.

Globalement, des efforts sont nécessaires au niveau des cadres institutionnels des différents secteurs pour améliorer la situation. En effet, les administrations en charge de la gestion des ressources naturelles présentent de nombreuses faiblesses au niveau de leurs cadres institutionnels inadéquats. Certaines administrations manquent cruellement de structures compétentes pour la gestion et la promotion des ressources naturelles y compris élaboration et la négociation des contrats et conventions.

5.4.1. Pour les ressources agropastorales

Tous les domaines de gouvernance des ressources agropastorales ont été touchés par les crises récurrentes que le pays a connues. Des décennies d'instabilité et de progrès irréguliers du programme de réformes structurelles ont gravement nui au cadre institutionnel du secteur agricole. Le gouvernement avait élaboré et adopté plusieurs documents pour le dialogue dans ce secteur notamment la SDRASA et le PNIASA, dont les périodes de mise en œuvre sont écoulées. Même si le RCPCA a pris le relais de ces documents stratégiques et permet d'avoir des orientations pour la gouvernance du secteur, le caractère important du secteur agropastoral est tel qu'il doit être inscrit dans le cadre d'une politique de long terme, axée sur une transformation structurelle du secteur.

Recommandations R 9 : Renforcer le cadre de gouvernance des ressources agricoles

Le gouvernement a déjà entrepris de redynamiser le secteur agropastoral. Compte tenu du caractère important de ce secteur pour le développement et l'émergence de la RCA et la nécessité d'atteindre l'ODD 1 et l'ODD 2, il importe de :

- adopter rapidement une vision de politique agropastorale à l'horizon 2050 ;
- adopter le code foncier rural afin de fournir un cadre de résolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- remettre en place le système national des statistiques agricoles en relation avec les structures d'encadrement agricoles et l'ICASEES ; et organiser un recensement agricole pour disposer des données récentes reflétant la structure agricole permettant des projections plus réalistes ;
- réhabiliter et renforcer les capacités de toutes les institutions de formation et recherches agropastorales ;
- mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des services de vulgarisation et de transfert d'innovations technologiques des organismes de recherche aux agriculteurs et développer les capacités des agents à collaborer avec les chercheurs ;
- renforcer les capacités d'analyse et d'élaboration des politiques, combiner à une formation interne du personnel actuel ;
- veiller au déploiement des forces mixtes dans toutes les zones de conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- investir dans le capital humain par la mise en place des organisations de producteurs fortes en les formant à identifier les opportunités et accéder à la technologie ;
- développer les systèmes ruraux d'information efficaces afin de disséminer des informations à jour sur les marchés et les conseils techniques.

5.4.2. Pour les ressources forestières

En l'absence de politique forestière en cours de définition, le code forestier et ses textes d'application constituent le principal cadre de gouvernance du secteur comprenant entre autres outils, le PEA. Cependant, l'importance de ce secteur pour le développement humain durable est telle que son pilotage ne peut se faire de manière séquentielle et à court terme. Il faut un document de politique forestière claire pour fixer les orientations sur le long terme en intégrant les considérations relatives à la durabilité et la mise en œuvre des ODD. Il convient de noter que les entreprises forestières locales estiment qu'elles sont les plus taxées d'Afrique centrale et subissent une pression fiscale en moyenne de 17 à 33% plus élevée que les autres pays de la sous-région exportateurs de bois tropicaux et dotés de façades maritimes. Le gouvernement, dans le cadre du PPP, devrait initier un dialogue avec les opérateurs pour comprendre et évaluer les différents scénarii de réponse pour améliorer la compétitivité du sous-secteur. En vue d'améliorer la transparence et la responsabilité dans la gestion de ses ressources forestières commerciales, le gouvernement a signé un accord de partenariat volontaire (APV) avec la Communauté européenne dans le cadre du processus international pour

l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés (FLEGT). En outre, il a intégré le sous-secteur forestier au processus ITIE.

5.4.3. Pour les ressources minières

La faiblesse des institutions publiques, la déficience des infrastructures et l'instabilité politique associées à l'isolement géographique de nombreuses régions minières, ont facilité l'exploitation anarchique et le pillage des mines de diamants et d'or et encouragé le commerce illicite transfrontalier. Tirant les leçons des impacts de la crise depuis 2013, un cadre juridique et réglementaire efficace et instaurant davantage de transparence devrait décrire les principes et les processus pour la prospection, l'extraction et le commerce des minerais ainsi que les différents rôles et responsabilités des organismes du secteur. Le gouvernement centrafricain a déjà élaboré un document de déclaration politique minière en attente d'adoption. Cependant, le code minier de 2009 reste la base de toute la législation minière soutenue par des ordonnances et des décrets portant sur des sujets spécifiques malgré quelques incohérences. En effet, l'inexistence de législation ou des règles sur les modes

Recommandations R 10 : Renforcer le cadre de gouvernance des ressources forestières

Dans un contexte où toutes les compagnies forestières ont subi des pillages durant les crises et seraient pour certaines en liquidation de leurs actifs restants, le gouvernement, pour améliorer le cadre de gouvernance du sous-secteur forestier et créer les conditions d'augmentation des revenus du secteur, devra :

Pour le cadre institutionnel et législatif :

- adopter une vision de politique forestière à l'horizon 2050 ;
- initier un dialogue avec les opérateurs dans le cadre du PPP, afin d'évaluer les scénarii de réponse relative à la surtaxation et la pression fiscale auxquelles sont soumises les entreprises forestières en RCA ;
- réaliser un audit des sociétés afin d'évaluer leurs niveaux de viabilité et établir une base analytique pour une stratégie de redynamisation ;
- renforcer les capacités humaines et techniques de l'observatoire économique de la filière du bois et du centre des données forestières afin de leur permettre de collecter, traiter et analyser les données sectorielles ;
- élaborer un plan d'utilisation des terres ;

Pour la lutte contre la fraude :

- renforcer les capacités humaines et matérielles de la brigade forestière dont la mission serait de protéger la forêt, la faune et la flore, de procéder à une surveillance accrue sur le terrain, suivie de la saisie du matériel et des produits délictueux ;
- traquer, démasquer et sanctionner les agents vérificateurs malveillants.

Pour la traçabilité :

- redynamiser le processus FLEGT, conformément aux clauses et conditions de l'accord de partenariat volontaire (AVP) conclu en 2010 ;
- maintenir le plaidoyer afin que la RCA continue à bénéficier du soutien de la Commission européenne.

et les méthodes de l'exploitation, préoccupent déjà les autorités qui envisagent de réviser le code minier en s'inspirant des bonnes pratiques d'autres pays d'Afrique subsaharienne.

Par ailleurs, la mercuriale sur laquelle se fonde la taxation des diamants et or date de 2003. Conscient de cette situation, le gouvernement a organisé un dialogue qui a permis d'adopter de nouvelles mercuriales dont la révision annuelle est envisagée.

Pour que le pays tire des bénéfices socioéconomiques de l'exploitation minière, il faudra des efforts continus pour renforcer la stabilité institutionnelle et encourager une surveillance forte du secteur d'une part, et s'inscrire dans une logique d'harmonisation des activités des acteurs locaux, régionaux et multinationaux impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles d'autre part.

5.4.4. Pour les ressources hydrauliques

Au plan énergétique, le gouvernement a adopté par décret un document de politique énergétique national depuis 2008, ce document devrait être évalué et actualisé. Le code de l'électricité adopté a permis de créer l'ARSEC, l'agence de régulation du secteur de l'énergie et l'ACER, l'agence chargée de l'électrification rurale, toutes ces agences ne sont pas totalement opérationnelles. En vue de promouvoir l'accès à l'énergie moderne aux populations rurales, une politique énergétique décentralisée a été élaborée ; son adoption permettra la mise en œuvre du projet de promotion de microcentrales hydroélectriques en milieu rural.

Au plan de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement essaie depuis 2003, d'asseoir un cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau, mais les résultats produits sont encore mitigés. Ce processus a été marqué par le Décret n° 06.170 du 24 mai 2008, portant adoption du document de politique et stratégies nationales en

Recommandations R 11 : Renforcer le cadre de gouvernance des ressources minières

Afin d'améliorer les conditions d'attractivité du secteur minier centrafricain, d'augmenter le niveau des revenus de la population et de l'Etat, de mener à bien la lutte contre la fraude, d'assurer la transparence et la traçabilité, le gouvernement devra :

Pour le cadre institutionnel :

- adopter rapidement le document de déclaration de politique minière devant consacrer la formalisation du secteur minier artisanal ;
- développer une politique minière qui fournira une orientation stratégique au cadre juridique en constante évolution ;
- renforcer le cadre législatif et fiscal du secteur minier ;
- établir un processus clair et cohérent de gestion des permis d'exploitation minière afin de maintenir un accès équitable et transparent aux ressources minérales ;
- créer un centre moderne doté d'une gestion autonome, administré par une commission comprenant des représentants de l'industrie et de l'État, présidée par un représentant issu du secteur privé devant centraliser et abriter toutes les activités des bureaux d'achat, des sociétés minières et de l'ensemble des départements associés aux activités d'exploitation minière.

Pour la lutte contre la fraude :

- renforcer les capacités humaines et matérielles l'USAF ;
- informatiser totalement le cadastre minier ;
- géoréférencer tous les chantiers de production situés dans toutes les zones minières ;
- mettre en place une plateforme sous-régionale du PK ;
- faire une distinction entre la lutte contre les diamants de sang ou de conflit qui relève du SCPK, et celle contre la fraude et la contrebande qui relèvent des actions quotidiennes et permanentes des pays participants au PK ;
- partager au niveau international, régional et sous-régional, des informations sur les individus et organisations impliqués dans les activités illicites, la contrebande, les saisies et la possession des faux documents en rapport avec le SCPK et l'élaboration d'une liste noire des coupables et suspects ;
- parachever le travail conjoint mené par les Nations Unies et le gouvernement dans la lutte contre le trafic illicite de minerais, en adoptant rapidement une stratégie nationale de lutte contre l'exploitation illicite et les réseaux de trafiquants des ressources naturelles qui continuent de financer et d'approvisionner les groupes armés en RCA.

Pour la transparence (ITIE) :

Le principal défi est la levée de la suspension de la RCA des Instances de ITIE internationale. Pour cela le gouvernement et le ST-ITIE devront :

- veiller à ce que le gouvernement et les autres parties prenantes de l'ITIE continuent de faire preuve d'une réelle volonté d'œuvrer à la pleine reprise du processus de conformité ;
- poursuivre le processus de conformité tout en menant une évaluation de la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- proposer, dans le cadre de la révision du cadre législatif, un recadrage juridique et institutionnel du secteur extractif en terme de transparence et d'attractivité en ce qui concerne les différentes procédures d'octroi des titres miniers et pétroliers et la chaîne de valeur de la commercialisation des ressources extractives ainsi que la publication de tous les contrats miniers, pétroliers et forestiers ;
- renforcer le processus d'attribution des marchés et publier le registre public indiquant l'identité des opérateurs qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les secteurs des mines, de l'hydrocarbure et des forêts ;
- mettre en place une politique en matière de données ouvertes qui consiste à rendre public la manière par laquelle les revenus extractifs sont levés et dépensés. Ce qui aura l'avantage de promouvoir la redevabilité et la bonne gouvernance, de stimuler le débat public et de contribuer à la lutte contre la corruption ;

Pour la traçabilité (PK) :

Le SCPK en RCA opère actuellement dans un cadre juridique et institutionnel incomplet. Il faudra pour le gouvernement :

- adopter rapidement le décret portant clarification du cadre juridique et institutionnel du Processus de Kimberley en RCA, définissant les liens de collaboration entre le SPPK et ST-ITIE d'une part et l'USAF d'autre part ;
- poursuivre les efforts d'extension des zones répondant aux critères de conformité du SCPK afin de réduire les risques d'avoir des zones diamantifères qui échapperaient au contrôle de l'Etat.

matière d'eau et d'assainissement en RCA et le projet de document de politique et stratégies nationales de l'assainissement et de l'hygiène de Décembre 2014. Cependant, les textes d'application du code de l'eau et du code de l'hygiène ne sont pas encore promulgués.

Malgré les avancées au plan institutionnel, l'accès à l'eau potable est fortement limité dans l'ensemble du pays, avec des taux particulièrement bas dans les zones rurales et la RCA ne dispose toujours pas de système conventionnel d'assainissement.

Recommandations R 12 : Redynamiser la gouvernance des ressources hydrauliques

Les deux secteurs, de l'énergie et de l'eau et assainissement, sont importants pour l'économie du pays et jouent un rôle transversal pour le développement de l'industrie, de la santé et de la qualité de vie de l'homme d'une part, et d'autre part pour l'atteinte de l'ODD 6, et l'ODD 7. Pour que ces secteurs jouent pleinement leurs rôles dans le développement socioéconomique, le gouvernement devra :

Au plan énergétique :

- évaluer et actualiser la politique énergétique nationale ;
- adopter rapidement le document de politique énergétique décentralisée ;
- mettre en œuvre et vulgariser le projet de promotion de microcentrales hydroélectriques en milieu rural ;
- mettre en œuvre les réformes du cadre institutionnel et réglementaire du sous-secteur de l'électricité, s'inscrivant dans la stratégie gouvernementale de développement de ce sous-secteur et permettant de mobiliser les partenaires au développement ;
- créer un cadre de coordination regroupant le gouvernement, l'ENERCA et les partenaires au développement pour une meilleure conduite des politiques de redressement du sous-secteur de l'électricité ;
- évaluer la performance de l'utilisation de la taxe sur la facture de consommation de l'électricité destinée à l'électrification rurale ;
- évaluer et renforcer les capacités humaines et matérielles de l'ACER et de l'ARSEC.

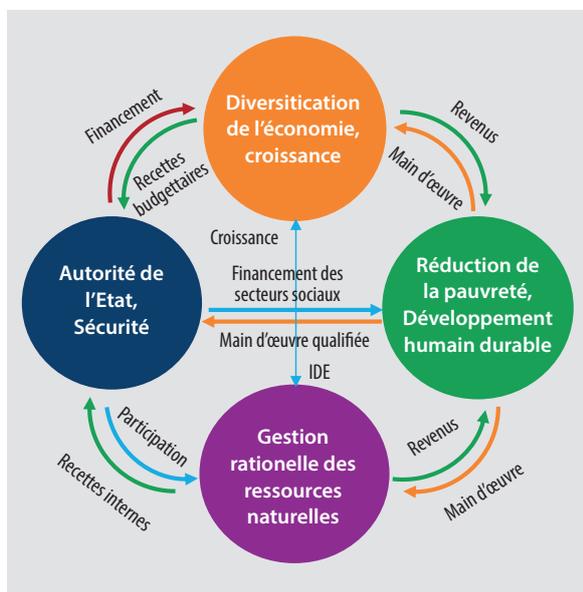
Au plan de l'eau et de l'assainissement :

- réviser et adopter le document de politique nationale en matière d'eau et d'assainissement prenant en compte les ODD, la résilience face aux changements climatiques et les autres concepts émergents ;
- évaluer les capacités de gestion des structures d'adduction et de distribution d'eau potable à Bangui et dans les villes secondaires, formuler et mettre en œuvre des recommandations appropriées ;
- élaborer la politique sectorielle d'approvisionnement en eau et assainissement en milieu urbain et rural ;
- appuyer l'ANEA dans la déconcentration de ses services préfectoraux, le renforcement des capacités de son personnel et la pérennisation des appuis du sous-secteur ;
- mobiliser les partenaires pour appuyer la SODECA à améliorer à la fois ses performances techniques et commerciales ;
- encourager le secteur privé à investir d'avantage dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ;
- valoriser l'eau à travers les activités hydroélectriques et hydroagricoles afin de créer des emplois.

Le renforcement de la gouvernance nécessite que soient mises en œuvre avec plus de rigueur les actions prévues par les lois et règlements du pays. Pour y parvenir, il faudrait que chaque acteur de la vie publique prenne conscience des inconvénients de la mal gouvernance. Les fonctionnaires et les responsables des administrations publiques et privées devraient privilégier l'intérêt général. Il faudrait que soient créées des boîtes de dénonciation des actes de corruption ou de détournement des fonds dans toutes les administrations publiques et privées. Elles permettraient aux victimes et témoins des pratiques de corruption de faire des dénonciations anonymes à l'issue desquelles des enquêtes seront diligentées.

La mise en applications de toutes ces différentes recommandations devrait se traduire progressivement par la transformation du « Piège de la gestion des ressources naturelles » en un « Cercle vertueux de la bénédiction des ressources naturelles en RCA » (Figure 26).

Figure 26 : Cercle vertueux de la bénédiction des ressources naturelles en RCA



Source : Auteurs

Une fois que l'Etat a retrouvé son autorité, le climat de sécurité qui va régner dans le pays constituera un atout favorable au développement des activités économiques, sociales, culturelles etc. L'Etat pourra

procéder à une exploitation rationnelle des ressources naturelles en y tirant le maximum d'impôts et taxes. Les revenus additionnels mobilisés seront orientés vers la diversification de l'économie. Les secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, la transformation de certaines matières premières en produits semi finis ou en produits finis devrait accélérer la croissance économique et accroître davantage les revenus de l'Etat. Progressivement, l'Etat devrait accroître les investissements dans les secteurs sociaux en améliorant l'offre en matière d'éducation et de santé, en construisant des infrastructures pour faciliter la circulation des personnes et des biens ainsi qu'en permettant aux entreprises de réaliser des effets de synergie. L'amélioration du niveau du capital humain devrait accroître la qualité de la main d'œuvre. D'un côté les travailleurs mieux qualifiés contribueront à l'amélioration des rendements dans le secteur public, dans le secteur privé et même dans la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles. De l'autre, ils recevront en contrepartie des salaires décentes indispensables à l'amélioration de leurs conditions de vie. Si cette dynamique est maintenue, le « Piège de la gestion des ressources naturelles » se transformera progressivement en « Cercle vertueux des ressources naturelles » en RCA.

5.4.5. La nécessité de disposer d'un outil statistique performant

Au moment de son adhésion à l'agenda 2030 en Septembre 2015, le gouvernement centrafricain n'avait pas manqué de plaider pour un appui aux pays pour la production et la diffusion régulières des données désagrégées, indispensables à une meilleure intégration de la dynamique de la population dans les cadres de planification et de développement. La crise a anéanti le système national statistique. Il devient urgent de renforcer les capacités du gouvernement pour l'organisation du quatrième recensement général de la population et de l'habitation et la production régulière des statistiques sectorielles nécessaires pour la planification, le suivi et l'évaluation de ses programmes, tant humanitaire que de développement. C'est la condition sine qua non pour une meilleure gouvernance des stratégies d'atteinte des ODD.

Encadré 19 : Appui au suivi des progrès

La communauté internationale est appelée à soutenir les efforts pour renforcer les capacités à suivre les progrès vers le développement durable en améliorant la disponibilité et l'utilisation de l'accès aux données et à des statistiques désagrégées par genre, âge, revenu, statut migratoire, handicap, région, situation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux.

Les décideurs ne disposent donc pas d'informations actualisées sur la pauvreté et la plupart des indicateurs socioéconomiques. En effet, **les enquêtes et recensements auprès des ménages et sur la population sont limités et dépassés**. La dernière enquête nationale sur la pauvreté a été réalisée dans le cadre du DSRP1 en 2008, tandis que le dernier recensement de la population et de l'habitat remonte à 2003. Avec toutes les séries de crises que le pays a connues depuis 2013, les indicateurs socioéconomiques se sont gravement dégradés. Les conditions après la crise sont telles que les enquêtes sur la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, le secteur agropastoral et les conditions de vie des populations ne sont plus suffisantes pour donner une image exhaustive des tendances de la pauvreté ou servir de base à l'élaboration de stratégies éclairées de lutte contre la pauvreté. **La majeure partie des données statistiques sont sous-utilisées, car difficiles d'accès.**

Selon les données WDI et Hoogeveen de 2015, la RCA, avec un indice d'accès aux statistiques de 0,02, se classe parmi les pays les moins performants en Afrique subsaharienne pour ce qui est de l'accès aux statistiques. **La RCA a une faible capacité statistique et a besoin d'être renforcée.** L'étude menée par WDI et Hoogeveen sur la période 2007 – 2014 montre qu'avec 52,7 sur l'échelle des indices statistiques de renforcement des capacités, la RCA arrive au 35ème rang sur 49 pays d'Afrique subsaharienne.

Or, comme l'avait déjà souligné le RMDH 2008, un usage accru de statistiques de qualité entraîne des améliorations au niveau des décisions politiques et des résultats en matière de développement. La mise en place d'une stratégie de création de capacités statistiques pleinement intégrée aux processus politiques nationaux tels que les stratégies de réduction de la pauvreté et le suivi des progrès vers l'atteinte des ODD, permet de passer à une prise de décision politique basée sur des données factuelles. Le gouvernement s'était engagé en élaborant une stratégie nationale pour le développement de statistiques (SNDS) qui, faute de financement, n'a jamais été mise en œuvre. Avec les crises et les nouveaux engagements et défis, cette SNDS mérite d'être actualisée et exécutée. En effet, une bonne stratégie, aidera la RCA à se sortir de la contre-performance dans laquelle elle se trouve. Pour cela, le pays aura besoin d'un soutien des partenaires au développement.

Recommandations R 13 : Faire des statistiques un instrument de décision et d'orientation politique publique et de développement

Pour mieux optimiser les efforts devant permettre d'atteindre les ODD, le gouvernement doit disposer de capacités d'informations performantes et des indicateurs socioéconomiques fiables à mettre à la disposition des partenaires, bailleurs et investisseurs. En vue de permettre aux décideurs du pays de disposer d'informations régulièrement actualisées, le gouvernement devra :

- procéder à l'actualisation rapide de la SNDS assortie d'un plan d'actions prioritaires ;
- réaliser une étude de diagnostic complet du système statistique (enquêtes, collecte et traitement de données techniques et administratives) par différents ministères afin d'identifier et classer les améliorations envisagées selon les priorités ;
- mettre à jour les sites Internet du gouvernement et la publication des résultats en temps opportun afin de faciliter le partage des informations au niveau intergouvernemental et de renforcer la confiance dans l'engagement du gouvernement en faveur d'une plus grande transparence ;
- mener d'intenses activités de plaidoyer pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de la mise en œuvre de la SNDS et au renforcement des capacités statistiques.



Chapitre 6

The background features a complex pattern of overlapping squares and diamonds. The colors range from light, almost white, to deep, dark brown. The shapes are arranged in a way that creates a sense of depth and movement, with some shapes appearing to be in the foreground and others receding into the background. The overall effect is a modern, geometric aesthetic.

LES RISQUES A REDOUTER

Plusieurs types de risques à redouter peuvent entraver la mise en œuvre des recommandations. Les trois qui retiennent l'attention de la présente étude sont la persistance de la mauvaise gouvernance, la résistance des groupes armés aux réformes envisagées et de l'extrême dépendance de l'Etat centrafricain vis-à-vis de l'extérieur.

6.1. LA PERSISTANCE DE LA MAUVAISE GOUVERNANCE

La mauvaise gouvernance est en grande partie responsable de la fragilité de l'Etat et de l'économie centrafricaine. Il n'est pas certain que les recommandations proposées puissent faire disparaître les habitudes qui, pendant des décennies ont caractérisé le comportement des centrafricains. Il s'agit de la corruption, du népotisme, du favoritisme et de la marginalisation. Tout ceci est encouragé par la culture de l'impunité. Il est souhaitable que tous les centrafricains soient conscients du bénéfice que le pays tirerait des dividendes de la paix et de la reprise économique.

6.2. LA RÉSISTANCE DES GROUPES ARMES

Il faut partir de l'analyse économique des conflits pour mieux appréhender ce type de risque. En effet, selon Collier (Collier, P. and Hoeffler, A., 1998), la guerre civile a deux causes essentielles que sont la présence des ressources naturelles et le faible revenu des populations mesuré par le PIB par tête. Le chef rebelle a besoin des ressources pour entretenir ses troupes et pour disposer de l'armement sophistiqué en vue de faire face à l'armée régulière. Il se livre donc à l'exploitation des ressources naturelles disponibles dans sa zone d'occupation. C'est pourquoi Collier et Hoeffler (Hoeffler, 2001) considèrent les motivations des rebelles en termes de conquête des richesses et de lutte contre l'injustice sociale. Ce cas de figure est celui qu'on observe en RCA. Les groupes armés pillent les minerais de leurs zones d'occupation. Ils dépouillent les éleveurs de leur bétail et les agriculteurs de leurs récoltes. Ils dégagent une plus-value de cette exploitation et le chef rebelle qui est garant de tous les pouvoirs, jouit d'honneurs parfois semblables à ceux d'un chef d'Etat. Azam et Mesnard (Azam, J. P. et Menard, A., 2001), dans la théorie de la guerre

civile démontrent que la négociation avec les rebelles est fonction de la capacité du pouvoir à leur verser une compensation équivalente à la plus-value et aux honneurs tirés du conflit.

C'est dans ces conditions qu'il faut redouter dans le cas de la RCA, l'hypothèse d'une résistance des groupes rebelles à participer aux négociations dont le but est de mettre fin aux conflits. Et par conséquent la perte de la plus-value ainsi que des avantages de toute nature dont jouissent les chefs rebelles qui sont peu soucieux de l'avenir des enfants qui se battent au front, de la dégradation du niveau de vie des populations, des pertes en vies humaines enregistrées de part et d'autre, de leur irrationalité dans le pillage des ressources, etc. C'est pourquoi il doit être envisagé des actions de coup de force dans le processus de restauration de l'autorité de l'Etat. Il s'agit des opérations nécessitant d'importants moyens financiers et matériels que l'Etat seul ne peut mobiliser à ce stade.

6.3. L'EXTRÊME DÉPENDANCE DE L'ÉTAT CENTRAFRICAIN VIS-À-VIS DE L'EXTÉRIEUR

La mise en œuvre des recommandations est fonction d'une part de la volonté politique de l'Etat et d'autre part de ses moyens financiers, matériels et humains. Or, l'Etat ne dispose pas déjà des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations de base (salaires aux agents publics, pension aux retraités, etc.), le personnel tant militaire que civil est insuffisant. L'Etat est fortement dépendant des bailleurs de fonds et des partenaires au développement. Une franche collaboration avec ceux-ci est indispensable pour la mise en œuvre des recommandations. Il faudrait que les Nations-Unies accompagnent les FACA dans les différentes missions de reconquête des régions contrôlées par les groupes armés résistant à la réconciliation. Les partenaires devraient continuer à soutenir les programmes de développement en cours et les étendre progressivement dans les différentes régions du pays. Les bailleurs de fonds internationaux devraient accorder des facilités de crédits à l'Etat qui a besoin des ressources pour financer divers projets et programmes de développement dans les zones reconquises.



CONCLUSION GÉNÉRALE

La RCA est un Etat fragilisé par des crises militaro-politiques à répétition. C'est à juste titre que le RNDH 2008 avait retenu comme thème « Renforcer le capital social et la sécurité humaine : un impératif pour la refondation de l'Etat centrafricain » et proposé des recommandations pertinentes. La crise que vit la RCA aujourd'hui traduit l'échec de la mise en œuvre de ces recommandations. En effet, le renversement de l'ordre constitutionnel par un coup d'Etat en Mars 2013 a fait voler en éclat les prémices de la refondation de l'Etat centrafricain qui devaient mobiliser toutes les forces vives de la nation. Cette nouvelle crise a annihilé les efforts de l'Etat, des opérateurs économiques et des partenaires au développement engagés dans le processus de relance économique et de réduction de la pauvreté. Elle a comme particularité, l'occupation des zones riches en ressources naturelles par les groupes armés qui en tirent l'essentiel des revenus par une exploitation illégale et anarchique. Cette situation prive l'Etat d'importantes recettes budgétaires. Sa forte dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds et partenaires au développement compromet sa capacité à investir dans les secteurs sociaux dont les besoins sont énormes. C'est pour cette raison que les indicateurs de développement humain sont dans un état de dégradation avancée.

En effet, les ressources naturelles sont d'abord sous-exploitées en RCA. Leurs exploitations illégales, illicites et anarchiques par des groupuscules constituent un gaspillage pour l'économie et le budget de l'Etat et ne favorise pas la promotion du développement humain.

Le pays est classé 188^{ème} sur 188 en 2015 selon l'IDH du PNUD. Il se caractérise par le paradoxe de la coexistence de l'abondance des ressources naturelles et de l'extrême pauvreté humaine des populations. C'est pourquoi, les ressources naturelles traduisent un « Piège » fondé sur quatre piliers que sont la recrudescence des conflits, les ressources

naturelles sources des conflits, la fragilité de l'Etat, l'extrême pauvreté caractérisée par la dégradation des indicateurs de développement humain.

Les ressources naturelles apparaissent à la fois comme sources et victimes des conflits armés. Comme sources des conflits, elles sont la convoitise des groupes armés qui occupent les régions en fonctions de leur richesse en ressources. Comme victimes des conflits, elles font l'objet d'une exploitation illégale et anarchique des groupes armés. Non seulement l'intérêt des générations futures n'est pas pris en compte, mais aussi le manque à gagner au trésor public est énorme. L'Etat est ainsi fragilisé et ne peut ni financer les projets et programmes de développement, ni investir dans les secteurs sociaux qui, du fait de la recrudescence des conflits, accumulent des besoins énormes en termes d'infrastructures socioéconomiques de base. Les jeunes et les mineurs étant abandonnés, se livrent à la délinquance et à la drogue et constituent une proie facile pour les groupes armés qui les enrôlent comme combattants en vue de consolider leur hégémonie dans la région ou de conquérir le pouvoir. Tout ce cycle justifie la spirale des conflits que la RCA connaît depuis des décennies.

Pour inverser la tendance, les recommandations formulées portent sur la restauration de l'autorité de l'Etat, le renforcement de la gouvernance inclusive dans la gestion du pays et une exploitation rationnelle des ressources naturelles en privilégiant les investissements dans les infrastructures d'appui à la croissance économique et dans les secteurs sociaux. La mise en œuvre de ces recommandations devrait à court et moyen termes permettre aux revenus issus des ressources naturelles de contribuer à l'amélioration des indicateurs de développement humain durable, en transformant le « Piège de la gestion » en « Cercle vertueux de la bénédiction » des ressources naturelles en RCA.

BIBLIOGRAPHIE

- Asselin, L. M. and Anyck D. 2000. "Mesure de la pauvreté : un cadre conceptuel"; document de travail de l'atelier régional de formation sur la mesure et le diagnostic de la pauvreté; Libreville; 23-31 juillet 2002.
- Azam, J. P. et Menard, A. (2001), *Guerre civile et contrat social*, in « Dynamiques de développement », Collection Grands Colloques, Montchrestien, pp.153-172 Boulanger P.-M., P.-Y. Thomas, J. Van Assche B.
- Boulanger P.-M., P.-Y. Thomas, J. Van Assche B. De Ridder (2003). Mesurer le développement durable en Belgique : quels rôles pour les processus participatifs ? Technical report, IDD-CDO, Avril. Rapport au Conseil fédéral du développement Durable. <http://www.iddweb.be>
- Technical report, IDD-CDO, Avril. Rapport au Conseil fédéral du développement Durable. <http://www.iddweb.be>
- Hoeffler, A. (2001), Greed and Grievance in Civil War, Available online, at: www.worldbank.org/research/conflict.papers.htm.
- Collier, P. and Hoeffler, A. (1998), *On Economic Causes of Civil War*, Oxford Economic Papers, 50; 563-73.
- Destais G., (2011), « Les théorisations économiques du développement durable. Proposition de décryptage critique », *Colloque international francophone, « le développement durable : débats et controverses »*, 15 et 16 décembre 2011, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.
- DFID (2005), "Social Transfers and chronic Poverty: Emergence evidence and the challenge ahead" P. 6 DFID Londres.
- FMI, (2017) ; *Études économiques et financières : perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, Fonds Monétaire International.
- Fogang S. (2006); « Développement humain et développement durable : une analyse centrée sur les besoins », communication au *Séminaire National sur : Les démarches de l'Agenda 21 : Organisations et stratégies face aux enjeux du développement durable et de l'éducation*. Cerizay.
- GOPAP (2005) ; *Combattre la corruption : manuel de parlementaire* ; Washigton ; Institut de la Banque Mondiale,
- Grolleau A., (2014), « classement des 20 pays ayant l'empreinte écologique la plus forte », www.toutvert.fr Harribey J.M., (2004), « Le crépuscule de la croissance », *Le passant ordinaire*, n°49, juillet-septembre.
- Madouka S.S.R., (2016), « Economie de la connaissance et usage des TIC : une comparaison Afrique-Asie », document de recherche n° 9, Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques (CERAPE).
- OCDE (2007), *Vers une croissance pro-pauvres : les messages clés*, Editions OCDE, Paris
- OCDE (2009), *Promoting Social Growth: Social Protection*, Editions OCDE, Paris
- OMS (2015) ; République Centrafricaine : profil sanitaire d'urgence ;
- PNUD 1990) ; Rapport sur le développement humain dans le monde : définir et mesurer le développement humain,
- PNUD (1991) ; Rapport sur le développement humain dans le monde: le financement du développement humain
- PNUD (2007) ; Rapport sur le développement humain dans le monde : la lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé

PNUD (2011); Rapport sur le développement humain dans le monde : durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous,

PNUD (2016); Rapport sur le développement humain dans le monde : le développement humain pour tous

PNUD (2017) : Rapport sur la stratégie nationale de la restauration de l'autorité de l'Etat en République Centrafricaine.

Porras Laila, (2015), « Croissance, inégalités et pauvreté au sein des pays émergents : cas des BRICS » Revue de la régulation, <http://regulation.revues.org/11480>

Rapport Brundtland, (1987), publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement

Scholtes F, (2011), « Environmental Sustainability in a Perspective of the Human Development and

Capability Approach », Background Paper pour le Rapport sur le développement humain 2011. PNUD-BRDH, New York.

Sen A., (2003), « Continuing the Conversation: Amartya Sen Talks with Bina Agarwal, Jane Humphries and Ingrid Robeyns », *Feminist Economist*, 9 (2-3), pp.319-32.

UNESCO (2016) : annuaire statistique secteur éducation 2015/2016

Wackernagel M., (2009), « L'Empreinte écologique dans un monde aux ressources limitées », Bureau du Rapport sur le développement humain, PNUD, Espace de travail des RNDH : <http://hdr.undp.org/fr/rndh/>

Zanin C. (2007) Genre et développement humain. Images économiques du Monde, Armand Colin, <https://halshs.archives.fr/halshs>.

Les substances exploitables en République Centrafricaine

La RCA dispose d'un vaste ensemble géologique favorable à l'existence d'un potentiel minier important, représentant un atout considérable pour le développement de son économie. Cet ensemble géologique est constitué des formations suivantes : (i) archéennes du socle « Précambrien », (ii) protérozoïque inférieur à moyen, (iii) des séquences fluviales du Crétacé et, (iv) du quaternaire du bassin sédimentaire.

Les formations archéennes du socle « Précambrien »

Elles sont constituées des formations du faciès des granulites (série des gneiss/charnokites), du complexe basique-ultrabasique du Mbomou et des ceintures de roches vertes. Celles-ci occupent près de 70% de la superficie du territoire national et sont considérées comme la marge nord du craton du Congo.

Les formations du Protérozoïque inférieur à moyen

Ce sont des formations essentiellement composées de quartzites, de migmatites et de granitoïdes et recouvrent en discordance les formations archéennes. Celles-ci, à leur tour, sont recouvertes, également en discordance, par les méta-sédiments du Protérozoïque supérieur comprenant les quartzites, les shales, les pélites et les carbonates ;

Les formations des séquences fluviales du Crétacé

Elles sont composées des grès et des conglomérats au Nord-Est et au Sud-Ouest du pays

Les formations du Quaternaire du bassin sédimentaire

Ce sont des formations qui se trouvent dans les régions situées au Nord de la République Centrafricaine

Le plan minier, achevé en Mars 1995 a identifié et localisé plus de 450 indices minéraux. Des études ont été menées sur quelques substances minérales jusqu'au stade de la détermination de la teneur ou des réserves, certaines substances sont connues à l'état d'indices et des études plus approfondies sont nécessaires.

Les potentialités restant encore à l'état d'indice métallogénique ou minéralogique et qui doivent faire l'objet des travaux de recherche approfondie pour une évaluation quantitative et qualitative sont l'or, le cuivre, le manganèse, le nickel, le chrome, les terres rares (la colombo tantalite, la monazite,...), le graphite, la cassitérite, le sel gemme, le diamant, le fer, le quartz, les hydrocarbures (pétrole et gaz naturel), le granite, les pegmatites, les phosphates, les latérites, les argiles, les kaolinites,...

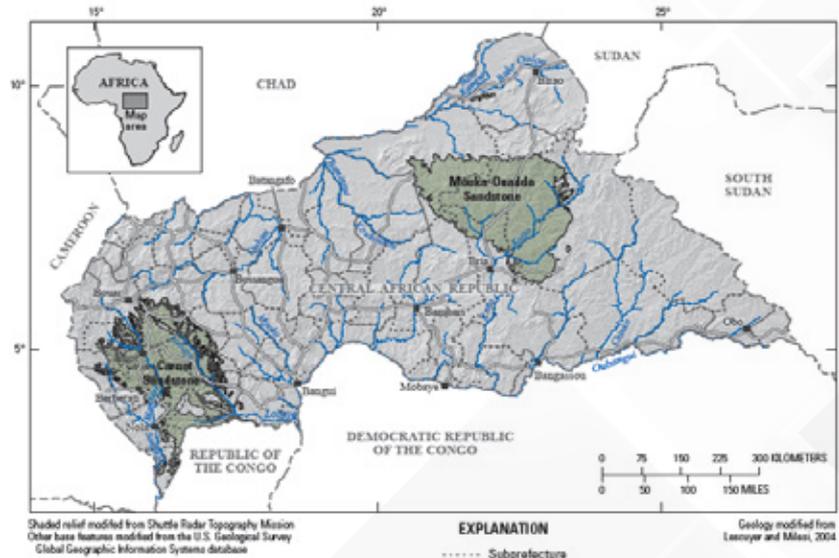
Les efforts déployés ces dernières années pour diversifier les filières (Uranium, Pétrole, Calcaire, Fer, etc.) n'ont pas produit d'effet. Le pays n'a pas véritablement amorcé un début de mise en valeur significative des ressources minières. Seuls l'or et le diamant disséminés dans presque tout le pays sont exploités et cette exploitation est essentiellement artisanale.

Les activités d'exploitation artisanale ou semi-industrielle concernent quelques éléments des substances connues, à savoir : le diamant, l'or, le quartz et les matériaux de construction (argile, quartzite, sable, granite). Cependant, quelques indices minéraux ont fait l'objet d'études quantitatives pour les substances suivantes : l'uranium de Bakouma estimé à 50.000 tonnes de métal ; l'or de Ndassima, 50 tonnes, soit 1.600.000 onces et celui de Bogoin, 1 tonne d'or, soit 32.000 onces, avec une teneur de 6g/t ; le fer de Bogoin, 3.500.000 tonnes de minerai avec une teneur de 60 à 65 % ; le fer de Topa, avec une teneur de 69% ; le lignite de N'zako, 33.000 m³ ; le calcaire de Bobassa, 10.000.000 de tonnes avec une teneur de 92% de carbonate ; le graphite de Marago-Manga, 300.000 tonnes avec une teneur de 13,25% de carbone ; le cuivre de Ngadé, avec une teneur de 5,72% ; et, les sources thermales de Dékoa (50 à 52°C), de Kaga-Bandoro (40 à 42°C) et de N'zako (40 à 42°C).

Les Tableaux qui suivent, fournissent les localisations des 14 substances minérales pouvant être valorisées.

Diamants

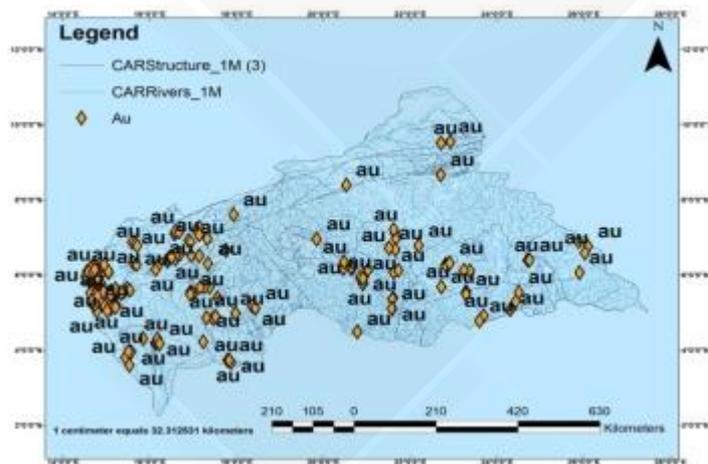
Répandu sur toute l'étendue du territoire avec de fortes concentrations dans le Sud-Ouest et le centre Est



Or

Répandu sur toute l'étendue du territoire.

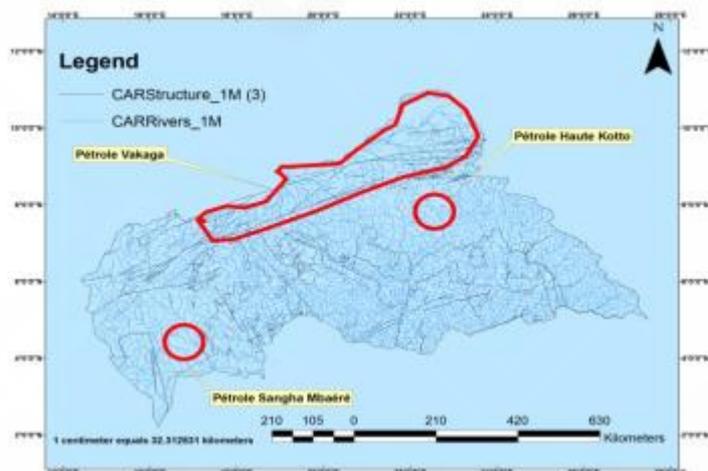
Réserve prouvée dans le cas de gisement de Passendro



Hydrocarbures

Localisés à Vakaga, Mambéré Kadéi, Sangha-Mbaéré, Bamingui-Bangoran.

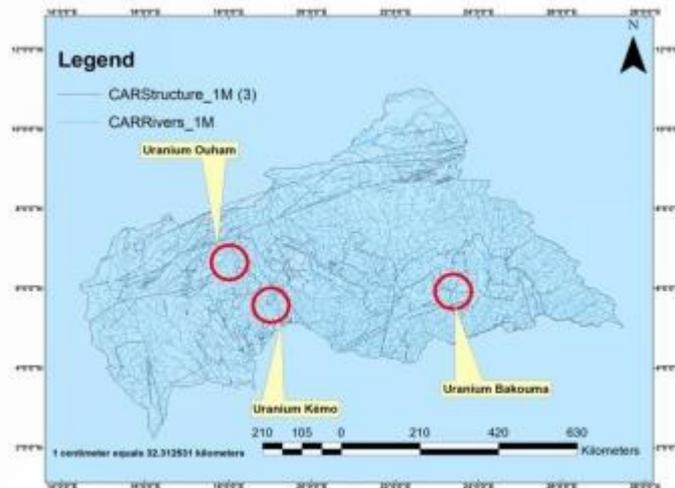
- Vakaga : Forage d'Aoukale 1 (2 477mètres)
- Mambéré Kadéi, Sangha Mbaéré et Lobaye : Aéromagnétisme.



Uranium

Localisé dans le Mbomou, l'Ouham, la Kémo

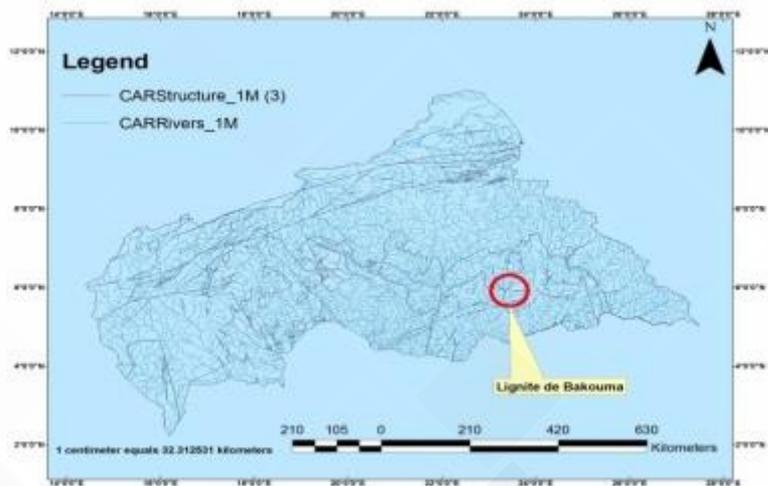
Bakouma : 2,5% de phosphate et 0,25% d'U (50 000 tonnes de métal).



Lignite

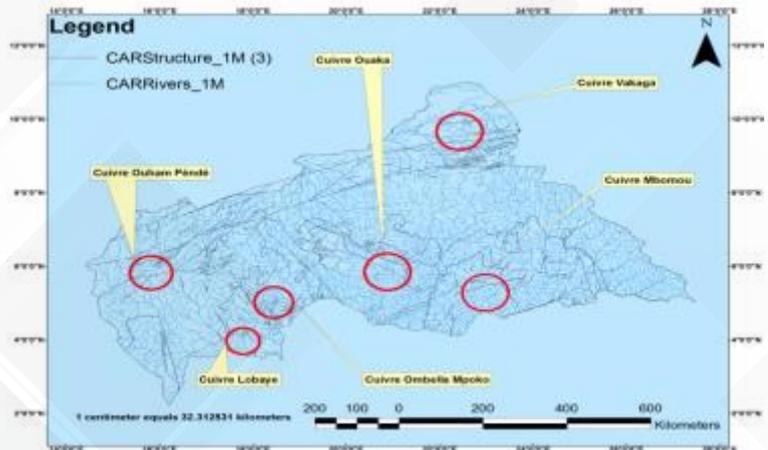
Localisé dans le Mbomou.

Etudié et évalué par le Commissariat à l'Energie Atomique en 1967 : 3 000 000 m³.



Cuivre

Localisé à Vakaga, Mbomou, Ouaka, Ombella-Mpoko, Lobaye, Ouham-Pendé

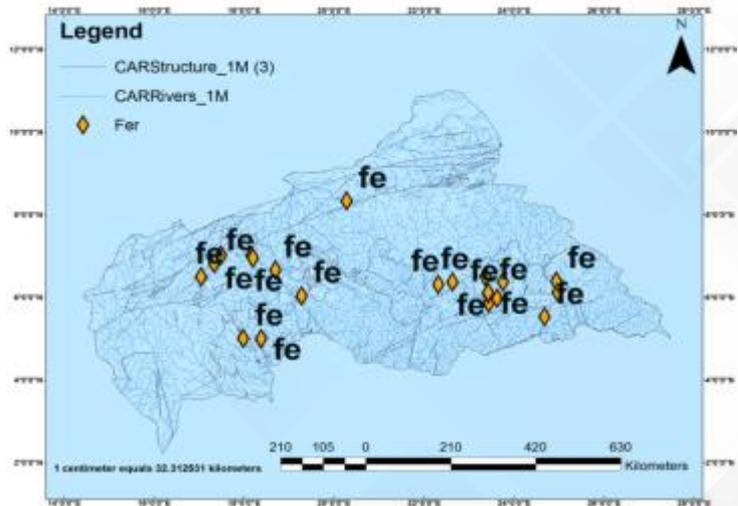


Fer

Mbomou, Nana Gribizi, Haut Mbomou, Ouaka, Ombella-Mpoko, Ouham, Haute Kotto, Vakaga.

Partiellement étudié :

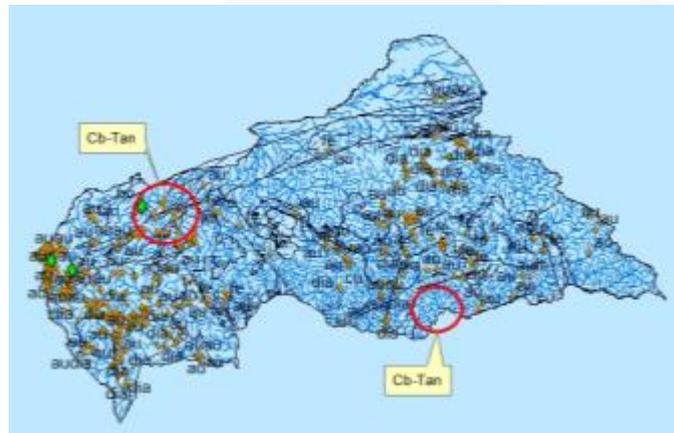
- Bogoin : 60 à 64%.
- Topa : 69%.
- Très peu exploité artisanalement.



Colombo-Tantalite

Localisé dans la région de Markounda au Nord-ouest et Sud-Est.

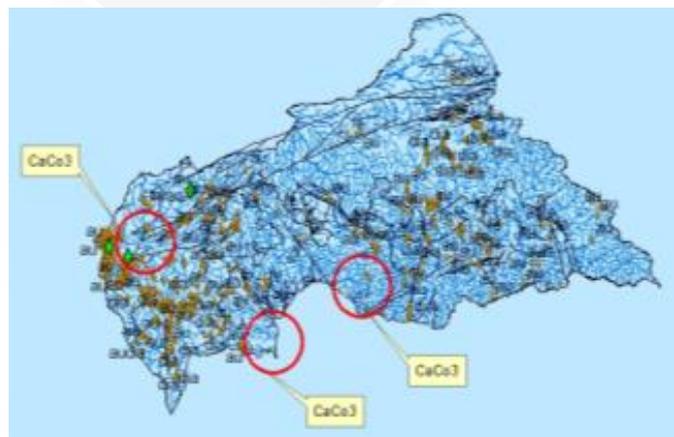
- teneurs de colombo-tantalite alluvionnaires allant jusqu'à 100g/m³ mises en évidence par le BUMIFOM
- aucun indice en roche dure découvert.
- à Zangba (Mobaye), des gîtes alluvionnaires seraient en exploitation.



Carbonate de Calcium

Sub-affleurements localisés à Bangui même (calcaire de Fatima) :

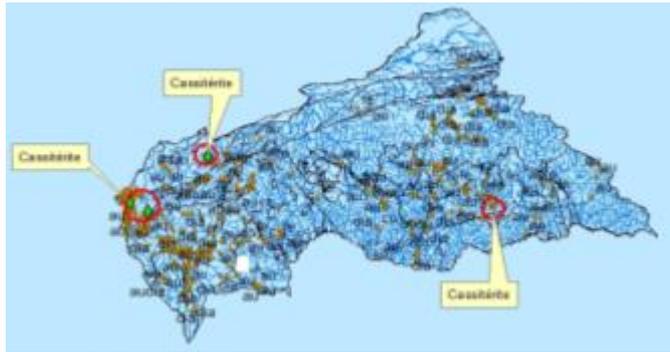
- à 30 km au Sud de Bangui (calcaire de Bobassa) ;
- à 80 km au Nord de Bangui (calcaire dolomitique de la plantation Gallo) ;
- à 100 km au Nord-Est de Bangui (calcaire dolomitique de Possel) ;
- à 22 km au Nord- Ouest de Bangui (calcaire du km 22, axe Boali).



Cassitérite

Localisé dans la région de Paoua, Baboua, Yalinga et Bossangoa.

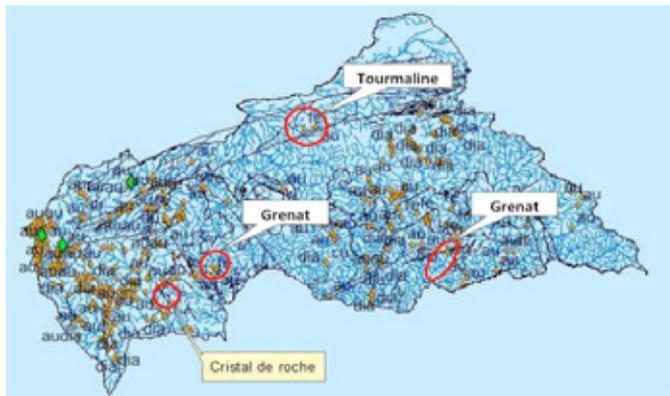
Des teneurs jusqu'à 300g/m³ de cassitérite ont été trouvées dans les alluvions de la Nana Barya.



Pierres fines

Ce sont des gemmes semi-précieuses : grenat, tourmaline, topaze et les variétés nobles de quartz,...

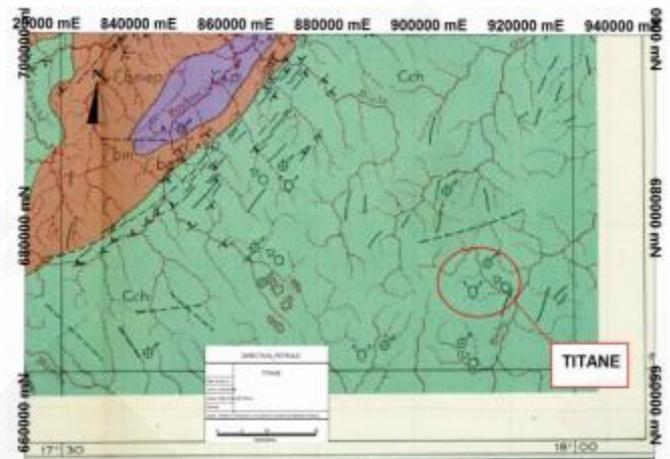
Minéraux possédant des qualités de dureté, limpidité, éclat, couleur et rareté qui leur valent un usage apprécié en bijouterie.



Titane

Principaux minerais de titane (ilménite, monazite et rutile) largement répandus dans les alluvions du bassin de Bobo.

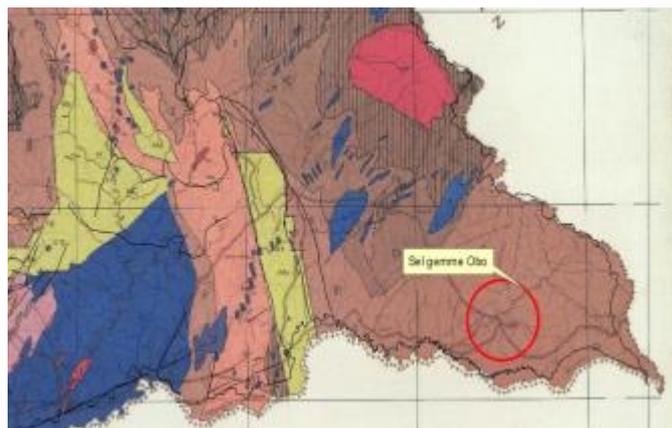
- dans la Bobo, teneurs en ilménite jusqu'à 90 kg/m³
- dans l'Ouham, teneurs en monazite jusqu'à 15 kg/m³



Sel gemme

Plusieurs études de la production artisanale menées dans la région de Mandza (Obo).

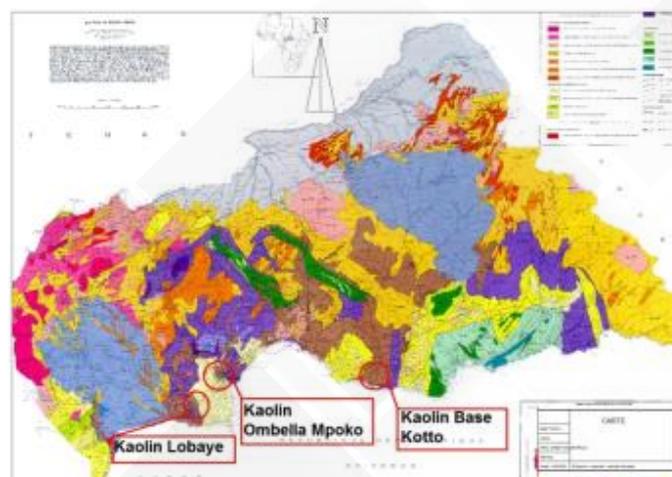
Etude récente en 1992 par le PNUD/DGRM



Kaolin

Localisé dans la Lobaye, l'Ombelle Mpoko et la Basse Kotto.

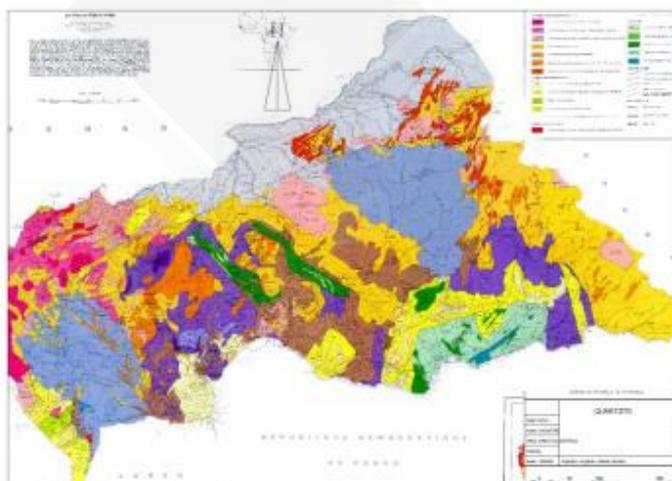
Substance partiellement étudiée pour une exploitation artisanale, semi-mécanisée et la transformation.



Quartzite

L'affleurement est observé presque sur toute l'étendue du territoire.

Il mérite d'être valorisé en vue d'une exploitation artisanale et semi-industrielle.



Sur les données statistiques

Pays post conflit, la RCA demeure encore un Etat trop fragile. Cette fragilité se ressent au niveau de toutes les administrations principalement le système national statistique. Les efforts entrepris par la RCA avec l'appui des partenaires au développement pour mettre en place les outils nécessaires à l'élaboration et au pilotage des programmes socioéconomiques sont tels qu'aucun plan de développement ne devrait souffrir d'insuffisance de données statistiques sur le pays. Malheureusement, les crises récurrentes ont détruit le système statistique du pays et lui a fait perdre tous les acquis. Préoccupé par cette problématique, le gouvernement centrafricain, lors du sommet des Nations-Unies pour l'adoption de l'Agenda de Développement Durable pour les quinze prochaines années, avait lancé un appel à la communauté internationale pour un appui à la reconstruction du système national statistique. En effet, ces appuis en

faveur du renforcement des institutions productrices des données statistiques devraient permettre d'assurer une meilleure intégration de la dynamique des populations dans la planification du développement. Aussi, il est important de veiller à la production, la désagrégation, l'analyse et l'utilisation des données existantes et nouvelles pour relever les défis actuels du développement durable, indispensables à la réalisation des nouveaux programmes de développement nécessaires à l'atteintes des ODD 2030.

Ce rapport se veut un instrument de dialogue et un outil de travail pour la planification et l'élaboration de futurs programmes et projets de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, la présente note technique rassemble plusieurs tableaux des données statistiques sur le pays, regroupées en plusieurs domaines : (i) démographique ; (ii) économique et, (iii) social.

1. DEMOGRAPHIE

Tableau 1.1. : Evolution de la dynamique de population

	RGF 1975	RGPH 1988	RGPH 2003
Population totale	2 088 000	2 688 426	3 895 139
Homme	1 001 196	1 317 329	1 939 326
Femme	1 086 804	1 371 097	1 955 813
Population urbaine	32%	36%	38%
Taux accroissement naturel	1,96%	1,9%	2,5%
Taux brut de mortalité	19,4‰	16,7‰	20,4‰
Espérance de vie	43	49	42,7
Espérance de vie homme	40	47,2	40
Espérance de vie femme	46	50,6	45,7
Taux brut de natalité	43,0‰	41,1‰	39,1‰
Indice synthétique fécondité	5,7	6,1	5,1
Age moyen au mariage	24	29,7	26,9

Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs

Tableau 1.2. : Evolution de la structure de population par groupe d'âges

Groupes d'âges	RGP 1975	RGPH 1988	RGPH 2003
Ensemble	100%	100%	100%
0-14	43,5%	43,3%	42,8%
15-59	52,9%	51,8%	53,0%
60 et +	3,6%	4,9 %	4,2%

Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs

Tableau 1.3. : Principales hypothèses de projection de la population

Années	Hypothèse forte		Hypothèse moyenne		Hypothèse faible	
	l'espérance de vie à la naissance (E0) retrouverait son niveau de 1988 en 2015, augmenterait régulièrement avec un gain annuel de 0,5 ans		l'espérance de vie à la naissance (E0) retrouverait son niveau de 1988 en 2028, c'est-à-dire un gain annuel d'environ 0,3 ans pour les hommes et 0,2 ans pour les femmes.		l'espérance de vie à la naissance (E0) atteindrait son niveau de 1988 en 2020 et évoluerait de manière régulière jusqu'en 2028 avec un gain de 4 ans	
	E _{OH}	E _{OF}	E _{OH}	E _{OF}	E _{OH}	E _{OF}
2003	40,0	45,7	40,0	45,7	40,0	45,7
2015	47,2	50,6				
2020					47,2	50,6
2028	53,7	57,1	47,2	50,6	51,2	54,6

Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs

Tableau 1.4. : Projection de la population selon les hypothèses

Années	Hypothèse forte		Hypothèse moyenne		Hypothèse faible	
	Population	Densité	Population	Densité	Population	Densité
2003	3 895 140	6	3 895 140	6	3 895 140	6
2008	4 322 020	7	4 302 360	7	4 314 040	7
2013	4 834 980	8	4 758 450	8	4 802 080	8
2015	5 436 600	9	4 953 015	8	5 355 160	9
2017	6 127 210	10	5 069 468	8	5 561 570	9

Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs

Tableau 1.5. : Répartition de la population par zone, genre, et groupes d'âges en 2017

Groupes d'âges	Population totale		Population urbaine		Population rurale	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Total	2 484 034	2 585 424	943 933	982 461	1 202 382	1 212 604
0-4 ans	416 665	422 268	374 014	384 239	442 905	445 206
5-9 ans	370 520	372 635	341 763	351 586	388 210	385 333
10-14 ans	309 447	299 379	326 105	331 279	299 187	280 140
15-19 ans	267 622	305 290	307 360	345 963	243 171	280 757
20-24 ans	224 950	249 526	264 574	283 160	200 574	229 235
25-29 ans	192 728	199 041	213 420	208 686	180 001	193 221
30-34 ans	166 644	162 979	171 371	159 605	163 742	165 015
35-39 ans	137 407	140 155	129 406	131 941	142 331	145 108
40-44 ans	111 865	113 397	101 835	103 069	118 038	119 627
45-49 ans	83 919	85 897	76 499	78 434	88 481	90 403
50-54 ans	61 742	68 202	57 267	59 896	64 498	73 210
55-59 ans	44 808	48 830	41 252	43 471	46 995	52 063
60-64 ans	35 452	44 217	29 992	37 455	38 814	48 295
65-69 ans	23 463	30 544	19 895	27 275	25 659	32 517
70-74 ans	18 824	23 572	15 067	20 697	21 136	25 305
75-79 ans	9 578	10 282	7 875	9 825	10 625	10 558
80 ans et +	8 400	9 208	6 341	8 842	9 667	9 427

Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs

Tableau 1.6. : Evolution de la répartition de la population par préfecture

	2003	2008	2013	2015	2017
Ombella-M'Poko	356 725	392 155	401 669	398 465	404 324
Lobaye	246 875	271 395	268 741	270 365	261 356
Mambéré-Kadéï	364 795	401 027	411 435	418 611	417 969
Nana-Mambéré	233 666	256 874	282 757	263 759	247 307
Sangha-Mbaéré	101 074	111 113	122 309	107 068	74 740
Ouham-Pendé	430 506	473 264	490 951	501 221	441 465
Ouham	369 220	405 891	416 790	424 174	361 702
Kémo	118 420	130 182	123 299	128 874	124 690
Nana-Gribizi	117 816	129 518	122 568	128 115	123 904
Ouaka	276 710	304 193	304 844	317 872	330 702
Bamingui-Bangoran	43 229	47 523	52 311	54 346	45 601

Tableau 1.6 : Evolution de la répartition de la population par préfecture, cont.

	2003	2008	2013	2015	2017
Haute-Kotto	90 316	99 286	89 291	93 543	106 884
Vakaga	52 255	57 445	63 233	65 694	57 348
Basse-Kotto	249 150	273 896	281 494	283 225	316 192
Mbomou	164 009	180 298	188 466	186 188	205 382
Haut-Mbomou	57 602	63 323	59 704	52 416	66 895
Bangui	622 771	704 967	798 568	839 081	1 032 997
Refugiés			280 000	420 000	450 000
Ensemble	3 895 139	4 302 349	4 758 429	4 953 015	5 069 458

Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs

Tableau 1.7 : Projection de la population active selon le genre

Années de projection	Population active		Population occupée		Population en chômage		Besoins de création d'emplois	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2003	786 076	563 617	652 062	501 515	134 015	62 101		
2004	807 189	579 963	669 775	516 352	137 414	63 611	17 713	14 836
2005	828 906	596 236	688 002	531 271	140 903	64 965	18 227	14 919
2006	851 275	612 665	706 770	546 406	144 505	66 259	18 768	15 135
2007	874 372	629 562	726 122	561 937	148 250	67 625	19 352	15 531
2008	898 253	647 156	746 093	578 001	152 160	69 154	19 971	16 064
2009	922 912	665 496	766 682	594 620	156 230	70 875	20 589	16 619
2010	948 325	684 529	787 875	611 768	160 450	72 760	21 193	17 148
2011	974 473	704 122	809 668	629 374	164 805	74 748	21 793	17 606
2012	1 001 371	724 133	832 087	647 365	169 284	76 767	22 419	17 991
2013	1 029 003	744 469	855 131	665 701	173 872	78 768	23 044	18 336
2014	1 057 064	764 863	878 601	684 185	178 463	80 678	23 470	18 484
2015	1 085 539	785 357	902 488	702 843	183 051	82 514	23 887	18 658
2016	1 114 285	805 974	926 695	721 680	187 590	84 294	24 207	18 837
2017	1 143 174	826 801	951 145	740 749	192 029	86 052	24 450	19 069

Source : ICASEES, UNFPA et Auteurs

2. ECONOMIE

2.1. DONNÉES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR AGROPASTORAL

Statistiques agricoles

Tableau 2.1.1.: Production des cultures de rente et vivrières (en milliers de tonnes)

	Cultures de rente		Cultures vivrières						
	Coton	Café	Manioc	Mil et sorgho	Mais	Sésame	Arachides	Riz Paddy	Courges
2000	8 776,7	4 206,7	560 400	47 600	119 000	37 700	115 900	23 100	24 300
2001	7 964,0	4 546,0	561 700	53 200	107 000	36 800	121 900	25 300	28 000
2002	7 227,0	4 913,0	564 300	54 600	119 000	39 000	133 600	29 700	28 600
2003	6 558,0	5 309,0	565 600	56 000	125 000	41 300	139 500	31 900	29 200
2004	5 951,0	5 737,3	566 900	57 500	131 000	43 800	145 400	34 100	29 800
2005	5 400,0	6 200,0	572 000	59 000	131 000	46 200	146 100	34 100	30 400
2006	2 800,0	8 800,0	595 000	59 200	141 100	48 100	157 900	37 600	31 600
2007	2 300,0	9 300,0	601 800	59 800	146 700	48 500	164 100	39 100	31 900
2008	7 500,0	8 600,0	619 700	61 200	150 900	49 800	170 200	40 000	32 700
2009	9 500,0	7 900,0	632 700	61 900	151 000	50 900	172 800	40 900	33 400
2010	10 500,0	6 500,0	646 000	63 200	154 200	51 900	176 400	41 700	34 100
2011	10 100,0	5 600,0	650 000	47 500	80 000	20 000	176 400	41 700	34 100
2012	21 700,0	8 900,0	666 700	50 000	83 000	19 200	176 400	41 700	34 100
2013	7 400,0	10 800,0	433 300	19 200	60 000	16 800	176 400	41 700	34 100
2014	300,0	9 100,0	458 300	28 300	75 000	23 300	176 400	41 700	34 100
2015	300,0	10 100,0	458 000	20 000	80 000	32 500	176 400	41 700	34 100
2016	1 726,0	6 500,0	478 000	18 500	84 800	38 200	176 400	41 700	34 100
2017	6 200,0	6 500,0	504 300	19 300	86 400	39 500	176 400	41 700	34 100

Source : MADR

Statistiques sur l'élevage

Tableau 2.1.2. : Production animale (en milliers de têtes)

	Effectif du cheptel					Importations	Exportations		
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles		Cameroun	Cameroun	Total
2000	3 065	219	2 548	673	4 184	2	39	4	43
2001	3 144	231	2 711	704	4 368	2	40	4	45
2002	3 225	244	2 884	736	4 561	2	42	4	46
2003	3 339	258	3 068	770	4 762	2	43	4	48
2004	3 425	272	3 264	805	4 972	3	45	5	50
2005	3 501	286	3 450	840	5 183	3	45	5	50
2006	3 582	301	3 680	877	5 402	3	45	5	50
2007	3 663	317	3 890	915	5 631	4	50	6	56
2008	3 723	334	4 112	955	5 869	4	50	6	56
2009	4 017	341	4 833	1 165	6 332	4	50	6	56
2010	4 033	333	5 033	1 230	6 600	4	50	6	56
2011	4 066	333	5 334	1 330	6 830	5	51	7	58
2012	4 166	333	5 667	1 350	3 832	5	51	7	58
2013	4 033	162	666	667	3 866	7	51	9	60
2014	2 366	160	669	690	4 500	5	40	5	45
2015	2 400	161	700	900	5 167	5	40	5	45
2016	2 434	162	718	945	5 348	6	44	6	50
2017	2 468	163	737	992	5 535	5	42	5	47

Source : MESA

Données statistiques sur le secteur forestier

Tableau 2.2.1. : Evolution des productions, exportations et ventes locales

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production grumes (m³)																		
Production brute	702 993	671 239	663 614	516 166	513 848	454 402	624 861	537 998	555 143	348 936	324 283	424 447	423 114	340 222	205 814	315 154	415 961	387 954
Production nette commercialisable	576 454	550 416	544 163	423 256	421 355	372 610	512 386	441 158	455 217	286 119	265 912	348 047	346 953	278 982	168 767	258 426	341 088	318 122
Coefficient de commercialisation	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82
Sciages	102 353	109 327	97 314	68 550	69 281	71 386	84 304	97 001	73 675	62 392	45 138	54 176	57 601	40 037	24 034	33 135	34 431	172 61
Contreplaqués	1 500	1 776	2 016	1 531	1 563	1 434	805	740	93	863	0	0	0	0	0	0	0	0
Exportations (m³)																		
Grumes	249 394	278 152	330 881	226 050	170 830	145 912	192 259	197 470	163 093	115 064	154 533	157 505	163 882	160 247	115 571	125 276	191 403	188 450
Sciages	65 626	76 275	64 515	57 917	48 166	52 940	65 340	76 042	61 468	42 088	37 280	40 976	38 353	29 627	25 433	27 635	29 076	13 574
Contreplaqués	256	836	857	863	399	5	475	513	48	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes locales (m³)																		
Sciages	17 614	16 304	15 107	11 957	14 721	8 585	10 116	11 724	13 247	3 562	4 026	4 651	9 847	3 507	1 103	31	0	0
Contreplaqués	1 147	1 123	1 024	963	1 196	585	1 383	967	787 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Sciage	83 240	92 579	79 622	69 874	62 887	61 525	75 456	87 766	74 715	45 650	41 306	45 627	48 200	33 134	26 536	27 666	29 076	13 574
Total contreplaqué	1 403	1 959	1 881	1 826	1 595	590	1 858	1 480	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Indicateurs																		
Taux de Transformation sur la production Brute (%)	47	41	32	38	49	50	51	46	54	50	36	46	42	40	32	42	36	33
Taux de Transformation sur la production Nette (%)	57	49	39	47	59	61	62	56	66	61	44	56	51	49	39	57	44	41
Rendement transformation (%)	32	41	47	36	28	32	27	39	25	36	38	28	33	30	37	22	23	13
Différence Sciage (m ³)	19 113	16 748	17 692	-1 324	6 394	9 861	8 848	9 235	-1 040	16 742	3 832	8 549	9 401	6 903	-2 502	5 469	5 355	3 687

Source : MEFCP, CDF, OEFB

Tableau 2.2.2.: Éléments de contribution du secteur forestier à l'économie nationale (en millions USD)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total exportations bois (CA sociétés forestières)	362	478	493	396	276	336	383	368	313	256	246	392	367
Exportations grumes	265,29	349,56	351,30	282,37	202,66	268,90	276,87	297,97	262,94	207,26	200,03	336,00	342,64
Exportations sciages	96,25	128,69	141,89	113,15	73,59	66,65	106,10	69,73	50,10	49,12	45,90	55,94	24,68
Taxes forestières totales	8,91	9,45	8,55	8,73	5,45	5,50	6,06	6,55	5,45	5,82	7,27	7,27	
dont versement au Trésor	4,00	4,00	4,00	2,36	2,73	2,64	2,81	3,09	2,73	3,00	3,64	3,27	2,7
Droits de Sortie des bois (export)	3,64	4,18	4,55	4,36	2,00	1,54	1,56	1,51	1,29	1,05	1,44	2,06	1,44
Total affecté au Trésor	7,64	8,18	8,55	6,73	4,73	4,17	4,37	4,61	4,02	4,05	5,08	5,33	5,09
Total prélèvements directs filière bois pour l'Etat	12,55	13,64	13,09	13,09	7,45	7,03	7,62	8,06	6,74	6,87	8,71	9,33	9,79
Indicateurs													
Soit en pourcentage Export bois / PIB	27,9%	34,1%	33,4%	24,5%	16,2%	18,8%	20,2%	18,1%	23,3%	16,8%	15,2%	22,1%	18,6%
Soit en pourcentage Export bois / PIB marchand	27,6%	34,5%	220,3%	209,2%	170,2%	180,3%	176,6%	156,7%	259,8%	371,5%	165,5%	202,1%	195,1%
Soit en pourcentage Export bois/Total exports	30,2%	36,6%	220,3%	209,2%	170,2%	180,3%	176,6%	156,7%	259,8%	371,5%	165,5%	202,1%	195,1%
Soit en pourcentage Recettes bois / Recettes de l'Etat	11,8%	10,2%	8,6%	7,8%	4,1%	3,4%	3,7%	3,6%	5,3%	9,0%	10,2%	8,6%	0,0%

Source: MEFCP, CDF, OEFB

Tableau 2.2.3.: Synthèse de productions, exportations et ventes locales par opérateur en 2016 (en m3)

	IFB	SCAD	SEFCA	THANRY C	SOFOKAD	VICA	CENTRABOIS	ROUGIER	SINFOCAM	TIMBERLAND	Total
Productions											
Grumes	38 286,670	2 289,000	200 260,370	31 134,530	0,000	47 894,500	10507,05	0,000	13 082,690	74 795,420	418 250,230
Sciages	3 666,842	280,020	20 473,070	0,000	8 111,640	0,000	0	0,000	0,000	0,000	32 531,572
Contreplaqués	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,000	0,000	0,000	0,000
Exportations											
Grumes	10 715,638	0,000	75 888,668	13 001,047	0,000	29 534,520	7305,76	0,000	2 816,580	45 538,560	184 800,773
Sciages hors CEMAC	1 904,990	0,000	19 927,650	0,000	8 934,880	0,000	0	0,000	0,000	0,000	30 767,520
Sciages vers CEMAC	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,000	0,000	0,000	0,000
Total sciages	1 904,990	0,000	19 927,650	0,000	8 934,880	0,000	0	0,000	0,000	0,000	30 767,520
Total contreplaqués	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,000	0,000	0,000	0,000
Ventes locales											
Sciages	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,000	0,000	0,000	0,000
Contreplaqués	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,000	0,000	0,000	0,000

Source : MEFCP, CDF, OEFB

Tableau 2.2.4. : Présentation synoptique des aires protégées

N°	Aires protégées	Superficie (km ²)	Statut
Parcs nationaux		33 730,00	
1	Dzanga-Ndoki	1 220,00	Classée patrimoine mondial par l'UNESCO
2	Mbaéré Bodingue	960,00	Zone Ramsar
3	Manovo-Gounda St Floris	17 400,00	Classée patrimoine mondial par l'UNESCO parc en péril
4	André Félix	1 700,00	-
5	Bamingui-Bangoran	10 700,00	Parc et réserve de biosphère
6	A Wakaba	1 750,00	Parc présidentiel
Réserves de faune		34 519,00	
7	Dzanga-Sangha	3 359,00	Réserve Spéciale
8	Zemongo	10 100,00	-
9	Yata-Ngaya	4 200,00	-
10	Aouk-Aoukalé	3 300,00	-
11	Gribingui_Baminigui	4 500,00	-
12	Nana Barya	2 300,00	-
13	Vassako Bolo	860,00	Réserve naturelle intégrale
14	Koukourou-Bamingui	1 100,00	Déclassé en ZCV depuis 2000
15	Oundja-Vakaga	4 800,00	Déclassé en ZCV depuis 2000
Réserves de biosphère		146,00	
16	Basse Lobaye	146,00	Réserve de biosphère
	Statut particulier	16 509,15	
17	Zone pilote de Sangba	8 500,00	Pas de classement officiel
18	Massif foestier Mbomou	8 000,00	
19	Gbazoubangui	9,15	Réserve Spéciale
Total superficie		84 904,15	
Total superficie hors zone pilote Sangba		76 404,15	

Source : MEFCP, CDF

Tableau 2.2.5. : Evolution des taxes forestières 2012 à 2019 (en FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Trésor	3 025 726,97	2 641 357,26	3 222 649,39	3 204 500,13	3 204 500,13	5 089 366,41	5 045 454,55	5 163 636,36
FDF	2 274 646,65	1 924 590,00	1 949 059,01	2 143 859,10	2 143 859,10	2 662 362,60	2 734 545,45	2 850 909,09
AGDRF	0,00	0,00	178 820,70	543 131,13	543 131,13	677 088,83	683 636,36	712 727,27
Commune	1 168 485,85	937 825,97	771 976,71	1 585 698,20	1 585 698,20	1 367 818,53	1 354 545,45	1 454 545,45
Total	6 468 859,46	5 503 773,23	6 122 505,82	7 477 188,56	7 477 188,56	9 796 636,38	9 818 181,82	10 181 818,18

Source : MEFCP, CDF, OEFB

2.3. DONNÉES STATISTIQUE SUR LE SECTEUR MINIER

Tableau 2.3.1. : Production des diamants et or 2000 – 2017

Années	Production		Valeurs taxables (USD)		Taxes (USD)	
	Diamants (Carats)	Or (grammes)	Diamants	Or	Diamants	Or
2000	461 004,22	12 325,94	79 915 619	109 985	4 794 937	4 098
2001	449 270,03	33 877,08	74 939 529	308 149	4 496 372	12 142
2002	414 787,94	15 914,20	66 029 922	143 802	3 961 795	5 457
2003	332 679,67	2 221,30	51 513 527	18 730	3 090 812	375
2004	353 484,55	12 168,51	50 478 742	112 291	3 100 097	2 826
2005	383 294,59	14 572,56	59 485 094	142 077	2 807 879	3 098
2006	415 529,42	10 293,30	59 393 823	98 374	3 563 629	2 170
2007	417 690,98	20 149,29	54 099 605	230 248	3 245 976	4 954
2008	377 210,11	42 636,31	40 359 965	526 130	2 421 598	11 639
2009	310 468,78	61 351,30	42 382 548	893 574	2 542 953	19 928
2010	301 557,62	59 687,59	47 022 163	1 361 290	2 821 330	30 480
2011	323 575,30	75 033,61	53 922 221	2 327 376	3 235 333	52 235
2012	365 881,96	38 283,66	60 424 161	1 229 486	3 625 450	27 663
2013	125 872,08	11 079,10	19 955 445	307 508	1 197 327	6 915
2014	0,00	7 103,77	0	197 736	0	4 449
2015	0,00	8 102,63	0	254 455	0	5 725
2016	12 641,05	32 934,78	2 423 180	1 033 870	90 869	23 262
2017	37 072,94	96 694,97	5 860 317	2 968 277	219 762	66 786

Source : DGM, BECDOR

Tableau 2.3.2. : Eléments de contribution du secteur minier à l'économie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportation (USD)	60 887 296	20 086 249	187 873	244 216	3 099 783	8 660 486
Diamants	59 668 022	19 786 575	0	0	2 072 657	5 786 359
Or	1 219 274	299 674	187 873	244 216	1 027 127	2 874 126
Part Etat (USD)	7 304 512	2 409 624	10 381	13 359	217 843	551 406
Diamants	7 239 964	2 393 563	0	0	163 565	395 571
Or	64 548	16 061	10 381	13 359	54 278	155 835

Source : DGM, BECDOR

Tableau 2.3.3. : Production de diamants par bureau d'achat et coopérative sur 2012-2017

N°		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Cumul (carats)
1	BADICA	116 231	22 674	0	0	0	0	138 906
2	SODIAM	132 403	55 053	0	0	10 654	34 112	232 223
3	ADR	40 147	0	0	0	0	0	40 147
4	SINO SANGO	61 136	26 745	0	0	0	0	87 882
5	SUD AZUR	13 415	11 261	0	0	178	937	25 791
6	INALA	0	0	0	0	0	0	0
7	CAR IAS	865	0	0	0	0	0	865
8	COMIGEM	0	0	0	0	0	0	0
9	UNCMCA	507	138	0	0	0	0	645
10	UNCMCA (COOPADOR+comiro)	0	0	0	0	438	0	438
11	UNCMCA (Caemdoca)	0	0	0	0	0	8	8
12	TALA MINING	1 137	0	0	0	0	0	1 137
13	MOSSORO MINING	34	0	0	0	0	0	34
14	TREK MINING	0	0	0	0	103	0	103
15	LAND SEA TRADE.CAR	0	0	0	0	109	0	109
16	DUNTA	0	0	0	0	0	531	531
17	BBB	0	0	0	0	0	932	932
18	DSTM	0	0	0	0	0	312	312
19	ORDICA	0	0	0	0	0	226	226
	Total	365 877	115 872	0	0	11 482	37 057	530 288

Source : DGM, BECDOR

Tableau 2.3.4. : Evolution du nombre d'artisans et ouvriers miniers 2014 – 2017

Le Tableau traduit le nombre d'artisans et ouvriers miniers officiels enregistrés auprès services miniers alors que sur tout le territoire ils sont estimés à 80 000.

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'artisans miniers enregistrés	57	316	450	410
Nombre d'ouvriers miniers enregistrés	234	1232	1180	1232
Total	291	1548	1630	1642

Source : DGM, DDRSC

Tableau 2.3.5. : Composition de la structure de l'ITIE en RCA

	Hommes	Femmes	Total
SECRETARIAT TECHNIQUE (ST)			
Gouvernement	4	2	6
Société civile	3	2	5
Secteur extractif	1		1
Total ST	8	4	12
COMITE NATIONAL DE PILOTAGE (CNP)			
Gouvernement	15	1	16
Société civile	7	1	8
Secteur extractif	6	1	7
Autres	2	1	3
Total CNP	30	4	34
Ensemble	38	8	46

Source : ST – ITIE

2.4. DONNÉES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR HYDRAULIQUE

Statistiques du sous-secteur hydroélectricité

Tableau 2.4.1.: Indicateurs groupés de développement de l'électricité (Production, distribution, population desservie, accès à l'électricité)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Energie produite (GWh)	140,134	137,25	125,203	136,071	137,17	139,232	140,244	138,701	139,23	137,384	139,49
Energie distribuée (GWh)	126	124	114	124	125	126	123	127	126	124	129,73
Energie facturée (GWh)	65	66	64	72	73	78	77	66	71	83	88,22
Abonnés	15 824	17 071	18 839	20 369	21 687	23 582	25 369	26 141	27 381	29 247	31 143
Nombre total de Point de livraison	16 888	18 117	19 999	21 614	23 024	24 996	26 927	27 642	28 947	30 848	32 693
Habitants	4 145 722	4 232 782	4 321 671	4 412 426	4 505 087	4 599 694	4 696 287	4 794 909	4 895 602	4 998 410	5 103 376
Habitants Bangui	662 771	676 690	690 900	705 409	720 223	735 347	750 790	766 556	782 654	799 090	815 870
Nombre de ménages national	690 954	705 464	720 278	735 404	750 848	766 616	782 715	799 152	815 934	833 068	850 563
Nombre de ménages Bangui	110 462	112 782	115 150	117 568	120 037	122 558	125 132	127 759	130 442	133 182	135 978
Consommation par habitant (kWh)	30,39	29,30	26,38	28,10	27,75	27,39	26,19	26,49	25,74	24,81	25,42
Taux d'accès Bangui (%)	14,33	15,14	16,36	17,33	18,07	19,24	20,27	20,46	20,99	21,96	22,90
Taux d'accès national (%)	2,29	2,42	2,62	2,77	2,89	3,08	3,24	3,27	3,36	3,51	3,66
Taux de desserte (%)	15,29	16,06	17,37	18,38	19,18	20,40	21,52	21,64	22,19	23,16	24,04
Taux d'électrification (%)	2,44	2,57	2,78	2,94	3,07	3,26	3,44	3,46	3,55	3,70	3,84

Source: MDERH, ENERCA

Tableau 2.4.2. : Pertes d'énergie (en GWh)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Réseau de transport (GWh)	9,81	9,61	8,76	9,52	9,60	9,75	9,82	9,71	9,75	9,62	9,76
Pertes transport %	7	6	7	6	7	7	8	7	7	7	7
Réseau de distribution (GWh)	61	58	50	52	52	48	46	61	55	41	41,48
Pertes distribution %	49	47	4	42	41	38	37	48	44	33	32

Source : MDERH, ENERCA

Tableau 2.4.3. : Production bois énergie (en tep)

	2012	2013	2014	2015	2016
Bois de feu	1 022 439	2 620 000	2 685 500	2 736 000	2 785 600
Charbon	8 783	12 915	13 832	14 200	15 000
résidus	8 485		25 149		
Total	1 039 707	2 632 915	2 724 481	2 750 200	2 800 600

Source : MDERH, DGE

Tableau 2.4.4. : Consommation bois énergie (en tep)

	2012	2013	2014	2015	2016
Bois de feu	989 360	2 535 236	2 598 617	2 615 000	2 635 000
Charbon	8 683	12 715	13 032	13 500	14 000
Total	998 043	2 547 951	2 611 649	2 628 500	2 649 000

Source : MDERH, DGE

2.5. STATISTIQUES SUR LE CADRE MACROÉCONOMIQUE

Principaux indicateurs macroéconomiques

Tableau 2.5.1.: Evolution du PIB et de l'inflation

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB nominal (milliards fca)	651	683	691	662	671	712	771	814	889	936	984	1036	1109	750	842	937	1041	1121
PIBn-1 (mards fca)	627	655	679	643	681	686	739	799	830	904	964	1016	1086	706	745	876	929	627
Taux PIBn-1	1,9%	0,6%	-0,6%	-7,1%	1,0%	2,4%	3,8%	3,7%	2,0%	1,7%	3,0%	3,3%	4,0%	-36,7%	1,0%	4,8%	4,5%	4,0%
Taux primaire	3,6%	5,3%	-0,5%	-2,4%	2,1%	0,3%	4,3%	2,2%	1,5%	-0,9%	2,3%	6,8%	2,9%	-45,1%	-6,5%	3,0%	3,1%	1,3%
Taux Secondaire	4,2%	2,3%	-2,2%	-7,8%	2,6%	4,7%	6,1%	5,2%	1,9%	1,7%	1,9%	5,2%	4,1%	-23,0%	1,2%	1,3%	2,5%	5,6%
Taux Tertiaire	1,7%	-5,8%	-2,0%	-13,1%	0,9%	3,9%	2,9%	5,2%	3,0%	3,5%	2,2%	3,1%	4,7%	-28,0%	16,6%	3,2%	4,8%	3,4%
Déflateur	3,8%	4,3%	1,8%	3,1%	-1,4%	3,7%	4,3%	1,8%	7,1%	3,5%	2,0%	2,8%	2,7%	4,5%	12,2%	1,5%	1,5%	2,5%
Indice Prix	197,2	204,8	209,7	218,3	213,7	219,9	234,6	236,8	258,7	267,9	268,8	275,9	292,9	302,9	338,6	364,2	379,6	391,8
Inflation	3,1%	3,9%	2,3%	4,1%	-2,1%	2,9%	6,7%	0,9%	9,3%	3,5%	1,5%	1,1%	5,9%	4,0%	17,8%	2,1%	4,1%	4,3%
Revenu/Hab en FCFA	360,0	370,2	364,0	340,1	337,6	350,9	339,0	348,4	349,0	348,4	352,2	357	364,5	228,6	226,4	237	248	265,5

Source : DGEPI, MEPC

Tableau 2.5.2.: Evolution du commerce extérieur

En milliards FCFA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations	110,6	104,1	101,9	74,4	69,9	70,7	89,1	91,8	74,3	67	78,2	100,3	103,7	61,7	48,6	50,7	68,1	85,6
- Coton	7,4	7,4	6,4	0,6	1,7	1,1	0,7	0,4	0,9	0,6	2,8	7	7	5,3	1,7	0,4	0,1	0,5
- Café	2,6	1,5	0,6	0,7	0,3	0,6	0,7	0,4	1,1	2	2,6	3,6	1,4	0	2,8	2	3,2	0,7
- Tabac	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
- Bois	48,9	47,2	47,9	34,6	33,4	25,6	39,3	41,9	35,2	24,8	30,5	40,6	40,7	24,7	23,2	26,5	39,9	53,5
- Diamant	43,9	41,2	37,3	28,3	27,8	32,7	32,7	29,8	22,2	23,3	25,9	29,7	34,1	10,5	0	0	1,3	5,3
- Autres	7,6	6,6	9,6	10,1	6,7	10,7	15,5	19,2	14,7	16,1	16,3	19,3	20,3	21,2	20,9	21,7	23,5	25,5
Importation	83,3	78,5	83,8	68,4	79,9	89,2	103,1	125,8	142,1	138,4	160,2	158,1	165,1	102,3	219,4	238,9	240,2	256,6
- Pétrole	5,4	13,5	10,1	7,7	17,4	17,2	26	32,7	41,4	31,6	40,6	40,2	42,9	23,3	29,9	39,5	58,4	68,6
- Programme Investissement	14,6	4,4	13	5,1	6,7	11,8	6,6	9,7	12	12,1	18,1	11,4	14,2	3,6	5,1	12,3	9	14,8
- Billet BEAC	22,6	19,5	18,4	15,5	13,1	14	14,5	19,4	17,2	15,3	16	28,3	39,6	32,8	16,6	15,5	14,9	13,9
- Autres	40,7	41,1	42,3	40	42,8	46,3	55,9	64,1	71,5	79,4	85,5	78,2	68,3	42,5	167,8	171,6	158	159,3
Balance commerciale	27,3	25,6	18,1	6	-10	-18,5	-14	-34,1	-67,8	-71,5	-82	-57,8	-61,4	-40,5	-170,8	-188,2	-172,1	-171

Source : BEAC

Finances

Tableau 2.5.3.: Les opérations financières

En milliers USD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes budgétaires totales	169,6	159,1	192,7	116,0	142,7	160,0	320,5	212,5	244,9	274,5	321,1	324,0	376,0	116,4	136,9	244,2	331,5	275,3
Fiscales	95,6	100,0	124,2	87,6	88,0	97,1	115,8	121,1	128,5	149,3	167,3	165,1	192,0	78,5	79,8	110,7	125,1	158,0
- Impôt sur commerce international	22,5	23,6	29,3	20,9	16,5	26,2	32,9	26,4	30,0	30,7	35,8	58,9	66,9	0,0	0,0	44,0	57,3	70,7
Non fiscales	14,4	14,9	18,5	10,0	13,5	9,5	17,5	30,9	39,6	33,1	40,5	38,0	30,5	6,2	14,5	10,2	26,2	12,5
Dons et prêts	59,6	44,2	50,0	18,4	41,3	53,6	187,1	60,7	76,7	90,0	113,1	120,7	143,6	37,8	42,5	123,5	180,2	104,5
Dépenses budgétaires totales	192,2	170,2	208,2	155,5	169,8	219,8	197,8	187,5	242,9	256,5	345,5	369,5	357,1	210,0	250,9	250,5	413,6	305,3
Dépenses courantes	115,6	112,4	129,6	122,4	136,4	151,5	132,0	138,9	177,5	181,8	223,3	222,0	194,9	186,7	198,4	171,3	209,1	208,9
Salaires	52,5	53,1	60,0	62,7	70,7	71,3	67,6	66,0	70,2	76,7	78,7	83,6	89,1	96,7	104,2	102,5	90,9	103,5
Biens et services	24,7	25,1	30,5	27,8	27,8	36,5	24,9	26,2	43,8	48,9	68,4	63,8	45,5	42,0	42,9	28,2	49,5	50,4
Transferts et Subventions	17,3	16,4	18,7	17,5	22,4	30,5	23,8	31,6	44,0	36,5	63,1	61,8	41,5	36,5	48,9	30,7	58,4	44,5
Dépense en Capital	76,5	57,8	78,5	33,1	33,5	68,4	65,8	48,5	65,6	74,7	122,2	147,5	162,2	22,5	52,5	79,5	204,5	96,2
Financement propre	17,8	15,8	19,5	16,7	14,4	13,8	10,9	11,8	11,6	14,9	20,2	19,5	29,1	1,6	10,0	6,0	29,5	20,2
Financement extérieur	58,7	42,0	59,1	16,4	19,1	54,4	54,9	36,7	54,0	59,6	102,2	128,0	133,1	21,5	42,5	73,5	175,1	76,0
Solde Primaire hors don	-2,5	4,5	14,0	-27,1	-33,8	-45,8	6,2	16,4	2,0	18,0	-22,4	-25,6	27,3	-98,5	-111,6	-46,5	-76,7	-48,0

Source : CS-REF, MFB

En milliards FCFA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes budgétaires totales	93,3	87,5	106	63,8	78,5	88	176,3	116,9	134,7	151	176,6	178,2	206,8	64	75,3	134,3	182,3	151,4
Fiscales	52,6	55	68,3	48,2	48,4	53,4	63,7	66,6	70,7	82,1	92	90,8	105,6	43,2	43,9	60,9	68,8	86,9
- Impôt sur Commerce International	12,4	13	16,1	11,5	9,1	14,4	18,1	14,5	16,5	16,9	19,7	32,4	36,8	0	0	24,2	31,5	38,9
Non fiscales	7,9	8,2	10,2	5,5	7,4	5,2	9,6	17	21,8	18,2	22,3	20,9	16,8	3,4	8	5,6	14,4	6,9
Dons et prêts	32,8	24,3	27,5	10,1	22,7	29,5	102,9	33,4	42,2	49,5	62,2	66,4	79	20,8	23,4	67,9	99,1	57,5
Dépenses budgétaires totales	105,7	93,6	114,5	85,5	93,4	120,9	108,8	103,1	133,6	141,1	190	203,2	196,4	115,5	138	137,8	227,5	167,9
<i>Dépenses courantes</i>	63,6	61,8	71,3	67,3	75	83,3	72,6	76,4	97,6	100	122,8	122,1	107,2	102,7	109,1	94,2	115	114,9
Salaires	28,9	29,2	33	34,5	38,9	39,2	37,2	36,3	38,6	42,2	43,3	46	49	53,2	57,3	56,4	50	56,9
Biens et services	13,6	13,8	16,8	15,3	15,3	20,1	13,7	14,4	24,1	26,9	37,6	35,1	25	23,1	23,6	15,5	27,2	27,7
Transferts et Subventions	9,5	9	10,3	9,6	12,3	16,8	13,1	17,4	24,2	20,1	34,7	34	22,8	20,1	26,9	16,9	32,1	24,5
<i>Dépense en Capital</i>	42,1	31,8	43,2	18,2	18,4	37,6	36,2	26,7	36,1	41,1	67,2	81,1	89,2	12,4	28,9	43,7	112,5	52,9
Financement propre	9,8	8,7	10,7	9,2	7,9	7,6	6	6,5	6,4	8,2	11,1	10,7	16	0,9	5,5	3,3	16,2	11,1
Financement extérieur	32,3	23,1	32,5	9	10,5	29,9	30,2	20,2	29,7	32,8	56,2	70,4	73,2	11,8	23,4	40,4	96,3	41,8
Solde Primaire hors don	-1,4	2,5	7,7	-14,9	-18,6	-25,2	3,4	9	1,1	9,9	-12,3	-14,1	15	-54,2	-61,4	-25,6	-42,2	-26,4

Tableau 2.5.4. : Evolution des programmes d'investissements publics (en milliers USD)

Secteur/Sous-secteurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. DEVELOPPEMENT RURAL	8 855	7 484	6 447	4 965	5 965	15	17 151	68 247	39 136	52 184	6 516	7 249	14 649	10 791	15 158
11 Agriculture	1 247	1 395	885	3 004	4 325	0	4 591	31 033	16 314	21 753	2 716	3 080	6 224	4 585	6 440
12 Elevage	1 304	1 551	389	0	0	0	64	11 278	4 584	6 113	764	945	1 911	1 407	1 976
13 Forêts	6 304	3 984	3 924	1 313	1 404	15	9 260	22 578	13 607	18 142	2 265	2 453	4 956	3 651	5 129
14 Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 Chasse	0	555	1 249	649	236	0	3 236	3 358	4 631	6 176	771	771	1 558	1 147	1 613
2. INDUSTRIES EXTRACTIVES	2 164	0	364	4 051	4 029	18	4 535	10 045	5 040	6 722	1 595	1 418	2 865	2 111	2 965
3. INDUSTRIES MANUFACTURIERES	0	0	0	0	0	95	95	95	113	151	151	151	304	224	315
4. ENERGIE-HYDRAULIQUE	1 005	1 291	3 951	12 093	13 993	17 715	98 082	115 431	111 891	149 187	34 505	34 869	70 460	51 907	72 915
41 Energie	9,1	0	3 431	6 591	9 145	11 056	62 213	96 085	79 845	106 460	24 624	24 987	50 491	37 196	52 249
42 Hydraulique	996	1 291	520	5 502	4 847	6 658	35 869	19 345	32 045	42 727	9 882	9 882	19 969	14 711	20 665
5. ASSAINISSEMENT-URBANISME	10 782	6 051	12 993	7 753	7 822	13 182	46 287	45 391	51 422	68 562	16 285	16 467	33 275	24 512	34 435
6. TRANSPORTS – COMMUNICATIONS	5 544	5 984	9 245	17 702	54 540	34 196	312 575	331 571	275 729	367 638	109 967	109 996	222 267	163 738	230 009
61 Infrastructures-Transports terrestres	4 925	4 844	7 015	12 836	44 347	21 945	262 624	279 642	269 987	359 982	107 678	107 678	217 584	160 287	225 162
62 Infrastructures-Transports fluviaux	273	1 011	2 145	1 455	5 204	7 335	27 691	30 276	0	0	0	0	0	0	0
63 Infrastructures-Transports aériens	0	0	0	727	3 205	4 545	11 173	17 609	0	0	0	0	0	0	0
64 Poste-Télécommunications	27	27	22	835	682	178	4 433	362	291	389	116	145	295	216	304
65 Radio-Télévision-Presse	320	100	64	1 851	1 102	192 727	6 655	3 680	402	536	160	160	324	238	336
7. TOURISME	964	736	2 111	3 625	4 096	785	13 309	11 913	18 900	25 200	4 682	3 773	7 624	5 616	7 889
8. SANTE-EDUCATION-AFF SOCIALES	17 224	12 782	15 155	19 398	17 622	5 313	53 085	180 300	70 615	94 151	13 615	14 524	29 347	21 618	30 369
81 Santé	9 615	8 605	8 680	12 525	12 133	0	9 009	133 638	55 500	73 998	10 700	10 700	21 622	15 929	22 375
82 Education – Sport – Arts – Culture	2 224	1 171	1 131	4 264	3 024	4 038	30 327	28 716	14 358	19 144	2 769	2 769	5 595	4 120	5 789
83 Affaires sociales	5 385	3 005	5 344	2 609	2 465	1 274	13 749	17 945	756	1 009	145	1 054	2 131	1 569	2 205
9. ADMINISTRATION	8 495	4 418	4 225	21 160	16 393	14 551	122 100	108 176	0	0	0	1 800	2 827	4 182	6 824
TOTAL (en milliers USD)	55 031	38 745	54 491	90 747	124 460	85 869	667 218	871 171	596 195	794 927	234 736	238 020	480 153	355 815	500 775

Source : DGPE, MEPC

Evolution de la dette

Tableau 2.5.5.: Evolution des Encours de la dette

En millions USD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette Intérieure	182,18	67,74	84,47	64,25	32,91	141,16	181,73	286,57	337,85	244,67	234,25	263,31	266,95	279,26	300,39	479,94	487,91	484,38
-Commerciales	126,91	33,82	32,91	50,73	32,91	0,73	16,00	115,64	136,91	1,83	2,90	4,17	5,97	6,20	7,90	29,40	25,82	15,82
-Sociales	55,27	33,93	51,56	13,52	0,00	1,45	2,91	0,00	2,53	20,91	0,77	2,67	1,63	16,16	2,79	131,38	131,45	118,00
-Financières	-	-	-	-	-	138,97	162,82	170,93	198,40	221,94	230,58	256,48	259,35	256,91	289,70	319,16	330,64	350,56
Dette Extérieure	1 069,63	1 096,50	1 005,75	895,48	903,44	1 003,96	814,29	823,89	710,17	403,20	237,36	249,07	314,57	367,12	408,64	461,78	458,64	457,77
- Dette Bilatérale	314,28	337,07	306,29	273,82	245,69	355,90	225,78	245,91	212,58	205,44	203,09	212,99	263,91	315,67	330,19	356,87	351,84	333,78
club de Paris	122,07	126,17	120,20	111,17	102,17	102,17	59,46	78,41	44,87	48,79	3,13	3,13	1,84	1,25	0,63	0,63	0,44	0,00
hors Club de Paris	192,21	210,90	186,08	162,66	143,53	253,73	166,32	167,51	167,71	156,66	199,96	209,86	262,07	314,41	329,56	356,24	351,40	333,78
- Dette Multilatérale	755,35	759,42	699,46	621,65	657,75	648,06	588,51	577,98	497,59	197,75	34,27	36,08	50,66	51,45	78,45	104,92	106,80	123,99
AID/BIRD	504,35	505,48	459,21	414,16	428,33	426,18	395,34	380,06	326,36	23,26	5,38	5,44	20,17	21,24	37,58	63,13	64,85	66,61
BAD/FAD	166,21	163,96	156,13	135,78	154,55	148,85	121,28	128,80	102,94	106,21	0,00	0,00	0,57	0,00	0,01	0,78	1,11	16,54
AUTRES	84,79	89,99	84,12	71,71	74,87	73,04	71,88	69,12	68,29	68,29	28,89	30,64	29,92	30,21	40,86	41,00	40,84	40,83

Source : Service de la dette, Trésor Public, MFB

En milliards FCFA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette Intérieure	100,20	37,26	46,46	35,34	18,10	77,64	99,95	157,61	185,82	134,57	128,84	144,82	146,82	153,59	165,22	263,97	268,35	266,41
-Commerciales	69,80	18,60	18,10	27,90	18,10	0,40	8,80	63,60	75,30	1,01	1,59	2,29	3,29	3,41	4,34	16,17	14,20	8,70
-Sociales	30,40	18,66	28,36	7,44	0,00	0,80	1,60	0,00	1,39	11,50	0,42	1,47	0,90	8,89	1,54	72,26	72,30	64,90
-Financières	-	-	-	-	-	76,44	89,55	94,01	109,12	122,07	126,82	141,06	142,64	141,30	159,34	175,54	181,85	192,81
Dette Extérieure	588,30	603,07	553,16	492,51	496,89	552,18	447,86	453,14	390,59	221,76	130,55	136,99	173,02	201,91	224,75	253,98	252,25	251,77
- Dette Bilatérale	172,86	185,39	168,46	150,60	135,13	195,75	124,18	135,25	116,92	112,99	111,70	117,14	145,15	173,62	181,60	196,28	193,51	183,58
club de Paris	67,14	69,39	66,11	61,14	56,19	56,20	32,71	43,12	24,68	26,83	1,72	1,72	1,01	0,69	0,34	0,34	242,00	0,00
hors Club de Paris	105,72	116,00	102,35	89,46	78,94	139,55	91,47	92,13	92,24	86,16	109,98	115,42	144,14	172,93	181,23	195,93	193,27	183,58
- Dette Multilatérale	415,44	417,68	384,70	341,91	361,76	356,43	323,68	317,89	273,67	108,77	18,85	19,85	27,86	28,30	43,15	57,70	58,74	68,19
AID/BIRD	277,39	278,01	252,57	227,79	235,58	234,40	217,44	209,03	179,50	12,80	2,96	2,99	11,10	11,68	20,67	34,72	35,67	36,64
BAD/FAD	91,42	90,18	85,87	74,68	85,00	81,87	66706,00	70,84	56,62	58,41	0,00	0,00	0,31	0,001	0,005	0,43	0,61	9,10
AUTRES	46,64	49,49	46,27	39,44	41,18	40,17	39534,00	38,02	37,56	37,56	15,89	16,85	16,45	16,62	22,47	22,55	22,46	22,46

Tableau 2.5.6.: Evolution des services de la dette extérieure

En millions USD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette Intérieure	182,18	67,74	84,47	64,25	32,91	2,18	18,91	115,64	139,44	22,74	3,67	6,83	7,60	22,36	10,69	160,78	157,27	133,82
-Commerciales	126,91	33,82	32,91	50,73	32,91	0,73	16,00	115,64	136,91	1,83	2,90	4,17	5,97	6,20	7,90	29,40	25,82	15,82
-Sociales	55,27	33,93	51,56	13,52	0,00	1,45	2,91	0,00	2,53	20,91	0,77	2,67	1,63	16,16	2,79	131,38	131,45	118,00
Dette Extérieure	33,15	26,29	12,85	56,10	30,05	21,30	20,83	18,49	25,85	29,13	27,82	18,65	19,13	24,19	16,40	18,75	21,74	11,73
- Dette Bilatérale	16,49	6,67	6,81	15,43	18,36	12,05	12,67	10,44	9,14	10,32	9,61	9,94	11,38	23,35	15,52	16,68	19,62	9,98
club de Paris	1,00	2,16	3,44	3,87	3,81	2,86	3,07	3,72	2,89	2,27	0,00	0,00	0,70	12,01	0,65	0,00	0,00	0,00
hors Club de Paris	15,50	4,51	3,37	11,57	14,55	9,18	9,60	6,72	6,24	8,05	9,61	9,94	10,68	11,34	14,87	16,68	19,62	9,98
- Dette Multilatérale	16,66	19,62	6,03	40,67	11,69	9,25	8,16	8,05	16,71	18,81	18,22	8,72	7,75	0,84	0,88	2,07	2,11	1,75
AID/BIRD	7,88	0,86	0,24	0,14	0,87	0,86	0,14	0,31	9,38	9,86	11,30	0,08	0,43	0,49	0,49	0,82	0,86	0,92
BAD/FAD	3,29	14,71	1,06	35,62	5,71	4,64	4,73	4,41	4,42	4,84	5,25	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01
AUTRES	5,49	4,05	4,73	4,91	5,11	3,75	3,29	3,33	2,91	4,12	1,66	8,63	7,32	0,34	0,38	1,24	1,24	0,82

Source : Service de la dette, Trésor Public, MFB

En milliards FCFA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette Intérieure	100,20	37,26	46,46	35,34	18,10	1,20	10,40	63,60	76,69	12,51	2,02	3,76	4,18	12,30	5,88	88,43	86 500,00	73 600,00
-Commerciales	69,80	18,60	18,10	27,90	18,10	0,40	8,80	63,60	75,30	1,01	1,59	2,29	3,28	3,41	4,34	16,17	14,20	8,70
-Sociales	30,40	18,66	28,36	7,44	0,00	0,80	1,60	0,00	1,39	11,50	0,42	1,47	0,90	8,89	1,54	72,26	72,30	64,90
Dette Extérieure	18,23	14,46	7,07	30,86	16,53	11,72	11,46	10,17	14,22	16,02	15,30	10,26	10,52	13,30	9,02	10,31	11,96	6,45
- Dette Bilatérale	9,07	3,67	3,75	8,49	10,10	6,63	6,97	5,74	5,03	5,68	5,28	5,47	6,26	12,84	8,53	9,17	10,79	5,49
club de Paris	0,55	1,19	1,89	2,13	2,09	1,58	1,69	2,05	1,59	1,25	0,30	0,30	0,38	6,61	0,36	0,00	0,00	0,00
hors Club de Paris	8,52	2,48	1,85	6,36	8,00	5,05	5,28	3,69	3,43	4,43	5,28	5,47	5,87	6,24	8,18	9,17	10,79	5,49
- Dette Multilatérale	9,16	10,79	3,32	22,37	6,43	5,09	4,50	4,43	9,19	10,35	10,02	4,79	4,26	0,46	0,48	1,14	1,16	0,96
AID/BIRD	4,33	0,47	0,13	79,50	0,48	0,48	78,60	0,17	5,16	5,42	6,22	0,05	0,24	0,27	0,27	0,45	0,47	0,51
BAD/FAD	1,81	8,09	0,58	19,59	3,14	2,55	2,60	2,43	2,43	2,66	2,89	0,00	0,00	0,006	0,004	0,004	0,004	0,006
AUTRES	3,02	2,23	2,60	2,70	2,81	2,06	1,81	1,83	1,60	2,27	0,92	4,75	4,03	0,19	0,21	0,68	0,68	0,45

Evolution des prix

Tableau 2.5.7. : Evolution des indices des prix à la consommation par composante

	Alimentation	Habillement textiles	Produits manufactures	Combustibles énergies	Services	Indice général
Coefficient	705	85	76	73	61	1000
Année						
2000	187,8	234,6	292,4	182,3	153,3	197,2
2001	196,6	235,8	295,3	186,4	166,2	204,8
2002	200,5	246,1	302,2	190,0	171,7	209,6
2003	211,0	257,2	307,7	188,5	171,5	218,3
2004	201,2	290,4	307,1	180,2	175,1	213,7
2005	208,2	287,3	324,1	176,7	182,8	219,9
2006	223,0	307,3	336,9	191,2	191,1	234,6
2007	226,5	300,5	337,3	191,2	197,4	236,8
2008	253,2	306,4	353,1	203,3	205,7	258,8
2009	261,7	314,1	362,4	223,1	210,9	267,9
2010	265,3	316,8	366,1	234,6	212,8	271,9
2011	267,9	318,1	373,8	251,8	202,9	275,1
2012	286,9	336,9	381,9	258,2	204,7	291,3
2013	292,0	333,9	393,6	260,6	204,6	302,9
2014	376,4	344,8	403,2	260,5	202,9	356,7
2015	386,6	362,8	384,5	264,7	201,1	361,7
2016	401,4	395,5	393,0	271,7	209,8	379,6
2017	419,0	411,0	421,2	279,2	207,4	395,3

Source : DGEPD, MEPC

Tableau 2.5.8. : Evolution des prix moyens à l'exportation par produits

	Prix à l'exportation des diamants (milliers FCFA/carat)	Prix à l'exportation Or (milliers FCFA/kg)	Prix à l'exportation du coton (FCFA/kg)	Prix à l'exportation du café (FCFA/kg)	Prix à l'exportation des grumes (milliers FCFA/m ³)	Prix à l'exportation des bois débités (milliers FCFA/m ³)
2000	95,3	5850	656,4	524,2	128,2	206,6
2001	91,7	5200	746,6	289,1	125,4	168,4
2002	87,6	5550	520,7	181	121,5	182,9
2003	85,9	5800	622,7	359	116,7	162,2
2004	79,3	5350	612,3	271,7	113,1	155,7
2005	85,4	5400,0	467,1	370,0	114,4	173,9
2006	78,7	5000,0	527,4	500,8	133,9	197,4
2007	71,4	6147,0	419,3	565,6	138,1	194,2
2008	58,8	5847,6	520,7	383,0	140,0	201,3
2009	75,1	7381,7	392,1	2505,4	145,3	192,7
2010	85,8	12671,0	872,4	1643,1	147,8	213,0
2011	91,7	17180,1	1651,4	1663,6	197,8	225,0
2012	93,2	17662,9	838,6	666,9	197,7	227,1
2013	88,6	5628,0	717,6	586,5	162,1	213,9
2014	89,9	12307,2	659,3	615,8	149,6	225,2
2015	105,8	23029,3	699,6	657,8	156,3	250,2
2016	106,0	17225,1	700,0	660,0	174,7	222,5
2017	88,0	16705,2	771,2	714,1	165,7	206,9

Source : BEAC

Aide publique au développement et investissement direct étranger

Tableau 2.5.9. : Les aides publiques au développement (APD) (en milliers USD)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coopération technique autonome	20 671	30 390	35 247	47 993	64 775	57 247	90 395	116 497	94 942	120 507	49 962	71 506	85 690	94 723	80 875
Coopération technique liée aux projets	4 419	10 433	15 340	13 438	28 191	25 045	39 548	50 967	41 537	52 722	21 859	31 284	37 489	41 441	35 383
Projets d'investissement	4 429	10 988	11 535	13 380	21 198	17 890	28 248	36 405	29 669	37 658	15 613	22 346	26 778	29 601	25 273
Aide aux programmes, appui budgétaire et à la balance de paiement	20 200	46 505	39 111	148 746	71 876	62 614	98 870	127 418	103 843	131 805	54 646	78 209	93 724	103 603	88 457
Aide Alimentaire	11 110	1 208	1 879	1 323	3 453	3 578	5 650	7 281	5 934	7 532	3 123	4 469	5 356	5 920	5 055
Assistance et secours d'urgence	19 932	5 354	7 690	27 291	14 132	12 523	19 774	25 484	20 769	26 361	10 929	15 642	18 745	20 721	17 691
Total	80 761	104 878	110 802	252 172	203 626	178 896	282 485	364 052	296 694	376 585	156 133	223 456	267 782	296 009	252 733

Source : Auteurs

Tableau 2.5.10.: Les aides publiques au développement (APD) en multilatéral (en milliers USD)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	40 592	61 710	78 575	120 749	142 538	125 227	197 739	254 836	207 686	263 609	78 066	111 728	133 891	148 005	126 367
UE	13 000	26 250	11 303	39 058	45 612	40 073	63 277	81 548	66 459	84 355	24 981	27 932	33 473	29 601	25 273
BM/IDA	267	606	8 793	6 734	8 552	7 514	11 864	15 290	12 461	15 817	0	11 173	13 389	14 800	12 637
BAD/FAD	0	0	0	16 303	19 955	17 532	27 684	35 677	29 076	36 905	0	15 642	18 745	17 761	15 164
FMI	0	8 600	0	10 516	12 828	11 270	17 797	22 935	18 692	23 725	0	10 055	12 050	23 681	20 219
PNUD	3 071	3 770	2 901	3 989	4 276	3 757	5 932	7 645	6 231	7 908	2 342	3 352	4 017	4 440	3 791
UNICEF	2 977	4 576	6 683	6 756	8 552	7 514	11 864	15 290	12 461	15 817	4 684	6 704	8 033	8 880	7 582
UNFPA	888	1 526	2 112	3 269	4 276	3 757	5 932	7 645	6 231	7 908	2 342	3 352	4 017	4 440	3 791
OMS	2 545	3 556	3 570	1 390	1 425	1 252	1 977	2 548	2 077	2 636	781	1 117	1 339	1 480	1 264
Fonds Mondial	1 382	3 070	5 521	11 816	14 254	12 523	19 774	25 484	20 769	26 361	7 807	11 173	13 389	14 800	12 637
FAO	2 098	354	360	783	1 425	1 252	1 977	2 548	2 077	2 636	781	1 117	1 339	1 480	1 264
PAM	1 388	1 222	3 892	3 675	4 276	3 757	5 932	7 645	6 231	7 908	24 981	5 586	6 695	7 400	6 318
HCR	1 174	1 382	2 090	2 495	2 851	2 505	3 955	5 097	4 154	5 272	1 561	2 235	2 678	2 960	2 527
CEMAC	10 000	6 800	31 350	11 400	12 828	11 270	17 797	22 935	18 692	23 725	7 026	10 055	12 050	13 320	11 373
WWF	0	0	0	2 565	2 851	2 505	3 955	5 097	4 154	5 272	1 561	2 235	2 678	2 960	2 527
MINUSCA												2 670	1 800	3 900	1 500
OCHA										3 013	18 736	26 815	32 134	35 521	30 328

UEE = Union européenne, BM = Banque mondiale, IDA = Agence pour le développement international, BAD = Banque africaine pour le développement, FAD = Fond africain pour le développement, FMI = Fond monétaire international, UNICEF = Fond des Nations-Unies pour l'éducation et l'enfance, UNFPA = Fond des Nations-Unies pour la population, FAO = Fonds des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, PAM = Produits d'aide alimentaire mondiale, HCR = Haut-commissariat pour les réfugiés, CEMAC = Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, WWF = World wildlife fund (Fonds Mondial pour la Nature), MINUSCA = Mission des Nations-Unies pour la stabilisation de la RCA

Source : Auteurs

Tableau 2.5.11.: Les aides publiques au développement (APD) en bilatéral (en milliers USD)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	33 267	42 427	31 750	126 751	57 015	50 091	79 096	101 935	83 074	105 444	31 227	44 691	53 556	59 202	50 547
France	13 307	16 971	12 700	50 700	22 806	20 036	31 638	40 774	33 230	42 178	12 491	17 876	21 423	23 681	20 219
Allemagne	1 996	2 546	1 905	7 605	3 421	3 005	4 746	6 116	4 984	6 327	1 874	2 681	3 213	3 552	3 033
Chine	9 315	11 880	8 890	35 490	15 964	14 025	22 147	28 542	23 261	29 524	8 743	12 514	14 996	16 577	14 153
Etats-Unis	1 331	1 697	1 270	5 070	2 281	2 004	3 164	4 077	3 323	4 218	1 249	1 788	2 142	2 368	2 022
Maroc	998	1 273	953	3 803	1 710	1 503	2 373	3 058	2 492	3 163	937	1 341	1 607	1 776	1 516
Italie	665	849	635	2 535	1 140	1 002	1 582	2 039	1 661	2 109	625	894	1 071	1 184	1 011
Royaume-Uni	333	424	318	1 268	570	501	791	1 019	831	1 054	312	447	536	592	505
Japon	665	849	635	2 535	1 140	1 002	1 582	2 039	1 661	2 109	625	894	1 071	1 184	1 011
Norvège	1 663	2 121	1 588	6 338	2 851	2 505	3 955	5 097	4 154	5 272	1 561	2 235	2 678	2 960	2 527
Pays Bas	1 331	1 697	1 270	5 070	2 281	2 004	3 164	4 077	3 323	4 218	1 249	1 788	2 142	2 368	2 022
Suède	998	1 273	953	3 803	1 710	1 503	2 373	3 058	2 492	3 163	937	1 341	1 607	1 776	1 516
Canada	665	849	635	2 535	1 140	1 002	1 582	2 039	1 661	2 109	625	894	1 071	1 184	1 011

Source : Auteurs

Tableau 2.5.12.: Les aides publiques au développement des Organisations non gouvernementales (en milliers USD)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	6902	742	477	4672	4 073	3 578	5 650	7 281	5 934	7 532	46 840	67 037	80 335	88 803	75 820
OCHA										3 013	18 736	26 815	32 134	35 521	30 328
OIM										753	4 684	6 704	8 033	8 880	7 582
MSF-France	1 864	200	129	1 261	1 100	966	1 525	1 966	1 602	527	3 279	4 693	5 623	6 216	5 307
MSF-Hollande	966	104	67	654	570	501	791	1 019	831	301	1 874	2 681	3 213	3 552	3 033
MSF-Espagne	897	96	62	607	529	465	734	947	771	226	1 405	2 011	2 410	2 664	2 275
Croix Rouge Centrafricaine	897	96	62	607	529	465	734	947	771	226	1 405	2 011	2 410	2 664	2 275
CICR	828	89	57	561	489	429	678	874	712	904	5 621	8 044	9 640	10 656	9 098
COOPI	552	59	38	374	326	286	452	582	475	603	3 747	5 363	6 427	7 104	6 066
OXFAM	414	45	29	280	244	215	339	437	356	452	2 810	4 022	4 820	5 328	4 549
ACTED	483	52	33	327	285	250	395	510	415	527	3 279	4 693	5 623	6 216	5 307

Source : Auteurs

3. SOCIAL

3.1. INDICATEURS AGRO-ÉCONOMIQUES

Tableau 3.1.1. : Contribution des activités agropastorales au revenu total des ménages (en %)

Ce tableau illustre l'importance des cultures vivrières, de l'élevage au côté des cultures de rente et que ces dernières ne peuvent avoir de la plus-value que si et seulement si elles deviennent des opportunités d'emploi

Région administrative	Cultures de rente (1)	Cultures vivrières (2)	Chasse élevage (3)	% Revenus agricoles (1)+(2)+(3)	% Revenus non agricoles (total)	Revenus salariaux	Autres
1. Plateau	-0,10	26,50	16,70	43,10	18,50	19,30	19,20
2. Equateur	1,30	32,80	11,10	45,20	28,40	17,00	9,40
3. Yadé	1,10	45,90	13,20	60,20	26,20	7,90	5,70
4. Kaga	10,70	34,60	5,90	51,30	21,70	21,20	5,80
5. Fertit	0,70	25,30	9,60	35,60	18,60	47,70	0,10
6. Oubangui	7,00	36,00	13,70	56,60	31,40	8,00	4,00
RCA Rurale	3,10	35,00	12,20	50,30	25,70	1,55	8,50

Source : PNUD, Rapport provisoire ECVR, 2005

3.2. EDUCATION

Tableau 3.2.1. : Evolution de la population scolarisable

Années de projection	Pop 6-24		Pop 6-11		Pop 12-18		Pop 19-24	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2003	854 217	868 248	329 811	316 094	309 701	319 392	214 705	232 762
2004	876 189	888 354	338 750	328 224	316 921	317 102	220 518	243 028
2005	897 368	906 948	345 865	337 504	324 852	316 509	226 651	252 935
2006	917 668	923 978	351 202	343 812	333 624	319 196	232 842	260 970
2007	936 601	939 336	354 515	347 573	343 215	325 731	238 871	266 032
2008	953 681	953 228	355 603	349 754	353 408	335 836	244 670	267 638
2009	967 773	965 351	353 696	351 045	363 868	348 318	250 209	265 988
2010	978 786	975 169	348 900	351 164	374 136	361 578	255 750	262 427
2011	990 137	985 356	345 509	352 756	382 882	373 170	261 746	259 430
2012	1 001 926	997 113	343 465	355 605	389 884	382 178	268 577	259 330
2013	1 014 230	1 011 218	343 094	359 558	394 833	388 448	276 303	263 212
2014	1 027 040	1 028 041	344 802	364 308	397 432	392 566	284 806	271 167
2015	1.040 253	1 047 105	349 555	369 873	396 913	395 130	293 785	282 102
2016	1 053 609	1 067 376	357 429	377 023	393 407	396 059	302 773	294 294
2017	1 066 785	1 087 363	365 234	384 085	390 301	397 520	311 250	305 758

Source : ICASEES

Tableau 3.2.2. : Evolution de la population non scolarisée

Années de projection	Pop 6-24		Pop 6-11		Pop 12-18		Pop 19-24	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2003	495 379	619 939	169 215	187 895	156 545	221 731	169 619	210 312
2004	508 333	633 390	173 739	194 263	160 326	219 695	174 269	219 432
2005	520 139	645 864	176 917	199 102	164 152	218 383	179 070	228 378
2006	531 486	656 889	179 172	202 267	168 358	218 916	183 956	235 707
2007	542 065	666 513	180 365	204 060	172 969	222 057	188 731	240 395
2008	551 732	675 147	180 440	205 121	177 955	228 036	193 337	241 990
2009	559 758	682 568	178 870	205 758	183 177	236 219	197 712	240 591
2010	566 313	688 496	175 881	205 658	188 401	245 481	202 031	237 356
2011	573 901	695 111	174 247	206 586	192 999	254 019	206 655	234 506
2012	582 285	703 317	173 628	208 281	196 768	260 859	211 889	234 177
2013	591 402	713 770	174 015	210 636	199 554	265 711	217 833	237 423
2014	600 968	726 624	175 396	213 430	201 156	268 806	224 417	244 388
2015	610 755	741 366	178 095	216 671	201 234	270 566	231 426	254 129
2016	620 282	756 932	181 946	220 682	199 830	271 143	238 505	265 107
2017	629 228	771 921	185 747	224 626	198 278	271 811	245 204	275 484

Source : ICASEES

Tableau 3.2.3. : Taux brut de scolarisation (TBS) au Fondamental 1 en 2015/2016

Population 6-11 ans			Elèves inscrits au F1			TBS au F1			Indice Parité Fille/Garçon
Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
422 852	426 654	849 506	354 910	458 857	813 767	84%	108%	96%	0,78

Source : ICASEES

Tableau 3.2.4. : Taux net de scolarisation (TNS) au Fondamental 1 en 2015/2016

Population 6-11 ans			Elèves 6-11 ans inscrits au F1			TNS au F1			Indice Parité Fille/Garçon
Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
422 852	426 654	849 506	275 522	338 451	613 973	65%	79%	72%	0,82

Source : ICASEES

Tableau 3.2.5. : Taux d'achèvement (TA) au Fondamental 1 en 2015/2016

Population 11 ans			Nouveaux entrants en 6ème Année F1			TA au F1			Indice Parité Fille/Garçon
Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
51930	57 343	109 274	20 809	31 120	51 929	40%	54%	48%	0,74

Source : ICASEES

Tableau 3.2.6. : Taux brut d'Admission (TBA) en 1ère année du Fondamental 2 en 2015/2016

Population 12 ans			Nouveaux entrants en 1ère Année F2			TBA au F2			Indice parité Fille/Garçon
Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
61 662	66 682	128 344	8 484	14 041	22 525	14%	21%	18%	0,65

Source : ICASEES

Tableau 3.2.7. : Taux brut de scolarisation (TBS) au Fondamental 2 en 2015/2016

Population 12-15 ans			Elèves du F2 et EFTP			TBS au F2			Indice Parité Fille/Garçon
Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
244 123	253 423	497 546	35 982	55 936	91 918	15%	22%	18%	0,67

Source : ICASEES

Tableau 3.2.8. : Taux d'achèvement (TA) du Fondamental 2 en 2015/2016

Population 15 ans			Nouveaux entrants en 3ème F2			TA du F2			Indice Parité Fille/Garçon
Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
63 734	63 424	127 158	4 317	6 797	11 114	7%	11%	9%	0,63

Source : ICASEES

Tableau 3.2.9. : Répartition des établissements par statut et niveau d'enseignement en 2015/2016

	Public			Privé				Total
	Public	Communal	Total	Privé Catholique	Privé Laïc	Privé Protestant	Franco Arabe	
Préscolaire	37	6	43	45	30	9	0	84
Enseignement Fondamental 1	1 848	85	1 933	203	98	88	1	390
Enseignement Fondamental 2 et Secondaire Général	82	0	82	32	26	7	4	69
Enseignement Technique et Professionnel	6	0	6	5	1	0	0	6
Total général	1 973	91	2 064	285	155	104	5	549

Source : ICASEES

Tableau 3.2.10. : Répartition des élèves par statut et niveau d'enseignement en 2015/2016

	Public			Privé					Total général
	Public	Communal	Total	Privé Catholique	Privé Laïc	Privé Protestant	Franco Arabe	Total	
Préscolaire	3 667	357	4 024	3 721	2 402	803	0	6 926	10 950
Ens. Fondamental 1	659 708	17 913	677 621	73 067	42 271	20 174	634	136 146	813 767
Ens. Fondamental 2 et Secondaire Général	88 668	0	88 668	11 660	9 898	1 510	2 286	25 357	114 025
Ens. Technique et Professionnel	3 952	0	3 952	715	191	0	0	906	4 858
Total général	755 995	18 270	774 265	89 163	54 762	22 487	2 920	169 332	937 597

Source : ICASEES

Tableau 3.2.11. : Répartition des écoles, élèves et enseignants par inspection académique en 2015/2016

	Nbre Ecoles	Elèves			Enseignants			Ratio élèves/enseignants	Salles de classe	
		Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total		Total	Mauvais état
IAB	146	60 560	59 574	120 134	771	836	1 607	75	1 800	12%
IAC	164	29 650	38 810	68 460	89	703	792	86	641	39%
IACE	224	28 018	38 559	66 577	72	610	682	98	827	22%
IACS	358	56 370	67 728	124 098	409	1 226	1 635	76	1 745	18%
IAN	593	80 715	119 787	199 787	173	2 042	2 215	90	2 066	44%
IANE	95	11 267	14 786	26 053	24	269	293	89	337	45%
IAO	394	53 561	72 335	125 896	224	1 237	1 461	89	1 547	26%
IASE	349	34 769	47 993	87 762	100	971	1 071	77	1 293	43%
Total Général	2 323	354 910	458 857	813 767	1 862	7 894	9 756	83	10 256	29%

IAB = Inspection académique de Bangui, IAC = Inspection académique du Centre, IACE = Inspection académique du Centre-Est, IACS = Inspection académique du Centre-Sud, IAN = Inspection académique du Nord, IANE = Inspection académique du Nord-Est, IAO = Inspection académique de l'Ouest, IASE = Inspection académique du Sud-Est

Nbre = Nombre

Source : ICASEES

Tableau 3.2.12. : Répartition des enseignants par inspection académique et statuts en 2015/2016

	Enseignants du Public			Enseignants du Privé		
	F	H	T	F	H	T
IAB	468	351	819	303	485	788
IAC	83	651	734	6	52	58
IACE	63	548	611	9	62	71
IACS	279	881	1 160	130	345	475
IAN	133	1 824	1 957	40	218	258
IANE	24	241	265	0	28	28
IAO	130	881	1 011	94	356	450
IASE	88	764	852	12	207	219
Total Général	1 268	6 141	7 409	594	1 753	2 347

Source : ICASEES

Tableau 3.2.13. : Evolution de l'effectif étudiants et des professeurs à l'Université de Bangui

	Effectif des étudiants	%	Effectif des professeurs	%
1985/1986	2 628	100	72	100
1989/1990	3 482	132,5	121	123
1994/1995	4 592	174,7	149	159
1999/2000	6 506	247,6	192	205
2004/2005	8 809	335,2	248	343
2009/2010	10 135	385,7	321	420
2015/2016	10 668	405,9	414	572
2016/2017	12 169	463,1	459	634

Source : ICASEES

3.3. SANTÉ

Tableau 3.3.1. : Evolution de la mortalité

	1975	1988	1994/95	2000	2003	2006	2014
TBM	18	17	-	-	20	-	-
TM Inf-juv	261	211	157	194	220	176	179
TM Inf	185	132	97	131	132	106	116
TM Mat/100 000		683	596	948	1 355	1 102	880

TBM = Taux brut de mortalité, TM Inf-juv = Taux de mortalité infanto-juvénile, TM Inf = Taux de mortalité infantile, TM Mat = Taux de mortalité maternelle
Source : ICASEES

Tableau 3.3.2. : Evolution du Personnel de santé

	Médecins	Infirmiers diplômés d'Etat	Sages-femmes	Techniciens supérieurs de la santé
2000	150	217	152	257
2005	166	315	245	245
2010	220	317	240	218
2015	396	360	258	220
2016	403	358	243	209
2017	435	352	228	216

Source : ICASEES

Tableau 3.3.3.: Répartition du nombre de cas de maladies par préfecture sanitaires année 2011

Région/Préfectures/ districts sanitaires	Amibiase		Anémie		Ankylostomiase		Bilharziose intestinale		Maladies diarrhéiques		Autres parasites intestinaux	
	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +
1. Plateau												
Ombella Mpoko												
Bimbo	18,25%	81,75%	73,78%	26,22%	20,02%	79,98%	49,61%	50,39%	79,12%	20,88%	44,78%	55,22%
Bégoua	16,60%	61,38%	76,14%	23,86%	36,51%	63,49%	26,50%	73,50%	68,07%	31,93%	42,30%	57,70%
Bossembélé	20,07%	79,93%	68,44%	31,56%	33,28%	66,72%	20,14%	79,86%	45,32%	54,68%	33,28%	66,72%
Lobaye												
Boda	10,16%	89,84%	68,32%	31,68%	32,39%	67,61%	67,71%	32,29%	60,63%	39,37%	35,41%	64,59%
Mbaïki	14,97%	85,03%	71,08%	28,92%	26,97%	70,58%	65,63%	36,46%	71,35%	28,65%	41,66%	58,34%
2. Equateur												
Mambéré Kadéi	6,57%	93,43%	68,26%	31,74%	35,48%	64,52%	56,25%	43,75%	56,92%	43,08%	34,40%	65,60%
4. Kagas												
Ouaka	18,51%	81,49%	78,58%	21,42%	27,32%	72,68%	12,42%	87,58%	72,33%	27,67%	36,03%	63,97%

Source: DG Santé

Région/ Préfectures/ districts sanitaires	Malnutrition protéino-calorique		Paludisme simple		Paludisme grave		Maladies de l'œil et ses annexes		SIDA		Maladies de la cavité buccale			
	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +		
1. Plateau														
Ombella Mpoko														
Bimbo	94,64%	5,36%	57,03%	42,97%	70,33%	29,67%	53,32%	46,68%	30,93%	69,07%	66,67%	33,33%	53,18%	46,82%
Bégoua	85,88%	14,12%	49,34%	50,66%	53,05%	46,64%	39,07%	60,93%	7,10%	92,90%	46,14%	53,86%	55,05%	44,95%
Bossembélé	73,03%	26,97%	54,78%	45,22%	59,27%	40,73%	39,52%	60,48%	4,56%	95,44%	44,03%	55,97%	40,51%	59,49%
Lobaye														
Boda	78,88%	21,12%	53,77%	46,23%	51,88%	48,12%	42,68%	57,32%	5,02%	94,98%	52,75%	47,25%	45,19%	54,81%
Mbaïki	82,60%	17,40%	50,97%	46,22%	59,37%	40,63%	40,93%	59,07%	0,70%	99,30%	45,93%	54,07%	38,22%	61,78%
2. Equateur														
Mambéré Kadéi	89,76%	10,24%	54,14%	45,86%	61,17%	38,83%	12,05%	87,95%	2,50%	97,50%	51,78%	48,22%	43,31%	56,69%
4. Kagas														
Ouaka	80,79%	19,21%	59,84%	40,16%	75,71%	24,29%	35,46%	64,54%	14,85%	85,15%	31,64%	68,36%	47,64%	52,36%

Tableau 3.3.4. : Répartition du nombre de cas de maladies par préfecture sanitaires année 2012

Depuis 2012, les directions régionales n'ont plus produits de rapports sur les statistiques de la santé. Le dysfonctionnement du système de santé du fait des crises a forcément dégradé la situation.

Région/Préfectures/ districts sanitaires	Amibiase		Anémie		Ankylostomiase		Bilharziose intestinale		Maladies diarrhéiques		Autres parasites intestinaux	
	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +
1. Plateau												
Ombella Mpoko												
Bimbo	24,82%	75,18%	76,01%	23,99%	24,82%	75,18%	61,32%	38,68%	72,00%	28,00%	56,38%	43,62%
Bégoua	14,34%	85,66%	66,85%	33,15%	40,36%	59,64%	34,59%	65,41%	66,53%	33,47%	39,44%	60,56%
Bossembélé	15,14%	84,86%	66,03%	33,97%	34,10%	65,90%	24,20%	75,80%	55,14%	44,86%	33,90%	66,10%
Lobaye												
Boda	82,64%	17,36%	40,74%	59,26%	32,89%	67,11%	30,00%	70,00%	28,89%	71,11%	39,66%	81,43%
Mbaïki	78,42%	21,58%	85,15%	14,85%	42,77%	57,23%	24,35%	75,65%	75,25%	24,75%	43,56%	56,44%
2. Equateur												
Mambéré Kadéi	11,50%	88,50%	84,37%	15,63%	21,84%	78,16%	52,63%	47,37%	69,26%	30,74%	39,04%	60,96%
4. Kagas												
Ouaka	22,22%	77,78%	71,10%	28,90%	25,75%	74,25%	12,45%	87,55%	28,93%	71,07%	27,51%	72,49%

Source : DG Santé

Région/Préfectures/ districts sanitaires	Malnutrition protéino- calorique		Paludisme simple		Paludisme grave		Maladies de l'œil et ses annexes		SIDA		Maladies de la peau		Maladies de la cavité buccale	
	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +	0-5 ans	5 ans et +
1. Plateau														
Ombella Mpoko														
Bimbo	70,32%	29,68%	64,05%	35,95%	68,53%	31,47%	47,13%	52,87%	14,50%	85,50%	50,63%	49,38%	71,59%	28,41%
Bégoua	86,45%	13,55%	51,64%	48,36%	52,61%	47,39%	43,99%	56,01%	1,41%	98,59%	56,25%	43,75%	47,89%	52,11%
Bossembélé	56,10%	43,90%	53,81%	46,19%	54,95%	45,05%	37,63%	62,37%	3,39%	96,61%	46,52%	53,48%	41,90%	58,10%
Lobaye														
Boda	85,13%	14,87%	50,77%	49,23%	56,31%	43,69%	46,48%	53,52%	0,00%	100,00%	46,96%	53,04%	45,88%	54,12%
Mbaïki	83,12%	16,88%	61,95%	38,05%	66,44%	33,56%	40,48%	59,52%	0,00%	100,00%	55,40%	44,60%	57,02%	42,98%
2. Equateur														
Mambéré Kadéï	87,64%	12,36%	61,95%	38,05%	66,44%	33,56%	40,48%	59,52%	0,00%	100,00%	55,40%	44,60%	57,02%	42,98%
4. Kagas														
Ouaka	69,92%	30,08%	63,10%	36,90%	77,68%	22,32%	45,77%	54,23%	5,46%	94,54%	36,60%	63,40%	45,26%	54,74%

Tableau 3.3.5. : Répartition des structures sanitaires selon la fonctionnalité en 2016

Type de structure	Fonctionnelle	Partiellement fonctionnelle	Non fonctionnelle	Totalement détruit	Total général
Centre de Santé	227	30	62	5	324
Formation Sanitaire Satellite/Poste de Santé	179	68	166	21	434
Hôpital Central	5				5
Hôpital Régional	5				5
Hôpital Préfectoral/District	19	2			21
Total général	435	100	228	26	789

Source : ICASEES

Tableau 3.3.6. : Répartition des structures sanitaires par secteur en 2016

Type de structure	Confessionnel	Privé à but lucratif	Privé à but non lucratif	Public	Total général
Centre de Santé	28	49	23	224	324
Formation Sanitaire Satellite/ Poste de Santé	9	18	10	397	434
Hôpital Central				5	5
Hôpital Régional				5	5
Hôpital Préfectoral/District			1	20	21
Total général	37	67	34	651	789

Source : ICASEES

Tableau 3.3.7. : Couverture de services de santé des enfants

Services	R1 %	R2 %	R3 %	R4 %	R5 %	R6 %	R7 %	RCA %
PEV	34	54	17	47	18	26	49	35.0
Supplémentation en vitamine A	6	26	9	47	5	17	33	20.4
Équipe mobile (PECADOM)	2	11	6	11	2	5	4	5.9
Dépistage de la malnutrition aiguë (MUAC)	36	68	17	84	31	53	51	48.6
Traitement ambulatoire des cas de malnutrition aiguë sévère sans complication médicale (UNTA)	21	12	16	54	31	15	17	23.7
Unité de récupération nutritionnelle intense (UNT)	1	7	7	8	5	7	8	6.1

PEV = Programme élargi de vaccination

Source : ICASEES

Tableau 3.3.8. : Couverture de services des maladies transmissibles

Services	R1 %	R2 %	R3 %	R4 %	R5 %	R6 %	R7 %	RCA %
Site Sentinelle pour une alerte rapide (SMIR)	67,0	94,0	17,0	79,0	56,0	79,0	59,0	64,4
Diagnostic et traitement du paludisme	85,0	91,0	19,0	90,0	62,0	92,0	81,0	74,3
Diagnostic de la tuberculose	12,0	16,0	9,0	15,0	5,0	25,0	37,0	17,0
Traitement de la tuberculose	9,0	14,0	9,0	13,0	5,0	12,0	23,0	12,1
Diagnostic et traitement de la Trypanosomiase	0,0	1,0	2,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,3

R = Région

Source : ICASEES

Tableau 3.3.8. : Services cliniques généraux et soins essentiels de traumatologie

Services	R1 %	R2 %	R3 %	R4 %	R5 %	R6 %	R7 %	RCA %
Consultations externes	97,0	98,0	99,0	97,0	100	97,0	92,0	97,1
Prise en charge des traumatismes	24,0	44,0	24,0	82,0	5,0	60,0	33,0	38,9
Réadaptation en cas de handicaps et de traumatisme	1,0	7,0	2,0	8,0	2,0	4,0	17,0	5,9
Interventions chirurgicales d'urgence et programmées	8,0	10,0	8,0	13,0	13,0	11,0	15,0	11,1
Capacité d'hospitalisation de courte durée (5 à 10 lits)	42,0	30,0	26,0	72,0	64,0	43,0	38,0	45,0
Services de laboratoire de base	60,0	50,0	21,0	31,0	15,0	44,0	71,0	41,7
Radiologie de base	3,0	4,0	2,0	5,0	0,0	1,0	10,0	4,8
Banque de sang	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	0,8
Pharmacie (ou dépôt vente) de médicaments essentiels	60,0	95,0	14,0	100	60,0	77,0	69,0	67,9
Référence des patients	22,0	23,0	14,0	26,0	31,0	47,0	20,0	26,1

Source : ICASEES

Tableau 3.3.9. : Couverture IST et le VIH/sida

Services	R1 %	R2 %	R3 %	R4 %	R5 %	R6 %	R7 %	RCA %
Prise en charge syndromique des IST	41	65	13	82	11	40	51	43.3
Précautions universelles	35	79	22	87	36	60	63	54.6
Accès gratuit aux préservatifs	22	41	9	87	40	13	33	35.0
Prophylaxie et traitement des infections opportunistes	12	39	9	18	7	28	40	21.9
Conseil et dépistage du VIH	23	23	15	28	7	33	71	28.6
Prévention de la transmission Parent-enfant du VIH (PTPE)	15	20	13	18	7	19	54	20.9
Traitement antirétroviral	9	15	8	18	7	12	32	14.4

Source : ICASEES

Tableau 3.3.10. : Synthèse des éléments caractéristiques des formations géologiques en RCA

L'étude³⁵ sur les eaux souterraines de la RCA retient quatre unités hydrogéologiques (en ce qui concerne l'exploitation et le potentiel des eaux souterraines : (i) les formations non carbonatées précambriennes, (ii) les formations carbonatées précambriennes, (iii) Formations gréseuses mésozoïques, et (iv) Formations sableuses et argileuses tertiaires et quaternaires.

N°	Formation géologique	Superficie		pH moy	Fer moy mg/l	Manganèse moy mg/l	observations
		m ²	%				
1	Non carbonatée	467 000	75	6,1	0,04	0,41	normale
2	Carbonatée	25 000	4	5,5	1,5	0,5	acceptable
3	mésozoïque	70 250	11	7,5	0,3	0,2	normale
4	Sédiment tertiaire	60 000	10	6,3	0,3	0,5	normale

Source : MDERH, DGH

3.4. STATISTIQUES DU SECTEUR HYDRAULIQUE : CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Sous-secteur de l'eau et d'assainissement

Tableau 3.4.1. : Taux d'inaccessibilité à l'eau potable et tendance OMD

Années	Tendance OMD (%)	Populations privées d'eau potable (%)
1990	82	82
2000	65,6	61,2
2006	55,76	74
2008	52,48	65,3
2009	50,64	62,9
2010	49,2	45,9

Source : MDERH, DGH

Tableau 3.4.2. : Taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

	Données de base en 2003	Objectif en 2015	Données récentes en 2012
Proportion de la population n'utilisant pas une source d'eau potable	74%	40%	45,90%
Proportion de la population n'utilisant pas de meilleurs services d'assainissement	69%	37%	77,70%

Source : Rapport National de Suivi des OMDs 2015

35 Les eaux souterraines de la RCA, Mr. PLESSINGUER, 1990.

Tableau 3.4.3. : Couverture de service eau, assainissement et hygiène (EAH) et niveau de service et répartition zones urbaines/rurales en 2015

Service	Proportion	
	zones urbaines	zones rurales
Approvisionnement de base en eau	54,74%	46,87%
Approvisionnement en eau géré en toute sécurité	1,58%	0,00%
Assainissement de base	43,61%	7,22%
Point fixe pour la défécation		65,79%
Assainissement géré en toute sécurité	33,70%	33,80%
Station de lavage des mains, savon et eau	75,00%	72,40%

Source : MDERH, DGH

Tableau 3.4.4. : Evolution du nombre d'abonnés et longueur de réseau d'eau potable à Bangui

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Abonnés Bangui	12 910	13 682	14 174	14 180	14 180	15 449	15 676
Longueur réseau (km)	393	396	396	396	396	397	402

Source : MDERH, DGH, SODECA

Tableau 3.4.5. : Evolution du nombre d'abonnés et de la longueur de réseau dans les centres secondaires en 2016

	Bouar	Berberati	Bambari	Bozoum	Bossangoa	Ndélé	Carnot
Abonnées villes secondaires	433	1283	534	166	154	196	310
Longueur de réseau (km)	41,13	37,6	35,8	20,4	40,1	7,8	45

Source : MDERH, DGH, SODECA

Sur l'analyse des rentes des ressources naturelles sur l'IDH

Les potentialités en ressources naturelles sont énormes et paradoxalement les populations centrafricaines vivent dans l'extrême pauvreté et le pays est dernier au classement des IDH. Le thème retenu pour ce présent rapport a permis de jeter un regard sur le lien entre la gestion des ressources naturelles et le développement humain et montrer que l'exploitation de ces ressources naturelles ne contribue pas au budget national. Il devient par la suite nécessaire d'observer la dynamique des rentes des ressources naturelles pour en relever le seuil de leur influence positive sur l'indicateur de développement humain.

L'analyse des rentes des ressources naturelles permet mesurer d'évaluer le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et développement humain. L'évaluation met en œuvre des analyses descriptives et une approche des relations fonctionnelles. L'analyse fonctionnelle exploitée dans ce Rapport (pp 142, 145) découle d'une étude économétrique associant plusieurs données.

L'approche utilisée, s'appuie sur les modèles de régression et permet d'estimer les effets de l'exploitation des ressources naturelles sur le développement humain à partir de la relation (1) :

$$\text{IDH}_t = f(c, \text{RRNAT}, \text{INFL}, \text{OPEN}, \text{URBAIN}, \text{TDEPEGOV}, \text{TS}, \text{INFRAS}, \text{TOT}) \quad (1)$$

Dans cette relation, l'IDH, calculé par le PNUD, est la variable dépendante. Trois autres fonctions sont estimées avec comme variables expliquées : TCPIB, ESPVIE et le TS. Avec :

TCPIB : taux de croissance du PIB ;
ESPVIE : espérance de vie à la naissance ; et,
TS : taux de scolarisation secondaire.

Au total, quatre régressions sont effectuées avec les mêmes variables explicatives que sont :

<i>RRNAT</i>	: la rente ressource naturelle rapporté au PIB qui est la variable d'intérêt
<i>INFL</i>	: le taux d'inflation
<i>OPEN</i>	: l'ouverture de l'économie
<i>URBAIN</i>	: le taux d'urbanisation
<i>TCPOP</i>	: le taux de croissance de la population
<i>TDEPEGOV</i>	: les dépenses gouvernementales rapportées au PIB
<i>INFRAS</i>	: le niveau d'infrastructure pour 1000 habitants
<i>TOT</i>	: les termes de l'échange

Des tests préliminaires de stationnarité, d'autocorrélation, d'hétéroscédasticité et de multicollinéarité sont ensuite opérés et leurs résultats décident du choix du modèle et de la méthode d'estimation.

Les résultats issus des premiers tests (Tableau 2.1) montrent qu'intégrées à l'ordre 0 (ou I(0)), les variables TDEPEGOV, URBAIN et TCPIB demeurent stationnaires alors qu'intégrées d'ordre 1(ou I(1)), les autres variables sont stationnaires en différence première. Les ordres d'intégration trouvés donnent la possibilité d'appliquer le modèle ARDL qui a pour avantages d'obtenir des résultats plus robustes et plus complets. Le modèle ARDL (Autoregressive distributed lag ou modèle autorégressif à retard distribué) proposé par Pesaran et Shin (1998) et Pesaran et al (2001) permet, d'une part, de tester les relations de long terme en utilisant le test des limite « bounds test » sur des séries qui ne sont pas intégrées de même ordre et, d'autre part, d'obtenir des meilleures estimations sur des échantillons de taille (Narayan, 2005). Ainsi, l'ARDL donne la possibilité de traiter simultanément la dynamique de long terme et les ajustements de court terme. C'est dans ce contexte que nous appliquons cette approche afin d'étudier l'effet des rentes des ressources naturelles sur l'indicateur de développement humain en RCA.

Tableau 2.1 : Résultats des tests de stationnarité

Variables	Test de stationnarité de DFA					
	A niveau			En différence Première		
	DFAcal	Prob	Décision sur la stationnarité	DFAcal	Prob	Décision sur l'ordre d'intégration
ESPVIE	-2.18	0.212	Non	-4.20	0.002	I(1)
IDH	0.69	0.990	Non	-7,31	0.000	I(1)
INFL	-5.69	0.000	Oui	-16.273	0.000	I(1)
INFRAS	-2.44	0.137	Non	-6.997	0.000	I(1)
OPEN	-2.36	0.159	Non	-2.65	0.092-	I(1)
RRNAT	-1.07	0.421	Non	-5.79	0.000	I(1)
TCPOP	-0.37	0.900	Non	-4.37	0.000	I(1)
TDEPENSGOV	-6.52	0.000	Oui	-	-	I(0)
TSS	-1.97	0.295	Non	-5.78	0.000	I(1)
URBAIN	-2.85	0.069	Oui	-	-	I(0)
TCPIB	-1.19	0.667	Non	-6.18	0.000	I(0)

Source : Auteur à partir de Eviews9

Les résultats des tests du Tableau 2.2 révèlent l'absence de l'autocorrélation des résidus, de l'hétéroscédasticité sur l'ensemble des modèles car leur probabilité est supérieure à 10%. Tandis que le test de normalité fait

apparaître que les résidus issus des différents modèles suivent une loi normale permettant alors de procéder aux estimations par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).

Tableau 2.2 : Résultats des tests de robustesse

Tests	TCPIB		ESPVIE		TSS		IDH		Décision
	F-Stat	Prob	F-Stat	Prob	F-Stat	Prob	F-Stat	Prob	
Autocorrélation	1.06	0.32	0.98	0.40	2.69	0.12	2.36	0.29	Absence d'autocorrélation
Hétéroscédaticité	1.45	0.23	1.02	0.48	1.01	0.48	0.32	0.98	Absence d'hétéroscédaticité
Omission	1.47	0.13	1.09	0.23	0.65	0.52	0.62	0.53	Absence d'une variable importante omise
Normalité	2.03	0.41	1.34	0.51	0.87	0.64	2.58	0.27	Présence

Source : auteur

L'existence d'une relation de cointégration prouve que le modèle de long terme et la version de correction d'erreur du modèle ARDL à estimer s'expriment selon la relation (2) :

$$\Delta IDH = \alpha_0 + \sum_{i=1}^n \beta_1 i \Delta IDH_{t-i} + \sum_{i=1}^n \beta_2 i \Delta RRNAT_{t-i} + \sum_{i=1}^n \beta_3 i \Delta X_{t-i} + \alpha_1 IDH_{t-1} + \alpha_2 RRNAT_{t-1} + \sum \alpha_{3i} X_{it-1} + \varepsilon_t \quad (2)$$

Avec α_i ($i= 0, \dots, n$) les paramètres à estimer de l'équation de court terme, t est le temps, le terme d'erreur ε_t ($i=0, \dots, p$) les paramètres à estimer de l'équation de long terme. X_{it-1} étant la matrice des variables explicatives.

Méthode de détermination des niveaux de seuil des RRNAT. Le seuil à partir duquel la rente des ressources naturelles contribue favorablement à l'amélioration des indicateurs de développement humain se détermine par l'application de la relation (3) en respectant les conditions de premier ordre :

$$\beta_i RRNAT^2 + \alpha_i RRNAT = IDH \quad (3)$$

En considérant que, la dérivation par rapport à RRNAT de l'équation de la relation (3) donne les relations (4) et (5) :

$$2\beta_i RRNAT + \alpha_i = 0 \quad (4), \text{ d'où, } RRNAT = - \frac{\alpha_i}{2\beta_i} \quad (5)$$

Le Tableau 2.3 indique que dans tous les modèles, les valeurs calculées à partir du test de cointégration n'appartiennent pas aux différents intervalles et sont largement supérieures à 4,43, leur valeur maximale. Il existe alors une relation de long terme entre ressources naturelles et indicateurs de développement humain.

Les tests de régression ont été appliqués sur chaque modèle et ont permis d'évaluer les effets à court et long termes des rentes des ressources naturelles sur le taux de croissance économique, l'ESPVIE, le TSS et l'IDH et les données sont rassemblées dans les Tableaux de résultats 1 à 4. Les Tableaux 2.4 et 2.5 rassemblent les résultats de court et long termes des effets des rentes des ressources naturelles sur l'IDH.

Tableau 2.3 : Résultats du test de cointégration (Bounds Tests)

Bound test Cointegration		Borne		Décision sur la cointégration Présence
Valeur calculée	Sig	Inferieure	supérieure	
Modèles	10%	2.12	3.23	
	5%	2.45	3.61	
	2.5%	2.75	3.99	
	1%	3.15	4.43	
TCPIB		4.8241		Présence
ESPVIE		55.3126		Présence
TSS		4.6674		Présence
IDH		4.9782		Présence

Source : Auteur à partir de Eviews 9

Tableau 2.4 : Résultats de court terme des effets des rentes de ressources naturelles sur l'IDH

Variables dépendantes					
Variables indépendantes	Lag	D(TCPIB) ARDL(2,2,0,2,12,2)	D(TSS) ARDL(1,2,2,0,1,1)	D(ESPVIE) ARDL(2,2,2,0,2,0,2)	D(IDH) ARDL(1,2,2,1,2,2,0)
D(ESPVIE)	1	-	-	1.0043*** (0.0000)	
D(TCPIB)	1	0.6276** (0.0334)	-	-	
D(INFL)	0	0.0654 (0.7525)	0.0260 (0.6540)	-0.0004 (0.1875)	9.68E-06 (0.9204)
	1	0.0478 (0.8152)	0.0908 (0.1119)	0.0003 (0.2551)	-0.00017* (0.0700)
D(INFRAS)	0	-	64.7938 (0.3950)	-1.7448*** (0.0036)	-0.2660* (0.0643)
	1	-	15.0839 (0.2474)	0.1680** (0.0164)	-0.0438* (0.0502)
D(OPEN)	0	0.9997* (0.0841)	-	-	7.38E-06 (0.9786)
	1	-0.4064 (0.4396)	-	-	-
D(RRNAT)	0	-8.3668** (0.0433)	-1.7886* (0.0896)	-0.2018 (0.2069)	-0.5920 (0.2530)
	1	-	-0.6334** (0.0195)	-	0.0028 (0.2032)
D(RRNAT)2	0	0.5555*** (0.0151)	0.1674* (0.0922)	0.0044*** (0.0090)	0.0301** (0.0454)
	1	0.1519* (0.0869)	-	-	-0.0001 (0.3707)
D(URBAIN)	0	89.8124* (0.0924)	6.4650 (0.4238)	0.0033 (0.9588)	-
	1	-77.0746 (0.2566)	-	0.3718*** (0.0003)	-
TCPOP	0	-11.4019 (0.1219)	-2.4373 (0.1810)	0.0819*** (0.0007)	0.0089** (0.0173)
TDEPENSGOV	0	-0.70804 (0.3601)	-0.1488 (0.4239)	0.0014 (0.2762)	-0.0007** (0.0496)
TOT	0	40.0985 (0.3094)	-55.7463 (0.4695)	1.6641*** (0.0041)	0.2383* (0.0841)
C	-	-457.9692 (0.0615)	34.3533 (0.4563)	2.2442*** (0.0000)	-0.2401* (0.0637)
R-squared		0.8377	0.7812	0.9698	0.8189
Adjusted R-squared		0.7060	0.7227	0.9595	0.7628
F-statistic		3.6147	2.9700	4419.890	2.2192
Prob(F-statistic)		0.0086	0.0124	0.0000	0.0659
Durbin-Watson stat		1.9140	2.4823	1.9107	2.5636

Source : Extrait des résultats de régression

Tableau 2.5 : Résultats de long terme des effets des rentes de ressources naturelles sur l'IDH

Variables indépendantes	Lag	Variables dépendantes			
		D(TCPIB) ARDL(2,2,0,2,12,2)	D(TSS) ARDL(1,2,2,0,1,1)	D(ESPVIE) ARDL(2,2,2,0,2,0,2)	D(IDH) ARDL(1,2,2,1,2,2,0)
INFL	1	0.1234 (0.7896)	-0.0781 (0.5434)	-0.0010 (0.1412)	0.0001 (0.4009)
INFRAS	1	27.9609 (0.4906)	36.1420 (0.5955)	-2.0809*** (0.0007)	-0.2559* (0.0559)
OPEN	1	2.0107** (0.0244)	-0.0772 (0.5460)	-0.0002 (0.7135)	0.02445 (0.3602)
RRNAT	1	-2.6602 (0.6157)	-4.1483*** (0.0076)	-0.1975 (0.6175)	-0.0149 (0.9333)
RRNAT ²	1	0.1454* (0.0859)	0.1616* (0.0544)	0.0091* (0.0922)	6.43E-05* (0.0923)
URBAIN	1	10.5400* (0.0627)	-0.4276 (0.6930)	0.0238*** (0.0008)	0.014278*** (0.0062)
TCPIB	1	-1.9395*** (0.0002)			
TSS	1		-0.6660*** (0.0008)		
ESPVIE	1			-0.0687*** (0.0000)	
IDH	1				-0.9893*** (0.0016)
R-squared		0.8377	0.7812	0.9698	0.8189
Adjusted R-squared		0.7060	0.7227	0.9595	0.7628
F-statistic		3.6147	2.9700	4419.890	2.2192
Prob(F-statistic)		0.0086	0.0124	0.0000	0.0659
Durbin-Watson stat		1.9140	2.4823	1.9107	2.5636

Source : Extrait des résultats de régression



Annexes



Encadré 19

Encadré 20 : Evénements historiques ayant influencé le développement en RCA

1er déc 1958	: Oubangui Chari est devenu la République Centrafricaine (RCA)
29 mars 1959	: Disparition tragique du Président Fondateur B. BOGANDA suite à un accident d'avion
13 Août 1960	: Indépendance de la RCA
31 déc 1966	: Coup d'Etat de Saint Sylvestre de Jean Bedel BOKASSA
04 déc 1976	: RCA est devenue l'Empire Centrafricaine
04 déc 1977	: Sacre de l'Empereur BOKASSA 1er
21 sept 1979	: Rétablissement de la République Centrafricaine (David DACKO)
Sept 1981	: Coup d'Etat du Général A. Kolingba et mise en place du CMRN
1992	: Instauration du Multipartisme suivi de la grande et longue grève des travailleurs
1993	: Election du Président Ange Félix PATASSE, président du MLPC
1996	: Début d'une série de mutineries et blocage de toutes les institutions
15 mars 2003	: Coup d'Etat du Général F. BOZIZE (Transition)
2004	: Promulgation d'une Constitution et début d'une nouvelle expérience institutionnelle
2005	: Election du Président F. BOZIZE
2011	: Réélection du Président F. BOZIZE
24 mars 2013	: Coup d'Etat de Michel DJOTODIA avec la coalition SELEKA
05 déc 2013	: Réaction des antibalaka suite aux exactions de la SELEKA
20 février 2014	: Transition dirigée par Catherine SAMBA PANZA
30 mars 2016	: Promulgation d'une nouvelle constitution avec une expérience d'instauration de l'Etat de droit.
31 mars 2016	: Investiture du Nouveau Président élu, le Pr. Faustin Archange TOUADERA.

Source : PNUD, 2017

Annexe 2 :

Liste des espèces attribuées annuellement pour la chasse sportive

Nom commun français	Nom anglais	Nom scientifique
Doguéra	Anubis Baboon	<i>Papio anubis</i>
Lion	Lion	<i>Panthera leo</i>
Léopard	Leopard	<i>Panthera pardus</i>
Phacochère	Warthog	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>
Hylochère	Giant Hog	<i>Hylochoerus meinertzhageni rimator</i>
Potamochère	Bush Pig	<i>Potamochoerus porcus</i>
Buffle aequinoxial / nanus	African buffalo	<i>Syncerus caffer aequinoxialis / nanus</i>
Grand Koudou	Greater kudu	<i>Tragelaphus strepsiceros</i>
Elan de Derby	Lord Derby Eland	<i>Taurotragus derbianus</i>
Bongo	Bongo	<i>Tragelaphus euryceros</i>
Sitatunga	Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>
Guib harnaché	Bushbuck	<i>Tragelaphus scriptus</i>
Hippotrague rouan	Roan Antelope	<i>Hippotragus equinus</i>
Redunca	Bohor Reedbuck	<i>Redunca redunca</i>
Cobe defassa	Defassa waterbuck	<i>Kobus ellipsiprymnus</i>
Cobe de Buffon	Kob	<i>Kobus kob</i>
Damalisque	Tiang	<i>Damaliscus korrigum</i>
Bubale Lelwel	Hartebeest	<i>Alcephalus buselaphus</i>
Céphalophe à dos jaune	Yellow-backed Duiker	<i>Cephalophus silvicultor</i>
Céphalophe à front noir	Black-fronted Duiker	<i>Cephalophus nigrifrons</i>
Céphalophe de Peters	Peter's Duiker	<i>Cephalophus callipygus</i>
Céphalophe à bande dorsale noire	Bay Duiker	<i>Cephalophus dorsalis</i>
Céphalophe bleu	Blue Duiker	<i>Cephalophus monticola</i>
Céphalophe de Grimm	Grimm's Duiker	<i>Sylvicapra grimmia</i>
Céphalophe à flancs roux	Red-flanked Duiker	<i>Cephalophus rufilatus</i>
Ourébi	Oribi	<i>Ourebia ourebi</i>

Source : MEFCP, CDF

Annexe 3 :

Liste des sites potentiels d'aménagements hydroélectriques identifiés en RCA

N°	Cours d'eau	Localité	Nom du site	H (m)	Q (m ³ /s)	P (MW)	Type d'amén.	GWh 65%	Distance de Bangui (km)
1	Oubangui	Bangui	Palambo	10,00	376,00	30,08	Lac	171,30	60
2	Oubangui	Mobaye	Mobaye	5,20	245,19	10,20	Lac	58,08	617
3	Baidou	Bambari	Bac	5,00	14,00	0,56	Lac	3,19	388
4	Bangui Ketté	Mobaye	Ngoumbélé	ND	ND	ND	ND	ND	617
5	Fafa	Batangafo	ND	ND	ND	ND	ND	ND	386
6	Gbango	Gbango	PK40	6,00	0,10	0,005	Fil	0,03	40
7	Kadéi	Nola/Nakombo-Sangha	Gorges de Yaméné – Dimoli	50,00	450,00	180	Fil	1025,00	718
8	Kotto	Alindao	ND	ND	ND	ND	ND	ND	505
9	Kotto	Bria	Mangouloumba	2,50	20,00	0,40	Fil	2,28	598
10	Kotto	Kembé	Kembé	24,00	225,00	43,20	Fil	246,00	622
11	Kouma	Sibut	Bomandja	ND	ND	ND	ND	ND	185
12	Ngou	Boyangou	Lancrenon	120,00	33,00	32,00	Fil	182,21	510
13	Loamé	Boda	Gbassem	15,00	6,00	0,72	Fil	4,10	192
14	Lobaye	Baoro	Pont	6,00	1,50	0,07	Fil	0,40	400
15	Lobaye	M'baïki	Bongoumba	15,00	200,00	24,00	Lac	137,00	107
16	Lobaye	Mongoumba	Bac	ND	200,00	25,00	Lac	140,00	189
17	M'béko	M'baïki	M'beko	60,00	1,75	0,84	Fil	4,78	107
18	Mambéré	Carnot		10,00	ND	ND		ND	492
19	Mambéré	Baboua	Gbassem	ND	ND	ND	ND	ND	562
20	Mbali	Boali	Boali 1	52	21	8,75	Fil	49,82	100

Annexe 3 :

Liste des sites potentiels d'aménagements hydroélectriques identifiés en RCA, cont.

N°	Cours d'eau	Localité	Nom du site	H (m)	Q (m ³ /s)	P (MW)	Type d'amén.	GWh 65%	Distance de Bangui (km)
21	Mbali	Boali	Boali 2	64	18	9,2	Fil	52,38	100
22	Mbali	Boali	Boali 3	29	50	9	Lac	51,25	100
23	Mbari	Bangassou	Pont	ND	ND	ND	ND	ND	735
24	Mbi	Ferme Colombe	Amont	75,00	20,00	12,00	Fil	68,33	110
25	Mbi	Amont Boali	Pont Mbi	102,00	36,00	29,38	Fil	167,30	100
26	Mbomou	Bangassou		ND	ND	ND	ND	ND	735
27	Mpoko	Damara	Bogangolo	20,00	45,00	7,20	Lac	41,00	95
28	Nana	Carnot		60,00	1,50	0,72	Fil	4,10	492
29	Nana	Kaga-Bandoro		18,00	13,40	1,93	Fil	10,99	342
30	Nana	Bouar	Dongué	ND	ND	ND	ND	ND	452
31	Ouham	Bozoum	Kayanganga	ND	ND	ND	ND	ND	384
32	Owou	Gba	PK45	40,00	0,07	0,02	Fil	0,11	45
33	Pama	Dobizon	Dobizon	68,00	40,00	21,76	Fil	124,00	250
34	Soumbe	Bossangoa	Soumbe	ND	ND	ND	ND	ND	305
35	Toutoubou	Carnot / Berberati	Toutoubou	60,86	1,56	0,76	Fil	4,33	580
36	Lim	Bocaranga	Bac	15	ND	ND	Fil	ND	550

Source : MDERH, DGE

Annexe 4 :

Liste des sociétés forestières et unités de transformation du bois

Sociétés		PEA	Superficie (ha)	Date d'attribution	Scierie	Unité de Déroulage	Site	Préfecture	Nationalité
Noms	Acronymes								
Société d'exploitation forestière centrafricaine	SEFCA	174	326 048	07/07/1998	Oui	Non	Mambélé	Sanga Mbaéré	Centrafricano-libanaise
Société centrafricaine de déroulage	SEFCA	183	381 026	12/02/2004	Oui	Non	Mbaéré	Mabéré Kadéï	Syrienne-et centrafricaine
Industrie forestière de Batalimo	SCAD	171	434 719	07/03/1996	Oui	Oui	Lobaye	Lobaye	Française
	IFB	165	206 514	24/08/1994	Oui	Non	Batalimo	Lobaye	
	IFB	169	186 444	07/07/1998	Oui	-	-	-	
	IFB	186	218 618	06/04/2007	Oui	-	Lesse	Lobaye	
Rougier Sangha Mbaéré	RSM	191	270 576	2015	-	-	Nola	Nola	
Thanry Centrafrique	THANRY CA	164	228 000	29/05/1996	Oui	-	Bamba	Sanga Mbaéré	Chinoise (Vicwood Group)
Société forestière de la Kadei	SOFOKAD	175	174 200	15/01/1999	Oui	-	Dédé Mokouba	Mabéré Kadéï	
Vicwood Centrafrique	VICA	184	298 907	12/02/2004	-	-	Dédé Mokouba		
Société industrielle des forêts centrafricaines et d'aménagement	SINFO CAM	190	235 697	2014	-	-	Bayanga	Sanga Mbaéré	
Timberland industries SA	TIMBERLAND ISA	188	228 407	2014	-	-	Nola	Sanga Mbaéré	Asiatique (Taman Group)
Société de transformation de bois en Centrafrique	STBCA	189	211 749		-	-	Nola	Sanga Mbaéré	Camerounaise
Société centrafricaine de bois	SCB	192	156 531	24/08/2015	-	-	Bangui	Bimbo	Libanaise (Groupe BITAR)
Rougier Sangha -Mbaéré	RS Mbaéré	191	269 417	24/08/2015	-	-	Nazembé	Sanga Mbaéré	Française

Source : MEFCP, DGEFCP

Différents textes législatifs et juridiques régissant le secteur minier

TEXTES LÉGISLATIFS

- Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant Code Minier de la République Centrafricaine.
- Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007, portant Code de l'Environnement de la République Centrafricaine.
- Loi n° 06.031 du 27 septembre 2006 sur les minéraux radioactifs de la République Centrafricaine.
- Loi n° 01.010 du 16 juillet 2001, portant Charte des Investissements de la République Centrafricaine et instituant le code des avantages fiscaux de droit de commerce ne traitent pas des exonérations minières, mais, elles sont prévues dans le code minier.
- Ordonnance n° 93.007 du 25 mai 1993, portant Code Pétrolier dont les dispositions et ses textes d'application régissent la prospection, la recherche, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures par canalisations sur le territoire de la République Centrafricaine ainsi que le régime fiscal de ces activités.

TEXTES JURIDIQUES

- Décret n° 93.437 du 13 décembre 1993, portant création et fixant les attributions du Bureau d'Évaluation et de Contrôle de Diamants et Or (BECDOR).
- Décret n° 03.124 du 20 juin 2003, portant réglementation des modalités d'importation et d'exportation de diamants bruts en vue de la mise en œuvre du processus de Kimberley en République Centrafricaine.
- Décret n° 08.260 du 18 juillet 2008, portant création, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation et de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des industries Extractives en République Centrafricaine.
- Décret n° 08.296 du 20 août 2008 fixant les modalités d'application de la loi n° 08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et offices publics.

- Décret n° 09.126 du 30 Avril 2009 fixant les conditions d'application de la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant Code Minier de la République Centrafricaine.
- Décret n° 09.127 du 30 avril 2009, portant approbation de la Convention Minière standard entre l'État centrafricain et l'investisseur minier.
- Décret n° 09.217 du 30 juin 2009, portant approbation des statuts de l'Office de Recherches Géologiques et d'Exploitation minière (ORGEM).
- Décret n° 09.216 du 31 juillet 2009, portant approbation des statuts du Comptoir des Minéraux et Gemmes (COMIGEM).
- Décret n° 13.241 du 08 juillet 2013, portant organisation et fonctionnement de l'Unité Spéciale Anti-fraude en République Centrafricaine.
- Arrêté n° 028/15/MMG/DIRCAB du 09 août 2015, portant création d'un Comité National de Suivi chargé de la mise en œuvre du Cadre Opérationnel défini par le Processus de Kimberley, relatifs à la reprise des exportations de de diamants bruts centrafricains.
- Décret n° 16.318 du 29 août 2016, portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives en République Centrafricains.
- Le Décret n° 16.096 du 22 mars 2016, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 08.260 du 18 juillet 2008, portant création, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation et de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des industries Extractives en République Centrafricaine.
- Arrêté n° 024/17/MMEH/DIRCAB/DGM du 04 avril 2017, modifiant et complétant les dispositions de l'Arrêté n° 028/15/MMG/DIRCAB du 09 août 2015, portant création d'un Comité National de Suivi chargé de la mise en œuvre du Cadre Opérationnel défini par le Processus de Kimberley, relatifs à la reprise des exportations de diamants bruts centrafricains.

Différents textes législatifs et juridiques régissant le secteur forestier

TEXTES LÉGISLATIFS

- Ordonnance n° 84.045 du 2 juillet 1984 ; portant Code de protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse ;
- Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007, portant Code de l'Environnement de la République Centrafricaine. Cette Loi fait de l'Environnement centrafricain, un patrimoine de la nation.
- Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008, portant Code Forestier de la République Centrafricaine.
- Loi n° 12.006 du 25 mai 2012, portant création de l'Agence de Gestion durable des Ressources Forestières (AGDRF).
- Loi n° 17.016 du 24 avril 2017, portant création d'un Fonds de Développement Forestier (FDF). Le Fonds ainsi créé, remplace l'ancienne caisse d'affectation spéciale pour le développement forestier (CAS-DF).

TEXTES JURIDIQUES

- Décret n° 17.042 du 25 janvier 2017, portant organisation et fonctionnement de la Coordination Nationale Climat en République Centrafricaine (CNC).
- Décret n° 17.079 du 1er mars 2017, portant organisation et fonctionnement de la Coordination de l'Observatoire Economique de la Filière Bois en République Centrafricaine « OEFB ».
- Décret n° 17.117 du 24 mars 2017, portant organisation et fonctionnement du Centre de Données Forestières (CDF).
- Décret n° 17.118 du 24 mars 2017, portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent pour la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire en République Centrafricaine.
- Décret n° 17.256 du 02 août 2017, portant organisation et fonctionnement de la cellule chargée de la mise en œuvre et de la vérification des documents des autorisations « FLEGT » en République Centrafricaine.

- Décret n° 16.365 du 28 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.
- Décret n° 12.262 du 29 novembre 2012, portant approbation des statuts de l'Agence de Gestion durable des Ressources Forestières.
- Décret n° 10.158 du 19 mai 2010, portant approbation des statuts du Fonds National de l'Environnement (FNE).
- Décret n°09.117 du 26 avril 2009, fixant les modalités d'application de la Loi n°08.22 du 17 octobre 2008.
- Décret n°09.118 du 28 avril 2009, fixant les modalités d'attribution des permis d'exploitation et d'aménagement (PEA).
- Arrêté interministériel n° 021 du 09 mai 2017, fixant les valeurs mercuriales et FOT des essences forestières pour 1er Semestre de l'année 2017.
- Arrêté interministériel n° 044 du 02 octobre 2017, fixant les valeurs mercuriales et FOT des essences forestières pour 2ème Semestre de l'année 2017.
- Arrêté n° 06/MEEDD/DIRCAB du 05 janvier 2014, fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'obligation d'une étude d'impact environnemental et social en République Centrafricaine.
- Arrêté n° 06/MEEDD/DIRCAB du 24 janvier 2014, définissant les exigences des contenus de rapports des termes de références et rapports d'EIES en République Centrafricaine.
- Arrêté n° 07/MEEDD/DIRCAB du 29 janvier 2014, fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental en République Centrafricaine.
- Arrêté n° 04/MEEDD/DIRCAB du 24 juillet 2014, fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) en République Centrafricaine.
- Arrêté n° 013/MEEDD/DIRCAB du 23 octobre 2013, portant création d'un registre au sein du Ministère en charge de l'Environnement relatif aux

projets soumis à une évaluation environnementale en République Centrafricaine.

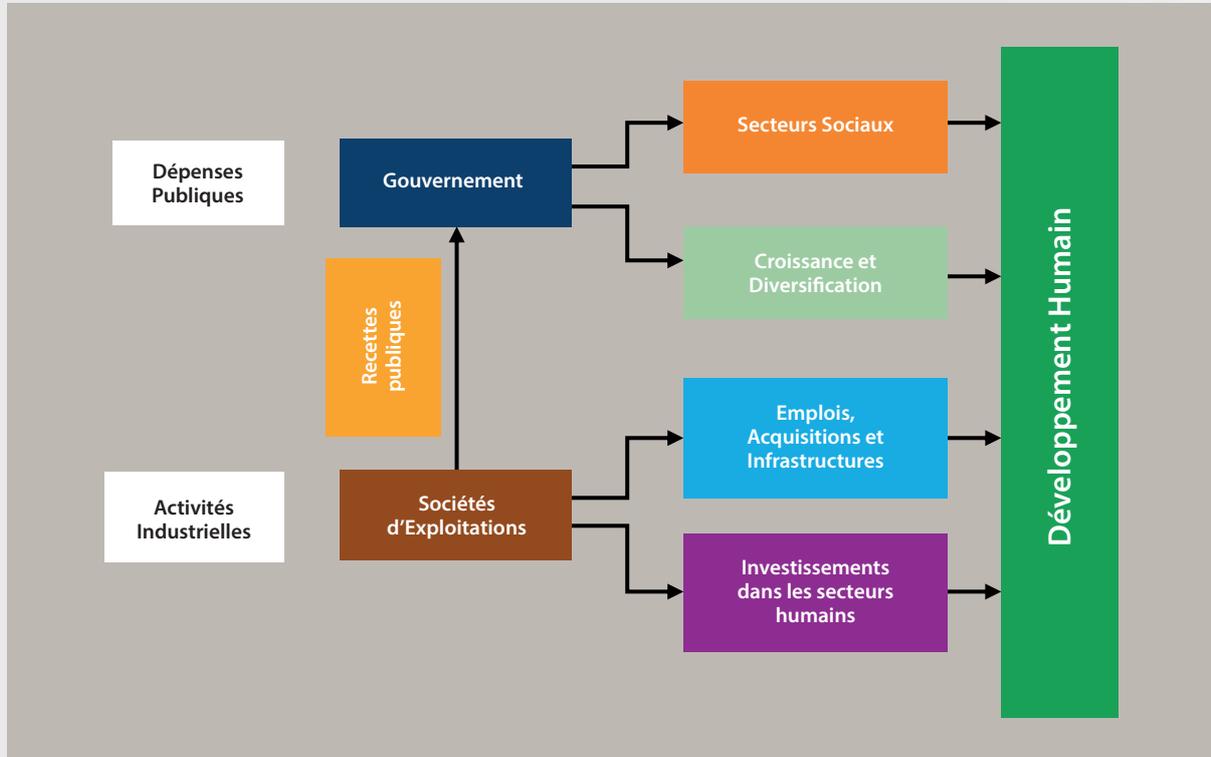
- Arrêté n° 016/MEEDD/DIRCAB du 29 octobre 2013, fixant les modalités d'agrément des experts autorisés à réaliser l'évaluation environnementale.
- Arrêté n° 09.021 du 30 avril 2009 fixant les modalités d'application de la Loi n° 08.22 du

17 octobre 2008, portant Code Forestier de la République Centrafricaine.

- Arrêté n° 027/MEFCP/DIRCAB/CMEFCP du 24 juillet 2008, portant création d'un Observatoire Economique de la Filière Bois en République Centrafricaine « OEFB ».

Annexe 7 :

Extraction des ressources minérales et développement humain : les principales solutions



Source : BAD, 2015

Les objectifs du développement durable (ODD) POST 2015 et les Piliers de la position commune africaine

LISTE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	9	Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	10	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
3	Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
4	Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équipe et promouvoir les possibilités d'apprentissages tout au long de la vie	12	Instaurer des modes de consommation et de production durables
5	Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
6	Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement et assurer une gestion durable des ressources en eau	14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement des forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
		17	Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

PILIERES DE LA POSITION COMMUNE AFRICAINE

1	Transformation économique structurelle et croissance inclusive	4	Durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophe naturelles
2	Science, technologie et innovation	5	Paix et sécurité
3	Développement axé sur l'être humain	6	Financement et partenariats



